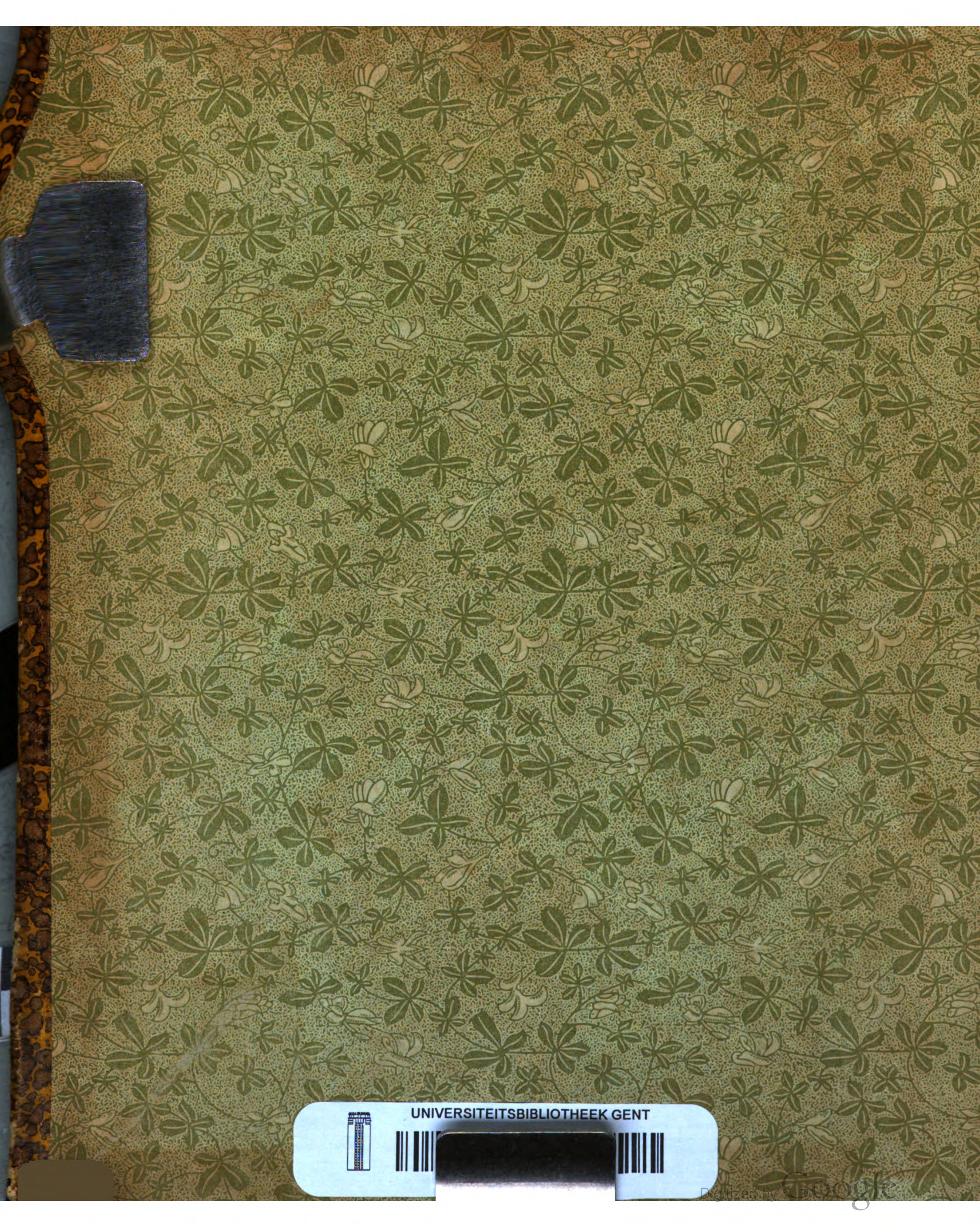






MÉMOIRES COURONNÉS

ET

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS,

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

MÉMOIRES COURONNÉS

ET

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS,

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

— —

TOME XXVIII. — 1856.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1856.

TABLE

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XXVIII.

CLASSE DES SCIENCES.

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS.

CLASSE DES LETTRES.

MÉMOIRES COURONNÉS.

LA CAUSE

DE

LA SCINTILLATION

NE DÉRIVERAIT-ELLE POINT DE PHÉNOMÈNES DE RÉFRACTION ET DE DISPERSION PAR L'ATMOSPHÈRE ?

PAR

M. MONTIGNY,

PROFESSEUR A L'ATHÉNÉE DE NAMUR.

(Mémoire présenté à l'Académie, dans sa séance du 5 avril 1856.)



LA CAUSE

DE

LA SCINTILLATION

NE DÉRIVERAIT-ELLE POINT DE PHÉNOMÈNES DE RÉFRACTION ET DE DISPERSION PAR L'ATMOSPHÈRE?

La question, posée en ces termes, paraîtra peut-être un acte hardi aux yeux du lecteur instruit de l'ingénieuse théorie de la scintillation de M. Arago, qui est basée sur des phénomènes d'interférence des rayons stellaires dans l'air, comme le montre sa belle *Notice* insérée dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* de 1851. Aussi, me crois-je obligé d'exposer les motifs qui m'ont engagé à émettre des idées opposées à celles de ce célèbre savant sur la cause de la scintillation. Ce phénomène intéressant ne constitue cependant pour beaucoup de personnes, qu'une simple curiosité scientifique; car son étude ne présente point la perspective de quelque application utile, genre de mérite si recherché à notre époque, même dans les travaux scientifiques.

L'absence d'avenir de la question, envisagée sous ce point de vue, jointe au sentiment de respect dû au talent scientifique, au génie même de M. Arago, trop tôt ravi à la science, m'imposait une certaine réserve dans l'examen de ce point délicat. Mais un appel me fut adressé par M. Moigno, dans le journal le *Cosmos*, de 1851 [1], pour m'engager à rechercher la cause de la scintillation autre part que dans les phénomènes d'interférence; et cela, à propos de l'espèce de connexion qu'il crut entrevoir entre cette cause et des phénomènes rapportés dans un travail que j'ai eu l'honneur

[1] T. II, p. 18.

de présenter à l'Académie de Belgique [1]. Je juge utile de transcrire ici les réflexions dont M. Moigno fit suivre l'exposé du rapport de M. Plateau sur ce travail, attendu que cette transcription me donnera occasion de rappeler en peu de mots les points fondamentaux de la théorie de M. Arago, tels qu'ils sont présentés dans l'article du *Cosmos*.

Après avoir exprimé l'opinion que les expériences exposées dans le travail cité pourraient être utilisées dans une théorie de la scintillation, M. Moigno aborde ainsi la question :

« La scintillation, dit M. Arago, consiste, pour une personne regardant » le ciel à l'œil nu, en des changements d'éclat des étoiles très-souvent » renouvelés. Ces changements sont ordinairement, sont presque toujours » accompagnés de variations de couleurs et de quelques effets secondaires, » conséquence immédiate de toute augmentation ou diminution d'inten- » sité, tels que des altérations considérables dans le diamètre apparent » des astres ou dans les longueurs des rayons divergents qui paraissent » s'élancer de leur centre suivant diverses directions. » Dans son essence, donc la scintillation est la perception, sous forme discontinue et multicolore, d'une lumière en elle-même continue et multicolore... Cela posé, M. Arago voit dans la scintillation un phénomène non pas seulement subjectif, mais avant tout objectif. « Puisque toutes les étoiles du firmament, » dit-il, deviennent vivement colorées dans l'acte de la scintillation, il y » a indubitablement quelques-uns des rayons dont leur lumière se com- » pose, qui n'agissent pas alors sur l'œil; soit qu'ils aient été arrêtés au » moment de leur pénétration dans l'organe, soit que leur effet ait été » détruit avant qu'ils aient atteint la rétine ou sur la surface de cette » membrane. » Pour expliquer cette absence d'action de certains rayons de l'œil, M. Arago recourt naturellement aux interférences dépendantes à la fois et des chemins parcourus par les rayons, et de la nature ou de la réfringence des milieux qu'ils ont traversés, et formule en ces termes la théorie de la scintillation, pour l'œil d'abord armé d'une lunette : « Sup- » posons que les rayons qui tombent à gauche du centre de l'objectif aient

[1] *Phénomènes de persistance des impressions de la lumière sur la rétine*, Mém. de l'Acad. royale de Belgique, t. XXIV.

» rencontré depuis les limites supérieures de l'atmosphère des couches » qui, à cause de leur densité, de leur température ou de leur état hygro- » métrique, étaient douées d'une réfringence différente de celle que possé- » daient les couches traversées par les rayons de droite; il pourra arriver » qu'à raison de cette différence de réfringence, les rayons rouges de droite » détruisent en totalité les rayons rouges de gauche, et que le foyer passe » du blanc, son état normal, au vert; que l'instant d'après, par la même » cause, les rayons verts soient totalement anéantis, et que le foyer, par » conséquent, devienne rouge. » De la scintillation dans les lunettes à la scintillation à l'œil nu, le passage est facile : « L'œil, dit M. Arago, peut » être assimilé à une lentille ayant à son foyer un écran nerveux, nommé » la *rétine,* et l'on reconnaîtra que tout ce que nous avons dit de la grande » lentille, partie principale de la lunette, est applicable à l'œil; il suffira » pour que l'image d'une étoile se colore en vert, par exemple, que, dans » le faisceau de lumière parallèle blanche qu'embrasse la surface de la » pupille, un vingtième se trouve dans les conditions de destruction des » rayons rouges. L'image de l'étoile, au contraire, deviendra rouge, lors- » que la destruction de lumière à la surface de la rétine portera sur les » rayons verts. Si, enfin, par voie d'interférence, les rayons blancs, arri- » vant à la pupille par la gauche, deviennent rouges, et les rayons de » droite deviennent verts, ces deux couleurs se neutraliseront, et l'effet » définitif sera un changement d'intensité. » Cette théorie est éminemment ingénieuse, et elle a été généralement acceptée; elle est, sinon démontrée, du moins confirmée par les expériences faites avec les diverses scintillo- mètres ou scintilloscopes de M. Arago; elle est rendue plus probable encore par une mémorable expérience que M. Arago, — et nous le regret- tons vivement, — n'a pas formellement ou explicitement décrite dans son admirable *Notice sur la scintillation* [1]....

» Il est cependant une toute petite objection, ajoute M. Moigno, que M. Arago nous permettra de soulever, et dont nous n'aurions peut-être pas eu la pensée, si, dans les expériences avec son réfracteur interféren-

[1] M. Moigno décrit ici l'appareil que lui-même nomme *Réfracteur interférentiel*, et qui a été imaginé par M. Arago.

tiel, nous avions opéré non pas avec la lampe ordinaire, mais avec la lumière électrique, qui nous aurait donné et un point lumineux plus concentré et une lumière incomparablement plus vive. Notre objection est que, dans le *réfracteur interférentiel*, nous ne retrouvons pas les couleurs brillantes de la scintillation des étoiles. Voilà pourquoi nous avons osé nous demander, sans raison peut-être, si les expériences de M. Montigny et les raisonnements de M. Plateau ne mettraient pas sur la voie d'une autre explication, en ce sens qu'au lieu d'apparaître par suite de l'interférence de quelques-uns des rayons, les couleurs apparaîtraient par simple séparation, par retard ou avance, par la perception en temps différents. Laissons à MM. Plateau et Montigny développer notre pensée, si elle leur semble digne d'attention. »

Ainsi que M. Moigno j'avais été frappé de l'espèce de connexion qui, de prime abord, semble exister entre la cause de l'apparition des couleurs dans mes expériences et celle des variations de coloration dans la scintillation : aussi me décidai-je à rechercher la cause de ce dernier phénomène parmi des faits naturels, moins délicats et moins complexes que les interférences. Mais je jugeai indispensable de faire précéder cette étude de recherches sur des phénomènes d'optique météorologique, qui sont incontestablement les résultats de phénomènes de réfraction et de dispersion par l'air atmosphérique [1]. Je n'ai qu'à m'applaudir d'avoir suivi cette marche rationnelle, puisque c'est parmi les phénomènes observés que je crois avoir trouvé les éléments d'une théorie de la scintillation; qui repose exclusivement sur des effets de réfraction et de dispersion par l'air atmosphérique.

Mais, objectera-t-on peut-être, cette voie n'est point nouvelle, car le résumé des diverses explications de la scintillation, proposées antérieurement, que renferme la *Notice* de M. Arago, montre que la plupart reposent sur des effets de réfraction partiels de l'air; or M. Arago semble avoir combattu avec succès toutes ces explications. Cela est vrai; mais il résulte évidemment de ce résumé que les savants qui s'occupèrent de la scintil-

[1] *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXVI.

lation, se sont bornés à émettre leurs idées sous forme de présomptions. L'explication de M. Arago par les interférences est la seule qui ait été formulée d'une manière précise et avec détails. En présence de cela, il ne m'était plus permis d'émettre ma théorie sous forme conjecturale et sans la fortifier tant par des faits que par les inductions du calcul, autant du moins que celles-ci peuvent s'appliquer aux éléments d'une question, parmi lesquels plusieurs présentent de l'incertitude dans leur valeur. Le lecteur ainsi prévenu, comprendra la raison pour laquelle je m'étendrai sur certaines particularités.

Je ne rappellerai point dans un ordre didactique les diverses circonstances ou caractères de la scintillation; elles ont été traitées avec extension dans la savante *Notice* de M. Arago. Seulement, je ferai précéder l'exposé de la théorie de deux expériences, dont l'une repose sur une disposition entièrement nouvelle.

Nicholson est le premier qui ait signalé le fait suivant, que du reste M. Arago avait également observé de son côté. Si l'on imprime un mouvement vibratoire, rapide, au tube d'une lunette achromatique dirigée vers une étoile scintillante, telle que Sirius, son image décrit dans la lunette des courbes lumineuses qui se revêtent de teintes diversement colorées, et d'autant plus vives que l'étoile est plus brillante : le rouge, le jaune, le vert et le bleu-vert sont les couleurs les plus remarquables. Dans cette expérience, la perception d'une de ces teintes, à un instant donné sur une portion de courbe, a pour cause première l'absence momentanée d'un ou de plusieurs rayons constitutifs de l'étoile dans l'organe visuel, par suite du phénomène de la scintillation lui-même; et, pour cause seconde, le déplacement de l'image de l'étoile sur la rétine. On conçoit en effet, que les vibrations de la lunette déplaçant continuellement l'image sur la rétine, chaque point de celle-ci par où l'image passe, reçoive l'impression résultant du mélange des rayons de l'étoile qui parviennent en ce point de la rétine à l'instant considéré. Si les mêmes conditions de mélange des rayons persistent pendant un certain temps, la

portion de courbe décrite par l'image durant cet intervalle, offre une même teinte colorée. Il est évident que l'arc revêtu de la teinte complémentaire des rayons déficients, est d'autant plus étendu que les déplacements de l'image sont plus rapides, toutes choses égales d'ailleurs. Dans ses observations, Nicholson en ayant égard à la rapidité des vibrations de la lunette et à la longueur apparente des arcs diversement colorés, évalua par estime à trente le nombre des changements de couleurs distincts que la lumière de l'étoile Sirius éprouve par seconde dans la scintillation [1]. Nous aurons occasion de voir que ce nombre est encore au-dessous de la réalité.

M. Arago a proposé, comme moyen de réaliser commodément le déplacement de l'étoile sur la rétine, de placer un peu en avant du foyer de la lunette, c'est-à-dire entre l'objectif et le foyer, un petit miroir plan incliné de 45° sur l'axe, et destiné à rejeter latéralement l'image de l'étoile vers un oculaire *ad hoc*, comme dans la disposition du télescope newtonien. Un mouvement de rotation imprimé à ce miroir, à l'aide de quelque rouage d'horlogerie, eût amené la séparation des couleurs. Afin de dénombrer aisément les teintes qui auraient composé la ligne décrite par l'image dans ses déplacements, M. Arago proposait de déduire leur nombre total de la quantité de couleurs réunies sur une portion, sur le dixième par exemple, de la ligne de déplacement qui eût été décrite en un temps déterminé. M. Arago n'entre point dans de plus grands détails sur cette combinaison [2].

Voici le principe d'une autre disposition à laquelle je me suis arrêté. Tout le monde a pu remarquer qu'en imprimant des ondulations de peu d'étendue à une lentille concave ou convexe placée entre l'œil et un objet, l'image de celui-ci suit sur la rétine le déplacement de la lentille. Ainsi l'image décrit une courbe circulaire si, par le mouvement rapide de la main, le centre optique de la lentille trace sensiblement un petit cercle dans le plan même de la lentille. La courbe de l'image sera encore circulaire, quand la lentille tournera autour d'un axe perpendiculaire à son plan, mais qui la traversera en tout autre point que son centre optique.

[1] *Notice*, page 379.
[2] *Ib.*, page 442.

Le diamètre du cercle décrit sera évidemment d'autant plus grand que l'axe de rotation traversera la lentille plus loin de son centre, ou que celle-ci sera plus *excentrique*. Si donc on dispose une lentille concave ou convexe entre l'œil et l'oculaire d'une lunette de façon à y recevoir un mouvement de rotation autour d'un axe excentrique, l'image d'une étoile scintillante vers laquelle l'instrument sera dirigé, décrira un cercle partagé en arcs diversement colorés. Dans ce procédé, l'interposition d'un nouveau milieu lenticulaire affaiblit d'une quantité imperceptible l'intensité de l'image.

J'entrerai dans quelques détails sur la manière dont j'ai réalisé cette disposition. AB mécanisme d'horlogerie de petite dimension, mû par un ressort et fixé, à l'aide de vis, sur le porte-oculaire CD du télescope. E petite lentille concave à rotation excentrique, qui est placée entre l'oculaire M et le diaphragme percé d'une petite ouverture contre laquelle l'œil s'applique. Dans le dessin, ce diaphragme est représenté par une circonférence pointillée, afin de laisser voir le mode de monture de la lentille E. L'axe F qui la traverse à une petite distance du centre, reçoit un mouvement de rotation rapide au moyen du fil qui embrasse à la fois la petite poulie F, fixée à l'axe, et la poulie plus grande H que porte l'arbre prolongé d'une roue du mécanisme. On peut retarder ou accélérer à volonté la vitesse de tout le système au moyen d'une pièce faisant l'office de frein; elle se compose du ressort J fixé à une extrémité, tandis que l'autre reçoit la pression d'une vis à tête I qui, selon le besoin, éloigne ou rapproche le ressort de la poulie sans gorge K, montée sur l'axe d'une autre roue. La pression du ressort contre K modère ainsi la vitesse du mécanisme. Comme la tension du fil qui embrasse les poulies F et H, est exposée à subir de faibles variations, la monture L, composée de deux branches recourbées servant de support à l'axe F de la lentille, n'est point fixée directement au diaphragme en avant de l'oculaire, mais bien par l'intermédiaire d'un petit ressort recourbé G auquel cette monture est rivée; l'autre extrémité de ce ressort est vissée sur le diaphragme. Sa faible tension suffit pour que la rotation de la lentille s'effectue avec régularité.



Dans mes obsèrvations, j'ai dû limiter la grandeur du cercle décrit par l'image de l'étoile, lequel augmente avec l'excentricité de la lentille, afin de conserver plus d'éclat à la courbe lumineuse et pour éviter des effets de coloration prismatique de l'image, qui se seraient manifestés aux phases de révolution de la lentille où les rayons eussent traversé les parties du milieu lenticulaire de courbure plus prononcée. De semblables effets doivent être rigoureusement évités dans les expériences sur la scintillation; aussi n'ai-je employé qu'une lentille concave de faible excentricité. Pour les observations où il serait nécessaire d'imprimer un mouvement circulaire de grand diamètre à l'image télescopique d'un objet, la lentille ordinaire E serait remplacée avec avantage par une lentille achromatique.

Quant à la vitesse de rotation du système, il est facile de la faire varier entre des limites très-étendues, en serrant ou en lâchant le frein. Avec l'appareil que j'ai disposé, cette vitesse pourrait, au besoin, s'élever à 44 tours de la lentille par seconde; mais nous verrons qu'il n'est nullement nécessaire d'avoir recours à des vitesses aussi grandes.

Le principe de cette disposition, très-simple en lui-même, est susceptible de s'appliquer à l'étude de différents phénomènes de persistance des impressions lumineuses sur la rétine. D'ailleurs, l'appareil une fois construit, peut s'adapter aisément en avant de l'oculaire d'un télescope ou d'une lunette, sans qu'il soit nécessaire de modifier la disposition préexistante des instruments, sauf à enlever le diaphragme antérieur contre lequel l'œil s'applique, qui se trouvera alors remplacé par celui du mécanisme.

Sirius est l'étoile scintillante qui fut l'objet des observations, en avril dernier; l'appareil fut adapté d'abord à un télescope grégorien de $0^m,08$ de diamètre, jouissant d'un pouvoir grossissant de 37 fois, puis à une lunette de $0^m,05$ d'ouverture, de puissance moindre mais qui conserve plus d'éclat aux images. L'instrument étant dirigé vers l'étoile élevée de 14° au-dessus de l'horizon, je réglai la vitesse de rotation de la lentille pour que l'image télescopique décrivît une circonférence entière, avec cette condition que, pour une vitesse moindre, la courbe n'eût point été fermée. La circonférence se montra divisée en arcs diversement colorés,

parmi lesquels le rouge pourpre, l'orangé, le jaune et le vert-pois étaient les mieux caractérisés. Je n'ai pas réussi à distinguer d'une manière certaine les teintes bleues, quoique Nicholson ait remarqué le bleu verdâtre et le bleu d'acier dans ses expériences. Toutefois, j'ai constaté l'existence d'arcs de teinte sombre, soit qu'ils fussent réellement noirs, ou qu'il y en eût d'un bleu foncé dont la nuance se distingua difficilement du bleu du ciel, qui se voyait également dans le champ de la lunette. Les couleurs perçues n'ont point paru affecter la disposition relative des couleurs du spectre; elles alternaient entre elles sans régularité. Mais j'ai la certitude que sur une même circonférence, les arcs rouges étaient plus fréquents, plus éclatants et occupaient plus d'espace que d'autres couleurs, le vert par exemple. Le jaune se manifesta aussi plus souvent que ce dernier, mais sans égaler toutefois la fréquence du rouge.

Chaque couleur ne persiste point en un même lieu de la circonférence fractionnée en arcs colorés : toutes ces teintes changent incessamment de position. Il est important de montrer que, dès l'instant où la vitesse de révolution de la lentille ne dépasse pas une certaine limite de grandeur, chaque apparence de coloration ne persiste plus sensiblement en un point de l'orbite décrite par l'image sur la rétine, quand celle-ci revient au même lieu après une révolution de la lentille. En effet, M. Plateau a prouvé, par des expériences connues, que la durée totale des impressions produites sur l'œil par des objets de différentes couleurs, éclairés par la lumière du jour, était moyennement de 0″,34 [1]. Dans les expériences sur

[1] J'ai obtenu à peu près le même résultat, voici dans quelles circonstances. La lunette, munie de l'appareil décrit, ayant été dirigée vers la planète Vénus, je réglai la vitesse de rotation de la lentille de manière que l'image brillante et incolore de la planète décrivit une circonférence fermée : la vitesse de l'image était telle que cette dernière retrouvait en chaque point de sa course, l'impression précédente affaiblie au point d'être près de s'évanouir complétement; car, pour une vitesse de la lentille moindre, la circonférence eût été interrompue. Le temps d'une révolution, que je trouvai égal à 0″,31 exprimait la durée totale d'une impression sur la rétine produite par l'image de Vénus dans les conditions où j'opérai.

On va voir que la durée d'une révolution nécessaire pour obtenir une circonférence fermée, était supérieure aux nombres 0″,34 et 0″,31, quand elle se composait d'arcs diversement colorés par la scintillation d'une étoile; cet excédant n'infirme point les résultats précédents, obtenus au milieu de circonstances très-différentes.

l'étoile scintillante, son image revenait au même lieu de la rétine après un temps sensiblement plus long, comme on va le voir; l'impression produite en un point de l'orbite était donc totalement évanouie quand l'image repassait au même lieu, après une révolution complète. Concluons de là, que chacune des teintes aperçues sur l'orbite pendant une révolution, était le résultat d'une impression complétement indépendante de la nature de l'impression produite au même lieu de l'orbite pendant la révolution précédente.

Les variations de position incessantes que les arcs colorés éprouvent à chaque révolution, fortifient ces raisonnements. Mais ces déplacements continuels répandent quelque incertitude sur l'estimation exacte du nombre des teintes colorées.

Voici les résultats obtenus pour l'étoile Sirius, quand elle était élevée de 14° sur l'horizon : le nombre des arcs colorés a été estimé à 30, la durée d'une révolution de la lentille excentrique étant de 0″,43. D'après ces nombres, les changements de couleur et d'intensité de Sirius se seraient élevés à 70 par seconde. Dans la même soirée, au moment où l'étoile n'était plus qu'à 5° au-dessus de l'horizon, les couleurs avaient beaucoup perdu de leur netteté, à cause de l'affaiblissement que les rayons éprouvent en traversant une plus grande épaisseur de l'atmosphère. Nonobstant cette diminution, j'estimai à 25 le nombre des arcs colorés de l'orbite, lorsque la durée d'une révolution était de 0″,41 ; d'après ces chiffres, les changements de l'étoile s'élevaient encore à 66 par seconde.

Une vitesse de révolution de la lentille supérieure à celle indiquée, aurait pour effet de diminuer la quantité d'arcs colorés de l'orbite en augmentant leur longueur. Cette circonstance devrait faciliter, semble-t-il, l'évaluation de la quantité d'arcs, mais l'accroissement de vitesse présente l'inconvénient d'affaiblir notablement l'éclat des couleurs. Cet affaiblissement résulte de ce qu'il faut un temps sensible pour qu'une impression se forme d'une manière complète sur la rétine; conséquemment les impressions produites par l'image de l'étoile sur son orbite, perdent une portion de leur intensité quand la vitesse absolue du point lumineux augmente. C'est pour la même raison qu'il convient de limiter l'excentricité de

la lentille; car, d'une part, le rayon de la courbe circulaire augmentant avec l'excentricité, et de l'autre, la vitesse absolue de l'image lumineuse croissant avec ce rayon, cette vitesse suivra nécessairement les accroissements de l'excentricité, la vitesse angulaire de l'image restant la même. J'ai reconnu l'inconvénient de dépasser une certaine excentricité dans mes expériences, car j'ai été obligé de remplacer une lentille par une autre moins excentrique.

Le meilleur correctif de la perte d'éclat que subissent les teintes de l'orbite quand la vitesse augmente, serait sans contredit l'emploi d'une lunette à large objectif, qui réunirait ainsi un grand nombre de rayons au foyer; mais cette ressource m'a fait défaut. Je suis persuadé qu'avec des appareils plus puissants que ceux dont j'ai disposé, et qui seraient munis du mécanisme décrit, on ferait des observations intéressantes sur le nombre et la nature des changements qu'une étoile scintillante éprouve selon sa couleur propre, son élévation et l'état de l'atmosphère. Si le peu de puissance de mes instruments, joint au petit nombre de soirées favorables dont j'ai joui depuis la confection du mécanisme, ne m'a point permis de multiplier mes observations, on peut toujours induire des résultats cités que l'étoile Sirius, scintillant dans les régions inférieures de l'atmosphère, éprouve 60 à 70 variations d'intensité et de couleurs par seconde, quantité égale au double de l'estimation de Nicholson. Je dis ici, des variations d'intensité et de couleur, parce qu'il pourrait se faire que les arcs blancs et d'un jaune clair de l'orbite correspondissent à des phases de non-coloration, ou plutôt d'apparition de la teinte propre de Sirius; tandis que certains arcs sombres se seraient manifestés aux instants où l'éclat de l'étoile eût été notablement affaibli, sinon même complétement éteint.

Il ne serait pas sans intérêt d'adapter le mécanisme en question à l'oculaire d'un héliomètre, puissante lunette dont l'objectif, coupé suivant un diamètre, donne lieu à deux images télescopiques, quand on a fait glisser ses deux moitiés suivant cette ligne de coupure. Il est évident que la rotation de la lentille, placée en avant de l'oculaire unique, ferait voir deux courbes égales disposées à côté l'une de l'autre. On doit présumer qu'il

se présentera au même instant des différences dans l'ordre relatif des couleurs des deux orbites [1].

Voici un procédé tout différent du premier, qui est également applicable à l'étude de la scintillation. Si l'on dispose un prisme réfringent ordinaire de manière à projeter dans la direction d'une lunette le spectre d'une étoile scintillante qu'il produit, ce spectre, notablement amplifié, accuse d'une manière irréfragable les modifications que subissent les rayons de l'étoile, séparés les uns des autres par le prisme [2].

Dans les soirées où les expériences précédentes eurent lieu, je plaçai perpendiculairement au plan de l'étoile Sirius, élevée de 10° environ sur l'horizon, l'arête d'un prisme de crown-glass dont l'angle réfringent, de 45°, occupait le sommet. La lunette achromatique était disposée de manière à montrer le spectre stellaire bien étalé. Les couleurs rouge, orangé, jaune, vert, bleu et violet étaient nettement caractérisées sur l'étendue d'un spectre long et étroit; les quatre premières teintes jouissaient d'un éclat très-vif. Mais le spectre fut loin de conserver des dimensions et une position invariables dans son ensemble et ses parties : des allongements et des raccourcissements rapides agitèrent ses extrémités, plus fréquemment, toutefois, et sur une plus grande étendue du côté du violet. Le spectre subissait, en outre, des trépidations transversales, brusques et presque continuelles. Ces phénomènes se produisirent, soit que les observations se fissent à travers la fenêtre ouverte d'un appartement, ou au milieu d'un jardin dans lequel j'effectuai momentanément la même disposition d'appareil, afin de m'assurer que les effets observés ne pussent être attribués en partie au mélange des courants aériens, entrant et sortant par la fenêtre de l'appartement.

J'ai dit que les changements étaient plus caractérisés du côté du violet : en effet, les raccourcissements presque continuels de cette partie, rapides

[1] Telle est du moins la présomption de M. Arago, le premier qui ait proposé d'appliquer l'héliomètre à l'étude de la scintillation, dans le but de constater la dissemblance que les images de l'étoile, étalée en ruban par le fait de légères vibrations imprimées au tube de l'héliomètre, eussent manifestée. (*Notice*, p. 402.)

[2] Ce moyen d'analyser les particularités de la scintillation n'a été proposé par aucun observateur, du moins à ma connaissance.

et parfois saccadés, résultaient de la disparition du violet d'abord, puis du bleu; à ces instants, le spectre se raccourcissait de la moitié de sa longueur. Parfois, le vert et le jaune semblèrent s'élancer par traits vers le bleu et le violet, sur lesquels les premières couleurs, le vert surtout, empiétèrent sensiblement. L'extrémité rouge vacilla également vers le jaune, qui quelquefois s'étendit à son tour du côté du rouge, comme je l'observai facilement en cachant tout le spectre, sauf le rouge, au delà du champ de la lunette. Il est à remarquer que la teinte rouge ne parut point subir d'extinction complète, et que les empiétements du jaune y furent beaucoup plus restreints que ceux du vert sur l'autre extrémité. Quelquefois aussi un trait lumineux semblait s'élancer comme un éclair sur toute l'étendue du spectre; il se montrait alors très-agité.

Quand l'étoile fut descendue à 5° près de l'horizon, les couleurs, encore distinctes, avaient perdu de leur éclat : le rouge était le moins altéré. L'extrémité du bleu violet subissait des variations aussi fréquentes que précédemment, mais le jaune et le vert étaient plus stables. Très-près de l'horizon, le rouge et le vert restèrent les seules couleurs distinctes; les changements s'y effectuaient lentement, et la partie du spectre encore perceptible semblait passer successivement du rouge au vert.

Le spectre de Sirius avait présenté des vacillations accompagnées de semblables caractères, lors d'observations de même genre effectuées au moyen du prisme, il y a quatre ans environ, au mois de février, à une heure de la soirée où l'étoile était très-élevée. L'extrémité violette fut aussi plus particulièrement le siége de vacillations et d'extinctions totales, et le spectre subit parfois aussi des trépidations transversales.

—Les changements instantanés de couleurs sont sans contredit la particularité la plus remarquable et la plus difficile à expliquer dans la scintillation des étoiles, observée soit à l'œil nu ou dans une lunette. L'explication que j'en propose a pour base des effets de réfraction et de dispersion par l'atmosphère; il importe donc d'étudier de quelle manière la séparation des rayons diversement colorés d'une étoile s'effectue dans l'air.

Soient A et Z, *fig.* 2, le lieu et le zénith de l'observateur; le rayon Rm arrivant en A après avoir traversé l'atmosphère, non-seulement s'est infléchi

suivant une courbe *mb*A, mais il s'est décomposé en ses rayons constitutifs, diversement réfrangibles, de manière que leurs trajectoires ont traversé des lieux différents de l'atmosphère. Ce fait, rigoureusement vrai pour toute distance zénithale autre que 0°, ne souffre d'exception que près du zénith, là où la réfraction est nulle et d'où le rayon arrive suivant ZA sans éprouver de décomposition. Le pouvoir dispersif de l'air étant très-faible, les effets de dispersion ne restent manifestes qu'à peu de degrés au-dessus de l'horizon, quand on se sert d'instruments ordinaires.

La forme de la trajectoire, décrite par un rayon coloré, dépend à la fois de la distance zénithale de l'étoile et de la puissance réfractive de l'air pour ce rayon, au moment où on l'observe. Dans un travail précédent [1], j'ai fait voir qu'à la température de 0° et sous la pression de 0^m,76, les indices de réfraction de l'air, pour le rouge moyen et le bleu extrême, sont respectivement 1,00029242 et 1,00029654. Le rayon bleu étant le plus réfrangible, la courbure de sa trajectoire est plus prononcée que celle du rayon rouge; aussi le premier s'écarte-t-il plus que celui-ci de la direction qui serait suivie par le rayon R*m*, si la puissance réfractive de l'air était nulle. D'après cela, les trajectoires des rayons bleu et rouge provenant du rayon R*m*, ont respectivement les positions *mb* et *mr* pour lesquelles le rayon rouge se dirige au-dessus du rayon bleu.

Ce dernier est donc le seul provenant de R*m* qui parvienne en A, lieu de l'observateur; le rayon rouge aboutit au delà, en A'. La dispersion d'un rayon R'*m'*, différent de R*m*, mais parallèle à sa direction en dehors de l'atmosphère puisqu'il provient de la même étoile, envoie un rayon rouge en A suivant la trajectoire *m'r'*A. Ce rayon, dont la courbure ne diffère sensiblement de *mr*A' que par son transport parallèle, est le seul des rayons constitutifs de R'*m'* qui arrive en A; car le rayon bleu de même origine suit la direction *m'b'*A''. Les droites A*t* et A*t'*, respectivement tangentielles en A aux trajectoires bleu et rouge, comprendront un angle *t*A*t'* égal à l'étendue angulaire du spectre stellaire visible en A. La grandeur de cet angle augmente avec la distance zénithale : j'ai fait

[1] *Essai sur des effets de réfraction et de dispersion par l'air atmosphérique*, MÉM. DE L'ACAD. DE BELGIQUE, t. XXVI.



voir qu'elle est successivement égale à 1″, à 2″, à 5″ et à 29″ aux distances zénithales apparentes de 50, 70, 80 et 90°; c'est environ $\frac{1}{80}$ de la réfraction.

Les mêmes raisonnements s'appliquant aux rayons des teintes autres que le rouge et le bleu, concluons-en que, dans les conditions normales de l'atmosphère, les rayons diversement colorés provenant d'un même rayon stellaire incolore se séparent par dispersion dans l'atmosphère pour ne plus se réunir; et que les rayons émanés d'une étoile non voisine du zénith, ont traversé des régions différentes avant de parvenir à l'observateur. Dans les conditions ordinaires de vision d'une étoile à l'œil nu, celui-ci ne perçoit qu'un point brillant et non un spectre stellaire, parce que l'espace occupé par les couleurs sur la rétine est tellement restreint, que l'organe de la vue ne peut en opérer la séparation, et qu'il éprouve l'impression résultant de leur mélange, c'est-à-dire celle de la couleur propre de l'étoile. Mais si l'œil est armé d'une lunette, la longueur du spectre est amplifiée par le pouvoir grossissant de l'instrument; alors ses teintes deviennent généralement distinctes. M. Struve assure que les effets de dispersion sont perceptibles jusqu'à 40° de hauteur quand on se sert d'instruments puissants.

Il est actuellement important de montrer comment l'écartement des trajectoires rouge et bleue, par exemple, augmente avec l'éloignement du lieu où un spectateur le considère dans l'air. J'ai démontré, dans une note qui termine ce travail, que, si l'on représente par x l'éloignement Am (*fig.* 3) du point m de la trajectoire bleue au spectateur A, par Z la distance zénithale de l'étoile observée, la longueur D de la droite mc, normale au rayon coloré moyen ou plus simplement au rayon rouge cA, qui mesure en m la distance rectiligne des trajectoires rouge et bleue aboutissant à l'observateur A, a pour expression générale :

$$(10) \ldots \ldots \quad D = \sin Z \times 26^{m},23 \left(1 - \frac{1,00038896}{10^{x \frac{\cos(Z-e)}{18393^{m}}}} \right).$$

Cette formule est mise sous la forme la plus simple, celle qui convien-



drait au cas où la tension de l'air serait $0^{m},76$ en A, et la température 0° en ce lieu et dans les couches d'air jusque la hauteur *m*.

Si l'on applique cette formule à calculer l'écart D des trajectoires rouge et bleue provenant d'une étoile distante de 80° du zénith, et pour les différents cas où l'éloignement *x* du point *m* au spectateur en A varie depuis 100 jusqu'à 10000 mètres, on obtient les résultats suivants :

Valeur de *x*	100^{M}	1000^{M}	10000^{M}
Valeurs de D correspondantes	$0^{M},03$	$0^{M},53$	$5^{M},3$

Les valeurs de D étant peu influencées par la température de l'air, on est en droit de conclure que, dans une atmosphère calme, l'écart rectiligne des trajectoires rouge et bleue provenant d'une étoile éloignée à 80° du zénith, atteint $0^{M},50$ à une distance de 1000 mètres du spectateur auquel ces rayons aboutissent. La ligne *mc* étant la plus courte des lignes que l'on peut mener du point *m* à la trajectoire *m'*A, toute portion de sécante comprise entre les deux trajectoires, qui serait oblique à *mc* avec laquelle elle aurait le point *m* commun, dépasserait en longueur $0^{M},50$, pour une distance zénithale de l'étoile de 80° et à 1000 mètres de l'observateur.

Dans la réalité, chaque trajectoire colorée ne peut être considérée comme une ligne sans dimension transversale : évidemment, les rayons de même teinte qui pénètrent dans l'œil ou dans la lunette constituent un faisceau cylindrique courbe ayant pour base l'ouverture de la pupille ou de l'objectif. Représentons-nous ainsi les trajectoires curvilignes des rayons rouge, orangé, jaune, vert et bleu provenant de la dispersion des rayons d'une étoile élevée de 10° sur l'horizon, qui pénètrent dans une lunette de $0^{M},10$ d'ouverture; nous concevrons cinq faisceaux cylindriques diversement colorés, chacun de $0^{M},10$ de diamètre, et dont les axes médians divergent dans le plan vertical de l'astre. D'après ce qui vient d'être dit, la plupart de ces faisceaux sont sensiblement séparés l'un de l'autre à 1000 mètres de distance de la lunette, puisqu'à cette distance l'écart D des trajectoires médianes rouge et bleu est égal à $0^{m},50$ au moins. Les diamètres des trois faisceaux intermédiaires, considérés dans

le plan vertical de l'astre indépendamment des autres teintes, ne se touchent même pas à leurs extrémités en regard, attendu que la somme de ces diamètres ($0^{M},30$) est moindre que la portion de D ($0^{M},40$), qui reste comprise entre les faisceaux rouge et bleu. Le calcul montre qu'à des distances de 2, 3, 4 et 5 mille mètres, l'écartement des trajectoires médianes rouge et bleu, émanées d'une étoile élevée de 10°, a respectivement pour valeur $1^{M},08$, $1^{M},57$, $2^{M},16$, $2^{M},66$: les rayons seront donc suffisamment séparés aux distances indiquées, pour qu'un phénomène résultant de l'interposition d'une onde aérienne sur un des rayons colorés, se produise sans que tous les rayons voisins subissent au même instant l'interposition de la même onde, et par conséquent les effets qui en résultent. Les impressions sur la rétine dues aux phénomènes que les divers rayons subiront successivement, et dont nous allons nous occuper, resteront ainsi généralement distinctes les unes des autres. Ces conséquences s'appliquent également aux rayons émanés d'une étoile élevée de plus de 10° sur l'horizon; le calcul indiquerait alors à quelle distance x de l'observateur les rayons dispersés par l'air sont écartés d'une quantité donnée.

Les faits tels que je viens de les exposer se passent réellement dans l'atmosphère, et leur existence est indépendante de toute hypothèse.

Actuellement, quelle est la cause de l'extinction d'un rayon coloré dans certains cas d'interposition d'une onde sur sa trajectoire, extinction plus ou moins complète et qui donne lieu à la coloration des étoiles dans la scintillation? C'est ce que nous avons à établir.

D'abord, quelle que soit cette cause, il faut admettre que l'œil perçoit la teinte complémentaire des rayons déficients au moment de la suspension de leur perception. Ainsi, par exemple, selon qu'un ensemble de rayons stellaires, dont le mélange ou la superposition presque complète sur la rétine donnerait naissance à l'impression du blanc, est privé momentanément du bleu foncé ou du vert, l'œil perçoit la teinte jaune ou la rouge, couleurs respectivement complémentaires du bleu et du vert. Mais l'impression résultant de l'extinction d'un rayon, ne devient distincte sur la rétine que si la rapidité de succession des diverses teintes ne dépasse pas une cer-

taine limite. J'ai montré, dans un travail précédent, que les couleurs du spectre, en se succédant au même lieu de la rétine, y produisent la sensation du blanc quand toutes ces teintes s'y succèdent en un temps sensiblement moindre que 0″,04. Concluons de là que, dans la scintillation, une teinte n'apparaît en un point de la rétine par défaut du rayon complémentaire, que si la suspension de perception de celui-ci se prolonge au delà de 0″,04 de durée. Dans les circonstances ordinaires, les variations de couleur d'une étoile, observées par l'œil, se succèdent avec beaucoup moins de rapidité que celle prescrite par cette limite supérieure. Mais lorsque, par l'emploi des artifices exposés précédemment, l'image de l'étoile est amenée en des points de la rétine *successivement différents,* on peut distinguer beaucoup de changements en très-peu de temps. Ainsi, quand la lentille excentrique en rotation fut adaptée à une lunette, soixante effets de coloration par seconde se distinguèrent dans la scintillation de Sirius; la durée de chacun de ces changements, et par conséquent de l'interception du rayon défaillant, ne dépassa point moyennement 0″,016.

Dans mon travail sur des effets de réfraction et de dispersion par l'atmosphère, j'expliquai par les phénomènes de *réflexion totale* ou d'*angle-limite* des suspensions momantanées de la perception d'objets terrestres, éclairés, que j'avais observées. Ces cas de réflexion résulteraient de l'interposition des ondes aériennes sur les trajectoires lumineuses, dans des conditions où de tels phénomènes pussent se produire. Le calcul indique, en effet, que si un rayon lumineux incolore se présente sous un angle d'incidence plus grand que 89° 48′ 50″ à la face d'une onde dont la température est supérieure de 5° à celle de l'air ambiant, ce rayon ne peut pénétrer dans l'onde, car il est réfléchi à la face d'incidence. La réflexion du rayon aurait également lieu par une onde plus froide de 5° que l'air ambiant, mais ce serait sur la face d'émergence que le rayon serait alors réfléchi, quand il s'y présenterait sous un angle égal à la grandeur citée. Parmi la multitude d'ondes interposées entre l'observateur et un objet dont des parties faisaient momentanément défaut à la vision lors des observations précitées, il en est évidemment qui rencontrèrent les rayons lumineux dans les conditions d'angle-limite; il s'ensui-

vit nécessairement que l'œil cessa de percevoir ces rayons pendant la durée de leurs interceptions.

N'est-il point rationnel d'admettre que les trajectoires des rayons stellaires qui traversent toute l'épaisseur de l'atmosphère, agitée par des ondes multipliées et de densités si diverses, soient les lieux d'interceptions subites dues à la cause citée? Nous avons vu précédemment qu'au delà de 1000 mètres de distance de l'observateur, les faisceaux cylindriques colorés, émanés d'une étoile éloignée du zénith, sont suffisamment séparés pour qu'une onde ascendante qui traversait successivement ces rayons dans les conditions d'angle-limite, pût donner lieu à des impressions sur la rétine essentiellement distinctes. De cette manière, l'œil doit percevoir les couleurs complémentaires successives des rayons interceptés, soit par le fait d'une même onde, soit, ce qui est plus probable, par celui de plusieurs ondes, au milieu de la multitude qu'ils rencontrent.

Telle est l'essence de l'explication des changements de couleur dans la scintillation que je propose [1]. Voyons si cette théorie s'accorde avec les faits observés jusqu'à maintenant, car les détails sont la pierre de touche des théories, a dit Arago.

[1] Les effets de réflexion totale, bases essentielles de la théorie proposée et qui la distinguent de toute autre explication, ne peuvent, en principe, être niés, même à l'égard d'une très-petite portion d'air jouissant d'un pouvoir réfringent autre que celui de l'air ambiant, à cause d'une différence de température. Les effets de ce genre sont la source incontestable des phénomènes de mirage, dont l'observation révèle de plus en plus la fréquence dans l'air. Ils peuvent résulter parfois de très-petites différences de température des couches d'air : ainsi, Pouillet cite, dans son *Traité de physique*, un effet de *mirage latéral* observé sur le lac de Genève, qui eut pour cause la diversité de température de deux parties de l'air, dont l'une se trouvait dans l'ombre depuis longtemps, tandis que l'autre était échauffée par le soleil. On a déjà cherché à faire intervenir les effets de réflexion totale dans la production de phénomènes que présente parfois la vision des astres : ainsi, Brandès ramène à un effet de mirage le phénomène si singulier de la fluctuation des étoiles. (De Humboldt, *Cosmos*, t. III, p. 293.)

Comme il sera toujours difficile de prouver directement l'intervention des effets invoqués dans la scintillation, il convient de citer à l'appui les résultats de quelques expériences qui ont été effectuées dans des circonstances où la température s'écartait beaucoup, il est vrai, des différences que les phénomènes naturels présentent ordinairement.

Un microscope solaire, muni de son miroir réflecteur et du système de lentilles ordinaire, ayant été adapté au volet d'un appartement obscur, j'interposai sur le passage des rayons solaires la cheminée en verre d'une lampe modérateur allumée; le courant des gaz fortement échauffés traver-



L'observation du spectre de Sirius obtenu au moyen d'un prisme, a montré que les couleurs bleue et violette sont les parties où des extinctions partielles et complètes se manifestent le plus souvent. Ce fait se conçoit aisément, si l'on remarque que, parmi les rayons dispersés par l'atmosphère, les trajectoires des divers rayons bleus et violets sont en plus grand nombre que les trajectoires des autres rayons, le jaune et le rouge surtout; car, dans le spectre produit par un milieu solide ou liquide, le bleu, l'indigo et le violet occupent des espaces plus étendus que les autres couleurs, quand la lumière primitive est blanche; or tel est le cas de Sirius. Cela posé, il est évident que les chances d'interceptions partielles par phénomène de réflexion totale, ont été plus fréquentes pour les rayons violets et bleus que pour les teintes de l'extrémité opposée, puisque

sait ainsi les rayons solaires divergeant vers un écran où ils s'étalaient en cercle. Quand le courant s'éleva tranquillement, ses bords extérieurs se dessinèrent sur l'écran, suivant toute leur hauteur, avec plus d'éclat que les parties voisines, et surtout que la partie intérieure du courant contiguë à ses bords, laquelle était plus sombre que la portion centrale. L'accroissement d'éclat à l'extérieur du courant, projeté sur l'écran, s'explique par la réflexion totale des rayons lumineux qui arrivaient presque tangentiellement aux bords du cylindre d'air échauffé sortant du tube, et par conséquent, sous une inclinaison égale ou supérieure à l'angle extrême de pénétration possible des rayons lumineux de l'air ambiant dans les gaz chauds. De ce fait résultaient tout à la fois un éclat prononcé près des bords extérieurs du cylindre, lieux de la réunion sur l'écran des rayons réfléchis par angle-limite, et un obscurcissement sensible à l'intérieur de ces mêmes bords, là où ces rayons faisaient défaut.

Les bords de la flamme projetée sur l'écran se montrent avec un éclat excessivement vif quand, après avoir enlevé le verre, on détourne la flamme en la soufflant au chalumeau : si le dard est dirigé dans un plan perpendiculaire à l'écran, les parties latérales de son profil sur celui-ci sont chacune bordées d'une zone extérieure très-brillante, même comparativement aux parties de l'écran environnantes, très-éclairées. Ces zones se montrent d'autant plus brillantes que l'on souffle plus fort, et que la direction du dard se rapproche de la normale à l'écran. L'intérieur du profil du dard paraît plus sombre, sauf un trait brillant et effilé s'élançant du point où est percé le trou du bec.

L'explication de ces faits repose, comme celle qui précède, sur les effets de réflexion totale produits près des bords du dard fortement échauffé. Mais on pourrait objecter à cette explication que l'accroissement d'éclat près des bords extérieurs résulte, non de la réunion de rayons réfléchis par suite de ces effets, mais bien de l'empiétement des rayons qui, au sortir d'un milieu gazeux fortement échauffé, ont dû acquérir une divergence plus forte que celles qu'ils avaient avant de traverser ce milieu. Cette objection se fonderait sur ce qu'une masse d'air chaud terminée par des limites de forme convexe, doit jouer, dans l'air atmosphérique, le rôle de milieu divergent à l'égard des rayons qui la traversent. L'éclat extrêmement vif des zones extérieures au dard ne me permet point de l'attribuer au pouvoir divergent du milieu échauffé. D'ailleurs, le calcul m'a démontré que

les premiers, plus nombreux dans la dispersion par l'atmosphère, se trouvèrent, avant d'atteindre le prisme, dans des conditions à rencontrer plus d'ondes aériennes que les trajectoires constitutives du jaune et du rouge.

Ajoutons aussi que la réfrangibilité par l'air étant sensiblement moindre pour les rayons rouges et jaunes que pour les bleus et les violets, les premiers doivent échapper parfois à certains effets d'angle-limite, et les seconds, au contraire, se trouver plus tôt dans les conditions de ces effets. Ces raisons nous font ainsi comprendre pourquoi le bleu et le violet du spectre de Sirius, produits par un prisme et observés dans une lunette, ont présenté des raccourcissements plus fréquents et sur une plus grande étendue que les variations semblables des autres couleurs.

l'accroissement de divergence acquise par les rayons en traversant celui-ci, était tellement faible qu'arrivé à l'écran, un de ces rayons ne devait s'écarter extérieurement à l'image du dard que d'une fraction de millimètre par rapport au point où il eût atteint l'écran, s'il n'avait subi aucun accroissement de divergence en traversant la masse du dard fortement échauffée. (Les bases de ce calcul ont été les distances respectives de l'écran et du dard au foyer de la lentille du microscope, sommet du cône des rayons lumineux; puis les dimensions transversales du dard considéré comme un milieu de forme lenticulaire convexe, mais entièrement vide d'air et, par conséquent, jouissant des propriétés divergentes). Dans les observations faites avec le chalumeau, les zones extérieures au dard, excessivement brillantes, avaient plusieurs millimètres de largeur; elles ne sont donc point le résultat de divergences, mais bien des effets de réflexion totale qui, en se produisant presque tangentiellement au bord du dard, dévient les rayons de manière à satisfaire aux observations.

Quand la flamme est soufflée horizontalement et parallèlement à l'écran, la zone brillante se dessine à son bord inférieur seulement; mais il n'y a ni accroissement, ni diminution d'éclat à son bord supérieur. Cela s'explique facilement : la partie supérieure du dard n'a point ses limites nettement tranchées avec l'air froid ambiant comme le bord inférieur, et cela à cause du courant de gaz échauffés qui, en s'élevant verticalement du dard lui-même, ne permet pas que sa partie supérieure soit le lieu des effets de réflexion totale sur les rayons qui traversent le courant ascendant, au voisinage de cette portion supérieure.

La lampe étant munie de son verre, si le courant est troublé au-dessus de celui-ci soit par un souffle de vent, soit par l'agitation de l'air avec la main, il se produit à l'instant sur l'écran des ondulations brillantes, entremêlées d'ondulations obscures, même comparativement à la partie de l'écran tranquillement éclairée. Ces affaiblissements d'éclat ont pour origine les interceptions des rayons solaires, réfléchis par effets d'angle-limite à la surface de certaines ondes, parmi la multitude d'ondes auxquelles donne lieu le mélange de l'air froid lancé dans le courant des gaz échauffés. Les rayons réfléchis de cette manière dessinent sur l'écran des ondulations et des sinuosités plus éclatantes.



Il n'est pas hors de propos de remarquer que la diminution d'éclat des rayons bleu et violet d'un spectre stellaire, peut paraître plus prononcé à une certaine distance zénithale de l'étoile; car le pouvoir absorbant de l'air augmente plus rapidement pour ces rayons que pour le rouge par exemple, à mesure que l'épaisseur de la masse d'air traversé augmente. C'est pour cette raison que le rouge et le vert prédominèrent dans le spectre de Sirius, quand cette étoile s'approcha de l'horizon.

Les rayons foncés du spectre subissant les modificatious les plus fréquentes, on s'explique comment dans les observations à l'aide de l'appareil avec lentille excentrique en rotation adapté à la lunette, les couleurs de l'autre extrémité du spectre aient paru prédominer en nombre. Du reste, rien ne peut être spécifié d'une manière absolue sur la cause de la fréquence relative ou de l'éclat de certaines couleurs dans la scintillation; car le plus souvent il doit arriver que plusieurs couleurs de l'étoile font simultanément défaut; alors la teinte perçue est la résultante du mélange des rayons qui parviennent à l'œil. Ce point touche à une question scientifique intéressante qui n'est pas encore complétement éclaircie.

Un fait important, c'est qu'un faisceau coloré ne doit pas être nécessairement intercepté en totalité pour que sa couleur complémentaire devienne sensible à l'œil. M. Arago a prouvé que, dans les phénomènes d'interférence ordinaires, il suffit de la destruction du vingtième d'un faisceau, pour que l'endroit où la totalité des rayons se serait réunie, paraisse sensiblement coloré [1]. Le même fait a lieu bien certainement si un vingtième de l'un ou l'autre rayon fait défaut par toute autre cause que par phénomènes d'interférence. Ainsi donc, l'image d'une étoile se montrera sensiblement colorée en rouge dans la scintillation, quand $\frac{1}{20}$ des rayons verts, complémentaires du rouge, seront interceptés par effet de réflexion totale à la face d'une onde.

Nicholson a signalé cet autre fait : Si l'oculaire d'une lunette achromatique dirigée vers une étoile scintillante, est poussé hors du foyer, son image se transforme en un disque irrégulier d'un diamètre plus ou moins grand,

[1] *Notice*, p. 424.

selon la position de l'oculaire; le disque circulaire devient alors le lieu d'un genre de vacillation tel, que l'on croirait voir, dit Nicholson, un certain nombre de disques de couleurs différentes passer successivement les uns devant les autres. *L'illumination*, ajoute-t-il, paraît venir de divers côtés. Cette circonstance sur laquelle M. Arago appuie d'une façon toute particulière dans sa *Notice* (p. 378), m'avait aussi frappé, quand j'eus vu l'apparition de chaque couleur se faire non instantanément sur toute l'étendue du disque élargi, mais à des intervalles de temps distincts, aux diverses parties de celui-ci. Le disque est ainsi le lieu d'un travail continuel qui résulte des successions rapides et partielles de toutes ces couleurs. Cette variété d'effets s'explique facilement en concevant que, lors de l'interception de la moitié du faisceau cylindrique des rayons verts de droite, par exemple, qui tombent sur l'objectif, la partie du disque élargi correspondant à cette moitié, devient aussitôt le lieu d'une coloration en rouge complémentaire, qui persiste pendant la courte durée de l'interception de la fraction des rayons verts.

La théorie exposée fait naître une objection que je dois réfuter. Parmi les nombreuses réflexions des rayons stellaires opérées dans l'atmosphère et dues à la cause invoquée, n'en est-il point qui s'effectuent dans des conditions capables d'amener incidemment vers l'œil de l'observateur des rayons qui n'étaient point destinés à y entrer, ce qui donnerait lieu pour lui à une seconde image d'une étoile dans une direction différente de celle où il voit son image vraie? Supposons une onde réfléchissant par effet d'angle-limite des rayons dans la direction de l'observateur : les circonstances où ces rayons seraient aptes à former une image nette dans l'œil doivent être excessivement rares, à cause de la courbure que les faces-limites des ondes présentent généralement. Cette courbure étant le plus souvent très-irrégulière, elle aura pour effet d'éparpiller aussi très-irrégulièrement les rayons, qui ne pourront alors exciter dans l'œil aucune image perceptible. On doit, à plus forte raison, conclure de là qu'il est de toute impossibilité que l'observateur reçoive une image formée par seconde réflexion des rayons qui en auraient déjà subi une première [1].

[1] Pour plus de développements sur cette objection, voir à la fin l'addition faite au mémoire.



Passons actuellement à un autre point important. La théorie de la scintillation par effet de réflexion totale, ne conduit-elle point forcément à admettre qu'un déplacement plus ou moins étendu de l'image de l'étoile doit accompagner, généralement, les phénomènes de la scintillation? Si cette conséquence est inévitable, comment la concilier avec l'assertion de M. Arago dans sa *Notice*, où il dit textuellement que la scintillation n'est point accompagnée d'un mouvement ondulatoire de l'étoile? La persuasion que la théorie proposée triomphera de cette objection, m'engage à examiner avec détails le point de discussion soulevé.

Si l'assertion contraire à une connexion entre la scintillation et les oscillations des étoiles, est positivement énoncée à certains passages de la *Notice*, aux pages 488 et 494 par exemple, il n'en est pas de même en d'autres endroits. Ainsi M. Arago cite des altérations considérables du diamètre apparent des astres [1], phénomène secondaire de la scintillation d'après lui, qui cependant est, à mes yeux, inévitablement un résultat d'une variation dans la réfraction. De plus, ce savant fait concourir le genre d'ondulations des étoiles dans les lunettes, appelé par lui *mouvement d'anguille*, à la production de phénomènes d'interférence et de coloration de l'image de l'étoile [2]. D'autre part, M. Biot dit textuellement, dans son traité d'*Astronomie physique*, que l'on voit presque toujours les images des étoiles, même voisines du pôle, agitées de petits mouvements ondulatoires dans les lunettes. Un travail récent sur la transparence de l'atmosphère du P. Antonelli cite ce fait : « Quand la vision nette et distincte d'un objet semble prouver une grande pureté d'atmosphère, il » arrive assez souvent qu'un tremblement considérable ou un soubresaut » imprévu de l'astre observé rendent impossible une bonne observation » astronomique [3]. » Carlini a remarqué plusieurs fois des oscillations de 10 à 12″ d'amplitude de la polaire, lors de son passage dans la lunette méridienne à fort grossissement de l'observatoire de Milan [4].

[1] Page 365.
[2] Page 427.
[3] Journal *Le Cosmos*, t. V, p. 93.
[4] De Humboldt, *Cosmos*, t. III, p. 293. Des oscillations aussi grandes s'expliqueraient très-

Mais la réalité des mouvements ondulatoires des étoiles en divers sens, pendant les phases de la scintillation, est incontestablement mise hors de doute par les trépidations *transversales* du spectre de Sirius, obtenu à l'aide d'un prisme et observé dans une lunette, comme il a été indiqué plus haut. Les trépidations de l'ensemble du spectre ou de ses parties sont nettement accusées : quand les trépidations totales se succèdent rapidement, l'image s'affaiblit entre les limites de ses déplacements pour reprendre plus d'éclat à ces limites mêmes, là où la vitesse ondulatoire devient nulle pendant un intervalle de temps très-court. Ces trépidations sont déterminées par le passage des ondes à une distance, en avant du prisme, où les trajectoires des divers rayons, dispersés par l'air, se trouvent sensiblement réunies. Mais si les ondes traversent l'une des trajectoires seulement, n'importe à quelle distance, la teinte du spectre produite par cette trajectoire éprouve seule des trépidations en ce moment. Dans l'un et l'autre cas, ces ondes s'interposent évidemment dans des conditions incompatibles avec les effets de réflexion totale.

Les mouvements des couleurs du spectre dans la direction longitudinale résultent en partie de trépidations dans ce sens; mais je ne puis admettre que les empiétements apparents et rapides de certaines couleurs sur celles qui leur sont contiguës, soient, en toute leur étendue, les résultats de déviations que subiraient isolément les trajectoires des couleurs qui accusent ces mouvements. S'il en était autrement, il faudrait concéder un pouvoir de déviation à la masse d'une onde qui s'élèverait à plusieurs minutes de degré, pour expliquer l'amplitude des éclairs rapides que parfois le jaune et le vert lancent instantanément du côté du bleu [1].

bien par la déviation qu'auraient subie des rayons de la polaire en rasant momentanément, et sous des angles de 5 à 6″, la convexité d'une onde qui eût réfléchi ces rayons par effet de réflexion totale : les rayons auraient dans ce cas pénétré dans la lunette avec une déviation égale au double de 5 à 6″. Cette explication est très-admissible, si l'on se refuse à accorder à des ondes, élevées dans l'atmosphère, une puissance déviatrice de 12″ sur les rayons qui peuvent les traverser.

[1] On trouve par le calcul, que si une déviation devait déplacer le rayon jaune d'une quantité égale à la distance des raies E et F du spectre produit par le crown-glass, qui sont, la première près de la limite du jaune et du vert, la seconde au milieu de cette dernière teinte, il faudrait que la déviation du rayon jaune s'élevât à 7′ avant qu'il ne pénétrât dans le prisme, les autres rayons restant immobiles.



L'observation et la théorie s'accordent pour montrer que, le soir, l'interposition des ondes ne peut donner lieu qu'à de très-faibles déviations des rayons d'une étoile, observée dans une lunette de la manière ordinaire [1]. Mais il ne suit point de là que les effets de réflexion totale soient impossibles avec des ondes peu capables d'imprimer de fortes déviations. En effet, la grandeur d'une ondulation dépend à la fois de l'incidence du rayon à la face de l'onde, de la différence des températures de celle-ci et de l'air ambiant, et, enfin, de l'inclinaison des plans tangents aux faces d'incidence et d'émergence de l'onde. Or, la réflexion totale est entièrement indépendante de ce dernier élément, qui influe sensiblement sur l'amplitude de la déviation. Il doit même arriver assez souvent que la réflexion d'un rayon s'effectue là où il n'éprouverait pas de déviation sensible, s'il lui était facultatif de traverser l'onde; cela se produit quand le rayon stellaire est intercepté par une onde pour laquelle il y a sensiblement parallélisme des plans tangents à la face d'incidence et à la face opposée de l'onde. J'ai démontré, dans le mémoire déjà cité, qu'un rayon

[1] Les plus fortes ondulations que j'aie observées au plein de la chaleur du jour, s'élèvent à 25″ pour les objets terrestres. J'ai démontré (*Mém. sur des effets de réfrac. et disper. par l'air atmosphérique*) que la grandeur du déplacement produit par une onde, toutes choses égales d'ailleurs, dépend de ses positions par rapport à l'observateur et au point d'émanation du rayon. Si l'on désigne par d' et d les distances respectives de l'onde à ces points, par y l'amplitude de la déviation vraie que le pouvoir réfringent de l'onde fait subir au rayon, et enfin par x cette même amplitude si le rayon, émané de l'infini, traversait l'onde dans des mêmes conditions, on a entre x et y la relation :

$$y = x \frac{d}{d + d'}.$$

Dans le cas des observations citées, le rapport $\frac{d}{d + d'}$ équivaut à $\frac{11}{12}$: concluons de ce chiffre et du *maximum* $y = 25''$ que, si le rayon eût émané de l'infini, la déviation x subie par l'interposition de la même onde aurait dépassé de $\frac{1}{12}$ seulement l'ondulation *maximum* 25″, mesurée pour les objets terrestres. Ainsi une étoile observée près de l'horizon et au travers des mêmes ondes que ces objets, eût éprouvé des ondulations de 27″ d'amplitude. Dans les après-midi et vers les soirées où je fis d'autres observations, les ondulations des objets terrestres près de l'horizon ont généralement paru tellement restreintes, qu'elles échappèrent à des mesures micrométiques, quoiqu'elles fussent encore perceptibles. Il n'est donc point surprenant que les ondulations des étoiles, qui surpassent très-peu celles des objets terrestres, aient généralement une faible amplitude, même près de l'horizon,



émané de l'infini, ce qui peut être considéré comme étant le cas pour un rayon stellaire, ne subit point de déviation angulaire en traversant un milieu limité par des faces parallèles.

Si donc un rayon stellaire traverse, même sous une forte inclinaison, une partie d'onde offrant la condition du parallélisme des plans tangents sensiblement satisfaite, il n'éprouvera pas de déviation; et si, dans le mouvement propre de l'onde, l'inclinaison de la face d'incidence par rapport au rayon augmente au point d'amener l'effet de réflexion totale, le rayon sera subitement intercepté, et un phénomène de scintillation se produira pour l'œil sans déplacement sensible de l'image de l'étoile.

Du reste, un faible mouvement de l'étoile pourrait parfois accompagner la scintillation et échapper à l'observateur, en vertu de causes secondaires. On sait, en effet, que l'image d'une étoile occupe sur la rétine un espace beaucoup plus grand que ne le comporte son diamètre vrai, car les instruments d'optique les plus parfaits donnent encore aux étoiles des diamètres factices. Enfin la vision non précise d'une étoile est augmentée par les rayons qui, à l'œil nu surtout, émanent des étoiles brillantes et constituent des espèces de queues dont le nombre, la position et la longueur varient pour chaque observateur. C'est ici le lieu de faire remarquer que ces rayons divergents, dont la cause réside dans l'œil et non dans le corps lumineux [1], participent aux variations d'éclat et de couleurs des étoiles scintillantes, et contribuent ainsi à augmenter beaucoup les caractères de la scintillation.

Voici un phénomène dont les particularités prêtent un puissant appui à la théorie proposée. J'ai observé que le sommet d'une montagne éclairé par la lune et élevé de 2° environ sur l'horizon, qui faisait saillie sur la partie du disque faiblement entamée par l'approche du second quartier, se colora momentanément en rouge pourpre, puis passa au bleu; mais, à l'instant de ce dernier changement, sa saillie sur le disque s'accrut sensiblement. Le point revint bientôt à la première position où il reprit la couleur rouge; il ne tarda pas à l'échanger contre la coloration en bleu, qui se montra de

[1] *Notice*, p. 491.

nouveau accompagnée d'un exhaussement de la sommité. Ces changements de couleurs se succédèrent pendant quelque temps, toujours accompagnés des mêmes mouvements ondulatoires.

La compréhension de la cause de ces variations sera beaucoup facilitée par la connaissance du fait suivant. Lorsqu'un spectre stellaire est très-restreint, les couleurs d'une extrémité deviennent beaucoup plus distinctes quand celles de l'autre n'arrivent pas sur la rétine. Ainsi, dernièrement, j'observai la planète Vénus, par un ciel serein, un peu avant son coucher : ses arcs supérieur et inférieur étaient colorés l'un en bleu et l'autre en rouge, par effet de dispersion atmosphérique, visible dans la lunette; le milieu du disque, entamé par les phases de la planète, était complétement incolore. La partie rouge du disque ayant été fortuitement cachée au delà du champ du télescope, la teinte bleue, encore visible, acquit aussitôt une intensité et une extension notables sur la portion du disque *planétaire non cachée*. Mais cette partie redevenait incolore aussitôt que la teinte rouge était mise à découvert.

Ce fait étant constaté, la sommité brillante de la lune en question est réellement le lieu d'un spectre très-restreint, dû à la dispersion atmosphérique, et dont les teintes, trop rapprochées les unes des autres dans les conditions de vision normale, ne sont pas distinctes quand leurs impressions se produisent en des points de la rétine très-voisins : alors celle-ci éprouve nécessairement l'impression de la couleur blanche, qui est la teinte résultant du mélange des couleurs primitives. Si, actuellement, nous admettons qu'une ou plusieurs ondes aériennes interceptent à la fois, par effet de réflexion totale, les trajectoires bleue et violette, les couleurs de l'autre extrémité du spectre prédomineront, et parmi elles le rouge, qui est à la fois la teinte la plus vive et celle à laquelle l'air livre le plus facilement passage, surtout dans les couches inférieures. A cet instant, la sommité dut donc paraître colorée en rouge plus ou moins prononcé. Mais, au moment suivant, l'interception ayant eu lieu principalement pour les autres rayons colorés, par le fait des mêmes ondes ou d'ondes différentes, les trajectoires de la partie foncée du spectre furent alors les seules qui parvinssent à l'œil, où leur mélange donna lieu à une teinte dans laquelle le

bleu prédomina. Comme les trajectoires de la partie foncée d'un spectre, produit par dispersion atmosphérique, sont disposées au-dessus des rayons de l'autre partie, la sommité du disque lunaire dut infailliblement paraître plus élevée quand elle se revêtit de la teinte bleue qu'au moment où elle se colora en rose [1]. Il a pu se faire que la sommité ait passé par d'autres teintes intermédiaires aux premières, qui m'ont échappé à cause de leur faible intensité. J'ajouterai que le passage du rouge au bleu ne s'est point effectué brusquement, mais graduellement, quoique dans un court intervalle de temps.

Ce phénomène où les ondes aériennes firent l'office d'écrans successivement sur les différentes trajectoires colorées, et qui semble montrer sous son véritable jour la cause des changements de couleurs des étoiles dans la scintillation, a été observé plusieurs fois : ainsi, un autre soir, des teintes successivement rouges et bleues, également combinées avec des mouvements ondulatoires bien caractérisés, parurent sur les arêtes

[1] Afin que le lecteur puisse suppléer aux détails sur la succession des couleurs, que je crois devoir omettre dans l'explication générale ci-dessus, je rapporterai un tableau où sont exposées les couleurs résultant du mélange, deux à deux, de cinq couleurs du spectre, tableau qui a été extrait du tome II du journal *Le Cosmos*, où il termine un exposé des expériences intéressantes de M. Helmholtz sur les couleurs composées. Le lecteur reconnaîtra que, d'une part, le rouge, le rose, l'orangé, et de l'autre, le bleu et les teintes qui dérivent de cette couleur, sont les nuances les plus fréquentes. Dans ce tableau, la couleur résultante est à la ligne d'intersection des deux lignes horizontale et verticale, où sont indiquées les couleurs composantes. Quelques-uns de ces résultats contredisent les idées reçues.

	Violet.	Bleu.	Vert.	Jaune.	Rouge.
Rouge.	Pourpre.	Rose.	Jaune mat.	Orange.	Rouge.
Jaune.	Rose.	Blanc.	Jaune verdâtre.	Jaune.	
Vert.	Bleu pâle.	Bleu verdâtre.	Vert.		
Bleu.	Bleu-indigo.	Bleu.			
Violet.	Violet.				



du contour de cratères lunaires observés dans le télescope, qui recevaient obliquement la lumière près de la partie supérieure du disque, entamé par l'approche d'un quartier.

Jusqu'à présent, je ne me suis attaché qu'aux variations de couleurs des étoiles, phénomène le plus difficile à expliquer dans la scintillation; car toute théorie basée sur des inégalités de réfraction, envisagées comme on le fait ordinairement, ne trouve guère d'obstacle dans l'explication des variations brusques de l'éclat des étoiles scintillantes. Dans la théorie proposée, ces extinctions plus ou moins complètes, suivies de réapparitions d'éclat d'une certaine vivacité, s'expliquent très-facilement par les effets de réflexion totale. En effet, admettons qu'une ou plusieurs ondes s'interposent simultanément avec les conditions voulues pour ceux-ci, dans la partie des trajectoires comprise entre l'observateur et le lieu où elles sont sensiblement séparées; il y aura interception de la majeure partie, sinon de la totalité des trajectoires peu dispersées en ce lieu; l'image de l'étoile éprouvera, à cet instant, une extinction momentanée, pour reparaître avec tout son éclat lorsque l'onde aura traversé la totalité du faisceau des rayons réunis.

L'affaiblissement d'éclat passager d'une étoile et son retour à sa puissance ordinaire sont, tout autant que ses changements de couleurs, plus forts dans la réalité qu'ils ne le paraissent à l'œil nu, comme le fait remarquer M. de Humboldt [1], à cause des effets de la persistance des impressions lumineuses qui se superposent sur la rétine. Mais il ne faut point oublier que les apparences de la scintillation, et particulièrement l'impression résultant pour l'œil des pertes et des accroissements d'éclat successifs de l'étoile, doivent être notablement accrus par les extensions et les contractions intermittentes de la couronne de rayons qui divergent, sur une étendue de 5 à 6′, à partir de l'image de l'étoile, vue à l'œil nu. Ces rayons parasites, d'après Hassenfratz, ne seraient rien autre que les caustiques du cristallin formées par les rayons réfractés. Ils doivent évidemment éprouver les effets des variations d'intensité et de couleurs des images

[1] *Cosmos*, t. III, p. 79.

stellaires, si toutefois les rayons qui forment chacune de ces caustiques, subissent simultanément les mêmes effets.

La scintillation a pour effet nécessaire, comme le remarque M. Arago, d'affaiblir l'intensité des images des étoiles. « C'est très-rarement, dit-il, » que ces astres s'aperçoivent avec leur éclat intrinsèque. Des étoiles qu'on » a rangées dans la sixième grandeur, parce que *de temps en temps* elles » sont visibles à l'œil nu, peuvent donc disparaître habituellement. Une » étoile qui aurait été classée dans la septième grandeur, parce qu'elle » serait ordinairement invisible, peut, quand le phénomène de la scintil- » lation cesse tout à fait pour elle, devenir perceptible. Hooke s'est assuré » que les choses se passent comme je viens de le dire, relativement à » certaines étoiles de sixième et de septième grandeur. » En lisant ce passage de la *Notice* [1], je me suis demandé si ce n'est point de là que dérive la cause principale de la visibilité instantanée de nombreuses petites étoiles qu'on ne distingue aisément qu'avec des lunettes, et qui apparaissent par moments, tantôt ici, tantôt là, dans les nuits des climats tempérés, favorables à la scintillation? Il n'y aurait, en réalité, dans les variations d'éclat de ces étoiles scintillantes que des phases de renforcements de lumière plutôt relatifs qu'absolus. Ils résulteraient de la cessation momentanée des causes qui, dans l'état général de l'atmosphère, tendent à diminuer l'intensité des rayons : on peut citer parmi elles les effets d'angle-limite de durée excessivement courte, puis l'affaiblissement que subit infailliblement tout rayon en traversant une multitude d'ondes aériennes de densités différentes, et dont aucune ne se trouve dans les conditions de réflexion totale par rapport à lui.

Il n'est pas inutile de rappeler ici, que l'œil jouit à un haut degré de la faculté d'apprécier de petites différences d'intensité que subissent des impressions lumineuses, même quand ces variations, réitérées à des intervalles rapprochés, persistent pendant des instants très-courts. Plusieurs faits prouvent incontestablement cette faculté de l'organe visuel. D'après M. Arago, l'œil cesserait de percevoir des différences d'intensité de $\frac{1}{64}$ dans l'état de repos [1]; mais, quand les impressions, variables en intensité,

[1] *Astronomie populaire*, t. I, p. 194.

sont accompagnées de changements de lieu sur la rétine, la limite de perceptibilité des variations descend au-dessous de $\frac{1}{64}$.

Hooke, astronome anglais, s'est assuré que des petites étoiles scintillent sans variations de couleurs. Des observations récentes faites par M. Goujon, à la demande de M. Arago, ont montré que l'image d'une étoile scintillante de septième grandeur se développe en ruban sans laisser de trace de coloration dans l'expérience de la lunette vibrante; tandis que le même observateur vit encore des traces de couleurs en opérant de cette façon pour une étoile de sixième grandeur [1]. De mon côté, j'ai observé des phases d'affaiblissement et d'extinction rapides de la part des satellites de Jupiter, mais sans aucune apparence de coloration. Or, d'après M. de Humboldt, le troisième satellite, le plus brillant des quatre, est tout au plus de la cinquième ou de la sixième grandeur; et les autres, qui ont une lumière variable, oscillent entre le sixième et le septième ordre d'éclat. Notons qu'au moment de mes observations, les satellites de Jupiter et les bords de la planète, peu élevée sur l'horizon, éprouvaient de petites ondulations.

On doit, me paraît-il, attribuer au faible éclat des étoiles de septième grandeur l'absence des phénomènes de coloration, malgré la visibilité des changements d'intensité dans leur scintillation. Remarquons d'abord que cet ordre est réellement le terme de démarcation entre les étoiles visibles à l'œil nu et les télescopiques [2]. La différence d'éclat des étoiles de première et de septième grandeur est considérable. John Herschell regarde celles du sixième ordre comme possédant $\frac{1}{324}$ de l'éclat de Sirius [3], la plus brillante du firmament : l'intensité d'une étoile de septième grandeur descend donc au-dessous de cette faible quantité. Cela posé, il faut encore admettre que les rayons constitutifs de la lumière d'une de ces étoiles, supposée parfaitement blanche, sont doués de pouvoirs éclairants excessivement faibles. A la vérité, on n'a point fait d'expérience pour déterminer les éclats relatifs des différentes teintes de

[1] *Notice*, pp. 383 et 384.
[2] Arago, *Astronom. populaire*, t. I, p. 350.
[3] Id., p. 360.

spectres stellaires, mais on a opéré cette détermination sur les couleurs du spectre solaire. Ainsi, pour ne citer qu'un rayon, le bleu, Frauenhoffer a évalué son pouvoir éclairant à 0,17, le pouvoir du jaune étant pris pour unité [1]. Comparé au pouvoir éclairant du blanc pur, ce rapport perdrait encore de sa valeur. On conçoit, d'après ces résultats, combien est faible le pouvoir éclairant de chaque rayon constitutif de la lumière d'une étoile de septième grandeur, et que la plupart, pris isolément ou réunis à quelques-uns, sont incapables de produire de sensation perceptible sur la rétine. Aussi la scintillation d'une de ces étoiles doit-elle se résumer en une extinction d'éclat, même dans les phases où, en réalité, il y a variation de couleur. Il dut en être de même, à plus forte raison, dans l'expérience de M. Goujon, où le développement en ruban de l'image de toute étoile scintillante affaiblit notablement l'intensité propre de chaque phase lumineuse de la scintillation, comme j'ai eu occasion de le dire à l'égard de Sirius.

La généralité des observateurs, qui ont traité de la scintillation, disent que les étoiles scintillent d'autant plus qu'elles sont plus rapprochées de l'horizon [2]. « Cela est vrai, ajoute M. Arago à ce sujet, en ce sens que le phénomène est plus facilement observable près de l'horizon qu'à certaines hauteurs. Hooke a fait cette observation, remarquable par sa finesse, que la scintillation près de l'horizon n'est pas à beaucoup près aussi rapide, aussi soudaine dans le passage d'un état de l'étoile à l'état suivant, que dans la scintillation des étoiles situées près du zénith [3]. » Je ferai remarquer que cette observation de Hooke n'est point en contradiction avec l'opinion générale d'après laquelle les changements d'intensité ou de couleurs sont plus fréquents dans les régions inférieures de l'air; elle signifie que chacun d'eux s'effectue en un temps plus court dans les hautes régions que près de l'horizon.

[1] *Traité de physique*, par Becquerel, t. II, p. 515.

[2] M. de Humboldt a constaté qu'à Cumana et dans la partie péruvienne du littoral de l'océan Pacifique, les étoiles les plus brillantes cessent de scintiller moyennement vers 10 à 12° de hauteur. (*Cosmos*, t. III, p. 83.)

[3] *Notice*, p. 401.

Dans ma théorie, deux faits rendent compte des variations de la scintillation avec l'élévation de l'étoile : c'est d'abord l'accroissement d'épaisseur de la masse d'air, traversée par les rayons colorés, avec l'abaissement de l'étoile vers l'horizon, circonstance qui augmente évidemment les chances d'interception des rayons lumineux par les ondes aériennes, dont le nombre doit être plus grand au voisinage de l'horizon. En second lieu, l'écartement des trajectoires colorées étant variable avec la hauteur de l'étoile, les ondes aériennes traversent en un temps plus ou moins court un faisceau ou l'ensemble des trajectoires, ce qui tend à modifier la rapidité et la fréquence des phases de la scintillation, comme je vais le faire voir par quelques détails.

La valeur de D dans l'équation (10) de la note, exprime l'écartement des rayons rouge et bleu ou la longueur de la normale *cm* (fig. 3). Quoique D soit la mesure réelle de cet écartement, j'ai formé également, dans l'équation (6), l'expression d de la distance mm' de deux points des mêmes trajectoires, prise sur la verticale *mo*, et dans l'équation (9), l'expression d' de la distance *bm* de deux points de ces trajectoires mesurée dans une couche d'air concentrique au centre terrestre; la distance *bm* ou d' est ainsi de direction horizontale. C'est suivant *bm* qu'il est le plus important d'évaluer la séparation des trajectoires, car, d'après toute probabilité, la direction horizontale est le sens le plus fréquent du mouvement de transport des ondes et, par conséquent, celui suivant lequel s'opère le plus souvent l'interception des rayons. Cette probabilité repose sur ce que l'influence du vent et des faibles courants d'air, qui règnent pendant la nuit à certaine hauteur au-dessus du sol, doit donner lieu à une composition de leurs vitesses propres avec la vitesse ascendante ou descendante des ondes; et comme probablement celle-ci est généralement faible par rapport à la vitesse des courants aériens, la direction du mouvement absolu des ondes et le sens de leur passage à travers les trajectoires doivent s'effectuer, le plus souvent, dans une direction presque horizontale.

La distance *mb* des trajectoires a pour expression :

$$(9)\ldots\ldots\quad d' = \frac{\sin Z}{\cos v} \times 26^{m},23 \left(1 - \frac{1,00058896}{10^{\frac{y}{18393}}}\right).$$

Dans cette équation, qui n'est rigoureusement applicable que jusqu'à 80° de distance zénithale, Z et *v* expriment respectivement les distances zénithales apparentes, observées en A et en *m* (fig. 3) pour une même étoile; *y* représente la hauteur verticale *mo* au-dessus du sol de la couche d'air où *bm* est mesurée. La réfraction astronomique étant un peu plus forte en A, à la surface du sol, que dans la couche *mb*, au même instant d'observation, la distance zénithale *v* surpasse un peu la grandeur de Z, mesurée en A; mais cette différence étant généralement très-petite, nous pourrons ne pas en tenir compte pour la facilité du raisonnement, et considérer cos *v* comme étant égal à cos Z. Conséquemment, tang Z peut se substituer au facteur $\frac{\sin Z}{\cos v}$ dans la formule (9); alors *d'* devient sensiblement proportionnelle à la tangente de Z. Si donc on considère les variations de *d'* en rapport avec Z, constamment dans la même couche d'air élevée de *y* au-dessus du sol, on doit admettre que la grandeur de l'écartement *d'* des trajectoires, évaluée dans le sens horizontal, est à très-peu près proportionnelle à la tangente de la distance zénithale de l'étoile jusqu'à vers 80°.

Cette conséquence est applicable à deux faisceaux autres que le rouge et le bleu : l'éparpillement des divers faisceaux cylindriques dans le plan vertical de l'étoile est donc d'autant plus grand suivant le sens indiqué, que l'étoile est plus éloignée du zénith. Ajoutons qu'un diamètre de la section en ellipse, suivant laquelle un quelconque des faisceaux cylindriques pénètre dans la surface sphérique d'une couche, est d'autant plus grand que ce cylindre est plus oblique par rapport à cette surface, ou que la distance zénithale est plus grande; le diamètre considéré étant oblique au plan vertical de l'astre dans lequel la distance Z est supposée varier.

Nous expliquerons maintenant avec facilité les modifications dans la scintillation, signalées par Hooke et les autres observateurs, selon la hauteur de l'étoile au-dessus de l'horizon. Quand une onde capable de pro-

duire un effet de réflexion totale, en mouvement horizontal, rencontre les faisceaux d'une étoile très-élevée, elle les trouve plus resserrés entre eux qu'ils ne le seront dans la même couche lorsque l'étoile viendra plus près de l'horizon : on conçoit qu'il faille ainsi d'autant moins de temps à l'onde pour traverser l'ensemble des faisceaux, que l'étoile est plus élevée, toutes choses égales d'ailleurs. Si l'onde ne traverse qu'un ou deux faisceaux, obliquement par rapport au plan vertical de l'astre, son passage s'effectuera avec d'autant plus de promptitude que l'étoile sera plus haut, puisque l'étendue de la section de pénétration diminue avec la distance zénithale. Si l'onde traverse tous les faisceaux, son passage sera aussi d'autant plus facile et plus prompt que l'étoile sera plus élevée. Selon que l'interception sera partielle ou totale, il y aura variation de couleur ou d'éclat. Dans l'un et l'autre cas, le passage d'un état de l'étoile à l'état suivant paraîtra beaucoup plus soudain dans les scintillations des étoiles situées près du zénith, comme Hooke le prétend[1].

L'écartement des faisceaux augmente assez rapidement pour une distance zénithale supérieure à 45°, et les rayons sont plus disséminés dans la même couche horizontale; il y a donc moins de probabilité qu'alors une onde puisse, en les traversant, les intercepter simultanément tous, et donner lieu à des changements d'intensité aussi fréquents. D'ailleurs, le passage de l'onde à travers la section de pénétration du faisceau dans la couche exigera sensiblement un temps plus long, la vitesse propre de l'onde restant la même, puisque tout diamètre de cette section, non normal au plan vertical de l'étoile, augmente avec la distance zénithale de celle-ci.

Si nous rapprochons de tout ce qui précède cet autre fait, que plus l'étoile s'abaisse vers l'horizon, plus les faisceaux stellaires traversent une grande masse d'air, on sera convaincu, bien que les chances de rencontre des ondes capables des effets de réflexion totale augmentent pour

[1] Il n'est pas inutile de faire remarquer que plus une étoile est élevée, plus elle brille d'un vif éclat par rapport à la lumière atmosphérique qui l'entoure; cette cause tend aussi à rendre plus sensibles les variations que les étoiles scintillantes éprouvent dans les régions supérieures de l'air.



chacun des faisceaux avec la distance zénithale, et qu'ainsi les étoiles scintillent davantage dans les couches inférieures. Seulement, les changements de couleurs doivent être d'autant plus variés et plus fréquents que l'étoile est moins élevée.

La fréquence des effets de coloration avec l'abaissement de l'étoile a aussi ses limites, avant que celle-ci ait atteint l'horizon. Les couleurs principales d'un spectre stellaire se séparent avec d'autant plus de netteté que l'étoile est plus bas; alors elles deviennent perceptibles dans une lunette de puissance moyenne. Or, il y a moins de chance de production d'un effet de couleur complémentaire par l'interception d'un rayon, du rouge, par exemple, quand la séparation des principales teintes est très-prononcée dans la lunette, attendu que les autres rayons ne se trouvent plus mélangés au même lieu de la rétine, mais bien étalés en des lieux essentiellement distincts. Aussi, voit-on, à une petite distance de l'horizon, les teintes du spectre d'un astre brillant onduler séparément en flamboyant, et parfois tantôt l'une tantôt l'autre cesser momentanément d'être visible. Plus près encore de l'horizon, les mouvements onduatoires des teintes, devenues plus larges, mais aussi plus sombres, s'effectuent plus lentement; enfin, près de disparaître sous l'horizon, le spectre ondulant de l'étoile Sirius ne laisse distinguer que le rouge et un vert sombre, qui semblent tour à tour subir des extinctions presque complètes.

Il n'y a donc rien de surprenant, d'après ce qui précède, que l'étoile Sirius, observée à l'aide de l'appareil avec lentille excentrique, ait accusé sensiblement le même nombre de variations en une seconde, à des hauteurs de 15 et de 5° au-dessus de l'horizon (page 12).

« La scintillation est très-marquée quand des vents violents règnent » dans l'atmosphère et quand le ciel est alternativement serein et cou- » vert, dit M. Kaemtz, dans son *Traité de Météorologie.* » Serait-ce céder trop aisément à des présomptions hypothétiques que de considérer ce fait comme une conséquence de la rapidité avec laquelle les ondes, entraînées par les courants aériens, traversent l'ensemble ou une partie des faisceaux colorés?

La théorie proposée rend-elle compte du fait de la scintillation peu prononcée de Mars et de celle plus faible encore de Saturne et de Jupiter, tandis que Vénus et surtout Mercure, planète de très-petit diamètre, scintillent très-fortement? C'est ce que nous avons à examiner. Mais avant il convient de faire observer avec M. Arago, qu'aucun astronome ne dit, comme pour les étoiles, que la scintillation des planètes est accompagnée d'un changement de couleurs. La scintillation consisterait donc, en une simple variation d'intensité.

Je pourrais me borner, pour expliquer la faible scintillation des planètes, à rappeler, avec M. Arago, qu'un disque planétaire doit être regardé comme une agglomération d'un certain nombre d'étoiles; que chacun de ces points pris isolément scintillerait comme une étoile, non par effet d'interférence, comme le veut ce savant, mais par les effets des causes invoquées dans la théorie proposée. Il doit y avoir généralement discordance, dit-il, entre les scintillations de points du disque de la planète assez éloignés pour que les rayons, émanés de ceux-ci, traversent des parties d'air sensiblement différentes; alors les effets de ces scintillations partielles se contrarient plus ou moins sur la rétine. Mais pour une planète de petit diamètre, les scintillations de certains points doivent concorder plus souvent, alors l'agglomération de ces points scintille par moments.

Telle est l'essence de l'explication de la faible scintillation des planètes donnée par M. Arago; seulement, je ne puis voir avec ce savant des effets d'interférence dans les cas accidentels de scintillation des grandes planètes ni dans la scintillation plus fréquente des petites planètes : c'est à des effets de réflexion totale que je rapporterai l'origine de ces phénomènes. Il est opportun de faire remarquer que, pour une planète examinée près de l'horizon ou avec une puissante lunette, les diverses teintes du spectre coloré d'un point de son disque, qui n'appartient pas à ses arcs supérieur ou inférieur, ne peuvent être distinguées dans l'état normal de l'atmosphère. En effet, la partie de la rétine où se dessinerait une de ces teintes, est aussi le lieu de superposition des autres teintes qui sont propres à former avec celle-ci de la lumière blanche ou plus exactement la couleur propre de la planète; ces teintes, superposées à la première, appartien-

nent évidemment aux spectres particuliers de points de la planète placés au voisinage l'un de l'autre, sur la même corde verticale de son disque. Enfin une fraction des rayons de la planète doit se répandre sur une portion de la rétine sous forme de lumière diffuse, à cause de l'espèce d'éparpillement que les défauts de la cornée font subir aux rayons émanés de tous les points du disque planétaire [1]. Or, on doit admettre que l'illumination irrégulière dérivant de cette défectuosité est d'autant plus grande que le disque a plus d'étendue. Cette cause physiologique intervient sans nul doute avec celle invoquée par M. Arago, pour affaiblir sur la rétine les caractères de la scintillation d'un point quelconque d'une planète de grand diamètre.

L'explication précédente est fortifiée par cet autre fait, que la perception des variations d'éclat ou de couleurs devient possible quand l'image du point lumineux n'est pas entourée, de toutes parts, des images de points également éclatants : c'est ce que nous avons vu se produire pour une sommité éclairée du disque lunaire lorsque, dans sa position en saillie sur la partie du contour échancrée, elle passa successivement par des teintes différentes. Il n'est pas même nécessaire, comme ici, que le point brillant contraste avec la teinte foncée du ciel; il suffit qu'il y ait sur la rétine une différence d'éclat assez prononcée entre le point et les parties voisines : c'est ainsi que des traces de coloration, variant rapidement, ont pu être distinguées sur les arêtes de cratères de la lune, qui, par leur éclat, se détachaient des parties du disque voisines, moins éclairées. Enfin je rappellerai les apparitions d'ondulations rosées, dont il a été question dans un mémoire précédent déjà cité, qui se manifestent parfois dans l'arc bleu que la dispersion fait naître à la partie supérieure du disque solaire près de l'horizon. Si les planètes jouissaient d'un éclat plus vif, peut-être remar-

[1] C'est par la diffusion de la lumière due aux irrégularités de la cornée, que M. Arago explique des faits qui sont cités dans son *Astronomie populaire*, t. I, p. 191, et d'après lesquels la visibilité d'un objet se peignant sur un point donné de la rétine, serait affectée par la formation d'images très-faibles aux points environnants, quand même aucun rayon divergent n'émane ostensiblement de l'objet principal. *(Voir à la fin de l'Addition les développements plus étendus sur la scintillation des planètes.)*

querait-on des ondulations semblables sur leur bord coloré, dans les mêmes conditions.

Je ne puis passer sous silence un fait que M. Arago a proposé comme base d'un scintillomètre. Voici en quoi il consiste : Si l'on enfonce l'oculaire d'une lunette, on sait que l'image d'une étoile devient confuse et prend des dimensions de plus en plus considérables. M. Arago a remarqué que si, dans cet état, l'objectif est recouvert d'un diaphragme dont l'ouverture est de 4 centimètres environ, le centre de l'image devient un disque circulaire, qui est obscur ou lumineux selon la distance où l'oculaire est enfoncé dans la lunette. Si celle-ci est dirigée vers une étoile scintillante et l'oculaire placé dans une des positions où le centre de l'image, encore tout à fait obscur, est près de devenir lumineux, un petit point brillant apparaît au milieu de la tache noire, à des intervalles de temps d'autant plus courts que les scintillations de l'étoile sont plus fréquentes.

M. Arago attribue la formation des trous noirs au centre de l'image dilatée, à l'interférence des rayons directs de l'étoile avec d'autres rayons qui ont été déviés latéralement par les bords de l'ouverture du diaphragme, placé en avant de l'objectif. Si le phénomène n'est pas constant, dit-il, c'est que les rayons qui interfèrent à un certain moment, n'interfèrent pas un instant après, lorsqu'ils ont traversé des couches atmosphériques dont le pouvoir réfringent a varié.

Le phénomène dont il est ici question, se rattache à une classe de faits qui ne sont point complétement expliqués : ainsi, l'image d'une étoile, vue dans une lunette dont l'objectif est recouvert d'un diaphragme, se montre entourée d'arcs successivement lumineux et obscurs, dont la figure varie avec la forme de l'ouverture du diaphragme. Ces effets, qui sont indépendants des phénomènes de la scintillation et qui se produisent dans des conditions normales, résulteraient, paraîtrait-il, de phénomènes d'interférence [1].

Pour expliquer l'apparition des trous successivement noirs et lumineux au centre de l'image dilatée d'une étoile scintillante, j'admettrai avec

[1] *Traité de la lumière*, par J. Herschell, t. I, p. 503.

M. Arago que les trous noirs d'une étoile qui ne scintille point, ont pour origine l'interférence au foyer de certains rayons directs avec des rayons originaires de la même étoile, qui ont été infléchis par les bords du diaphragme de l'objectif [1]. Quand l'étoile scintille, le système des rayons directs donne lieu à un point lumineux au centre de l'image dilatée au moment où des rayons, infléchis par le diaphragme, sont interceptés, même partiellement, par des effets de *réflexion totale* avant d'atteindre l'objectif.

Après avoir montré que l'explication des particularités de la scintillation, les plus importantes parmi celles qui sont connues, ne constitue aucune difficulté pour la théorie proposée, je résumerai les principaux points sur lesquels cette théorie repose :

1° Tout rayon émané d'une étoile, située à une certaine distance du zénith au lieu de l'observation, est décomposé dans l'atmosphère en ses rayons primitifs par le pouvoir dispersif de l'air;

2° Les faisceaux cylindriques curvilignes, chacun d'un diamètre égal à celui de la pupille de l'œil nu ou de l'objectif de la lunette, qui constituent les rayons diversement colorés, ainsi dispersés, sont entièrement séparés à une certaine distance de l'observateur, au delà de laquelle les trajectoires ont traversé des régions atmosphériques essentiellement différentes;

3° Si une ou plusieurs ondes aériennes, douées d'un pouvoir réfringent autre que celui de l'air ambiant, s'interposent sur une ou plusieurs trajectoires dans des conditions où des effets de *réflexion totale* sont capables de se produire à l'égard de la totalité ou d'une partie des rayons constitutifs des trajectoires, les rayons interceptés font défaut à l'œil. L'organe de la vue éprouve aussitôt l'impression de la couleur complémentaire des rayons déficients, pendant toute la durée de ces interceptions, soit qu'il observe le phénomène avec ou sans le secours d'une lunette;

4° L'interception d'un rayon lumineux résultant de sa réflexion à la

[1] Il résulterait de certains passages des œuvres d'Arago (*Astron. populaire*, t. I, p. 159, et *Notices biographiques*, t. III, p. 406) où il est question de la vision télescopique, qu'il y a lieu de supposer qu'une partie des rayons qui se croisent dans les télescopes, s'éteignent mutuellement au point de croisement. Cette supposition et les faits cités plus haut méritent un examen sérieux.



face d'une onde, n'est point nécessairement accompagnée d'un mouvement ondulatoire de l'image de l'étoile qui soit d'amplitude notable; il peut même arriver, et c'est peut-être un des cas les plus fréquents, que la déviation d'un rayon venant de l'infini, ainsi intercepté, soit non-seulement inappréciable à l'œil, mais même tout à fait nulle;

5° Quand une ou plusieurs ondes simultanées traversent l'ensemble des faisceaux plus près de l'observateur, et dans les conditions de réflexion totale pour la pluralité des rayons diversement colorés, ceux-ci font défaut dans la vision, et il y a alors évanouissement presque complet de l'image. Au contraire, il y aura perception plus vive de l'étoile aux instants de courte durée où les rayons rencontreront comparativement peu d'ondes réfringentes sur leur passage;

6° Les images des étoiles ne sont pas nettement limitées : non-seulement elles ont des diamètres factices, même dans les lunettes, mais, par suite d'un défaut inhérent à l'organe visuel, des rayons semblent diverger en tous sens autour de l'étoile sur une certaine étendue, surtout à l'œil nu. Comme ces rayons parasites participent aux variations de coloration et d'intensité de l'image stellaire proprement dite, il en résulte que les caractères de la scintillation se manifestent dans l'organe visuel sur une plus grande étendue que ne le voudrait la réalité.

Parmi ces bases théoriques, il en est, telles que la dispersion et la séparation des rayons diversement colorés, qui spécifient d'une manière nette et positive des faits déjà connus ou à prévoir, parce qu'ils sont des conséquences irréfutables de la réfraction et de la dispersion par l'air. L'influence des rayons parasites résulte d'un fait physiologique dont l'intervention dans les phénomènes de la scintillation a déjà été invoquée par des physiciens. Mais je pense que personne n'a jamais attribué de rôle aux effets de réflexion totale dans les interceptions des rayons par les ondes aériennes. Les savants qui ont précédé M. Arago dans la recherche des causes de la scintillation, n'ont guère émis que des opinions conjecturales sur l'origine de ce curieux phénomène, à en juger du moins d'après l'exposé général qui termine la *Notice* de M. Arago. Aucun d'eux n'a sans doute fortifié l'explication qu'il proposait en l'appuyant par les résultats du cal-

cul, autant toutefois que le comporte l'incertitude de nos connaissances à l'égard des conditions réelles où les phénomènes en question se produisent.

Plusieurs de ces physiciens auraient pu attribuer la cause de la scintillation à des effets d'angle-limite, si leurs vues s'étaient portées vers ce genre d'effet. Mais il est à remarquer que l'application de ces phénomènes à l'air est de date récente, du moins, à ma connaissance, aucun physicien ne l'a faite avant que Monge eût appliqué ces effets à l'explication du mirage, phénomène naturel que les armées françaises observèrent si souvent en Égypte. La fréquence dans l'atmosphère de ces effets, soit généraux, soit partiels, qui devient de plus en plus manifeste avec le nombre des observations, ne peut que fortifier l'application du principe fondamental de la réflexion totale aux petites portions d'air qui constituent les ondes aériennes, d'ailleurs si multipliées; cette fréquence a donc pour conséquence inévitable de nous amener à considérer ce phénomène comme étant la cause originaire de l'interception des rayons dans la scintillation. La cessation momentanée de la visibilité d'objets terrestres, fait que j'ai observé dans certaines conditions où les rayons émanés de ceux-ci traversaient des ondes nombreuses et agitées, s'explique très-bien à l'aide des effets de réflexion totale; il vient ajouter ainsi un nouveau degré de probabilité à l'intervention de la même cause dans la scintillation. J'ai déjà eu occasion de le dire, c'est en cherchant l'explication de ces disparitions partielles dans les effets de réfraction atmosphérique, que l'application du même principe au phénomène de la scintillation m'est venue à l'esprit.

Je ne m'arrêterai pas à un examen des théories émises par divers savants; M. Arago les a réfutées dans sa *Notice*. Je ferai remarquer seulement qu'à propos du détournement des rayons de la prunelle occasionné par la *trémulation* de l'air, phénomène cité par Newton dans sa *Philosophie naturelle* pour expliquer la scintillation, M. Arago dit que si cette trémulation écartait certains rayons stellaires de l'œil, la même cause déviatrice y ferait pénétrer, par compensation, des rayons voisins qui, dans une atmosphère tranquille, seraient tombés sur la cornée opaque. On voit par cette objection de M. Arago et par une explication, un peu différente

de la première que donne Newton dans son *Optique*, en la faisant reposer sur les effets qu'éprouveraient les images des étoiles sur la rétine par suite de petites déviations des rayons stellaires dues à l'agitation de l'air, on voit, dis-je, qu'il n'a pu être question des phénomènes de réflexion totale dans cette théorie de Newton, à laquelle M. Arago consacre un article très-étendu.

Maintenant, j'établirai quelques points de comparaison entre la théorie de M. Arago par les phénomènes d'interférence, et l'explication de la scintillation que je propose.

M. Arago paraît avoir pressenti, dans sa *Notice* [1], que le peu de largeur du faisceau introduit dans l'œil par la pupille, ne laisse difficilement concevoir la destruction par interférence de rayons presque contigus, qui auraient traversé des régions atmosphériques excessivement rapprochées. A la vérité, ce savant fait valoir contre cette difficulté la longueur du trajet des rayons dans l'atmosphère, et le peu de différence des états individuels des couches nécessaire pour que la destruction mutuelle de certains rayons du faisceau s'effectue par interférence. Cette difficulté n'en serait pas une dans l'hypothèse des effets par réflexion totale : loin de là, car l'interception du faisceau se trouvera d'autant plus près d'être complète, que ses dimensions transversales seront moindres relativement à la face d'interception de l'onde.

Une remarque importante, c'est que la théorie de M. Arago semble porter avec elle une cause de diminution dans le nombre possible des phénomènes d'interférence, lors de la scintillation. Comme on le sait, d'après cette théorie la destruction des rayons rouges, par exemple, aurait lieu au foyer d'une lentille ou sur la rétine, quand les rayons stellaires de cette teinte, qui ont traversé la partie gauche de la lentille, arrivent au foyer ou sur la rétine en avance ou en retard d'une demi-ondulation sur les rayons rouges, réfractés par la partie droite de la lentille; la différence de la demi-ondulation ayant eu pour cause supposée la variété de puissance réfringente des couches d'air traversées par les

[1] *Notice*, p. 426.

deux systèmes de rayons. Il est excessivement probable que, dans cette transmission, chaque système éprouvera des alternatives d'avance et de retard d'ondulation par rapport à l'autre : ainsi donc, à diverses distances de l'observateur, les deux systèmes se trouveraient dans des conditions relatives tantôt d'extinction complète, tantôt d'accroissement d'intensité, s'ils se réunissaient en chaque lieu où on les considère. On conçoit, d'après cela, que les rayons rouges spécifiés puissent très-bien se rencontrer au foyer dans des phases d'ondulation additives, c'est-à-dire propres à un accroissement d'intensité, après s'être trouvés, à diverses reprises sur leur trajet, dans des phases d'extinction relatives. Les chances d'accroissement d'éclat ou d'extinction au foyer n'augmenteraient donc point, en général, avec le nombre des couches traversées, car on pourrait très-bien supprimer, par la pensée, un certain nombre de variations des phases ondulatoires des rayons considérés, sans que l'état d'intensité final au foyer devînt différent de celui où il s'y trouve en réalité.

Cette conséquence de la théorie par interférence réduirait beaucoup le nombre des chances des variations d'éclat ou de couleurs, comparativement à celui des changements dont la théorie par réflexion totale rend compte; car dès l'instant où, en vertu de tout effet semblable, une onde intercepte un rayon lumineux, même dans des couches atmosphériques éloignées, ce rayon, subitement arrêté, ne peut plus parvenir à l'œil et y produire d'impression, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles. Ainsi, dans cette théorie, plus un rayon rencontre d'ondes aériennes dans son trajet, plus il y a de chances qu'il s'en présente qui soient capables des effets de réflexion totale, de façon à donner lieu à la suspension subite et définitive de la perception du rayon par l'œil. On conçoit aisément, d'après cela, que l'on ait pu observer soixante variations d'éclat et de couleurs de l'étoile Sirius par seconde, dans les couches atmosphériques pu élevées.

NOTE.

Proposons-nous d'abord de déterminer la distance verticale $m\,m'$ des points m et m' des trajectoires bleue et rouge appartenant à une même étoile, et qui arrivent en A, fig. 3.

Désignons par r la distance mC du point m de la trajectoire bleue P m A au centre de la terre C, par a le rayon terrestre O C, et par Z et v les distances zénithales apparentes du rayon bleu de l'étoile observées respectivement en A et en m. Si N et n représentent les indices de réfraction de l'air pour le rayon bleu, respectivement en A et en m, on sait, d'après les recherches du mouvement de la lumière dans un milieu réfringent [1], que l'on a la relation :

$$(1) \quad \ldots\ldots\ldots\ldots \quad \frac{r \sin v}{a \sin Z} = \frac{N}{n}.$$

Concluons de cette relation, qui est applicable à l'atmosphère quand la distance zénithale Z n'excède pas 80°:

$$r = a\,\frac{\sin Z.N}{\sin v.n}.$$

Si nous désignons par r' la distance m'C au centre terrestre du point m' de la trajectoire rouge P'm'A, par Z' et v' les distances zénithales observées pour ce rayon en A et en m'; si de plus N' et n' sont les indices de réfraction de l'air pour le rouge respectivement en A et en m', nous avons également l'expression :

$$r' = a\,\frac{\sin Z'.N'}{\sin v'.n'}.$$

Soit d la distance $r - r'$ des points considérés m et m', on aura :

$$(2) \quad \ldots\ldots\ldots \quad d = a\left(\frac{\sin Z.N}{\sin v.n} - \frac{\sin Z'.N'}{\sin v'.n'}\right).$$

Le rapport $\frac{\sin Z}{\sin v}$ diffère excessivement peu de $\frac{\sin Z'}{\sin v'}$, même à de grandes distances zénithales; ainsi, soit Z $=$ 80° pour le rayon bleu, on aura Z' $=$ 80° 0'5'' pour le rayon rouge, parce que à 80° la longueur du spectre est sensiblement égale à 5''; on trouve par le calcul, $\frac{\sin Z'}{\sin Z} = \frac{\sin 80°5''}{\sin 80°} =$ 1,00002. Le rapport $\frac{\sin v'}{\sin v}$ des distances zénithales des rayons rouge et bleu observées en m' et m

[1] Voir l'*Astronomie physique* de Biot, t. I, p. 211, article *Réfraction atmosphérique*.

diffère excessivement peu du nombre précédent, lequel est sensiblement égal à l'unité, même à la distance zénithale de 80° : on peut donc poser $\frac{\sin Z}{\sin v} = \frac{\sin Z'}{\sin v'}$. L'équation (2) prend alors la forme :

$$(3). \qquad d = a \frac{\sin Z}{\sin v} \left(\frac{N}{n} - \frac{N'}{n'}\right).$$

On sait que la puissance réfractive de l'air est proportionnelle à sa densité; soient donc respectivement H et T la hauteur barométrique et la température de l'air en A, h et t les éléments semblables en m, on aura en vertu de cette loi :

$$n^2 - 1 = (N^2 - 1) \frac{h}{H} \times \frac{1 + T \times 0{,}00366}{1 + t \times 0{,}00366},$$

ou plus simplement :

$$(4). \qquad n - 1 = (N - 1) \frac{h}{H} (1 + (T - t)\, 0{,}00336).$$

La formule barométrique la plus en usage pour mesurer les hauteurs des montagnes donnerait pour l'élévation $mO = y$ du point m au-dessus du sol,

$$y = 18393^m \left[1 + \frac{2\,(T' + t)}{1000}\right] \log \frac{H}{h}.$$

Posons

$$q = 18393^m \left[1 + \frac{2\,(T' + t)}{1000}\right];$$

on déduit de l'équation précédente,

$$\frac{h}{H} = 10^{-\frac{y}{q}}.$$

J'ai accentué T′, parce que cette lettre exprime la température au niveau du sol en O, qui différera de T en A si la distance A O est considérable. De la dernière équation et de l'expression (4), où p a remplacé le facteur $(1 + (T - t)\, 0{,}00366)$, on déduit

$$n - 1 = (N - 1)\, p \times 10^{-\frac{y}{q}}.$$

On est conduit par cette équation à l'expression suivante du rapport $\frac{N}{n}$:

$$\frac{N}{n} = N \left(1 - p \frac{(N-1)}{10^{\frac{y}{q}}} + p^2 \frac{(N-1)^2}{10^{\frac{2y}{q}}} - p^3 \frac{(N-1)^3}{10^{\frac{3y}{q}}} \cdot \cdot \cdot \cdot \right)$$

Je ferai remarquer, avant de former par les mêmes procédés le développement de $\frac{N'}{n'}$, que d étant très-petit comparativement à mO ou y, on peut considérer y, p et q comme ayant les mêmes valeurs dans ce développement que dans celui de $\frac{N}{n}$; on a donc :

$$\frac{N'}{n'} = N' \left(1 - p \frac{(N'-1)}{10^{\frac{y}{q}}} + p^2 \frac{(N'-1)^2}{10^{\frac{2y}{q}}} - p^3 \frac{(N'-1)^3}{10^{\frac{3y}{q}}} \cdots \right)$$

Mais, avant de prendre la différence de ces deux développements, il convient de faire observer que l'on peut négliger les termes affectés des puissances de (N — 1) et de (N' — 1) supérieures à la première, sans commettre d'erreur appréciable. En effet (N — 1) et (N' — 1) sont des quantités très-petites et respectivement égales à 0,00029654 et 0,00029242; la seconde et la troisième puissance de ces nombres seront donc excessivement faibles. De plus, le dénominateur $10^{\frac{y}{q}}$ croissant suivant les mêmes puissances, est toujours supérieur à l'unité, sauf le cas de $y = o$, pour lequel $10^{\frac{y}{q}} = 1$. Enfin, le facteur p diffère très-peu de l'unité. Concluons de là que la différence des développements précédents se réduit sensiblement à :

$$\frac{N}{n} - \frac{N'}{n'} = N - N' - \frac{p}{10^{\frac{y}{q}}} (N^2 - N - N'^2 + N')$$

ou plus simplement :

$$\frac{N}{n} - \frac{N'}{n'} = (N - N') \left(1 - \frac{p\,(N + N' - 1)}{10^{\frac{q}{y}}} \right).$$

Si, après avoir remplacé N et N' par les valeurs numériques indiquées ci-dessus, on substitue l'expression de $\frac{N}{n} - \frac{N'}{n'}$ dans l'équation (3), où l'on aura d'ailleurs mis au lieu de a le nombre 6 366 198^{m}, longueur du rayon terrestre moyen, on obtiendra, après tout calcul fait :

(5) . . . . $$d = \frac{\sin Z}{\sin v}\, 26^{m},23 \left(1 - \frac{p \times 1{,}00058896}{10^{\frac{y}{q}}} \right).$$

Le coefficient 26^{m},23 convient, à la rigueur, au seul cas où la tension de l'air et sa température en A sont respectivement 0^{m},76 et 0°; pour d'autres valeurs H et T de ces éléments, il faudrait multiplier le facteur 26^{m},23 par le rapport $\frac{H}{0^{m},76\,(1 + T \times 0{,}00366)}$. Pour l'usage que nous ferons de cette formule, nous supposerons H = 0^{m},76 en A, et les températures T, T' et t, respectivement égales à 0°. La condition d'une température de 0° constante à tous les points de la trajectoire mA est admissible en vue de faciliter les calculs, dès que y ne reçoit pas une valeur trop grande. Les supposi-



tions précédentes nécessitent les équations $p = 1$ et $q = 18393^m$; l'expression de d devient alors [1] :

$$(6) \quad \ldots\ldots\ldots\ldots \quad d = \frac{\sin Z}{\sin v}\, 26^m{,}25 \left(1 - \frac{1{,}00058896}{10^{\frac{y}{18393}}}\right).$$

Il peut être avantageux d'exprimer d en fonction de $x = mA$, distance rectiligne du point de la trajectoire considéré à l'observateur. A cet effet, remarquons que le triangle AmO donne $y = x \frac{\sin mAO}{\sin mOA}$. Désignons par R l'angle TAm compris entre x et la tangente AT à la courbe au point A, et par A l'angle OAC lequel est égal à O; nous aurons : $\sin mAO = \sin (Z + R + A)$. La portion mSA de la trajectoire serait en réalité la marche que suivrait le rayon lumineux émané d'un objet terrestre m, très-élevé sur l'horizon, vers l'observateur placé en A : d'après cette manière de voir, l'angle TAm ou R, compris entre la tangente AT à l'arc mSA et sa corde mA, est égal à la réfraction terrestre qui se produirait pour l'objet terrestre m. On a reconnu que, dans l'état moyen de l'atmosphère, la réfraction terrestre est moyennement égale à $\frac{1}{12}$ de l'arc AO ou de l'angle au centre C qui mesure l'écart des verticales AC et OC; on peut donc poser $R = \frac{C}{12}$. Cette manière de raisonner est admissible aussi longtemps que ASm ou sa corde x ne dépasse pas une certaine limite, Z étant d'ailleurs très-grand.

La somme des angles égaux A et O étant supplémentaire de C, on a $A = 90 - \frac{C}{2}$, et $\sin mOA = \cos \frac{C}{2}$. Il résulte de ce qui précède et de l'expression précédente de y :

$$y = x \frac{\cos (Z - 0{,}41\, C)}{\cos \frac{C}{2}}.$$

Soit L la longueur de l'arc AO mesurée en mètres : dans la supposition de la sphéricité de la terre, le mètre équivaut sensiblement à un arc de méridien de $0'',032$; on a donc $\frac{C}{2} = 0'',016 \times L$. En supposant $L = 10{,}000$ mètres, $\cos \frac{C}{2}$ ou $\cos 160''$ diffère très-peu de l'unité, on peut donc poser $\cos \frac{C}{2} = 1$ pour toute valeur de L moindre que 10,000 mètres ou égale à cette longueur. L'expression de y se réduit alors à

$$y = x \cos (Z - 0'',0133\, L).$$

On rend cette formule indépendante de L en remarquant que

$$L = x \frac{\sin AmO}{\sin AOm} = x \frac{\sin (Z + A - C)}{\cos \frac{C}{2}}.$$

[1] Quand on pose $y = o$ dans cette formule, d conserve une valeur très-petite au lieu d'avoir une valeur nulle; cela résulte des termes très-faibles dont il n'a pas été tenu compte dans les développements qui ont conduit à l'équation (5). Si l'on suppose $y = o$, on a $N = N'$ et $n = n'$, puis $d = o$, dans l'équation (3), de laquelle les suivantes dérivent.



Après la substitution des valeurs précédentes de A et de C, on obtient à très-peu près :

$$L = x \sin [Z - 0'',0295\, x \sin Z].$$

L'expression finale de y est alors :

$$(7) \quad \ldots\ldots \quad y = x \cos [Z - 0'',0133 \times x \times \sin (Z - 0'',0295\, x \sin Z)].$$

Représentons par e le second terme compris entre les parenthèses, puis substituons $x \cos (Z - e)$, au lieu de y dans la valeur (6) de d, nous obtiendrons

$$(8) \quad \ldots\ldots \quad d = \frac{\sin Z}{\sin v}\, 26^{m},23 \left(1 - \frac{1,00058896}{10^{x \frac{(\cos Z - e)}{18393}}}\right).$$

La ligne d ou mm' est mesurée sur la verticale mC; il est important de considérer aussi la distance des trajectoires suivant une ligne horizontale ou, en d'autres termes, de déterminer la distance mb des trajectoires dans la même couche d'air. Soit d' cette ligne; le triangle $mm'b$, dans lequel l'angle $mm'b$ mesure la distance zénithale v' du rayon rouge observée en m', nous conduit à l'équation $d' = d$ tang v'. L'angle v' diffère excessivement peu de v, distance zénithale du rayon rouge observée en A, on peut donc poser $d' = d$ tang v. Cette équation combinée avec l'expression (6) donne :

$$(9) \quad \ldots\ldots \quad d' = \frac{\sin Z}{\cos v}\, 26^{m},23 \left(1 - \frac{1,00058896}{10^{\frac{y}{18393}}}\right).$$

Les expressions de d et de d' mesurent les distances des trajectoires, selon qu'on les considère l'une, suivant la verticale mC et l'autre, suivant la portion horizontale mb d'une couche d'air.

Il est également facile de former l'expression de la distance réelle ou de l'écartement linéaire des trajectoires extrêmes mA et bA mesuré en m; à cet effet, du point m abaissons la normale mc à la trajectoire du rayon moyen, ou, pour plus de simplicité, à la trajectoire rouge bA. Si nous désignons par D la distance mc, nous aurons, en vertu des relations trigonométriques que présente le triangle mcm' : $D = d \times \sin v'$ ou $D = d \times \sin v$. Cette équation, combinée avec la valeur de d (8), donne pour l'expression finale de D :

$$(10) \quad \ldots\ldots \quad D = \sin Z \times 26^{m},23 \left(1 - \frac{1,00058896}{10^{x \frac{\cos (Z - e)}{18393}}}\right).$$

Les formules précédentes conduisent à des résultats calculés qui ne seraient rigoureusement exacts que pour des valeurs de Z peu supérieures 80°; attendu que l'équation (1), d'où ces formules sont dérivées, n'est plus rigoureusement vraie au delà de 80° de la distance zénithale, parce que la réfraction se trouve trop fortement influencée par la courbure des couches atmosphériques.



ADDITIONS.

Dans le rapport où M. Plateau a exposé, d'une manière si claire et si précise, les bases de la théorie précédente, il insiste sur une objection que soulève l'explication de l'extinction des rayons d'une étoile scintillante par phénomène de réflexion totale à la surface d'une onde aérienne. Après avoir reconnu que les irrégularités de forme présumables de ces surfaces ne permettent guère d'admettre que l'œil d'un spectateur perçoive nettement l'image d'une étoile réfléchie par une onde, M. Plateau se demande « si, dans les cas où » par une réflexion opérée assez près de l'observateur, l'ensemble des faisceaux colorés » provenant d'une étoile très-brillante serait ramené vers lui, celui-ci ne devrait point » voir, au moins à une certaine distance de l'étoile, une trace déformée, une lueur pas- » sagère [1] ? »

Il importe de soumettre à un examen approfondi une objection qui touche un des points fondamentaux de la théorie proposée.

Quoique l'on ne puisse nier la réalité des réflexions totales aux surfaces-limites de portions d'air d'inégales densités puisque c'est à des réflexions de ce genre que sont dus les phénomènes du mirage, il convient d'insister d'abord sur la fréquence des effets naturels de ce genre qui échappent à la vue.

Je ferai remarquer que, quand un effet de mirage ordinaire est visible pour un spectateur, généralement l'image réfléchie se distingue par des dimensions étendues, son apparition persévère pendant un temps plus ou moins prolongé; enfin, la régularité et la fixité qui le plus souvent caractérisent l'image artificielle, toutes ces circonstances, dis-je, se réunissent pour démontrer que, dans le phénomène du mirage, les rayons lumineux sont réfléchis quasi avec les mêmes conditions que si la réflexion s'opérait sur une surface immobile et presque plane en toute son étendue.

Mais si les dimensions de l'objet sont petites; si la durée de l'apparition de l'image est courte; si celle-ci éprouve des déplacements plus ou moins rapides; si, enfin, l'image se déforme d'une façon bizarre, alors le phénomène échappe le plus souvent à l'attention, même dans des localités où il se produit fréquemment. Aussi, les observations de cette sorte de faits ne sont-elles point fréquentes : c'est dans ces derniers temps seulement que l'on a signalé des effets de mirage partiels qui se produisent, presque chaque jour, au milieu de circonstances très-diverses, en plusieurs endroits de Paris. M. Bigoundan a notamment signalé la réflexion par effet de mirage d'un très-petit objet sur un des murs

[1] *Bulletins de l'Académie de Belgique*, t. XXII.

de la Bourse, où il fait saillie[1]. Le plus grand angle de réflexion que cet observateur ait remarqué, dépassait 14′; mais il en a mesuré qui n'excédaient guère 1′. On voit par là que les angles de réflexion totale produits à la surface de couches d'air, même dans les conditions ordinaires, varient entre des limites assez éloignées et que l'un de ces angles n'a qu'une très-faible valeur.

Combien de phénomènes du genre de ceux-ci échappent à nos yeux, soit par inattention de notre part, soit à cause du peu d'intensité et de la mobilité du phénomène, ou par suite du trouble que l'agitation des ondes aériennes interposées apporte dans la perception des images. « Nous sommes pleinement convaincus, dit M. Moigno, que les phéno- » mènes du mirage, regardés jusqu'ici comme des faits rares et extraordinaires, sont, » au contraire, très-fréquents pour ne pas dire très-communs. De sorte que, si un œil » patient et perçant s'exerçait à les retrouver dans l'atmosphère, il les verrait partout[2]. »

Après avoir établi incontestablement la fréquence très-prononcée des phénomènes de réflexion totale dans l'air, je prouverai maintenant que les rayons stellaires déviés à la face des ondes aériennes par des phénomènes semblables, ont encore moins de chance d'être perçus que la multitude des effets de mirage partiels qui sont inaperçus, sinon même absolument imperceptibles.

Remarquons d'abord que, si certaines conditions géométriques applicables à la position du spectateur vers lequel les rayons sont accidentellement réfléchis ne sont point satisfaites, ce spectateur ne pourra recevoir tous les rayons déviés par l'onde. En effet, avant cette déviation, tous les rayons diversement colorés et émanés d'une même étoile convergeaient vers l'œil d'un observateur A; il est évident, d'après les lois de la réflexion, qu'au moment où ils seront interceptés à l'égard de A par une onde, ces rayons réfléchis ne pourront pénétrer tous dans l'œil d'un spectateur A′, à moins que cet œil n'occupe exactement une position symétrique à celle de l'observateur A, par rapport au plan indéfiniment prolongé de la surface réfléchissante de l'onde supposée plane. Ces mêmes lois nous apprennent encore que, si, après une première réflexion, les rayons en subissaient une nouvelle par le fait d'une deuxième onde qui s'interposerait dans les conditions de réflexion totale entre la première onde et le point de concentration A′, ou au delà de ce dernier, dans l'un et l'autre cas, disons-nous, un spectateur A″ ne pourrait recueillir tous ces rayons, à moins d'occuper une position symétrique à A′ par rapport au plan réflecteur de la deuxième onde.

On verrait aussi que, dans les cas possibles de la première comme de la deuxième réflexion, jamais la totalité des rayons ne serait ramenée par réflexion à l'œil de l'observateur A, à l'égard duquel ils seraient momentanément interceptés; car il est géométriquement impossible qu'il y ait coïncidence entre le point de convergence primitif A et les lieux de réflexion A′ ou A″.

Les conditions de rigueur qui viennent d'être indiquées, sont une conséquence des

[1] Journal l'*Institut*, n° 1136.
[2] Journal le *Cosmos*.

différences d'inclinaisons relatives que le pouvoir dispersif de l'air fait subir aux trajectoires diversement colorées qui convergent vers l'œil de l'observateur A. Ces conditions doivent toujours être satisfaites pour des rayons non parallèles, quelle que soit la distance du lieu d'interposition de l'onde à l'œil de l'observateur.

Examinons actuellement s'il est présumable que, dans la nature, les conditions prescrites se rencontrent souvent lors même de la réflexion par une première onde, le seul cas que nous examinerons en détail? Peut-on admettre, par exemple, que la partie réfléchissante de l'onde soit plane sur une étendue suffisante pour que la totalité des rayons se trouve déviée symétriquement? La question est susceptible d'être soumise au calcul. A cet effet, accordons à chaque faisceau coloré, qui devrait pénétrer dans l'œil par réflexion, un diamètre égal à celui de la pupille, soit 3 millimètres. La réflexion d'un faisceau cylindrique par une onde n'est possible que sous un angle d'incidence de 89° 50′ au moins. La section que la partie plane de l'onde opère dans le faisceau est limitée par une courbe elliptique. Son grand axe, qui mesure la plus grande dimension de la partie plane, est égal au produit de la sécante de l'angle d'incidence multiplié par 3 millimètres, diamètre du faisceau entrant dans la pupille. La sécante de 89° 50′ ayant pour valeur 344 (le rayon des tables est pris égal à l'unité), la longueur du grand axe cherchée sera $0^{m},003 \times 344$ ou 1 mètre environ. Telle doit être au *minimum* l'étendue de la partie plane pour la réflexion, dans une même direction, de tous les rayons du même faisceau coloré de 3 millimètres de diamètre.

Si l'onde s'interpose très-près de l'observateur A, qui est sensiblement à la même distance de l'onde que le spectateur A′ vu les conditions de symétrie, les divers faisceaux colorés, chacun de 3 millimètres de diamètre, sont sensiblement réunis en un seul au lieu de la réflexion; tous les rayons pourraient à la rigueur être réfléchis vers un point de concentration A′, dès l'instant où l'étendue plane de l'onde atteint 1 mètre en longueur sur 3 millimètres de large. Mais si l'interposition s'effectue en un lieu où les trajectoires sont nettement séparées, lieu qui sera assez rapproché de l'observateur quand l'étoile se trouvera à de grandes distances zénithales, les dimensions de la partie plane de l'onde devront être nécessairement bien plus considérables que 1 mètre pour que la réflexion de tous les rayons soit possible vers un spectateur, celui-ci étant superposé placé dans un plan passant par son œil et par l'onde très-incliné sur le plan vertical de l'étoile et de l'onde. Ainsi, par exemple, à 100 mètres de l'observateur, l'écartement désigné par *d* des rayons médians rouge et bleu, originaires d'une étoile éloignée de 80° du zénith, est sensiblement égal à $0^{m},036$, comme on l'a vu; les faisceaux diversement colorés, chacun de 3 millimètres, seront donc nettement séparés en ce lieu. On trouve, au moyen d'un calcul semblable à celui qui vient d'être effectué, que la longueur de la partie plane de l'onde devrait nécessairement s'étendre sur 13 mètres environ pour intercepter très-obliquement tous les faisceaux à 100 mètres, puis les réfléchir vers le spectateur A′ supposé placé très-proche du plan vertical de l'onde et de l'étoile, ou dans ce plan même.

Concluons de ce qui précède que la réflexion de tous les faisceaux, de 3 millimètres



chacun, vers l'œil d'un spectateur par une onde interposée à une distance de lui ou de l'observateur bien inférieure à 100 mètres, exigeant que l'onde ait une étendue parfaitement plane sur une longueur de 1 mètre au moins, cette condition réunie à celle de face plane disposée de façon que l'observateur et le spectateur occupent des positions symétriques par rapport à ce plan, rendent presque impossible la réflexion accidentelle de tous les rayons vers le spectateur, même par une onde très-rapprochée de lui, à moins d'un hasard bien extraordinaire. Enfin, la concentration de tous les rayons réfléchis vers le spectateur deviendrait absolument impossible, vu les grandes dimensions en longueur qu'il faudrait concéder à la partie plane d'une onde, si celle-ci interceptait les rayons à une distance de 100 mètres ou plus de l'œil.

Ces conclusions s'appliquent, à bien plus forte raison, au cas où l'œil du spectateur est armé d'une lunette, vers laquelle de larges faisceaux devraient être réfléchis.

Dans la nature, les ondes présentent des courbures de toute espèce à leurs faces; lorsque les cas de réflexion totale surviennent, les rayons sont éparpillés suivant des directions très-différentes. Si quelques-uns étaient fortuitement réfléchis vers l'œil d'un spectateur, leur passage n'y donnerait lieu qu'à de faibles images colorées qui passeraient complétement inaperçues [1].

Cette discussion n'est point épuisée : il importe de montrer que, quand bien même les conditions géométriques de la forme de l'onde et de la position du spectateur se trouveraient un instant réalisées au point que tous les rayons pussent pénétrer dans l'œil, il y aurait impossibilité, pour celui-ci, de percevoir une image nette de l'objet, ni même une trace déformée, et cela à cause des raisons suivantes, parmi lesquelles une est très-importante.

Si l'image fictive d'une étoile était perceptible, elle n'apparaîtrait qu'à une très-petite distance de l'image vraie, sans dépasser beaucoup les extrémités des rayons parasites que l'œil nu aperçoit autour des étoiles et des planètes. Pour le prouver, soit $e'o$A' un rayon émané d'une étoile, qu'une onde écarte de sa direction OA vers l'observateur A, pour le

[1] Les résultats auxquels le calcul nous a conduit ne deviennent en aucune manière des armes hostiles à ma théorie ; ainsi, il n'est nullement indispensable, pour les effets de réflexion totale, que les rayons soient interceptés par une partie d'onde plane, puisque dans la scintillation une portion courbe peut arrêter et réfléchir les rayons incidents en les éparpillant dans diverses directions. Ces interceptions ont lieu sans que les ondes dépassent des dimensions possibles, car il n'est nullement nécessaire à la production d'un changement d'éclat ou de couleur d'une étoile scintillante qu'il y ait suspension de la totalité d'un ou de plusieurs faisceaux colorés. Non-seulement M. Arago a prouvé qu'il suffit de la disparition d'un vingtième des rayons d'une couleur pour modifier la teinte résultante, mais il a démontré, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, que l'œil peut percevoir des différences d'intensité de la lumière en repos équivalents à $\frac{1}{64}$ de son intensité normale, et que, si ces modifications sont accompagnées de changements de position de la lumière, la limite de perception descend encore au-dessous de cette faible quantité.

Si l'on veut, cependant, admettre que, dans certains cas, l'extinction momentanée d'une étoile scintillante est réellement complète, soit près du zénith là où les divers faisceaux sont presque réunis, soit même au voisinage de l'horizon là où ils sont très-écartés, on trouverait la cause de l'extinction complète dans la simultanéité des interceptions opérées en divers lieux par plusieurs ondes capables de la réflexion totale : chaque rayon doit infailliblement en rencontrer plusieurs au milieu de la multitude d'ondes de toute espèce qu'il trouve sur son passage dans l'étendue de l'atmosphère.



rejeter incidemment vers le spectateur A′. Il est évident que la déviation OA′*e* du rayon réfléchi par rapport au rayon direct *e*A′, est toujours égale au double de l'angle d'inclinaison *e′o*T mesuré entre *eo* et le plan *o*T tangent à l'onde. D'après les conditions présumables de la différence des densités de l'onde et de l'air ambiant, la réflexion totale à la face de l'onde doit s'opérer sous un angle de quelques minutes seulement, 4 à 6 au plus. Et admettant 5′ d'incidence, la déviation *e″*A′*e* portera l'image à 10′ au plus de l'étoile. Remarquons, d'autre part, que les rayons parasites des étoiles s'étendent à 5 ou 6 minutes pour la vue ordinaire, selon M. de Humboldt. Cela posé, si l'onde O s'interpose sur une trajectoire, émanée de la même étoile, de manière à la dévier incidemment vers le spectateur A′, l'image ne s'écartera qu'un peu au delà des rayons parasites. En supposant que le mouvement propre de l'onde s'effectue, tout exceptionnellement, dans des conditions assez favorables à la perception de l'image pour que celle-ci persévère au même lieu pendant un temps appréciable, alors l'image se trouverait pour ainsi dire éclipsée dans le champ de la vision tant par l'éclat des queues que par celui bien plus vif de l'étoile. Mais, le plus souvent, le mouvement de l'onde donnera lieu à un déplacement des rayons réfléchis sur la rétine tellement rapide qu'ils ne pourraient laisser qu'une trace lumineuse fugitive, à laquelle l'œil resterait d'ailleurs insensible, tant par la cause indiquée que par la courte durée du passage et l'effet du déplacement de l'image sur la rétine, comme nous allons le voir. Remarquons, toutefois, que les effets dépendants des rayons parasites n'ont d'importance que dans la vision à l'œil nu ou à l'aide de faibles lunettes, puisque les images des étoiles sont dépouillées des queues en question dans une bonne et puissante lunette.

Si l'on voulait que les circonstances se réunissent fortuitement pour diminuer les obstacles à la perception de l'image fictive que les causes examinées font naître, le temps excessivement court pendant lequel les rayons seraient intégralement réfléchis vers l'œil du spectateur, joint à la mobilité elle-même de ces rayons, rendrait presque impossible la perception de l'image par l'œil. Remarquons que d'après toute présomption, la totalité des rayons ne pourrait généralement converger vers celui-ci que pendant un temps très-court. En effet, les phénomènes qui concourent à une phase perceptible de la scintillation, ou en d'autres termes, le passage d'une onde à travers un ensemble de rayons, sont de très-courte durée, car les changements qui caractérisent la scintillation des étoiles se succèdent avec une rapidité excessive, comme nous l'avons déjà vu [1]. Or, *on sait qu'il faut aussi un temps sensible pour qu'une impression se forme sur la rétine d'une manière complète.* Il résulte de là et de ce qui précède qu'en laissant à une onde sa vitesse de

[1] J'ai évalué à 70 environ par seconde les changements de couleurs et d'intensité que l'image de Sirius présente dans une lunette où elle se déploie en ruban. Il ne faut point conclure de ce chiffre que les phénomènes particuliers de coloration ou d'éclat, dont l'ensemble concourut à produire l'un ou l'autre des 70 changements observés en une seconde, aient été entièrement renouvelés après $\frac{1}{70}$ de seconde; car nous savons qu'il suffit qu'une faible portion de ces particularités ait été modifiée pour donner lieu à un changement appréciable. Néanmoins, on doit admettre que chaque variation subie par un rayon d'une étoile scintillante, et par conséquent le passage d'une onde à travers ce rayon ou même à travers un faisceau de rayons, ne dure qu'une petite fraction de seconde.

translation ordinaire, la réflexion des rayons vers l'œil d'un spectateur sera de trop courte durée pour y donner lieu à des impressions complètes, même en admettant que la face réfléchissante de l'onde, supposée plane d'ailleurs, conserve pendant la traversée de chaque rayon une inclinaison constante, ce qui n'occasionnerait aucun déplacement du rayon réfléchi par rapport à l'œil du spectateur. Ainsi donc, en supposant que cette condition tout exceptionnelle persévère, l'image artificielle, loin d'avoir l'éclat de l'étoile vraie, serait affaiblie au point de passer peut-être tout à fait inaperçue.

Mais la variété naturelle du mouvement des ondes jointe à la courbure des faces réfléchissantes s'oppose à ce qu'un rayon puisse généralement conserver une direction invariable pendant sa réflexion par la même onde : il arrivera le plus souvent que les rayons en se déplaçant balayeront plus ou moins rapidement l'œil du spectateur. Or, ce mouvement propre des rayons sur la rétine tendra encore à affaiblir beaucoup les impressions que la trace linéaire d'un rayon pourrait laisser aux points de passage sur la rétine, si le déplacement s'effectuait plus lentement. Voici un fait qui offre la plus grande analogie avec celui dont nous nous occupons, et qui met en évidence l'affaiblissement des impressions sur la rétine par le passage rapide des rayons. Si l'œil parcourt avec une certaine vitesse le ciel étoilé à l'aide d'une bonne lunette, des étoiles, même brillantes, passent dans son champ sans laisser de trace sensible sur la rétine.

Devons-nous ici prévenir une objection tendant à inférer que, si le temps du passage des rayons réfléchis dans l'œil du spectateur A′ est trop court pour y donner lieu à des impressions sensibles, l'observateur A ne devrait point non plus percevoir les effets de scintillation de l'étoile qui résultent de l'interception des rayons directs? On répondrait à cette objection que, dans la généralité des cas, l'interception des rayons pour l'observateur A est toujours de plus longue durée que la pénétration possible des rayons réfléchis dans l'œil du spectateur A′; car il suffit de la moindre variation d'inclinaison de la face réfléchissante par rapport au rayon pour le détourner de cet œil, bien avant que l'interception du rayon direct ait cessé pour l'observateur A.

Concluons de tout ce qui précède que : 1° l'éparpillement des rayons déviés par réflexion totale à la surface d'ondes très-irrégulières de forme; 2° l'affaiblissement que l'image fictive éprouverait soit au voisinage de l'image réelle plus brillante, soit en se confondant avec les rayons parasites qui entourent une étoile à l'œil nu; 3° l'excessive brièveté de la concentration fortuite des rayons réfléchis vers un même point, jointe à la probabilité d'un déplacement très-rapide; 4° enfin, la presque certitude qu'avant d'atteindre l'œil du spectateur, un ou plusieurs rayons réfléchis rencontreront de nouvelles ondes capables de les rejeter d'autre côté; toutes ces raisons, dis-je, expliquent complétement pourquoi le phénomène de la réflexion totale se produit à la face des ondes dans la scintillation, laquelle dérive de cette cause fondamentale, sans que parfois ce phénomène soit nécessairement accompagné des traces déformées d'une image artificielle, ni même d'une lueur passagère au voisinage de l'étoile scintillante.

L'objection sur laquelle on conçoit, du reste, que M. Plateau ait insisté, s'est montrée avec la même importance aux yeux de M. le docteur Donati, qui a présenté récemment

à l'Académie *del Cimento* de Florence une note renfermant des considérations sur la théorie de la scintillation que je propose [1], et dont il avait pu se former une idée précise en lisant l'exposé des principaux points que renferme l'excellent rapport de M. Plateau.

A propos des effets de réflexion totale, M. Donati dit qu'il a aussi constaté au milieu des ondulations d'objets terrestres, produites par les ondes aériennes, des disparitions momentanées de certaines parties; il a vu, par exemple, une ligne éloignée ondulante offrir successivement des différences d'éclat, puis disparaître et comme se rompre par parties. « Si ces disparitions résultaient d'un effet de réflexion totale, dit M. Donati, on » devrait voir, au moins souvent, certaines parties d'un objet lointain produire le phé- » nomène du mirage. Or, je ne sache pas que cela ait été observé dans nos climats. » Les raisons qui viennent d'être invoquées pour rendre compte de l'absence d'un phénomène de mirage à l'égard des étoiles, s'appliquent à plus forte raison aux images fictives des objets terrestres; elles expliquent mieux encore, à l'égard de ceux-ci, pourquoi l'œil se trouve presque toujours dans l'impossibilité de percevoir des effets de mirage très-restreints passant rapidement, et qui ne pourraient être vus d'ailleurs qu'au travers d'une multitude d'ondes tumultueusement agitées.

Nous examinerons plus loin à quelle cause M. Donati attribue ces dispositions et le phénomène de la scintillation lui-même. Il fait connaître dans la note qu'il a eu l'obligeance de m'adresser, quelques observations qui lui sont personnelles, et dont je vais donner la traduction. Voici d'abord ce que M. Donati dit au sujet des observations qui ont été proposées par M. Plateau comme moyen de décider entre la théorie de M. Arago et celle que je propose.

« Il ne m'est jamais arrivé d'apercevoir des variations de couleur pour une étoile » proche du zénith, quoique, dans des cas très-rares, il s'y manifeste des variations » d'éclat. Je pense que les physiciens qui disent avoir vu scintiller les étoiles les plus » rapprochées du zénith, entendent parler de simples variations d'intensité de lumière, » puisque jamais il n'est question d'une manière explicite de changements de couleurs. » J'indiquerai ici une expérience qui m'a été suggérée par le professeur Amici. Que l'on » place à une grande distance une petite boule argentée et très-près d'elle un prisme de » cristal, disposé de telle façon que, quand le soleil l'éclaire, on puisse voir à l'œil nu » ou avec une lunette, non-seulement un rayon réfléchi par la petite boule, mais aussi » un autre rayon qui, après une réflexion, aura traversé le prisme où il se sera faible- » ment décomposé par dispersion. Ces deux rayons donnent lieu à deux images qui se » montrent comme deux points ou deux étoiles artificielles. Maintenant, comme il sur- » vient presque toujours divers changements dans l'air interposé entre la boule et l'ob- » servateur, on voit toujours l'image produite par le rayon simplement réfléchi rester » constamment blanche, tandis que celle due au rayon qui a traversé le prisme change » de couleur ou scintille par intervalle. Cette expérience prouve que la dispersion a une

[1] *Estrutto del Nuovo cimento*, t. I, p. 336. M. Mossotti a joint aux considérations de M. Donati une note ayant pour objet principal la détermination de la distance qui sépare les trajectoires bleue et rouge à leur entrée dans l'atmosphère.

» plus grande part d'intervention dans le phénomène de la scintillation que ne pour-
» raient l'avoir les interférences [1]. »

M. Donati rapporte ensuite des observations faites avec la grande lunette de l'observatoire de Florence, de 10 pouces d'ouverture, qui lui ont montré dans les spectres stellaires des étoiles voisines de l'horizon des variations de couleurs analogues aux changements que j'avais remarqués dans le spectre stellaire produit à l'aide d'un prisme, et qui ont été cités par M. Plateau dans son rapport.

« J'ai vu, dit M. Donati, le rayon rouge prendre la place du jaune ou du vert et vice-
» versa, puis le rayon vert empiéter sur le bleu et même jusque sur le violet. Il s'opère
» également des superpositions et des entre-croisements des diverses couleurs qui quel-
» quefois même restaient séparées. Dans ce mélange des différentes teintes, jamais je
» n'ai vu les rayons rouges atteindre l'extrémité du violet, et lorsque le spectre était
» tranquille, les couleurs conservaient chacune la place qui leur est propre.

» Par le fait de ces entre-croisements et superpositions on observe, dans chacune des
» couleurs ou dans tout le spectre, des allongements (*dilatazioni*) et des raccourcissements
» (*ristringimenti*) qui sont cause que tantôt une couleur, tantôt une autre prédomine.
» Si, par exemple, les rayons bleus se superposent aux jaunes, leur réunion produit la
» sensation de la couleur verte, qui, jointe à celle que possédait déjà le spectre, est
» cause d'un accroissement apparent de cette teinte. Si le rayon jaune empiète sur le
» rouge, ce dernier est diminué et la sensation de la teinte rouge est affaiblie. La variété
» des mouvements des diverses couleurs amène la prédominance tantôt d'une couleur,
» tantôt d'une autre sur l'étendue du spectre.

» Il m'est rarement survenu de voir pâlir et s'affaiblir tout le spectre et plus encore
» chacune de ses parties; le tout indépendamment des mouvements qui viennent d'être
» décrits. »

Ces faits offrent beaucoup de rapport avec ceux que j'ai observés dans le spectre d'une étoile produit artificiellement à l'aide d'un prisme. Cependant M. Donati ne parle point des vibrations transversales que j'ai remarquées dans ce spectre; il dit textuellement que les affaiblissements du spectre entier ou de ses parties se sont rarement manifestés pour lui; tandis que dans mes expériences ces affaiblissements se manifestèrent au contraire fréquemment. Le lecteur conciliera aisément ces différences en remarquant en premier lieu, que les observations de M. Donati se sont portées sur des spectres aériens ondulants de quelques secondes d'étendue seulement; tandis que, dans mon expérience avec le prisme, le spectre de l'étoile Sirius, comparativement plus étendu, était mieux défini dans ses parties diversement colorées et se trouvait nettement limité latéralement; ces circonstances rendirent plus aisée l'observation des trépidations tranversales et des affaiblissements d'éclat dans ce spectre presque linéaire. En second lieu, les faisceaux lumineux qui

[1] L'absence de dispersion sensible quand les rayons lumineux traversent de faibles distances dans l'atmosphère, nous explique parfaitement pourquoi les images du soleil réfléchies par les boules dorées de clocher ou par des objets polis éloignés, paraissent animées d'une sorte de trépidation qui est accompagnée de variations d'éclat, mais sans aucun changement de couleur, comme on peut s'en assurer à l'aide du procédé indiqué.

pénétraient dans la lunette de Florence avaient 10 pouces de diamètre; mais dans mon expérience cette dimension était réduite à 2 centimètres, largeur de l'objectif de ma petite lunette. On conçoit qu'une même onde, capable des effets de réflexion totale, doive produire relativement bien plus d'effet sur l'ensemble d'un faisceau de rayons bleus par exemple, de 2 centimètres de diamètre, qu'en traversant, dans les mêmes conditions, un faisceau également bleu qui aurait 10 pouces de large. Ainsi donc, certaines particularités ont pu passer inaperçues avec une large lunette, dans les mêmes circonstances. Enfin, il semble que les phénomènes de la scintillation sont généralement moins caractérisés dans les contrées méridionales que sous nos climats : les effets des ondes aériennes sur les faisceaux constitutifs des spectres aériens, observés à Florence, peuvent ainsi être moins fréquents et moins apparents qu'ils ne le sont dans nos contrées.

Disons actuellement quelques mots de la cause à laquelle M. Donati rapporte la disparition de certaines parties d'un objet terrestre et l'extinction des rayons stellaires dans la scintillation, rayons qu'il reconnaît avoir été préalablement séparés par dispersion dans l'atmosphère, comme je l'ai prouvé. C'est à l'interposition d'ondes *capables d'absorber et d'éparpiller* (*diffondere*) *la lumière provenant de la partie affaiblie ou divisée de l'objet terrestre* et aux *diffusions* (*diffusioni*) ou absorptions semblables subies par les rayons stellaires, que M. Donati attribue les disparitions de parties d'objets terrestres et l'extinction des rayons d'une étoile scintillante. La cause invoquée par ce savant rend très-difficilement compte, me paraît-il, de la vivacité et de la rapidité des changements continuels qui caractérisent la scintillation; au contraire, le phénomène de la réflexion totale satisfait parfaitement à ces conditions. Comment comprendre, d'ailleurs, la diffusion complète de la lumière à la face d'une onde *aérienne* autrement que par des effets de réflexion totale, soit dans la scintillation, soit pour expliquer les disparitions de certaines parties d'objets terrestres ondulants? M. Donati fait aussi intervenir un autre effet pour expliquer les changements de couleurs d'une étoile dans la scintillation. Après avoir décrit les vacillations qui agitent les couleurs composant les spectres aériens observés dans la grande lunette de Florence, il ajoute : « On conçoit qu'à l'œil nu ou dans une petite lunette, aucune des apparences » décrites ne pouvant être distinguée, l'image *entière* de l'étoile semble alors se revêtir » par intervalle de différentes teintes accompagnées de variations d'éclat, et, enfin, » donner lieu au phénomène de la scintillation. » Les variations de couleurs, observées à l'œil nu, ne peuvent en aucune manière dériver de la cause citée ici par M. Donati; car, dans sa manière d'envisager les faits, pas un seul des rayons émanés de l'étoile ne fait défaut sur l'excessive petite portion de la rétine que ces rayons impressionnent, et où ils produisent nécessairement, à l'œil nu et dans une petite lunette, la même sensation de lumière blanche que si tous étaient rigoureusement concentrés en un seul point.

M. Donati termine sa note par quelques considérations sur la cause de l'apparition des arcs diversement colorés de l'image d'une étoile scintillante déployée en ruban, quand on agite la lunette dans laquelle on l'observe. Il se demande si ces arcs colorés ne seraient point les diverses parties du spectre allongées. Il ne peut en être ainsi; car, pour le cas où les oscillations seraient imprimées à la lunette dans le sens horizontal, le spectre

d'une étoile observée près de l'horizon *dans des conditions atmosphériques où la scintillation se produirait peu*, échelonnerait ses couleurs sur une plus grande étendue dans le sens horizontal que quand la lunette est immobile. Si le mouvement est imprimé à celle-ci dans le sens vertical, le spectre peut devenir incolore, comme M. Donati dit l'avoir observé à Florence, sous un climat où la fréquence moins prononcée de la scintillation lui a permis de voir des traits incolores bien marqués pour certaines vacillations de la lunette. Dans le phénomène, tel que nous l'observons avec ia lunette vacillante, la ligne incolore se fractionne en arcs diversement colorés quand une ou plusieurs couleurs de l'étoile scintillante font défaut, comme je l'ai suffisamment expliqué.

Je terminerai ces additions en rapportant deux observations concernant la scintillation de Vénus, puis j'expliquerai pour quelles raisons la faible scintillation des planètes est limitée à des variations d'éclat.

Dernièrement, au mois de janvier, avant le lever du soleil, j'observai dans une lunette la planète Vénus, assez élevée sur l'horizon, qui scintillait par intervalles; l'objectif de la lunette, de 5 centimètres d'ouverture, était recouvert d'un diaphragme percé d'un trou de 6 millimètres de diamètre. L'image planétaire, parfaitement ronde et bien terminée, se montra entourée de plusieurs anneaux colorés où le rouge-pourpre, le jaune et le vert prédominaient [1]. Mais la couleur de chaque anneau n'était point stable : le contour d'un même anneau passait partiellemeut par l'une ou l'autre des teintes spécifiées, comme si tous les anneaux eussent été agités de variations scintillatoires. Ce fait prouverait, au besoin, que la lumière d'une planète, qui est une lumière réfléchie, est apte de sa nature à scintiller avec variation de coloration. (On lit à la page 371 de la *Notice* d'Arago, que Kepler croyait avec Cléomède, que la lumière *réfléchie* des planètes n'est pas susceptible d'éprouver des variations de couleur en scintillant.)

Il est bien prouvé pour moi que, dans les circonstances ordinaires, la scintillation de petites planètes telles que Vénus, est limitée à des variations d'éclat sans aucun changement de couleur. En effet, j'ai développé en cercle l'image de Vénus dans une lunette à objectif découvert et munie du mécanisme décrit, sans pouvoir distinguer aucun arc coloré sur ce cercle brillant, contrairement à ce qui se serait montré si l'instrument eût été dirigé vers une étoile scintillante; seulement, la circonférence présentait des solutions de continuité qui correspondaient aux variations d'éclat que la planète scintillante accusait à l'œil nu.

Il convient, me paraît-il, de remonter à la cause de la différence entre les scintillations des étoiles et des petites planètes, car les premières offrent tout à la fois des variations d'éclat et de couleur, et les secondes ne donnent lieu à aucun changement de coloration. Cela provient de ce que les trajectoires diversement colorées, originaires d'une

[1] W. Herschell est le premier qui ait remarqué la présence de semblables anneaux autour de l'image d'une étoile dans une puissante lunette achromatique, avec objectif découvert ou formé par un diaphragme percé d'une petite ouverture. On trouve des détails sur ce sujet dans le *Traité de la lumière* par J. Herschell. J'ai remarqué que ces anneaux sont également visibles quand on dirige une lunette, munie d'un diaphragme, vers un objet poli réfléchissant avec éclat la lumière solaire. Pour une petite ouverture du diaphragme (6 mill.), l'image de l'objet réflecteur parait ronde, quelle que soit l'irrégularité de sa formée réelle.



même étoile, arrivent à l'œil sans s'être préalablement croisées dans l'atmosphère, au lieu que des rayons colorés appartenant à certains points d'une planète très-voisins les uns des autres se rencontrent dans l'atmosphère avant leur croisement dans l'œil. C'est ce que je vais prouver, en considérant la planète Vénus descendue à 80° de distance zénithale.

Notons d'abord qu'à cette distance l'étendue du spectre d'un point de la planète serait de 5″ environ, longueur d'un spectre stellaire à 80°. Soit donc *n*I le rayon blanc émané d'un point du disque planétaire dont le rayon rouge IRA atteint l'œil en A. Soit *n*'I' un autre rayon incolore originaire d'un point de la planète situé sur la corde verticale du premier point et un peu au-dessous, à 3″ de distance angulaire, par exemple : I'BA représentera la trajectoire bleue originaire de *n*'I', qui, tout en restant dans le plan vertical du rayon rouge IRA, pénètre avec lui dans l'œil. Or ces deux trajectoires se sont coupées préalablement; car la longueur du spectre stellaire est de 5″ à 80° et la tangente au rayon bleu *m*BA en A s'élève de 2″ par rapport à la tangente au rayon rouge *m*RA, puisque le point d'émanation du premier rayon est placé à 3″ au-dessous du point originaire du rayon rouge : il faut nécessairement que les deux trajectoires, toujours dans le même plan, se soient préalablement croisées quelque part dans l'atmosphère en *m* par exemple, avant d'arriver en A.

La distance A*m* du point de croisement des trajectoires dépend d'abord de la distance zénithale Z de l'astre, et de l'angle φ compris entre les deux trajectoires considérées à leur entrée dans l'œil. Quand cet angle dépasse une limite déterminée, le croisement a lieu, mais pour certains rayons incolores seulement, en dehors de l'atmosphère : nous n'avons point à nous occuper de ce cas. La formule donnée ci-dessous permet de calculer l'éloignement rectiligne A*m* du point de croisement dans l'atmosphère des trajectoires bleue et rouge, pour des valeurs déterminées de φ et de Z[1]. Ainsi, on trouve que la distance x du point de croisement *m* est égale à 24660 mètres pour les trajec-

[1] Si dans l'équation (2) de la note qui précède ces additions, nous posons $d = o$, afin d'indiquer que les trajectoires rouge et bleue se coupent en *m*, nous aurons :

$$\frac{\sin Z}{\sin v} \times \frac{N}{n} = \frac{\sin Z'}{\sin v'} \times \frac{N'}{n'}.$$

Si φ exprime l'angle compris entre les tangentes aux rayons rouge et bleu dont les distances zénithales sont respectivement Z' et Z dans l'œil; si v', v représentent ces mêmes distances en *m*, on a : $Z' = Z + \varphi$. Comme v et v' diffèrent très-peu entre eux, on considère pour plus de simplicité, $\sin v = \sin v'$. Après avoir remplacé N et N' par leurs expressions respectives en fonction de n, de n', de x, valeur de la distance cherchée A*m*, et à l'aide des éléments numériques indiqués dans la note, on obtient une formule dans laquelle $Z + \varphi$ doit se substituer à Z'. On en déduit aisément pour la valeur de x :

$$x = \frac{18393^{m.}}{\cos (Z - m)} \times \log \left\{ \frac{0{,}41224 \times \dfrac{\text{tang } Z}{\sin \varphi} - 29{,}25}{0{,}412 \times \dfrac{\text{tang } Z}{\sin \varphi} - 100029{,}24} \right\}.$$

Cette formule conduit à des valeurs de x qui sont suffisamment approchées pour l'usage qu'on veut en faire.

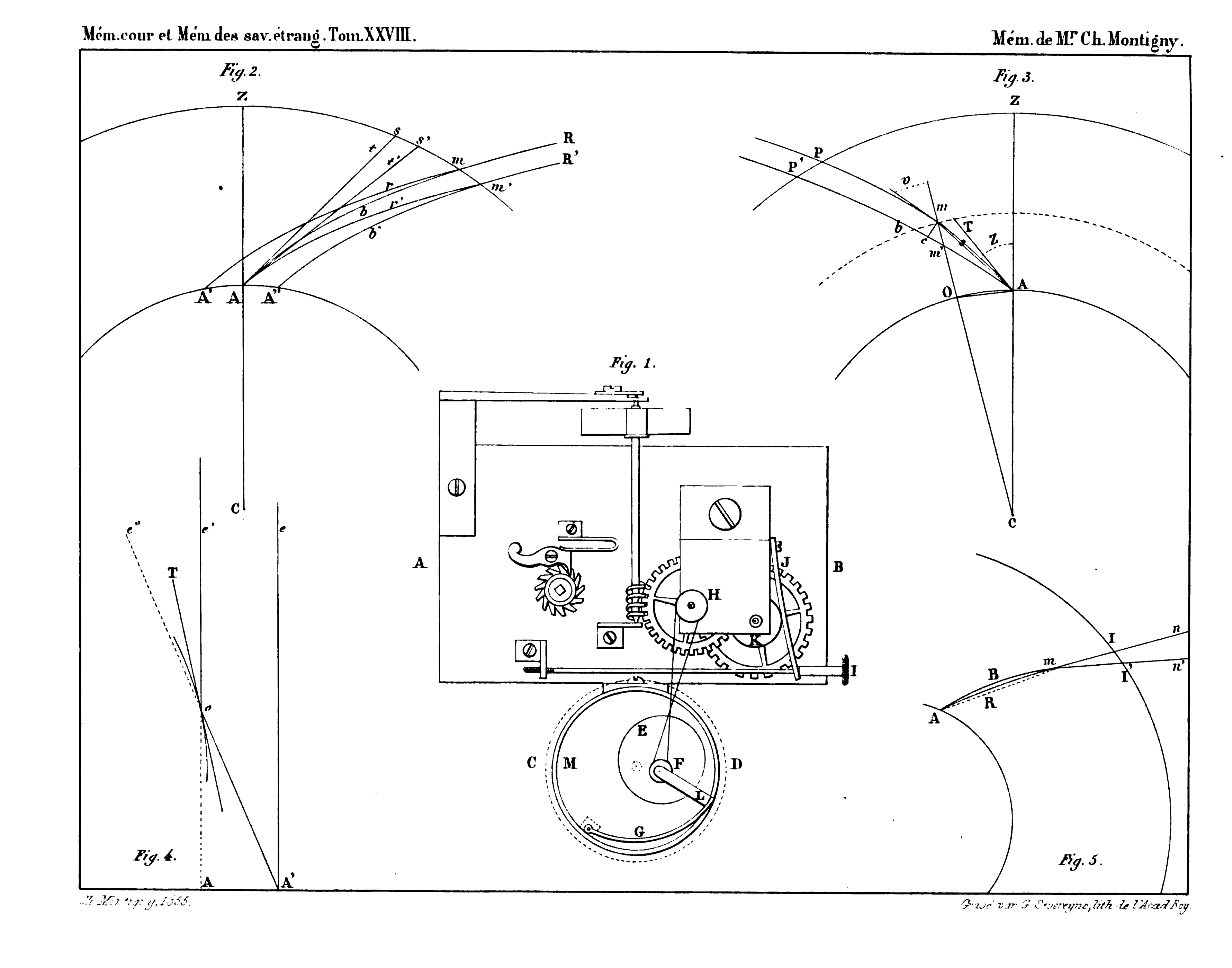
toires rouge et bleue, dont les directions font un angle φ de 2″ à leur entrée dans l'œil et lorsque la planète d'où ces rayons émanent est à 80° de distance zénithale. L'élévation du point *m* au-dessus du sol est de 4280 mètres environ. Si l'on suppose $\varphi = 0'',5$, le calcul montre que $x = 5036$ mètres, et que la hauteur du point *m* est de 875 mètres.

Observons que le point *m* est aussi le lieu de croisement de rayons orange, jaune, vert, tous originaires de points du disque placés sur la planète entre les lieux d'émanation du rouge et du bleu, et sur la même onde verticale. Comme ces faits s'appliquent à tout autre point de l'une des trajectoires considérées, il faut en conclure qu'un lieu quelconque de l'atmosphère où passe une trajectoire colorée, émanant d'un point d'une planète et qui parvient à l'œil d'un observateur, est aussi le lieu où se croisent des rayons de toutes les autres couleurs, également originaires de points de la planète très-proches du premier, et qui parviennent à l'œil de l'observateur.

Ce fait général étant bien établi, il devient évident qu'à l'instant où une onde s'interpose en *m* par exemple, dans les conditions de réflexion totale pour un quelconque des rayons, elle intercepte simultanément tous les autres rayons de la même planète, qui, après s'être croisés avec le premier au point de passage de l'onde, aboutissaient antérieurement avec lui à l'œil de l'observateur. Or, comme les lieux où tous ces rayons se peignaient sur la rétine sont tellement rapprochés qu'avant l'interception commune leurs impressions mélangées y produisaient la sensation de la lumière blanche, il devient indubitable qu'au moment de l'interception ce lieu de la rétine ne peut éprouver qu'une variation d'éclat ou une extinction de lumière complète, et sans que celle-ci soit accompagnée d'aucun changement de couleur.

Les variations d'éclat sont plus sensibles à l'œil pour les planètes de petit diamètre que pour les grandes, qui scintillent très-peu par la raison qu'il y a d'autant plus de chance de discordance entre les changements d'éclat de points différents de la planète que le nombre de points lumineux est plus considérable, comme je l'ait déjà dit, d'après M. Arago.

FIN.



Gravé par G. Severeyns, lith. de l'Acad. Roy.

MÉMOIRE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

LE COLLÉGE DES TROIS-LANGUES

A

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE :

FAIRE L'HISTOIRE DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES A LOUVAIN, ET EXPOSER L'INFLUENCE QU'IL A EXERCÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LITTÉRATURE CLASSIQUE, AINSI QUE SUR L'ÉTUDE DES LANGUES ORIENTALES ;

PAR M. FÉLIX NÈVE,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Sacros vetustate lucos. . . . in quibus grandia et antiqua robora jam non tantam habent speciem, quantam religionem. (QUINTILIEN.)

(Mémoire couronné dans la séance du 26 mai 1856.)

INTRODUCTION.

Une des périodes les plus remarquables que présente le cours entier de nos annales, c'est le XVIme siècle, signalé par un mouvement intellectuel qui faisait de la Belgique l'émule des plus grands États : il ne serait pas téméraire de dire qu'à aucune époque, notre nation n'a montré plus d'ardeur et plus de puissance d'initiative. En d'autres moments, on a vu briller davantage chez elle le génie des arts, et peut-être sous le rapport de l'ascendant politique, serait-on fondé à opposer la domination des ducs de Bourgogne à ce règne de Charles-Quint, qui ouvrit la carrière à nos diplomates, à nos légistes et à nos capitaines. Mais quelle est l'autre période de notre histoire, où l'on trouve les aptitudes de l'esprit scientifique et la fécondité de l'esprit littéraire réunies au même degré que dans la belle suite d'années qui sépare le quinzième siècle, temps d'immenses découvertes, de la révolution politique et religieuse marquant la fin du seizième?

De nombreux essais ont été faits dans la Belgique depuis 1830 pour animer le tableau des principaux âges de son histoire par des traits et des épisodes empruntés à la culture des arts, des sciences et des lettres chez nos ancêtres, et déjà une foule de documents neufs, analysés par le labeur de nos érudits, offrent d'importants matériaux à de semblables recherches; on ne peut, en effet, séparer la culture des intelligences de l'histoire politique, si l'on veut se former une juste idée de notre passé, recueillir tous

les souvenirs glorieux qui appartiennent sans conteste à la Belgique dans les fastes de la civilisation européenne.

Jusqu'ici l'histoire de nos écoles savantes n'est pas aussi avancée que celle de nos écoles d'arts et de peinture; mais du moins, des monographies, des mémoires et des notices ont mis sur la voie ceux qui seront à même de l'écrire un jour. Le XVI[me] siècle a eu de droit la plus belle part dans ce travail préliminaire de réhabilitation : il a piqué l'ingénieuse curiosité de M. le baron de Reiffenberg, quand il a écrit en bibliographe, doublé d'un satirique, ses *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain*[1]. L'Académie royale de Belgique, qui avait couronné autrefois une biographie latine de Juste Lipse, a mis naguère au concours la composition d'écrits spéciaux sur la vie et les travaux de Louis Vivès et de D. Érasme[2]. Le mémoire historique et littéraire que nous présentons aujourd'hui à l'Académie sur le collége des Trois-Langues, dit aussi collége de Busleiden, appartient au même cycle d'études.

Cette institution, consacrée à l'enseignement des trois langues savantes, le latin, le grec et l'hébreu, a son origine, sa raison d'être dans le mouvement général des études classiques qui s'est propagé de l'Italie dans toute l'Europe, et jusque dans les provinces belgiques. Le temps a manqué à M. de Reiffenberg pour retracer, à l'aide de son immense érudition, l'histoire de cette école littéraire, à laquelle il fait allusion sans cesse avec certaine complaisance dans les cinq mémoires publiés.

En entreprenant la présente monographie, nous nous proposons de

[1] Ils sont ainsi répartis dans la collection des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, où ils ont été imprimés à d'assez longs intervalles : *Premier mémoire*, p. 44, au tome V (1829); *Second, troisième et quatrième mémoire*, pp. 43, 46 et 110, au tome VII (1832); *Cinquième mémoire*, p. 27, au tome X (1837).

[2] Voir le *Mémoire* de M. l'abbé Namèche, sur la vie du premier de ces savants, au tome XV[me] des *Mémoires couronnés* (1842), coll. in-4°, et le *Mémoire* de M. E. Rottier sur Érasme, au tome VI[me], 3[me] partie, des *Mémoires couronnés*, coll. in-8°, 1855.

poursuivre l'histoire du collége des Trois-Langues depuis sa fondation jusqu'à la chute de l'université de Louvain, au sort de laquelle son sort fut lié : cependant on nous permettra de nous arrêter le plus longtemps aux commencements glorieux de cette institution, qui pouvait alors être mise en parallèle avec les institutions semblables érigées en d'autres pays : nous ferons en sorte de montrer en toute vérité quelle action elle a exercée sur l'état intellectuel de nos provinces, et même sur la direction des études dans les contrées voisines.

Le collége des Trois-Langues a eu son temps de splendeur, et plusieurs des hommes qu'il a formés ont bien mérité de la patrie. Nous parlerons avec une sincère admiration de cette gloire bien acquise; mais nous nous garderons toujours de ce ton de forfanterie qui défigure trop souvent aujourd'hui nos publications nationales d'art, d'histoire et de critique : c'est à nos yeux un vain et dangereux patriotisme que celui qui voit des idoles dans toutes les figures de notre panthéon historique :

Tota licet veteres exornent undique cerae
Atria, nobilitas sola est atque unica virtus.

Quand nous devrons mentionner dans le cours de notre exposé des tendances fausses, des abus et des préjugés funestes, nous le ferons avec quelque ménagement; nous souvenant de l'excellent conseil que donnait M. de Reiffenberg, sans le pratiquer lui-même [1] : « Transporter dans les » siècles antérieurs les opinions de nos jours, c'est des erreurs la source » la plus féconde. » De même, quand nous en viendrons à la décadence de l'institution, nous tâcherons d'en assigner les causes, sans devenir coupable du dénigrement calculé avec lequel on a quelquefois parlé de l'université de Louvain, de ses hommes et de son histoire au siècle passé.

L'espace de temps sur lequel ont porté nos recherches répond aux trois

[1] En tête de la Préface, au premier de ses Mémoires cités.

derniers siècles : le collége des Trois-Langues fut le plus florissant pendant le premier, celui de sa fondation et de son développement normal; il se maintint dans le siècle suivant, le XVII[me], avec quelque utilité pratique pour les études universitaires, mais sans éclat et sans influence extérieure; enfin, il fut frappé pendant le XVIII[me] siècle d'une déchéance qui atteignit à la fois son enseignement et son influence littéraire et scientifique.

Une telle appréciation de l'histoire du collége doit ressortir de l'ensemble de notre travail; cependant elle sera l'objet d'aperçus synthétiques, qui en occuperont les derniers chapitres. Dans la première partie, qui est la plus étendue, nous avons accordé notre principale attention aux faits qui composent le fond historique du sujet, et c'est surtout sur l'exécution de cette partie du mémoire que nous aurons à nous expliquer ici.

Il nous importait, en premier lieu, de faire connaître aux lecteurs l'état de l'instruction et particulièrement de l'étude des langues anciennes dans les Pays-Bas, avant l'érection de l'établissement du collége des Trois-Langues à Louvain : nous avons signalé, à cet effet, tout ce qui s'est fait pour l'enseignement de ces langues à l'école de Deventer et à l'université de Louvain, pendant le XV[me] siècle et dans les premières années du XVI[me]; nous avons dû en même temps jeter un regard sur les travaux qui ont marqué, dans cet intervalle, l'introduction de la philologie classique, ainsi que des études hébraïques, en plusieurs États de l'Europe. Le terrain ainsi préparé, nous exposons toutes les circonstances de la fondation du collége des Trois-Langues par Jérôme Busleiden, et nous replaçons ce protecteur éclairé des lettres anciennes dans la société d'esprits distingués au milieu de laquelle il a nourri son projet; puis nous mettons en scène Érasme, qui prit à cœur plus que personne l'existence et la prospérité du collége de Busleiden[1]; nous le montrons conseiller et

[1] Nous citerons constamment Érasme d'après la grande édition de ses œuvres, donnée à Leyde,

guide de ses premiers maîtres, défenseur de ses droits devant l'opinion et de ses intérêts devant les princes et les grands, promoteur vigilant des études utiles, auxquelles ses chaires étaient affectées. Il nous fallait, en second lieu, rétablir, dans la mesure du possible, l'histoire chronologique du collége des Trois-Langues, exposer son organisation intérieure et ses ressources financières, faire connaître la série des professeurs qui ont enseigné en ce collége depuis sa fondation jusqu'à sa suppression. Les ouvrages de Valère André nous présentaient les renseignements les plus utiles pour le premier siècle de cette histoire; le livre qu'il publia en 1614 renferme les annales du collége et la biographie de ses professeurs pendant un espace d'environ cent années, et c'est là une des meilleures sources relativement à cette belle période [1]; les *Fasti Academici* du même auteur résument l'histoire du collége dans les mêmes temps, et la conduisent jusqu'au milieu du XVIIme siècle [2]. Un autre travail de Valère André, sa *Bibliotheca belgica*, nous fournissait, d'autre part, des notions biographiques et littéraires d'un grand intérêt pour notre sujet [3].

Nous avons toutefois voulu recourir à des documents encore inédits, soit pour compléter les données réunies dans Valère André, soit pour

en 1702 et années suivantes, chez Pierre Vander Aa : ses lettres en forment le troisième volume, divisé en deux parties.

[1] Ce petit traité, dont Van Hulthem signalait la rareté, se compose de 4 feuillets non chiffrés et de 72 pages, petit in-4°; il est intitulé : *Collegii Trilinguis Buslidiani, in Academia Lovaniensi, exordia ac progressus, et linguae hebraicae encomium,* publicè pronuntiatum V Kal. April. MDCXII, ab Andrea Valerio Desselio, in professionis auspiciis. — Lovanii, Typis Philippi Dormalii, MDCXIV.

[2] *Fasti Academici studii generalis Lovaniensis, etc.* Lovanii, typis Corn. Coenestenii, 1635, in-4°. — Id. editio iterata accuratior et altera parte auctior. Lovanii, apud Hier. Nempoeum, MDCL, in-4°. Voy. sur le *Collegium Trilingue*, pp. 275-285.

[3] *Bibliotheca belgica*, ed. 1623, in-8°. Ed. alt., 1643, in-4°. Voy. plus loin chap. VIII, biog. de V. André. Nous citons quelquefois ces éditions de préférence à celle de Foppens (1739). L'*Academia Lovaniensis* de Vernulaeus ne renferme que des généralités sur le *Collegium Trilingue*.



rassembler des faits nouveaux servant à continuer la même histoire depuis le milieu du XVIIme siècle jusqu'à la fin du XVIIIme. C'est dans cette intention que nous avons consulté quelques sources manuscrites sur lesquelles nous devons nous étendre ici quelque peu, sans parler des pièces détachées, dont nous sommes parvenu à avoir communication et dont nous avons tiré parti, soit dans le texte, soit dans l'Appendice.

Nous avons mis à profit : 1° un recueil de notes historiques et biographiques sur les établissements universitaires de Louvain, rédigé par un érudit consciencieux, au commencement de ce siècle, d'après les livres et d'après d'anciens papiers [1]; 2° les notes détachées recueillies par J.-N. Paquot, en vue d'une édition nouvelle et complète des *Fasti* de Valère André, et formant un recueil en deux gros volumes, qu'on a intitulé : *Fasti academici Lovanienses* [2]; 3° un manuscrit de Foppens intitulé : *Promotiones in artibus,* chargé de notes biographiques de la main de G. de Servais et de Ch. Van Hulthem, sur plusieurs des lauréats cités [3].

Nous osons croire que la biographie des professeurs du collége de Busleiden, de leurs suppléants, et même de leurs principaux élèves, sera considérée comme un élément indispensable de ce mémoire historique :

[1] Le principal auteur de cette compilation est Jean Lambert Bax, autrefois économe (*procurator*) au grand collége du Saint-Esprit à Louvain, mort à Malines en 1834. Nous désignerons par le seul nom de Bax ledit recueil, qui est aujourd'hui en la possession de Mgr P.-F.-X. de Ram, recteur de l'université catholique.

[2] Ouvrage acheté à Liége, en 1804, à la vente de Paquot, et relié en 2 vol. in-folio. Voy. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, p. 242, n° 805. MS. de la Bibliothèque Royale, n°s 17567 et 17568. — On trouve, dans ces *Fasti* de Paquot, les éléments de biographies encore inédites (et, en ce cas, nous en avons fait un ample usage), et l'esquisse des biographies qu'il a achevées et insérées dans ses *Mémoires d'histoire littéraire.*

[3] *Promotiones in artibus ab erectione universitatis Lovaniensis usque ad haec tempora* (circa, 1760), vol. in-folio, demi-rel. *Biblioth. Hulthem.* MS. n° 807, t. VI, p. 242. MS. de la Biblioth. Roy., n° 17571. Voy. l'*Ann. de la Bibl. Roy.*, 1840, p. 101.—A la fin du volume sont ajoutées des thèses et pièces académiques, dont nous avons indiqué quelques-unes, en renvoyant à ce manuscrit.

on apercevra sans peine pourquoi nous avons groupé quelquefois les noms d'humanistes distingués autour des noms de ceux qui ont enseigné publiquement les langues et les lettres; nous avions intérêt à montrer dans quel milieu littéraire ont vécu les maîtres du collége des Trois-Langues, et quel public lettré il leur a été donné de former et de diriger.

Il va de soi que notre tâche ne comporte pas toutefois la composition de biographies détaillées et chargées de faits accessoires, étrangers au rôle des personnages comme professeurs et comme philologues; il ne peut entrer non plus dans notre plan de joindre aux notices biographiques de ce mémoire un bulletin bibliographique complet, sinon dans de rares exceptions, lorsqu'il s'agit, par exemple, de livres qui sont d'une valeur marquée dans l'histoire de la philologie et des lettres. Nous avons renvoyé pour les particularités de plusieurs vies aux recueils bien connus de nos polygraphes nationaux, et quand nous avons rencontré des savants, dont les écrits très-nombreux n'ont encore été l'objet d'aucun travail analytique, nous nous sommes borné à un jugement sommaire sur leurs œuvres, laissant à d'autres le soin de les décrire dans des monographies étendues. De même nous ne pouvons entreprendre ici des recherches trop détaillées sur les livres et les éditions : si ces recherches ne rentrent pas toujours dans le cadre des travaux d'histoire et de biographie, elles s'accordent très-bien avec ces patientes études consacrées aujourd'hui, en Belgique, par une foule de bibliophiles distingués, aux productions de l'art typographique dans la Belgique ancienne.

Nous espérons du moins que les renseignements historiques et littéraires que nous avons réunis en ce mémoire présenteront quelque intérêt aux personnes déjà versées dans la lecture des sources, et qu'ils offriront un intérêt plus grand encore aux érudits étrangers qui ne connaissent qu'à demi notre histoire et nos institutions; ils ne seront pas dépourvus du mérite de la nouveauté, ce nous semble, même après les livres de ces

polygraphes allemands qui ont l'air et qui se donnent la prétention de tout savoir.

Nous avons remarqué, dans le cours de nos recherches, bien d'autres points d'histoire, dignes d'un examen spécial et approfondi, mais sur lesquels nous n'avons pas pu insister à notre gré. D'autres fois, nous nous sommes arrêté dans nos aperçus ou dans nos inductions, à cause de l'insuffisance des documents et des secours que nous avions sous la main. On sait de quelle rareté sont les éditions originales de bien des œuvres qui ont une haute importance dans les annales de l'érudition littéraire : on sait aussi que les études d'humanités, pas plus que la plupart des sciences jadis cultivées en ce pays, n'ont pas encore trouvé leur historien [1]. Nous nous sommes abstenu toutefois de développer nos réflexions ou d'aborder des questions nouvelles; nous avons même renoncé à faire usage de tous les matériaux que nous avions rassemblés, afin de ne pas étendre la rédaction de notre travail au delà des limites ordinaires d'un mémoire : nous serions disposé à utiliser les plus intéressants de ces matériaux [2], si notre travail recevait l'accueil que nous espérons.

Louvain, 29 janvier 1856.

[1] C'est en vue des recherches que d'autres pourraient diriger de ce côté, que nous avons mis à la fin du mémoire un double index, concernant, l'un, les auteurs expliqués et les livres publiés; l'autre, la personne des professeurs, des savants et de leurs amis ou protecteurs les plus célèbres.

[2] Puisqu'il n'est pas entré dans les vues de la Classe des Lettres de nous autoriser à développer quelques parties du présent travail, nous nous réservons d'en donner ailleurs le complément dans des notices détachées — (juin 1856).

MÉMOIRE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

LE COLLÉGE DES TROIS-LANGUES

A

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

CHAPITRE Ier.

COUP D'OEIL SUR L'ÉTUDE DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ANCIENNES DANS LES ÉCOLES DES PAYS-BAS, AVANT L'ÉRECTION DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES (1400-1520).

Vixere fortes ante Agamemnona
Multi. . . .

PRÉLIMINAIRES.

On avait trop longtemps considéré le moyen âge comme étranger à toute culture classique, et, comme si l'on était ébloui par l'éclat des trésors littéraires mis au jour et avidement étudiés à l'époque dite de la Renaissance, on n'avait pas pris la peine de voir ce qui était au delà : on parlait d'une longue et profonde nuit....., elle était restée rompue, disait-on, pendant plusieurs siècles, la chaîne des traditions scolaires, relatives aux langues de l'antiquité, à la grammaire, à l'art oratoire, à la composition littéraire en général.



Sans doute, depuis la fondation des royaumes germains d'Occident, les lettres subirent en Europe de fréquentes vicissitudes, et elles parurent quelquefois menacées d'une ruine complète. Mais il fallait s'attendre à retrouver, dans les annales des nations modernes, des traces non équivoques de l'empire que les lettres anciennes avaient conservé dans l'éducation : de graves historiens ont pris à cœur cette tâche dédaignée par la critique des siècles précédents, et leurs premiers efforts ont été couronnés de succès. La lecture des sources leur a fait découvrir, dans l'instruction de la jeunesse, les méthodes et les procédés pédagogiques des écoles de l'antiquité. Non-seulement ils ont constaté la persistance de cette culture de la langue latine, sans laquelle il n'y avait pas d'enseignement possible; mais encore ils ont reconnu qu'une connaissance élémentaire du grec s'était conservée d'âge en âge par le fait de quelques hommes intelligents et zélés; ils ont de même aperçu que l'hébreu n'était pas resté entièrement ignoré dans le monde chrétien pendant un millier d'années, de saint Jérôme à J. Reuchlin.

Les recherches d'histoire et de critique, dirigées en ce sens depuis une cinquantaine d'années, ont servi à démontrer de quelle manière les monuments de l'antiquité profane, aussi bien que ceux de l'antiquité chrétienne, ont été transmis dans cette longue période qui sépare la chute du paganisme et la fermeture des écoles païennes, de l'invention de l'imprimerie, de la publication des manuscrits et de l'organisation des études dites classiques; elles ont mis aussi en lumière dans quelles conditions on s'occupa, à différentes époques, des langues anciennes qui étaient seules l'objet d'une culture régulière.

Un livre judicieux de M. Heeren, professeur à Gottingue, a attiré l'attention des savants sur le sort de la littérature classique au moyen âge et sur la nature des travaux dont elle fut l'objet, et qui servirent à la conserver [1]. Ses conclusions ont été généralement adoptées [2], et depuis lors

[1] *Geschichte der classischen Literatur im Mittelalter*, 1799, 2 vol. in-8°. Goettingen, nouv. édit., dans les œuvres historiques de l'auteur, en allemand. (*Ibid.*, 1822, 2 vol. in-8°.)

[2] Voy. Fr. Ast, *Grundriss der Philologie* (Landshut, 1808, in-8°); Fr. Schoell, *Histoire de la littérature grecque profane*, t. VII, pp. 269-295; Henri Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe, pendant les XVme, XVIme et XVIIme siècles* (trad. franç. par Alph. Borghers, t. I. Paris, 1839).

des ouvrages consciencieux sont venus éclaircir l'histoire des études de grammaire et de littérature, aux époques les plus remarquables, dans les principaux pays de l'Europe.

On doit à M. le Dr Félix Baehr, professeur à Heidelberg, un tableau complet de la littérature latine sous la dynastie des Carlovingiens [1], et plus d'un écrivain s'est occupé sérieusement à retracer cette première renaissance latine, où le nom d'Alcuin le dispute en célébrité, sinon en grandeur, à celui de Charlemagne [2], où l'on réhabilitait les plus illustres poëtes de Rome, comme pour faire descendre leur gloire jusque sur les écoles du nouvel empire romain.

L'Italie était restée une terre privilégiée, que les invasions des barbares n'avaient pu ni dépouiller, ni flétrir : il était réservé à un jeune écrivain français de réveiller, à l'envi de ses meilleurs érudits, l'écho de la tradition littéraire toujours vivante en ses écoles, et de le redire à la France avec une éloquente émotion; c'est l'objet d'une des dernières œuvres de Frédéric Ozanam, d'une de celles qu'on a le plus vantées [3]. « La lumière ne s'éteignit point aux plus mauvais temps du moyen âge..... l'Italie, nous dit-il, eut une de ces nuits lumineuses où les dernières clartés du soir se prolongent jusqu'aux premières blancheurs du matin. D'un côté, le souvenir des écoles impériales se perpétue dans l'enseignement laïque, qui subordonne la grammaire et la rhétorique à l'étude des lois..... D'un autre côté, la tradition des premiers siècles chrétiens se conserve dans l'enseignement ecclésiastique; les lettres y trouvent asile à condition de servir la foi, de développer la vocation théologique des Italiens, et de leur assurer la palme de la philosophie scolastique.....; le peuple, encore tout pénétré de l'antiquité, ne peut en oublier ni la gloire, ni les fables, ni la langue. »

Les doctes continuateurs des Bénédictins n'ont pas manqué de relever,

[1] Fr. Lorenz, *Alcuins Leben;* Halle, 1829, in-8°; J.-B. Laforêt, *Alcuin restaurateur des sciences en Occident.* Louvain, 1851, in-8°; F. Monnier, *Alcuin et son influence religieuse, politique et littéraire chez les Francs, etc.* Paris, Durand, 1853, in-8°.

[2] *Geschichte der roemischen Literatur im karolingischen Zeitalter.* Carlsruhe, 1840; 1 vol. in-8°.

[3] *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie, depuis le VIIIme siècle jusqu'au XIIIme, etc.* Paris, Lecoffre, 1849; 1 vol. in-8°, p. 78. — *OEuvres compl.*, t. II, p. 432-33.

dans les derniers volumes de l'*Histoire littéraire de la France* [1], tout ce que les sources encore inédites révèlent d'activité, de labeur sérieux, et même d'ingénieux efforts, dans des périodes imparfaitement connues, prises au cœur du moyen âge. Ils ont pu montrer la France du XIIme siècle, rivale de l'Italie dans ses institutions ecclésiastiques, dans ses écoles, dans ses monastères, et faire à plusieurs écrivains honneur d'un style, si non correct, du moins quelquefois vigoureux et quelquefois élégant. Ils ont rattaché à la marche des études en France les faits qui signalent leur reprise en d'autres pays; ainsi ont-ils montré, çà et là, d'étonnantes tentatives pour la culture des langues grecque et latine, même de l'hébreu et de l'arabe [2], dans ce XIIIme siècle, qui avait été marqué de flétrissure à cause des nombreux défauts qui déparent sa latinité. Le siècle qui posséda Guillaume de Moerbeke, helléniste de goût, traducteur d'Aristote, missionnaire initié à plusieurs idiomes de l'Orient, vit naître Raymond Lulle, promoteur de l'étude des langues sémitiques dans un but de science et de propagande religieuse.

Les variations que la culture du latin a subies dans l'Europe occidentale de siècle en siècle ont déjà été mieux appréciées; les ressources nécessaires à sa transmission et assurées à son étude ne font plus de doute, on ne tardera pas à connaître aussi les moyens que l'on eut pendant la même période de cultiver la langue grecque, et même d'apprendre quelques-unes des langues de l'Orient [3].

La Belgique, que nous considérons ici dans la réunion de toutes ses provinces, ne peut être oubliée dans tout tableau de la culture intellectuelle des temps chrétiens; elle entretenait alors des relations suivies avec les monarchies et les Églises voisines; elle avait des monastères et des écoles dignes d'être comparés aux plus florissants en d'autres États; elle

[1] Tomes XI à XXII de la continuation de l'ouvrage, publiés par des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, MM. Daunou, Émeric David, V. Leclerc, P. Paris, etc.

[2] Voy. au tome XVI de l'*Hist. littér.*, le discours sur l'état des lettres au XIIIme siècle, pp. 138 et suiv. — *Grammaire, étude et usage des langues anciennes.*

[3] L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a couronné, il y a quelques années (1848), un mémoire de M. Ernest Renan sur l'*Étude du grec et des langues orientales en Occident, pendant le moyen âge;* ce mémoire n'est point encore imprimé.

prenait part non sans gloire à de grands événements politiques, tels que les croisades et l'occupation de Constantinople. Tout porte à croire que notre pays ne le cédait point non plus aux pays qui l'entouraient dans la culture de l'esprit. La connaissance du latin s'y était maintenue au même niveau qu'ailleurs; on a déjà signalé naguère plusieurs indices fort curieux d'une connaissance notable du grec, qui fut le partage de quelques hommes chez nos aïeux [1], et cela dans les siècles le moins favorisés.

Déjà une statistique très-détaillée des moyens d'instruction que nos provinces possédaient, depuis le temps des Carlovingiens jusqu'à la fondation de l'université de Louvain, a été dressée avec une louable exactitude [2]; les écoles, les hommes qui y enseignaient, les méthodes et les livres qu'on y adoptait, figurent dans le cadre de ce travail utile, qui donne une haute idée du zèle et de l'application de nos ancêtres, et qui est de nature à provoquer des recherches ultérieures sur les hommes et les institutions. Les chroniques, les cartulaires, les diplômes et les documents historiques qu'on exploite et qu'on publie sans cesse, fourniront encore des couleurs et des traits au tableau de la vie intellectuelle qui fut départie aux contrées de la Belgique dans ces âges reculés. Au siècle de Pétrarque et de Boccace, l'Italie seule avait des latinistes renommés, et c'est elle aussi qui, grâce à ses communications avec l'Orient, rallumera la première le flambeau des études grecques [3] : non-seulement elle donne asile à Emmanuel Chrysoloras, mais encore elle a dès lors ses hellénistes, qui vulgarisent à leurs risques et périls des œuvres antiques non connues. Le mouvement qui devait produire la renaissance des lettres poursuivait son cours en Italie, quand les Pays-Bas n'avaient pas encore d'école publique qui servît de centre à un mouvement de même nature. C'est à

[1] Voir les deux lettres de M. Le Glay sur l'étude du grec dans les Pays-Bas (Cambrai, 1828, in-8°), et la note de M. de Reiffenberg sur le même point, *Bulletins de l'Académie royale*, 1841, t. VIII, p. I, pp. 239 et suiv.

[2] *De l'instruction publique au moyen âge* (VIIIme-XVIme siècle), par MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen; *Mémoire couronné* par l'Académie royale de Belgique, le 8 mars 1850 (*Recueil des Mémoires couronnés*, in-4°, t. XXIII. — 2me édit. Bruxelles, 1853, in-8°).

[3] V. Hallam, *Littérature de l'Europe*, t. I, pp. 68-83, pp. 98 et suiv. — En 1440, après le concile de Florence, le grec put être appris dans quatre ou cinq villes de l'Italie.

Deventer, en Hollande, que fut établie la première école qui contribua à la culture et aux progrès des études philologiques, à leur propagation dans toutes nos provinces : la suite de ce travail montrera quelle fut l'importance de cette institution, qui eut pour auteur Gérard Groote (Gerardus Magnus) vers la fin du XIV[me] siècle, et qui fleurit pendant tout le siècle suivant. Mais nous devons rapporter ici tout d'abord de quelle conséquence fut la fondation de l'université de Louvain, qui eut lieu en 1426, pour l'éducation de l'esprit national, surtout pour l'éveil des idées littéraires. Avant d'entreprendre l'histoire de l'institut consacré spécialement aux langues savantes, jetons un regard sur les cent années antérieures : notre marche sera d'autant plus sûre, que nous aurons réuni par avance des données plus précises sur l'état intellectuel de notre pays dans l'espace de temps qui sépare l'établissement de l'école académique de Louvain, de l'érection du collége qui devait lui donner un nouveau lustre.

A cet effet, nous partagerons nos aperçus historiques sur l'université de Louvain en deux sections, dont l'une concerne la partie du XV[me] siècle qui a suivi sa fondation, et l'autre les premières années du XVI[me] siècle. Nous aurons à dire ce qui s'est fait dans l'université et en dehors d'elle pour la cause des études littéraires, et comme ces études avaient déjà été poursuivies en Italie avec beaucoup d'ardeur et de passion, nous ferons suivre ces préliminaires de quelques considérations sur l'origine, l'esprit et les conséquences de la renaissance des lettres.

§ I.

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN AU XV[me] SIÈCLE.

L'école des hautes études, fondée à Louvain, en 1426, sous le règne de Jean IV, duc de Brabant, et par l'autorité du pape Martin V, est une des premières universités qui aient été établies, d'un commun accord entre les papes et les souverains, dans les contrées du nord de l'Europe [1].

[1] Voir touchant les circonstances de sa fondation, et les particularités qui composent son histoire externe, le *Premier* et le *Deuxième Mémoire* de M. de Reiffenberg *Sur les deux premiers siècles de*

Ouverte au centre des provinces belgiques, elle fut un point de réunion pour toute la jeunesse qui avait été forcée jusque-là de chercher l'instruction dans les écoles étrangères, à l'université de Paris et même à celle de Bologne [1]. Nul doute que, dès son premier siècle, elle n'ait eu la puissance d'exciter les esprits aux mêmes études qui étaient en honneur dans les pays voisins.

C'est la faculté des arts qui fut constituée la première dans l'établissement brabançon, tandis que l'enseignement de la théologie ne fut octroyé et organisé que cinq années après son ouverture (1431). La philosophie et ses auxiliaires eurent donc des chaires au centre de notre pays, au moment où l'éducation des classes élevées avait besoin d'une direction plus forte; les élèves de la vénérable faculté des arts (*Veneranda Facultas Artium*) jouirent de bonne heure des libertés et immunités promises aux docteurs et aux maîtres ès arts dans les autres universités du monde chrétien [2]; les *artistes* ou les *artiens* formaient le noyau de toute école complète, et leurs grades avaient la même valeur dans les écoles d'autres pays que dans celle d'où ils sortaient. D'autre part, ses premiers professeurs soutinrent les prérogatives qui lui avaient été concédées contre le mauvais vouloir de ceux des magistrats ou des princes, qui craignaient toute atteinte portée à leur juridiction. Quoique la faculté des arts n'ait pas conservé le premier rang parmi les corps dont se composait l'université, elle a été l'objet de faveurs marquées dans l'ordre de celles qui servaient alors à honorer les études; avant qu'un siècle se fût écoulé, c'était déjà une récompense très-haute de ses services que ce privilége des nominations, ou le droit de nommer à certains bénéfices ecclésiastiques, qui lui fut accordé par le

l'université de Louvain, t. V et VII des *Nouveaux Mémoires de l'Acad. royale de Bruxelles*, et le chap. IV de l'*Essai* de M. Th. Juste *sur l'Hist. de l'inst. publ. en Belgique* (Bruxelles, 1846).

[1] D'ancienne date, la plupart des jeunes gens de la haute noblesse allaient faire leurs cours de droit à Bologne, et y prendre des grades : *Veterum exemplo*, dit V. André, à propos de Fr. Busleiden et de ses frères (*Exordia*, p. 5). L'université de Cologne, fondée en 1385, avait été fréquentée aussi par des Belges.

[2] Consulter sur ce point les historiens de l'université de Paris, Crevier, par exemple (t. I et II de son Histoire), et comparer avec les règlements de cette école les pièces analysées par V. André et publiées dans le recueil des *Privilegia Academiae Lovaniensis*.



pape Léon X, et qui fut ensuite confirmé et étendu par Clément VII [1].

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur l'organisation intérieure de cette faculté, et sur la distribution et les titres des matières de philosophie qui composaient son enseignement [2]; mais nous insisterons quelque peu sur l'existence fort ancienne d'une chaire spéciale de rhétorique et d'éloquence, qui appartint en propre à la faculté des arts. Cette chaire fut créée dès l'an 1443, en même temps que la chaire d'éthique ou de philosophie morale, de l'autorité du pape Eugène IV, et elle donna droit à ceux qui la remplirent au titre de chanoine de l'église de St-Pierre. « Il fut réglé, le 14 mars 1446, que la leçon de rhétorique se donnerait dans les écoles des arts (*in Scholis Artium*), que les bacheliers seraient tenus de la fréquenter et de prouver leur fréquentation par un certificat du professeur (*Lectoris Rhetorices*). » On a conservé le nom de la plupart des titulaires de cette chaire jusqu'à la fin du XVme siècle, et on a des preuves de l'intérêt qui s'attacha à leur enseignement au sein de l'université [3].

Quand le premier professeur nommé, Jean Block, licencié en théologie, pléban de Hoogstraeten, fut mort en 1453, la faculté des arts réclama le concours de toutes les facultés afin de pourvoir dignement à la chaire de rhétorique; elle voulut donner part dans la nomination qui allait se faire à toute l'université, dont l'honneur se trouvait désormais engagé dans le succès et l'éclat du cours d'éloquence [4]. On admit à la possession de la

[1] V. André, *Fasti Academici*, éd. 1650, pp. 239-240. — Le premier de ces papes a pu la comparer à une source d'où avaient jailli les autres facultés, et la glorifier d'avoir donné à la théologie même des hommes très-lettrés (*viris literatissimis*) qui ont brillé comme des flambeaux étincelants. — Voy. de Reiffenberg, *Troisième Mémoire*, p. 8.

[2] Lire sur la faculté des arts dans les universités de l'Allemagne au XVme siècle, Karl von Raumer, *Geschichte der Pädagogik seit dem Wiederaufblühen der classischen Studien*, t. IV. Stuttgart, 1854, pp. 20-25.

[3] Voy. V. André, *Fasti*, pp. 245-247; de Reiffenberg, *Cinquième Mémoire*, pp. 21-22.

[4] Nous citons V. André (pp. 246-247) qui n'a fait, sans doute, qu'analyser d'anciens actes : *Facultas Artium, sollicita et satagens pro successore, requisivit ad hoc reliquas Facultates, dignarentur cooperari circa provisionem dictae lectionis : eo in primis attento, quod lectura rhetoricae ordinata esset secundum formam bullae apostolicae desuper editae, ad utilitatem et honestatem nedum Facultatis Artium, sed totius Universitatis; ad quam cum honore et fructu obeundam necesse sit eligere et instituere Lectorem seu Professorem Rhetorices varia scientia et insigni eloquentia in primis commendabilem, ad quem studiosi in qualibet facultate recursum habeant, quique fama nominis sui impleat exornetque totam universitatem.*

chaire et de la prébende Hugues de Harlem, qui avait été présenté par le magistrat de la ville, et qui s'était muni du consentement du doyen de St-Pierre. Il eut pour successeur Petrus à Rivo, ou Vanderbeke, qui fit sa première leçon le 6 juillet 1460, et qui plus tard devint docteur et professeur en théologie [1]. Après 1472, sinon plus tôt, il fut remplacé par Henri Deulin, de Merville, membre du conseil de l'université, et quand celui-ci, qui avait été promu, en 1477, au doctorat [2], occupa, en 1490, la chaire de droit canon, la leçon d'éloquence fut conférée à ce même Jean Paludanus ou des Marais, dont le nom figurera encore dans l'histoire littéraire du XVIme siècle.

C'en est assez pour qu'on croie à l'existence d'études littéraires qui complétaient les études de grammaire, accomplies auparavant par les jeunes gens admis à faire leur cours de philosophie à la faculté des arts : le professeur qui les dirigeait était appelé professeur d'éloquence, et encore rhéteur : *Rhetor publicus*, *Rhetor Lovaniensis*, *Rhetor Academicus*.

La faculté des arts, qui avait vu s'accroître le nombre de ses colléges, devint de plus en plus le foyer des travaux préparatoires qui devaient conduire de la connaissance mûrie de la langue latine à la lecture de nombreux auteurs. Alors qu'il n'y avait des cours d'humanités que dans un petit nombre d'écoles du pays, il fut urgent d'établir des leçons de grammaire dans les anciennes pédagogies de Louvain [3]. Celle où l'on s'occupa davantage de la langue et des lettres fut la pédagogie du Lis, le *Lilium*, qui s'ouvrit peu d'années après l'érection de l'université (1437). Son fondateur, qui fut aussi son premier président pendant un laps de cinquante-six ans, Carolus *Virulus*, ou Charles Manneken, originaire de Gand, s'occupa lui-même des méthodes d'enseignement, et se piqua de donner une

[1] Le même P. à Rivo, d'Assche, qui mourut le 27 janvier 1499, eut quelque célébrité comme théologien, surtout à propos d'une controverse *De futuris contingentibus*. Il était recteur en 1477, lors de l'arrivée de l'archiduc Maximilien en Brabant. Voy. *Fasti Acad.*, pp. 93-94; Foppens, pp. 1004-1005.

[2] *Fasti*, p. 173.

[3] Sur les deux anciennes pédagogies du Château et du Porc, *Paedagogium castri*, *Paedagogium Standonck vulgò Porci*, voy. les *Fasti*, pp. 252, 256, et sur le *Vetus Falco*, première forme de l'établissement agrandi au siècle suivant sous le titre de *Falco* ou *Collége du Faucon*, pp. 263-264.



nouvelle direction aux études de grammaire : si l'on prit plus tard en pitié la bizarrerie des règles qu'il composa, il eut de son temps le renom d'un promoteur des belles-lettres [1], et l'on ne peut du moins lui refuser le mérite d'avoir rempli cette tâche avec autant de persévérance que de sincérité, et d'avoir attiré de ce côté l'attention et les sympathies de la jeunesse.

Ainsi, quoiqu'il soit impossible de défendre tout à fait les *Formulae epistolares* des sarcasmes de l'âge suivant [2], il faut rendre justice à cette science pratique par laquelle Virulus se mettait à la portée de la jeunesse à tous les instants de chaque journée, à ce dévouement entier qu'il faisait de sa personne à la propagation de sa méthode. Vivès, qui n'était ni entêté, ni pédant, a relevé le mérite personnel et le zèle de Virulus dans son traité sur l'enseignement des sciences [3]. Paquot a été bien plus sévère à l'égard de Virulus et des plus anciens maîtres de grammaire et de style [4] : *Erasmus aliique fontes Romani Eloquii multis saeculis prope ignotos* PULCRIS *illis* DICTAMINIBUS, *seu variis ineptis ac squalidis praeceptionibus, quales etiam in nostro Carolo Virulo cernere est, substituerunt.*

Les traités alors répandus en Belgique, pour l'étude de la grammaire, appartenaient à cette classe de lourdes élucubrations, sur laquelle s'est exercée la verve des critiques de la Renaissance : Érasme s'est élevé avec tant d'autres contre ces oracles de l'éducation [5], qui participaient à la fois de la subtilité et de la prolixité portées d'ordinaire au moyen âge dans l'exposé des principes de toutes les sciences; ces mêmes livres [6], ne l'oublions pas, avaient conservé un égal empire dans les écoles qui relevaient

[1] Voy. *Fasti*, p. 262. — Car. Virulus, qui mourut en 1493, est appelé dans son épitaphe : *Universitatis quoque Lovaniensis in litteris humanis et omni humanitate decus.*

[2] Ce livre de Virulus sur le style épistolaire ou plutôt sur l'art d'écrire, qui eut deux éditions à Louvain en 1476, fut réimprimé plusieurs fois dans les années suivantes, par exemple, à Louvain, à Paris, à Deventer et ailleurs. Voy. de Reiffenberg, *loc. cit.*, p. 19 (note 3).

[3] *De tradendis disciplinis*, t. IV, lib. I, p. 336. Voy. l'analyse de ce traité dans le mémoire de M. Namèche sur Louis Vivès, pp. 65-75.

[4] *Fasti* MS., t. I, p. 397.

[5] Le *Graecismus* d'Évrard de Béthune, le *Catholicon* de Jean Balbi de Gênes, le *Mammotrectus* de Joannes de Garlandia. Voy. le *Troisième Mémoire* de Reiffenberg, pp. 10-16, et le mémoire cité sur l'*Instruction publique au moyen âge*, pp. 115 et suiv.

[6] Voy. dans le curieux ouvrage des *Études classiques dans la société chrétienne*, par le P. Daniel

à un degré quelconque de l'université de Paris, arbitre de tout enseignement dans l'ancien royaume de France.

Une méthode fort simple d'exposer la grammaire devait ressortir un jour d'une lecture familière d'un grand nombre de bons auteurs. Mais au XVme siècle, en plusieurs écoles de notre pays, on ne connaissait les anciens que par l'intermédiaire d'écrits de l'antiquité chrétienne, dont les copies avaient été fort multipliées au moyen âge : tels étaient les ouvrages de Boèce, et la grande compilation d'Isidore de Séville, connue sous le nom d'*Origines* ou d'*Etymologiae*. Boèce, comme écrivain et comme penseur, avait eu dans tous les siècles une célébrité non interrompue; dans son traité fameux *de Consolatione philosophiae*, le culte de la philosophie platonicienne s'alliait à la profession fervente des dogmes chrétiens [1]. On le mettait au nombre des plus sages d'entre les *clercs* de la vénérable antiquité, mais on l'y distinguait de ceux qui avaient vécu dans le paganisme. Un ancien poëte, qui lui donnait la septième place après Cicéron, Salomon, Sénèque, Térence, Lucain, Perse, Alard de Cambrai n'avait point de réserve à faire pour lui [2] :

Boèces est après nommés;
Cil n'est pas repris ne blamés
Par faute de boine clergie.

Sous le nom de Boèce circulaient aussi des ouvrages de dialectique; précieuses versions, grâce auxquelles revient à Boèce l'insigne honneur d'avoir conservé dans le monde latin la pensée aristotélique. C'était bien là entrevoir l'antiquité sous ses grands aspects, et il y avait dans les pages de la *Consolation* de quoi exciter la curiosité des générations suivantes, qui ne connaissaient point encore les œuvres littéraires où Boèce s'était inspiré. Sa composition principale était populaire autant qu'aucune

(Paris, 1853, 1 vol. in-8°); le chapitre VI, l'*Université du XIIIme au XVme siècle*, pp. 137 et suiv., pp. 158, 176-178.

[1] Cons. la dissertation de M. Toussaint, *De la philosophie de Boèce*, et spécialement le chapitre sur l'influence de sa philosophie. Louvain, 1848, in-8°, pp. 80 et suiv., pp. 102-115.

[2] Extrait de son poëme : *Li livres extrais de philosofie et de moralité*. Voy. la thèse de M. Francisque Michel : *Quae vices Virgilium in medio aevo exceperint*. Paris, 1846, p. 52.

autre au XVme siècle; elle vit le jour en trois langues dans les premières années où l'art nouveau de la typographie fleurit en Belgique [1].

Déjà les allusions continuelles aux monuments littéraires de Rome et de la Grèce, que renfermaient de pareils ouvrages, excitaient naturellement chez les lecteurs le désir d'en connaître l'original, d'en étudier le texte, quand il sortirait un jour de la poussière des bibliothèques : un tel désir était l'éveil de l'esprit scientifique qui allait s'attacher bientôt à l'investigation des choses de l'antiquité. Le siècle de la découverte de l'imprimerie ne se passa pas pour la Belgique, sans que ce besoin intellectuel fût satisfait en quelque mesure : on verra dans les pages qui vont suivre que cet art paya son tribut aux lettres en même temps qu'aux sciences, et que plusieurs auteurs latins de premier ordre furent imprimés à Louvain, dans les trente dernières années du siècle où l'art lui-même fut inventé. Des matériaux, des textes ne manquèrent donc pas aux esprits d'élite qui, par des efforts partiels, tâchaient de s'approprier la langue des anciens auteurs, et pressentaient la prochaine régénération des études littéraires en général.

Il faut encore tenir compte d'une autre influence qui agit à Louvain, comme dans nos provinces du midi, en faveur des lettres : l'institution des frères de la vie commune [2], dits aussi Hiéronymites *(Clerici regulares S. Hieronymi)*, institution qui avait son siége à Deventer, se répandit en plusieurs villes [3] et grâce à ses soins, la connaissance du latin gagna tous les jours dans l'éducation de la jeunesse. Si l'Italie, en ces mêmes épo-

[1] La *Consolation* de Boèce paraissait en français, à Bruges, en 1477, in-folio; c'était une des premières éditions de Colard Mansion. Voy. la *Notice* de M. van Praet sur cet imprimeur. Paris, 1829, p. 22, et l'ouvrage récent de M. A. Bernard : *De l'origine et des débuts de l'imprimerie*, part. II, pp. 389-390. La version flamande parut à Gand, en 1485, et le texte latin, à Louvain, en 1482 et 1487, in-4°, chez Jean de Westphalie.

[2] L'écrit hollandais de M. Delprat sur la *Corporation de Gérard Groot* et sur l'*Influence des maisons de frères, etc.* (Utrecht, 1830, in-8°), a été mis à profit par plusieurs écrivains modernes, et a été traduit en allemand par M. Mohnike (Leipzig, 1840).

[3] Lire l'énumération de leurs écoles dans nos villes principales, dans le mémoire cité sur l'*Instruction publique*, pp. 97-101. Le nombre de leurs maisons, qui était de quarante-cinq en 1430, avait triplé en 1460. Voy. Hallam, *Littér. de l'Europe*, t. I. pp. 109-110, et de Reiffenberg, *Troisième Mémoire*, pp. 27 et suiv.



ques, s'occupait déjà à mettre au jour les œuvres de l'antiquité, on avancerait sans exagération aucune que l'instruction n'y était pas mieux entendue et plus soignée que dans ces écoles nées du dévouement de quelques hommes sur le sol de la Hollande, et ensuite de la Belgique. Leur attention se portait à la fois sur l'éducation du peuple et sur celle des classes élevées. Les vues qui les guidaient en toutes choses étaient chrétiennes, et cependant ils renonçaient ouvertement aux formes de la scolastique [1].

Les travaux des Hiéronymites ne furent point stériles pour l'avancement des lettres classiques : il y eut des membres de cette école qui écrivirent à l'imitation des anciens auteurs; il y en eut d'autres qui s'appliquèrent aussi à la correction des manuscrits, et même qui mirent la main un peu plus tard à la publication des textes.

Vers le milieu du XVme siècle, plusieurs membres distingués de l'école de Deventer voyagèrent en Europe, et firent en Italie un séjour assez long pour être initiés à tous les genres de recherches qui avaient pour objet l'antiquité, son histoire et ses langues; l'influence de ces hommes fut grande partout, à leur retour dans les Pays-Bas. De ce nombre furent Joannes Wesselus et Rodolphus Agricola, qui s'abouchèrent en tout pays avec les hommes les plus avancés en chaque science. Le premier, qui sortait de l'école de Zwolle, revint dans sa patrie après avoir fait un long séjour à Paris, puis en Italie, où il fréquenta Bessarion et les personnages les plus lettrés : il dirigea les études d'une nombreuse jeunesse et partagea ses propres études entre la Bible et les anciens auteurs [2].

C'est surtout Rodolphe Agricola ou Huesman, dont l'exemple dut réagir sur l'opinion que l'on se faisait des lettres à Louvain et dans d'autres villes de la Belgique. Il était venu prendre à Louvain, en 1465, le bonnet de maître ès arts, et il y avait obtenu les honneurs suprêmes dans la promotion de philosophie; là déjà il s'adonna à la lecture des écrivains latins.

[1] Voy. Heeren, *Gesch. der class. Liter.*, B. II, pp. 160-170.

[2] La part que Wesselus donna aux Écritures dans les travaux de son école, l'a fait considérer en Allemagne et en Hollande, mais sans preuves décisives, comme un théologien protestant d'avant Luther. Voy. Ullmann, *Johann Wessel* (Hamburg, 1834), et des dissertations latines publiées à Utrecht et à Amsterdam, en 1831 et 1840. — Wesselus reçut les surnoms de *Lux mundi* et de *Magister Controversiarum*.

particulièrement de Cicéron et de Quintilien [1]. Agricola revint de l'Italie helléniste habile, après avoir entendu les leçons de Théodore Gaza, et il enseigna la langue grecque à Alexandre Hégius, qui en fonda l'étude dans le cercle fort étendu de ses relations [2]; suivant Érasme [3], Agricola était l'homme qui avait le plus de culture littéraire en deçà des Alpes, et il a obtenu de lui pour son goût d'humaniste le nom de *Maro*, pour son savoir en grec l'épithète de *Graecissimus*.

La direction de Deventer fut dès l'an 1468 entre les mains d'Alexandre Hégius, qui mit en honneur l'érudition, et qui fournit la carrière la plus laborieuse, dégagée de toute ambition personnelle [4]. Il a laissé peu d'écrits, mais formé de nombreux élèves dignes de renommée [5]. Plusieurs d'entre eux brillèrent au siècle suivant en Belgique et en Allemagne, et se distinguèrent par un enthousiasme pour la culture classique plus modéré, plus sage, moins païen que celui des Italiens, comme le voulait l'esprit religieux qui avait régné dans l'école. Après Érasme, qui entendit Hégius à l'âge de neuf ans (vers 1476), citons Hermann von dem Busch, qui visita l'Italie en 1480, et brilla dans plusieurs universités [6]; J. Murmellius, de Ruremonde, qui enseigna à Münster pendant quatorze ans [7]; J. Caesarius, de Juliers, un des premiers éditeurs de Pline; J. Horlenius et Timannus Camener, directeurs d'écoles publiques à Herford et à Münster; enfin, Conrad Goclenius, latiniste plus tard célèbre du collége des Trois-Langues.

[1] Voy. de Reiffenberg, *Troisième Mémoire*, pp. 29-31; Hallam, *loc. cit.*, t. I, pp. 184, 209-210; Raumer, *Gesch. der Paedagogik*, B. I, s. 77-85. C'est à Heidelberg, à la cour de l'électeur palatin, que se passèrent les dernières années d'Agricola, qui mourut en 1485.

[2] Suivant une conjecture de Hallam (*Ibid.*, t. I, p. 182, note), un traité de l'école de Deventer sur la conjugaison grecque : *Conjugationes verborum linguae graecae, Daventriae novo extremo labore collectae et impressae*, in-4°, daterait de l'an 1480, et serait le premier essai de typographie grecque dans les pays cisalpins.

[3] *In* Adag. *quid cani cum balneo?* — Opp. II, p. 166 c.

[4] Hegius mourut en 1498. Voy. Revii *Daventria illustrata*, libri VI. Lugd-Bat., 1651, pp. 129-130.

[5] Voy. Raumer, *Gesch. der Paedagogik*, B. I, s. 86-90.

[6] Hermannus Buschius, qui habita le Lis, à Louvain, vers 1521, mourut en 1534. Sur sa carrière voy. le discours de Perizonius cité par de Reiffenberg, *Troisième Mémoire*, p. 36, et Raumer, *Op. cit.*, t. I, pp. 91-93.

[7] Murmellius revint en Hollande en 1514 et mourut en 1517, à Deventer. Nous citerons de ses écrits entre autres le *Scoparius ad profligandam barbariem e scholis*.

On ne saurait mettre en doute que l'enseignement de Deventer et des écoles qui en relevèrent à un degré quelconque n'ait concouru à déterminer quelques vocations pour l'étude de la grammaire et des langues anciennes dans la jeunesse universitaire de Louvain : les idées se modifièrent, le besoin d'une méthode régulière se fit sentir; c'est du collége du Lis, où avaient régné les préceptes de Virulus, que sortit Jean Despautère, un des réformateurs de la grammaire latine, et c'est là même où nous le verrons enseigner au commencement du siècle suivant.

Quant au grec, le nombre de ceux qui s'en occupèrent fut encore très-restreint, ce qu'il faut attribuer non-seulement aux difficultés inhérentes à l'étude de ses formes grammaticales, mais encore à la rareté des premiers livres grecs imprimés en Italie, rareté qui se fit sentir jusque dans les premières années de l'autre siècle [1]. Des obstacles différents se produisaient, au reste partout, en opposition à l'organisation et au développement des études grecques. En Italie, la renaissance latine leur faisait concurrence; les uns, cédant à une fierté nationale poussée très-loin, se complaisaient exclusivement dans l'étude des œuvres latines, qui respiraient la grandeur de l'ancienne Rome, les splendeurs de la civilisation antique; les autres, pleins de confiance en leurs propres talents, se faisaient auteurs dans une pensée de rivalité, et se croyaient être les héritiers, les continuateurs des anciens en les imitant. Les premiers travaux nécessaires à la correction et à la publication des textes grecs furent l'œuvre des réfugiés de Byzance; les éditions faites par les érudits italiens ne vinrent qu'après [2]. En Allemagne même, ce n'est pas des universités que sortit l'initiative en faveur des classiques; la connaissance du grec fut encore très-rare en ce siècle de transition : il semble que le seul homme qui y ait atteint une force remarquable ait été Jean Reuchlin; le premier, en ce pays, il aurait fait à Bâle, vers 1473, des leçons sur les auteurs grecs, et amassé une collection de manuscrits en cette langue [3]. Encore sait-on

[1] Hallam, *Littér. de l'Europe*, t. I, pp. 232-233.

[2] Sur ces deux époques, voy. l'*Histoire de la littérat. grecque* de Schoell, t. VII.

[3] Hallam, *loc. cit.*, t. I, p. 232; Raumer, *op. cit.*, t. I, pp. 120 et 127. J.-G. Eichhorn n'a pu contredire ce fait dans son ouvrage connu d'histoire littéraire, qui forme dix volumes, publiés à Gottingue, de 1805 à 1811. Voy. *Geschichte der Literatur*, B. III, Th. I, p. 232 *u. folg.*

suffisamment que Reuchlin s'est appliqué avec prédilection à l'hébreu et à la philosophie Kabbalistique.

En France, les livres grecs étaient rares et chers; et ce n'est que depuis l'an 1458 que l'enseignement de la langue fut organisé et commença à prendre faveur à l'université de Paris [1]. Là aussi l'étude du grec était le plus souvent une affaire individuelle, et les leçons du Grec Hermonyme, de Sparte, payées fort cher, étaient de peu de fruit, au dire de tous les humanistes du temps qui les ont suivies. Cependant, c'est en fréquentant l'université de Paris que plusieurs jeunes gens de nos provinces ont pu acquérir des notions de grec, et provoquer ainsi dans l'esprit de quelques-uns de leurs compatriotes un sentiment de salutaire émulation; il fallait des exemples avant que l'opinion se formât.

Au XV[me] siècle, l'hébreu fut moins connu chez nous que le grec; cependant, de proche en proche, son étude gagna du terrain : comment n'aurait-elle pas sollicité la curiosité d'un certain nombre d'hommes, quand on la vit embrassée avec ardeur par des savants si hautement estimés que l'étaient Joannes Wesselus et Rodolphus Agricola, cités précédemment comme philologues?

J. Wesselus, de Groningue, initié à l'hébreu aussi bien qu'au grec, enseigna la langue sainte dans plusieurs villes où il séjourna, à Paris (1452), à Rome (1470), à Bâle (1475), à Heidelberg (1477); il l'enseigna de même, selon toute apparence, à Louvain et à Cologne [2]. Il ne fut pas, prétend-on, sans influence sur le cours que Reuchlin donna à ses études, quand il l'eut rencontré à Paris et en Allemagne. Ce ne fut pas un médiocre hébraïsant que celui qui était alors en état de lire l'Ancien Testament dans le texte original [3]. Le second de ces hommes, Agricola, eut, comme Wessel, la renommée d'avoir allié le savoir de l'hébraïsant aux études de l'humaniste. Son exemple dut gagner des prosélytes à l'hébreu dans les Pays-

[1] Voy. Crevier, *Hist. de l'université de Paris*, t. IV, pp. 243-246.

[2] Voy. Hetzel, *Gesch. der hebraischen Sprache*, pp. 135-136. — Suffr. Petri, *De scriptoribus Frisiae*, *decas* VIII, c. 4.

[3] Wesselus avait demandé au pape Sixte IV, comme la plus grande faveur, l'autorisation d'emporter de Rome, en Belgique, des manuscrits hébraïques de la Bible. Voy. Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 1163, et Reiffenberg, *Troisième Mémoire*, p. 36.

Bas : c'est en Italie qu'il l'avait appris avec grande application dans ses vieux jours, sous la direction d'un juif converti, et on lui attribua une traduction du Psautier hébraïque en latin.

Pourquoi ne nommerions-nous pas, après Agricola, cet Augustin de Hasselt, né vers le milieu du même siècle, Gaspar Ammonius, versé dans l'hébreu au point de l'enseigner plus tard à plusieurs savants en Allemagne, où il résida [1] ?

Enfin, on est en droit de présumer qu'une teinture de l'hébreu était répandue dans une classe nombreuse de théologiens, puisqu'on trouve dans un livre de polémique, imprimé à Louvain en 1487, par Jean de Westphalie [2], des citations hébraïques imprimées en caractères originaux d'une forme massive et d'un dessin peu élégant, tandis que les passages grecs y sont écrits à la main. C'était beaucoup d'avoir attiré l'attention des lecteurs sur ces lettres étrangères, qui n'étaient plus des énigmes pour tout le monde : les études hébraïques prendront leur essor au siècle suivant avec une telle rapidité, qu'il faut bien supposer les écoles prédisposées à leur culture.

§ II.

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN DE 1500 A 1520.

Cette institution avait grandi au bout d'un terme de moins d'un siècle au point d'être comptée parmi les universités de premier ordre en Europe, et sa population d'étudiants avait été toujours croissant en même temps que la renommée de ses docteurs et la solidité de son enseignement : on n'a pas de peine à croire à cette grande prospérité dont parlent ses annalistes, non-seulement si l'on interroge l'histoire des maîtres qu'elle a for-

[1] Voy. Paquot, *Mémoires*, t. I, pp. 434-435. La grammaire que le P. Mantelius (*Hasseletum*, p. 108) attribue à Ammonius, paraît être l'œuvre d'un autre hébraïsant, peut-être de Séb. Münster. Ammonius ne mourut que vers 1524.

[2] *Epistola apologetica magistri Pauli de Middelburgo ad doctores Lovanienses*, petit in-4° de 37 feuillets, portant à la dernière page : *Impressum in alma universitate Lovaniensi per Joannem de Westphalia*. Voy. Lambinet, *De l'origine de l'imprimerie*, 2me éd., t. II, pp. 51-52. — Le même imprimeur fit paraître, en 1492, une édition de la réponse de l'antagoniste de Paul de Middelbourg : *Petri a Rivo resp. ad epistolam apologeticam*.



més, mais encore si l'on considère qu'elle était l'établissement d'instruction supérieure, alors unique, placé au centre des États qui avaient passé entre les mains des princes de la maison de Bourgogne. La Hollande, la Flandre et l'Artois, le Brabant et les provinces avoisinantes, ainsi que la Bourgogne, formaient le grand territoire sur lequel s'étendaient plus spécialement ses immunités et priviléges : cette espèce de domination littéraire fut longue; elle ne fut concentrée dans la Belgique proprement dite qu'après la séparation des Provinces-Unies au nord, et plus tard après la conquête des provinces du midi par Louis XIV. La Faculté des arts, pépinière des autres facultés, reconnut, pour ainsi dire à l'origine, une distinction de ses membres en quatre Nations, dites de Brabant, de France, de Flandre et de Hollande [1]; quoiqu'elle obéît à un autre souverain, la France était comprise dans cette reconnaissance des droits académiques concédés aux étudiants et aux gradués de diverse origine. D'autre part, comme siége d'enseignement général (*studium generale*), comme institution de la république chrétienne unie à toutes les autres de même titre et de même fondation, l'université de Louvain attirait à elle grand nombre d'étudiants de

[1] On a accordé, ce nous semble, si peu d'attention à ce fait dans les derniers écrits relatifs à l'instruction, que nous n'hésitons pas à en faire apprécier les particularités dans une note d'après V. André, *Fasti academici*, p. 240. Dès le 31 janvier 1435, on distingua quatre Nations au sein de la Faculté des arts : *Brabantia, Gallia, Flandria, Hollandia.* Ainsi furent réglées les choses : sous le nom de *Brabantia*, on comprendrait tous les pays qui n'étaient pas renfermés sous la dénomination d'autres Nations; sous le nom de *Gallia*, tout le royaume de France, avec toutes ses possessions, y compris le territoire de Cambrai; peu après, par décision du 25 octobre 1448, on adjoignit à la Nation de France le pays de Liége et le comté de Looz. Sous le nom de *Flandria*, on comprendrait toute la Flandre, les comtés de Hainaut et de Namur, ainsi que la ville de Malines; sous le nom de *Hollandia*, la province de Hollande, la Zélande, le territoire d'Utrecht, la Frise, et toute la contrée au nord voisine de la mer.

Bientôt s'introduisit la coutume de pourvoir aux fonctions et dignités de la Faculté des arts dans l'ordre des Nations qui la composaient. Chaque Nation avait un procureur, dont l'office était de la convoquer quand et autant de fois qu'il en était besoin. Les quatre procureurs formaient avec le doyen et les quatre présidents des pédagogies, ce qu'on appelait le petit conseil : le grand conseil était formé par l'adjonction de maîtres ès arts et de docteurs, ou même de gradués en d'autres facultés. Cependant, toutes les Nations délibéraient ensemble, soit dans les assemblées académiques générales, soit dans celles de la faculté, sous la présidence et en présence d'un seul et même doyen. Quand le recteur devait être élu dans la Faculté des arts, on le choisissait parmi ses membres en général, sans distinction de Nation.

pays étrangers, de l'Angleterre, de la Westphalie, des contrées du Rhin. Il existait alors en fait d'études un droit international très-large : les diplômes délivrés par une académie légalement constituée avaient une valeur universelle, dont les rapports scientifiques des universités d'Allemagne, tels qu'ils sont entendus de nos jours, donnent à peine une idée.

Cette diversité d'origine, qui existait chez les étudiants de l'université de Louvain, s'étendait aux maîtres eux-mêmes : parmi ses professeurs titulaires, et aussi parmi ceux à qui était octroyé le droit de professer dans ses colléges, on rencontre une foule d'étrangers dont la présence à Louvain atteste non-seulement cette fraternité littéraire établie entre les universités dont nous parlions tout à l'heure, mais encore le fait d'une communication incessante des maîtres de Louvain avec des savants et des maîtres étrangers. Des hommes qui avaient complété leur instruction à Louvain, ou qui étaient sortis de quelque école latine de l'une ou l'autre de nos villes, visitaient d'autres universités en Allemagne, en Italie, en France, et bien des fois des érudits, qui avaient fait leurs preuves ailleurs, séjournèrent à Louvain et firent là un échange fort utile de connaissances et de méthodes. Ils inspiraient le goût des diverses branches de philologie qui étaient florissantes en Italie, et qui avaient déjà fait des prosélytes en deçà des monts.

Nous rencontrerons sur notre route les noms de plusieurs de ces hôtes célèbres, qui soutinrent le zèle ou stimulèrent l'ardeur de nos premiers humanistes [1].



Nous n'irons pas plus loin sans caractériser le genre de concours que l'art de l'imprimerie a prêté, à l'époque que nous étudions, aux travaux des écrivains, aux efforts de tous ceux qui se sentaient une vocation scientifique ou littéraire. Il s'agit d'une force nouvelle qui s'était produite tout à coup au cœur de l'Europe civilisée : notre pays fut un des premiers à s'en emparer, et il est permis de dire qu'il s'en est servi dignement, notre sujet en fournit les preuves.

Sans révoquer en doute les droits de Thierry Martens à être appelé le

[1] Voy. au chap. V des aperçus sur les humanistes qui enseignèrent dans les pédagogies de l'université, et sur les savants étrangers qui firent des leçons à Louvain ou y servirent d'une autre manière la cause des lettres.

premier imprimeur de la Belgique [1], nous avons à constater ici, comme un fait important, la présence à Louvain, dès l'an 1473, d'un premier imprimeur connu et autorisé, venu de l'Allemagne : ce fut Jean de Westphalie (*Joannes de Wèstphalia*), se nommant quelquefois lui-même *Paderbornensis*, comme étant né à Aken, dans le diocèse de Paderborn [2]. Il obtint de l'université le titre de *magister artis impressoriae*, et imprima son premier ouvrage à Louvain en décembre 1474 : *Liber ruralium commodorum Petri de Crescentiis*. Pendant une résidence d'environ vingt-quatre ans, jusqu'à l'an 1497, date de sa mort, Jean de Westphalie mit au jour plus de cent vingt ouvrages [3], dont les exemplaires conservés sont mis au nombre des plus curieux monuments de la typographie naissante [4]. Parmi ces ouvrages, les uns présentent un intérêt tout pratique, d'autres répondent aux besoins des sciences théologiques, d'autres reproduisent des controverses du temps; mais il est aussi bon nombre d'anciens auteurs imprimés dans le même intervalle par Jean de Westphalie, probablement d'après des éditions qui étaient en ce genre les premières productions de la presse en Italie, rarement d'après des manuscrits. Nous citerons parmi ces auteurs, les satires de Juvénal et de Perse (1475), le traité de Cicéron, *De claris oratoribus* (1475), les Bucoliques et les Géorgiques de Virgile (1475), les XII livres de l'Énéide (1476), les traités de Cicéron, *De Officiis*, *Paradoxa, de amicitia, de senectute* (1483), une traduction de la morale d'Aristote par Léonard Arétin (1475) [5]; nous

[1] Un exposé des opinions en présence a été fait par Mgr de Ram, dans les notes de ses *Considérations sur l'histoire de l'université de Louvain*, pp. 43-46 (Brux., 1854).

[2] Les autres imprimeurs du même temps que fait connaître Lambinet, sont d'abord : Jean Veldener (1467-1479), qui alla ensuite exercer son état en Hollande; puis en second ordre, Gilles Vander Heerstraeten, Louis Ravescot, Conrad de Paderborn (frère de Jean) et Conrard Braem.

[3] Voy. Lambinet, *Origine de l'imprimerie*, 2me édit., 1810, t. II, pp. 1-80.

[4] La plupart des éditions de J. de Westphalie ont été exécutées, dans un local concédé par l'université, et l'imprimeur, comme celui qui a le droit de chasser sur les terres d'autrui, datait ses publications du territoire académique où il travaillait : *In alma et florentissima universitate Lovaniensi*.

[5] M. de Reiffenberg a énuméré plusieurs de ces classiques et autres anciens auteurs, alors imprimés à Louvain, ainsi que les Épîtres de Cicéron *Ad familiares* (*Troisième Mémoire*, pp. 17-18), d'après le *Dictionnaire bibliographique* de La Serna Santander, et les *Annales* de Maittaire. Au nord de la Belgique, on imprimait à Utrecht, vers 1473, Végèce, et le poëme de Claudien *De raptu Proserpinae*.

y ajouterons Boèce déjà cité, les XXII livres *De Civitate Dei* de saint Augustin (1488), et ses livres sur la Trinité (1495); enfin, les *Epistolae peramoenae* d'Aeneas Sylvius Piccolomini (1483). On conserverait difficilement des doutes sur les progrès lents, mais sûrs, des études de philologie latine, en voyant ces textes étendus de Cicéron et de Virgile, publiés à Louvain avec netteté, et mis à la portée de la jeunesse de ses colléges.

Justice étant rendue à ce que fit Jean de Westphalie à Louvain pour la cause des études, nous avons à glorifier bien davantage de ce même chef la mémoire de Thierry Martens d'Alost : que l'on suppose Martens associé de Jean de Westphalie dès 1473 [1], ou bien élève de celui-ci, qui, après avoir imprimé tout d'abord à Alost, lui aurait laissé un nombre suffisant de caractères pour continuer sa profession [2], il n'en faut pas moins le considérer comme le premier typographe de la période dont nous nous occupons. Avec quelle persévérance, habitant Anvers et Alost tour à tour, il cultiva son art et le perfectionna sans cesse, tandis que son émule avait le séjour et le marché de la ville universitaire! Avec quelle activité et quel zèle il se posa plus tard comme son successeur ! Dès la fin du XVme siècle, Th. Martens, qui avait racheté les ateliers de Jean de Westphalie, offrit ses services à l'institution de Louvain : si d'abord il ne résida pas constamment dans cette ville, il s'assura des titres à ce nom de *maître en l'art d'imprimer,* qui lui fut donné l'an 1501. Ainsi Th. Martens s'est associé avec une noble générosité aux travaux scientifiques et littéraires qui allaient réclamer le secours d'un imprimeur habile et intelligent, et nous verrons que son nom peut être dignement uni dans l'histoire des lettres aux noms des hommes qui en furent les promoteurs. Si on lui a donné le nom d'*Alde* de la Belgique, il avait, certes, dans sa sphère, acquis une érudition qui le rapproche de la savante dynastie des Aldes : latin, grec, hébreu, idiomes vivants, c'étaient les langues de sa conversation et de ses écrits. Enfin, en 1512,

[1] C'est l'opinion du P. van Iseghem dans son ouvrage que nous citons plus d'une fois : *Biographie de Thierry Martens d'Alost, premier imprimeur de la Belgique* (Malines, Hanicq, 1852, 1 vol. in-8°).

[2] L'opinion de Lambinet défavorable à Th. Martens, a été reprise par M. A. Bernard, qui ne connaissait encore que l'ouvrage de M. de Gand, publié à Alost en 1845, quand il a donné son livre intitulé : *Origine et débuts de l'imprimerie en Europe* (Paris, I, I, 1852, t. II, pp. 401-400).

Th. Martens vint se fixer à Louvain, et y installer tout son matériel d'imprimerie : c'est surtout dans cette ville qu'il déploya son art de graveur en caractères; des corps nouveaux de caractères romains, et aussi de caractères grecs, lui servirent à l'impression de ses nombreuses éditions, qui sont des garants de son habileté, de sa merveilleuse aptitude, comme de l'érudition des humanistes, au milieu desquels il vivait. Il est un de ces personnages qui, à l'époque de la Renaissance, ont participé, comme imprimeurs éclairés, à l'avancement des études, et qui ont eu le privilége de venir puissamment en aide aux travailleurs de l'intelligence. Il recevait d'eux des lumières, et en retour, il sollicitait leur zèle, il réalisait leurs projets, il donnait aux fruits de leur labeur une prompte publicité; il contribuait à nourrir, au centre de la Belgique, l'émulation qui animait les écoles de l'Europe occidentale. Comme l'a très-bien dit son historien [1] : « c'est surtout à la Faculté des lettres qu'il consacra ses presses. Aussi est-ce à l'activité avec laquelle Martens secondait les efforts d'Érasme, de Barland, de Martin Dorp, de Pierre Gilles, de Louis Vivès, et de plusieurs autres latinistes, que l'université de Louvain dut l'avantage de contribuer puissamment à la renaissance de la saine littérature au commencement du XVIme siècle. Quatre-vingts éditions, dont la latinité toute cicéronienne bannit à jamais du sol belge le jargon barbare du moyen âge, attestent encore aujourd'hui la part que prit Martens à cette œuvre glorieuse. »

Thierry Martens était alors seul en état d'imprimer avec autant de soin et de correction cette foule de livres adoptés comme classiques, qui servirent de texte aux études privées, ainsi qu'aux leçons de philologie données dans les pédagogies de Louvain [2] : c'est lui qui fournit aux jeunes maîtres d'alors les moyens de publier ces livres qui en préparaient de plus savants, et c'est lui aussi qui, renonçant à propos à l'in-folio des premières œuvres de la typographie, offrit à la jeunesse des livres portatifs, commodes par leur format, corrects dans leur texte, et vendus à bon marché [3]. Il fut

[1] Van Iseghem, *Biographie*, p. 100.

[2] Voy. plus loin la seconde partie du chapitre V.

[3] Voir dans la *Biographie* citée une traduction de la lettre adressée en 1517, par Martens à ses bienveillants lecteurs, en tête de la paraphrase d'Érasme sur l'*Épître de saint Paul aux Romains*, pp. 153-154. — Dès l'an 1501, les Aldes avaient donné la préférence à l'in-12 ou petit in-8°.

donné aussi à Martens de rendre des services à la science et aux lettres : les érudits qui fréquentaient sa maison, et souvent se faisaient ses correcteurs, trouvèrent toujours en lui un éditeur désintéressé : et qui sait si Érasme aurait fait une aussi longue résidence à Louvain, s'il n'y avait pas compté, outre la sympathie des esprits les plus distingués, sur l'amitié et le dévouement de Thierry?

L'ouverture du collége des Trois-Langues donna une nouvelle activité aux presses de Th. Martens : c'est avec l'aide des professeurs de ce collége et de leurs confrères, c'est en vue du mouvement intellectuel qu'ils allaient produire et diriger, qu'il publiera une partie de ses belles éditions [1]. Ce que nous voulions signaler par avance dans cette revue historique, c'est la faveur de l'opinion, acquise à la culture des langues et des lettres; c'est la nature et l'abondance des ressources qui étaient assurées à cette culture dans l'école centrale, sur laquelle le pays tout entier avait les yeux fixés.

§ III.

CONSIDÉRATIONS SUR LA RENAISSANCE DES LETTRES EN EUROPE ET SUR L'AVÉNEMENT DES ÉTUDES HÉBRAÏQUES, EN RAPPORT AVEC L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE EN BELGIQUE.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

Ce serait un hors-d'œuvre, en raison des limites du sujet que nous traitons, que de disserter en cet endroit sur les causes de la Renaissance et sur les effets qu'elle a produits dans le monde chrétien. Cependant, comme nous devons parler de l'étude des langues classiques, de la première publication des auteurs païens, et de l'accession de l'hébreu aux deux langues savantes de l'antiquité, il nous a paru impossible, avant d'aller plus loin, de garder le silence sur la véritable origine, sur la légitimité d'un mouvement littéraire qui a permis à l'esprit moderne de se manifester avec toutes ses forces. Ce qui peut être dit de l'Italie et de la direction de ses écoles, s'applique aux nations cisalpines qui sont entrées à leur tour dans le même mouvement.

[1] Voy. plus loin chapitre IX.

Et d'abord, qu'on ne se méprenne pas sur le point de départ de cette rénovation des études littéraires que l'on désigne universellement du nom de *Renaissance*. Ce n'est point là un fait accidentel qui s'est produit instantanément, un phénomène sans raison et sans cause, une anomalie du monde moral. N'est-il pas constant aujourd'hui que depuis la chute du polythéisme, une tradition littéraire non interrompue n'a jamais cessé d'exercer quelque empire sur l'éducation européenne? Ne voit-on pas poindre deux cents ans auparavant cette culture des lettres anciennes, que l'on voudrait, dans des vues intéressées, faire coïncider avec la révolution religieuse du XVIme siècle? Il est de fait que la renaissance des lettres répondait à un besoin réel des intelligences dans la république chrétienne, qu'elle était appelée par l'activité toujours plus grande de ses écoles, et qu'elle a commencé longtemps avant les troubles religieux et politiques qui ont divisé profondément l'Europe. Mais on a porté, en cette cause, un esprit de système contraire à la vérité historique, placée, comme nous allons le montrer, entre deux opinions extrêmes.

D'une part, un grand nombre d'écrivains appartenant au protestantisme dénient à l'Église la meilleure part de la gloire qui lui revient pour avoir favorisé l'étude de l'antiquité dans ses langues et ses monuments, ou bien, s'ils accordent leur admiration aux pontifes et aux puissants personnages de l'Italie qui ont encouragé davantage la restauration des lettres antiques, ils insinuent fréquemment qu'ils n'ont pu le faire sans abjuration cachée de leur foi, sans danger pour leurs mœurs et pour celles des peuples chrétiens, voire même sans une sorte de compromis coupable avec le paganisme [1].

La conclusion de la plupart de ces auteurs tend à ceci : Déclarer le catholicisme impuissant à diriger ce mouvement qui devait faire entrer des éléments nouveaux dans la science, et, partant, en rapporter tout l'hon-

[1] Il fait beau voir, par exemple, dans l'*Histoire de la pédagogie* déjà citée (t. I), avec quel puritanisme Ch. de Raumer fait leur procès, au nom de l'Évangile et de la morale, aux écrivains et aux protecteurs de la renaissance italienne, et aussi de quel air il gourmande la papauté. — Dans leurs ouvrages généralement connus sur l'histoire des lettres, J. Eichhorn et Hallam donnent souvent aux faits une interprétation semblable, mais tempérée dans la forme.



neur à la Réforme, comme si seule elle avait conduit à son terme cette grande entreprise de la résurrection des méthodes et des études. Beaucoup d'écrivains renommés ont renchéri tout récemment sur cette hypothèse, sauf à charger le moyen âge des ténèbres que leur propre main avait tenté naguère de dissiper [1], et les plus sincères ne dissimulent pas que c'est pour refuser au principe chrétien toute action salutaire dans les siècles antérieurs : de là ces tableaux imaginaires de la renaissance des arts et des lettres en Europe, commençant avec le siècle de Luther.

Une méprise non moins grande est commise de nos jours par des écrivains qui se placent à un point de vue tout opposé : sortant des rangs de la littérature chrétienne, ils font violence, eux aussi, à l'histoire avec la prétention de servir la cause de la foi et de l'Église, et ils semblent ne pas s'apercevoir qu'ils font à l'une et à l'autre un sanglant outrage. Selon ces hommes, rien n'est bon dans les lettres et les arts après le XIIIme siècle [2]; il n'y a qu'aberrations dans les efforts voués en Italie à la restitution de la littérature antique, à la recherche et à l'étude des monuments de l'art ancien; il n'y a qu'illusion, vanité et faiblesse chez les papes qui ont prêté la main à ces efforts. Ce n'est point assez pour ces écrivains de stigmatiser l'époque de la Renaissance comme un âge funeste de tout point à la doctrine et à la morale du christianisme, et la Renaissance même comme une des causes déterminantes de la Réforme, de ses négations et de ses excès : ils font retomber la même responsabilité sur les chefs de leur Église qui ont autorisé l'usage des classiques païens dans les écoles d'humanités, et ils parlent avec amertume et avec superbe de l'aveuglement de quiconque a

[1] Des critiques éclairés de toute école ont signalé cette tendance dans les derniers tomes de l'*Histoire de France*, par M. Michelet (tomes VII et VIII, la Renaissance et la Réforme).

[2] Le moyen âge est encore, à l'heure qu'il est, une pierre d'achoppement dans le monde savant : objet d'un dénigrement aveugle et passionné de la part des uns, d'une admiration fervente et sans bornes de la part des autres. Les travaux les plus remarquables de réhabilitation composés de notre temps en faveur de siècles mal connus et mal jugés, n'ont pas dépassé le but; mais ils ont créé des illusions... Que de gens voient uniquement dans le moyen âge les prodiges de la foi et les miracles de l'abnégation chrétienne, mais ferment les yeux sur les violences et les désordres qui éclatent partout! Éblouis par l'art, attendris par la légende, ils se forgent un idéal qu'ils voudraient fixer dans le monde, comme s'il n'y avait pas de progrès possible à travers beaucoup de luttes et de combats, comme ceux qui remplissent l'histoire moderne.



concouru à le maintenir. On sait que, pour être conséquents, ils ont réclamé l'abandon des auteurs anciens, classiques attitrés depuis quatre cents ans, dans l'espoir d'extirper ainsi le mal en sa racine [1].

Nous n'avons pu caractériser autrement qu'en termes généraux ces deux espèces d'erreurs, également préjudiciables à une saine appréciation de grands faits de l'histoire et aux nécessités intellectuelles du temps présent. Elles présentent un rapprochement des plus singuliers : en effet, l'une glorifie la Renaissance par esprit d'opposition à l'Église, et elle en refuse l'honneur à celle-ci; l'autre honnit la Renaissance comme anti-chrétienne, et elle en répudie l'honneur pour l'Église.

Gardons-nous de déplacer les termes et surtout de confondre les époques. Le fait de la renaissance qui apparut au XIVme siècle avait ses racines dans le travail des générations antérieures : le labeur incessant des universités et des écoles de tout degré répandues sur la surface de l'Europe, labeur auquel les lettres et les arts de l'antiquité allaient concourir, était, à l'origine, dans les conditions du progrès qui devait tourner à la grandeur et à la gloire de la société chrétienne. N'advint-il pas que, dans cette portion de l'activité humaine comme en tant d'autres, le mal se mêla au bien, que de fausses directions paralysèrent les plus nobles efforts, et que l'on dévia plusieurs fois de la voie droite avant d'arriver au terme? Dans cet âge de transition, comme dans tous ceux où se prépare une transformation sociale, que ne doit-on pas concéder aux séductions qui suivent de grandes découvertes, à l'enivrement d'une première admiration ou d'un premier succès? Elle fut très-longue et très-douloureuse, la crise qui précéda les époques les plus belles et les plus glorieuses de l'ère moderne.

[1] Nous ne relèverons pas les noms de ces nouveaux *Troyens*, comme on disait du temps d'Érasme; Mgr Gaume conserve le triste honneur d'avoir été leur chef de file, et le journalisme est resté leur auxiliaire avec sa fougue et son outrecuidance. Des hommes de mérite, MM. Landriot, de Valroger, Leblanc, Martin, Laurentie, ont répondu avec avantage à ces *protestants* littéraires; la compagnie de Jésus s'est acquis de nouveaux titres à l'estime de tous les hommes impartiaux, en prenant la défense de la tradition littéraire et des saines doctrines; c'est ce qu'a fait après le P. Arsène Cahours, un de ses confrères, le P. Daniel, dans son livre remarquable et trop peu vanté : *Des études classiques dans la Société chrétienne* (Paris, 1853, 1 vol. in-8°). Elle est enfin suspendue, cette querelle qui, selon l'expression de l'archevêque de Rouen, allait « livrer la France à la risée et aux sifflets de l'Europe civilisée. »

Que l'on blâme l'enthousiasme irréfléchi porté par les Italiens dans le culte des lettres antiques, de même que la fougue qu'ils ont mise dans la plaisanterie et dans la censure, que l'on déplore l'inconséquence ou la légèreté dans la conduite et les écrits des hommes remarquables qui ont présidé au travail de la Renaissance, en Italie, en Allemagne et ailleurs [1], il n'en est pas moins vrai que l'œuvre à laquelle ils s'appliquaient de toutes leurs forces, était une œuvre grande et légitime, utile et féconde pour la chrétienté. Cette œuvre a été altérée dans son cours, quelquefois même détournée de son but; mais, considérée dans son principe et dans sa destination, elle entrait, à n'en pas douter, dans les desseins de la Providence, qui conduit admirablement toutes choses et qui dispense un pain toujours plus fort aux intelligences et aux sociétés chrétiennes, à mesure qu'elles s'avancent dans la voie de la vraie civilisation.

Le moment était venu où le cercle des sciences s'agrandissant continuellement et le savoir se vulgarisant toujours davantage, la puissance de la parole écrite comme de la parole parlée devait s'accroître aussi. Les langues nationales, encore dans l'enfance, devaient recevoir l'empreinte des langues plus parfaites de l'antiquité, avant d'entrer dans leur âge viril, et les essais du génie moderne, être mesurés patiemment aux proportions du génie antique, avant la création des monuments originaux de nos littératures européennes. Cette marche des choses était logique; et comment s'étonner que plusieurs pontifes, les Nicolas V et les Léon X, aient pris en main la cause des lettres qui intéressait si vivement l'avenir de la chrétienté? Il est bien vrai, après cela, que la rénovation littéraire ne se fit point partout en conformité avec les prescriptions souveraines de la foi chrétienne, et qu'elle porta ses fruits les plus abondants, quand l'autorité religieuse se trouvait déjà ébranlée. Mais est-ce à dire que les chefs de l'Église n'y aient pas contribué dans les vues les plus larges et les plus généreuses [2]?

[1] L'abus fut très-grand surtout dans les termes : encore a-t-on beaucoup exagéré le paganisme littéraire de Bembo et d'autres écrivains de son temps, dignitaires ou membres de l'Église, comme le fait remarquer judicieusement le P. Daniel dans le livre cité à l'instant.

[2] Heeren a loué la conduite des papes à cet égard. *Gesch. der class. Liter. in Mittelalter*, t. II, pp. 349-356.



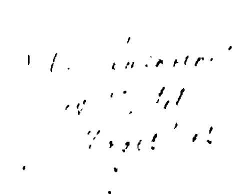
Est-il juste de leur refuser cette haute connaissance des besoins de leur temps, cette profonde prévoyance des nécessités de l'avenir qui se montrent dans leur politique et dans tous leurs actes? Il y a sous ce rapport aveuglement chez les adversaires comme chez les panégyristes de la Renaissance, ceux-ci la considérant uniquement comme un des actes d'émancipation de l'esprit humain, ceux-là s'obstinant à la déclarer absolument mauvaise.

L'attitude du catholicisme devant la Renaissance fut celle qu'il avait prise autrefois pour sauver les débris de la littérature antique : ce qu'avaient fait les bénédictins, et après eux les chefs des écoles épiscopales et monastiques, l'Église le voyait faire, avec confiance, par les universités qu'elle avait fondées, par les écoles et les académies qu'elle avait patronnées. Mais, dira-t-on, quelle résistance ne fit-on pas, dans ses rangs, aux hommes comme aux livres de la Renaissance, aux méthodes comme aux idées? Cette résistance ne fut-elle pas la même à Cologne, à Oxford, à Paris, à Louvain? Mais qu'on y prenne garde : c'est bien la condition de toute science d'être soumise à de nombreuses contradictions avant de s'enrichir d'une découverte incontestée, avant de prendre sa place dans le cercle des hautes études, et quand on y regarde de près, ne voit-on pas presque toujours des raisons étrangères à la science, ou simplement des intérêts de corporation, servir d'armes pour la combattre?

Il n'est pas besoin de prouver que la Renaissance s'est accomplie en Italie avant la Réforme, et qu'elle y a poursuivi son cours après l'ère de la Réforme, et de même qu'elle a pénétré en bien d'autres pays en dehors des circonstances de la révolution religieuse. Il y a peut-être quelque utilité à établir ce qui a été entrepris chez les nations chrétiennes avant l'apparition de Luther, pour la connaissance et l'interprétation de l'Écriture : ce seront les préliminaires de l'exposé que nous devrons faire de l'état des études hébraïques au XVIme siècle.

Partout où florissaient les sciences théologiques, des tentatives ingénieuses, inspirées par l'esprit des croisades, furent faites pour que la langue sainte entrât dans le domaine des hautes études. Raymond Lulle avait compris les langues de l'Orient parmi les armes qu'il voulait fournir à la société chrétienne dans sa lutte contre la société musulmane.

Bien que ses projets aient été traités de chimériques dans plusieurs écoles, des papes s'en préoccupèrent : Honorius IV se proposa d'introduire l'enseignement de l'arabe dans l'université de Paris. Au concile de Vienne, en 1311, Clément V décréta l'érection de chaires spéciales, au nombre de deux, pour chacune de ces quatre langues, le grec, l'hébreu, l'arabe et le chaldaïque, à Rome même et dans les universités de Bologne, Paris, Oxford et Salamanque. Cette constitution n'eut pas une exécution complète et suivie, à cause des événements qui divisèrent l'Europe [1].



Au XVme siècle, le goût des mêmes études se réveilla à l'université de Paris : en 1430, un décret fut porté, au nom de la Nation de France, avec cette conclusion que l'on allouât des bénéfices suffisants aux professeurs d'hébreu, de grec et de chaldéen, et un peu plus tard le professeur d'hébreu reçut, en effet, un salaire de l'autorité académique [2]. Mais il fallait bien des années encore avant que l'étude de la langue hébraïque cessât d'être le monopole des écoles israélites, et que les chrétiens ne fussent plus à la merci des rabbins juifs, ou des juifs convertis, qui faisaient payer à grand prix un enseignement souvent fort pauvre, presque toujours subtil et peu applicable. Une lutte d'habileté, quelquefois inégale, s'établissait entre les rabbins et leurs élèves, ceux-ci ayant la plus grande peine d'obtenir de la cupidité de leurs maîtres des documents neufs, authentiques et vraiment curieux [3].

Avant les querelles bien plus sérieuses de la Réforme, les esprits se préoccupèrent vivement des controverses que firent naître des assertions des premiers hébraïsants, puisant avec témérité à des sources tout à fait inconnues : un sentiment de défiance entourait leur personne et accueillait leurs communications. Il est certes plus d'un homme intelligent qui se laissa, de ce côté, entraîner dans les spéculations et les rêves d'un faux mysticisme; mais il y a fort loin de leurs aberrations dangereuses aux

[1] Voy. notre *Introduction à l'hist. génér. des littératures orientales*, pp. 65-68.

[2] Voy. Crevier, *Histoire de l'université de Paris*, t. IV, pp. 46, 263.

[3] C'est ce qu'a exposé le célèbre professeur W. Gesenius, de Halle, dans un ouvrage allemand : *Geschichte der hebraïschen Schrift und Sprache*, p. 32. (Leipzig, 1815.) Cfr., l'*Histoire générale des langues sémitiques*, par M. Ernest Renan, t. I, 1855, pp. 164-165.

apostasies du siècle suivant, qui rompirent avec la tradition catholique et qui défièrent l'autorité de l'Église.

Il est deux noms, mais des plus célèbres, qui trouveront ici leur place à titre d'exemples. En Italie, Jean Pic de la Mirandole avait tenté de réduire à un petit nombre de propositions un système aussi étendu que celui qui peut être formé par les doctrines de la Kabbale[1]; quand ses ennemis dénoncèrent dans son livre treize propositions entachées d'hérésie, Pic soumit ses *Conclusions cabbalistiques* au jugement du pape Innocent VIII, et il sortit justifié du tribunal où il avait provoqué une décision nouvelle [2]. Cet homme prodigieux mourut à Florence en 1494 à la fleur de l'âge, avant d'avoir mis la dernière main à son entreprise.

Le second de ces hardis hébraïsants, Jean Reuchlin (que j'ai dû signaler plus haut comme un des premiers hellénistes de l'Allemagne), s'égara plus loin peut-être par les mystères de la Kabbale; mais il appela de même au tribunal de la papauté des jugements portés contre lui à Cologne et à Mayence. Le procès fut différé par ordre de Léon X (*Mandatum de supersedendo* — 1515), et puis abandonné par suite des troubles religieux de l'Allemagne; mais l'issue semblait devoir être favorable à celui qui s'apprêtait à défendre l'orthodoxie de ses doctrines[3].

Les hommes qui ont fondé l'exégèse nouvelle ne sont pas sortis de l'Église; elle n'a pas désespéré d'eux, et leur science doit lui appartenir dans l'histoire. Jean Reuchlin, qui est mort en 1522, sans avoir passé à la réformation, ouvrit la voie aux travaux d'exégèse sur l'Ancien Testa-

[1] C'est la matière de son principal ouvrage imprimé à Rome (1486, in-folio) : *Conclusiones cabbalisticae numero XLVII, secundum secretam doctrinam sapientium Hebraïcorum.* Voy. Ad. Franck, *La Kabbale, ou la philosophie religieuse des Hébreux.* Paris, 1843, p. 8, et l'*Introd. à la littér. de l'Europe*, par Hallam, t. I, pp. 205-208.

[2] L'*Apologia* suivit les *Conclusiones* en 1489. Les œuvres de Pic furent ensuite réunies et publiées à Bologne (1496), à Venise (1498), à Bâle, en 16 volumes in-folio.

[3] Le premier ouvrage de Reuchlin (*De verbo mirifico;* Basil., 1494, in-folio) cherche l'origine de toute philosophie dans les livres hébreux, et montre l'analogie des principaux dogmes chrétiens avec les traditions de la kabbale, posant ainsi les fondements de ce qu'on a appelé plus tard *Kabbale chrétienne.* Un second ouvrage *de Arte cabbalistica* (Haguenau, 1517, in-folio) contient une exposition plus régulière de la doctrine critique des Hébreux. Voy. Franck, *La kabbale*, préface, pp. 10-14, et Hallam, *ouvrage cité*, t. I, pp. 297-298.

ment, comme Érasme, qui n'a pas cessé d'être catholique, a jeté les bases de l'exégèse philologique sur le Nouveau Testament. C'était le but principal qu'il assignait lui-même à ses travaux de grammaire dans sa préface, comme s'il avait travaillé pour la religion et la vraie théologie.

Reuchlin a servi en réalité cette cause de la science sacrée par sa grammaire, qui porte l'empreinte des sources qu'il consulta et des leçons qu'il reçut avec de grandes peines et de grands sacrifices [1]; il y a, en effet, conservé une foule de distinctions minutieuses inventées par les juifs, et expliqué scrupuleusement les formules grammaticales qu'il empruntait au *Michlol* de David Kimchi et aux traités d'autres écrivains israélites. Ses trois livres *De rudimentis hebraïcis* [2] lui ont valu, chez les chrétiens, le titre de Père de la grammaire hébraïque.

Les études hébraïques entrèrent dans une nouvelle phase peu après l'apparition des *Rudiments* de Reuchlin : la langue fut soumise à une étude plus pratique, réduite à une exposition plus claire et plus logique; l'on s'est ingénié dès lors à ramener à quelques propositions fort simples la théorie de ses formes et l'ensemble de ses lois. De tous les grammairiens juifs des derniers temps, aucun n'avait contribué plus qu'Elias Levita par ses nombreux écrits à faciliter une étude méthodique de l'hébreu. Ce sont les traités d'Elias Levita qui ont servi de fondement et de source aux livres élémentaires composés par plusieurs professeurs d'hébreu dans le cours du XVIme siècle. Il fut le maître de Paul Fagius et de Sébastien Münster, qui mit la main à l'édition ou à la version latine de plusieurs de ses traités de grammaire [3].

L'exposé que nous venons de faire de la naissance des études hébraïques en Europe pendant une période de deux cents ans environ antérieure à l'époque de la Réformation, trouvera son complément dans une indication sommaire des œuvres d'exégèse philologique marquant la fin de cette

[1] Parmi ses maîtres, on connaît un médecin juif, de la suite de l'empereur Frédéric III, Jehiel Loans, et un certain Abdias qu'il rencontra à Rome en 1498.

[2] *Libri III de Rudimentis hebraïcis*, 1506, in-folio, imprimé à Pforzheim (*Phorcae*), ville natale de Reuchlin.

[3] Voy. Gesenius, *Geschichte*, note IV, p. 98, pp. 109-110, et J. Fürst, *Bibliotheca judaïca*, t. II, pp. 239-42, pp. 407-408.

période, ainsi que des moyens qui furent alors même assurés à l'étude de l'hébreu et des langues qui lui sont affiliées.

Un religieux d'Italie s'occupa, dès les premières années du XVI[me] siècle, du rapprochement des textes originaux et des versions orientales de la Bible : A. Giustiniani [1], évêque de Nebbio en Corse, fit paraître le premier psautier polyglotte dédié à Léon X, et comprenant cinq langues [2], hébreu, grec, chaldéen, arabe, latin, et ce fut longtemps un des seuls livres qui servirent de source aux études privées de linguistique [3].

Le commentaire perpétuel qui y figure à titre de version n'était que le prélude de cette version littérale qui accompagna la bible hébraïque de Santes Pagninus, quelques années plus tard, et qui présente souvent un résumé judicieux des opinions et des explications rabbiniques en rapport avec l'interprétation traditionnelle de l'Église. Un progrès remarquable était dû à la science grammaticale et à l'érudition hébraïque de Pagninus, comme l'a constaté un savant moderne [4] : « Un peu plus tard que Reuchlin, » enseigna, en Italie, Santes Pagninus dont les travaux contiennent, il » est vrai, bien des extraits des rabbins, mais dépassent de beaucoup ceux » de Reuchlin en étendue et pour la connaissance de ces sources. »

C'est de même, dans les années précédant immédiatement les réformateurs d'Allemagne, qu'un cardinal fameux comme savant et comme homme d'État, Ximenès de Cisneros, dirigea l'impression de la première des bibles polyglottes : type et modèle de celles qui ont été publiées depuis, cette polyglotte a conservé le nom du cardinal et celui de l'université où elle fut élaborée et imprimée [5]. Ximenès réunit les forces des professeurs d'Alcala et de Salamanque [6], ainsi que de beaucoup d'hommes instruits,

[1] Il visita plusieurs pays de l'Europe. Voy. Colomiès, *Italia orientalis*, pp. 31-35. Sur l'appel de Giustiniani à Paris, en 1517, voy. l'*Histoire du collége de France*, par Goujet, t. I, p. 40.

[2] On appelle vulgairement ce recueil *Psalterium Nebiense*. En voici le titre exact : *Psalterium hebraïcum, graecum, arabicum, chaldaïcum cum tribus latinis interpretationibus et glossis*. Genuae, 1516, 400 pages in-folio. Cons. *Bibliotheca sacra* de Lelong, éd. C. Masch, I, pp. 400-401.

[3] Cleynarts y avait puisé laborieusement des notions d'arabe avant ses voyages dans le Midi.

[4] Gesenius, *Geschichte der hebr. Sprache*, p. 108. Cfr., pp. 113 et 115.

[5] *Biblia Polyglotta*, — in Complutensi universitate, — 1514-1517, 6 vol. in-folio. On l'appelle quelquefois *Bible de Complute*, du nom latin, *Complutum*, de l'ancienne ville d'Alcala.

[6] Antoine Nebrissensis, Lopez de Zuniga (dit Astuniga ou Stunica, Ferdinand Pincianus, étaient

pour livrer au monde chrétien le texte comparatif des saintes Écritures dans les langues antiques, grecque et latine, hébraïque et chaldaïque.

Cette entreprise laborieuse qui avait entraîné une dépense de 50,000 écus d'or, fut couronnée de succès : la grande Bible vit le jour en 1517 [1], avant toute polémique religieuse et confessionnelle. Quand le dernier tome lui fut présenté, Ximenès se félicita hautement de ce travail qu'il avait ordonné, plus que des autres actions de sa vie [2] : « cette bible, s'écria-t-il, » va ouvrir les sources sacrées d'où l'on puisera une théologie bien plus » pure que de ces ruisseaux où la plupart l'allaient chercher. »

Mais, demandera-t-on, quelle espèce d'enseignement fut-il organisé, dans le cours des mêmes années, pour satisfaire cette impulsion qui entraînait tant de solides esprits vers la philologie sacrée de même que vers les études classiques? Nous dirons brièvement ce qui fut réalisé à cette époque.

Dès l'an 1505, dans une lettre à Christophe Fisher relative aux textes de la Bible [3], Érasme combattait les faux prétextes allégués contre l'étude de l'hébreu et des anciens idiomes, et rappelait le décret du concile de Vienne, qui prescrit de former des maîtres dans les trois langues [4]. En ce même moment l'Espagne mettait à exécution la pensée longtemps méconnue des chefs de la chrétienté : l'université d'Alcala, qui était née sous les yeux de Ximenès [5], et qui était devenue une petite république dans la monarchie espagnole [6], dut à la sollicitude de ce grand ministre

des professeurs en langues grecque et latine. Voy. Fléchier, *Vie de Ximenès*, édit. 1693, t. I, pp. 183-187, et *le cardinal Ximenès* par le professeur Hefele de Tubingue, chap. XII (trad. fr., Tournai, 1856, pp. 141-177). Cfr. *Biblioth. sacra*, ed. Masch, I, pp. 332-39.

[1] Le Nouveau Testament qui était imprimé dès l'an 1514, ne parut qu'en 1522.

[2] Fléchier, *ibid.*, pp. 187-188. Cfr. Hefele, ch. XII, pp. 144 et 161.

[3] Il ne faut pas confondre Chr. Fisher, protonotaire apostolique, avec un autre prélat fort instruit, J. Fisher qui, très-âgé, s'était rendu maître des trois langues. Voy. Érasme, *Adag. Chil.* IV, *cent.* V. I.

[4] *Epist.*, I, p. 99 : *Alioqui quae tandem dementia fuerat, alterum Testamentum ab* Hebraïcis *vertere, alterum a* Graecis *emendare, si nostra erant utroque in genere meliora? Quorsum attinebat, ut, in* Viennensi *concilio (quod refertur* Clement. *libro secundo, titulo* De magistris) *tam sollicite statuerit auctoritas ecclesiastica de parandis trium linguarum doctoribus? Quo in loco rursus admiror, quo consilio, graecam linguam eraserint. Verùm haec doctos admonuisse tantum, sat habeo.*

[5] Les bulles d'institution avaient été reçues seulement en 1504. V. Hefele, ch. XI, trad. cit., p. 127.

[6] Lire dans Fléchier, t. I, pp. 504-508, le récit de la visite du roi Ferdinand à Alcala, en 1513. — Le fait n'eut lieu qu'en 1514, suivant Hefele, pp. 136-138.

des chaires destinées à l'enseignement des langues savantes, comme à celui de toutes les sciences ecclésiastiques et profanes. Des subsides et des priviléges furent institués pour l'entretien et l'honneur de ceux qui devaient les remplir [1]. Quand Ximenès mourut, le 8 novembre 1517, son école florissante était déjà pourvue d'une bibliothèque riche et choisie, célèbre avant celle de l'Escurial [2], et dotée de leçons qui manquaient encore dans les universités de l'Europe centrale : elle était un des beaux fleurons de la couronne d'Espagne. L'hommage d'Érasme n'a manqué ni à l'œuvre de Ximenès, ni à l'expérience du vieux Lebrixa, le plus célèbre des humanistes espagnols [3].

Dans la même période, à Oxford et à Cambridge, l'étude des lettres grecques et latines avait jeté ses racines et avait prospéré lentement par des leçons privées : il fut donné à plusieurs hommes de l'Angleterre, les G. Latimer, les Morus, les Th. Linacre, etc., d'y acquérir de cette façon une très-grande habileté. Mais des leçons régulières ne tardèrent pas à être organisées : c'est Richard Fox, évêque de Winchester, qui combla le premier, à Oxford, cette lacune, en dotant d'un cours de langue grecque le collége dit *Corpus Christi* construit à ses frais. On comprit le grec parmi les branches d'enseignement dans l'école de S[t]-Paul à Londres, suivant les statuts de 1518, et, en 1519, le cardinal Wolsey institua une leçon de grec parmi les leçons régulières de l'université d'Oxford. Jean Fisher, évêque de Rochester, prit des mesures semblables à celle de Cambridge dont il était chancelier. Évidemment l'Angleterre avait fait plus pour le grec que l'Allemagne et la France [4]. Instruit par ses amis de ce qui se passait dans les deux universités de la Grande-Bretagne, Érasme y voyait l'empire des

[1] Fléchier, t. I, pp. 124, 178, 354-358. Hefele, chap. XI, pp. 119-139. Hallam, t. I, p. 275.

[2] Hallam, *Littér. de l'Europe*, t. I, p. 478; t. II, 359.

[3] *Academia Complutensis non aliunde celebritatem nominis auspicata est, quam a complectendo linguas, ac bonas literas. Cujus praecipuum ornamentum est egregius ille senex, planeque dignus qui multos vincat Nestoras*, Antonius Nebrissensis. — *Epist.*, t. I, p. 689, B.

[4] Voir Hallam, *Littér. de l'Europe*, t. I, pp. 235-236, 261, 276-279, et plusieurs lettres d'Érasme, par exemple, sa lettre à Montjoie, Anvers, 1519 (*Epist.*, t. I, p. 538), et sa lettre à Claymond, juin 1519 (*Epist.*, t. I, p. 463). Cfr. Wood, *hist. et antiq. univ. Oxon.*, II, p. 227 sq. (Oxon. 1674).

belles-lettres assuré, alors qu'il était contesté ailleurs, et quelquefois avec acharnement [1]; il attribuait leur triomphe sur un fort parti d'opposition dans l'antique Oxford, à la fermeté du roi et du cardinal Wolsey. Se tournait-il vers l'Italie, il apprenait que Léon X avait établi à Rome, en 1515, une école ouverte aux Grecs habitant la Péninsule, et mise d'abord sous la direction de Jean Lascaris, et que les travaux de ce collége avaient pour appui une imprimerie bien organisée en vue de la publication d'ouvrages grecs [2]; il savait aussi que le même pontife ne cessait de donner des encouragements à tous les savants s'occupant des langues de la Grèce et de l'Orient [3].

Après cette esquisse des travaux privés et des fondations officielles qui firent avancer l'étude des langues savantes en plusieurs pays de l'Europe, on aperçoit à l'instant de quelle opportunité était l'établissement d'une école qui mît la même étude en honneur dans les Pays-Bas. Le terrain était préparé dans la ville universitaire et dans plusieurs villes de nos provinces : le collége fondé en 1517 par Jérôme Busleiden et ouvert dès 1518, répondit à l'idée qui l'on se faisait alors d'un collége des Trois-Langues. Nous pourrons passer maintenant à l'histoire de cette institution, qui jeta un grand lustre sur le nom belge dans les siècles passés.

[1] Lettre à Vivès. Louvain, 1521 (*Epist.*, t. I, p. 689). V. les détails dans Huber, *die englischen Universitäten* (Cassel, 1839), Ier B., p. 375 sq., et p. 415 sq.

[2] Voy. *La vie de Léon X*, par Roscoe, t. II, chap. XI, et Hallam, l. c. p. 269.

[3] Voy. les faits détaillés par Audin, dans son *Histoire de Léon X*, t. II, chap. XIII (Théologie — Linguistique), et à propos du grec par Crapelet : *Progrès de l'imprimerie en France et en Italie au XVIe siècle*, 1836, p. 6.

CHAPITRE II.

DE LA FONDATION DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES A LOUVAIN, PAR JÉROME BUSLEIDEN.

Litandum Manibus.....
(VALÈRE ANDRÉ.)

L'établissement d'un collége destiné spécialement à l'étude des langues savantes est dû au concours de deux nobles intelligences qui ont compris également bien les intérêts de leur pays et de leur temps : Jérôme Busleiden et Didier Érasme partagent, en quelque sorte, le mérite d'en avoir été les fondateurs.

Le premier nous représente cette portion considérable de la noblesse des provinces belgiques qui, dans les hauts emplois, dans les dignités ecclésiastiques ou dans les loisirs d'une vie opulente, se piquait de connaître les arts et de les encourager, d'apprécier à leur juste valeur les antiquités et les raretés de toute espèce, les manuscrits, les enluminures et les beaux livres. Issu d'une famille distinguée par la naissance, Jérôme Busleiden avait pour émules certain nombre de seigneurs et de prélats dont les noms se sont conservés en souvenir de ces goûts vraiment nobles plutôt qu'en raison de leurs titres et priviléges [1]; ce qu'il eut au-dessus d'eux, c'est l'insigne honneur d'assurer l'exécution d'une œuvre qui répondait certainement aux idées des classes éclairées, mais qui réclamait un promoteur d'une instruction égale à son autorité.

Le second, Érasme, était un des maîtres de l'opinion, si puissante au XVIme siècle qu'on la dirait alors la reine du monde, si elle le fut jamais. Il avait été en rapport à Louvain et ailleurs avec les hommes les plus instruits des Pays-Bas, et son suffrage, fortifié par l'étonnante renommée

[1] On nommerait à ce titre Raphaël de Marcatellis, abbé de St-Bavon à Gand, Georges de Halewin ou Halluin, seigneur de Comines, Nicolas Everard, magistrat lettré qui entra, dès l'an 1505, au grand conseil de Malines.

de ses écrits, pouvait donner un appui efficace à une entreprise littéraire qui, à cause de sa nouveauté même, serait accueillie tout d'abord avec plus de défiance que de faveur. On aurait, certainement, mauvaise grâce à contester qu'une grande part de reconnaissance revienne à Érasme dans la fondation du collége que Jérôme Busleiden prit le soin de doter. On soutiendrait plutôt que, par son intervention dans la poursuite de cette affaire, il a rendu à l'éducation publique un service signalé qui est à peine dépassé par l'heureuse influence de quelques-uns de ses traités de littérature et de critique : en effet, comme nous le montrerons dans le chapitre suivant, Érasme contribua plus que personne à la réalisation des volontés de Jérôme Busleiden après la mort de son ami, et c'est au point que, sans les instances d'Érasme, le collége n'aurait peut-être pas surmonté les crises de ses dix premières années [1]. Mobile tant de fois en sa conduite, Érasme montra ici une persévérance qui l'honore grandement, et cela en présence de l'hostilité d'un parti considérable qui n'avait ni ménagé son amour-propre, ni même respecté son caractère.

Ce serait, en tout cas, une tâche utile et pleine d'attrait, celle de retracer la vie de Jérôme Busleiden; car il nous présente un noble exemple du culte du beau uni à une profession sincère du christianisme, ainsi que l'a compris l'élite de ses contemporains. Mais nous lui devons, dans ces pages, une biographie détaillée, comme au fondateur du collége des Trois-Langues, qui sera appelé aussi collége de Busleiden. Nous n'entrerons point en matière sans payer, suivant un usage antique et solennel, un tribut d'hommages à sa mémoire, ou plutôt, comme disait Valère André [2], à ses mânes : *Litandum Manibus!*

Jérôme Busleiden (ou Busleyden), *Hieronymus Buslidius,* était originaire

[1] M. Rottier a indiqué ce que fit Érasme dans cette intention : *Vie d'Érasme*, chap. XIV; *Le collége des Trois-Langues*, pp 110 sq., pp. 121 sq.

[2] Nous ferons des emprunts à la biographie de Jérôme Busleiden et de ses proches, que Valère André a présentée, sous une forme oratoire, dans son discours sur l'origine du collége : *Collegii Tril. Buslidiani exordia et progressus, etc.*, pp. 2-6, et qu'il a résumée dans ses *Fastes*, p. 275. Nous avons profité aussi des notes recueillies sur les *Busleiden* par Paquot, pour son édition des *Fasti acad. Lovan.*, t. I, p. 472. Déjà M. Rottier a montré ce que les lettres avaient dû à cette famille du temps d'Érasme, dans son mémoire cité, pp. 105-109, *et passim.*

du Luxembourg et appartenait à une famille noble de cette province, comblée des faveurs des princes qui avaient gouverné les Pays-Bas. Il naquit à Arlon vers 1470; il était fils de Gilles ou Ægide Busleiden et de Jeanne de Musset. Son père avait été conseiller d'État et trésorier sous le règne des ducs de Bourgogne et de Brabant, Philippe le Bon et Charles le Téméraire; après la mort de Charles (1477), Gilles eut la présence d'esprit et l'énergie nécessaires pour défendre le Luxembourg contre les invasions ennemies et pour en pourvoir les places fortes de soldats, de vivres et de munitions. Déjà il avait été élevé par l'empereur Frédéric III au grade de chevalier (*eques auratus*) [1], le 5 janvier 1477. Gilles avait donné une preuve de sa pieuse munificence, en fondant, à Arlon, le couvent des carmes.

La famille, alors représentée et illustrée par Gilles, portait, depuis trois siècles environ, le nom de *Busleiden* ou *Busleyden* [2], localité du Luxembourg non éloignée de Bastogne, et placée à la distance d'environ huit milles de la ville même de Luxembourg : c'est là qu'elle avait exercé d'ancienne date des droits seigneuriaux.

Le chevalier et conseiller Gilles Busleiden eut quatre fils du nom de Gilles, François, Jérôme et Valérien : la carrière des trois premiers eut assez d'éclat pour soutenir, pour rehausser même le nom qu'ils portaient. Gilles ou Ægide fit honneur, dans la noblesse mêlée aux affaires du temps, à son titre de chevalier, et il ne répudia point les traditions généreuses qu'il tenait de l'exemple des siens. François, appelé à la cour d'Autriche, fut précepteur de Philippe le Beau et devint archevêque de Besançon (1498); il avait déjà montré une main ferme dans l'administration de son église, et il avait acquis un grand ascendant parmi les diplomates de l'Empire,

[1] Vraisemblablement cette qualification désignait une classe de chevaliers ayant droit aux éperons d'or, mais non pas les chevaliers de la Toison d'or (Note de M. Max. de Ring, dans le *Messager des sciences historiques*. Gand, année 1853, pp. 369-370).

[2] Nous reproduisons parmi les pièces justificatives, lettre *A*, l'essai généalogique laissé par Paquot dans ses notes citées plus haut (*Fasti*, p. 476), sur la famille Busleiden, sur les ascendants de Jérôme et sur les descendants de Gilles, celui de ses frères qui lui survécut. Des deux orthographes du nom, *Busleiden* ou *Busleyden*, nous avons préféré la première comme adoptée presque généralement dans les écrits modernes.



lorsqu'il mourut, en 1502, à Tolède [1]. Quant à Valérien Busleiden, il est peu connu : il mourut avant Jérôme, qui laissa un tiers de sa maison de Malines au fils de Valérien, François, qu'il appelle dans son testament son très-cher neveu (*charissimo nepoti meo*).

Jérôme Busleiden profita sans doute de la position honorée acquise par sa famille : s'il est inexact de dire avec Moréri qu'il fut « l'artisan de sa propre fortune », il ne faut pas non plus, avec Bayle, l'attribuer tout entière à la prospérité de sa maison et particulièrement au crédit de l'archevêque François [2]. Il déploya une aptitude particulière aux choses de l'esprit parmi les hommes de son nom qui avaient servi l'État : non-seulement il honora les dignités de l'Église dont il fut revêtu, et montra, dans plusieurs ambassades, les rares qualités de son intelligence, mais encore il porta son goût naturel et précoce, pour les sciences et les lettres [3], dans toutes ses relations sociales, et il se distingua dans ce rôle de protecteur des lettres qu'il lui appartenait si bien de prendre.

A l'exemple de son frère François, Jérôme Busleiden visita l'Italie vers l'an 1498, après avoir étudié les lettres et les éléments du droit à Louvain, et c'est à Bologne qu'il obtint les honneurs du doctorat en droit. A peine de retour dans sa patrie, encore à la fleur de l'âge, le 8 février 1503 [4], il occupa un siége au conseil souverain de Belgique et réunit à sa charge de

[1] Dans son *Panégyrique* de Philippe le Beau, Érasme loue François Busleiden comme un des soutiens providentiels de la maison d'Autriche; il compare son rôle auprès du jeune prince à celui des amis célèbres des rois de l'antiquité, Nestor, Parménion, Léonidas, Zopyre. — Voy. dans les *Exordia* de V. André (pp. 31-33) les épitaphes historiques, en vers latins, composées en l'honneur de l'archevêque de Besançon.

[2] *Dictionnaire historique et critique*, t. 1, p. 709, note *A* (éd. de Rotterdam, 1697.)

[3] « *Is a teneris statim annis felici praeditus indole atque ingenio, genio quodam ad litterarum ferebatur studia....* » *Exordia*, p. 5. Fort jeune encore, il avait témoigné pour Érasme une estime dont celui-ci, qui ne faisait que débuter, se montra très-flatté. Lettre à J. Tutor. Paris, 1490. *Epist.*, I, p. 36 : *Audio.... hominem ipsum studiosos in pretio habere, nec de meo quidem ingenio pessime sentire.*

[4] Nous avons fixé avec Foppens (p. 480) à l'an 1503 l'obtention de cette dignité, quoique Valère André la place après celle des dignités ecclésiastiques dont nous parlerons plus loin, et qui auraient conduit Jérôme Busleiden au rang de conseiller. *Reversus tamquam per quosdam dignitatum gradus, ad summa conscendit. Exordia*, p. 5. (1503, 8 febr.) Valère André ne parle pas de date dans sa *Biblioth. Belgica.* 2me édit., 1643, p. 386.

conseiller celle de maître des requêtes [1]. Ensuite, il remplit, à la demande de l'empereur Maximilien, plusieurs missions diplomatiques hors du pays, auprès du pape Jules II, de François Ier en France et de Henri VIII en Angleterre.

Pendant les années qu'il résida en Belgique, Jérôme Busleiden mit au jour le zèle le plus éclairé pour les progrès de l'instruction : il donna aux lettres un splendide asile en sa propre demeure, où il rassembla une collection d'antiquités, de manuscrits et de livres grecs et latins, qui était considérée comme une des plus précieuses de l'époque [2]. Il avait recueilli autrefois en Italie des livres peu communs; il ne cessa point de rechercher et d'acquérir les ouvrages curieux propres à composer une bibliothèque savante. Les nombreux bibliophiles de la Belgique peuvent mettre sans rougir parmi leurs ancêtres celui dont Érasme a dit [3] : *Omnium librorum emacissimus*, un acheteur de tout et à tout prix.

Le sanctuaire de Jérôme Busleiden était ouvert à tous les hommes instruits : c'est là qu'il communiquait incessamment avec de nombreux visiteurs, animés comme lui d'un amour sincère des bonnes études; c'est de là qu'il entretenait avec Érasme un commerce épistolaire qui était un échange de vues élevées et de nobles projets. Quelle devait être la magnificence du musée créé par les soins du prélat-sénateur de Malines, puisqu'elle excita la surprise de Thomas Morus, qui connaissait les riches collections déjà formées par quelques grands de l'Angleterre [4]! Quel éton-

[1] *Qua in functione, quae propria* Buslidiorum *semper laus fuit, fidelem se regi, utilem reipublicae, gratum et benignum omnibus praebuit.* — *Exordia*, p. 5.

[2] Nous faisons grâce au lecteur de la phrase de Valère André, qui compare la maison de Busleiden au palais de Lucullus que décrit Plutarque; mais écoutons à quel titre il l'appelle le Mécène de son temps (*Exordia*, p. 5) : ... *Unus fere ea exstitit tempestate inter Belgii nostri optimates doctissimorum virorum fautor ac Maecenas : cujus palatium (quod magnifice a se exstructum incolebat) tamquam Musarum quoddam domicilium, libris graecis, latinisque, manu typisque descriptis, aliisque antiquitatis cimeliis refertum, doctis patebat omnibus.*

[3] *Epist.*, I, 671 (lettre à Polydorus Vergilius). Busleiden avait un exemplaire des Adages de ce dernier.

[4] Dans une lettre adressée à Érasme de Londres, en 1516, Morus se loue de l'accueil cordial de Busleiden, et il énumère toutes les merveilles que celui-ci lui a montrées. (*Epist.*, I, p. 222) : ... *Cum Buslidio mihi intervenit amicitia qui me et pro egregia fortuna sua magnifice, et pro animi bonitate comiter excepit. Domum tam singulari artificio excultam, tam eximia suppellectile in-*

nement devait produire la vue de toutes ces choses sur ceux qui n'avaient pas visité l'Italie des Médicis, seule contrée où jusque-là ces trésors littéraires avaient été hautement estimés et recherchés avec passion!

Mais Jérôme Busleiden n'était pas seulement un amateur d'un goût intelligent et sûr, il possédait lui-même beaucoup de savoir et il était très-versé dans la connaissance des langues grecque et latine [1] : *vir utriusque linguae callentissimus.* En outre, il avait en partage une habileté d'élocution qui devait répandre autant de charme dans ses rapports scientifiques que de prestige dans ses relations de diplomate. Il n'eût pas obtenu à un si haut point la sympathie et le respect d'Érasme, s'il n'eût joint ces dons extérieurs, ces connaissances variées, ces habitudes libérales aux facultés sérieuses de l'esprit. Il ne nous reste qu'une lettre de Jérôme Busleiden à Thomas Morus, publiée en tête de l'*Utopie* du célèbre chancelier, dont la première édition fut imprimée à Louvain, au commencement de l'an 1517, par Th. Martens [2]; elle exprime son admiration pour la science et la haute expérience de Morus, une confiance un peu trop grande peut-être dans l'efficacité des études sociales et politiques de son illustre ami, et elle n'est pas indigne, par sa latinité, du style élégant qui était affecté à la correspondance des hommes lettrés du temps. Busleiden s'était essayé lui-même en différents genres de composition latine, en vers et en prose, poëmes, lettres et discours; il avait même recueilli à ce sujet de nombreux suffrages; mais ces pièces sont restées inédites et n'ont circulé que dans un petit cercle de lecteurs [3]. Valère André en avait eu sous les yeux un recueil manuscrit, grâce à la complaisance d'Oliverius Vredius, qui l'avait re-

structam ostendit. Ad haec tot vetustatis monumenta quorum me scis esse percupidum. Postremo, tam egregie refertam bibliothecam, et ipsius pectus quavis etiam bibliotheca refertius, ut me plane obstupefecerit.—Voir, parmi les pièces justificatives, lettre *C*, les beaux distiques latins dans lesquels Th. Morus a célébré l'antiquaire, le *dilettante* de Malines.

[1] *Erasmi Epist.*, II, p. 1836.

[2] *Hier. Buslidius Thomae Moro S. D.* Elle se termine par ces mots : *Vale doctissime et idem humanissime More, tuae Britanniae, ac nostri hujus orbis decus.* Ex aedibus nostris Mechliniae. *Anno MDXVI.* Cette lettre a été reproduite dans les différentes éditions de l'*Utopie*. Voy. la description de l'édition de Louvain, n° 108, pp. 267-269, dans la monographie citée du P. van Iseghem.

[3] *Doctrinam facundiamque monumenta ingenii, ab eo relicta, satis superque testantur, id est,* carmina, orationes, epistolae *variae, aliaque, è quibus pauca typis edita, pleraque vero* ἀνέκδοτα *a*

trouvé à Bruges [1], et la prévoyance d'un célèbre bibliophile en a assuré la possession à notre Bibliothèque royale [2].

D'un autre côté, Jérôme Busleiden obtint dans l'Église une considération à laquelle l'histoire de sa vie ne porte aucune atteinte; il ne dérogea point à la vocation qu'il avait librement embrassée à la suite de son frère François. Des dignités ecclésiastiques, dont quelques-unes comportaient des bénéfices considérables [3], avaient été réunies en peu d'années sur la tête de Jérôme Busleiden. Pourvu de bonne heure d'un canonicat à l'église métropolitaine de Malines, il devint successivement chanoine de Sainte-Waudru à Mons et de Saint-Lambert à Liége, trésorier de Sainte-Gudule à Bruxelles, archidiacre de Notre-Dame à Cambrai [4]; il fut aussi prévôt de l'église de Saint-Pierre à Aire, en Artois, et c'est cette dernière dignité qu'il considéra comme la plus haute et qu'il mit en tête de ses titres religieux (*Praepositus Ariensis*).

Homme de science et de capacité, Jérôme Busleiden était un des beaux ornements de la monarchie dont il relevait [5], et s'il fut comblé de tant de faveurs, à cause de sa naissance et surtout de son mérite personnel, il est vrai qu'il en fit le plus noble usage dans l'intérêt des lettres, qui lui semblaient devoir répandre un fort grand lustre sur l'Église et sur l'État. Son influence et son crédit lui servirent à rassembler les collections littéraires et artistiques que l'étranger lui enviait; il sacrifia la meilleure partie de sa fortune à encourager plusieurs des études qui étaient la préoccu-

paucioribus leguntur. Val. Andreas, *Fasti acad.*, p. 276. — Voy. la seconde pièce de vers latins où Th. Morus conjure le poëte de vaincre sa modestie.

[1] *Leguntur ea modo Lovanii beneficio V. cl.* Oliverii Vredii, *qui Brugis Flandrorum reperta ad nos misit*. V. A., *Bibl. Belg.*, ed. sec., p. 387. Voy. Foppens, p. 481.

[2] Le volume, acheté en 1813 du professeur P.-J. Baudewyns, à Bruxelles, par M. Van Hulthem, fait partie de la collection de ses manuscrits acquis par l'État. Voy. *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, pp. 58-59, n° 208 : *Carmina, epistolae et orationes Hier. Buslidii J. U. D., etc.*, Manuscrit original in-folio, 275 pages. (MSS. Bibl. roy., n°s 15675-677.)

[3] Moréri observe, en parlant de Busleiden, que la pluralité de ces bénéfices n'avait point encore été défendue par le concile de Trente.

[4] Nous ne savons sur quelle autorité l'abbé Bax fait aussi Jérôme Busleiden, chanoine de Saint-Jean à Bois-le-Duc et prévôt de Notre-Dame à Bruges (fol. 1409).

[5] Érasme à Lascaris, *Epist.*, I, p. 319 : *Homo doctus ac potens*, *et hujus regni decus incomparabile*.

pation des esprits les plus actifs de son temps. Une mort prématurée ne nuisit point à l'accomplissement de ses desseins : il y avait pourvu dans son testament, dressé avant son départ pour l'Espagne. Il se dirigeait vers ce pays en qualité d'envoyé de Charles V, futur empereur, qui n'avait pas encore pris possession du trône de Ferdinand le Catholique [1]. Il fut malheureusement un des premiers Belges à qui le voyage d'Espagne devait être funeste : *Has primitias Orco hispanico dedimus, cui jam nimium saepe litamus*, disait tristement Érasme à cette fatale nouvelle [2]. Busleiden était mort, des suites d'une pleurésie, à Bordeaux, le 27 août 1517, âgé d'environ quarante-sept ans.

Déjà Jérôme Busleiden avait rédigé, à Malines, le 22 juin de la même année, l'acte de ses dernières volontés; à Bordeaux, qui fut le terme de son voyage, il y ajouta des codicilles qu'il confia à deux de ses illustres compagnons de route, Jean Sauvage, chancelier de Bourgogne [3] et Antoine Sucquet, conseiller intime de l'Empire [4]. Suivant ses recommandations, son corps fut rapporté à Malines et déposé, vers la fin de septembre [5], dans l'église de Saint-Rombaut. Comme il l'avait souhaité, on érigea près de sa sépulture un tombeau surmonté d'un tableau de son musée qu'il avait désigné, et de même sur les deux volets de ce tableau, on plaça d'un côté son portrait, de l'autre une inscription commémorative. L'épitaphe était de la main même d'Érasme; mais elle disparut avec le monument, quand la métropole de Malines fut dévastée par les novateurs, pendant les troubles de la fin du XVIme siècle. Heureusement on a conservé dans des livres les deux pièces de vers grecs et latins qui composaient l'épi-

[1] Charles n'arriva en Espagne qu'en septembre 1517.

[2] *Epist.*, I, p. 263, et II, p. 1629.

[3] Ce personnage, seigneur d'Escaubeke et Bierbeek, devint grand chancelier en 1514 et mourut à Saragosse en 1518. Voy. Butkens, *Suppl. aux Trophées du Brabant*, liv. III, et les *Bulletins de la Comm. roy. d'histoire*, t. X, p. 7.

[4] Antoine Sucquet, originaire de la Bourgogne, était ami d'Érasme et protecteur des gens de lettres; il fut membre du conseil privé de Charles-Quint et son chargé d'affaires en diverses cours. Il mourut à Bruges en 1526. Voy. les *Mémoires* de Paquot, t. III (Notice sur Charles Sucquet, fils d'Antoine).

[5] Valère André, qui rapporte ces diverses circonstances, donne aux obsèques célébrées à Malines la date du 21 et du 24 septembre. *Exordia*, p. 6.

taphe de Busleiden. Quoique Valère André les ait déjà reproduites [1], elles ne seront pas lues ici sans plaisir, puisqu'elles résument fort bien la gloire de celui qui en est l'objet, et puisque leur style appartient aux meilleurs essais poétiques d'Érasme. Le grand humaniste éprouva une bien vive douleur de la mort inattendue de Busleiden, et se reprocha de lui avoir montré un peu de froideur avant son départ pour l'Espagne [2] : *Mortem Buslidii ex animo doleo, et hoc magis doleo, quod ante discessum illo tam frigide sim usus.* Il se fit un devoir d'offrir au public une expression aussi élégante que possible de ses sentiments d'estime et d'affection envers le défunt. Nous le voyons soumettre le premier croquis de ses vers à ses doctes amis, par exemple, Jean Robbinus ou Robbyns, doyen de Malines, avec qui il entretenait des relations littéraires [3]; nous le voyons consulter dans les mêmes vues Gilles ou Ægide Busleiden, frère de son ami [4], et c'est, enfin, à ce personnage qu'il adressa la dernière rédaction de ses vers, à la suite d'une lettre qui ne renferme pas un éloge moins solennel du mérite de Jérôme Busleiden [5]. Érasme s'excuse ici comme ailleurs, touchant les défauts de sa poésie qu'il rejette sur la sévérité de ses récentes études; il a témoigné son bon vouloir en attendant que d'autres écrivains et poëtes célèbrent à leur tour la gloire durable de ce protecteur des lettres.

[1] *Exordia*, p. 7. — C'est à tort, sans doute, que, dans le même passage, Valère André parle d'une épitaphe en trois langues composée par Érasme pour le tombeau de Jérôme Busleiden. Paquot, dans ses *Fasti* (t. I, p. 472), dit très-bien que si Valère André avait connu une épitaphe hébraïque, il ne manquait pas de caractères hébraïques pour la reproduire, mais que probablement cette troisième épitaphe n'a jamais existé, parce qu'Érasme n'était pas doué d'une connaissance assez familière de l'hébreu pour s'essayer en cette langue.

[2] Lettre à Barbirius, 2 novembre 1517 (*Epist.*, I, p. 270).

[3] Lettre de Louvain en date du 26 mars 1518, *Epist.*, II, 1677 : *Epitaphia mitto, non qualia merebatur ille, sed qualia nos praestare potuimus.... Si quid censebis mutandum, cum Borsalo communica, is mihi tuam sententiam perscribet.*

[4] Dès 1517, Érasme en envoyant à Gilles le *Carmen Trochaïcum*, accompagné de plusieurs variantes, déclare ne le faire que pour avoir son avis : *Tantum ut experiar sensum animi tui. Fient alia, simul atque cognovero* (*Epist.*, II, 1653-1654.)

[5] *Epist.* CCCLXII, I, pp. 377-378. Cette lettre datée de Louvain, 1518, commence ainsi : *Quot ornamenta in uno perdidimus homine? Facile divino, quo tu animo mortem germani feras; cum universus bonorum atque eruditorum chorus unice doleat. Sed quid prosunt inanes querelae,*

Epitaphium ad pictam imaginem Clarissimi viri Hieronymi Buslidii, Praepositi Ariensis.

—

ΙΑΜΒΟΙ ΤΡΙΜΕΤΡΟΙ.

Ὁ τὴν δὲ γράψας σώματος μορφὴν καλῶς,
Ὤφελες ἄγαλμα ζωγραφεῖν καὶ τοῦ νοός.
Ἐσιδεῖν ἂν εἴη πίνακος ἐν μιᾶς πέδῳ,
Ἀρετῶν ἁπασῶν ἐρατὸν ἐγγύθεν χορόν.
Τὴν εὐσέβειαν τὴν ἱεροπρεπῆ πάνυ,
Τὴν σεμνότητα, τήν τε σωφροσύνην ἅμα,
Τὴν χρηστότητα, τήν τε παιδείαν καλήν.
Καὶ ταῦτα κἄλλα μόνος ὑπῆρχ᾽ Ἱερώνυμος
Ὁ Βουσλεδιακῆς οἰκίας σέλας μέγα.

TROCHAICI TETRAMETRI.

Nominis Busleidiani proximum primo decus,
Itane nos orbas, virenti raptus aevo, HIERONYME?
Literae, genus, Senatus, aula, plebs, Ecclesia,
Aut suum sidus requirunt, aut patronum flagitant.
Nescit interire, quisquis vitam honeste finiit.
Fama virtutum perennis vivet usque posteris.
ERUDITIO TRILINGUIS *triplici facundia*
Te loquetur, cujus opibus restituta refloruit.

C'est ici le lieu de juger les intentions qui ont guidé Jérôme Busleiden dans la rédaction de son testament, avant d'exposer les principales dispositions de cet acte et d'en faire ressortir les premiers effets.

Busleiden était convaincu qu'une étude sérieuse des langues et des

quid inutiles lacrymae? Huc nascimur omnes. In epitaphiis, nec illius meritis, nec meo genio satisfeci.... Vereor aures tuas longe tersissimas. C'est d'après la grande édition de Leyde que nous donnons ici le texte des deux inscriptions.

lettres anciennes était le fondement d'un savoir vraiment élevé : c'étaient, à son avis, autant de degrés par lesquels l'esprit parvient à des régions plus hautes. Leur culture est indispensable dès le principe pour former l'intelligence et pour la polir : les principes de la vraie sagesse reçoivent d'elles plus de force et plus de nerf [1].

Il voyait que déjà en Italie, en France et ailleurs, la culture des langues et des lettres avait resplendi d'un grand éclat, et que bientôt leur étude allait dominer dans les écoles les plus célèbres de l'Europe, où l'on appelait au prix de grands avantages ceux qui pouvaient les professer. Ce que Busleiden souhaitait avant tout, c'était de préserver la Belgique d'une indifférence pour les lettres qu'il craignait de voir s'accroître sans remède : il entendait les rappeler de l'exil et les faire servir d'ornement et de défense à la société chrétienne tout entière. Si ce projet ne pouvait se réaliser de son vivant et sous ses yeux, il voulait, du moins, après sa mort, témoigner à la postérité des efforts et du zèle qu'il aurait mis à l'accomplir.

L'examen que nous allons faire de la partie du testament de Jérôme Busleiden, relative à l'érection du collége des Trois-Langues, justifiera tout ce qu'on a dit de ses sentiments élevés, de ses vues droites et pures : Valère André n'a pas exagéré en appelant, après Dorpius, Mécène de la Belgique, un si généreux promoteur des lettres, et, en présence des motifs religieux qu'il invoque dans cet acte solennel, personne ne serait en droit de reprocher à Jérôme Busleiden la conformité de ses opinions avec celles d'Érasme et d'autres savants contemporains sur l'avenir des études. L'œuvre littéraire qu'il avait méditée depuis de longues années remplit à

[1] C'est en ces termes que Valère André se fait l'interprète de la pensée de Busleiden, dans un passage de son discours, dont nous citerons les fragments suivants (*Exordia*, pp. 5-6) : *Judicabat autem sine his gradibus facilem nulli ad altiora patere aditum : amoenioribus hisce studiis animum primum formari atque excoli oportere ; ab illis sapientiae decreta robur nervosque solidiores accipere. Viderat jam ante in Italia, Gallia et alibi, pulsa paulatim barbariei caligine, Literarum atque linguarum lucere solem.... Unum itaque in votis illi erat, malo huic in Belgio magis magisque sensim grassanti medelam aliquam adferre, Literas, Linguasque, Reip. Christianae ornamenta atque praesidia, quasi postliminio revocare : aut si vivo illo videnteque fieri id fortasse non posset, a morte saltem conatum ea in re suum, industriamque testatam posteris reddere.*



elle seule, pour ainsi dire, le testament de Busleiden [1] : dans ce chapitre et dans les suivants, nous en relèverons uniquement les clauses les plus importantes, qui ont trait à la constitution de l'établissement spécial bientôt célèbre parmi les fondations académiques [2].

Dans son testament de 1517, outre différents legs, les uns affectés à des œuvres pies, les autres faits à des personnes de sa famille, Jérôme Busleiden prit les dispositions nécessaires à la dotation d'un enseignement des trois langues savantes, latine, grecque et hébraïque, qui serait institué à l'université de Louvain. Il la préleva sur tous ses biens tant mobiliers qu'immobiliers, et voulut que l'établissement nouveau qu'il qualifia de collége, eût son siége dans le collége de Saint-Donat [3], si l'on pouvait y trouver un local convenable, ou bien dans le collége d'Arras [4]. Peut-être agit-il ainsi dans l'intérêt de son institution littéraire [5], afin qu'il ne fût pas nécessaire d'acquérir un nouveau bâtiment, d'ouvrir un collége particulier, d'y entretenir un président et de subvenir à d'autres charges encore.

Le fondateur instituait dans son collége treize bourses, pour les honoraires des trois professeurs de latin, de grec et d'hébreu, et pour l'entretien de dix élèves boursiers. Nous traiterons d'abord des dispositions concernant ces derniers.

Les six premiers des boursiers seraient choisis de préférence parmi les

[1] On trouvera, dans les pièces justificatives, lettre *B*, un extrait complet du testament, en ce qui concerne la fondation du collége de Busleiden, d'après le texte qu'on en a donné au tome IV des *Diplomata Belgica* d'Aub. Miraeus (Bruxelles, 1748), mais que nous avons collationné avec une copie authentique faite sur l'original au commencement du XVIII[me] siècle (1701), et revêtue de l'attestation de H. U. Quirini, notaire apostolique.

[2] Les détails du règlement, les menues dispositions touchant à des affaires d'argent ou à des usages surannés, n'ont pas été compris dans cette analyse; on les lira dans le texte latin avec certain intérêt, pour connaître les garanties et charges autrefois exigées de ceux qui profitaient d'une fondation scolaire.

[3] *Collegium S. Donatiani.* — Ce collége, situé rue des Chats, avait été fondé en 1488, par un prélat, originaire du diocèse d'Arras, Antoine Hanneron, prévôt de l'église de Saint-Donat, à Bruges; il conserva pour patron, dans les siècles suivants, le prévôt de la même église. V. André, *Fasti*, pp. 298-299.

[4] Le collége d'Arras, *Collegium Atrebatense*, avait été fondé peu auparavant par l'évêque d'Arras, Nicolas Rutherius ou de Ruistre, seigneur du pays de Luxembourg, mort à Malines en novembre 1509. Voy. *Fasti*, pp. 301-302.

[5] V. André, *ibid.*, p. 275.

Luxembourgeois; deux devaient être natifs de la commune même de Busleiden, deux autres de Marville, et deux d'Arlon, lieu natal de la plupart des membres de la famille Busleiden; enfin, deux autres devaient être originaires, l'un d'Aire en Artois, et l'autre de Steenberg. On choisirait, à défaut de ceux-ci, des jeunes gens nés dans les localités les plus voisines des endroits désignés, c'est-à-dire situées à trois ou quatre milles de distance [1]. Tous devaient être nés en légitime mariage, être bien doués sous le rapport de l'esprit et pourvus d'une instruction convenable pour leur âge : le choix devait se porter, suivant l'expression de Jérôme Busleiden, sur ceux qui donneraient les plus belles espérances à l'Église de Dieu et aux bonnes études.

Chacun des boursiers jouirait d'une bourse de vingt-cinq florins du Rhin, mais il était tenu de prouver que cette somme ne pouvait être fournie par sa famille. Entre plusieurs concurrents, le plus pauvre devait être préféré, s'il n'était pas inférieur aux autres en esprit et en moralité. Pour être admis à la jouissance de ces bourses, les candidats ordinaires devaient être âgés de treize ans au moins; seuls, les candidats natifs de Busleiden pouvaient se présenter à l'âge de dix ans. Le testateur fixait à huit années la possession des bourses fondées pour les élèves désignés; il ne créait une exception que pour les seuls élèves reconnus capables d'en diriger d'autres dans les études où ils s'étaient eux-mêmes déjà distingués; il leur accordait jouissance de la bourse pendant deux années au delà du terme fixé, toujours à la discrétion des proviseurs. Nous reviendrons plus loin sur les obligations imposées aux boursiers relativement à la fréquentation des leçons et à l'emploi quotidien de leur temps.

Quant aux trois professeurs désignés par Jérôme Busleiden pour l'enseignement des langues et des lettres anciennes, nous dirons ailleurs quelle position leur était faite dans l'établissement nouveau, quelles qualités étaient requises en leur personne, et quelles mesures étaient proposées afin

[1] Deux autres élèves seraient appelés à la jouissance de bourses semblables, l'un natif de Malines, l'autre de Luxembourg, après une période de dix ans, quand une portion de revenu affectée extraordinairement aux chaires de grec et d'hébreu, lors de l'ouverture du collége, rentrerait entre les mains des proviseurs.



que leur enseignement fût accessible et profitable au plus grand nombre [1]. Nous nous bornerons à faire remarquer ici que Busleiden donne toujours, dans son testament, aux futurs maîtres de son collége, le nom de *praeceptores,* et jamais celui de *professores.* Était-ce peut-être alors, dans la langue académique, l'usage de nommer *praeceptores* ceux qui donnaient dans les colléges des cours particuliers, et qui n'occupaient pas une des chaires légalement instituées en la Faculté des Arts ou en d'autres Facultés? Voyons maintenant ce qui se passa après la mort de Busleiden, comment procédèrent les exécuteurs testamentaires qu'il avait chargés spécialement de faire l'inventaire de sa fortune et de régler toutes choses suivant ses volontés formellement exprimées [2]. De fait, les deux colléges les plus anciens, ceux de Saint-Donat et d'Arras, n'acceptèrent, ni l'un ni l'autre, le legs par lequel Busleiden croyait les avoir favorisés; ils y renoncèrent, nous dit-on, après mûre délibération de leurs directeurs, en considération non-seulement de la modicité du profit pécuniaire que cette fondation nouvelle leur procurerait, mais encore des charges futures que son acceptation leur imposerait dans la suite des temps.

Jérôme Busleiden avait désigné Jean Robbyns, doyen de Malines, comme un des exécuteurs de son testament, dans le cas où la fondation serait établie dans le collége d'Arras, et Jean Stercke, de Meerbeke, président du collége de Saint-Donat, dans le cas où l'on aurait pu l'établir dans ce dernier collége. Ces deux hommes n'eurent sans doute point de droit au legs personnel que Busleiden leur avait fait dans la prévision de l'important service qu'il réclamait d'eux; mais Jean Stercke devint plus tard le premier président du nouveau collége.

Il y eut alors un instant d'hésitation touchant l'emploi qui serait fait de la donation de J. Busleiden en faveur des lettres. Bien des gens se figurèrent que le collége projeté n'existerait peut-être jamais, ou bien qu'il passerait de Louvain à Bruges ou à Tournai, dont les magistrats offraient d'y affecter gratuitement de spacieux édifices. Bruges était incontestablement à cette époque une ville littéraire, qui renfermait « des hommes érudits et de

[1] Voy. chapitres III et IV.
[2] Voy. les *Fasti academici* de V. André, p. 476.

sain jugement », portés à bien accueillir une telle institution [1]; cette ville, où Érasme comptait tant d'amis, où Vivès a passé ses dernières années, n'a-t-elle pas fourni un auditoire aux leçons de rhétorique de Georges Cassander? Tournai avait eu des écoles célèbres dans les siècles antérieurs, et, dans les années mêmes où s'organisa le collége des Trois-Langues, elle donna l'hospitalité à Jacques Ceratinus, qui y enseigna les belles-lettres [2].

Force fut, en cette conjoncture, aux hommes qui s'étaient chargés de l'exécution du testament de J. Busleiden [3], de prendre une prompte décision : ils s'arrêtèrent à la résolution de construire et d'ériger un nouveau collége qui répondît en quelque sorte aux intentions du testateur et à l'attente de ses amis. Ainsi comprirent leur tâche trois hommes considérables de ce temps, Antoine Sucquet, qui avait accompagné Busleiden dans son voyage d'Espagne, Nicolas de Nispen, secrétaire de Robert de Croy, archevêque de Cambrai, et Barthélemy de Vessem, chanoine de Malines [4]. Ils usèrent de la faculté que Busleiden avait laissée à ses mandataires d'interpréter ce qu'il pourrait y avoir d'obscur et d'ambigu dans le texte de son testament, et d'exécuter et accomplir avec liberté les clauses et arrangements qu'il avait voulu y consigner. Ils n'agirent point du reste sans avoir recours aux conseils de plusieurs personnes, entre autres du frère de J. Busleiden, Gilles ou Égide, ainsi que de Didier Érasme, qui avait eu connaissance de son dessein. On se trouva d'accord sur l'acquisition immédiate de bâtiments particuliers.

[1] Voy. l'*Histoire de Flandre,* par Kervyn de Lettenhove, t. VI (Bruxelles, 1850, pp. 33-38), où sont citées les lettres d'Érasme relatives aux savants de Bruges, et sur G. Cassander, Foppens, pp. 333-35.

[2] Voy. au chapitre VII (langue grecque) la notice relative à cet humaniste et aux relations qu'il eut en Belgique. — Les magistrats de Tournai ayant tenté, vers 1525, d'ouvrir une école où l'on enseignât avec la grammaire les éléments des sciences, réclamation fut faite auprès de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, par l'université et par la ville de Louvain. Malgré la transaction que proposa Tournai, le conseil souverain de Belgique lui interdit, par décision portée à Malines en 1530, de donner suite à cette affaire. *Fasti acad.*, pp. 358-359.

[3] Adrien Josel, chanoine d'Anvers, que Busleiden leur avait adjoint et qu'il avait institué d'autre part distributeur de ses aumônes, ne paraît pas avoir pris part à l'érection du collége.

[4] B. de Vessem, à qui Jérôme Busleiden avait donné le plus de peine et de responsabilité en cette affaire, avait été gratifié par lui d'un legs de deux cents florins d'or, servant d'ailleurs d'indemnité pour ses dépenses et avances; cinquante florins d'or étaient assignés du même chef aux autres exécuteurs du testament.

C'est Barthélemy de Vessem qui se chargea d'acheter à Louvain, en face du marché aux Poissons, une maison qui avait une issue sur la place des Augustins et une autre dans la rue des Écriniers[1] *(de Schrynstraete)*. C'est là que se firent les travaux nécessaires à l'appropriation des bâtiments qui devaient servir de siége au collége de Busleiden. Mais ce fut seulement au mois d'octobre 1520 que les professeurs titulaires de la fondation purent prendre possession du local[2]. L'endroit était bien choisi et l'édifice n'était pas sans élégance[3] : *Collegii locus et honestus est, nec inelegantis structurae*, comme s'exprimait Érasme l'année suivante. La fortune de J. Busleiden n'était pas très-considérable[4], malgré la part de biens que son frère François lui avait laissée naguère : elle n'entrait pas en comparaison avec celle des personnages de son rang attachés longtemps au service de l'État ou de l'Église. Cependant les hommes de cette époque qui, comme Érasme, avaient dû compter sur la libéralité des grands et des prélats, regardèrent sans doute comme très-large et comme extraordinaire la dotation de J. Busleiden, faite sans réserve au profit des belles-lettres. A part les legs d'une valeur déterminée dont il a été question plus haut, c'était sa fortune pour ainsi dire tout entière qu'il avait affectée à ce but de généreux prosélytisme[5]. La fondation instituée par J. Busleiden constituait avec les legs une charge énorme pour ses héritiers directs; elle équivalait presque à un abandon complet de leurs droits[6], et il fallut

[1] Ces détails sont tirés du recueil de Bax (fol. 1409). La maison qui avait appartenu à la famille de Calstre (*de Calstris*), de même que le collége de Winkelius, fut achetée des héritiers ou exécuteurs testamentaires de Walther de Beka, docteur en droit. *Ex libro* A. 1519 *a prima camera oppidi Lovaniensis ad* 14 *septembris*.

[2] On verra plus loin que les premières leçons furent données dans la maison des PP. Augustins.

[3] *Epist.*, t. I, p. 652 (an. 1521).

[4] Dans un passage d'Érasme (lettre de 1531 à J. Tusanus ou Toussain, que nous aurons occasion de citer au chapitre suivant), il est dit de notre Busleiden : *Decessit et auctoritate et re mediocri, etc.*; il faut entendre ces mots de l'état médiocre de sa fortune, par rapport à l'accroissement qu'elle aurait reçu dans la carrière politique où il était entré, s'il eût vécu plus longtemps.

[5] Dans la même lettre à J. Tusanus, Érasme dit expressément : *Quidquid erat facultatum, id universum ei negotio dedicavit*, et on lit dans une autre lettre du même à l'évêque de Liége, Érard de la Marck : *Universam fortunam huic pulcherrimo intendit negotio*.

[6] *Qui fraudatis etiam haeredibus ingentem pecuniarum vim in hunc usum legato reliquit, ut honesto salario pararentur, qui Lovanii tres linguas profiterentur.* — Érasme, *de ratione verae theo-*

assurément le bon vouloir des membres de sa famille, ainsi que le dévouement des hommes à qui il avait fait appel, pour que l'affaire fût menée à bonne fin. C'est en cette occurrence que les sollicitations d'Érasme furent décisives : il prévint le découragement chez les mandataires à qui son ami avait confié un pouvoir illimité et sans contrôle pour le partage de sa fortune, et il détourna les héritiers de la pensée de faire aucune espèce d'opposition à ce partage. Érasme agit en temps opportun et à diverses reprises auprès de Gilles Busleiden, qui était alors à la tête de la famille et qui occupait un haut emploi dans les finances royales *(Catholici Regis a rationibus* [1]*);* il le traita comme un homme public qui a des devoirs envers la société en raison de ses titres, et qui ne peut rester étranger à la cause des lettres; il invoqua surtout auprès de lui l'honneur de sa famille, l'obligation de soutenir cette fois encore le nom déjà célèbre des Busleiden [2] : *Cujus laudis non minima portio,* a pu dire Érasme lui-même [3], *debetur et ejus germano,* Ægidio Buslidio *qui sic favet fratris testamento, imo sic Litteris ipse litteratissimus, ut malit eam pecuniam juvandis studiis omnium quam suis scriniis augendis dicatam.* Il est de fait que les Busleiden, alors représentés

logiae. Opp., t. V, p. 75. Voy. *Epist.*, t. I, p. 652. Six mois ne s'étaient pas écoulés qu'Érasme, instruit de tout, écrivait à Budé (Louvain, 22 février 1518. *Epist.*, t. I, p. 305) : *Buslidianum legatum ac Trilingue collegium pulchre procedit. Est autem magnificentius quam putaram. Destinata enim huic negotio plus viginti francorum millia : utinam exemplum hoc complures inveniat aemulos.* Voy. *Epist.*, t. I, p. 319. *Multa millia ducatorum.*

[1] Bayle interprète le titre latin (*a rationibus*) qu'Érasme et d'autres donnent à Gilles Busleiden, en disant qu'il « avait une charge dans la chambre des finances du roi d'Espagne. » *Dict. historique et crit.*, t. I, p. 709. Un peu plus tard, Gilles Busleiden remplissait la même charge au service de l'empereur, ce qui le fait nommer par Valère André (*Exordia*, p. 8) : *Caroli V imperatoris a rationibus.* Selon Valère André, *Fasti*, p. 276, Gilles avait une prébende à la collégiale de Bruxelles, et le titre de trésorier de cette église (*Canonici et thesaurarii ad S. Gudulam Bruxellis*).

[2] Voy. *Epist.*, t. I, p. 1653 (Lovan., 1517) : *Quare te rogo per optimi fratris memoriam perque communem nominis* Buslidiani *gloriam, ne patiare te ab eo quod coeptum est abduci : sunt enim fortassis qui ipsi suo bono invideant, malintque alios a melioribus studiis avertere, quam ipsi discere meliora.* — *Epist.*, t. I, p. 378 (Lov. anno 1518) : *De* Collegio *instituendo cave te patiaris abduci a sententia. Mihi crede, res ea cum omni studiorum generi supra quam dici possit, conducet, tum* Buslidiano nomini, *jam per se multis modis illustri, non mediocrem decoris ac lucis accessionem adjunget.*

[3] *De ratione verae theologiae*, l. c. Voy. *Epist.*, t. I, p. 652. *Danieli Taispillo.* (Anderlecht, 1521.)

par le chevalier Gilles ou Égide, ont concouru à la réussite de l'œuvre, et que leur nom collectif a été plus d'une fois cité pour glorifier la générosité du conseiller de Malines.

Nul ne doit être associé plus étroitement qu'Érasme à la gloire recueillie de ce chef par Jérôme Busleiden et les siens. Il fallait le feu de sa parole pour ranimer au début de l'entreprise des volontés chancelantes : plus tard encore, quand la chose fut décidée et l'œuvre même déjà inaugurée, c'est Érasme qui, de près et de loin, de la voix et du geste, soutint dans leur mission les premiers maîtres du collége des Trois-Langues. Cet hommage a été rendu à Érasme par Valère André, dans son discours sur l'origine de ce collége [1]. *Illo itaque hortatore, a magni Buslidii e vita discessu, magnis animis impendiisque domicilium hoc, vel Musarum potius templum erigi coeptum, illo ἐργοδιώκτῃ fervere opus visum, ad exitumque festinare : unde non parva laudis Buslidianae portio ad Erasmum derivata.*

C'est sous de tels auspices que s'ouvrit, en 1518, le collége qui devait subsister aussi longtemps que l'université sous le nom de *Collegium Trilingue* (collége des Trois-Langues. — *Collegie van de dry tonghen*), et sous celui de *Collegium Buslidianum* ou *Buslidii*, collége de Busleiden.

[1] *Exordia ac progressus*, p. 8. Ainsi que l'a fait observer Valère André en cet endroit et dans la suite du même travail (pp. 41-42), Juste Lipse s'est trompé dans son (*Lovanium*, lib. III, cap. IV), en rapportant à Érasme l'idée même de l'institution, si clairement énoncée dans le testament de J. Busleiden : *Neque enim proprie collegium tale instituit; sed vertit et flexit eò curatores testamenti Erasmus, etc.* Cette méprise a eu sa source dans un passage de la vie d'Érasme par Beatus Rhenarus où on lit : *Erasmus testamentariis auctor fuit ut Athenaeum Lovanii institueretur, etc.*



CHAPITRE III.

DE L'OUVERTURE ET DES COMMENCEMENTS DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES.

Invitâ Minervâ.

Bien ignorante elle est d'estre ennemie
De la Trilingue et noble Académie.....

(MAROT.)

L'épisode que nous allons raconter a beaucoup de ressemblance avec une foule d'autres dont se compose l'histoire de l'esprit humain dans tous les temps et dans tous les pays : c'est le sort de toute institution née viable, de s'établir au milieu des contradictions, de ne grandir que par la lutte, et cette lutte offre presque toujours la même suite de péripéties.

Il s'agissait de faire une petite place, dans un corps savant privilégié, à une branche d'enseignement qui avait droit d'exister à part, et qui ne menaçait aucunement l'existence des autres. On verra ce qu'il fallut pour cela d'efforts et de courage chez les hommes qui avaient pris en main la cause des études littéraires, de persévérance et d'ardeur chez ceux qui donnaient cette instruction nouvelle comme chez ceux qui la recevaient avidement. Il y avait division dans le camp universitaire de Louvain : les uns, en plus petit nombre, prenaient le parti des belles-lettres (*politiores literae*), qui étaient aussi les bonnes lettres (*bonae literae*); les autres déclamaient contre elles, ou bien ils en parlaient avec effroi comme on fait des calamités publiques grossies par la peur. Ceux qui se taisaient ne leur étaient pas moins hostiles, car ils conspiraient. Parmi les hauts dignitaires de l'académie brabançonne, quelques-uns pressentaient la force et l'éclat qu'elle allait recevoir par l'adoption de ces filles cadettes, déjà émancipées dans les écoles d'Italie; mais la plupart vacillaient. Quelques théologiens protestaient; les juristes branlaient la tête; la Faculté des Arts était de mauvaise humeur..... Minerve boudait!

L'érection d'un nouveau collége à Louvain une fois décidée, les mandataires de Jérôme Busleiden ne perdirent point de temps : pendant que se faisait la réparation des bâtiments qu'ils venaient d'acheter au centre de la ville, ils jetèrent les fondements de l'œuvre littéraire, et, par une détermination que justifiaient sans doute les usages du temps, ils l'inaugurèrent le 1er septembre 1518, dans un local voisin, le couvent des PP. augustins. C'est dans des salles prêtées par ces religieux que les premières leçons furent données par les titulaires des trois chaires désignées dans l'acte de fondation; c'était Adrianus Barlandus pour le latin, Rutgerus Rescius pour le grec, et Matthaeus Adrianus pour l'hébreu : nous reviendrons sur le mérite de ces trois hommes, que Valère André comparait aux lampadophores des cortéges antiques, aux soldats qui précédaient les enseignes (δᾳδούχοις, *et quasi antesignanis*).

Mais ce n'était pas assez d'avoir proclamé dans cette première tentative l'idée conçue par un membre éminent du clergé national, et accueillie favorablement par les bons esprits, d'avoir ainsi éclairé l'opinion et de l'avoir mise en demeure de se prononcer à cet égard. Il restait à vaincre la résistance ouverte ou cachée que des hommes nombreux et influents opposeraient longtemps encore à l'enseignement nouveau; et puis il y avait lieu de compter avec les prétentions ou les droits des corporations antérieurement constituées; cependant il importait de conserver au collége de Busleiden son caractère distinctif, sa destination spéciale, tout en l'annexant à l'établissement universitaire selon les vœux du fondateur.

L'université de Jean IV se montra inquiète des actes qui venaient d'être posés. Dans sa sollicitude pour le maintien de sa constitution et de ses priviléges, elle prétendit devoir appliquer aux professeurs de langues du collége naissant à peine, celui de ses statuts qui portait que, dans ladite université, nul docteur, maître, licencié, bachelier, ne pouvait être admis à professer, à argumenter, etc., s'il n'y avait été dûment autorisé auparavant : cette décision fut portée le 8 mars 1519. La Faculté des Arts, en particulier, soutenait que les lecteurs, les boursiers et les autres étudiants du même collége devaient être réputés lui appartenir, et qu'il entrait aussi dans ses attributions de prescrire les règlements suivant lesquels les pro-

fesseurs de ce collége feraient leurs cours au plus grand profit de leurs auditeurs, et même les heures les plus convenables auxquelles ils les feraient.

L'affaire fut instruite officiellement, et après de nombreuses conférences des délégués de l'université avec les exécuteurs du testament de Jérôme Busleiden, le collége des Trois-Langues fut admis et reconnu comme faisant partie de l'université [1] : les clauses établies par le testateur devaient être formellement respectées, de même que les statuts de l'université strictement observés; à cette condition, les professeurs de ladite institution seraient investis de la prérogative de faire des leçons publiques sans crainte de réclamations et de poursuites. C'est vraisemblablement dans le cours de l'année même 1519, que cet accord fut conclu [2]; l'acte par lequel le collége était reconnu par le recteur et l'université aurait été notifié en date du 12 juillet 1519; l'approbation et la ratification de cet acte auraient eu lieu le 20 septembre de la même année où les protestations du corps universitaire avaient été formulées dès le 8 mars.

Pendant un terme fort long encore, les leçons de langues furent données dans le couvent des PP. augustins, et cet état provisoire d'environ deux ans n'a rien qui doive surprendre, quand on sait combien de temps les lecteurs du Roi, au collége de France fondé un peu plus tard, manquèrent d'un local convenable, malgré le bon vouloir de François Ier, et durent enseigner, jusqu'à la fin du siècle, tantôt dans un collége, tantôt dans un autre. Enfin le 18 du mois d'octobre de l'année 1520, jour de la fête de saint Luc, les professeurs titulaires du collége, qui étaient alors Conrad Goclenius, Rutger Rescius et Jean Campensis, prirent solennellement *(solemni majorum more)* possession du local définitif de l'établissement [3];

[1] *Fasti academici*, pp. 276-277 : *Placuit tandem an. MDXX. III. Id. Martii, Collegium hoc juxta et secundum particulas, clausulaset ordinationes, in testamento dicti quondam D. Praepositi expressas, et statuta Universitatis, acceptandum, ac dispensandum esse super statuto disponente de iis, qui legere publice volunt in dicta Universitate, quantum saltem concerneret Professores pro tempore dicti Collegii.*

[2] Cette date semble préférable à celle de 1520 (13 mars) que donne Valère André (voir la note ci-dessus); elle est garantie par l'indication des deux époques de l'arrangement définitif consignée dans le recueil de Bax (fol. 1410).

[3] Valère André, *Fasti*, p. 277. *Exordia*, p. 8.

déjà ils avaient à leur tête un président, Jean Stercke ou Fortis, de Meerbeck, licencié en théologie [1]. Les proviseurs qui firent l'installation du personnel étaient, suivant la volonté du fondateur [2], le curé ou pléban de l'église collégiale de St-Pierre; le membre de l'université chargé de la présidence ordinaire dans les disputes hebdomadaires du collége des théologiens (dites *Sabbatines*) [3], et le père ou prieur de la Chartreuse de Louvain.

Écoutons maintenant ce que J. Busleiden lui-même exigeait des professeurs chargés de l'enseignement des langues, quelle tâche il leur assignait, et ce qu'il pensait du choix des auteurs. Il recommandait dans son testament [4], de prendre pour professeurs des hommes instruits « sous tous » les rapports, de mœurs éprouvées, d'une vie irréprochable, qui lussent » et expliquassent chaque jour en public, à tous ceux qui se présente- » raient, des écrivains chrétiens ainsi que des auteurs moraux et d'autres » jugés dignes d'approbation *(tam christianos quam morales, ac alios probatos* » *auctores),* dans les trois langues latine, grecque et hébraïque, et cela à » des heures qui seraient fixées pour leur commodité et pour celle de » leurs auditeurs..... »

Évidemment, J. Busleiden faisait allusion à un usage introduit depuis la seconde moitié du siècle précédent à Louvain et dans plusieurs écoles des Pays-Bas; c'était de joindre des écrivains choisis de l'antiquité, des classiques publiés naguère en Italie, et plus récemment en Allemagne, en Belgique et ailleurs, à des auteurs chrétiens, poëtes et prosateurs, qui avaient été expliqués avec faveur au moyen âge. Érasme ne pensait pas autrement, comme le prouvent ses divers écrits ainsi que ses travaux sur les Pères et sur d'autres écrivains de l'antiquité. Ce qui avait été pratiqué dans l'enseignement plus restreint des anciens colléges, ou bien dans les

[1] Déjà directeur du collége de Saint-Donat, J. Stercke avait reçu de Busleiden une mission de confiance, dans le cas où les chaires auraient pu être établies dans ledit collége. Voy. chap. II, p. 49.

[2] Nous exposerons, au chapitre IV, comment Busleiden avait réglé les attributions des proviseurs et du président de son collége.

[3] Dans le cas où les Sabbatines n'existassent plus, c'était au doyen de la faculté de théologie que la qualité de proviseur serait transmise.

[4] Le texte de ce passage a été cité par Valère André dans ses *Exordia*, pp. 7-8, et dans ses *Fasti*, p. 278.

leçons privées et les exercices de nos humanistes [1], le fut encore au début de l'enseignement public du collége des Trois-Langues; les textes qu'on y lisait et commentait dans les leçons étaient pris dans le cercle des livres d'une valeur et d'une utilité incontestables. On s'y occupa des écrivains chrétiens, en même temps que d'auteurs profanes, choisis dans tous les genres. On a lieu de croire qu'il n'y eut que de fort rares exemples d'un abus des classiques; encore faudrait-il juger les faits à une telle distance de temps, en rapport avec l'espèce de candeur et de simplicité dans les mœurs, qui faisait tolérer autrefois certaine rudesse et grossièreté dans l'expression, et ne faudrait-il pas oublier que le latin, si cultivé et si répandu qu'il fût alors, avait les droits d'une langue morte, dont la licence dans les termes ne choque pas autant que celle qui régnerait dans une langue vulgaire. Il serait faux, nous a-t-il paru, après examen des seuls détails encore connus, de supposer que l'œuvre de Busleiden ait encouru quelque reproche du chef d'une témérité quelconque, apportée dans le choix des auteurs et des livres. Mais c'est là une matière historique toute spéciale que nous aurons à élucider plus loin; de prime abord, nous allons rechercher les véritables causes de l'opposition qui fut faite aux membres du collége des Trois-Langues pendant plusieurs années, et représenter les principaux traits de la lutte que cette institution dut soutenir dès son berceau.

Tous les obstacles extérieurs qui auraient pu entraver les travaux du nouveau collége avaient été levés à la suite de négociations dont nous avons parlé précédemment; mais, à peine incorporé à l'université, ou pour mieux dire, autorisé par elle, le collége ne pouvait subsister sans être en butte à des hostilités de plus d'un genre.

Le conflit des opinions, qui s'était manifesté tout d'abord, éclata avec plus de force, quand on vit l'enseignement des langues attirer un bon nombre d'auditeurs, et concilier à ceux qui le donnaient l'estime d'une jeunesse choisie. Il se forma un parti assez nombreux, qui fit une conti-

[1] On verra au chapitre V ce qui fut fait à Louvain pour l'étude des langues anciennes avant le collége de Busleiden. Nous n'avons point placé ces renseignements dans les premiers chapitres, pour ne pas trop différer l'exposé de la fondation de ce collége.



nuelle opposition aux progrès de l'établissement de Busleiden. Mais les factions dont il se composait étaient mues dans leurs déclamations et leurs actes par des mobiles fort divers : c'était l'ignorance pour les uns, l'intérêt pour les autres, et même l'envie pour quelques-uns; chez plusieurs, c'était l'empire de leurs préjugés d'éducation et d'école, ou encore l'effet des déclamations qu'on entendait partout [1]. Tous ces sentiments produisaient la défiance ou l'irritation, qui se traduisait dans leur conduite; les plus calmes d'entre tant d'adversaires étaient des hommes d'une instruction médiocre, qui n'acceptaient point l'idée que les langues pussent être cultivées utilement, comme des études à part, et qu'on leur assignât un rang spécial, à côté des sciences reçues dans le haut enseignement : ils savaient d'ailleurs que leur étude excitait alors partout beaucoup d'ardeur et d'enthousiasme; et ils la tenaient pour suspecte en raison même de cette faveur générale et spontanée. Des hommes graves et plus instruits n'étaient pas animés de cette hostilité envers les lettres; mais ils ne se déclaraient point, et ne s'avançaient pas jusqu'à prendre leur défense, en présence des progrès de la Réforme dans tout l'occident de l'Europe, au bruit des troubles politiques qu'ils entraînèrent presque toujours. Enfin, venait un petit groupe d'hommes d'un caractère naturellement exalté, qui voulaient contenir d'une manière absolue l'esprit d'indépendance et de nouveauté, qui le redoutaient sous toutes ses formes, et qui le poursuivaient partout où il aurait pu se produire : il y en avait parmi eux à qui la force de leurs convictions religieuses, éclairées par l'étude, aurait dû donner plus d'empire sur eux-mêmes dans ces moments de crise, alors que l'inquiétude et la passion prévalaient chez tant d'autres sur l'examen sérieux des choses; mais ils étaient excités sans cesse à protester, à déclamer, à combattre, par ces esprits impétueux qui ne veulent ni trêve, ni ménagement. Qu'arriva-t-il nécessairement alors? Ce parti tout entier, suivant la tactique de quelques chefs, fit une résistance aveugle aux opinions contraires; il attaqua sans relâche l'étude des langues et des lettres, quelquefois à force

[1] Qui exprimerait mieux ces choses que ne l'a fait Érasme? *Epist.*, t. I, p. 909 : *quosdam impellit ingenii stoliditas, quosdam amor quaestus, nonnullos livor; sunt qui subserviunt alienae voluntati.*



ouverte, mais surtout avec l'arme des insinuations, et si l'on considère ce qui se passait à l'intérieur de notre pays, évidemment, il n'eut pas le devoir d'incriminer des excès déjà commis, mais la prétention de dénoncer les excès qu'on aurait pu ou qu'on allait commettre.

Il est resté bien des témoignages de cette conspiration des craintes, des opinions, des intérêts, contre laquelle le collége des Trois-Langues eut à lutter fort longtemps. Sans pénétrer dans aucune des controverses théologiques qui ont réagi à cette époque sur les circonstances de cette lutte, nous ne pouvons nous dispenser de mettre en scène pendant quelques instants les hommes, les chefs d'école, qui nous représentent les différents points de vue auxquels se plaçaient les antagonistes du collége; nous devrons aussi parler de l'attitude des personnages influents qui étaient en dehors du débat intérieur, ou, à proprement parler, de la querelle académique.

Érasme, dont le nom avait le plus de célébrité dans les lettres, et devait être mêlé plus qu'aucun autre à de telles discussions, était surtout la pierre de scandale. Il advint de son temps, ce qu'on a vu tant de fois dans l'histoire des idées ou des méthodes sujettes à la controverse : on n'a tenu compte ni des assertions ni des intentions d'Érasme; on l'a chargé de toute la haine que l'on portait aux novateurs des nations voisines, et on l'a rendu responsable de leurs erreurs et de leurs excès [1]. On a très-facilement fait passer l'apparente neutralité qu'il avait gardée sur certains points pour une hostilité profonde, cachée, mais d'autant plus perfide et plus dangereuse, et c'est ainsi qu'on a pu lui prêter, sans trop d'invraisemblance aux yeux de la foule, une connivence secrète avec Luther. Tous les moyens étaient bons pour ceux qui désiraient arrêter le mouvement littéraire et détruire dès le principe l'œuvre de Busleiden : à part des scrupules, émis de bonne foi peut-être par quelques théologiens, les opposants faisaient arme de tout, et les plus minces intrigues devaient

[1] Bien des fois Érasme s'est déchargé de cette responsabilité, comme quand il a dit, par exemple, en 1520, que c'était « la plus grande iniquité de lui imputer la témérité d'autrui. » *Epist.*, t. I, p. 545. Quand il n'avait pas encore rompu avec Luther, dans une lettre adressée à celui-ci, en 1519, il soutenait l'obligation de mettre de la prudence dans ses actes et ses paroles pour être fidèle à l'esprit du Christ. *Epist.*, t. I, pp. 444-445.



grossir toujours davantage la querelle à leur profit ; au milieu de cette longue agitation, les prétextes les plus futiles étaient pris pour des raisons.

Il fut donné d'abord à Érasme de voir les choses de près, puisqu'il résida en Belgique, presque sans interruption, de l'an 1517 à l'an 1521, et plus tard, il suivit de loin avec beaucoup d'attention le fil des intrigues nouées sans cesse contre le collége qu'il avait vu naître. Instruit de ces choses par les hommes honorables qu'il avait connus à Louvain et dans d'autres villes de ce pays, il ne semble pas qu'il ait mis de l'exagération dans la peinture que plusieurs pièces de sa correspondance littéraire nous en ont conservée [1]; seulement importerait-il de distinguer dans ces passages les questions littéraires d'avec les affaires religieuses et les controverses théologiques, et de discerner les endroits où l'humaniste a été entraîné par l'habitude à une trop grande vivacité d'expression. Le rôle d'Érasme, comme promoteur du collége des Trois-Langues, appartient en tous cas à notre sujet; mais puisque de Burigny ne s'est pas soucié de retracer dans sa *Vie d'Érasme* les relations de celui-ci avec les professeurs de Louvain, et sa participation active à l'exécution des plans de Busleiden, les nombreux emprunts que nous ferons ici à sa correspondance ne manqueront pas, nous aimons à le croire, de quelque attrait de nouveauté, et de l'espèce de curiosité qui s'attache aux vicissitudes des idées littéraires au XVIme siècle.

Des démonstrations hostiles aux professeurs du collége de Busleiden ne s'étaient pas fait attendre. On ne se contenta pas de les noircir auprès de leurs confrères et de leurs amis, dont quelques-uns s'éloignèrent d'eux, on voulut intimider les jeunes gens qui fréquentaient leurs cours et recherchaient leur société. Comme il n'arrive que trop souvent en pareil cas, l'animosité de quelques hommes se communiqua à des coteries qui ne reculèrent devant aucune espèce d'outrage, du moins en paroles. Quand le nouveau collége venait d'être ouvert près du marché aux Poissons, des

[1] Valère André s'est servi du témoignage d'Érasme pour peindre les difficultés que le *Collegium Trilingue* avait traversées dans la période de ses vingt premières années. (*Fasti*, p. 277; *Exordia et progressus*, pp. 8 et suiv., pp. 34-39), et il a pu dire d'Érasme : *Qui in collegio celebrando frequens, in promovendo totus fuit.*



étudiants de la Faculté des Arts, excités peut-être par l'un ou l'autre de leurs maîtres, ou bien par leur mépris naturel pour les belles-lettres, prenaient plaisir à crier partout : *Nos non loquimur latinum de foro Piscium, sed loquimur latinum Matris nostrae Facultatis!* Est-ce là un bruit répété à tort, comme l'affirme Valère André [1] ? En tout cas, c'est un de ces cris de l'ignorance jalouse, qui était une des faiblesses des anciennes écoles, et cet incident seulement plaisant s'efface devant les scènes bien autrement violentes qui se passèrent, pour des causes semblables, vers la même époque, à Paris, à Oxford et dans d'autres universités renommées : là aussi, il y eut bien des fluctuations, des disputes oiseuses, des menaces et des altercations, avant que la cause de l'enseignement littéraire fût gagnée. Selon toute apparence, les invectives et les voies de fait furent bientôt défendues par les dignitaires de l'université, dans l'intérêt de l'ordre, à une époque où les écoles de Louvain comptaient trois mille élèves [2]; dans un tel moment, les réclamations devaient avoir leur cours légal, malgré l'impatience des intéressés.

Les vues d'Érasme avaient été suivies avec succès par les représentants de Busleiden; l'attitude calme et digne des hommes qui acceptèrent d'eux l'honneur de faire les premières leçons dissipa les préventions de quelques-uns, et prévint les récriminations les plus amères de la part de beaucoup d'autres; elle permit à ces maîtres d'entendre impunément un langage d'injures qui fut bien vite épuisé. C'est à Érasme sans doute qu'il faut faire honneur de la résolution qui fut prise d'ouvrir les cours au plus

[1] *Fasti*, p. 277 : *Ridiculum illud est, quod ferunt, cum nascente ac florente hoc collegio, sito ad forum Piscium.... jactitari identidem solitum, etc.*

[2] Il ressort d'une lettre d'Érasme (an. 1521. *Epist.*, t. I, p. 689) que les administrateurs de ce corps avaient dû arrêter le mouvement : *Lovanii quibus tumultibus obstitere Proceres, ne quis quamlibet honestam disciplinam profiteretur, vel gratis? quibus modis conspiratum est adversum rem magno et usui et ornamento futuram, non solum Academiae, sed toti regioni? Prodita est nova vetus constitutio. Adhibita est totius Academiae auctoritas, imploratum est praesidium aulae regiae. Acciti sunt ad suppetias magistratus prophani (sic). Postremo ad lictores ventum est. Nullus non est motus lapis, nihil intentatum relictum est..... Nec aliud agebatur tanto rerum molimine, quam ne quis politioribus literis adjuvaret Academiae studia, praesertim quam honestissima essent, quae docebantur, ac professores tam sanctis essent moribus, et tam sancte profiterentur, ut aliquoties in concionibus audiantur minus ad bonos mores facientia.* Voy. plus loin un passage analogue. *Epist.*, t. I, p. 535.

tôt; il s'exprime ainsi dans une lettre du 26 mars 1518 au doyen de Malines, Jean Robbyns, homme prudent et droit, qui estimait Érasme, et qui s'intéressait vivement à la réussite du projet de Busleiden [1] : *De domo, suo tempore fiet quod faciendum est. Ego professiones statim censeo ineundas, ne res interim frigescat, aut ne quis malus genius rem salutarem omnibus interturbet. Crede mihi, theologicorum Collegiorum abunde satis erit, et Quaestionariorum ubique plus satis : at hoc pulcherrimum negotium, nisi ex Buslidii animo successerit, non video per quem possit instaurari.*

Le dépit avec lequel la plupart voyaient s'élever le collége n'échappait pas à Érasme, malgré le soin avec lequel quelques-uns le dissimulaient. Il avait assez de preuves du mauvais vouloir que des hommes élevés en dignité apportaient en toutes ces affaires, et, s'il respectait l'université comme organisée plus fortement que bien d'autres, il souhaitait de la voir administrée par des mains plus dignes [2]. Mais quelquefois il se sentait animé du plus grand espoir pour l'avenir de l'œuvre, en raison même des obstacles qui s'élevaient autour de son berceau; il devinait qu'elle serait un jour très-florissante [3], et invoquant les enseignements de l'histoire sur l'origine des empires et même sur celle du christianisme, il répétait à son sujet qu'il n'est rien d'excellent qui ne soit né dans le monde sans des commencements difficiles.

Tant qu'il y eut un doute sur la libre existence du collége de Busleiden, Érasme saisit toute occasion de recommander les études qui devaient y fleurir; il s'adressa, à cet effet, à plusieurs personnes d'un grand crédit, afin de parer aux difficultés qui seraient suscitées au nom des pouvoirs constitués de l'État comme au nom des corporations de l'université. Quand

[1] *Epist.*, t. II, p. 1677. Cette lettre, déjà citée, a été écrite à Louvain, et signée ainsi : *Erasmus tibi deditissimus.* — Voy. Lettre à G. Spalatinus, 1519 : *Virum prudentia singulari, summa integritate, sed ingenio perquam festivo. Is est in quem Collegii Trilinguis praecipua cura inclinata recumbit. Epist.*, t. I, p. 482.

[2] Lettre à J. Robbyns. Louvain, 1er décembre 1519 (*Epist.*, t. I, p. 523) : *dissimulent quantumlibet, hoc Collegium illos pessime habet.....* Et plus loin : *O sanctam Academiam, si cum aliis conferatur, sed dignam aliis, quorum arbitrio temperetur!*

[3] *Ibid.*, p. 523 : *Atque haec auguria mihi portendunt, olim florentissimam futuram. Sic ortum est Romanum imperium; sic crevit Hebraeorum gloria; sic orta, sic propagata, sic constabilita Christiana religio. Nulla res egregia, nisi difficilibus initiis nata est.*

il écrit à un conseiller de Brabant, le 7 janvier 1519 [1], il réclame l'intervention du grand chancelier dans l'intérêt des sciences qui donneront un grand renom à cette académie nationale, si elles y sont enseignées librement, et il invoque à cet égard les désirs d'un souverain aussi éclairé que l'était Charles d'Espagne; il veut rassurer les magistrats de la cour suprême sur les dispositions de la jeunesse de Louvain, qui ne menace l'État d'aucun trouble et qui suit docilement l'impulsion de ses maîtres. C'est avec un complet désintéressement qu'il fait valoir la cause des bonnes études, puisque lui-même ne réclame rien pour lui; il n'enseigne pas, et il ne suit les leçons de personne [2].

C'est probablement dans l'intervalle du temps qui sépara l'ouverture du collége de son agrégation à l'université, que se fit entendre ce concert de déclamations et d'invectives contre les langues, contre les belles-lettres, dont Érasme parlait d'une manière si piquante en écrivant, en 1519, à P. Mosellanus [3]. Il voyait dans tout ce bruit une conspiration bien montée, et qui avait dû éclater partout en même temps : c'était merveille avec quel ensemble elle avait été organisée, et comment les rôles des conjurés avaient été partagés avec art : *Ego si quid mihi naris est, arbitror rem a conjuratis ac devotis ex composito geri : adeo ceu dato signo clamatum est ubique gentium in linguas, in bonas litteras. Conglomerant se phalanges, quo vel numero defendantur adversus paucos. Partiuntur operas inter se, ut alii blaterent in conviviis et conciliabulis : alii apud imperitam plebem vociferentur, cui imponere facillimum est : alii disputent in scholis : alii magnatibus suum virus instillent in aurem. Sunt et qui libros scriptitent, praesertim Coloniae* [4].

[1] *Epist.*, t. I, p. 409 (Jodoco Noetio). On y lit, à propos d'une requête dirigée contre les nouvelles études: *Res per paucos conjuratos acta est, qui sua doctrina contenti magis student augendae rei, quam literis; nec curant quantum proficiant juvenes, modo ipsi Lovanii suo regnent arbitratu. Nusquam est Academia quae modestiores habeat juvenes, minusque tumultuantes quam hodie Lovanium.....*

[2] *Ibid. : Mihi hic nec seritur, nec metitur, ipse nec lego cuiquam, nec audio quemquam. A nemine colligo quicquam, do nonnullis. Sed tamen movet me publica causa studiorum.*

[3] Lettre de Louvain. *Epist.*, t. I, p. 405. — P. Mosellanus, professeur de grec à Leipzig, avait écrit, sur les langues, un discours éloquent, qui avait eu beaucoup de retentissement.

[4] Ici et ailleurs, Érasme note l'école de Cologne comme un des centres d'études où l'on fit aux lettres classiques la plus opiniâtre résistance. Voy. *Epist.*, t. I, pp. 689 et 749.

Nulle part Érasme n'a usé d'une fiction plus ingénieuse pour signaler les motifs d'intérêt pécuniaire qui avaient mis tant de monde en campagne contre les chaires de belles-lettres [1]. Quand il consulta des astrologues au sujet de cette guerre générale des ignorants contre les savants, ils lui apprirent que tout le mal provenait de l'éclipse de l'année précédente. Il est bien vrai que cette éclipse eut lieu sous le signe du Bélier, qui agit sur la tête; mais Mercure, touché par Saturne, en a le plus souffert, et personne n'a été frappé plus que ceux qui étaient placés sous l'influence de Mercure: or, suivant Erasme, c'étaient entre autres les docteurs de Louvain, et il expliquait ainsi, dans son langage satirique, le trouble inouï qui régnait depuis peu dans une académie « où les lettres étaient accoutumées à fleurir le plus tranquillement. »

Ces craintes occupaient sans cesse Érasme, qui en faisait part à ses meilleurs amis, et qui, recueillant tout ce qui se faisait ailleurs d'utile pour l'étude des langues, déplorait l'acharnement dont elle était l'objet sous ses yeux. Tantôt il opposait aux machinations dirigées contre le collége des Trois-Langues à Louvain, la protection dont le pape et les cardinaux couvriraient à Rome une institution semblable [2]; tantôt il rapprochait les libéralités faites par la cour de France à une foule de savants, des efforts que tant de gens, même élevés en dignité, dirigeaient opiniâtrément chez nous contre l'enseignement gratuit des langues à peine organisé [3].

[1] Nous faisons ici mention de cette allégorie après M. de Reiffenberg, qui l'a analysée dans la première section des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne* (Bruxelles, 1829, in-4°, pp. 26-27), parce qu'elle représente bien l'esprit et le langage du temps : *Astrologos aliquot consului..... ii mali causam in anni superioris eclipsim referunt. Ea contigit, nî fallor, in Ariete,* Aries *autem ad caput pertinet; ad haec* Mercurius *vitiatus est afflatu* Saturni; *perinde malum hoc potissimum illos afficere qui* Mercurio *subsunt: inter quos numerant Lovanienses, si quidem haec Academia, in qua tranquillissime solent florere litterarum studia, miris tumultibus agitata est, ut ego certe nihil unquam simile viderim in vita* (*Epist.*, t. I, p. 405).

[2] Lettre de Louvain à G. Budé. Louvain, 17 février 1519, *Epist.*, t. I, p. 417 : *Si quid natum hujus modi fuisset in urbe* Roma, *quae non alia pluribus abundat ornamentis, tamen et cardinales et summus ipse pontifex, summis tum favoribus, tum honoribus prosequerentur.... At isti rem et munificam, et ad tam insignem omnium utilitatem..... paratam, sic abominantur, sic horrent ut olim Romani non aeque formidarint Gallos urbe jam capta, Capitolio insidiantes.* Cfr. *Epist.*, t. I, p. 689.

[3] Lettre de Louvain à L. Vivès, 1519, *Epist.*, t. I, pp. 535-536 : *Hujus Academiae proceres*

Il se plaisait à dire que Léon X, François Ier et Henri VIII devaient être frappés de démence, si la sagesse et la raison étaient du côté de ces ennemis fougueux des lettres, qui ne reculaient devant aucune énormité; il convenait toutefois que le nombre des acteurs qui dirigeaient la conspiration se réduisait à trois ou quatre coryphées profondément stupides [1] : c'étaient ceux qui criaient le plus fort, et qui faisaient le plus de mal. Ce qui l'indisposait contre le corps même de l'université de Louvain, c'était l'attitude superbe qu'il prenait tout à coup, l'autorité despotique à laquelle il semblait prétendre, tandis que la célébrité plus grande, que cette école devait uniquement aux belles-lettres, datait d'un si petit nombre d'années [2]. Les saines études, malgré tout, allaient gagner de jour en jour, et elles prévaudraient bientôt, en dépit de quelques détracteurs acharnés : Érasme osait le prédire, alors même qu'il signalait à Vivès le danger qu'elles couraient.

La vigilance d'Érasme fut extrême, toutes les fois qu'il eut l'occasion de soutenir les vrais intérêts des études et de pourvoir aux besoins du collége doté par Busleiden : sans y avoir accepté aucune charge, il se faisait le défenseur officieux de cette institution par reconnaissance pour un de ses protecteurs, qui avait été aussi pour lui le plus bienveillant des amis [3], et il

non ferunt Trilingue collegium, gratis adjuvans publica omnia studia, gratis ornans non solum hanc scholam, verum etiam universam principis ditionem. Non ferunt professores moribus inculpatissimis, professione casta, doctrina longe Faustinae *praeferenda.* Il y a ici une allusion à un certain Faustus, qui avait fait à Paris, avec beaucoup de scandale, des leçons sur les poëtes, leçons tolérées cependant fort longtemps par l'université. En cette même lettre, Érasme dit que cette université a pu favoriser davantage d'autres études, mais qu'elle n'a pas refusé les secours qui lui sont venus du côté des lettres. Cfr. *Epist.*, t. I, p. 689.

[1] *Epist.*, t. I, p. 417.

[2] Voici ce curieux passage de la lettre déjà citée à Vivès, *Epist.*, t. I, p. 536 : *Ante annos non ita multos frigebat haec schola, nunc bonarum literarum commendatione facta celebrior, mirum quas cristas erigit, quod attollit supercilium, quam meditatur tyrannidem. Sed hoc quicquid est tragoediae duobus aut tribus acceptum ferimus. Quos etiamsi non queant mitescere; tamen obruent tandem in dies magis ac magis invalescentia rectiora studia, praesertim si tute in hoc bello* Camillum *quemdam praebeas.*

[3] *Epist.*, t. I, p. 353 (*Ægidio Buslidio.* Lov., 18 oct. 1518) : *Non meum ago negotium, sed impense faveo memoriae benignissimi patroni, et amici incomparabilis. Faveo publicae temporum nostrorum felicitati, cui et ipse, pro mea virili, tantum vigiliarum impendi, atque etiamnum impendo.*

confondait ici un devoir particulier avec la tâche qu'il avait poursuivie jusque-là avec une étonnante autorité, celle de diriger le mouvement des hautes études; seulement il a pu arriver à Érasme de croire trop facilement à l'exécution prochaine des mesures et des plans sur lesquels il supposait l'opinion suffisamment éclairée, et de mettre dans les termes une irritation toute personnelle contre les classes d'hommes qui étaient censées y faire obstacle. Érasme dut porter ailleurs ses coups, quand le collége de Busleiden fut reconnu par l'université, avant la fin de l'année 1519 : alors, il eut à répondre aux attaques ouvertes ou déguisées qui s'adressaient autant à sa personne qu'à cette fondation littéraire ou bien à l'enseignement des langues[1]; il dut se borner souvent à éventer des intrigues qui se formaient autour d'une institution déjà en exercice, ou bien à plaider en général la cause des bonnes lettres, avec allusion au procès de tendance que leurs adversaires ne se lassaient pas de recommencer.

La conspiration qu'Érasme avait dénoncée dans ses premières lettres ne cessa pas après l'installation des professeurs de Busleiden dans leur collége : à partir de ce moment, les intérêts et l'honneur d'aucune autre corporation ou association n'étaient plus en jeu, puisque l'autorité universitaire ne s'était engagée à aucune concession d'argent ou de priviléges à un collége qui ne conférait pas de grades et qui devait subsister par son propre revenu. Ce qu'on se mit à incriminer, ce fut l'esprit dans lequel on enseignerait la grammaire, et surtout l'application que l'on ferait de cette science aux textes de l'Écriture et des Pères : à vrai dire, quoiqu'il s'agît d'une lecture des anciens auteurs, faite en concurrence à celle des écrivains chrétiens, la question des « classiques païens », comme on dirait de nos jours, compte fort peu dans la querelle que nous retraçons. Les déclamations publiques, les digressions polémiques faites dans les

[1] C'est de l'an 1519 que date un écrit de J. Latomus, dirigé contre l'application des langues à l'étude de la théologie et des Écritures : *De tribus linguis et ratione studii theologici dialogus;* Érasme répondit avec mesure pour défendre son point de vue. Nous n'insistons pas sur cet incident, qui touche cependant à la matière de ce chapitre, parce qu'il ne serait bien élucidé, selon nous, que dans un travail particulier comportant un examen des questions théologiques à côté des autres; il a été esquissé brièvement par M. Rottier, dans son *Mémoire sur Érasme,* pp. 129-132, et par de Burigny, t. I, pp. 332-334.



leçons des Facultés, les insinuations et les entretiens privés roulaient sur le péril que l'étude des langues ferait courir à la foi chrétienne, à l'ancienne théologie, et surtout à ses méthodes consacrées par l'usage des siècles. C'en était assez pour que le collége de Busleiden fût enveloppé dans la proscription qui devait atteindre toutes les nouvelles écoles de grammaire et de belles-lettres, et une conjuration permanente menaça, pendant une vingtaine d'années, l'existence même d'un établissement que la plupart des autres États de l'Europe enviaient alors à l'université de Louvain.

Avant de raconter les derniers incidents de cette conjuration, à laquelle survécut le collége des Trois-Langues, nous ne pouvons nous dispenser d'apprécier la valeur des prétextes et des opinions qui ont eu le plus de force dans les attaques dirigées contre lui. Si large que l'on fasse la part de l'ignorance dans de tels conflits, il faut bien distinguer de la foule des adversaires des hommes sérieux et honnêtes, qui s'opposaient aux progrès des nouvelles études avec une conviction réfléchie, et tenir compte des raisons spécieuses sur lesquelles se fondait leur conduite. Habitués aux procédés sévères de la théologie et d'autres sciences qu'ils cultivaient eux-mêmes, ils se défiaient de l'enthousiasme qui éclatait partout où les études philologiques s'étaient implantées; ils redoutaient cette prose latine, élégante, vive, enjouée, qui avait gagné tout à coup une mobilité qui lui était étrangère depuis des siècles, et qui allait être à la fois l'arme de la plaisanterie, l'instrument de la polémique et le véhicule des idées. La prompte popularité que cette nouvelle langue latine donnait à tout ce qu'elle exprimait, leur inspirait une sorte de terreur, et le succès prodigieux des écrits d'Érasme les portait à croire que la libre censure de toutes choses sortirait de ces écoles, où l'on faisait du beau langage un art et une science. L'exemple d'Érasme, on doit en convenir, autorisait à certain point les préventions de ces hommes contre le développement nouveau des études de philologie et de littérature : sans prendre garde aux intentions et aux essais de tant d'autres humanistes qui le suivaient de près, ils considéraient l'abus en lui-même, puis dans les habitudes et les tendances qu'il autoriserait. Érasme n'avait-il pas plus d'une fois abordé les questions les plus graves, au milieu de matières fort légères, et ne les avait-il pas traitées

avec hardiesse, alors même qu'il n'avait rien cédé à l'erreur? N'avait-il pas porté dans la satire, par exemple dans l'*Éloge de la Folie*, une causticité excessive, qu'avaient dû blâmer ses admirateurs sincères, tels qu'Adrien Barland et Dorpius? Et même ne s'était-il pas laissé aller quelquefois à des sorties violentes et de mauvais goût contre des docteurs entêtés, inexorables en leurs discours contre les lettres et ceux qui les cultivaient?

On aurait peine à le dissimuler : les préventions les plus hostiles aux langues et aux lettres avaient un aliment dans le ton et les allures de la plupart de ceux qui se piquaient de bien écrire; et presque aux frontières des Pays-Bas, l'effervescence et l'agitation produites par la Réforme croissaient de jour en jour. On ne se croyait pas coupable de paradoxe en faisant retomber sur la grammaire et la littérature, la sympathie des écoles et des classes lettrées, acquise en beaucoup de pays à la révolution religieuse qui éclatait. Le plus grand nombre ne se faisait pas une juste idée du mouvement qui s'était accompli dans le cercle entier des études, en Italie et au dehors, et qui commençait à s'étendre à la théologie, à l'Écriture et aux sciences ecclésiastiques; quelques hommes plus instruits, qui n'ignoraient pas ces choses, fermaient les yeux sur les besoins d'un enseignement plus complet, où les langues avaient une place nécessaire, et ils auraient voulu mettre un arrêt aux progrès dont cette dernière étude était déjà redevable aux professeurs de Busleiden. L'hébreu était sans doute suspect à la majorité des défenseurs de l'ancienne méthode qui dominait en théologie; car ils la voyaient menacée par toute discussion faite à l'aide des Écritures, et par un recours direct à l'Ancien Testament en hébreu. Toutefois des théologiens éminents, Dorpius, par exemple [1], avaient entrevu la lumière qui jaillirait du texte original de la Bible, dûment interprété; et bien d'autres, sans rejeter tout à fait l'étude de la langue sainte, l'ajournaient indéfiniment sous l'empire de préoccupations polémiques. Mais le grec, semble-t-il, excitait bien autrement la défiance, à cause de l'application que l'on se disposait à en faire à une exégèse entièrement neuve du Nouveau Testament, et non moins à cause de l'abondance des sources de la patrologie grecque, qui allaient être invoquées

[1] Voy. au chapitre V ce qu'avait voulu faire Dorpius en faveur de l'hébreu.



dans la théologie et qui étaient appelées à renouveler en les enrichissant toutes les branches de l'érudition ecclésiastique [1].

Au moment même où la Faculté de théologie semblait prendre parti à Louvain contre ces deux langues savantes, en considérant surtout la destination hostile qu'elles recevraient sans doute de l'esprit de l'époque, l'Espagne se glorifiait de l'achèvement de la Bible polyglotte de Ximenès, qui était un monument élevé, à l'aide de la connaissance des langues, à la science des saintes Écritures [2]; Rome accueillait avec reconnaissance cet ouvrage improvisé et conduit à bonne fin au sein des écoles d'Espagne, et l'Italie se préparait à d'utiles et vastes travaux, comme ceux de Santes Pagninus. Érasme, qui était regardé d'un œil défiant à Louvain, à Cologne, à Paris, ne parlait pas des langues anciennes, celles de la Bible et de ses premières versions, en d'autres termes que le cardinal Ximenès, dont nous rapportions les expressions plus haut : « Une telle institution, disait-il en désignant celle de Busleiden [3], doit ramener les travaux de tous les savants, des fossés d'eau trouble aux sources les plus limpides des divines Écritures. »

Érasme, de son côté, avait entrepris une édition grecque des Évangiles, regardée comme l'édition *princeps* de leur texte original, puisque les Évangiles grecs d'Alcala ne furent livrés à la publicité qu'en 1522, et il y avait joint une paraphrase latine qui avait l'importance d'un commentaire; son travail fut agréé par le pape Léon X [4], et après les deux éditions de Bâle qui se suivirent de près, en 1516 et 1518, il eut encore trois autres éditions de son vivant. Le savoir et la sagacité d'Érasme, sa réputation d'écrivain et de théologien, avaient donné l'espoir à Rome qu'il accomplirait sa tâche avec autant de prudence que de supériorité. Mais, si l'œuvre de l'helléniste consommé était remarquable, et si bien des parties de l'interprétation se distinguaient par leur justesse, il y avait dans les notes des observations hardies, qui n'échappèrent point à la censure des écoles de

[1] J. Latomus, qui n'était point un homme sans lettres (*Epist. Er.* I, 674), entendait n'autoriser la lecture des Pères grecs et latins, qu'après l'étude des docteurs et maîtres de la scolastique.

[2] Voy. ci-dessus, chap. I, § III, pp. 32-33.

[3] *Epist.*, t. II, 1677. *Haec una res omnium studia, a turbidis lacunis, ad divinae scripturae limpidissimos fontes revocabit.* — Cfr. Prologue de la Polyglotte d'Alcala, Hefele, loc. cit., p. 144.

[4] Voy. de Burigny, t. I, pp. 345 et suiv., et Hefele, ibid., p. 162-63.

théologie [1]; c'en était assez pour justifier les appréhensions de nos théologiens touchant l'emploi des langues pour l'étude des livres saints. Dans ce premier moment, personne n'était disposé à transiger : on n'était pas à même de discerner et de séparer les assertions hasardées, les expressions téméraires, jetées çà et là dans les meilleurs traités d'Érasme, des vues saines et neuves qu'il avait émises en abondance sur bien des points; on n'examinait pas les pièces du débat avec assez de sang-froid pour reconnaître la valeur de la méthode simple et naturelle, raisonnée et utile, qu'il avait appliquée à l'étude du Nouveau Testament dans son texte original; cette fois encore, on n'est pas arrivé d'emblée à une juste appréciation du livre et de la méthode, ce qui n'a presque jamais lieu qu'à une grande distance de temps.

Il y eut alors, selon toute apparence, bien des vacillations dans l'opinion, et surtout dans la conduite des docteurs les plus influents de la vieille université à propos d'Érasme et de ses livres : Jean Briard, M. Dorpius [2], et plusieurs autres se sentaient souvent entraînés vers lui par sympathie naturelle, et aussi par admiration pour son talent; mais venaient les heures d'animosité, et l'amitié la plus sincère était ébranlée [3]. Alors plus de trêve : on voyait dans les philologues les plus appliqués autant de novateurs et de rebelles; on identifiait la cause des lettres anciennes avec les formules hardies que la nouvelle exégèse appuyait sur le grec ou même sur l'hébreu. Évidemment, il est nécessaire de faire ressortir le point de vue auquel les théologiens se mettaient sur la défensive pour rendre raison, d'une manière plausible, de leur mauvais vouloir envers les membres de l'institution de Busleiden. Tout s'enchaînait à leurs yeux : ils attribuaient d'avance le rôle de frondeurs aux hommes lettrés qui auraient puisé là leur instruction. Bien plus forte encore était l'opposition qui partait des rangs de

[1] Ce fut surtout, dit-on, dans les éditions postérieures au règne de Léon X.

[2] Des relations d'estime et d'amitié subsistèrent pendant de longues années entre ces deux hommes distingués et le savant humaniste, qui les a épargnés presque jusqu'à la fin tout en attaquant leurs confrères et leurs successeurs.

[3] Briard lui-même se laissa emporter jusqu'a dénoncer Érasme dans ses leçons de théologie, où il y avait foule, *in frequentissima schola*. Voy. la lettre d'Érasme à P. Barbirius. Bruges, 1521 (*Epist.*, t. I, p. 655). Dans sa polémique écrite, Jacobus Latomus s'était abstenu de personnalités.

quelques ordres religieux, surtout de ceux des carmes et des dominicains [1] : jusque dans leurs prédications, ils représentaient comme dangereuse, comme entachée d'hérésie, une science grammaticale et philologique qui allait s'attaquer à la lettre de l'Écriture, et autoriser la licence des opinions.

Le débat eût été plus vif encore, et peut être la petite cohorte des humanistes et des professeurs de langues eût-elle dû céder à Louvain devant le grand nombre des assaillants, si un personnage considérable n'avait fait entendre sa voix pour protéger les premiers [2]; Adrien VI était déjà cardinal, quand il prononça ce mot qui fut répété comme un oracle : « Je ne » condamne pas les bonnes lettres, je condamne seulement les hérésies » et les schismes! » Ce mot n'arrêta point, et c'est à peine s'il tempéra la colère inquiète qui était entrée dans la plupart des esprits, et qui était nourrie par le retentissement des controverses de l'Allemagne.

Nous rencontrons ici une seconde partie de la question historique que nous avons prise en considération au commencement de ce chapitre, c'est-à-dire le prétexte que l'étude des classiques païens aurait pu donner aux hostilités d'un grand parti contre le collége des Trois-Langues : on se tromperait fort, comme nous allons le faire voir, si l'on croyait en trouver une des causes principales dans la matière des travaux et des leçons de cette école.

Dès le XV[me] siècle, on avait lu un certain nombre d'auteurs anciens, aussi bien dans les colléges de l'université de Louvain que dans l'école de Deventer ou dans les colléges de la Belgique et de la Hollande qui relevaient d'elle; on avait appris surtout à connaître l'antiquité latine dans plusieurs de ses prosateurs et de ses poëtes [3]; quand, au commencement du siècle suivant, les moyens d'instruction se multiplièrent avec les livres, à Louvain, plus qu'ailleurs dans les Pays-Bas, la culture littéraire se fonda

[1] Le carme Nicolas d'Egmond est assez connu par ses sermons, où il attaquait Érasme (voy. de Burigny, t. II, pp. 121 et suiv., pp. 132-135), et il fut réprimandé de ce chef par le pape Adrien VI.

[2] Lettre d'Érasme. Fribourg, 28 mars 1531, *Epist.*, t. II, p. 1387 : *Vix nostra phalanx sustinuisset hostium conjuratorum impressionem, ni Adrianus, tum cardinalis, postea Romanus Pontifex, hoc edidisset oraculum :* Bonas litteras non damno, haereses et schismata damno. Cfr. *Epist.*, t. I, p. 654 (a. 1521). — Cons. de Ram, *Disquis. hist. de iis quae contra Lutherum Lovanienses theologi egerunt, anno MDXIX.* (Brux., 1843, in-4°, pp. 21-27.)

[3] Voy. chap. I, §§ I et II.

sur l'étude simultanée de quelques écrivains grecs et latins [1]. Les premiers professeurs du collége de Busleiden trouvèrent le sol préparé, et ils n'eurent sous certains rapports qu'à édifier sur les fondements jetés par d'autres mains; ils donnèrent une direction plus forte aux travaux de philologie, mais n'en modifièrent pas sensiblement l'esprit. Or, il s'en fallait de beaucoup que les œuvres littéraires du paganisme eussent produit dans nos provinces l'enthousiasme désordonné qu'elles avaient excité naguère en Italie, et l'on chercherait en vain des preuves ou des symptômes de cette espèce d'apostasie intellectuelle, dont on a fait un grief aux plus ardents promoteurs de la Renaissance au delà des Alpes [2]. L'entraînement avait été plus fort sous le ciel du Midi; il était favorisé dans les villes d'Italie par la mollesse des mœurs et le luxe des habitudes de la vie, par la vue de ces œuvres de l'art antique, que l'on exhumait sans cesse du sol et que l'on étalait sur les places publiques et dans les palais.

Bien différentes étaient les conditions dans lesquelles le mouvement littéraire, qui était au nombre des besoins de l'époque, s'accomplissait dans le Nord : il n'empruntait rien aux séductions du climat; il se concentrait dans un cercle d'esprits accoutumés à une réflexion plus froide, à une conduite plus logique, que ne l'étaient les Italiens, et il se conciliait chez eux avec les exigences pratiques de la vie chrétienne. C'est ce qu'atteste l'histoire des écoles établies et dirigées par les Hiéronymites, ainsi que la biographie des premiers humanistes appartenant à l'université de Louvain. Mais il n'en est pas d'exemple plus frappant qu'en la personne d'Adrien Boyens, qui fut un des soutiens de l'école théologique de cette université, avant d'occuper le siége pontifical sous le nom d'Adrien VI : il enseigna d'abord la philosophie au collége du Faucon,

[1] Pour éviter en cet endroit une trop longue digression, nous renvoyons au chapitre V quelques détails sur la connaissance des trois langues qui étaient avant 1518 l'objet d'études privées.

[2] A part l'abus des termes et des noms païens qu'ont pu faire alors les plus célèbres littérateurs de l'Italie, on s'était laissé emporter en ce pays à d'étranges illusions, qui se traduisaient en actes; rappelons seulement les fêtes célébrées à Florence pour honorer d'une sorte de culte le divin Platon, et la glorification des institutions et des mœurs antiques, tentée au milieu de Rome dans l'Académie de Pomponius Laetus. Voir à ce sujet, outre les ouvrages connus de Tiraboschi et de Ginguené sur la littérature italienne, l'*Histoire de la renaissance des lettres en Europe au XVme siècle*, par J.-P. Charpentier. Paris, 1843, t. I, chap. XXIII et XXVI.

et quand il s'adonna tout entier à la théologie, il porta toujours son attention sur l'utilité des autres sciences, que celle-ci devait éclairer sans jamais les opprimer; il était digne d'un esprit véritablement chrétien, comme le sien, de demander à la science religieuse des armes pour l'Église contre la Réforme, tandis que tant d'autres voulaient recourir avant tout à la force. Adrien avait en partage une éducation littéraire qui l'élevait fort au-dessus de mesquines préventions touchant la lecture des monuments grecs et latins; mais, s'il n'était pas étranger aux bonnes lettres, comme il appelait les études littéraires, il n'en pouvait approuver ou encourager l'application frivole; et sur ce point comme sur tant d'autres, il a été jugé avec injustice et passion par les Italiens, qui craignirent dès son avénement la prochaine réforme d'abus invétérés. Il ne se posa pas en ennemi acharné des lettres, *hostis acerrimus*, comme ils l'ont dépeint sans le bien connaître [1]; ce n'était pas « un barbare caché dans le Vatican [2] », mais il était fort éloigné, par son caractère et son éducation, de ce prompt enthousiasme que les savants de la Péninsule concevaient pour les œuvres et pour tous les souvenirs de Rome ou de la Grèce. Si on lui a reproché son inimitié envers les gens de lettres, parce qu'il les appelait *Térentiens* [3], ne croirait-on pas qu'il avait stigmatisé comme un abus véritable qui avait pris racine dans les écoles latines même de la Belgique, l'adoption des pièces de Plaute et de Térence comme livres de classe, comme modèles préférés de la bonne latinité [4]? N'est-il pas nécessaire aussi de mettre quelque restriction à cette haine absolue pour la poésie, que lui a prêtée la rancune de quelques poëtes et d'autres écrivains méridionaux?

Arrivant en Italie, Adrien dut être frappé de la multitude des œuvres de l'art païen exposées à tous les regards; comme les voyageurs et les

[1] Paul Jove lui-même, qui avait été à sa cour, l'a traité injustement en écrivant sa vie, et il a exagéré, semble-t-il, plus d'un fait (voy. Charpentier, ouvrage cité, t. II, pp. 46-48). Cette biographie latine fait partie du recueil de G. Burman; *Analecta historica de Hadriano sexto* (Trajecti ad Rhenum, 1727, in-4°). Voy. chap. I et XV.

[2] Ainsi le désignait une épigramme irrévérencieuse de Sannazar.

[3] Pierius Valerianus, *de infelicitate literatorum*, lib. II : *Qui literatis omnibus inimicitias minitaretur, quoniam, ut ipse dictitabat, Terentiani essent, etc.* Voy. Hallam, *Hist. de la littérat. de l'Europe*, t. I, pp. 323-324.

[4] Voy. sur ce fait particulier le chapitre V et le commencement du chapitre IX.



savants qui venaient des pays du Nord, et pour qui ce spectacle était nouveau [1], il montra une surprise qui choqua les esprits cultivés de la société italienne. Indubitablement, Adrien ne vit pas sans crainte le prestige exercé sur les imaginations, quelquefois sur les âmes, par l'évocation du polythéisme et de l'antiquité sous les formes brillantes de la statuaire. Selon plusieurs de ses biographes, il n'aurait eu qu'indifférence pour ces merveilles de l'art qui décoraient les palais de Rome : on rapporte même qu'il aurait détourné un jour ses regards du Laocoon, retrouvé sous son prédécesseur, comme s'il blâmait les simulacres d'une nation impie [2]. Et que penser de l'exclamation qu'il aurait poussée à la vue de ce groupe fameux : « Oh! les idoles des gentils [3]! » Fût-elle vraie, elle exprimerait la première et profonde impression ressentie par le pontife étranger; s'il eût résidé à Rome plus longtemps, il eût considéré sans doute d'un autre œil ces débris de la civilisation païenne rassemblés sous les auspices des hommes les plus distingués qui aient orné la cour et la ville pontificale, depuis Nicolas V jusqu'à Léon X; lui-même, il les eût donnés comme des dépouilles du paganisme rendant témoignage au triomphe de la vraie religion dans la capitale du monde chrétien [4].

Cette simple esquisse de la carrière et des intentions d'Adrien VI, appelé tout à coup à vivre dans l'Italie des Médicis, suffit, nous l'espé-

[1] Les splendeurs de Rome avaient répugné profondément à Luther, qui n'eut que des anathèmes pour les arts anciens et nouveaux (voy. l'*Histoire de la vie et des doctrines de Martin Luther*, par Audin, t. I, chap. II et XVI). Érasme fut frappé de la grandeur de la Rome des Papes; mais l'habile humaniste n'avait pas non plus le sentiment de la beauté des œuvres de la statuaire antique. Voy. l'*Histoire de Léon X* du même auteur, chap. XV, et l'histoire citée de Luther, chap. XVI.

[2] Cette anecdote, qui vient des écrivains italiens, a été recueillie par Bayle dans son *Dictionnaire historique et critique*, t. II, pp. 9-10. Le même trait et d'autres semblables sont rapportés par Tiraboschi, *Hist. de la litt. ital.*, liv. 1, chap. II, p. 4, et par Ginguené, son abréviateur, t. IV, pp. 34-35.

[3] Il y a plusieurs variantes de ce mot, qui n'est peut-être qu'un de ces mots prêtés à plaisir à de grands personnages : *Proh! idola barbarorum!* ou bien *Idola gentium*, ou encore *Idola antiquorum*. Nous ne le rapportons que comme traduction de la véritable pensée d'Adrien.

[4] Adrien était un de ces esprits sérieux qui désiraient pour l'Église orthodoxe une réforme sagement conduite, qui eût tout sauvé. Son éloge indirect et spirituel est au fond d'un court pamphlet du temps, qu'on a retrouvé sous ce titre : *Dyalogue et ung merveilleux parlement faist pas loing de Triens, sur le cheming de Rome d'ung abbé curtisan et du dyable, allencontre le bon pape Adrien.* L'an MDXXII. — S. L., petit in-4° de 4 feuillets. (*Bull. du Bibliophile*, n° 18, octobre 1841.)

rons, à établir ce que nous avancions plus haut, touchant les dispositions d'esprit bien différentes avec lesquelles les hommes de nos écoles entraient dans le mouvement de la Renaissance : on n'oubliera pas non plus que l'autorité du même Pape a été invoquée avec succès en faveur du collége des Trois-Langues, dans la période de lutte dont nous nous occupons ici, et qu'il n'a pas craint d'appeler Érasme à Rome, sans avoir égard à l'animadversion dont celui-ci était l'objet dans une partie de l'Église.

Voyons maintenant comment Érasme lui-même conciliait avec la foi chrétienne les vues et les espérances d'un homme dévoué aux lettres classiques et au culte de la bonne latinité : il n'est pas inutile de montrer à quelle distance il est resté des hallucinations, ou même des excès d'une foule d'humanistes de la même époque, soit dans les idées, soit dans le langage.

Il est de fait que l'Italie se ressentait dès lors, dans sa littérature comme dans ses mœurs, des suites d'une éducation accomplie presque exclusivement à l'aide des livres de l'antiquité classique. D'une part, ses écrivains avaient adopté un néologisme faux, reposant sur de continuels emprunts à la langue et aux usages des siècles païens : sans aucune exagération, on dirait que cette méprise avait gagné des esprits distingués et séduit des cœurs chrétiens. D'autre part, les nouvelles générations d'auteurs et de poëtes étaient entraînées par une déplorable tendance à chercher la beauté dans l'harmonie des périodes ou les formes de la versification; rien d'original et de vraiment grand n'était produit sous l'empire de l'idée vaine d'une sorte de rivalité avec les anciens : si le prosateur était enchaîné à une imitation servile de Cicéron, le poëte ne pouvait se passer dans aucun sujet des épithètes antiques, et donnait place en tout endroit aux dieux et aux génies de la mythologie. On sait assez généralement qu'Érasme a protesté contre ce qu'il y avait d'erroné dans ces diverses tendances; mais ne l'oublie-t-on pas comme à dessein, pour charger d'autant mieux sa mémoire? Dans le *Cicéronien*, qui est un de ses meilleurs traités, il a signalé avec finesse l'abus des noms anciens, des expressions païennes, et bien qu'il n'ait pas échappé lui-même à de graves inconséquences [1], il a défini

[1] Nulle part Érasme n'a confondu aussi malheureusement le sacré et le profane que dans son *Éloge de la folie;* ailleurs, ce sont plutôt des boutades ou des inadvertances.



d'une main ferme la destination des lettres, le rang qui leur revient, à côté des sciences, dans l'éducation et dans les relations sociales. Une de ses lettres à Vivès retrace le mieux, ce nous semble, les opinions fort sages qu'il s'était formées à ce sujet [1] : on y voit qu'il renfermait le domaine des lettres dans de justes limites, et qu'il croyait leur puissance assez grande pour qu'elles ne dussent pas les franchir. La mission des Muses longtemps exilées, comme il s'exprimait, était alors de chasser la barbarie du langage, de faire disparaître les frivoles subtilités d'argumentation. Non-seulement il ne voulait pas que les lettres écrasassent les sciences, dont la connaissance est d'une si haute nécessité, au lieu de servir d'auxiliaires dans leur acquisition; mais encore il s'élevait contre le culte exclusif que les Italiens de son temps rendaient aux belles-lettres d'une manière trop païenne, *nimis ethnice*, et au détriment des autres branches du savoir. N'a-t-il pas aussi dirigé contre eux ce reproche fort amer, qu'ils se croyaient tout à fait savants, quand ils avaient inséré dans quelques vers les noms de Jupiter, de Bacchus, de Neptune, de Cynthius, de Cyllenius. Le célèbre humaniste ajoutait avec beaucoup de raison : « Les belles-lettres ont l'honneur qui leur revient en propre, quand elles viennent se mêler comme un assaisonnement aux autres sciences d'une nature plus sérieuse. » Quand on se rappelle quel était l'ascendant d'Érasme à Louvain, et dans les autres centres d'études, sur tous ceux qui s'occupaient des langues et des lettres anciennes, on n'a pas de peine à se figurer combien grave, combien utile était la direction donnée aux travaux de nos humanistes dans les premières années du second siècle de la Renaissance. Encore une fois, des soupçons et des craintes qui provenaient de l'attachement aux anciennes méthodes et d'un amour mal entendu de l'ortho-

[1] Lettre de Louvain, 1521 (*Epist.*, t. I, p. 688). On y lit, à propos des dispositions meilleures de la Sorbonne : *Gaudeo revocari Musas, antehac prorsus exules a publicis gymnasiis, quas tamen sic recipi velim, ut barbariem ac frivolas tricas tantum discutiant, non etiam obruant disciplinas cognitu necessarias; atque ad has perdiscendas conducent etiam, tantum abest ut officiant. Neque enim solis bonis literis vacandum, quod quidam apud Italos nimis ethnice faciunt, qui posteaquam* Jovem, Bacchum, Neptunum, Cynthium, Cyllenium *versibus aliquot infulserunt, absolute docti sibi videntur. His literis tum demum suus est honos, quum aliis disciplinis gravioribus, quasi condimentum, admiscentur.*



doxie, furent les principaux mobiles de l'opposition que le collége des Trois-Langues éprouva si longtemps; l'antiquité et sa littérature n'étaient pas directement en jeu parmi les griefs sous lesquels on cherchait à l'accabler : c'est là le point d'histoire littéraire que nous tenions à élucider.

Mais il nous importe d'achever le tableau de la situation de l'école littéraire de Busleiden dans les années difficiles qui suivirent son inauguration : malgré la continuité des attaques dont elle était l'objet, ou du moins l'occasion, ces années ne furent pas sans gloire pour elle.

Les hommes qui furent appelés les premiers à enseigner dans le collége des Trois-Langues se trouvèrent en présence de nombreux obstacles; ils n'avaient pas la sympathie de tous les membres de l'université, en raison même du titre de l'établissement, et ils ne purent d'abord compter que sur un nombre restreint d'auditeurs persévérants, assez courageux pour se soustraire aux obsessions et aux reproches de leurs condisciples. Ils se ressentirent également des embarras inséparables d'une première organisation, et, pour y faire face, ils déployèrent un zèle qui suppléa en réalité à l'insuffisance des ressources matérielles.

L'animosité excitée par l'érection du collége se maintint, après 1520, avec la même force dans les rangs de ses adversaires. Érasme quitta la Belgique vers la fin de l'année 1521; mais il fut informé de l'état des choses par les amis qu'il avait laissés à Louvain et dans plusieurs autres de nos villes, et il ne perdit aucune occasion de signaler le mal à des personnages influents, dont il savait les intentions généreuses. Ses lettres nous apprennent quel fut le cours de la polémique, et avec quel mérite les professeurs de Busleiden poursuivirent leurs travaux sous l'impression des rumeurs et des complots qui se succédaient autour d'eux. Vivès fut aussi mêlé aux premières scènes de cette pièce interminable [1], qui ne devait être interrompue que vers l'époque de la mort d'Érasme.

Trois années ne s'étaient pas écoulées, et déjà Érasme rendait témoignage aux dispositions fermes des maîtres et des élèves, qui leur avaient permis de traverser heureusement la première crise. D'autres fois, il avait osé

[1] *Epist.*, t. I, p. 689 : *Ipse hujus tumultus non tantum testis, sed et pars aliqua fuisti.*

revendiquer pour les professeurs une sagesse de conduite et une prudence dans l'enseignement qui défiaient également la critique; c'est à leurs efforts qu'il faisait allusion, quand il n'hésitait pas à dire, en 1521, que la culture littéraire avait déjà jeté de profondes racines à Louvain, aussi bien que nulle part ailleurs [1]. Érasme avait eu l'occasion de s'assurer lui-même de l'application sérieuse que plusieurs Belges avaient apportée à l'étude des langues, de la maturité de goût et de jugement avec laquelle ils s'y étaient attachés.

C'est avec complaisance déjà qu'il représentait, en 1521, l'état du collége comme florissant, quand il répondait à un évêque étranger, Daniel Taispillus, au sujet d'un candidat que celui-ci proposait pour l'une des chaires de langues [2]. Le collége se composait encore de peu de monde; mais l'assistance des leçons était d'ordinaire fort nombreuse, et formée quelquefois d'environ trois cents auditeurs. Les professeurs ne recevaient pas des honoraires élevés, mais proportionnés au revenu actuel du collége; les administrateurs avaient liberté de les augmenter, et l'on fondait quelque espoir sur les libéralités des princes et des grands pour les ressources de l'établissement dans l'avenir. Si Agathius se présentait, il serait traité avec égard par les hommes pleins de droiture qui faisaient partie du collége, et il recevrait l'autorisation de faire des leçons extraordinaires à son gré sur le grec ou sur l'hébreu [3].

Il serait difficile sans doute de prendre à la lettre le chiffre de trois cents

[1] Lettre déjà citée à Vivès. Louvain, 1521. *Epist.*, t. I, p. 689 : *Nos Trilingue collegium, ex munificentia Buslidianorum institutum, non minus utilitatis allaturum omni generi studiorum, quam ornamenti toti huic ditioni Caesareae, sic machinis omnibus oppugnavimus, ut majore studio fieri non potuerit. Et tamen haud scio an usquam gentium magis invalescant literae politiores, quam hic, ut plane mihi videre videar illud horatianum :* Duris ut ilex, *et caetera; nam carmen agnoscis.*

[2] *Auditorium est, ut in hac Academia satis frequens, aliquoties non pauciores habens trecentis.... Et bona spes est fore, ut brevi ex principum liberalitate crescant Collegii proventus, praesertim si tu tuique similes suum favorem adjunxerint. Pium est opus magnoque olim ornamento futurum, et huic Academiae, et Carolo principi.* Anderlecht, 5 juillet 1521. *Epist.*, t. I, p. 652.

[3] *Et licebit illi extra ordinem profiteri, seu Graece malit, seu Hebraice. Erit illi res cum viris probissimis optimaeque fidei.* (*Ibid.*) — La motion faite en faveur de Hieronymus Agathius n'eut pas de suites; mais ce personnage entretint des relations scientifiques avec Érasme qui l'estimait. *Epist.*, t. II, p. 1106-1107. Bâle, 1528.

auditeurs, dont il s'agit dans le document que nous analysions à l'instant, à moins de le rapporter à des séances d'ouverture, à quelques leçons oratoires qui piquaient l'attention de l'élite de la jeunesse. Toujours est-il qu'en 1530 il y avait encore l'affluence accoutumée aux cours du collége, et surtout à ceux de Goclenius : on enseignait intrépidement les langues, mais le latin avec plus de succès que les autres [1], et si le grec ne faisait pas autant de prosélytes, on compta toutefois des hellénistes distingués parmi ceux qui avaient entendu Rescius.

Du fond de sa retraite de Bâle, où il était allé chercher un peu de repos pour échapper à toutes les tracasseries dont on ne cessait de le poursuivre dans le Brabant, Érasme se trouva dans l'impossibilité de suivre les impulsions de son dévouement : une œuvre dont il avait surveillé et protégé les commencements avec succès, ne profita point de tous les avantages qu'il avait naguère projeté de lui assurer. Ainsi on le voit manifester, en 1517, l'intention de prendre un logement à ses frais dans le collége de Busleiden, si tout marche bien, de le patronner par sa résidence même, et enfin de lui léguer un jour sa bibliothèque, comme au meilleur des héritiers [2]. Ce plan n'eut pas de suites : il paraît qu'Érasme n'avait enseigné, à proprement parler, ni au collége des Trois-Langues, ni dans un autre collége de Louvain; mais par ses entretiens avec des humanistes déjà formés, par ses relations bienveillantes avec quiconque cultivait les lettres, il avait donné de véritables leçons. Une confraternité d'études et de goûts l'avait lié dès lors avec quelques hommes d'État, et il avait pu se louer fort de l'émulation littéraire qui régnait parmi ses amis [3].

[1] *Linguae docentur strenue, et maxime* latina. *Exsultaret tuus animus, si ad professionem concurrentem videres juventutem, maxime verò dum docet noster Goclenius.* Lettre du procureur des Chartreux de Louvain à Érasme, à qui il était attaché — *toto pectore tuus* —. (Louvain, 14 juillet 1530. *Epist.*, t. II, p. 1747).

[2] *Epist.*, t. II, p. 1653. *(Ægidio Buslidio) : Si processerit, ut spero fore, mihi magis adlubescet Lovanium : nec ullius contubernii malim hospes esse, idque meopte sumtu ; et puto meum convictum non inutilem fore tali Collegio. Postremo non malim ullum alium haeredem Bibliothecae nostrae.* — En 1517, Érasme, qui était en paix avec les théologiens, se croyait bien fixé à Louvain : *Totus commigravi Lovanium*, disait-il à Tunstall. *Épist.*, t. II, 1628, ibid., 268.

[3] Voy. par exemple sa lettre du 31 juillet 1520. (*Epist.*, t. I, p. 576) : *Dorpius optimis studiis semet delectat. Idem nos agimus, quod quidem licet.*

Que fit Érasme, retenu loin de Louvain le reste de ses jours? Il ne cessa point d'avoir les yeux sur l'institution qu'il avait laissée en plein exercice, et d'agir à la fois sur les savants qui la composaient, et sur tous les hommes qui pouvaient comprendre la mission des premiers. Après la mort d'Antoine Sucquet, il s'adressa à son frère Jean, un des dignitaires de la cour de Charles-Quint [1], pour l'engager à user de son crédit dans l'intérêt des lettres, suivant l'exemple de sa famille. Il fit valoir auprès de lui les avantages que l'enseignement des langues, tel qu'on l'avait organisé à Louvain, procurerait à la société tout entière. Non-seulement le collége de Busleiden était l'ornement unique de notre pays et même de tout l'Empire, mais encore il devait être une pépinière d'hommes utiles à l'État, donnant à la cour impériale des secrétaires instruits, des conseillers d'une haute prudence, des ambassadeurs éloquents, des grands qui ne seraient pas nobles seulement par leurs armoiries. Bien plus, des princes eux-mêmes pourraient y acquérir la faculté de répondre aux discours qui leur sont adressés sans recourir à un interprète; enfin, les sciences élevées et tous les arts utiles recevraient de ce côté un accroissement de lumières et de dignité. Un tel collége n'existât-il pas, répétait Érasme, l'empereur ne devrait rien avoir plus à cœur que de l'établir à ses frais; cependant, c'est cet établissement utile qui est le but de machinations continuelles et de perfides attaques. Érasme suppliait Jean Sucquet d'en prendre la défense en haut lieu et de le recommander à la bienveillance des grands de l'Empire [2]; il lui représentait en même

[1] Lettre de Bâle, 1525. *Epist.*, t. I, p. 909. Nous donnerons quelques passages de cette supplique élégante, qui renferme l'éloge d'Antoine Sucquet (voy. sur ce dernier le chapitre II, p. 43). *Sunt complures Lovanii, velut in hoc conjurati, ut Collegium* Buslidianum, *unicum nostrae regionis, imo totius Caesareae ditionis, ornamentum, sublatum cuperent : eique miris cuniculis exitium moliuntur; unde quum omnibus publice pariter ac private proditura est summa utilitas, tum aulae Caesareae prodibunt eruditi secretarii, etc..... denique principes, qui, si videatur, possint oratoribus citra interpretem respondere... Si non esset institutum tale collegium, nihil prius erat curandum Caesari, quam ut suis impendiis institueret.*

[2] *Ibid.*, p. 909 : *Quare te rogo majorem in modum, ut quod* Antonius *feliciter orsus est, tui gratia et autoritate tua, qua tu merito vales in aula plurimum, perficias, ut hoc collegium sit omnibus aulae proceribus quam maxime gratiosum. Reditus adhuc tenues sunt; vix alunt professores, eos augebit Principum ac divitum liberalitas, te tuique similibus rem provehentibus.....*



temps combien il serait opportun d'augmenter le revenu encore modique du collége, et d'améliorer le sort des professeurs par de nouvelles largesses, comme on est porté à en attendre des princes et des hommes opulents.

Érasme ne craignit pas non plus de s'adresser à des prélats instruits, prenant part à la direction des affaires publiques, pour leur faire comprendre quel dommage causaient à l'Église et à l'État les persécutions dirigées contre le collége des Trois-Langues, et en général contre les gens de lettres. Il s'était déjà plaint à Carondelet, archevêque de Palerme, chancelier de Brabant[1], d'avoir eu beaucoup à souffrir de la part de quelques théologiens à cause du collége de Busleiden, et lui avait déclaré n'avoir refusé la charge que lui offrait François I[er] dans un collége semblable à celui de Louvain, que par crainte des mêmes déboires. C'est encore auprès de ce haut dignitaire ecclésiastique qu'il réclama plus tard contre les déclamations qui atteignaient le collége des Trois-Langues du haut de la chaire[2]; en lui recommandant la cause des études, il dut lui signaler, en 1527, le carme Paschasius qui, à Malines, dans ses prédications publiques, attaquait à tort et à travers les langues et les lettres. Dans cette pièce où il défendait leur étude comme auxiliaire de toutes les sciences, il prouvait que la guerre qu'on lui faisait était contre les intentions de l'empereur et du pape; c'est la faute des hommes, disait-il, si la connaissance du grec et de l'hébreu a prêté des armes à Mélanchthon et à d'autres partisans de la Réforme : combien est-il d'hommes, ignorant le grec et même le latin, qui l'ont embrassée avec chaleur! mais il y a encore bien plus d'hellénistes et d'hébraïsants qui en sont les adversaires déclarés! à Louvain même, il n'y a pas un seul homme versé en ces choses, qui ne soit tout à fait con-

[1] Lettre de Bâle, 30 mars 1524 (*Epist.*, t. I, p. 794).

[2] Lettre de Bâle, 30 mars 1527 (*Epist.*, t. I, pp. 972-973).... *Sed studiorum causam tibi commendo. Mechliniae carmelita quidam Paschasius, ut ex multorum literis accipio, publicitùs e suggesto debacchatur in linguas ac bonas literas, et nominatim in Collegium Trilingue. Agant hoc quod habent in mandatis, pugnent adversus haereses: at bellum gerere cum literis, sine quibus omnes reliquae disciplinae mutae sunt, mancae sunt, caecae sunt, plurimum abest ab animo tum Caesaris, tum Pontificis.... ista non studiorum est culpa, sed hominum, sed longe plures favent Luthero qui neque graece sciunt neque latine. Multo plures his literis instructi pugnant cum Luthero. Certe Lovanii nullus est ex hoc genere non alienissimus a re Lutherana....*

traire à la cause de Luther. Que deviendraient toutes les sciences, et la théologie même, si l'on en supprimait l'enseignement à cause du penchant des hommes qui les cultivent pour une secte condamnée? Mais le nom d'Érasme n'avait pas cessé d'être mêlé à ces bruyantes et stériles querelles : plus d'une fois des docteurs et des prélats avaient flétri le langage injurieux et « digne des fureurs d'Oreste », comme il disait, sous lequel on croyait l'accabler. Après Léon X, qui l'avait encouragé, le pape Adrien VI et son successeur, ordonnèrent formellement de ménager la personne d'Érasme et de respecter son talent, et celui qui avait porté ses protestations jusqu'à Rome, n'avait pas pu trouver une protection plus généreuse que celle dont Clément VII entendit le couvrir, quand il enjoignit, en l'année 1525, aux membres de la faculté de théologie de Louvain de s'abstenir de toute attaque qui compromettrait l'influence souvent salutaire d'Érasme dans le monde savant de l'époque [1].

On avait compris à Rome combien il était imprudent à l'heure où les lettres excitaient l'attention générale, de s'en prendre à elles, et de leur attribuer tous les désordres du temps, et combien il était injuste de les honnir en celui qui était leur plus brillant représentant. L'événement prouva que cette fois encore le zèle se crut au-dessus de l'obéissance; les passions, qui ne raisonnent pas, ne tinrent point compte de si sages avis. On persistait à confondre dans une même réprobation les hommes et les idées, les tendances et les principes; on voulait la ruine d'une étude nouvelle en haine d'un écrivain qui la prônait puissamment.

La cause des lettres était vengée aux yeux des hommes sérieux, quand Érasme se justifiait lui-même par le témoignage de personnages éminents qui l'avaient soutenu et encouragé : il gagnait à cette cause le chancelier de Brabant, Carondelet [2], alors qu'il lui communiquait, en 1527, des lettres

[1] On trouvera parmi les pièces justificatives (lettre *D*) le texte, revu sur le MS. original, de la lettre si remarquable, écrite de Rome, le 12 juillet 1525, par Albert Pighius à ses anciens maîtres de Louvain. Pighius déclare avoir dû faire les plus grands efforts pour qu'un bref ne fût pas adressé directement à Érasme, renfermant un blâme formel de leur conduite, qui eût fait grand bruit dans le monde. Sur les avertissements répétés de Rome, voy., par exemple, une lettre d'Érasme à Bilibald Pirckheimer. Bâle, 1526 (*Epist.*, I, p. 940).

[2] Bâle, 1527. *Epist.*, t. I, p. 973 : *Ut facillimum, ita fuerit optimum primos istorum impetus retundere. Quod si facere non gravaberis, omnes studiorum cultores tibi reddes addictissimos.*



toutes récentes de l'empereur, du chancelier de l'Empire, Mercurio Gattinara, et du cardinal Campegio [1]. Que voulait-il? Convaincre Carondelet de la nécessité de réprimer la fougue avec laquelle on attaquait les belles-lettres, combattre l'effet des déclamations effrontées sur son esprit et lui donner la conviction que lui-même n'avait pas failli en matière religieuse, sous le rapport de la foi et du zèle, que reconnaissaient et que louaient en lui les chefs des deux puissances [2]. Certes, les suffrages dont Érasme s'est prévalu dans ces circonstances, ne vont pas jusqu'à justifier les inconséquences de sa conduite, qui ont presque toujours une raison de vanité; mais ils autorisent à penser que ses vues s'accordaient avec celles des membres les plus éclairés de la cour romaine et des conseils de l'État, quand il plaidait si chaleureusement en faveur des lettres repoussées par un parti assez nombreux dans presque toutes les universités.

Les réclamations d'Érasme avaient aussi trouvé de l'écho auprès d'un prélat lettré de l'Italie, Jean Matthieu Gibbertus ou Giberti, qui fut évêque de Vérone; secrétaire *(datarius)* de Clément VII, il avait rendu, à la demande d'Érasme, un service particulier au collége des Trois-Langues au nom duquel l'humaniste s'empressa de le remercier [3]. Il avait autrefois prévenu Gibbertus des faux bruits qui couraient en Belgique sur les intentions du pape Clément touchant l'université de Louvain, menacée de se voir retirer tous ses priviléges [4], et dans la suite il lui avait fait

[1] Mercurio Arborio di Gattinara avait succédé à Sauvage, en 1518, et il mourut cardinal en 1530. M. le Dr Le Glay lui a consacré une étude biographique dans les *Mémoires de la Société des sciences* de Lille, années 1847-48. Voy. sur sa sympathie pour Érasme, de Burigny, t. I, p. 279; t. II, p. 104, pp. 154-160. — Légat du pape en Allemagne, Laurent Campegio avait témoigné à Érasme sa confiance, et l'avait appelé avec instances auprès de lui. Voy. *Epist.*, t. I, pp. 437, 468, 794 et 795.

[2] *Epist.*, t. I, p. 973 : *In quem, inquies, usum? ut intelligat tua prudentia, meam fidem et studium in negotio pietatis probari summis utriusque status Principibus, nec vel tantulum commoveare quorumdam impudentissimis blaterationibus....*

[3] Lettre de Bâle mai 1526. *Epist.*, t. I, p. 938 : *Agnoscit Trilingue collegium, quantum debeat Amplitudini tuae, cujus favore consequutum est quod optabat, et largiter et gratis. In hujus benificii consortium me quoque recipit, etc.....* Si la nature de ce service n'est pas spécifiée, il était relatif sans doute aux intérêts de l'instruction que Gibbertus avait à cœur; il avait préparé lui-même une édition grecque de saint Jean Chrysostôme (*Epist. Erasmi*, t. I, pp. 811-812; t. II, pp. 1308-1309, 1416).

[4] *Epist.*, t. I, p. 812, sept. 1524.

comprendre sans peine combien il était injuste et dangereux de mettre en cause les langues sans nécessité, à propos des controverses religieuses; il ne craignait pas de lui affirmer que l'on cherchait querelle, sous prétexte du luthéranisme, à ceux qui étaient chargés des leçons des langues à Louvain, mais qu'ils se comportaient et professaient de manière à ne pouvoir être trouvés en défaut par le génie même de la critique [1].

Dans le même laps de temps, Érasme ne négligea point de s'adresser au prince évêque de Liége, Érard de La Marck, dont il connaissait d'ancienne date la bienveillance à son égard, fondée sur l'estime de ses travaux littéraires [2]. Il lui fit part de ses plaintes sur les invectives qui retentissaient contre les lettres et contre lui dans les chaires de la Belgique, avant comme après la mort d'Egmond [3], et plus tard, faisant appel à ses habitudes de munificence, il lui demanda pour le collége des Trois-Langues une intervention efficace, qui donnât à cet établissement plus d'éclat et plus d'action [4]. Encore une fois, Érasme rendait hommage à la générosité de Busleiden, poussée aussi loin que sa fortune le permettait; mais il faisait entendre que les revenus du collége suffisaient à peine aux dépenses strictement nécessaires, et que c'était là une entreprise royale (*regium erat negotium*), que les largesses d'un seul homme ne suffisaient pas à terminer complétement. Érard était appelé, selon lui, à en être à son tour, un des promoteurs [5]; Érasme invoquait auprès du puissant évêque, non-seulement le soin de sa gloire parmi les hommes, mais encore l'*intérêt* éternel qui lui serait acquis par une œuvre fort agréable à Dieu.

[1] *Ibid.*, p. 939 : *Lovanii sic vivunt, ac profitentur linguas ad id destinati, ut nec* Momus *habeat quod reprehendat... Mallent illos Lutherissare, quo detur occasio culpam hominum in studia conferendi....* Cfr. *Epist.*, t. I, p. 997.

[2] Le prince manifestait à Érasme, en 1518, le désir de le voir et l'intention de l'aller trouver, si Érasme ne pouvait se rendre à Liége (*Epist.*, t. I, p. 359). Érasme lui avait exprimé le souhait que les théologiens de Louvain, trop prompts à se fâcher, pussent boire d'un vase qu'il avait reçu en présent du cardinal archevêque de Mayence, sous le nom de coupe d'amour (*poculum amoris*). *Epist.*, t. I, p. 383.

[3] Bâle, 1528. *Epist.*, t. II, p. 1123.

[4] Fribourg, 7 septembre 1530. *Epist*, t. II, pp. 1317-1318.

[5] *Ibid*, p. 1318 : *Cui si tua sublimitas favere dignabitur, ut optime mereberis de studiis, ita et apud homines plurimum verae gloriae comparabis, et Deo rem cum primis gratam foeneraris....*

La sollicitude d'Érasme pour le collége de Busleiden s'exerça d'une manière non moins digne de curiosité dans ses relations fréquentes avec des professeurs ou des partisans de ce collége. Engagé dans la composition de beaucoup de livres, chargé d'une volumineuse correspondance, Érasme, à Bâle et à Fribourg, ne perdit pas de vue les besoins de l'institut naissant, et n'oublia aucun de ceux qui coopéraient à ses progrès. Il savait trop bien qu'il faut des mobiles toujours nouveaux à l'activité humaine [1], et que l'esprit qui n'est pas sollicité par l'attrait ou par la nouveauté des objets, est blasé fort vite, s'engourdit trop souvent, et s'endort. C'est bien là le secret des vives instances qui reviennent à chaque page de ses spirituelles épîtres.

On voit, en effet, que les mots tombés de la plume d'Érasme sont comme des traits qui frappent à coup sûr : dans ses lettres aux philologues de Louvain, tantôt, c'étaient des félicitations sur leurs efforts et leur persévérance; tantôt, c'étaient des encouragements qui venaient après des défaillances passagères, et qui en prévenaient de nouvelles. Campensis et Rutger Rescius eurent plus d'une marque de son intérêt et de son estime; il avait fait en Belgique de fréquentes démarches en faveur du second, qui, dès 1519, réclamait une meilleure rémunération de ses services, et plus tard il ne lui épargna point les reproches, quand cet helléniste ne vit plus qu'une occupation secondaire dans l'enseignement du collége. Il apprécia non sans raison le zèle de Goclenius; il le traita en ami éprouvé, digne d'être son principal correspondant littéraire dans nos provinces [2]. Il n'était aucun moyen de prosélytisme qui lui parût inutile : c'est ainsi qu'il envoya aux professeurs des Trois-Langues l'épître grecque pleine d'élégance, qu'il avait reçue avec étonnement d'un jeune professeur d'Espagne, François Vergara [3]; toujours il osa parler en patron

[1] Lettre à Gilles Busleiden, Fribourg, décembre 1531 (*Epist.*, t. II, p. 1425) : *Nisi diligentia professorum advigilet, metuo ne tandem frigeat hoc Collegium. Mirum est humani ingenii fastidium, obdormiscit, nisi subinde vel voluptate, vel novitate excitetur. Hac de re professores admonui per litteras.*

[2] Voy. plus loin les notices sur ces trois professeurs (chapitres VI, VII, et VIII).

[3] Bâle, septembre 1527 (*Epist.*, t. I, 1013). — Voy. au chap. IV les salutations d'Érasme adressées, en 1527, aux professeurs, par l'intermédiaire de Nic. Wary, leur président.

de l'œuvre à laquelle restait attaché le nom de son ami; n'avait-il pas d'ailleurs le droit de prendre ce ton d'autorité [1], après avoir travaillé depuis trente ans, au milieu de l'opposition la plus vive, à répandre le goût de l'éloquence ainsi que des lettres grecques et latines, après avoir résisté tant de fois aux assauts des *barbares*, comme il appelle leurs adversaires ignorants? N'avait-il pas prêché d'exemple par cette constance éprouvée?

En 1530, François Ier ayant réalisé le projet longtemps différé d'ériger une école destinée à l'enseignement des langues, le *Collége royal*, Érasme, qui voyait ses vœux exaucés, s'empressa d'écrire aux professeurs de Louvain touchant cette heureuse nouvelle, et ne manqua pas d'exciter en eux le sentiment d'une salutaire et généreuse rivalité [2]:

« Vous voyez, leur dit-il [3], quelle émule vous est donnée, et quelle émulation va sortir pour vous de ce collége des Deux-Langues que le roi de France, François Ier, vient d'établir à Paris, au grand désir de tous. Quelle que soit l'issue, que j'espère et souhaite très-heureuse, vous conserverez intact l'honneur d'avoir abordé les premiers la plus belle des entreprises, et d'avoir provoqué l'émulation dans les autres; ce qui augmente votre gloire, c'est d'avoir subi et soutenu les premières attaques de l'envie, et d'avoir transmis à vos successeurs une mission de beaucoup plus facile. En outre, votre mérite sera plus célèbre à ce titre, que l'autorité du nom d'un roi ne vous a pas protégés contre cette hydre de l'envie (*adversus excetram*). Si les choses l'emportent ici sur ce point, qu'il est deux professeurs pour chaque langue, avec un salaire que l'on dit plus considérable, on ne peut l'imputer à Jérôme Bus-

[1] Lettre à N. Mallier, Fribourg, mars 1518 (*Epist.*, t. II, p. 1387): *Facile conjectas quos barbarorum impetus exceperim, ante annos ferme triginta apud nostrates, juventutem ad eloquentiae studium graecarumque literarum amorem exstimulans....*

[2] *Collegii Buslidiani professoribus S. D.* Fribourg en Brisgau, 1er avril 1530. (*Epist.*, t. II, p. 1288). L'abbé Goujet, dans son *Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France* (éd. in 12°, Paris, 1758, t. I, pp. 76-78), a traduit presque entière cette lettre, dont nous avons fait une nouvelle version. Valère André en a donné le texte dans ses *Exordia*, p. 37-38.

[3] *Epist.*, t. II, p. 1288 : *Videtis quanta sit vobis adversaria parata, quantumque certamen ex Collegio bilingui quod Galliarum rex Franciscus instituit Lutetiae summa omnium expectatione, etc....* Les premiers professeurs furent nommés pour les seules langues grecque et hébraïque.

» leiden, qui a consacré à la fondation l'intégrité de sa fortune [1]. Je ne
» désapprouve point qu'on n'ait pas nommé en France un professeur de
» langue latine; je pense que vous feriez bien de suivre cet exemple,
» quand celui qui enseigne cette langue se sera retiré en toute conve-
» nance, et de partager ses appointements entre les deux autres maîtres [2].
» Je vous écris ceci, afin que vous accroissiez encore votre ancienne ar-
» deur, et que vous reteniez par l'habileté de votre enseignement l'affluence
» ordinaire de vos auditeurs (*auditorum frequentiam*). Nous sommes la plu-
» part attirés surtout par les nouveautés, et voici que la France commence
» à être en paix. Que si les auditeurs vous font défaut, vous serez portés
» vous-mêmes à professer avec plus de froideur. Il vous faut lutter contre
» de telles éventualités avec beaucoup de soin et d'intelligence [3]. Jusqu'ici
» les premiers actes de la pièce se sont bien passés; grâce à la rivalité du
» *Collége royal*, l'exposition du drame se déroulera de même, et il appar-
» tient à votre vigilance de lui donner un dénoûment digne d'applaudis-
» sement. »

C'est encore sur le collége des Trois-Langues qu'Érasme faisait un retour en 1531, quand de Fribourg [4], il exprimait sa sympathie à Jacques Tusanus ou Toussain, professeur de grec au collége de France, à propos des persécutions que celui-ci avait essuyées à cause de cette charge [5]. Tout en encourageant son ami, Érasme répétait les conseils qu'il avait donnés

[1] Crévier dit très-bien que François Ier eut dessein de remplir avec une magnificence royale le projet qu'un particulier avait déjà exécuté à Louvain. *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. V, p. 240.

[2] Busleiden avait moins bien doté la chaire de latin que les deux autres; cependant Goclenius, qui l'occupait du vivant d'Érasme, la conserva jusqu'à sa mort, et il eut des successeurs. A Paris, dès 1534, on reconnut l'opportunité d'une leçon de langue ou d'éloquence latine, et elle fut confiée à Barthélemy Latomus ou Masson : alors le collége de France fut très-souvent appelé collége des Trois-Langues dans les actes du temps.

[3] *Ibid. Contra haec vobis omni cura et industria connitendum est. Hactenus pulchre se habent primi actus fabulae. Protasin excitabit aemulatio Collegii regii, vestra vigilantia imponet plausibilem catastrophen.*

[4] Lettre du 13 mars 1531. *Epist.*, t. II, 1367-1369. Dans une autre lettre de la même année, Érasme félicitait Toussain de sa nomination (*Epist.*, t. II, pp. 1351-1352).

[5] Goujet a cité quelques courts passages de cette lettre, en racontant l'opposition que l'université de Paris fit au Collége royal, principalement par des raisons d'intérêt (ouvrage cité, t. I, pp. 82-97, et 110-115).

dès le principe aux professeurs de Louvain[1]; on lira avec plaisir en quels termes il a recommandé la prudence et la mesure, la dignité et l'urbanité, à ceux qui représentaient alors dans les écoles une puissance nouvelle, celle des lettres :

« J'ai toujours regardé, dit-il, comme un heureux présage, que l'on » ait protesté contre l'étude des langues et des belles-lettres, commen» çant à fleurir chez nous, d'une manière si odieuse et par une telle con» juration d'efforts : car c'est toujours avec de semblables commencements » que se sont produites les choses illustres, destinées à un long empire. » Sinon le premier, du moins avec les premiers d'entre les nôtres, j'ai » été exposé aux sifflements de cette hydre de l'envie *(hujus excetrae)*. Je » regrette, mon cher Toussain, qu'elle ait pu vous atteindre vous-même » quelque peu. Cependant, il dépend de nous en partie, que cette envie, » que le progrès du temps adoucit insensiblement[2], soit plus vite as» soupie : c'est à la condition que nous nous conciliions la bienveillance » de tous par la politesse, l'urbanité et les bons offices.

» A peine le collége de Busleiden existait-il à Louvain, qu'il se formait » une redoutable conspiration de tous ceux qui se persuadaient que cet » accroissement donné aux études porterait dommage à leurs vues et à » leurs intérêts. C'est pourquoi j'ai donné aux professeurs le conseil de » ne pas dire un mot contre les professeurs des autres sciences, mais de » faire en sorte, grâce à la politesse des manières et au zèle porté dans » l'enseignement, d'attirer à eux la jeunesse, et de laisser des ennemis irré» conciliables se consumer eux-mêmes. Rien de plus beau, rien de plus » efficace que cette sorte de vengeance[3]. Ils ont obéi, et quelques mois

[1] Nous avons traduit un extrait étendu de cette curieuse lettre, dont Valère André a reproduit un fragment original dans ses *Exordia*, p. 38-39.

[2] Si longue et si opiniâtre qu'ait été la résistance des anciens colléges de Paris aux premiers hellénistes ou philhellènes, comme disait Érasme, l'envie perdait ses forces de jour en jour (lettre à Nicolas Mallier, 1531. *Epist.*, t. II, p. 1387). Le coassement des grenouilles va cesser, ajoutait-il en louant la fondation de François I[er], et il ne sera plus permis à aucun théologien de se prévaloir de l'ignorance des langues.

[3] C'est le langage d'Érasme dans sa lettre de 1520 à Goclenius (*Epist.*, t. I, 569) : *Vis tibi commonstrem splendidum ac magnificum vindictae genus?.....*

» après, ils ont avoué avoir compris par expérience combien ce conseil » était propice et heureux. Votre prudence et votre caractère n'ont pas » besoin d'un semblable conseil, et d'ailleurs vous aurez une lutte bien » plus douce à soutenir contre l'hydre, en partie, parce que chez vous, » le vif éclat du progrès des lettres a déjà dissipé à peu près les nuages » d'une ignorance prétentieuse; en partie, puisque vous avez pour auteur » de cette belle entreprise un si grand prince, non moins doux et clément » que puissant, qui a saisi avec une profonde pénétration combien de » vraie gloire il ajouterait par là à ses autres titres, et quelle utilité en » résulterait dans toute l'étendue de sa domination. »

Encore, vers la fin de sa vie, les craintes d'Érasme allèrent jusqu'à l'anxiété toutes les fois qu'il apprit quelque chose de défavorable à l'institution de Busleiden. Le départ de Jean Campensis l'avait contrarié : un procès engagé par Goclenius lui semblait une entrave inutile à son enseignement; il lui répugnait d'apprendre que Rescius se laissait absorber par sa profession de libraire et d'imprimeur. Il exprimait en 1533 tout son mécontentement dans une lettre à Goclenius [1], où on lit : *Doleo Collegium istud tam cito frigescere, et periturum video, nisi praesidis et executorum cura vigilet, et professorum adsit diligentia.*

Ces cris d'alarme, souvent répétés, ne furent point perdus. Avant la mort d'Érasme, l'organisation du collége des Trois-Langues ne fut pas ébranlée, et elle se consolida encore après lui : son enseignement resta en harmonie avec les besoins de la jeunesse qui fréquentait les cours académiques de Louvain, et il se poursuivit sans obstacles nouveaux jusqu'à la fin du siècle. C'est même dans cette période de son existence, comme nous le montrerons plus loin [2], que l'école de Busleiden rendit les plus grands services, en formant une foule d'hommes distingués, qui se signalèrent dans toutes les carrières; c'est alors aussi qu'elle soutint véritablement le parallèle avec les écoles semblables des autres pays, et cependant, dans la suite des temps, le collége de Louvain ne fut pas comblé des faveurs des princes, comme le furent plusieurs de ces écoles.

[1] Fribourg, 7 novembre 1533. *Epist.*, t. II, 1679. — Voir chap. VI, § 2, et chap. VII, § 1.
[2] Voy. chapitres IX et X.

Nous n'en viendrons à l'influence du collége sur les lettres anciennes et la philologie orientale, qu'après avoir examiné au préalable la constitution même de cet établissement et son régime intérieur; avant l'appréciation générale des résultats obtenus, nous devrons dire dans quelle mesure on avait étudié ou enseigné les trois langues savantes, antérieurement à l'ouverture des leçons spéciales fondées par Busleiden, et nous ferons connaître la série des professeurs qui occupèrent les trois chaires de cette fondation pendant un espace d'environ trois siècles.

CHAPITRE IV.

DE L'ORGANISATION INTÉRIEURE ET DE L'ADMINISTRATION DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES.

Labore et constantia.

Il était dans l'esprit des fondations scientifiques d'autrefois qu'un comité d'administration et de surveillance disciplinaire fût organisé à côté du personnel enseignant. Busleiden avait pourvu surabondamment à cette nécessité dans une suite de dispositions formelles consignées en son testament. Pour que l'on saisisse mieux la position qui était faite aux professeurs dans son collége, nous croyons utile de reconnaître d'avance quel pouvoir il avait donné à ceux qu'il en avait institués les curateurs, et au président que ceux-ci avaient le droit de nommer; ce que nous dirons des boursiers, de leurs devoirs et obligations, achèvera de compléter ce tableau du régime intérieur de l'institution.

Les trois proviseurs de la fondation avaient été choisis par Busleiden [1]; ils étaient à perpétuité ses représentants munis de pleins pouvoirs pour la direction du collége une fois constitué suivant ses volontés. Ils avaient

[1] Voy. plus haut, chap. III, et l'extrait du testament; pièces justificatives, lettre *B*.

la nomination non-seulement du président, mais encore des professeurs, et, malgré le droit de présentation donné à d'autres, ils étaient les véritables collateurs des bourses fondées. Leur autorité d'administrateurs s'étendait de la surveillance à la gestion même des biens : elle leur permettait d'opérer le rachat des rentes du collége et d'en acheter de nouvelles, de vendre et d'aliéner les biens du collége comme leurs propres biens, d'en disposer en vue de la plus grande utilité de l'établissement. Il leur appartenait aussi de retirer les bourses aux titulaires qui auraient démérité et de les conférer à d'autres.

Les proviseurs avaient mandat exprès pour examiner et approuver chaque année le compte des recettes et dépenses. S'il restait quelque doute, s'il s'élevait quelque difficulté dans la marche des affaires, la solution en était laissée à leur libre appréciation : ils pouvaient modifier la lettre des règlements et statuts disciplinaires, pourvu qu'ils se conformassent le plus possible à l'esprit du testament, aux intentions nettement exprimées sur d'autres points. En constituant les trois proviseurs juges de l'opportunité en toutes choses, il est clair que Jérôme Busleiden avait fait dépendre de leurs lumières la prospérité du collége : aussi, c'est en faisant appel à leur conscience de chrétiens plus encore qu'à leur honneur et à leur probité que le fondateur leur avait conféré cette charge. La négligence de ces hommes, et même leur désaccord, pouvaient amener des crises funestes à l'établissement.

Le président du collége des Trois-Langues, nommé et installé par les proviseurs, était chargé de la surveillance directe et permanente de cette institution. Un des devoirs qui lui étaient le mieux recommandés, c'était celui de pourvoir à la collation des bourses à mesure qu'elles devenaient vacantes; dans les quinze jours suivants, il était tenu d'annoncer chaque vacature dans les localités désignées expressément par le fondateur, et d'en faire part à la fois aux curés des paroisses et aux magistrats civils. Après publication de cette vacature faite en l'église du lieu trois dimanches de suite, les candidats qui avaient des prétentions à la bourse vacante étaient invités à se présenter aux dignitaires nommés par Busleiden, à cet effet, pour chacune des sept localités. Au dehors, les présentateurs

étaient le chapitre d'Aire en Artois, et le chapitre de la métropole de Malines : dans le Luxembourg, c'étaient Égide ou Gilles Busleiden, son frère, et François Busleiden, son neveu, et puis après eux leurs héritiers, à qui Jérôme avait conféré le droit de présentation. Si, après dix jours, il ne se présentait aucun boursier, autorisation était donnée aux mêmes personnes de rechercher dans les endroits les plus rapprochés un candidat réunissant les conditions voulues. Les proviseurs prononçaient en dernier ressort, et faisaient la collation de la bourse. A la vigilance du président et à la leur était confiée l'application de tout excédant du revenu : si une bourse était vacante, ou si le produit d'une bourse était retiré à quelqu'un à cause d'une longue absence, ces fonds devaient être affectés aux travaux nécessaires pour la conservation des bâtiments du collége et pour l'entretien intérieur de la maison. Busleiden avait prévu le cas où l'un de ses biens s'accroîtrait en valeur; il voulait que les boursiers du collége en profitassent, comme ses héritiers légitimes et incontestés, mais que toutefois une part de cet accroissement fût réservée aux besoins de la fondation, et affectée soit au renouvellement du matériel, soit à la réparation de l'édifice.

La charge de président, si bien définie dans le testament de Busleiden, était confondue avec celle de receveur. Ce fonctionnaire était chargé de la recette des biens et revenus du collége [1]. Il devait en rendre compte chaque année, à un jour fixé, en présence des proviseurs et aussi des professeurs de l'établissement. Le président avait sa part dans le profit extraordinaire qui proviendrait des pensionnaires ou des personnes autorisées à payer leur table dans le collége [2] : le testateur en admettait huit, à la condition qu'une partie de leur pension formât un fonds pour l'entretien et la réparation du local; il donnait la même destination à l'argent que payeraient quatre autres pensionnaires, reçus à la table des boursiers, et soumis à peu près aux mêmes formalités d'admission que ceux-ci. Nous reviendrons aux devoirs du président envers les boursiers et les pension-

[1] Outre la gratification annuelle de vingt florins du Rhin comme honoraires de la présidence, il touchait de ce chef une autre somme de vingt florins.

[2] Ces personnes partageaient la table du président.

naires, comme directeur d'une maison d'études, quand nous aurons exposé les obligations et les droits des professeurs de Busleiden.

Le fondateur avait réglé lui-même les émoluments de chacune des trois chaires qu'il instituait. Il supposait que les trois professeurs habiteraient le collége, et il leur assignait à chacun une bourse ou portion de table, estimée à six livres environ. Mais, quant aux honoraires, il établissait entre eux quelque distinction : pendant un terme de dix ans, les professeurs de grec et d'hébreu jouiraient d'un traitement de douze livres de monnaie de Flandre, tandis que le maître de latin aurait un traitement invariable de six livres. Busleiden avait pris cette décision, en raison de l'instruction spéciale et encore rare que requérait alors l'enseignement des langues hébraïque et grecque : il avait pensé qu'on serait peut-être forcé d'appeler, à cet effet, des savants d'autres villes et même d'universités étrangères, et que la promesse d'honoraires suffisamment élevés les attirerait plus facilement à Louvain. Cependant, après le terme fixé, quand ces deux hommes seraient formés à leur besogne, leur traitement devait être réduit à huit livres de Flandre. Il leur serait concédé de continuer alors leurs leçons, avec cette différence de salaire, à la condition d'y apporter toujours le même zèle [1]. Cette disposition était prise dans l'hypothèse que l'on trouverait facilement d'autres maîtres parmi les jeunes gens qui, dans l'intervalle, se seraient appliqués sérieusement à ces deux branches de philologie; elle avait pour motif, dans l'esprit du testateur, le désir d'augmenter de deux le nombre des boursiers de la fondation, comme nous l'avons observé plus haut [2]. Malgré la minutieuse précision avec laquelle Jérôme Busleiden avait réglé la rémunération des professeurs de son collége, des modifications furent apportées dès le premier siècle au règlement qu'il avait laissé. Cependant, dans cette question d'ordre intérieur comme dans toutes les autres, on fit en sorte de suivre les vues pratiques et libérales qui l'avaient guidé.

Suivant les propres termes de Jérôme Busleiden, les professeurs du collége des Trois-Langues étaient tenus d'enseigner à qui se présente-

[1] *Modo fuerint diligentes, nec in negotio torpeant.* Testam.

[2] Voy. chapitre II, note, p. 48.

rait [1] « sans exiger aucune rétribution et sans en accepter aucune. » Certes, la publicité et la gratuité des leçons étaient conformes à l'esprit d'une œuvre avant tout pédagogique et littéraire. Il y avait cependant une réserve faite à cette prescription générale : c'est que les professeurs pourraient demander un salaire à leurs auditeurs pour des leçons données en particulier (*privatim*) sans préjudice des leçons ordinaires et publiques dont chacun d'eux était chargé. De plus, les professeurs étaient autorisés à recevoir les gratifications qui leur seraient offertes volontairement par des prélats ou des personnages nobles, assistant aux leçons publiques : seulement, d'après les intentions de Busleiden, ces dons et présents extraordinaires devaient être répartis en parts égales entre les trois professeurs titulaires.

Cette clause, qui stipulait le partage des libéralités des étrangers à titre d'égalité, ne fut pas littéralement maintenue par les exécuteurs du testament et par Gilles Busleiden, protecteur du collége, quand ils apportèrent quelques changements à cet acte, en date du 6 février 1522. On entendit alors laisser chaque professeur profiter du présent qui lui serait fait [2]. On n'approuve pas non plus que, suivant une autre clause, les professeurs, au-dessus de leur traitement, tirassent quelque profit des pensionnaires leurs commensaux [3], ou bien encore touchassent un autre émolument quelconque aux dépens du collége lui-même : il fut décidé que « chacun d'eux recevrait à l'avenir pour traitement, au delà des frais de la table, neuf livres de Flandre [4]. » On peut augurer de ce texte que la distinction faite par le fondateur entre le professeur de latin et ses deux collègues ne subsista pas longtemps.

Malgré cet arrangement, les amis et patrons du collége ne regardè-

[1] *Qui in dies legant ac profiteantur publice..... sine aliquo stipendio ab adventantibus exigendo, et non exacto acceptando.*

[2] Valère André relate cette modification de l'an 1522 dans ses *Fasti academici*, édit. 1650, p. 279 ; *Verum haec clausula.... postea an. MDXXII. VIII. Id. Febr. factis quibusdam mutationibus et moderationibus, non placuit dictis Executoribus..... sed ut quisque suo gauderet munere.*

[3] Ces pensionnaires, au nombre de huit, étaient admis primitivement à la table du président et des professeurs.

[4] *Fasti, ibid : Sed quod singulis pro stipendio, ultra expensas mensae, adsignentur IX librae Flandricae.*

rent pas la rémunération des professeurs comme assez bien assurée pour l'avenir. Érasme qui, jugeant par comparaison avec d'autres écoles, donnait, en 1518, le salaire dont jouirait le professeur de grec comme magnifique [1], reconnut bientôt ce que l'état des revenus laissait à désirer pour la rétribution des leçons; ainsi qu'on a pu le lire au chapitre précédent, il a sollicité en toute occasion de nouveaux dons, des largesses extraordinaires, afin que la fondation littéraire de Jérôme Busleiden jetât autour d'elle d'autant plus d'éclat. De grandes libéralités n'augmentèrent point considérablement les finances du collége; mais grâce à la bonne administration du premier fonds, l'enseignement resta assez régulièrement organisé jusqu'à la fin du siècle pour porter d'heureux fruits [2]. D'ailleurs, dans le cours de ce premier siècle du collége, plusieurs professeurs usèrent du droit qui leur était concédé de joindre des leçons privées à leurs leçons publiques : Cornelius Valerius le fit ainsi, au grand profit d'une foule de jeunes gens distingués par leur naissance, qui se rendirent utiles au pays [3].

Les aperçus qui précèdent montrent assez l'espoir qui avait animé Jérôme Busleiden de rendre l'étude des langues et des lettres accessible à un grand nombre d'élèves choisis dans tous les rangs de la société : examinons maintenant ce qu'il a stipulé touchant l'ordre de leurs études et le régime auquel ils seraient soumis pendant les années où ils appartiendraient au collége des Trois-Langues.

Les étudiants de l'institution de Busleiden, dont quelques-uns étaient fort jeunes encore, suivant les conditions d'admission prescrites par lui-même, avaient la faculté de fréquenter les cours de grammaire et de philosophie, en se conformant aux statuts de l'université, et ils étaient libres de prendre le grade de maître ès arts (*usque ad gradum magisterii*). En faveur de cette catégorie d'élèves, des leçons de langues étaient instituées au

[1] Lettre à J. Lascaris, 26 avril 1518 : *Salario satis magnifico circiter* septuaginta ducatorum. *Epist.*, t. I, p. 339.

[2] Dans quelques cas seulement, comme on le verra dans la biographie des professeurs, la modicité des honoraires causa des difficultés; ce sera le motif du départ du premier hébraïsant Mathaeus Adrianus, et aussi des plaintes et griefs de Rutger Rescius.

[3] Paquot, *Mémoires sur l'hist. littér.*, t. II, p. 597. L'auteur observe que pareil usage n'existait plus de son temps. — (Nous citerons toujours l'édition in-folio des *Mémoires* en 3 volumes).

collége les jours de dimanches et fêtes; le professeur de latin était chargé de les fortifier dans la connaissance de cette langue, et les deux autres professeurs, de leur communiquer les principes et les éléments du grec et de l'hébreu. De la sorte, l'étude des langues était facilitée à la jeunesse qui fréquentait dans la semaine les cours de la faculté des arts. Cette clause, faite dans l'intérêt des plus jeunes d'entre les boursiers du collége, ne préjudiciait aucunement à la régularité des leçons quotidiennes sur les trois langues qui devaient être données dans l'intérieur de l'établissement.

Jérôme Busleiden, qui a si bien énoncé dans son testament le but religieux, social et scientifique de l'enseignement des langues savantes, a tracé lui-même les obligations auxquelles les boursiers et les pensionnaires seraient astreints pendant leur séjour dans le collége : il les a soumis aux pratiques de la vie chrétienne, qui étaient d'usage dans les établissements du même genre à son époque [1], en même temps qu'il leur a imposé des habitudes d'ordre et de travail [2].

La prévoyance de Busleiden s'était étendue aux jeunes hommes admis dans le collége à titre de pensionnaires, soit à la table du président, soit à celle des boursiers : ils devaient observer le règlement intérieur et prendre part à tous les exercices de la journée. A l'origine, il y eut quelques personnes qui habitèrent le collége dans ces conditions [3]; dans la suite, le nombre alla toujours en diminuant, surtout quand les professeurs cessèrent de résider dans l'établissement.

C'est au président qu'incombait le devoir de faire observer les règlements, de veiller à l'accomplissement des devoirs religieux, de maintenir

[1] Dans la chapelle même du collége on récitait journellement des prières pour l'âme de Jérôme Busleiden et des membres de sa famille; quatre fois dans l'année, des services anniversaires y étaient célébrés en présence des professeurs et des étudiants; à la messe, qui avait lieu tous les jours, les boursiers avaient l'obligation de lire les vigiles des morts.

[2] Busleiden a tout prévu jusqu'à prescrire, pendant le dîner et le souper, la lecture d'un auteur latin approuvé, qui serait faite par un des jeunes gens.

[3] Dans une lettre déjà citée à D. Taispillus, en date du 5 juillet 1521, Érasme fait ce petit tableau de la maison de Busleiden. (*Epist.*, t. I, p. 652) : *Collegium domi paucissimos alit, praesidem unum cui rei familiaris cura delegata, professores tres, et duodecim, opinor, adolescentes atque hos gratuito. Extra hos paucos capit domus, qui suo sumptu vivunt apud praefectum ac professores.*



une sévère discipline parmi les membres du collége, d'exciter en ces jeunes gens, suivant l'expression de J. Busleiden, « l'amour des lettres et de la vertu. » C'est encore sur le président que retombaient, d'autre part, les soins les plus graves de la comptabilité : il recevait le revenu et devait en rendre un compte annuel; il pourvoyait aux nécessités de la vie pour les boursiers et tous ceux qui demeuraient dans le collége, et il avait sous sa garde les ressources qu'on y avait réunies dans l'intérêt des études. Il y eut, sans aucun doute, une bibliothèque particulière au service des professeurs et des étudiants dans le local des leçons; vraisemblablement, une grande partie des livres précieux du fondateur y fut déposée, et plus tard des dons ou legs, faits par des professeurs et par diverses personnes, accrurent cette première collection : ainsi, Theodoricus Langius, professeur de grec, avait laissé au collége sa propre bibliothèque, fournie d'excellents ouvrages [1].

Puisque la charge de président comportait avec des obligations déterminées une mission toute morale de surveillance et de persuasion, le collége des Trois-Langues a été redevable d'une partie de sa prospérité au choix éclairé des hommes appelés à la remplir. Plusieurs de ceux qui ont occupé cette fonction ont contribué soit par leur vigilance, soit même par leur libéralité, à rendre le séjour du collége favorable aux études soutenues des jeunes humanistes : quelques-uns, qui jouissaient d'une considération personnelle dans l'université, furent appelés à exercer la charge alors semestrielle du rectorat. Valère André a conservé les noms des onze premiers présidents du collége [2], depuis Jean Stercke ou *Fortis*, qui assista à son inauguration, jusqu'à Philippe Bellenus ou Bellens, qui occupa ce poste pendant presque toute la seconde moitié du XVIIme siècle; mais les notes recueillies par l'abbé Bax nous ont mis à même de compléter la liste des présidents jusqu'à la suppression du collége. Il nous a paru préférable de rejeter à l'*Appendice* les détails biographiques qui con-

[1] L'abandon dans lequel fut le collége à la fin du XVIme siècle causa probablement la dispersion ou la perte d'une partie de ces anciens fonds. On verra plus loin que les papiers eux-mêmes furent perdus quelquefois par négligence dans les deux siècles suivants.

[2] *Fasti acad.*, éd. 1650, pp. 277-278.

cernent ces honorables fonctionnaires [1]. L'histoire littéraire du collége n'a pas besoin, ce nous semble, d'être surchargée du bagage un peu lourd de cette statistique, qui aurait plus de prix dans des recherches historiques d'un genre différent : la plupart de ces présidents sortaient des rangs du clergé, et leur carrière appartient aux annales de la théologie bien plus qu'à celles d'autres sciences, quand elle n'appartient pas uniquement au ministère ecclésiastique. Nous signalerons ici les noms des seuls présidents qui aient eu des titres particuliers à la reconnaissance publique comme administrateurs, restaurateurs et bienfaiteurs de l'institut de Busleiden.

Le premier président, dont le nom s'est déjà présenté à nous plusieurs fois, fut Jean Stercke, appelé plus souvent *Fortis*, surnommé aussi *Mirbecanus*, du nom de son lieu natal. Il avait eu l'honneur d'être désigné par J. Busleiden à ses mandataires; il eut aussi l'honneur d'entrer à la tête des professeurs dans le nouvel édifice approprié au collége, le jour de leur installation solennelle, 18 octobre 1520. Pendant les sept ou huit années de son administration, Jean Fortis donna à l'école l'appui d'un beau caractère, plein de désintéressement, ainsi que l'ornement d'une érudition solide et variée.

Le successeur de Fortis, Nicolas Wary, de Marville, dit le plus souvent *Marvillanus*, recueillit les fruits d'une première organisation de l'établissement faite avec habileté en peu d'années, et les accrut encore pendant sa courte gestion de trois ans environ (1526-1529). Il nous suffira de mentionner en cet endroit la distinction dont l'honora Érasme, en lui dédiant sa traduction latine du traité de saint Jean Chrysostôme sur S. Babylas. Nous devrons revenir, dans un autre chapitre, sur les vues remarquables émises par Érasme touchant l'étude des Pères grecs, dans la lettre qu'il a écrite à Marvillanus en manière de dédicace [2]; mais c'est bien ici le lieu d'insister sur un fait peu remarqué, l'approbation qu'Érasme a donnée à

[1] Voy. parmi les pièces justificatives, lettre *E*, la *Série des présidents du collége des Trois-Langues*.

[2] Lettre de Bâle, 14 août 1527 : *Nicolao Marvillano collegii Buslidiani apud Lovanienses Praesidi. (Epist.*, t. I, pp. 996-997). — Nous reportons au chapitre IX l'examen des idées relatives au choix des auteurs et le témoignage rendu dans cette pièce au mérite des maîtres.



la direction intérieure, aux travaux et aux habitudes de l'institution chrétienne qu'il a toujours patronnée. Il est bien vrai que le maître répète encore ces avis, ces conseils de fermeté et de prudence, auxquels il est revenu tant de fois, et qu'il combat, dans la personne des savants, tout découragement résultant de la légèreté et de l'ingratitude de ceux qu'ils instruisent; mais il loue expressément la sagesse avec laquelle on a conduit les choses à Louvain; il met en parallèle l'esprit de nouveauté et de turbulence qui a gâté ailleurs la cause des études, et qui a exposé bien des maîtres en Allemagne au soupçon d'impiété [1]. Puis s'adressant à Marvillanus, comme représentant et directeur du collége, Érasme le félicite des succès obtenus et lui en prédit de plus grands encore, si tous persévèrent dans la même voie [2].

« Parce que jusqu'ici vous vous êtes gardés de tous ces excès avec » une vigilance tout à fait remarquable, vous possédez par une faveur de » Dieu le collége de beaucoup le plus florissant, et vous le rendrez plus » florissant encore, si vous avancez toujours dans la route où vous êtes » entrés. Je ne doute pas qu'une connaissance très-douce de si beaux » fruits ne parvienne jusqu'à cette sainte intelligence de Jérôme Bus» leiden, qui, certes, n'a pas, sans une inspiration particulière de la » Providence, institué dans notre patrie une œuvre tellement utile. Tes

[1] En présence d'un passage saillant qui a trait à l'histoire des études, nous ne pouvions nous contenter d'une analyse, et nous en donnons ici, presque entier, le texte latin. *Ibid.*, p. 997 : *Quum igitur tam ingens utilitas a vobis omni studiorum generi conferatur, prudenter et illud curae habetis, ut commode dextreque detis beneficium. Perit enim frequenter dantis vitio beneficium, quia dare nescit.... Ut parentum ita doctorum est, aliquandiu ferre eorum, quos instituunt, vel fastidium, vel ingratitudinem, donec aetas et rerum usus illos doceat, quantum munus acceperint. Hoc pacto futurum est, ut qui nunc oblatrant his studiis, post utrisque manibus applaudant. Omnium autem pessime de studiis merentur, qui ad novitatis ac petulantiae invidiam addunt etiam impietatis suspicionem, quales aliquot habet Germania.*

[2] Cette déclaration d'Érasme a trop de poids pour que nous ne la rapportions pas ici en entier dans l'original. (*Ibid.*, p. 997) : *A quibus omnibus quoniam hactenus singulari vigilantia abstinuistis, favore divino, Collegium habetis florentissimum, florentius etiam habituri si, qua ceperimus, perrexeritis. Nec dubito, quin hujus pulcherrimi fructus gratissimus quidam census, ad sanctam illam* Hieronymi Buslidii *mentem perveniat, qui nihil dubito quin propitii numinis afflatu hujus praeclari muneris auctor fuerit nostrae patriae. Neque nihil hic attulere momenti tua monita. Professoribus optimis, cum toto* φιλογλώττων *choro, meis verbis salutem dices.*



» sages avis, dit-il à Marvillanus, n'ont pas peu contribué à ce succès; » tu voudras bien saluer en usant de mes propres paroles les excellents » professeurs, et avec eux le chœur tout entier des amis des langues. »

Marvillanus avait pu, dans les temps qui suivirent, confirmer Érasme dans cette heureuse idée, et celui-ci reconnaissait en 1528, sous la modestie des termes employés par son ami, la durée de la haute prospérité des études au sujet de laquelle il l'avait loué naguère [1]. Seulement Érasme, qui s'était attiré tant de désagréments par sa liberté de langage, avertissait Marvillanus de se défier de la franchise, de l'ouverture de cœur qui lui était naturelle [2]; il craignait que sa candeur ne l'exposât à beaucoup de déboires et d'avanies de la part d'esprits mal faits.

Nous passons du second au sixième des présidents du collége, Jean Reineri, de Weert, qui fut en charge de 1544 à 1560 : il légua à sa mort un revenu de XLI florins, que ses successeurs étaient chargés de distribuer aux étudiants sans fortune, appartenant à l'établissement [3]. Après Reineri, Melchior Van Ryckenroy et Jean Verhaghen maintinrent avec grande peine les choses sur le pied où ils les trouvèrent établies, à cause du malheur des temps.

L'histoire des troubles atteste suffisamment quelles entraves furent apportées à diverses reprises aux travaux de cette école comme de toutes les autres. Louvain eut sa part dans les calamités qui marquèrent pour ainsi dire chaque année d'une si déplorable époque; elle souffrit à certains moments du passage des troupes ou de la poursuite des hostilités dans le Brabant [4], d'un état de siége plein d'anxiété [5], et puis du retour de maladies épidémiques qui frappèrent douloureusement le corps univer-

[1] Lettre de Bâle, 15 mars 1528. *Epist.*, t. I, p. 1069 : *Negabas esse quid scriberes, imo multum est mihique gratissimum quod scribis istic fausta feliciaque esse omnia, quodque summo consensu negotium literarum gnaviter agitis....*

[2] *Ibid.*, p. 1069. *Subvereor... ne tua libertas, quam tibi natura insitam esse video, praebeat aliquam offensionis ansam, etc.* — Marvillanus mourut l'année suivante, le 2 octobre 1529, sans avoir été mêlé à de graves querelles.

[3] Valère André. *Fasti*, p. 278.

[4] Par exemple, en 1572, une contribution fut imposée à Louvain par le prince d'Orange. Voy. Vernulaeus. *Acad. Lov.*, pp. 88-89.

[5] En 1578, Louvain fut prise par Don Juan d'Autriche, vainqueur à Gemblours.

sitaire [1]. Qu'on ajoute à cela la présence de bandes indisciplinées, qui battaient le pays, et qui empêchaient la réunion ordinaire des savants et le concours accoutumé des étudiants de toute province, qu'on rattache à ces faits les conséquences de la séparation qui allait se consommer entre les États de la Hollande et les Pays-Bas espagnols, et la situation particulière de nos provinces du midi qui avaient obtenu du roi en 1562 la création de l'université de Douai, on voit à l'instant que les études n'avaient pu marcher que péniblement à Louvain dès les premières années de la révolution religieuse. Les exercices et les concours de l'Université furent plus d'une fois empêchés ou du moins ajournés : s'il n'y eut point de promotion en 1566-1567, à l'époque ordinaire, et si l'épreuve des métaphysiciens fut abandonnée [2], c'est que la ville était dans de continuelles alarmes, et que l'on avait armé pour sa garde les plus forts d'entre les jeunes gens, par crainte d'un coup de main; de même en 1582, c'est à cause des troubles qu'aucune promotion ne put se faire [3].

Dans les dernières années du XVI[e] siècle, le collége de Busleiden fut soumis à une épreuve plus rude encore; après la mort de Jean Verhaghen, qui arriva le 2 septembre 1585, la fondation ne fut plus administrée régulièrement pendant un long laps de temps; dès lors elle n'eut plus de président, et peu d'années après la mort ou la retraite des derniers pro-

[1] C'est par suite de fièvres pestilentielles que Aug. Hunnoeus mourut à Louvain en septembre 1577, de même que le P. J. Guilielmus, le 1[er] octobre 1578. Dans la peste de l'année 1579, les deux mathématiciens Cornelius Gemma et Pierre Beausard succombèrent en peu de semaines. Quand Cornelius Valerius mourut, en 1578, il avait vu de ses yeux tous les désastres accumulés par la guerre autour de Louvain, et comme le dit André Schott dans un tableau simple, mais énergique, de cette crise, le vieillard souhaitait sincèrement d'émigrer dans la céleste patrie. Lettre à Christophe Plantin. (Tolède, 1581), insérée dans l'édition de Pomponius Méla, donnée par Schott. (Anvers, 1582). — A. Schott s'écriait dans la même lettre, en parlant des hommes et des lieux : *Equidem de me affirmare hoc possum non mediocriter affici me* (ἄνθρωπος γάρ εἰμι) *cum illorum obitu, tum loci illius interitu....*

[2] On lit dans le MS. de Foppens, *Promotiones in artibus*, fol. 12, v. An. 1566-1567. (*Promoti* 218.) *Promotio non fuit consueto tempore celebrata. Ratio in libris actorum haec adscribitur. Propter iconoclastiam et geusiorum rabiem, quae et magistros et fortiores juvenes ad nocturnas diurnasque compulit vigilias, omissum fuit anno* 1566 *Tentamen Metaphysicorum.* — Le premier de la promotion alors retardée fut Henri Cuyck de Culemburg.

[3] *Promotiones ibi.*, fol. 14. v. *Nulla promotio propter tumultus belgicos et dissidia statuum Brabantiae contra Joann. Austr. Belgii Gubernatorem.*



fesseurs [1], les chaires devinrent tour à tour vacantes, et l'enseignement resta suspendu. Il y eut un instant où l'institution, si florissante naguère, semblait être l'ombre d'elle-même, ou bientôt ne serait plus qu'un souvenir [2] :

> *Ludibrium status prioris et fati,*
> *Atque umbra, somniumque floris antiqui.*

Quand Juste Lipse fut rentré à Louvain, en 1597, il trouva sans doute le collége fermé, et personne ne songeait encore à raviver la flamme éteinte dans ses murs déserts. C'est à cette vue qu'il s'écriait en 1602, comme on lit dans un de ses dialogues [3] : « *At nunc jacent ibi omnia et silent : heu tem- » pora, an et heu judicia dicam? sed refraeno.* » Juste Lipse avait eu raison de ne pas désespérer, et d'ajouter aussitôt : « *Tempestivitas expectanda est : » tamen et ego eos qui praesunt hortor intendere.....* »

Quand l'ordre fut bien rétabli dans notre pays, quand ses institutions anciennes se relevèrent tour à tour sous le gouvernement des archiducs, le moment vint où l'on s'occupa activement de la réouverture du collége des Trois-Langues. Trente ans s'étaient écoulés depuis la mort de son dernier président, quand on procéda, en 1506, à la nomination d'un directeur capable de le réorganiser : ce fut Adrien Baecx de Barlandt, originaire de Malines, qui fut revêtu successivement, pendant les années de son administration, de titres académiques et de plusieurs dignités ecclésiastiques [4]. Baecx n'était pas un homme sans lettres, et Suffridus Petri avait des raisons pour le qualifier de très-docte. Paquot, qui l'a loué de ce chef [5], avait vu quelques-unes de ses harangues latines, entre autres un sermon

[1] Nous croyons, avec Paquot, que des leçons furent encore données après la mort de Jean Verhaghen. G. Huysmans, nommé en 1586, enseigna le latin au moins jusqu'à l'an 1589, époque où il prenait encore le titre de professeur public (voy. chapitre VI, la notice sur G. Huysmannus), et ce fut seulement en 1590 que le professeur de grec, Guillaume Fabius, périt la nuit dans une émeute d'étudiants.

[2] Vers de Juste Lipse sur Louvain, appliqués dans les *Exordia*, p. 59, au sort du Collége.

[3] *Lovanium*, lib. III, c. IV. — Voy. de Reiffenberg, *Cinquième Mémoire*, p. 9.

[4] Voy. les renseignements biographiques dans la vie des présidents du collége, pièces justificatives, lettre *E*, n° 9.

[5] *Mémoires sur l'hist. littér. des Pays-Bas*, t. III, pp. 253-254.



sur l'Annonciation, et il rapporte qu'il s'était fait remarquer dans la discussion des *quaestiones quodlibeticae* [1]; elle n'était certes pas inutile et vaine comme tant d'autres, la thèse qu'il soutint un jour sur la nécessité, pour le jurisconsulte, d'étudier l'histoire et la philosophie.

Adrien Baecx fit exécuter d'abord les travaux urgents, nécessaires à l'entretien du matériel; il fit réparer le local servant d'auditoire pour les leçons et les divers bâtiments du collége; il y fit ajouter une nouvelle chapelle dont la première pierre fut posée le 11 juillet 1614 [2]. Le noble personnage qui présida à cette cérémonie, Georges d'Autriche, prévôt de Saint-Pierre et chancelier de l'université de Louvain [3], légua en mourant, par une disposition remontant à l'année 1613, un revenu annuel de cinquante florins au collége des Trois-Langues. Ce legs servit à la fondation d'une bourse équivalente au revenu susdit, et qui était de collation libre à la volonté des proviseurs, mais avec droit de présentation pour les parents du défunt [4]; elle pouvait être conférée pour un temps illimité, à tout élève faisant un cours complet d'études. La reprise des cours préoccupa le président Baecx non moins que les autres soins de l'administration. Juste Lipse, qui avait eu part à la fondation de Busleiden sans faire de leçons, étant mort peu de semaines après la réouverture du collége (mars 1606), Baecx, d'accord avec les proviseurs, offrit la chaire de latin à Erycius Puteanus qui avait enseigné avec éclat en Italie [5] : grâce au concours du

[1] Valère André cite seulement dans sa première édition de la *Bibliotheca Belgica* (Lov. 1623, p. 104) les deux questions sur lesquelles Baecx a disserté en 1617 : — *An impensae studiorum causa a parentibus factae, bonorum collationi subjectae sint? — De historia, ethicaque philosophia, jurisconsulto necessariis.*

[2] Valère André. *Fasti*, p. 278. — Il y avait eu dès le principe un chapelain attaché au collége pour la messe et les prières.

[3] Voy. sur l'origine et la vie de Georges d'Autriche, dit aussi Georges de Briemen, qui mourut le 21 avril 1519, la note de Paquot. *Mémoires*, t. II, p. 597.

[4] Voici la teneur de cette fondation particulière comme elle fut acceptée par le collége, d'après une copie authentique: *Accessit desuper una bursa fundata a perillustri Domino Joanne* (sic) *ab Austria quondam hic Cancellario, pro qua reliquit unum reditum* 50 *flor. ad nummum decimum sextum; praesentationem habent consanguinei D. Domini Cancellarii : Collatores sunt D. D. provisores.* Le président du collége avait approuvé la formule de cette clause: *Datum* 18 *Decembris* 1700. F. Deens. — A la fin du dernier siècle, le droit de présentation à titre de parenté appartenait au baron Snoy, bourgmestre de Malines.

[5] Valère André, *Fasti*, pp. 280-281.

souverain et des états, Puteanus se rendit à Louvain, dès l'an 1607. Ce ne fut pas la faute de Baecx, si les leçons de grec ne furent pas reprises plus régulièrement; Henri Zoesius, nommé en 1606, ne les donna que pendant une année et demie, et c'est seulement en 1609 que ces leçons furent faites avec suite par Petrus à Castello, qui avait déjà enseigné le grec à Orléans [1]. Plus tard seulement, en 1612, la chaire d'hébreu fut conférée à Valère André, qui l'inaugura le 28 mars de la même année, par un éloge latin de la langue hébraïque, discours imprimé en 1614, sur lequel nous aurons à revenir.

Adrien Baecx conserva la direction du collége des Trois-Langues jusqu'à l'an 1624, après avoir rendu une partie de son ancien lustre à l'établissement inauguré du vivant d'Érasme. On peut considérer comme un de ses principaux soutiens celui qui, pendant vingt-deux ans, n'épargna ni peines, ni dépenses, ni largesses [2], pour en défendre les intérêts moraux et les intérêts matériels. D'après tous les actes connus, on ne le jugerait pas indigne des louanges que Valère André lui a prodiguées sur le ton un peu emphatique et quelquefois pédantesque de la rhétorique latine. Le jeune philologue de Dessel avait été naguère appelé d'Anvers à Louvain par A. Baecx, pour donner les leçons d'hébreu : c'était reconnaissance et justice de sa part que de dédier au président vigilant qui venait de le rouvrir et de le restaurer, l'histoire du collége de Busleiden, de son origine et de ses progrès au siècle précédent [3]. L'institution entrait dans une ère nouvelle, grâce à l'habileté et au dévouement soutenu de son chef immédiat : dans la prose oratoire de la dédicace de Valère André [4], on démêle facilement la vérité des actes, la grandeur des services qui ont signalé l'administration d'Adrien Baecx.

Pour plus de fidélité, nous citerons de cette pièce originale un certain

[1] Valère André, *Fasti*, p. 285.

[2] Dans la *Bibl. Belgica* de 1623, on lit au sujet de Baexius, p. 104 : *Suo etiam dispendio atque aere.*

[3] C'est l'ouvrage que nous avons cité dans l'Introduction au nombre des sources le plus consultées pour l'exécution de ce travail : *Collegii Trilinguis Buslidiani in Academia Lovaniensi exordia ac progressus, etc.* Lovanii, 1614, petit in-4°.

[4] L'épître dédicatoire, datée du 1er septembre 1614, y occupe deux feuillets; elle est signée : *Reverendae Dominationi tuae ac Collegio devotus* VALERIUS ANDREAS.



nombre de passages, qui peignent les désastres de la guerre civile dans les Pays-Bas, et qui se rapportent à la restauration du collége et à l'intervention personnelle de son président[1] : *Atqui laudis illius non parva in Te portio redundat* — ainsi s'exprime l'écrivain, — *qui Praeses collegio datus, a superioribus illud temporum calamitatibus atque injuriis egregie vindicasti. Flagrabant in Belgio bellorum civilium faces.... Fluctuabat Brabantia universa.... ipsumque adeo caput* LOVANIUM, *sacra Musis sedes, ab hoc malo non stetit immune : nam et militum rabies, et bellorum comes morborum contagio bonam urbis partem incolis ad unum omnibus nudavit, domos dejecit, ac solo aequavit. Sed et in collegium hoc tum florentissimum, et alteram velut politioris literaturae Academiam, tempestas ea desaeviit, et e* TRILINGUI *Elingue mox factum, aut una vix balbutiens lingua.*

Mais voilà que le collége, resté muet si longtemps, retentit de nouveau des trois langues parlées et enseignées dans ses murs; pour dire grandement qui avait fait cette merveille, Valère André ne sut rien de mieux que d'emprunter à Erycius Puteanus une métaphore bien pompeuse, qui avait déjà servi à féliciter Adrien Baecx. Il fallait le bras d'un Hercule pour pareil exploit, et ce nouvel Hercule s'est trouvé pour venger les Muses, pour sauver les langues, pour rendre sa triple voix à cet athénée réduit au silence.

HERCULE *itaque opus erat, qui* MUSARUM *hoc linguarum domicilium bellis annisque deformatum restauraret, lustris aliquot clausum recluderet,* MUSAS*que quasi e fuga retraheret. — Tu* MUSARUM *ille ac linguarum* HERCULES.... *Tua industria, studioque Athenaeum hoc, quod ruinam atque interitum paulatim minabatur, instauratum, et ex Elingui* TRILINGUE *rursus factum.*

Valère André n'esquisse ensuite la gloire ancienne des Busleiden que pour la faire rejaillir sur le courageux président, qui a reconstitué d'une main ferme leur œuvre menacée de ruine; et puis, ce qui n'est pas le moindre de ses mérites, il glorifie Baecx pour la loyauté de son caractère, pour sa bienveillance connue envers tous les amis des langues et des lettres.

[1] Ces traits complètent l'aperçu que nous donnions plus haut sur les causes de la décadence du collége et de sa réouverture vers la fin du XVIme siècle. Mais qu'il soit entendu que la prose de Valère André vaut mieux, partout ailleurs, que dans cette épître.



Enfin, nous aurons donné ici un échantillon de tous les genres de louange que cet administrateur a eus en partage chez ses contemporains, si nous rapportons les vers latins de Petrus à Castello *ad Rever. V. Hadrianum Baexium, Collegii Praesidem et instauratorem*[1], où l'auteur joue sur le prénom d'Adrien porté aussi par d'anciens professeurs, Matthaeus et Barland, qui ont donné, en 1518, les premières leçons de langue hébraïque et de littérature latine :

Linguam, TRILINGUI, *induxit Isacidum Scholae*
Matthaeus HADRIANUS, *Ausoniam intulit*
Barlandus HADRIANUS, *ast ternas simul*
Reduxit HADRIANUS, *a Barlandiae*
Numerans Toparchis generis auctorem sui.

Après Adrien Baecx, on ne rencontre plus de président qui ait acquis quelque célébrité en dehors de l'accomplissement des devoirs de sa charge; un seul, l'avant-dernier, Henri Wouters, s'est fait connaître par la part qu'il a prise à l'enseignement du Séminaire général. Dans certains intervalles, faute d'ordre intérieur, beaucoup de livres et de pièces manuscrites se perdirent; plusieurs des papiers et manuscrits que Valère André avait vus et consultés au collége des Trois-Langues n'existaient plus du temps de Paquot : « On n'y trouve aujourd'hui, dit celui-ci[2], que les » débris d'une bibliothèque où il y avait beaucoup de richesses litté- » raires. »

Une fondation réunie au collége de Busleiden, sous l'administration d'Adrien Baecx, en fut détachée avant la fin du XVII[me] siècle : c'était celle de Claude Verrydt, de Malines, curé d'Audenarde, qui en avait attribué la jouissance à ce collége en 1614 ou en 1615. Après un long procès poursuivi au nom de la ville de Malines, elle fut retirée en 1638 et transportée à un autre collége qu'elle servit à restaurer, le collége dit de Malines, fondé en 1501 par Arnold Trot, mais resté en souffrance depuis lors. C'est en 1676 que fut réorganisé le *Collegium Mechliniense*, par l'ac-

[1] Voy. les *Exordia et progressus*, feuillet 3 verso.
[2] *Mémoires*, t. II, p. 599. Voy. tome III, p. 128, sur la disparition des manuscrits de Nannius.

cession du fonds Verrydt [1], et il se maintint jusque vers la fin du XVIII[me] siècle, grâce au concours des magistrats de Malines.

Parmi les affaires litigieuses qui survinrent dans les deux derniers siècles du collége des Trois-Langues, nous pourrions rapporter ici l'opposition faite à deux professeurs, Rutger Vanderburgh, en 1681, et Léonard Gautius, en 1689 [2], par des hommes puissants et opiniâtres, au point de mettre obstacle à leur enseignement public; mais nous différerons l'exposé de ces deux incidents, qui concernent plutôt l'histoire des études que celle de l'administration générale du collége. Nous ajournons pour les mêmes raisons au chap. XII, consacré à l'histoire littéraire du collége au XVIII[me] siècle, la relation détaillée d'un conflit très-curieux qui éclata en 1722 entre les proviseurs de l'institution au sujet de la collation de la leçon de grec, et qui fut porté devant les autorités universitaires et jusque devant les chefs du gouvernement.

Nous ne pouvons mieux terminer le présent chapitre que par un court exposé de l'état du collége de Busleiden dans les dernières années du siècle passé, sous le rapport tant de son organisation intérieure que de sa situation financière. Nous en tirons les matériaux d'un compte rendu qui fut dressé vers 1785 [3], par les commissaires du gouvernement des Pays-Bas autrichiens, sous la présidence de Henri Wouters, et qui fut signé par ce fonctionnaire et contre-signé par le recteur de cette époque, le S[r] Van Leempoel. Il va sans dire que nous écartons les détails historiques qui sont bien connus d'ailleurs, et qui ont déjà trouvé place dans ce chapitre et dans les précédents.

Des trois proviseurs du collége, les deux premiers étaient alors les dignitaires institués par Busleiden lui-même, c'est-à-dire le pléban de Saint-Pierre à Louvain et le président des thèses dites sabbatines en théologie; mais au troisième, le prieur des Chartreux, il avait plu à Sa

[1] Voy. Paquot. *Mémoires*, t. III, p. 254, d'après les papiers du collége des Trois-Langues. Cfr. *Fasti acad.*, p. 329.

[2] Voy. chapitre VII pour le premier, chapitre VI pour le second.

[3] Cette pièce, rédigée en français et ne portant pas de date, a été annexée sous le n° 21 à l'inventaire des fondations académiques qui fut fait lors de la suppression de l'université de Louvain : *État du collége de Busleiden, dit des Trois-Langues, à Louvain;* 5 feuillets, petit in-folio.



Majesté Impériale et Royale de substituer M. Thysbaert, président du collége royal. Les attributions du président ainsi que des proviseurs étaient restées les mêmes que ci-devant, et leurs indemnités ou honoraires étaient réglés de la même manière; au service de la chapelle était resté attaché un prêtre à qui on a donné quelquefois le nom de *liseur*, parce qu'il récitait journellement les prières d'usage. Mais quelques modifications s'étaient introduites dans le régime intérieur du collége, et quelques secousses s'étaient fait sentir dans la gestion de son revenu.

Il existait encore deux professeurs, l'un de langue hébraïque, l'autre de langue grecque, qui donnaient des leçons dans l'intérieur du collége. S'il n'est plus parlé des professeurs de langue latine, c'est qu'on avait cessé de pourvoir à cette chaire, après la mort de J.-J. Vandensteen, en 1768 [1]. Depuis deux siècles, nous dit-on, les professeurs ne demeuraient plus au collége et n'y prenaient plus leur table; mais en vertu d'arrangements nouveaux, chacun avait pour ses honoraires cent cinquante florins.

Le nombre des bourses était restreint à six, dont cinq de soixante et dix florins chacune, et la sixième de vingt florins [2]. Une autre bourse de cinquante florins, provenant de la fondation de Georges d'Autriche, comme on l'a vu plus haut, était conférée à part; le possesseur en était alors Jos.-J. de Quartemont de Malines. On observait encore les formalités requises antérieurement pour la collation des bourses; mais il est à remarquer que deux des localités privilégiées, Aire en Artois, et Marville, étaient depuis longtemps sous la domination du roi de France. La durée de la jouissance des bourses était encore de huit années, mais à la condition d'habiter le collége, n'importe la faculté dans laquelle le titulaire faisait ses études. Il y avait place dans le local du collége pour vingt-trois étudiants; mais on admettait d'ordinaire avec les boursiers sept ou huit commensaux, suivant l'usage établi dès l'origine [3]. Les pensionnaires, comme les boursiers,

[1] Voy. chapitre VI, professeurs de langue latine, n° 18.

[2] Le nombre de ces petites bourses de 20 florins pouvait être augmenté par les proviseurs selon les ressources actuelles du collége.

[3] On se plaignait alors de ce que les commensaux, non boursiers, faisaient difficulté d'assister aux prières dites journellement dans la chapelle, et de ce qu'ils quittaient quelquefois le collége plutôt que de s'y voir astreints, et allaient demeurer ailleurs sans subordination ni discipline.

prenaient leur repas avec le président : la table entière était payée deux cents florins argent de Brabant. Les libéralités des princes, des prélats et des grands, sur lesquelles Érasme avait compté pour donner à la fondation de Busleiden un éclat durable, lui avaient fait défaut; non-seulement le premier capital ne s'était pas accru, mais encore les ressources modiques du collége s'étaient amoindries à plusieurs époques calamiteuses. Après les troubles politiques et religieux du XVIme siècle, la fondation avait subi des pertes considérables, faute d'une administration vigilante et régulière; plusieurs rentes s'étaient tout à fait perdues [1] et, pour d'autres qui n'avaient pas été payées, on avait été obligé d'abandonner les arrérages, et de se contenter du remboursement des capitaux. Trois rentes sur les états de Brabant, créées au denier seize, étaient encore arriérées de vingt ans à l'époque du rapport administratif sur lequel nous nous appuyons, et l'on appréciait à la somme de 7,630 florins le montant des rentes perdues ou arriérées.

Les revenus annuels du collége des Trois-Langues se répartissaient, vers 1785, de la manière suivante [2] :

En terres labourables et prairies.	Fl.	488	18	»
En maisons		470	»	»
En rentes		732	10	3
Florins.		1691	8	3
Avec la fondation de Georges d'Autriche.		51	»	»
Total, en argent courant de Brabant.	Fl.	1742	8	3

On avait levé de l'argent dans les dernières années de la présidence de François Jacques dit Jacobi (1759-83), pour une restauration extraor-

[1] On peut considérer ainsi les deux rentes arriérées depuis plus de deux siècles: l'une de 18 florins, due par le comte de Buren, affectée sur ses terres de Saint-Martendyck, et que le prince d'Orange n'avait plus payée depuis 1573; l'autre de 30 florins, sur la ville et le marquisat de Berg-op-Zoom, en retard depuis 1569.

[2] Cet aperçu du revenu est basé, de même que l'évaluation des capitaux donnée plus loin, sur les calculs consignés dans l'*État* dressé du temps de H. Wouters, sur une *Tabelle* qui lui sert d'annexe, et sur un relevé de tous les biens et rentes du collége fait vers la même époque.



dinaire des bâtiments du collége, pour la construction d'un petit bâtiment destiné au logement des étudiants, et pour l'appropriation des maisons situées sur des terrains de sa dépendance : ce qui avait mis à la charge de l'établissement des rentes nouvelles (montant annuellement à 325 fl. 10 sols) en surcroît de ses dépenses accoutumées.

D'après la récapitulation des charges du collége, qui s'élevaient à la somme de 1575 florins, il restait, année commune, un excédant d'environ 116 florins qui était employé pour le remboursement des rentes ou pour quelques réparations non prévues [1]. Les choses en étaient là, à la veille de la fermeture de l'établissement littéraire, qui suivit la dispersion des membres de l'université et sa suppression officielle; quand le gouvernement des Pays-Bas se fit rendre compte, en 1818, de la situation des anciennes fondations universitaires, il nomma pour celle-ci comme pour les autres de nouveaux collateurs, et appela à la jouissance de bourses d'étude, de la valeur de 100 à 150 florins, des jeunes gens nés dans le cercle des localités désignées primitivement par Busleiden [2].

Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'œil sur la valeur des capitaux qui ont suffi pendant trois siècles à l'entretien du collége des Trois-Langues :

Capitaux de la fondation primitive, évalués à.	Fl.	16,033	5	»
Capital de la fondation de Georges d'Autriche, évalué à.		1,650	»	»
Total en argent de change	Fl.	17,683	5	»

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer au lecteur que la valeur réelle de ces capitaux a varié d'époque en époque, suivant le cours des monnaies qui servaient à les apprécier. Nous n'avons consigné ici cette indication sommaire des ressources du collége, que pour attirer l'attention sur leur exiguïté, si on les compare aux ressources de tant d'autres fondations. Le collége de Busleiden a rendu des services signalés à l'instruc-

[1] Le dernier compte qui fut fait avant l'état susdit, l'an 1783, présentait un déficit d'un millier de florins environ.

[2] Voy. parmi les pièces justificatives, lettre *F*, la copie d'un arrêté ministériel de l'an 1821, relatif à la destination des fondations de l'ancien collége de Busleiden.

tion et aux lettres dans le siècle de sa fondation; mais il a toujours déchu dans les deux siècles suivants. En parcourant ses annales pour se faire une idée de l'action qu'il a exercée, il n'est pas permis de perdre de vue les faibles moyens dont disposaient les hommes qui l'ont dirigé : laissée à ses seules forces, pour ainsi dire, pendant trois cents ans, dédaignée par les rois et les docteurs qui portèrent leurs largesses ailleurs, l'institution de Jérôme Busleiden ne peut être traitée avec la même sévérité que le seraient des écoles richement dotées. On estimera assez grande la part du succès, si l'on prend garde à la mauvaise chance qu'elle a eue de ne pas voir sa dotation s'accroître.

CHAPITRE V.

DES TROIS LANGUES SAVANTES AU XVI[me] SIÈCLE, ET DE L'UTILITE DE LEUR ENSEIGNEMENT PUBLIC.

. . . . Bene dicere haud absurdum est.
(SALLUSTE.)

Ce ne sera pas, il nous semble, faire au milieu de ce travail une digression inutile, que de jeter un coup d'œil sur l'objet même des trois chaires instituées par Jérôme Busleiden, avant de voir à l'œuvre les hommes qui les ont occupées et de juger les fruits de leur enseignement. Il ressort des recherches dont nous avons déposé le résultat dans le 1[er] chapitre, que les Pays-Bas étaient entrés, dès la fin du XV[me] siècle, dans le mouvement de la renaissance des lettres, et qu'on y avait bien saisi le côté utile et sérieux de cette rénovation des études; mais nous voulons signaler plus particulièrement en cet endroit, ce qu'il existait de ressources à Louvain pour l'étude des langues mortes, dans les années qui précé-

dèrent immédiatement l'érection du collége de Busleiden; nous en prendrons l'occasion de déterminer le point de vue auquel les langues étaient cultivées par les meilleurs esprits, et le genre d'application qu'on a pu faire tout d'abord des travaux de grammaire et de philologie.

Rien ne serait mieux approprié à ce but qu'une analyse du discours qu'un jeune théologien de haut mérite, Martin Dorpius, fut autorisé à prononcer devant toute l'Université, le 1er octobre 1513, lors de la reprise des leçons, sur les avantages particuliers de toutes les sciences [1]; mais force nous est d'y glaner seulement quelques considérations, afin de ne pas trop grossir ces préliminaires historiques. C'est au nom de la vénérable Faculté des Arts que Dorpius s'adresse à son auditoire, et c'est du respect dont elle jouit auprès de tous qu'il attend quelque autorité pour ses paroles. Quand il a passé en revue toutes les sciences et défini le prix de chacune, il s'élève à une véritable éloquence pour célébrer l'excellence de la théologie et pour vanter ensuite la philosophie, qu'il considère comme l'habileté pratique de l'intelligence dans tous les ordres du savoir. Le seul point de cette harangue auquel nous devons toutefois nous arrêter ici, c'est l'éloge des trois arts libéraux qui formaient le *Trivium* des anciennes écoles, la *Grammaire*, la *Dialectique* et la *Rhétorique*. D'après les termes dans lesquels Dorpius en parle, il est évident que la notion de ces arts et la méthode de les étudier avaient changé considérablement depuis un demi-siècle dans l'établissement académique de Louvain; l'orateur, qui n'a rien cédé ailleurs des droits des sciences positives, traite des études philologiques et littéraires, comme si le besoin en était vivement senti, comme si leur admission parmi les travaux universitaires ne pouvait plus être contestée.

[1] ORATIO *Martini Dorpii theologi* De laudibus sigillatim cujusque disciplinarum ac amoenissimi Lovanii Academiaeque Lovaniensis, *dicta Kalendis Octobribus, anno M. CCCCC. XIII. in frequentissimo totius Academiae conventu quum post aestivas studiorum ferias docendi audiendique officia publice renovanda indicerentur.* — Ce discours a été imprimé vers la fin de l'an 1513, à Louvain, chez Th. Martens (vol. in-4°, 32 feuilles.—Van Iseghem, *Biographie*, n° 73, p. 240-241).— La réimpression qu'en a faite M. de Nélis pour son premier volume d'*Analectes* (pp. 1-66, in-8°), n'est pas moins rare que l'édition de Martens. Voy. sur la publication inachevée de Nélis le tome VI des *Archives philologiques* de M. de Reiffenberg, pp. 340-341, et son *Cinquième Mémoire*, p. 26.



En abordant la définition de la grammaire, Dorpius ne craint pas de déclarer que cette science a été renouvelée et ennoblie dans les derniers temps par des qualités d'ordre et de lucidité, de justesse et d'agrément, qui lui manquaient jusque-là, et qu'elle peut mieux que jamais servir d'introduction à toutes les autres sciences[1]; le rôle du grammairien, comme l'ont dit les anciens, est de bien entendre le texte des auteurs, d'en donner aux autres une intelligence complète, et d'appliquer à toutes les œuvres l'art de la critique qui fait de lui un autre Aristarque. C'est une tâche laborieuse qui appartenait en propre à cette époque, disait Dorpius, que de faire disparaître cette rouille de barbarie qui avait envahi tous les écrits et qui défigurait encore les livres les plus répandus. Pourquoi ne citerions-nous pas dans sa forme vive et originale ce manifeste de la jeune école contre laquelle les docteurs de l'assistance, paraît-il, n'ont point protesté?

« *Age vero; nostra tempestate nimio plus operae flagitat, quod hactenus omnes chartas foeda barbaries obsederit: quod passim rusticanus sermo, uti gangrena, serpserit: quodque eam ob rem haud facile evelli ac extirpari queat radix illa ineptue loquutionis, quae tam alte, tot annorum curriculis in majoribus nostris haesit: apud quos impoliti inelegantesque auctores tam firmum regnum possederunt, ut vix tamen eliminari possint et in perpetuum exilium agi. Quid autem? An non summo acerrimoque judicio opus est, quo Gothicas dictiones a Latinis, et Romana moneta percussis, secernamus? Illas scilicet in Scythiam et barbarorum sedem relegantes; has vero Latii jure donatas, in nostram familiam asciscentes, quando et apud nos hae Italicae opes mire luxuriant, et Latinae segetes affatim succrescunt.* »

Dorpius étendait la tâche du grammairien à l'art de la conversation familière, que les hommes instruits trouvaient du charme à nourrir en latin, et qu'ils faisaient passer dans la composition des dialogues; il l'étendait aussi à l'art plus savant du style épistolaire, qui devait servir si longtemps les besoins de la littérature et en former un des genres les mieux autorisés.

[1] *Ea mundior jam, ornatior, decentior, venustior emersit, non illatinis vocibus lacera, non perplexa scribiligine involuta, non situ carieque verborum obsita....* Dorpius et plusieurs des professeurs du collége du Lis, comme nous le dirons plus loin, avaient travaillé en première ligne à cette rénovation de la grammaire et des études qui en dépendent; mais il ne faudrait pas la faire remonter au delà des premières années du siècle.

Puisque Érasme et ses amis ont donné le modèle de ce genre dans notre pays, on verra volontiers comment Dorpius le recommandait en 1513, à l'attention de la jeunesse universitaire.

Porro huc accedunt domesticae confabulationes, quas cultissimas docere, quas suaves ac nulla ineptiarum labe infectas facere, Grammatici sunt partes. Ejusdem est epistolarem stilum teretem, tornatum, graphicum cudere; ut flexu levi fluitantem nulla asperitas remoretur : ut apertus, ut familiaris sit; quo dulces amicos absentes, praesentes facimus, quoties animi curas litterarum eis angustia instrepimus. Jocosa, seria, risum, dolorem et quaecunque usu veniunt, communicamus et ante absentium oculos statuimus....

Quand il passe à la dialectique, Dorpius représente l'utilité et la dignité de cette science, tout en combattant l'esprit sophistique par lequel on l'a défigurée. Puis il montre dans la rhétorique une sœur des deux autres sciences qu'il a définies; c'est déjà au point de vue d'un siècle nouveau, et dans un langage libre et vif, que l'orateur montre le rôle éminent de l'éloquence dans tous les temps et dans toutes les conditions de la vie sociale; à l'éloge de Cicéron, qu'il nomme l'Achille des orateurs anciens, il fait succéder des exemples tirés de l'histoire des derniers siècles pour attester l'heureux ascendant d'une éloquence forte et vraie. Mais Dorpius qui, dans ce discours, faisait de l'éloquence une puissante auxiliaire de toutes les études, mettant au grand jour le savoir du théologien, du jurisconsulte, du philosophe, a stigmatisé un genre d'études qui se produisait sous le nom de philologie, mais qui s'arrêtait à une critique minutieuse et stérile des mots[1]; c'était sans doute le fait de quelques grammairiens qui abusaient de la faveur avec laquelle on entendait alors disputer sur les termes peu usités et les formes peu connues. Or, comme l'abus ne naît

[1] Voici le texte de cette curieuse et piquante réserve, faite à la suite d'un plaidoyer tout littéraire : *Neque ego, viri clarissimi, de umbra loquor* Eloquentiae, *quae* Philologia *dicitur; garrula, obstrepera, verborum dumtaxat funditatrix maxima; nulla habens sententiarum fulcimina, nullum rationum pondus, nullos nervos, nullum inventionis ingenium; qualem logodaedali sectantur, qui postquam decem voculas, non omnibus usitatas, e putribus chartis vel mutilo saxo exuerint, non aliter gestiunt ac triumphant, quam si Gallias subegissent. Tunc sese Solones putant; tunc quicquid voculis illis non est aspersum, id inelegans, seque indignum arbitrantur. Hos equidem in eorum ordinem refero, quos bis abecedarios dixi, nempe Sophistarum; utrorum siquidem vanior, inutilior, adde perniciosior, sit conatus, non ausim definire.*

qu'à la suite du travail, Dorpius a voulu en prémunir ses nombreux auditeurs déjà occupés des études de grammaire et de style. Sans nul doute, ces études étaient faites à Louvain et dans d'autres écoles de la Belgique, avec plus de lenteur, mais aussi avec plus de discernement, qu'elles n'avaient été traitées en Italie dans le siècle précédent; on s'y attachait à quelques textes importants; comme on n'y travaillait que rarement sur des manuscrits, on n'était pas exposé, du moins au même degré, au danger de renfermer tout le mérite du philologue dans la confection de gloses prolixes.

Constatons, en premier lieu, jusqu'où allait la culture du latin à l'époque dont nous devons retracer ici les tendances et les besoins. Le latin était, il est bien vrai, la langue exclusive de la science et des écoles; il était l'objet de leçons et d'exercices dans les colléges de la Faculté des Arts, et on augurerait que son enseignement a été poussé assez loin, puisque nous voyons cette langue écrite avec goût par Dorpius et par plusieurs autres hommes distingués dans les premières années du XVI[e] siècle [1]. Cependant une connaissance mûrie des principaux monuments de la latinité n'entrait pas dans le cours d'études généralement accompli : c'était par des efforts individuels et isolés qu'il était donné à quelques-uns de l'acquérir, et le programme des lectures était encore fort restreint pour la plupart des humanistes. La nécessité d'un enseignement spécial du latin était bien comprise par ceux qui s'étaient rendus maîtres de cette langue : quand il serait dûment organisé, elle servirait à la découverte de meilleurs procédés pour la grammaire et la rhétorique en général, et elle contribuerait à l'acquisition plus facile des deux autres langues savantes; de plus, c'était l'idiome qui, par ses formes et par son génie, était le plus

[1] Naturellement nous ne comprenons point, dans les résultats de cet enseignement, la connaissance pratique d'un certain latin ou plutôt d'un jargon latin, chez des gens qui ne se piquaient pas d'instruction; mais qui avaient appris en latin les premières formules de grammaire. C'est celui que parlaient les artisans eux-mêmes à Louvain, suivant Juan Calvete de Estrella, qui a décrit en espagnol le voyage fait par Philippe II, en 1549, dans les provinces belges : *Per toda la villa se habla mucho latin, aun en las casas de los officiales; de manera que ellos y algunas mugeres lo entienden.*— (De Reiffenberg, *Bulletins de l'Acad. roy.*, t. V, n° 10, p. 253; *Annuaire de la Biblioth. roy.*, t. III, pp. 242 et suiv.)



propre à la traduction des œuvres de la littérature grecque. Que fallait-il à cet effet? des leçons suivies et méthodiques de langue et de grammaire latines, appuyées sur la lecture d'auteurs bien choisis, et en outre, pour les esprits cultivés, des exercices de littérature et de critique qui leur ouvrissent peu à peu le champ de l'érudition classique. C'était d'ailleurs le moment où la plupart des savants étaient sollicités à écrire eux-mêmes des traités de grammaire, et, dans tous ces travaux étendus ou abrégés, la grammaire latine avait toujours la meilleure part : il va de soi que de tels livres s'enrichissaient continuellement d'exemples nouveaux, à mesure que de nouveaux écrivains classiques étaient imprimés en Italie, et comme leur texte était presque toujours réimprimé en deçà des monts, au bout de peu d'années, le cercle des travaux d'herméneutique et de critique s'élargissait sans cesse, et les questions résolues dans les gloses et les commentaires étaient définitivement acquises à la science grammaticale.

Que dire après cela de la nécessité d'adopter un langage latin net et correct pour des compositions de toute espèce qui prenaient faveur? Une connaissance vulgaire de l'ancienne langue de Rome ne suffisait plus à ceux qui devaient écrire en latin sur des matières scientifiques, ni aux historiens qui préféreraient la langue savante, universelle de fait, à l'une ou l'autre langue nationale non encore bien formée. Mais quelle habileté n'était pas requise de ceux qui créaient, dans des œuvres d'imagination, dans des productions de forme variée, une nouvelle littérature latine, recherchée, lue, applaudie! Qui voulait se faire poëte, qui tentait de suivre même de loin Érasme et les meilleurs latinistes du temps, n'avançait pas sans efforts, sans études préalables : il est clair que, dans ces circonstances, des leçons régulières de langue latine devaient venir heureusement en aide à la majorité des jeunes gens qui allaient entrer dans des carrières libérales. Mais nous n'irons point plus loin sans entretenir le lecteur d'une tentative très-hardie, faite à Louvain pour intéresser la jeunesse à la culture littéraire de la langue de Rome, et pour lui en donner une connaissance familière : nous voulons parler de la lecture des comiques latins, et de la représentation de leurs pièces à l'intérieur des colléges. C'étaient Barland et Dorpius qui avaient concouru l'un et l'autre à donner

à Plaute et à Térence ce nouveau genre de popularité : évidemment un tel honneur ne fut fait à ces poëtes que quand déjà leurs comédies avaient été beaucoup lues par les jeunes latinistes; voici les faits.

Martin Dorpius, qui avait étudié avec ardeur les anciens poëtes et qui en avait retenu admirablement les fictions [1], n'avait pas craint de prendre une part active à l'étude des deux comiques romains. Dans un recueil très-rare d'opuscules qu'il a publié en 1514, en prenant le titre de licencié en théologie [2], on lisait, après un texte restitué de l'*Aulularia*, des prologues et des analyses de sa façon sur des pièces de Plaute : *Ejusdem Thomus* (*sic*) *Aululariae Plautinae adjectus cum prologis aliquot in comediarum actiones : et pauculis carminibus.* C'est au collége du Lis, où il enseigna la philosophie et la rhétorique pendant plusieurs années, que Dorpius avait fait jouer, dès l'an 1508, la pièce de Plaute qui occupe la première place dans le recueil cité : les acteurs étaient les plus distingués de ses élèves (*primarii discipuli*).

Il est peu de morceaux de l'érudition latine moderne plus curieux que celui où Dorpius invitait le public universitaire à assister à la représentation de l'*Aulularia* de Plaute, qui aurait lieu au Lis, le 3 septembre 1508, à neuf heures du matin : non-seulement il conviait une nombreuse assistance à donner ainsi aux belles-lettres des marques d'intérêt et aux jeunes acteurs de modestes encouragements, mais encore il coopérait au succès de cette fête dramatique en écrivant un prologue en vers latins du genre de ceux de Plaute, pour servir d'introduction à la pièce même, et de plus, il avait risqué de combler, par des tirades nouvelles, des lacunes qui restaient dans l'action. L'originalité de cette entreprise est bien digne d'attention : quoiqu'on ait préféré dans la suite le prologue et le supplément de

[1] Barland dit dans le chapitre de sa Chronique où il fait l'éloge de Dorpius : *Mire poetarum omnium fabulas tenebat. Oratorum et historicorum libros omnes excusserat....* (*Historica*, p. 231). — Dorpius avait mis en œuvre l'allégorie célèbre sur le choix d'Hercule entre la vertu et la volupté, dans un dialogue latin, publié en 1514. C'est le premier des deux opuscules dont parle la note suivante.

[2] *Martini Dorpii sacre theologie licentiati opuscula*, vol. in-4°, 36 feuillets, imp. à Louvain, en 1514, chez Thierry Martens. Voy. n° 81 dans la *Biographie* du P. van Iseghem, pp. 246-247. Les deux opuscules de Dorpius y sont suivis de deux opuscules d'autres auteurs. — Cfr. de Reiffenberg, *Deuxième Mémoire*, pp. 66-70, et Goethals, *Lectures relat. à l'hist. des lettres en Belgique*, t. Ier, pp. 42 et 45.



Philippe Paré à ceux de Dorpius [1], les essais de celui-ci attestent une connaissance surprenante du génie de l'ancienne poésie latine, et ils montrent aussi chez leur auteur une juste confiance en ses forces, puisqu'il tentait une restitution littéraire qui avait déjà exercé le talent de l'italien Urceus Codrus [2]. Le ton du programme latin est concis, ferme, sérieux, comme si Dorpius était bien assuré de l'assentiment d'un auditoire sérieux aussi. Il y a dans ces textes de la main de Dorpius un tel pressentiment de l'importance bientôt reconnue des monuments classiques, que nous n'hésitons pas à en donner quelques extraits à la suite de ce mémoire [3] : on peut voir dans plusieurs lettres qui accompagnent ces textes, que Dorpius n'avait pas travaillé sans recueillir les suffrages d'hommes instruits, tels que J. Naevius et J. Borsalus à Louvain, Georges, seigneur de Hallewin, etc.

L'épreuve que Dorpius avait faite des dispositions de son public avait si bien réussi, qu'il le convoqua une autre fois à la représentation d'une seconde pièce de Plaute, le *Miles,* pour laquelle il prit la peine d'écrire de même un long prologue en vers [4], et, le jour même du spectacle, il fit aussi une annonce en vers pour la comédie que la troupe des acteurs du Lis devait jouer dans ce vaste collége, à cinq heures de l'après-midi [5].

Tout ce qu'avait fait Dorpius pour la réussite de ces séances dramati-

[1] Le supplément de Dorpius est contenu dans une édition de l'*Aulularia* donnée à Anvers, en 1537. Voy. Levée, *Théâtre des Latins*, t. II, p. 375.

[2] Dans la dédicace de ce travail sur Plaute à Jérôme Busleiden, Dorpius s'étend sur la difficulté qu'il y a pour lui, jeune encore et homme du Nord, à entrer en rivalité avec un écrivain d'un talent mûri, avec un Italien ; du reste, il a composé ses vers, sans connaître encore ceux d'Urceus Codrus.

[3] M. de Nélis a réimprimé ces *Plautina* de Dorpius parmi les feuilles destinées au 1er volume de ses *Analectes*, pp. 67-96; la rareté de ces feuilles, comme de l'édition de Martens, nous autorise à donner dans l'appendice l'invitation en prose et en vers, ainsi que le prologue de l'*Aulularia,* comme si nous en publiions le manuscrit. Voy. pièces justificatives, lettre *G.*

[4] Voy. *Analectes,* t. I, pp. 89-92. *Prologus in Militem comoediam Plautinam a Martino Dorpio compositus.* Ce morceau valut au jeune poëte les félicitations particulières de Thomas Morus.

[5] Dorpius a offert plus tard cette petite pièce fort gaie à ses lecteurs, *ibid.*, pp. 92-93.

DORPIUS CANDIDIS LECTORIBUS.

Plautina Miles est scatens salsissimis
Salibus Comoedia, et Attica venere.



ques, qu'il assimilait à des exercices littéraires, ne lui attira point de désagrément; à peine quelques murmures se firent-ils entendre autour de lui [1]. On savait quelle était la fermeté de sa foi et quelle était son aptitude aux études les plus sérieuses. Dorpius, qui n'avait que trente ans, fut reçu docteur en théologie en 1515, et chargé d'un cours d'Écriture sainte : si l'on parla mal de lui, ce fut bien plutôt à cause de son admiration pour Érasme [2], et non point pour sa part de collaboration au théâtre de Plaute.

Du reste, l'exemple de Dorpius ne fut point unique à Louvain : un autre humaniste du même temps, Barland, s'intéressa à l'exhibition de l'*Aulularia*, qui eut lieu peu d'années après, par les élèves du collége d'Arras; il avait composé lui-même pour cette pièce un prologue qui occupe deux pages, à la fin d'un recueil de proverbes tirés des *Bucoliques* de Virgile [3], et d'autres prologues encore pour la représentation d'autres comé-

Eam, auspice Thalia, comoedorum Dea,
Grex Lilianus est acturus hodie,
Hora secunda pomeridiana, eodem
In Liliorum amplo Gymnasio, ubi
Et Aululariam egerunt nuperrime.
Hoc significandum duximus, ne quispiam
Hoc Bacchico die, tam sese poculo,
Tam se esculento copioso ingurgitet,
Ut nil fuat loci esitandis fabulis.
Qui pransi erunt deparcius, adsunto alacres;
Eos studebimus exsaturare fabulis :
Cibo nihil exhibente negocii stomacho.

[1] Dans la même année, 1514, Dorpius avait publié, chez Martens, un sermon sur l'Assomption, qu'il avait prononcé en 1510 (Voy. van Iseghem, *loc. cit.*, n° 80, pp. 45-46). C'est le sens des vers qui terminent une pièce de Judocus Delphus, en l'honneur de notre poëte. *Analecta*, pp. 93-94.

Quique tuo scitus manavit ab ore libellus,
Testatur sacris te ora rigasse vadis.
Quare, age, securus vulgi trivialia sperne
Judicia : Aonius te chorus omnis amat.

[2] Voy. Goethals, *Lectures, etc.*, t. I, pp. 42-44, et de Burigny, t. I, pp. 200 et suiv., sur la critique que Dorpius fut amené à faire de l'*Éloge de la folie.*

[3] Paquot décrit ce recueil parmi les ouvrages d'Adrien Barland, dont nous avons donné la liste d'après ses recherches (*Fasti acad. Lovan.*, t. I, p. 480). Voy. pièces justificatives, lettre H, n° 10, vol. in-4°, imprimé par Th. Martens, en 1514, et inconnu à MM. de Gand et van Iseghem. — Paquot ajoute au titre de ce volume : *Pagellas duas extremas occupat* Prologus *Barlandi in Plauti* Aululariam, *quae acta est Lovanii in aedibus ampl. P. Nicolai Ruterii episc. Atrebat. per ejusdem alumnos.*

dies antiques [1]. On peut en inférer que les humanistes, qui faisaient des études latines dans plusieurs colléges, avaient conçu pour cette sorte d'exercices une véritable émulation qui avait l'assentiment des maîtres.

Cependant, cet usage de lire Plaute et Térence, et de donner des rôles dans leurs pièces à des étudiants, ne pouvait subsister longtemps dans nos écoles : il faut plutôt le prendre comme un de ces impromptus que les circonstances excusent. Avant qu'il résultât de graves abus d'une trop grande familiarité permise à la jeunesse avec les personnages peu recommandables de la comédie latine, déjà l'attention était fixée sur d'autres auteurs de l'antiquité; le cercle des classiques entre lesquels les maîtres pouvaient choisir s'était agrandi en peu d'années, et lorsque le collége des Trois-Langues s'ouvrit, il n'y avait point de grief à articuler contre ses professeurs, du chef d'avoir accordé aux comiques latins une préférence dangereuse; c'est du moins un argument qui ne figura point dans le procès. Quant à Dorpius et Barland, on ne peut non plus faire peser sur eux une trop grande responsabilité pour l'innovation imprudente qu'ils ont patronnée avec leurs amis et leurs confrères [2] : les mœurs chrétiennes, qui régnaient encore dans les institutions académiques de notre pays, ont prévenu le péril qu'elle avait dû entraîner presque infailliblement en Italie et ailleurs [3]. Plus tard, on avisera au moyen de satisfaire au goût de la jeunesse pour les exercices dramatiques, en créant un nouveau théâtre latin, dont les pièces seront tirées de l'histoire ou de la critique des mœurs modernes.

Nous serons plus court sur le rôle que la langue grecque devait avoir dans les études philologiques de la même époque. Il n'est pas besoin, sans

[1] Barland comptait lui-même parmi ses œuvres : *Varii in Comoedias hic exhibitas prologi.* (*Historica*, p. 274.)

[2] Voy. le jugement porté sur Dorpius par M. Rottier, dans son *Mémoire* sur Érasme, pp. 24-26.

[3] Déjà au XV[me] siècle, Pomponius Laetus avait dirigé les jeunes gens de Rome dans la représentation des pièces de Plaute, de Térence et d'auteurs plus modernes, qui se faisait avec pompe dans les vestibules des grands; c'est dans la même société que s'est formée cette Académie toute païenne d'esprit et de mœurs, dont nous avons parlé au chapitre III. Voy. Sabellicus *Pomponii Laeti vita;* Tiraboschi, *Storia della litter. ital.*, et Charpentier, *Histoire de la Renaissance des lettres*, t. I, p. 275.

doute, de prouver que la nécessité d'un enseignement régulier de cette langue était urgente, à un plus haut point que pour la langue latine. Elle était la clef de sources innombrables, qui restaient fermées à la plupart des hommes d'études; mais qui devaient exciter bien vivement leur curiosité et leur émulation : le texte original du Nouveau Testament, la patrologie tout entière de l'Église orientale, à côté des ouvrages grecs de l'antiquité profane, dont quelques-uns seulement étaient connus de nom jusqu'alors. Or, l'idiome de ces deux classes de monuments littéraires n'était appris qu'à la condition d'un grand et pénible labeur ; on était réduit à quelques textes imprimés, rares et chers, fautifs du reste pour la plupart, et on n'avait encore sous la main que des grammaires trop savantes et souvent trop étendues, abstraites dans leur composition, et dont les règles étaient généralement formulées suivant la méthode des grammairiens grecs, anciens ou byzantins. L'enseignement oral était l'unique moyen de débrouiller le chaos qui régnait encore dans les seuls livres où l'on pût s'instruire. Naturellement, on s'exagérait les difficultés d'une langue qu'on n'entrevoyait qu'à travers le dédale des théorèmes de grammaire, et dans laquelle on découvrait confusément une prodigieuse richesse de formes et de tournures. Des études et des leçons privées avaient bien pu initier quelques jeunes gens aux règles les plus essentielles de la langue grecque; mais il fallait des guides patients et sûrs à la majorité des élèves qui voulaient aller au delà, qui désiraient acquérir une intelligence prompte des livres sans cesse publiés.

Quand quelques hommes se seront rendus maîtres du fond de la langue, ils seront les initiateurs de beaucoup d'autres à ses premiers mystères; ils leur épargneront, ou du moins leur faciliteront, le long apprentissage des rudiments, et ce sera le grand avantage assuré à la jeunesse de Louvain par l'érection d'une chaire spéciale de grec, que de lui fournir un maître qui la guidera des plus simples éléments jusqu'aux difficultés réelles qui tiennent au génie de cette langue savante.

Une fois l'étude du grec rendue facile et mise en honneur, chaque classe d'étudiants y cherchera un but distinct, une application particulière; aux

uns, la lecture des livres saints [1]; à d'autres, celle des Pères, à d'autres encore, celle des classiques et des écrivains de la décadence. L'attente était grande, en effet, chez les hommes de quelque instruction; sans discerner encore nettement la valeur des œuvres suivant leur âge et leur genre, ils accueillaient avec faveur tout ce qui pouvait jeter du jour sur cette autre partie de la docte antiquité qu'ils ne connaissaient guère que par le témoignage des Latins. On en a un exemple dans les encouragements qu'Érasme reçut des prélats et des grands, quand il leur présenta à différentes reprises des morceaux traduits pour la première fois du grec en latin : lorsqu'il eut offert au chancelier de l'université, Nicolas Rutherius, ses déclamations traduites du grec, l'une du sophiste Libanius, deux d'un auteur incertain [2], ce prélat l'appela à sa table et lui promit son appui.

En fait, une nouvelle branche de littérature latine se formait incessamment par cette série d'ouvrages grecs, païens et chrétiens, que chaque école d'hellénistes s'imposait la tâche de traduire. Au XVI[me] siècle comme au XV[me], c'était là tenter un premier déchiffrement de la pensée antique; c'était prononcer sur un texte inconnu et en donner un commentaire perpétuel. Et quel péril n'y avait-il pas à aborder tant d'œuvres d'un genre et d'un style nouveau, alors qu'on manquait encore du secours que la comparaison des monuments a fourni dans la suite. Évidemment, les premiers interprètes de la grécité étaient réduits fort souvent à deviner, et la sagacité des Italiens instruits par les Grecs réfugiés n'avait pu échapper elle-même à beaucoup de méprises [3] : pendant plus d'un siècle, que de labeur a été enfoui dans des versions qui n'étaient qu'une suite de conjectures, ou qui du moins n'allaient guère au delà de paraphrases plus ou moins vagues!

Le même genre de travail ne devait occuper dans les Pays-Bas une classe

[1] Nous ferons remarquer en passant qu'il n'existe encore aucun ouvrage d'histoire, judicieux et complet, sur les travaux exégétiques dont les textes grecs de la Bible ont été l'objet au XVI[me] siècle.

[2] Lettre à G. Gaudanus (*Epist.*, t. II, 1836, *D.*), non datée, mais qui doit être antérieure à l'an 1509.

[3] Heeren, *Gesch. der class. Liter. im Mittelalter*, t. II, livre IV, pp. 28 et suiv.

nombreuse de savants que quand l'enseignement du grec aurait été organisé à son tour [1]; on verra plus loin quels fruits nos ancêtres ont retirés, pour cette partie des lettres, des leçons publiques données à l'institut de Busleiden. Il y eut dès lors bien des hommes capables d'interpréter les textes grecs au profit des sciences, de l'histoire et de la grammaire : la parole du maître avait éveillé en leur esprit cette faculté de discernement dont l'exercice est nécessaire à toute critique, et l'ardeur de savoir ne fit point défaut à ceux qui s'en étaient une fois sentis pénétrés.

Si nous passons à la troisième des langues savantes, l'hébreu, nous devons constater d'abord que son étude n'était pas absolument une nouveauté pour les écoles des Pays-Bas au XVIme siècle : de grands efforts avaient été tentés dès la fin du siècle précédent pour en répandre la connaissance dans plusieurs contrées de l'Europe, et des notions élémentaires de la langue sainte avaient pénétré en Belgique après que Rodolphe Agricola et Jean Wesselus l'avaient apprise et cultivée dans le cours de leurs voyages [2]. Mais, si les études hébraïques étaient déjà poussées assez loin en Allemagne et en Espagne, pour servir de fondement à des publications considérables, tels que les travaux de J. Reuchlin et la Polyglotte d'Alcala, comme nous l'avons établi dans nos préliminaires, les esprits curieux et diligents en étaient encore réduits chez nous à quelques règles fort succinctes sur les rudiments de l'hébreu; tout leur semblait énigme et mystère dans les explications du moindre fait d'écriture, d'orthographe, de grammaire et de syntaxe : pour cette langue plus encore que pour la langue grecque, un enseignement méthodique était de toute nécessité.

Il y avait en ce moment plus d'un genre d'opportunité dans la culture de l'hébreu : c'était la langue de l'Écriture et aussi des œuvres rabbiniques dont les Juifs se réservaient la clef avec beaucoup d'orgueil; c'était la langue primitive et originale de l'Ancien Testament, dont les versions anciennes, grecque et latine, allaient être l'objet des recherches les plus approfondies; enfin, c'était un idiome antique, d'un organisme étranger

[1] Voy. au chapitre I, § 3, ce qu'on avait fait en d'autres pays pour l'étude du grec dans la même période de temps (1500-1520).

[2] Voy. le chapitre I, § 1 et 2.

à celui des langues étudiées jusque-là, et dont la comparaison allait agrandir le champ des sciences philologiques.

Au point de vue des opinions et des besoins intellectuels de l'époque, il est donc incontestable que l'hébreu ne pouvait être séparé des deux autres langues, dans une institution littéraire telle que celle qui allait s'ouvrir sous les auspices du nom de Busleiden [1]; il ne serait pas assurément un hors-d'œuvre dans le cercle des hautes études poursuivies simultanément à Louvain; enseigné dans une école spéciale, il ne serait d'ailleurs imposé à aucune catégorie d'étudiants au détriment d'une science quelconque, et il ne compterait jamais que des auditeurs choisis. Mais c'est là ce qui ressortira de l'histoire du collége de Busleiden; en cet endroit de notre exposé, nous avons surtout l'intention de rechercher dans quelles dispositions les maîtres et la jeunesse de Louvain accueillaient l'étude de la langue hébraïque, objet de travaux individuels, avant d'être la matière d'un enseignement public.

Érasme ne resta point indifférent au sort des études hébraïques, malgré sa prédilection marquée pour les études grecques et latines; c'est encore à sa correspondance qu'il faut demander quelques renseignements positifs sur ce point. Nul doute qu'Érasme ne comprît la haute valeur de l'hébreu comme langue religieuse et comme langue savante; mais il ne s'y était pas appliqué avec succès dans sa jeunesse, et il en retira peu de fruit quand il y revint dans un âge avancé [2]. Toutes les fois qu'il s'agit de l'organisation des études nouvelles, Érasme se montra juge impartial et désintéressé; il le prouva bien dans cette question particulière de la leçon d'hébreu. Seulement, Érasme, esprit net et ouvert, se défendait de l'engouement qu'il remarquait chez plusieurs de ses contemporains pour les études hébraïques et rabbiniques, où les chrétiens avaient été presque toujours à la merci de docteurs juifs ou de juifs convertis; or, ces instituteurs laissaient souvent beaucoup d'obscurité dans leurs travaux, et mettaient dans leurs leçons, à dessein peut-être, une subtilité de langage

[1] Jérôme Busleiden n'a pas donné un cadre trop large aux travaux de son collége, en y faisant entrer l'hébreu, comme l'affirme trop hardiment M. Rottier. *Mémoire sur Érasme*, p. 127.

[2] A cinquante-trois ans, Érasme s'est encore occupé d'hébreu. *Exordia*, p. 29.

qui répugnait à leurs prosélytes. C'est parce qu'Érasme se défiait de leur art ténébreux et n'ajoutait pas pleine foi aux lumineuses profondeurs du Talmud et de la Kabbale, qu'il a témoigné plus d'une fois sa mauvaise humeur au sujet des hébraïsants d'Espagne et d'Italie. Sous l'empire de cette préoccupation, il a pu donner un avertissement sévère à Capito, qui s'était adonné avec passion à l'hébreu, et il manifestait en même temps cette crainte que l'attention plus grande qui serait accordée au texte original de la Bible, ne fût préjudiciable aux études que le texte grec du Nouveau Testament réclamait, selon lui, à bien plus de titres [1]. C'est, en effet, à ce second texte qu'Érasme lui-même a voué ses plus profondes recherches; mais on prétend qu'il dut recourir aux avis d'OEcolampade, pour se rendre compte d'idiotismes et de locutions sémitiques dans certains passages des Évangiles, et il est vraisemblable que, lorsqu'il fut invité par des personnages éminents, par exemple, Adrien VI et Henri VIII, à commenter des livres de l'Ancien Testament [2], il renonça à cette tâche, faute d'une connaissance suffisante de la langue hébraïque.

Quelques hommes s'étaient appliqués à l'hébreu dans les années qui précédèrent l'ouverture du collége de Busleiden à Louvain; ils eurent, déjà en 1516, un conseiller au milieu d'eux, quand Matthaeus Adrianus vint se fixer dans cette ville pour y donner des leçons privées, avant d'y avoir le titre de professeur (1518-1519). Martin Dorpius, qui enseignait alors l'Écriture sainte au collége du Saint-Esprit, était du nombre de ceux qui prenaient parti ouvertement pour l'hébreu; il était même leur chef [3], et il bravait courageusement les murmures qui se changeraient un jour en applaudissements. L'ère nouvelle dont Érasme saluait l'aurore pendant son séjour en Belgique était inaugurée par un compromis des lettres avec les sciences. Dorpius le ratifiait au nom de la théologie et de l'exégèse dans ses discours et dans ses leçons. Déjà dans la harangue solennelle qu'il

[1] Lettre à J. Capito. Louvain, 13 mars 1518. *Epist.*, t. II, p. 1675 : *Optarim te propensiorem ad Graeca, quam ad Hebraica, etc.* — V. ci-dessus, chap. III, pp. 70-71.

[2] De Burigny, t. I, pp. 381-382.

[3] *Ex bilinguibus hic omnes trilingues reddimur.... Dorpius Hebraicae factionis dux est. Videbis brevi novum saeculum huc exoriri....* Lettre d'Érasme à P. Barbirius, 6 mars 1518 (*Epist.*, t. I, p. 307). — Cfr. Er. *De ratione ver. theol.* (*Opp.*, t. V, p. 75.) — *Exordia*, pp. 36-37.

prononçait en 1515 à la reprise des cours, il s'était fait le promoteur de l'étude des langues, de leur culture, indispensable auxiliaire des sciences les plus hautes, et là même il s'élevait avec une vivacité qui rappelait les allures d'Érasme contre la manière de traiter la théologie dans les écoles. Dorpius fut fidèle à sa thèse, et, s'il est le seul des théologiens de sa Faculté qui se soit avancé aussi loin, c'est qu'il avait confiance dans un mouvement qu'il voyait diriger sous ses yeux avec modération et sagesse. Qu'on sache bien que le suffrage de Dorpius en cette matière était un avis tout à fait désintéressé : avouant qu'il ne savait pas le grec, il se résignait modestement à profiter de ce qu'il y aurait d'utile dans les travaux des autres [1], et c'est sans doute en adoptant les conclusions d'autrui qu'il avait composé un traité *de codicibus sacris castigandis* qu'il avait lu dans ses cours de Louvain (*in schola Lovaniensi*) et qu'il destinait à la publicité. Sans s'arrêter aux écarts d'Érasme, de Laurent Valla, de Lefèvre d'Étaples, ou peut-être sans s'en rendre bien compte, Dorpius osait requérir des futurs théologiens une égale habileté dans les langues hébraïque et grecque.

Il advint alors, comme presque toujours en pareille occurrence, qu'une fraction assez nombreuse d'esprits sérieux, s'attachant inébranlablement aux méthodes reçues, fit une résistance passive aux travaux de linguistique qui avaient le caractère de nouveautés. Cette opposition deviendra vive et ardente chez quelques-uns, quand les troubles et les excès de la Réforme lui fourniront des armes; Dorpius mourut en 1525, sans voir la fin d'une lutte où les langues et les lettres étaient signalées sans réserve à l'animadversion et même à la haine des vrais chrétiens. Mais l'impulsion avait été donnée, et déjà en 1518, avant que les leçons du *Collegium trilingue* eussent pu porter leurs fruits, Louvain comptait une pépinière d'hellénistes et d'hébraïsants pleins de zèle et de talent. On lit dans les

[1] Réflexions de Paquot dans ses notes manuscrites (*Fasti Acad. Lov.*, t. I, fol. 63-64), avec renvoi au discours d'ouverture de Dorpius à ses leçons sur saint Paul : *Oratio in praelectionem epistolarum divi Pauli, de laudibus Pauli, de literis sacris ediscendis, de eloquentia, de pernicie sophistices, de sacrorum codicum ad Graecos castigatione, et linguarum peritia.* Antverpiae, Mich. Hillenius, 1519, in-4°. Basileae, Froben, 1520. Antverp., 1521. (Voy. Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 853, et Goethals, *Lectures*, t. I, id., p. 46.)

vers que Élius Eobanus Hessus a adressés à Érasme lors de son départ de Louvain, en 1518 [1], au sujet de cette ville et de son école :

Excellitque viris, qui non Latialia solum
Dogmata, Romanaeque loquacia schemata linguae,
Nec tantum ad Graïas possint vigilare lucernas,
Verum etiam Hebraeo sudent in pulvere, et omni
Parte schola celebri veteres imitentur Athenas.

Nous croyons avoir assez démontré le genre d'utilité qui était attribué à chacune des trois langues savantes, au moment où l'usage de saines méthodes allait régénérer les études littéraires en Belgique [2], et l'assentiment presque unanime que leur enseignement rencontrait parmi les jeunes hommes qui étudiaient et enseignaient alors dans les colléges de Louvain. Mais nous allons donner, pour complément à ces premiers aperçus, quelques recherches historiques sur les ressources qui existèrent à Louvain, pour la connaissance des lettres anciennes, avant l'ouverture du collége de Busleiden et pendant les premières années de son établissement. Nous ferons en sorte de déterminer quelle fut l'action des docteurs et des maîtres qui s'occupèrent des langues et des lettres dans les colléges de l'université; c'est de là que sortiront les professeurs appelés aux chaires spéciales de création nouvelle. Nous montrerons aussi quelle était la largeur des vues de ceux qui avaient à cœur de répandre autour d'eux le goût des travaux de l'esprit, et dans quelle mesure il fut permis à des personnes étrangères à l'université d'ouvrir des cours non officiels, librement fréquentés.

La rhétorique continua à être enseignée dans les pédagogies académiques de Louvain, comme elle l'avait été dans le cours du XVme siècle; seulement les méthodes et les livres changèrent, à mesure que les hommes

[1] Le poëme sur son retour en Allemagne envoyé à Érasme, par cet humaniste, a été imprimé à Louvain, en 1519, par les soins de son ami, chez Th. Martens : *Helii Eobani Hessi a profectione ad Des. Erasmum Roterodamum hodoeporicon, etc.*, 28 feuillets in-4° (van Iseghem, *Biographie*, n° 147, p. 302). Valère André en a cité un passage dans ses *Fasti*, édit. de 1650, pp. 399-400.

[2] Écoutons Érasme sur la question des méthodes (*Opp.* V. 75) : « *Si non desit animus, si non desit praeceptor idoneus, minore paene negotio tres hae linguae discentur, quam hodie discitur unius semilinguae miseranda balbuties, nimirum ob praeceptorum, tum inscitiam, tum inopiam.* »



autorisés à professer tirèrent de la lecture des anciens auteurs des vues plus saines sur la grammaire et sur la composition littéraire en général. Les premiers qui, sans sortir de la sphère des règles grammaticales, parlèrent de la rénovation du style, furent naturellement écoutés avec réserve par quiconque croyait à l'autorité illimitée des anciens livres. Quand déjà circulaient des traités où la grammaire latine était exposée avec méthode et simplicité, il y eut encore des défenseurs du *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu, livre diffus et incomplet, qui multipliait sans raison les difficultés de l'étude, pour n'enseigner après tout qu'un latin défiguré, fort différent du latin antique [1]. C'est au profit d'un tel livre que l'on fit opposition au travail considérable de Despautère, dont la carrière commença, comme on va le voir, dans un des colléges de Louvain; ce travail était recommandable par son plan et par son contenu; il était une mine pour les latinistes, et l'on a pu, suivant l'expression de M. de Reiffenberg [2], « y tailler à l'aise la matière de plusieurs ouvrages vraiment utiles. » Enfin, la véritable méthode d'étudier et d'enseigner les langues prévalut, grâce au bon sens, aux patients efforts, aux relations littéraires des humanistes qui, avec Despautère et après lui, contribuèrent dans Louvain à la réforme des études de grammaire.

Le précurseur de Despautère, Jean Custos ou de Coster, de Brecht, étudia au Lis, et fut le premier d'entre les philosophes en 1496; il professa les belles-lettres au Château, et il réussit à porter le premier coup aux livres si défectueux que nous signalions à l'instant; sa grammaire, quoique chargée de règles superflues, eut de la célébrité au delà de son temps [3]. Jean Despautère, de Ninove, après être sorti du Château maître-ès-arts à la promotion de l'an 1501, enseigna la rhétorique au collége du Lis, et il mit en vigueur de nouveaux procédés qui donnaient à ses ou-

[1] Voy. l'analyse du *Doctrinale*, par le Grand d'Aussy, *Notices et extraits des man. de la Biblioth. nation.*, t. V, pp. 512-541, et la thèse latine de M. Ch. Thurot sur le sort de ce livre : *De Doctrinali ejusque fortuna, etc.* (Paris, 1850, p. 47 sq.).

[2] *Troisième Mémoire sur l'Univ. de Louvain*, p. 25. — On y trouve une revue des autres livres de grammaire qui avaient conservé un monopole de deux à trois siècles en Occident. *Ibid.*, pp. 10-26. Voy. aussi le Mémoire cité *Sur l'instruct. publ. au moyen âge*, pp. 115-120.

[3] De Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, pp. 77-78. Foppens, t. II, p. 623.

vrages de grammaire une complète supériorité sur tous les livres alors connus [1]. Quand Despautère eut quitté Louvain pour enseigner en diverses localités, sa méthode y fut appliquée avec d'abondants fruits.

Après Despautère, nous nommerons en première ligne Jean Paludanus, comme un des maîtres qui avaient la puissance d'exciter dans les autres le goût des lettres; Jean Paludanus, ou Desmarais, de Cassel, qui ne mourut qu'en 1526, était, depuis la fin du siècle précédent, professeur d'éloquence à la faculté des arts [2], et quoique son enseignement se bornât au latin, il eut beaucoup d'ascendant sur tous ceux qui s'occupaient des langues, et obtint des gages de leur reconnaissance. Érasme l'a considéré comme un maître dont il vantait souvent les précieuses qualités [3], et l'a traité d'autre part comme un intime ami, à qui il a demandé l'hospitalité à Louvain pendant de longues années [4].

S'il faut ensuite nommer les autres hommes qui rendirent quelque service par l'enseignement littéraire dans les colléges, nous devons citer avec Martin Dorpius et Adrien Barland, Jean Borsalus, Jean Naevius et Jacques Ceratinus. Comme on l'a remarqué au commencement de ce chapitre, Dorpius a donné au Lis des leçons de philosophie et de rhétorique plusieurs années avant d'appartenir à la faculté de théologie, et c'est alors qu'il a excité le zèle de ses élèves par cette exhibition dramatique des *Plautina*, sur laquelle nous avons insisté. Dorpius s'était toujours préoccupé de l'éducation des jeunes gens et de l'avancement des études, comme l'atteste Barland, qui avait beaucoup recherché sa société [5] : toutes les

[1] *Commentarii grammatici.* Parisiis, 1537, in-folio. Voir Ch. Thurot, *loc. cit.*, pp. 60-61. De Reiffenberg, *Troisième Mémoire*, pp. 24-26, et Foppens, II, 628. — Jean Despautère mourut à Comines, en 1520, avant d'avoir donné une édition complète de ces traités.

[2] Voy. de Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, pp. 79-80. Là sont indiqués les autres personnages du nom de Paludanus, qu'il ne faut pas confondre avec celui-ci.

[3] Érasme dédia à Paludanus son *Panégyrique* de Philippe le Beau, imprimé en 1504, chez Th. Martens, à Anvers; l'épître en trois feuillets commence par ces mots : *Erasmus M. Johanni Paludano doctissimo atque humanissimo hospiti suo S. D.* Voir van Iseghem, *Biographie*, p. 51, pp. 221-222. — Voy. une lettre d'Érasme, sans date, où il le nomme : *Vir utriusque linguae peritus* (*Epist.*, t. II, p. 1837).

[4] C'est seulement vers la fin de l'an 1517, qu'Érasme se décida à aller habiter ailleurs, au collége du Lis, pour y jouir de plus d'espace. Voy. *Epist.*, t. II, p. 1658. *Ibid.*, p. 1628 (août 1517).

[5] *Historica*, p. 231 (ed. Colon., 1603). — *Chronica*, cap. CLXXXIV.



fois que celui-ci se rendait auprès de lui aux heures de l'après-midi, il le trouvait toujours à l'étude et au milieu des livres; en se promenant dans le verger, voisin de sa demeure, Dorpius s'entretenait continuellement des moyens de former et d'instruire la jeunesse. On ne peut balancer à mettre Dorpius parmi ceux qui ont eu le plus d'influence sur l'activité littéraire de cette curieuse époque, quand on lui voit attribuer, avec des connaissances approfondies dans toutes les sciences, l'élégance et la fermeté d'un langage vraiment romain [1]. Qui lira cet éloge de Dorpius confirmé par Érasme, dira avec de Reiffenberg que ce n'est pas celui d'un homme ordinaire [2].

Adrien Barland, avant d'être appelé, en 1518, à faire les premières leçons de latin au collége des Trois-Langues, avait eu un rôle fort actif entre tous ceux qui travaillaient à faire connaître les anciens auteurs; par ses entretiens et ses conseils, sans doute aussi par des leçons bien fréquentées, il avait gagné des prosélytes aux lettres latines. Son autorité était assez grande en 1516, puisqu'il fit part de ses vues, en publiant les lettres de Pline le jeune avec ses scholies, à tous les maîtres enseignant alors les humanités dans les provinces belgiques [3]. Cette espèce d'encyclique, qui fait époque dans les annales de la pédagogie classique, porte l'adresse suivante : *Hadrianus Barlandus apud Lovanienses cultioris literaturae professor infimus S. D. omnibus in Braban. Flan. et Hollan. ludimagistris.* On verra plus loin de quelle nature étaient les élucubrations philologiques qu'il mit au jour [4], aux diverses époques de sa carrière de professeur, pour inspirer le goût de la lecture des classiques.

Jacques Ceratinus, qui brigua tour à tour la chaire de grec et celle de latin au collége de Busleiden [5], s'était distingué par le même genre de

[1] Ce passage de Barland, emprunté au même chapitre de sa chronique, et répété en grande partie par Foppens, t. II, p. 852, se termine ainsi : *Quam latinus et elegans, planeque Romanus illi sermo!* — Cfr. de Ram, *Disquis. histor., etc.*, pp. 22-23.

[2] Le texte de Barland est cité en entier, dans le *Quatrième Mémoire*, pp. 85-66.

[3] *Biographie* citée de Thierry Martens, nº 100, pp. 261-262.

[4] Voy. chap. VI, § I, et la lettre H de l'appendice.

[5] Voy. l'introduction au chapitre VII.

service; il s'était rendu apte à l'enseignement des deux langues par des lectures et des exercices. De même, Jean Borsalus, qui quitta Louvain, en 1518, quand il était sur le point de prendre la nouvelle leçon de latin [1], s'était formé avec ses confrères de son âge dans un sentiment commun de zèle et d'émulation pour les études littéraires; il avait acquis l'estime particulière de J. Busleiden, de M. Dorpius et de beaucoup d'hommes lettrés [2] : s'il fit des leçons à Louvain, vers l'an 1516, ce fut probablement à l'intérieur de la pédagogie du Lis, où les langues anciennes étaient le plus en faveur.

Des maîtres du collége du Lis, celui que nous connaissons le mieux, grâce à la correspondance d'Érasme, c'est Jean Naevius, ou de Neve, d'Hondschote (*Hondischotanus*), qui, à Louvain, accueillit à son foyer le grand humaniste, quand celui-ci eut renoncé à l'hospitalité de Paludanus. Érasme apprit à l'estimer ainsi que ses collègues et ses amis d'étude, pendant sa résidence dans le collége, dont Naevius était alors devenu président [3]. Déjà, auparavant, il avait suivi avec intérêt les efforts faits par son ami pour mettre en honneur les études latines, et il lui avait dédié, en 1515, comme à leur directeur *(Lilianorum Lovanii Gymnasiarchae)*, un recueil d'opuscules choisis, commençant par les distiques de Caton, destinés à servir de texte aux exercices des élèves de Naevius [4], comme il le disait dans son épître : *Ut habeas quod tuis praelegi cures alumnis.*

Personne ne fit plus de cas qu'Érasme des services rendus par ce

[1] Voy. l'introduction au chapitre VI.

[2] Dans la dédicace de ses *Plautina* à Jérôme Busleiden, Dorpius le nomme : *Litteratorum candidissimus Joannes Borsalus, canonicus Middelburgensis.* Voy. les *Analectes* de M. de Nélis, p. 71, et la note 1, et les *Mémoires* de Paquot, t. I, p. 9.

[3] Président du Lys, en 1515, il y demeura jusqu'à sa mort, l'an 1524. — Le séjour d'Érasme dans ce collége est compris entre les années 1517 et 1521; il disait, en novembre 1517, après y être entré; *Nec unquam vixi magis ex animi mei sententia* (*Epist.*, t. I, p. 273. Cfr. pp. 270, 656 et 677). Il y connut aussi un maître fort instruit, Josse de Vroye, de Gavre, dit Gaverus.

[4] *Opuscula aliquot Erasmo Roterodamo castigatore et interprete : quibus primae aetati nihil praelegi potest : neque utilius neque elegantius.* Vol. in-4°, 52 feuillets. (Voy. la *Biographie* de Th. Martens par van Iseghem, n° 90, pp. 254-255.) Le même recueil d'opuscules eut une seconde édition, en 1518, avec des additions et des améliorations (*partim completiora, partim nova*). Voy. la même *Biographie*, n° 130, pp. 188-189.

maître à la jeunesse, dans les cours d'humanités qui prospéraient au Lis; aussi s'efforça-t-il de prévenir toute querelle et même tout refroidissement entre Naevius et Dorpius ou d'autres de ses confrères, afin que la cause des études n'en souffrît pas [1]. Il se plut à vanter à tout le monde la réunion des qualités de l'esprit et du cœur qu'il avait observées en lui [2], et à lui attribuer une habileté de langage peu commune et une élégance pleine de sel, dans la discussion ou dans la plaisanterie : *Nihil est Naevio meo*, disait-il en 1517 [3], *in hac Academia vel eruditius, vel melius, vel festivius, vel denique sincerius.* La douleur d'Érasme fut grande quand il apprit à Bâle la mort presque subite de son hôte, dans l'appartement qu'il avait occupé lui-même à Louvain, et son irritation fut très-vive quand on lui apprit que Nicolas d'Egmond donnait la fin si prompte du président du Lis comme une punition du ciel [4].

Les esquisses biographiques que nous venons de tracer montrent suffisamment quel secours les études de langues et de lettres avaient trouvé dans les colléges de l'université avant que l'école spéciale de Busleiden leur fût consacrée; quand cette école fut ouverte, des cours d'humanités qui roulaient sur la grammaire et la rhétorique latines, continuèrent à être donnés dans les pédagogies, du moins pendant le XVIme siècle, et nous dirons ailleurs comment son exemple contribua à l'amélioration de ces cours. Rappelons aussi que la leçon d'éloquence fut conservée dans les attributions de la Faculté des Arts, et qu'elle concourut à nourrir des goûts littéraires dans une partie de la jeunesse; elle eut quelquefois du relief, surtout quand elle fut donnée par des hommes tels que Adrien Barland et Nicolas Vernulaeus.

[1] Voy. les conseils d'Érasme à Dorpius, dans une lettre de 1517. *Epist.*, t. II, p. 1654, et le retour d'Érasme sur les conseils d'urbanité et de mesure qu'il avait donnés naguère à Naevius, trop enclin à prolonger les différends. *Ibid.*, t. I, p. 784.

[2] Voy. *Epist.*, t. I, pp. 306, 425, 784 : *Jam quae linguae felicitas, quam parata dicendi facultas, si de re seria dicendum esset? qui lepos, quae argutia, si jocis aut salibus ludere libuisset? Tum qui morum candor? quae convictus suavitas? quam erat amicus amico? quam arcani crediti continens? quam non sordidus? Unum in eo desiderabam, ne nullus esset naevus in Naevio, etc. Ibid.*, p. 784.

[3] *Epist.*, t. I, p. 273.

[4] Voy. *Epist.*, t. I, p. 784 (an. 1524). *Ibid.*, p. 979 (an. 1527).

Il nous reste à dire maintenant quelle liberté fut laissée à l'enseignement littéraire en dehors du collége des Trois-Langues et des pédagogies de l'Université. Il y a lieu de croire qu'à côté des trois professeurs dûment nommés aux chaires du collége de Busleiden, octroi ne fut pas donné à tout le monde d'y ouvrir des leçons publiques et permanentes; mais, vraisemblablement, des savants étrangers eurent en ce collége des conférences avec les maîtres et de libres relations avec les élèves, sans qu'aucun obstacle fût apporté du dehors à ces entretiens ou à ces réunions. Il est plausible aussi d'admettre que quelquefois des élèves fort avancés furent autorisés à y faire des leçons, qui avaient plutôt le caractère de répétitions et d'exercices. Cependant ce fut le plus souvent après une autorisation demandée en due forme que des humanistes et des philologues furent admis à donner un enseignement public accessible à tous : nous tâcherons de compléter les renseignements historiques laissés à cet égard par Valère André [1].

On a des exemples d'un refus opposé à des hommes instruits, qui voulaient ouvrir à Louvain des leçons publiques; on appliqua aux leçons de langues latine, hébraïque et grecque, la mesure qu'on avait prise en 1484 pour empêcher que des cours nouveaux ne nuisissent à la fréquentation des cours institués dans chaque faculté. Un premier fait se présenta en 1519, quand M. Alardus ou Adelardus d'Amsterdam eut annoncé, dans un programme affiché publiquement, qu'il expliquerait un ouvrage de Didier Érasme. Interdiction fut signifiée à ce savant, le 8 mars 1519, en vertu d'un article des statuts académiques : suivant cet article, on requérait une inscription sur le registre de l'Université de tout docteur, maître, licencié ou bachelier, qui voulait être admis à enseigner, à discuter ou à poser quelque acte du ressort de l'enseignement, et on exigeait de lui en outre une permission du recteur, donnée au nom du corps universitaire. Alardus, qui était d'ailleurs entouré d'une grande considération comme latiniste et même comme théologien, resta à Louvain en rapport avec les membres

[1] *Fasti Acad.*, pp. 357-358. Voy. les notes manuscrites de Paquot. *Fasti Acad. Lovan.*, t. I, p. 388.

de l'Université et avec tous les amis des lettres[1], et il y mourut en 1544.

Une interdiction fondée sur le même règlement fut portée en 1520 contre Guillaume Nesenus, humaniste étranger, allemand de naissance, qui se proposait d'expliquer publiquement la géographie de Pomponius Mela. Son passage en Belgique nous est connu par les lettres d'Érasme, que nous allons interroger à ce sujet.

Guillaume Nesenus s'était signalé comme latiniste, en donnant à Bâle, en 1515, une édition de Sénèque. Il se rendit à Louvain en 1519, et sa qualité d'étranger, ignorant la langue du pays, non moins que ses talents et son honnêteté, lui valurent la protection d'Érasme[2]; dès cette année, celui-ci réclamait hautement contre les entraves qu'on voulait apporter aux leçons gratuites de Nesenus sur Pomponius Mela[3]. L'affaire se termina en 1520 par un refus motivé peut-être sur les opinions religieuses de Nesenus; il venait de rentrer en Allemagne, las des difficultés sans fin qu'on lui avait suscitées, quand Érasme écrivait à Herman Buschius[4] : *Nesenus taedio stolidissimarum tragoediarum, quas hic quidam agunt sine fine, ad vos se recepit.*

En d'autres cas encore, l'importance attachée à la lettre des statuts, sinon des motifs particuliers de défiance, fit prendre des mesures semblables à l'égard de personnages qui ne nous sont pas connus; il est avéré, cependant, que l'Université a donné son assentiment aux leçons faites temporairement, sans titre officiel, par des hommes présentés par de puissants patrons; de ce nombre furent Nicolas Cleynarts, qui professa les langues au collége de Houterlé ou même dans le local des Trois-Langues, et les deux juifs convertis du nom de Levita, Jean Isaac et

[1] Outre divers ouvrages estimés, Alardus fit paraître à Cologne, en 1529, une édition devenue fort rare des œuvres de Rodolphe Agricola. — Voy. Foppens, *Bibl. Belg.*, pp. 38-39. Miraeus, *Elogia*, Dec. VII. De Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, p. 85.

[2] *Epist.*, t. I, p. 409 : *Hospes et linguae nostratis imperitus, quo magis favendum est viro alioquin docto, integro ac modesto.*

[3] Voy. trois lettres d'Érasme à Vivès (*Epist.*, t. I, pp. 523, 526 et 689). On lit dans une des lettres de 1519, p. 536 : *Hic Guilielmo Neseno, Pomponii Melae geographiam profiteri gratis agresso, nihil remissioribus studiis obstiterunt quam si parasset totam hanc urbem incendio miscere.* Érasme reconnut plus tard seulement la propension de son client au Luthéranisme. (*Épist.*, I, 633.)

[4] *Epist.*, t. I, p. 567 (an. 1520). — Nesenus est mort à Wittenberg, en 1524. *Epist.*, t. I, p. 821.

Étienne, fils d'Isaac, dont nous ferons connaître plus loin la venue et les fonctions à Louvain [1]. Nous citerons dans la suite de ce mémoire d'autres érudits qui furent de même autorisés à faire des leçons privées sur les langues et sur quelques auteurs anciens. Mais nous devons nous étendre ici sur la part d'influence qui revint à Louis Vivès dans le prosélytisme auquel il se dévoua avec les meilleurs esprits pendant les quelques années qu'il passa à Louvain : c'était précisément l'époque où les trois chaires de Busleiden venaient d'être inaugurées.

Quand Louis Vivès fut chargé de l'éducation du prince Guillaume de Croy, il s'associa de cœur à tout ce qui se faisait en Belgique pour les études littéraires, qui lui avaient déjà valu quelque renommée; il publia à Louvain, chez Thierry Martens, plusieurs de ses opuscules, dans les années 1519 et 1523 [2], et quoiqu'il n'eût pas beaucoup de goût pour l'enseignement oral, l'on ne peut douter qu'il n'ait enseigné publiquement en cette ville avec le plein assentiment de l'Université, qui lui fut accordé le 3 mars 1520 [3]. D'après le propre témoignage de Vivès, on affirmerait même qu'il a fait ses leçons en partie aux Halles, siége de l'Université, en partie dans une maison particulière de la rue de Diest [4] : il aurait expliqué le matin, aux Halles, l'*Histoire naturelle* de Pline, et l'après-midi, dans l'autre local, les *Géorgiques* de Virgile; quand après un court séjour à Bruges, pour cause de maladie, en 1521, Vivès rentra à Louvain, il se serait proposé de donner une troisième leçon sur Pomponius Mela. Enfin, d'après les œuvres mêmes de Vivès, on croirait, avec son dernier biographe, qu'il a fait aussi des cours sur les *Lois* de Cicéron, sur le traité *de Senectute*, sur le

[1] Aux chapitres VIII et X.

[2] La première publication, qui date de 1519, renferme le traité *De sectis, initiis et laudibus Philosophiae*, et le traité *In Pseudodialecticos*, vol. in-4°, de 144 feuillets (voy. van Iseghem, *Biographie*, n° 148, pp. 302-303). En 1523, Vivès publia, chez le même imprimeur, une édition complète de sa *Veritas fucata (sive de licentia poetica, quantum poetis licet a veritate abscedere)*, et deux discours *(declamationes duae)*. Voy. *Biogr.*, n°s 184 et 185, pp. 326-327. — Vivès n'était plus à Louvain quand Th. Martens y imprima, en 1524, son *Introductio ad sapientiam*. Voy. *ibid.*, n° 196, p. 334.

[3] Valère André, *Fasti Acad.*, pp. 357-358. Paquot, *Mémoires*, t. I, p. 117.

[4] Voy. de Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, p. 87, et le Mémoire de M. Namèche *Sur la vie et les écrits de Vivès*, pp. 21-23.

IVme livre *Rhetoricorum ad Herennium*, sur les *Convivia* de Philelphe[1], et sur plusieurs de ses propres ouvrages, entre autres sur le *Christi triumphus.* C'était en outre un bel et puissant exemple que celui que donnait Vivès aux jeunes docteurs de Louvain, en se livrant, pendant son séjour au milieu d'eux[2], à son travail de révision et de commentaire sur le texte des vingt-deux livres de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

On vient de voir que le précieux appui des conseils, des leçons et des écrits de Vivès n'a pas manqué aux hommes dévoués et intelligents qui associaient leurs efforts pour donner à la science des universités le secours et le relief des travaux littéraires. Érasme avait été leur guide et leur ami, il eut même la satisfaction d'applaudir à leurs modestes et solides succès; il leur avait gagné l'estime de Guillaume Budé, qui remplissait en France un rôle analogue au sien. Le troisième de ces humanistes qui représentent éminemment le génie des lettres et de l'érudition à cette période de la Renaissance, Louis Vivès, vint de son côté encourager par sa présence notre première école de philologie, où il trouvait en parfait accord avec ses propres sentiments l'amour des lettres, la confiance en leurs progrès, et une pratique sincère de cette sagesse chrétienne qu'il a si bien glorifiée. On ne connaît pas les noms de tous ceux qui ont concouru de prime abord au but de l'institution due à la généreuse prévoyance de Busleiden; mais on n'ignore pas du moins ce dont elle est redevable au travail persévérant des humanistes qui s'étaient formés dans les colléges académiques, et aussi à ce patronage moral d'Érasme et de Vivès, plus puissant que les priviléges et les faveurs des princes.

[1] Fr. Filelfo ou Philelphe était un des humanistes d'Italie dont les écrits s'étaient répandus avec une vogue presque égale à celle des classiques. (Ginguené, *Hist. littér. de l'Italie,* t. III, p. 326-50.)

[2] Fixé à Bruges à son retour de l'Angleterre, il ne perdit point de vue les premiers travaux des littérateurs de Louvain.

CHAPITRE VI.

LES PROFESSEURS DE LANGUE LATINE.

Pellege : Nequicquam GAUDIOS, *ductoribus illis,*
Aut barbaros, aut Zoilus dicat rudes.
(*Andreae Valerio* AND. WESSLIUS.)

En abordant cette première série de biographies[1], il nous importe de rappeler ce que nous avons dit dans l'introduction sur la destination de telles notices dans le corps de ce mémoire historique. Si nous nous sommes décidé à enregistrer en trois chapitres les principales circonstances de la vie de tous les hommes qui ont enseigné au collége des Trois-Langues, c'est non-seulement parce qu'elles sont extraites en partie de documents inédits, mais encore parce qu'elles font connaître le genre d'action qu'il a été donné à chacun de ces hommes d'exercer autour de lui, suivant l'esprit et les dispositions de son époque. De la sorte, on peut se représenter plus facilement par avance l'espèce de vie que l'exemple et le concours des maîtres ont fait régner dans l'école d'une période à une autre. Encore une fois, quoique ce ne soit pas le lieu de tracer une biographie complète de chaque personnage, les notices ici insérées ont leur raison dans la nature du sujet nouveau que nous traitons, et peut-être les renseignements inédits qu'elles renferment seront-ils de quelque utilité aux écrivains qui voudraient dans l'avenir consacrer à ces mêmes hommes des monographies détaillées.

On porte à dix-huit le nombre des professeurs de langue latine qui ont appartenu au collége de Busleiden, depuis Adrien Barland, qui reçut le premier ce titre, jusqu'à Henri Joseph Vandensteen, qui mourut en 1768 et qui n'eut point de successeur. On verra plus loin pourquoi la

[1] Nous avons donné la première place aux professeurs de latin, à l'exemple de Valère André, dans la seconde partie de ses *Exordia ac progressus collegii Trilinguis*, pp. 45-65 *(professores latini).*

collation de la chaire de latin, dite aussi d'histoire, ne fut plus faite dans la seconde moitié du dernier siècle.

Plusieurs concurrents se présentèrent aux mandataires de Busleiden pour la chaire de latin, sans nul doute parce que cette langue avait été cultivée de date récente avec plus d'extension et de succès que les deux autres. Idiome de l'Église et de la science en Occident, le latin avait progressé le premier et fort rapidement, grâce à l'investigation des anciens manuscrits et à leur publication par l'imprimerie [1]. Il paraît certain que la leçon de latin fut offerte tout d'abord à Jean Borsalus ou van Borsselen, natif de la Zélande, nommé quelquefois chanoine de Middelbourg, et qui était estimé à Louvain comme humaniste [2]. Il avait habité quelque temps au collége du Lis avec des confrères qui aimaient comme lui les lettres; c'est là qu'Érasme avait appris à le connaître, et il rend hommage à son caractère aimable et gai, et aux qualités solides de son esprit [3]. Borsalus qui avait, au dire d'Érasme, peu de moyens d'existence, déclina l'honneur qu'on avait en vue de lui conférer, pour accepter la place de doyen de Weere en Zélande, et quitta Louvain dans l'année 1518 [4].

Après le départ de Borsalus, et peut-être sur sa recommandation, Adrien Barland, son compatriote et son parent, fut chargé de la leçon de latin [5]. L'épître que celui-ci adressa plus tard à Borsalus est une des meilleures sources de la biographie de Barland lui-même; elle a été d'un grand secours à Valère André, dans la notice qu'il a consacrée à ce dernier [6], et nous la mettrons de notre côté à contribution sur plusieurs

[1] Voy. Chapitre I, et chapitre V.

[2] Lettre d'Érasme à Barbirius, 6 mars 1518. (*Epist.*, t. I, p. 303.)

[3] *Adest Joannes Borsalus hujus collegii contubernalis, convictor omnium festivissimus. Epist.*, t. I, p. 382 (an. 1518). Voy. lettre à J. Robyns, 26 mars 1518 (*Epist.*, t. II, p. 1677)... *Refert omnium nostrum talem virum Lovanii retineri, quo lumen illius latius luceat, etc.*

[4] Lettre de Dorpius à Érasme, 14 juillet 1518 (*Epist.*, t. I, p. 332) : *Borsalus tuus, aut verius noster, amicus haud impurus, sincerus, candidus, deseruit nos, designatus decanus Veriensis.* Voy. *Epist.*, t. I, p. 462. — De la Rue, *Geletterd Zeeland*, p. 315 (Middelbourg, 1734, in-4°).

[5] Dorpius, *loc. cit.*, t. I, p. 342 : *Provincia quam coeperat, latine docendi, mandata est Barlando.*

[6] *Exordia*, pp. 45-47. — Les Mémoires de Paquot ne contiennent pas de notice sur Barland; l'article de Foppens (*Bibl. Belg.*, p. 10) répète l'article fort maigre de Valère André dans sa bibliothèque, et celui du *Geletterd Zeeland* de P. De la Rue, pp. 266-268, n'est guère plus satisfaisant.

points[1]. Nous traiterons cette vie avec quelque détail, parce que Barland représente très-bien cette classe d'humanistes que l'on peut regarder comme la pépinière du collége des Trois-Langues.

1. HADRIANUS BARLANDUS ou *Adriaen van Barlandt.*

(1518-19).

Le savant du nom de Hadrianus Barlandus naquit le 28 octobre 1487[2] à Barlandt *(Barlandia)*, bourg de Sud-Beveland, près de la petite ville de Goes ou Gousa, au milieu des îles de la Zélande : le nom qu'il a conservé dans l'histoire est tiré de celui de son endroit natal[3]. Il faisait ses premières études à Gand, sous Pierre Scotus, quand il vit les fêtes célébrées en cette ville lors de la naissance et du baptême de Charles-Quint; il achevait plus tard son cours de philosophie à Louvain, quand il fut témoin, en 1505, de la réception faite par l'Université et les magistrats à Philippe le Beau, qui allait partir pour l'Espagne.

Adrien Barland prit à vingt-quatre ans le titre de maître ès arts, et revint alors à l'étude des lettres qu'il aimait depuis son enfance. Quoiqu'il ait regretté les années qu'il avait données à la philosophie, et qu'il se soit plaint des efforts et des veilles qu'il avait dû s'imposer pour regagner le temps perdu, il fut bientôt à même de former le goût des autres. Pendant plus de neuf années, Barland mérita par ses leçons la faveur de nombreux auditeurs, dont la plupart avouèrent en avoir tiré beaucoup de profit : s'il n'avait pas de titre officiel dans l'Université, il était du nombre de ceux qui donnaient des leçons privées dans les principaux colléges[4]. Il n'avait pas

[1] Cette épître, qui est une autobiographie, comme on dirait aujourd'hui, a été réimprimée dans le recueil des *Historica Hadriani Barlandi*, publié à Cologne, en 1603, pp. 278-280.

[2] D'après Paquot (*Fasti Acad.*, t. I, p. 480) et d'après Bax (fol. 1425), Barlandus se serait donné l'âge de 33 ans dans un acte de l'an 1520.

[3] On a déjà plus d'une fois modernisé son nom sous la forme de Barland, que nous adopterons dans la suite de cette notice.

[4] Voy. chapitre V, p. 131. Voici ce que dit Barland dans l'épître citée (*Historica*, p. 74) : *In maximis docendi laboribus, etiam stilo exercendo, plurimum temporis impertiti sumus.*

reculé devant de longs exercices pour se rendre maître des règles du style, et pour diriger les jeunes latinistes.

Barland eut l'honneur d'inaugurer l'enseignement du latin, comme professeur de la fondation de Busleiden, quand les premières leçons se firent, le 1er septembre 1518, dans un local du couvent des Augustins. Il le poursuivit pendant une année et demie; mais alors il se rendit en Angleterre, en qualité de gouverneur, avec Antoine, seigneur de Grimberghe, fils du comte de Berghes. Peu de temps après, il fut appelé à Affligem, pour diriger de nouveau les études de Charles de Croy, administrateur de cette abbaye, qu'il avait initié naguère à Louvain aux belles-lettres.

Plus tard, Barland rentra à Louvain, et eut rang dans l'Université comme professeur d'éloquence (*rhetor publicus*), succédant à Jean Paludanus, mort en février 1525. C'est dans cette charge qu'il passa honorablement les années de sa vieillesse, et qu'il mourut vers l'an 1542.

Adrien Barland était un des hommes qui avaient contribué davantage au mouvement littéraire, dont le collége de Busleiden allait devenir le centre; il avait préparé l'opinion publique par des leçons et aussi par des écrits; et il eut encore le privilége de donner du relief à la chaire publique d'éloquence latine. On a pu dire qu'il avait laissé après lui plusieurs élèves d'un savoir peu ordinaire et sagement appliqué [1].

Barland avait mérité de bonne heure l'estime d'Érasme, qui s'est plu à louer la sincérité de son caractère, ainsi que la pureté et l'agrément de son langage, et c'est de lui qu'il a dit quelque part [2]: *vir nullo fuco, sincerus et amicus, prompta quadam ac pura nec inamoena sermonis facilitate praeditus.*

On rencontre la matière d'observations fort curieuses dans les nombreux opuscules que Barland a publiés pour servir à l'étude de l'art oratoire, et à celle de la latinité des anciens auteurs [3]. Ils témoignent de ses

[1] Valère André, *Bibl. Belg.*, édit. 1623, p. 105 : *Multos rarae et castae eruditionis discipulos habuit, in his omnium instar, Corn. Crocum et Gerardum Moringum.* Le premier de ces deux hommes, humaniste habile et apologiste chrétien, mourut en 1555 (*Foppens*, pp. 197-198); le second fut latiniste fort correct, connu par divers écrits moraux et religieux, et mourut en 1556. (*Foppens*, p. 3587).

[2] *Epist.*, t. I, p. 667 (an. 1521). — Seulement Érasme osa le blâmer de s'être engagé dans une querelle fort vaine avec Goclenius. Voy. le Mémoire de M. Rottier, pp. 111-112.

[3] Nous renvoyons une liste aussi complète que possible des travaux littéraires d'Adrien Barland,

habitudes laborieuses, et du zèle qu'il a déployé pour donner un aliment nouveau à l'activité littéraire de ceux qui l'entouraient. Pline, Térence, Virgile, Cicéron, ont été tour à tour l'objet de ses soins : on voit qu'il a voulu habituer ses auditeurs à commenter tous les passages de ces auteurs et d'autres classiques, avec la rigueur grammaticale qui était possible alors; et puis, il eut le bon esprit de ne pas s'attacher aveuglément à un seul auteur, Cicéron par exemple, dont l'imitation était la plus séduisante, et sur ce point de critique, il suivit fort heureusement la manière et les avis d'Erasme, qui d'ailleurs a loué en lui « le naturel et la facilité de Tullius[1] ».

Barland a travaillé dans le goût de son temps, quand il a pris la peine de faire un recueil de saillies et de bons mots pris dans les auteurs anciens et modernes; avant qu'on eût tiré des sources la suite de l'histoire ancienne, on la servait aux lecteurs latins en détail, sous la forme de traits et d'anecdotes; ainsi Barland fit-il des extraits de Cicéron, de Quintilien, de Suétone, de Macrobe et surtout de Martial. Mais n'était-il pas autorisé, en ce genre, par l'exemple d'Érasme, qui avait composé avec succès son livre d'*Adages*, et lui-même n'avait-il pas payé tribut à la prodigieuse célébrité de ce livre, quand il en publiait dès l'an 1508 un abrégé?

Adrien Barland avait en partage les qualités du style qui distinguent l'homme de goût, et il possédait en outre cette érudition variée qui était fort prisée de son temps, et qui l'a fait appeler « un arsenal de brillante littérature[2] » : *politioris litteraturae armarium*.

Nous n'avons point à juger ici les œuvres historiques de Barland; mais nous signalerons, en passant, un morceau où se révèle un point de vue

à cause de sa longueur, aux pièces justificatives, lettre *H*. Elle est tirée, presque entière, d'une notice préparée par Paquot (*Fasti Acad. Lov.*, t. I, p. 480), sans doute en vue d'une biographie de Barland; notre polygraphe y a fait entrer plusieurs des observations utiles du P. Nicéron dans son chapitre relatif à Barland. *Mémoires sur les hommes illustres de la république des lettres, etc.*, t. XLI, pp. 245-253.

[1] *Ciceronianus*, *Opp. Er.*, t. I, p. 1030. Nannius, *Miscell.* 2 : *Vir sanè accuratae et politae dictionis.*

[2] Gerardus Noviomagus, *Epist. de Zelandiae situ.* — Voy. un coup d'œil général sur les travaux de Barland dans le Mémoire de M. Rottier sur Érasme, pp. 28-30.



historique et littéraire à la fois, fort rare dans les élucubrations savantes du même âge : c'est l'opuscule *de literatis urbis Romae principibus*, où l'auteur traite de la vie de quarante empereurs, qui auraient cultivé les lettres depuis Jules-César jusqu'à Théodose.

2. Conradus Goclenius.

(1519-1539.)

Curritur ad vocem jucundam.....
(Juvénal.)

Aucun des professeurs de Busleiden ne donna autant de popularité aux leçons de langues qui venaient d'être inaugurées que Conrad Goclenius, qui fut promu à la chaire de latin en 1519; la jeunesse de Louvain courait à ses leçons, et cet empressement que lui valaient l'élégance et la pureté de sa diction latine ne se démentit pas pendant une longue suite d'années[1]. Il répondit pleinement à l'idée que l'on avait conçue de lui, quand il se présentait aux suffrages des proviseurs du collége, après la retraite de Barland; plus qu'aucun autre de ses confrères de Louvain, il eut le privilége de recevoir d'Érasme des communications littéraires et des confidences d'amitié. Conrad Goclen ou Goclenius était né à Mengerichausen en Westphalie, sur le territoire de la principauté de Waldeck. Il se fixa à Louvain pour se vouer aux lettres, qui prenaient un essor toujours plus grand en Belgique; cependant, son mérite lui valut un canonicat en l'église Notre-Dame à Anvers, sans qu'il dût résider en cette ville[2].

Goclenius venait à peine de prendre ses degrés à la Faculté des Arts, quand il entra en concurrence pour la chaire de latin avec Jacques Ceratinus, jeune homme déjà fort vanté et très-instruit dans les deux

[1] Jean Heemstedius parlait, en 1530, de ce grand concours d'auditeurs, dans un passage de sa lettre à Érasme, cité ci-dessus au chapitre III. (*Epist.*, t. II, 1747).

[2] Voy. sur la vie de Goclenius Valère André, *Exordia*, pp. 47-50 et *Fasti*, p. 279; Foppens *Bibl. Belgica*, p. 189, et Bax, fol. 1427. Cfr. Coupé, *Soirées littér.*, t. XVI, pp. 140, 172-73.

langues [1]. Il l'emporta sur celui-ci, et ouvrit ses leçons le 1er décembre 1519. L'autorité de son enseignement le fit recevoir le 28 février 1524, dans le conseil de l'Université, comme représentant de la Faculté des Arts. Il avait professé pendant vingt années, quand il succomba à un mal qui le minait depuis longtemps, le 25 janvier 1539. Goclenius eut les honneurs d'une oraison funèbre, prononcée par P. Nannius, qui devait être son successeur [2], et il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre.

Outre l'épitaphe qui résumait tous les titres de Goclenius [3], son tombeau orné d'un portrait porta une inscription en beaux vers latins, qui rappelaient ses précieuses qualités, et qui étaient l'œuvre de son ami, Alardus d'Amsterdam.. Il s'est conservé une seconde inscription en vers, qui appartient également à la plume d'Alardus [4]. Nous relevons dans la première quelques traits qui jettent du jour sur certaines idées et opinions de l'époque.

L'éloge était écrit par un poëte respecté d'ailleurs comme théologien, et puisque le premier fondement de cet éloge est la ressemblance de Goclenius avec Érasme, pour l'esprit et le langage, pour le caractère et la foi, le nom d'Érasme ne devait pas être un nom généralement maudit peu d'années après sa mort dans la cité universitaire:

Conradus *jacet hic* Goclenius, *alter* ERASMUS
Ingenio, lingua, moribus, atque fide.

Les vers suivants exprimaient les regrets des littérateurs de la perte de celui qui avait donné un si grand relief à l'école de Busleiden :

Hunc lugete virum Graecae charitesque Latinae,
Et decus amissum, Buslidiana *domus.*

[1] Nous verrons Ceratinus, qui jouissait de la faveur d'Érasme, se présenter un peu auparavant pour la chaire de grec.

[2] *Petri Nannii Funebris Oratio habita pro mortuo Conrado Goclenio.* Lovanii, excudebat Servatius Zassenus (*sic*) anno M. D. XLII. Vol. petit in-4°, 8 feuillets. — A cause de la grande rareté de ce morceau, nous en ferons usage plusieurs fois dans cette notice.

[3] Comme on y lit après la mention du collége des Trois-Langues : *Latino professori facundissimo ac conservatori optimo,* on serait tenté d'augurer de ces derniers mots que Goclenius prit les fonctions de président, en 1537 et 1538, avant la nomination de J. Edelheere à la présidence.

[4] Nous ne rapporterons point en entier le texte de ces pièces, dont les deux premières ont été

Mais l'hyperbole poétique entraîne l'auteur de ces vers, quand il parle des milliers d'hommes de toute nation attirés par Goclenius à Louvain :

Ille scholarum auxit pomoeria lata Lovanî
Traxit eò omnigenûm millia multa virûm.

Un de nos poëtes, Nicolas Nicolaïus, dit Grudius, a encore dépassé ce trait hyperbolique au livre II de ses poëmes funèbres (*Funera*); il le proclame (p. 25) *nullis vatibus inferior*, et il le fait ailleurs (p. 138) l'égal de Cicéron, qui a transporté la Rome antique dans nos contrées :

Goclenie, ingenti nil Cicerone minor,
Qui nostras Urbem transvexsti nuper in oras,
Quam Tros cum socio struxit Aborigene.

La pompe de telles figures ou comparaisons n'est certainement pas nécessaire pour établir la renommée solide, mais modeste, de Goclenius, due à sa profonde connaissance de la latinité classique. Goclenius n'a pas beaucoup écrit; mais il a montré, par quelques-uns de ses travaux, ce dont il était capable, si l'enseignement lui eût laissé plus de loisir et de repos. *Praeter haec nihil scripsit, nec edidit*, dit Nannius, *sed tamen abunde specimen sui dedit, quid in utroque scribendi genere valeret.*

On attribue à Goclenius : 1° des *Notae perbreves in officia Ciceronis*, notes qui furent en partie mêlées à celles d'Érasme, en partie rejetées à la marge [1]; 2° une révision des œuvres de Lucain; 3° la traduction latine de l'*Hermotime* de Lucien, dialogue sur les sectes des philosophes [2]. C'est ce travail, la principale publication de Goclenius, qu'il dédia à Thomas Morus dans une longue et savante préface : ce digne hommage lui valut en retour, de la part de ce juge insigne, un vase doré rempli de pièces d'or

imprimées dans les *Exordia*, pp. 49-50 et dans la *Bibliotheca Belg.*, p. 189. La troisième figure dans les *Exordia*, p. 50, et dans les *Monum. sepulchr. Brabantiae* de François Swertius, p. 20; elle vante l'habileté de Goclenius dans la poétique, la rhétorique, l'astronomie, l'histoire sacrée et profane.

[1] Dans une édition de ce traité, Basileae, 1520, in-4°. — Voir plus loin, ch. IX.

[2] *Luciani Samosatensis Hermotimus, sive de sectis philosophorum, Conrado Goclenio interprete*, vol. in-4°, 32 feuillets. Lov., ap. Theod. Martinum, an. M. D. XXII. — La dédicace est datée du collége des Trois-Langues, le 29 octobre 1522. Voy. van Iseghem, *Biogr. de Th. Martens*, n° 181, p. 324.

anglaises [1]. En outre, on conservait encore, au XVIIe siècle, des explications recueillies dans les leçons de Goclenius sur quelques discours et traités de Cicéron, et dont le manuscrit avait passé entre les mains de Valère André [2].

Une foule d'auditeurs entoura toujours la chaire de Goclenius, et ce maître eut, au témoignage de son panégyriste [3], l'art de ne jamais les fatiguer malgré la fréquence et la longueur des leçons. Il professa longtemps avec fruit comme avec éclat, et non-seulement il fut l'objet d'un profond respect de la part de ses disciples, mais encore il se concilia l'affection d'hommes éminents. Érasme lui fut sincèrement attaché; il lui donna des gages de son amitié et de sa confiance, en le consultant sur la marche des affaires qui le concernaient lui-même, en le chargeant du soin de ses intérêts, en le mettant au courant de ses propres projets, et même en lui confiant d'avance ses dernières volontés [4]. C'est à Goclenius qu'il légua son gobelet d'argent, sur le bord duquel était gravée l'image de la fortune. Érasme considérait Goclenius comme un des principaux soutiens du collége des Trois-Langues, et il le louait de la persévérance avec laquelle il accomplissait sa tâche. Ce n'est pas en vain qu'il lui conseillait d'avoir assez de force d'âme, pour ne point perdre de temps à répondre aux écrits et aux imprécations du dehors, mais de concourir sans cesse au progrès des bonnes études [5] : on vit, en effet, à tous les instants, Goclenius unir dans sa conduite le zèle à la prudence. Mais Érasme avait

[1] C'est ce que nous rapporte Nannius dans l'oraison funèbre de Goclenius : *Quod opus a Thoma Moro cui dedicatum voluit, tanti aestimatum est, ut eum in aurato poculo aureis Anglicis pleno remuneratus sit, existimans auream viri eloquentiam optimo auro et copiosissimo repensandam.*

[2] *Explanationis in Milonianam et Manilianam Ciceronis, in Paradoxa et Somnium Scipionis ejusdem.* (*Exordia*, p. 487.)

[3] *Maximae reverentiae inter discipulos fuit. Retinuit suam majestatem semper integram, ac virescentem, nec assiduitate satiavit nec diuturnitate auditorem lassavit. Nec viginti ejus anni quasi senio superveniente, quicquid de flore juventutis amiserunt.* (Orat. fun.)

[4] Voy. la *vie d'Érasme* par de Burigny, t. II, pp. 419, 421-422, et le mémoire de M. Rottier, p. 115. Nannius dit dans son discours : *Illum inter arctissimae familiaritatis amicos habuit. Quod.... et in vita et in morte testatus est, etc.*

[5] *Epist.*, t. I, p. 569. Bruges, 12 août 1520 : *Te amo te qui tam gnaviter rem geras in professione linguae Latinae.... Tu quod temporis eras perditurus, aut certe male collocaturus rixando cum malis rabulis, hoc bonis studiis juvandis impende.* — Le conseil de Brabant ne prit pas attention à des plaintes qui lui furent faites vers 1536 sur les opinions de Goclenius (*Epist.* p. 1520).

aussi une haute opinion du savoir de ce professeur dans la plupart des sciences alors enseignées, comme de son mérite d'écrivain; il le donnait à ses plus illustres amis, Th. Morus, A. Resendius, Florent Iselstein, comme versé dans les deux langues, et leur vantait son habileté à écrire soit en prose, soit en vers. Dans ses poésies latines, il savait allier à une grâce toute particulière beaucoup de clarté et de douceur. Il se soutenait dans sa prose, et toutefois il y était si différent de lui-même, qu'en la lisant, on aurait cru son auteur tout à fait étranger à la poésie.

L'affection d'Érasme pour Goclenius était fondée sur l'estime qu'il faisait des qualités solides de son esprit; il s'en rapportait si volontiers à ses avis, que bien souvent il ne demandait plus d'autres raisons pour être convaincu. « Le jugement de Conrad Goclenius, écrivait-il en 1521 [1], est pénétrant, son savoir peu ordinaire, son zèle infatigable, son esprit élevé, ses manières pleines d'urbanité, sa parole très-certaine, et il a de plus cette expérience dans les choses de la vie qui manque à peu près d'ordinaire aux hommes voués à l'étude. » Ainsi arrivait-il, comme Érasme s'exprime ailleurs, que « Goclenius faisait trouver grâce aux lettres qu'il enseignait auprès de ceux qui les avaient prises auparavant en aversion. »

En toute circonstance Goclenius montra son attachement à Érasme; non-seulement il ne s'écarta pas de sa méthode et de ses opinions en commentant Cicéron, en prenant ses écrits comme fondement des études de philologie latine [2], mais encore il lui prêta son aide pour divers travaux et principalement pour perfectionner la collection des *Adages* [3]; enfin, il composa en distiques un poëme où il récapitulait toutes les œuvres de l'illustre écrivain [4].

[1] *Epist.*, t. I, p. 667, ad Bern. Buchonem : *Est Conradus Goclenius, vir acri judicio, doctrina minime triviali, industria indefatigabili, animo excelso, moribus mira comitate ac jucunditate conditis, fide certissima, rerum etiam communium prudentia valens quae fere solet in studiorum cultoribus desiderari.*

[2] Voy. Rottier, mém. cité, pp. 112-115, et les beaux vers de Resendius à Goclenius. (*Fasti*, p. 401).

[3] M. Adam, *Vitae philos. Germ.*, p. 81. — De Burigny, t. II, p. 367.

[4] *Complexus est quoque carmine plerosque libros Erasmi.* Orat. fun. — Ce morceau est connu sous le titre de : *Elenchus elucubrationum Desiderii Erasmi versu elegiaco;* il parut, en 1519, dans un recueil latin publié par Th. Martens, à Louvain. (Voy. *Biographie*, n° 147, p. 302.)

Érasme avait pardonné à son ami d'écrire si peu, parce qu'il enseignait si bien; cependant il lui était échappé un mot fort piquant sur la santé trop florissante de Goclenius, qui savait se soustraire à la peine d'écrire [1]. Ce mot a été relevé par Nannius qui, dans l'oraison funèbre de ce professeur, a insisté tout particulièrement sur le dévouement de Goclenius à la mission d'enseigner. Il est dans ce passage quelques données, mêlées il est vrai à des exemples accumulés outre mesure et à des lieux communs, mais si importantes pour la connaissance de la direction des classes au siècle d'Érasme, que nous ne balançons pas à les analyser ici.

Nannius s'attache à prouver que Goclenius ne mérite pas moins de louanges, quoiqu'il n'ait pas beaucoup écrit, et à l'aide de plusieurs comparaisons plus ou moins heureuses [2], il veut soutenir que, « pour apprécier à sa juste valeur l'érudition de quelqu'un, il faut considérer non pas tant ce qu'il a écrit que ce qu'il aurait pu écrire. » Ce n'est point par paresse ou par indifférence que Goclenius a privé la postérité du fruit de ses veilles : on ne peut en accuser un homme qui a consacré sa vie tout entière à l'enseignement de la jeunesse, et, par excès de travail, a abrégé une destinée qui eût été longue peut-être. Nannius rapporte les propres paroles qu'a proférées Goclenius sur son lit de souffrance, en témoignage de l'abnégation qu'il avait portée dans ses études : « *En quem finem habent nostra studia? Canescimus ante senectutem, morimur ante fata nostra : dum publicae juventuti consulimus, male consulimus vitae nostrae. Sed bene impensum est, quicquid studiosis impenditur.* En se croyant le droit de donner cette déclaration comme un des derniers signes de l'intelligence du mourant, Nannius proteste que Goclenius n'a pu encourir un reproche sérieux pour avoir dépensé aux travaux continuels de l'enseignement les forces qu'il eût pu employer à la composition de livres savants. Puis, il paye un tribut à

[1] *Erasmi... verbum est, Conradi ingenium quodvis potuisse, sed maluisse ipsum se.* obesulum *quam πολυγράφον, esse.* (Or. fun.).

[2] Voici un spécimen de sa démonstration : *Ingenii tandem tam ex paucis quam ex multis spectari posse, nec ut cognoscas frumentum, opus esse inspectis omnibus granis; nec ut vinum probes, totos cados degustandos esse : nec ut viri pectus agnoscas multa volumina ad id requiri : facile ex unguibus leo, facile ex solo vestigio granditas Herculis intelligitur... Cum virtutem eruditionis alicujus metiri velis, non tam considerandum est quid scripserit, quam quid scribere potuerit.*



la mémoire de Goclenius en énumérant tant d'écrivains de génie qui sont morts à la fleur de l'âge, et en rappelant la mission féconde pour l'avenir qu'il a remplie auprès de la jeunesse. Avant de finir, Nannius demande comment honorer le nom de cet homme dévoué, et sa péroraison est pleine d'une éloquence vraiment pathétique, qui repose sur l'élévation des idées [1] : *Quid nobis faciendum, quaeso, despicite. Non enim statuarum honor amplius in usu est, nec merita sepulcris distinguuntur, nec divinitas sive* ἀποθέωσις *christianorum judiciis mortali* (sic) *assignatur, quibus beneficiis mortui gratiam demerebimur? Omnia prisca honorandi munia praesens consuetudo abolevit; unum quiddam restat, sed quod restat, amplissimum est....... Reponamus hominem divinum, in divinissima hominis parte, in mente scilicet nostra, ibi figatur non statua muta, sed idœa eloquens : concionetur in memoria nostra solita sua eloquentia*[2] *: quicquid unquam dixit, scripsit, perpetua recordatione nobiscum retractemus. Merentur hoc amplissimi viri dotes innumerae, quem natura acutissimo ingenio instruxit, fortuna prosperitate beavit, eruditissimi viri coluerunt, potentissimi maximis muneribus exornarunt, quem sua merita nobis venerabilem faciunt, libri ab oblivione vendicant, virtutes Deo superisque commendant. Dixi.* »

3. Petrus Nannius (*Pierre Nanninck*).

(1539-1557.)

Le digne successeur de Goclenius, que nous venons de prendre comme son principal biographe, a déjà trouvé des historiens diligents, qui ont résumé sa vie, indiqué ses relations littéraires, et passé en revue ses écrits fort nombreux, appartenant pour la plupart aux deux littératures grecque et latine. Certes, l'enseignement et les travaux de Nannius méritent encore des recherches approfondies après celles de Valère André, de Nicéron et de Paquot [3]; mais s'il mérite d'obtenir un jour d'un humaniste une

[1] On verra, dans ces courts extraits, quelle grandeur et quel charme a pu atteindre l'orateur latin toutes les fois qu'il a su échapper à la déclamation et au lieu commun.

[2] La facilité d'improvisation qui, suivant Cicéron et Quintilien, atteste la puissance du génie oratoire, rehaussa le talent de Goclenius, et on en avait conservé à Louvain un vif souvenir quand J. Lœzius y faisait ses leçons sur Cicéron (*pro Archia*, édit. de 1560, fol. 41).

[3] *Exordia*, pp. 50-55. *Bibl. Belg.*, édit. 1623, pp. 669-671; édit. Foppens, pp. 994-996. — Nicéron, *Mémoires*, t. XXVII, pp. 25-33. — Paquot, *Mémoires*, t. III, pp. 123-128.

monographie littéraire complète, nous sommes forcé de nous borner ici aux seules particularités qui intéressent l'histoire de la philologie ancienne.

Pierre Nanninck, nommé Petrus Nannius dans le monde des lettres, naquit en 1500 à Alkmaar, ville maritime du nord de la Hollande. Il vint faire à Louvain son cours de philosophie, et prit ensuite dans sa patrie la direction d'un collége pendant plusieurs années. Revenu vers 1535 à Louvain, Nannius donna un enseignement privé à des jeunes gens nobles dans le collége de Saint-Jérôme [1], et il se fit connaître par ses premières traductions du grec en latin. Jugé, à l'unanimité, le plus digne de succéder à Goclenius, il prit possession de la chaire de latin, au collége de Busleiden, le 1er février 1539, par un discours sur l'*art poëtique* d'Horace.

La carrière de Nannius, remplie par les devoirs de l'enseignement et par la publication de nombreux travaux, fut trop tôt brisée : son tempérament naturellement sain et vigoureux ne put résister aux fatigues de l'étude; il avait professé dix-huit ans, quand, le 21 juillet 1557, il succomba à une fièvre opiniâtre, âgé de cinquante-sept ans seulement. Cornelius Valerius, qu'il avait désigné comme son successeur, prononça son oraison funèbre, qui, selon toute apparence, ne fut pas imprimée. Une épitaphe gravée sur marbre noir fut placée près de la sépulture de Nannius, en face de l'autel de Saint-Pierre, dans la collégiale de Louvain [2], aux frais d'un de ses élèves, Sigismond Frédéric Fugger, baron et seigneur de Kirchberg et Viane, qui lui rendit cet hommage sur la recommandation de ses parents.

P. Nannius, qui avait reçu les ordres, fut pourvu d'un canonicat de la

[1] *Ex collegio divi Hieronymi ad Leidam.* Dédicace à N. Olahus de sa déclamation sur les Turcs, en 1536. — Le collége, situé près du quai de Leyde, a cessé d'exister depuis longtemps. (Paquot.)

[2] L'inscription rappelait la mémoire de Nannius avec une simplicité pleine de grandeur; nous n'en citerons que ces mots : *Viro doctissimo literas humaniores in celeberrimo collegio Buslidiano XVIII annos professo.* Ils disent plus, en effet, que les vers élégiaques de l'ami de Nannius, le carme Adrien Hecquet (voy. *Exordia*, pp. 52-53), et que le jeu d'esprit d'André Schott, dans ses vers destinés au portrait des *Elogia* de Miraeus : *Haud Nanum vocitet, sed ô Gigantem!* Le texte de l'inscription a été donné par Paquot avec plus de correction que par les polygraphes antérieurs, tels que Fr. Sweertius, A. Miraeus et Foppens, sauf que la date de la mort de Nannius est fixée par erreur au 21 juin 1557, au lieu du 21 ou du 31 juillet que donnent les autres auteurs.

cathédrale d'Arras [1], par Antoine Perrenot de Granvelle, évêque de cette ville : ce prélat, à qui Nannius dédia, le 22 août 1555, sa traduction de saint Athanase, le gratifia d'une pension annuelle sur sa propre cassette.

Nannius eut les relations les plus honorables avec des personnages distingués de nos provinces et de l'étranger, tels que Nicolas Éverard, président du grand conseil de Malines, ainsi que les deux fils d'Éverard, Jean et Nicolas, poëtes célèbres, Paul Léopard, Corneille Musius, Nicolas Olahus, conseiller du roi Ferdinand, Jacques Fieschi de Gênes, qui fut plus tard évêque de Savone, etc. Quand, en 1542, il accompagna en Italie ce dernier, qui avait été son élève à Louvain, il fut remplacé dans sa charge par son ami Justus Velsius ou Welseus [2], hollandais comme lui.

Nannius était doué d'un esprit poli et séduisant, souple et capable d'initiative, rehaussé par une grande douceur et une grande gaieté de caractère [3]. Il était également habile dans les deux langues, et il avait une connaissance profonde des auteurs sacrés et profanes. Il n'est pas douteux que Nannius n'ait atteint un haut mérite dans le maniement du latin, si même il n'est point parvenu à la perfection qu'on admirait dans l'élocution de Goclenius. Adrien Junius, qui le met au-dessous de ce dernier [4], ne peut disconvenir qu'il ne se soit fait un nom mémorable par l'étude de l'éloquence; il n'est pas improbable que les succès de Nannius n'aient excité une jalousie que sa persévérance au travail n'a pu vaincre; mais nous ne voyons pas bien en quoi il aurait été coupable, comme l'insinue Junius, de s'être posé, même avec des forces inégales, le rival et l'imitateur de son prédécesseur Goclenius. Comment ne pas ajouter foi au suffrage de Juste Lipse, qui rapporte à P. Nannius le fort grand honneur d'avoir

[1] Par privilége académique, suivant la *Bibliotheca Belgica* de Foppens, p. 994.

[2] Velsius proclamé docteur à Louvain en 1541, professa plus tard, à Cologne, le grec et le latin. (*Foppens*, p. 789.) Il lut au collége des Trois-Langues, en mars 1542, les *Quaestiones academicae* de Cicéron, comme l'apprend une dédicace à J. Fieschi, mise en tête de l'édition de ce traité, sortie des presses de Sassenus. Voy. *Exordia*, p. 51.

[3] Voir les *Exordia* de Valère André, *l. c.*, et les *Elogia* de Miraeus. Ce dernier l'appelle *vir comis et blandi ingenii.*

[4] Dans un passage de sa *Batavia* (édit. 1652), cité textuellement par Paquot, t. III, p. 124, note.

excité une généreuse ardeur pour les lettres dans l'école de Louvain [1]? Le talent de Nannius s'est révélé dans les nombreuses traductions qu'il fit du grec en latin, et c'est là une tâche qui était de la plus haute utilité à son époque, comme nous l'établirons plus loin. C'est aussi cette tâche qui lui a valu une longue célébrité, puisque ses versions ont été réimprimées presque sans exception à Paris ou à Bâle, peu après les premières éditions imprimées à Louvain. Le savant Huet a parlé de lui en de bons termes dans son traité *de Interpretatione* [2] : « *Locum etiam suum in interpretibus tuetur Petrus Nannius, fidus sententiarum explicator,* ἀυτεφυὲς *illud mirè in se expressit.*

En se tournant vers la littérature grecque, Nannius a payé largement son tribut aux Pères de l'Église grecque, et il l'a fait avec un succès marqué. S'il faut en croire Junius, il mourut quand il songeait à quitter sa charge publique pour s'occuper uniquement de littérature sacrée, dans les loisirs que la possession d'un canonicat lui avait créés. Au milieu de ses travaux d'infatigable commentateur, Nannius n'avait pas non plus perdu de vue les livres de l'Écriture sainte; on lui doit des scolies accompagnant une édition de la *Sagesse de Salomon* [3], et une paraphrase du *Cantique des cantiques* qui réunit le sens allégorique au sens littéral, et qui est accompagnée de scolies comparant les différentes versions [4].

Puisqu'il ne peut entrer dans le plan de ce mémoire de produire une complète énumération des œuvres d'un auteur aussi fécond, nous présenterons seulement un tableau sommaire des écrits de Nannius, distribués en quatre groupes, comme l'avait essayé Valère André dans son histoire du collége [5].

I. Une classe nombreuse d'ouvrages de Nannius est formée par ses

[1] *Epist. select. Miscell. centuria* III, ep. 87 (édit. de 1605, p. 92) : ... *Petro Nannio qui primus honestum ibi ignem accenderat...* »

[2] Au second livre intitulé : *de claris interpretibus* (édit. alt. Hagae Com., 1683), p. 231.

[3] *Sapientia Salom.* Basileae, 1552, in-4°. — Paquot, Bibliogr., n° 25.

[4] *In Cantica Canticorum paraphrases et scholia.* Lovanii, 1554, in-4°, pp. 111 (Paquot, n° 27).

[5] Cette classification, tentée dans les *Exordia*, p. 52-54, n'a point passé dans la *Bibliotheca belgica* du même auteur, ni dans celle de Foppens. Paquot a décrit trente-neuf ouvrages de Nannius, mais sans autre ordre que l'ordre chronologique des éditions; une bibliographie complète serait fondée utilement sur les bulletins détachés, que comprend cette notice de Paquot.

travaux de philologie, qui donnent une idée de sa manière de commenter les auteurs : on y comprendrait, par exemple, dix livres de mélanges (*Miscellaneorum* sive *Συμμίκτων decas una*) où il relevait et corrigeait les fautes restées dans le texte imprimé de plusieurs auteurs, et où il expliquait des sentences et des passages obscurs [1]; puis des annotations ou corrections sur deux *Verrines* de Cicéron; des corrections sur le IIIme livre de la Ire décade de Tite-Live; un commentaire sur les *Géorgiques* de Virgile, un autre sur les *Bucoliques;* des remarques détachées sur le IVme livre de l'*Énéide*, et un commentaire sur l'*Art poétique* d'Horace, qui vit le jour un demi-siècle après la mort de Nannius, à la suite du texte de ce poëte, commenté par Laevinus Torrentius [2]. Ensuite on ne peut oublier ce qu'a fait Nannius pour la grammaire latine, en corrigeant le texte des trois livres de Rhétorique de Consultus Curius Fortunatianus [3], grammairien du IIIme siècle.

II. Les discours de Nannius forment une classe à part : c'est dans ces pièces de circonstance, portant le nom d'*orationes* ou de *declamationes,* qu'il avait le champ libre pour exposer ses idées, et c'est là aussi qu'il a donné la mesure de sa latinité. Trois fois, dit-on, Nannius fut chargé de complimenter l'empereur Charles-Quint sur son heureuse arrivée dans le Brabant [4]. En 1536, il répandit dans le public une déclamation sur la nécessité de faire la guerre aux Turcs [5] : on sait que c'était le lieu commun repris en ce siècle par tous les écrivains, Sadolet, Érasme, Vivès, etc. En 1543, il adressa à l'Université un discours sur le siége de Louvain par Martin van Rossem, qui avait eu lieu l'année précédente. Nannius restait bien mieux dans sa sphère, quand il discourait sur les avantages de l'éloquence, de l'histoire et de l'agriculture [6], avant d'expliquer à ses auditeurs l'*Orateur* de Cicéron, des morceaux de Tite-Live et les *Géorgiques*

[1] Lov., *Serv. Sassen*, 1548, pp. 324, in-8°. — Réimp. au *Thesaurus crit.* de Gruter.

[2] *Antverp.*, 1608, gr. in-4°, pp. 767-839.

[3] *Rhetoricorum lib. III castigatiores redditi.* Lovanii, Mart. Rotarius, 1550, in-12. Paquot, n° 24.

[4] On a publié ses discours prononcés en 1540 et en 1543. Voy. la Bibliogr. de Paquot, nos 7 et 15.

[5] *De bello Turcis inferendo.* Lovan., 1536, in-16, 1611, J. Masius, in-4°; puis dans des recueils de pièces semblables, tels que celui de Reusner (Paquot, n° 2).

[6] *Orationes tres.* Lovanii ex officina Rutgeri Rescii. An. MDXLI. Men. Decemb., vol. petit in-4°, 21 feuillets. — Paquot, n° 6.



de Virgile, ou quand il dissertait sur l'épisode de la descente aux enfers, en expliquant le VIme livre de l'*Énéide* [1].

III. Sous le titre de *Dialogismi* on rangerait, parmi les écrits de Nannius, ces discussions oratoires, quelquefois sous forme de monologues, que les rhéteurs de son temps traitaient avec tant de complaisance. Ainsi, dans ses *Dialogismi heroïnarum*, il a présenté les réflexions morales, les délibérations intérieures de cinq dames, parmi lesquelles la romaine Lucrèce figure à côté de Susanne, de Judith et de sainte Agnès; il a traité, sous une forme analogue, l'histoire de sainte Agathe et de sainte Lucie. N'était-ce point là une des applications des préceptes que l'on donnait dans les cours de rhétorique latine? N'était-ce pas le prélude de ces tragédies latines choisies, un peu plus tard, dans l'histoire des martyrs et des premiers chrétiens comme dans celle des héros de l'antiquité?

IV. Enfin une série considérable des travaux de Nannius consistait dans la traduction d'ouvrages grecs en latin; d'une part, ce sont les vies de Caton et de Phocion par Plutarque (1540), le discours de Démosthène *Sur l'immunité* contre Leptine (1542), des lettres de Démosthène et d'Eschine (1537); d'autre part [2], quelques lettres de l'évêque Synésius et d'Apollonius (1544), le traité d'Athénagore *Sur la résurrection des morts* (1541); en grec et en latin [3]; l'homélie sur la Nativité, trois autres homélies et trois épîtres de saint Basile le Grand (1538 et 1539), trois homélies de saint Jean Chrysostôme, et enfin presque toutes les œuvres de saint Athanase, évêque d'Alexandrie (1556).

Il paraît juste d'attribuer un fort grand mérite à Nannius du chef de ces essais de traduction, qui enrichissaient la littérature latine, organe universel de l'érudition, des monuments grecs de l'antiquité profane et de l'antiquité chrétienne. Cette œuvre lui permettait de mettre au jour toute sa sagacité de philologue, et de faire valoir toutes les ressources de la

[1] C'était un discours allégorique contre le luxe, sous la forme d'un supplément à la fiction de Virgile : *Res inferae a poeta relictae, etc.* Il ne fut publié qu'en 1611, par Puteanus (Paquot, n° 37).

[2] Des notes de Nannius sur deux lettres célèbres de Symmaque et de saint Ambroise ont trouvé place dans l'édition des œuvres de Prudence, publiée d'après dix MS. à Anvers en 1564. (Paquot, n° 31.) Un de ces MS., portant le nom de Nannius, est conservé à Louvain (*Bibl.*, MS. n° 234).

[3] Ce premier texte grec servit beaucoup aux autres éditeurs d'Athénagore.

phraséologie latine dont il était maître. N'importe si plus tard on a traduit de nouveau les ouvrages qu'il avait fait passer, quelquefois le premier, du grec en latin, et souvent même d'après des copies de manuscrits circulant alors de main en main, son rôle a été celui de l'investigateur patient qui doit ouvrir, à ses risques et périls, les trésors d'une science nouvelle : l'empreinte de la main qui a osé toucher à ces trésors n'y reste pas marquée dans la suite des temps, quand d'autres mains les ont produits dans tout leur éclat. Mais l'histoire d'une école de philologie réclame la mention de ces périlleuses tentatives; et, si on ne leur rend pas toujours une pleine justice, celles de Nannius l'ont obtenue de son temps, et après lui, jusque dans le XVIIme siècle.

Voici un exemple du mérite relatif de versions entreprises dans les mêmes conditions que l'ont été celles de Nannius : Hermant a accusé ce philologue d'avoir rendu saint Athanase obscur en plusieurs endroits, et d'avoir fait tomber dans l'erreur plusieurs de ceux qui l'ont suivi, et il est de fait que Montfaucon, dans sa belle édition de 1698, a retouché la version de Nannius, au point d'en faire une œuvre nouvelle [1]. En décrivant le sort du grand travail de Nannius, accompli sur trois manuscrits grecs remplis de fautes [2], Paquot ne nie pas les fautes que ce savant a commises lui-même en devinant le sens d'un ancien auteur tel que saint Athanase : toujours est-il que, pendant plus d'un siècle, la version latine de Nannius fut reproduite, dans les éditions de ce Père, en France et en Allemagne.

Mais qu'on ne croie pas toutefois que Nannius ait entrepris légèrement la tâche de traduire d'une langue savante dans une autre : il a consigné dans une épître dédicatoire des remarques fort curieuses sur les difficultés d'une première traduction, et surtout sur celles que présente le génie fort différent des auteurs [3]. Nous citerons ailleurs un long passage

[1] Voy. Nicéron, *Mémoires*, t. XXXVII, pp. 27-30.

[2] *S. Athanasii.... opera latine ex interpret. Petri Nannii et aliorum.* Basileae ex officina Frobeniana, 1556, IV volumes in-fol. La version des trois premiers volumes sortait de la plume de Nannius. Voy. Paquot, *Bibliogr.*, nº 28.

[3] Dédicace à Nic. Olahus, en tête du discours de Démosthène contre Leptine, dont la version parut pour la première fois à Louvain, en 1542, chez Barthélemi Gravius, in-4°, et fut réimprimée

de ce morceau de critique, qui se trouve perdu dans un opuscule très-rare, quand nous traiterons de l'importance des versions parmi les travaux philologiques du premier siècle du collége [1]. Les hommes instruits reconnaîtront quelle est la justesse des réflexions de Nannius sur l'insuffisance d'une langue, même aussi riche que le latin, pour rendre les tournures, les locutions de la prose grecque, et surtout les expressions d'un sens si profond qu'une autre langue ne peut les traduire que par une périphrase; ils verront qu'on ne peut critiquer avec une sévérité absolue les travaux d'un tel homme [2].

4. Cornelius Valerius (*Corneille Wouters*).

(1557-1578.)

Ce savant, dont le nom vulgaire aurait été bien mieux traduit sous la forme de Cornelius Waltheri ou Gualtheri, était né en 1512, à Oude Water (*Aquae Veteres*), petite localité du comté de Hollande enclavée dans la seigneurie d'Utrecht. Sa vie est bien connue [3], et nous n'en relèverons que les traits principaux, pour passer à l'appréciation de ses leçons et de ses écrits.

Valerius fit ses études fort tard, à Utrecht, dans le collége des Hiéronymites, sous la direction de Georges Macropedius ou van Langhveldt, qui était alors le chef de cet établissement : il rendit hommage dans la suite à ce maître zélé, philologue, grammairien et poëte, dont plusieurs élèves brillèrent dans le même siècle [4]. Valerius vint ensuite étudier à Louvain,

à Bâle, en 1542, in-12, avec la version du discours contre Androtion. Voy. Paquot, n° 13. Nous la citerons d'après une réimpression de Paris, faite en 1542, chez Chrétien Wechel.

[1] Voy. chapitre IX.

[2] Des travaux inédits de Nannius, discours, préfaces, observations philologiques, s'étaient éclipsés avec la plupart des manuscrits du collége des Trois-Langues, avant la fin du dernier siècle. Voy. les *Exordia* de Valère André, pp. 54-55, et la notice de Paquot, t. III, p. 128.

[3] Elle a été élaborée avec soin par Paquot, au tome II de ses *Mémoires d'histoire littéraire*, pp. 597-599, d'après les écrits de Valère André, Aubert le Mire, Foppens et Burmann.

[4] Macropedius avait enseigné à Bois-le-Duc et à Liége, avant de diriger l'école d'Utrecht. Voy. le mémoire de MM. Stallaert et Vander Haghen *Sur l'instruction publique au moyen âge*, pp. 98-99, édit. in-8°. Dans la notice qu'il a consacrée à G. Macropedius (*Mémoires*, t. II, pp. 611-613), Paquot cite ses livres de grammaire et ses pièces latines, intitulées *Tragédies et Comédies*, et prises dans l'histoire sacrée.

pendant six ans (1532-38), les langues grecque et latine, au collége de Busleiden, où il eut pour maîtres Goclenius et Rescius. Au bout de ce terme, il se forma à l'enseignement de la rhétorique dans le collége même d'Utrecht, où il avait reçu sa première instruction. Un peu plus tard (1544), on le voit chargé à Louvain de l'éducation de quelques jeunes gens nobles, qu'il accompagna en France jusqu'à Orléans (1547), et puis reprendre pendant plusieurs années encore le même genre d'enseignement privé.

Valerius était connu par ses leçons et par des ouvrages imprimés en divers lieux, Utrecht, Louvain, Bâle, etc., quand, le 7 octobre 1557, il fut appelé à succéder à Nannius dans la chaire de latin. Ce choix lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il eut alors plusieurs compétiteurs fort instruits, entre autres Jean Boschius, médecin et humaniste, traducteur du traité philosophique d'Ocellus Lucanus [1].

Valerius fut un professeur intelligent et dévoué : formé de bonne heure à la pratique de l'enseignement, il eut la gloire solide de diriger dans l'étude des lettres la fleur de la jeunesse belge, et il profita du privilége laissé par Busleiden aux professeurs de son collége, de joindre aux leçons publiques un enseignement particulier, consistant en leçons et en exercices [2]. L'action exercée par Valerius fut double : d'un côté, il fut le maître et l'ami de jeunes gentilshommes [3], ducs, princes et comtes, qui devaient conserver dans le monde l'ascendant d'une bonne éducation littéraire,

[1] Jean Bossche, Boscius ou Boschius, était né à Looz, dans la principauté de Liége. Il avait fait imprimer à Louvain, en 1554, son édition du traité d'Ocellus Lucanus, avec une version latine, *De universi orbis natura* (ap. Petrum Colinaeum, in-12). Ce livre avait été traduit une première fois par Guillaume Chrétien, médecin de François I[er]. Paris, 1541, in-12 (Fr. Schoell, *Hist. de la littérat. grecque*, t. II, p. 312). Boschius consulta sans doute, outre l'édition du texte grec donnée à Paris, en 1539, un manuscrit de l'ouvrage conservé à Louvain, et cité parmi ses sources par Jérôme Comelinus, dans l'édition de Heidelberg, 1596. Voy. l'avant-propos de Batteux à la trad. franç. du traité d'Ocellus, p. 11. — On verra au chapitre X Boschius appelé, en 1558, à Ingoldstadt, pour l'enseignement de l'art oratoire.

[2] *Exordia*, p. 56 : *His privatas adjecit adolescentum institutiones ac studiorum commentationes, etc.* — Voy. Paquot, t. II, p. 997.

[3] En 1560, il dédia son ouvrage de grammaire aux jeunes seigneurs de Melun, et la même année, il fit l'éloge funèbre de l'un des jeunes frères de ce nom, Jacques, mort à la fleur de l'âge. Voy. la *Bibliogr.* de la notice de Paquot, n[os] 4 et 5.

et, d'un autre côté, il forma la plupart des critiques, des littérateurs et des humanistes, qui soutinrent hautement dans les dernières années du XVI[me] siècle la réputation de la Belgique savante, A. Schott, Juste Lipse, G. Canterus et tant d'autres. Toute une génération d'écrivains et d'érudits a été assise sur les bancs de la même école, et Juste Lipse, qui a rappelé avec complaisance ses condisciples, n'a pas oublié le maître [1], Valerius, qu'il appelle « notre guide à tous, et en quelque sorte le chef du chœur » (*ductore omnium nostrûm Cornelio Valerio et quasi chorago*). Sans contredire absolument le jugement que Juste Lipse tire d'un parallèle avec Nannius, comme si Valerius avait été l'égal de celui-ci par le zèle, mais inférieur à lui en intelligence (*studio non impar, ingenio inferior*), on peut donner un rang très-élevé à Cornelius Valerius parmi les humanistes qui ont éclairé les provinces belgiques dans ce siècle de grandeur intellectuelle.

L'enseignement de Valerius était méthodique et raisonné, et il avait pour but de développer à la fois le jugement et le goût; il était basé sur une lecture bien dirigée de Cicéron et de Virgile, qu'il faisait considérer tour à tour comme des modèles achevés dans l'art d'écrire [2], et il dissertait sur le fond des œuvres qu'il expliquait avec un admirable discernement. Plusieurs fois il a livré à d'autres humanistes le fruit de ses observations sur d'anciens auteurs, et s'est associé à leurs travaux; ainsi ses remarques sur Lucrèce ont-elles passé dans l'édition que Obert Giphanius donna de ce poëte, en 1566, chez Plantin, à Anvers [3]; ainsi a-t-il plus tard joint ses notes sur le traité *des Devoirs* de Cicéron à celles de G. Canterus, un de ses disciples chéris, et à celles de Jean Caucius ou Cauchius, philologue distingué du même pays [4].

Valerius appuyait les conseils et les préceptes qu'il dispensait dans ses

[1] *Epist. select., centur. III. Miscell., ep.* 87 (Antv., exoff. Plant., 1605, p. 92).

[2] *Solebat.... nunc oratorem, nunc poetam in manus sumere, ac publice in frequentissimo auditorum consessu praelegere, utrumque suo in genere principem, Tullium ac Maronem.* — *Exordia*, p. 56. — Sur l'enseignement oral de Valerius, lire S. Petri *de Script. Frisiae*, dec. XII.

[3] *Observationes in T. Lucretium Carum.* Voy. Paquot, n° 7.

[4] *Animadversiones in officia Ciceronis.* Antverp., 1568 et 1576. — Jean Cauchius ou Van Cuyck avait exercé sa critique avec succès sur les œuvres de saint Paulin et de Prudence, ainsi que sur le traité de Varron *de Lingua latina;* il mourut en 1566. Voy. *Mémoires* de Paquot, t. III, p. 394.

leçons de littérature latine par des écrits spéciaux sur plusieurs des sciences cultivées par ses auditeurs, la grammaire, la syntaxe, la rhétorique et même la philosophie. Il montrait ainsi d'une manière pratique le rapport des études littéraires avec toutes les autres, et il faisait servir la lucidité d'exposition qu'il avait acquise en latin à la vulgarisation des notions essentielles de chaque science. Auteur d'une sorte d'encyclopédie philosophique que nous décrirons brièvement à l'instant, Valerius était lui-même un écrivain très-habile, et pourquoi ne pas croire André Schott sur ce point [1]? « Le successeur de Nannius, disait-il, a marché sur ses traces, et l'on ne se figurait point qu'il fût possible de s'exprimer avec plus de pureté et de correction que lui. » Son talent de latiniste était égal, qu'il écrivît des vers ou de la prose [2]; il reposait sur une connaissance approfondie du génie de la langue.

Déjà en 1540 Valerius avait été chargé d'une relation de la réception solennelle de Charles V à Utrecht, et, en 1546, il avait complimenté le même prince sur son arrivée en compagnie des chevaliers de la Toison d'or : c'était l'œuvre du poëte autant que de l'orateur [3]. On eut encore recours à l'éloquence de Valerius, quand l'Université célébra, en 1559, un service funèbre à la mémoire de l'empereur Charles-Quint : le discours officiel prononcé par ce professeur *nomine Universitatis* s'est conservé dans un ouvrage d'histoire du siècle suivant [4].

Après vingt et une années de professorat, Cornelius Valerius, qui avait toujours été d'une complexion faible et qui avait souffert longtemps des douleurs de la goutte, mourut à Louvain, le 11 août 1578, à l'âge de 66 ans : il avait conservé jusqu'à la fin des sentiments conformes à la dignité sacerdotale dont il était revêtu. A cause des calamités publiques,

[1] Lettre à Plantin, 1581 (édit. de Pomponius Mela) : *Huic Corn. Valerius succenturiatus ita fideliter provinciam subivit, nihil ut aut purius aut tersius dici, quam ab illo, posse videretur.*

[2] C'est ce qu'a dit Junius dans sa *Batavia*, en ces termes : *Utrique paginae factum ingenium, in utroque dicendi genere paene par.*

[3] Ces pièces, qui sont mêlées d'inscriptions et de vers héroïques, font partie du recueil de poésies publié à Anvers, en 1566, par Adrien Schorelius ou Vanschoreel. Voy. Paquot, notice sur C. Valerius, n° 1, et sa notice sur Schorelius, au tome III des *Mémoires*, p. 237.

[4] Nic. Vernulaei *Epitome historiarum* (Lovanii, 1654, in-4°). Voy. Paquot, n° 12.

sa tombe resta trente ans environ sans épitaphe dans l'intérieur de la collégiale de St-Pierre; enfin, en 1610, un prévôt de cette église, Georges d'Autriche, chancelier de l'Université, qui avait été élève de Valerius, fit dresser à la mémoire de celui-ci une magnifique épitaphe d'une rédaction qui vise trop à l'esprit [1]. Ils valent bien mieux, les quelques vers inscrits au bas du portrait de Valerius, dans les *Elogia belgica* d'Aubert Le Mire; ils glorifient le maître en ses élèves :

Quisquis es, et magni nescis decora alta ValerI,
Adspice magnorum nomina clara virûm.
Lipsius hunc coluit, Schottus, Canterus, et omnis
Belgica Nobilitas est venerata ducem.

Personne n'a mieux loué le caractère de Valerius, son amour de la science, ses qualités d'écrivain et de critique que Valère André, dans un passage de son histoire du collége, que nos polygraphes ont eu le tort de ne pas reproduire [2] : *Fuit Valerio robur supra modulum corporis non ita proceri firmum, corporis vires ingenuae, valetudo mediocris, animus fortis, hilaris, humanus, pietati deditus, lacessentibus alios et obtrectantibus malevolens, clementibus favens, ipse mitis et indulgentior quam severior, bene cupiens omnibus, incredibili discendi studio flagrans, sed ab omni sophistica prorsus abhorrens. Familiare illi, purum, candidum, et minime veteratorium dicendi genus : dictionem antiquariam, obsoletam, horridam atque incultam, tanquam scopulum, fugiendam suo docuit exemplo.*

Plusieurs des écrits de Corneille Valerius, discours, leçons d'ouverture, préfaces, se sont perdus dans la suite des temps, malgré le désir que V. André a exprimé de les voir publier un jour [3] : de ce nombre était l'oraison funèbre de Nannius, son prédécesseur. Mais, à part les observations philologiques sur Lucrèce et Cicéron, dont nous avons dit un mot

[1] Paquot, qui rapporte cette inscription, p. 597, ne se trompe pas, nous le pensons, en la croyant de la façon d'Erycius Puteanus. L'inscription se lit aussi dans les *Exordia*, p. 57, et dans Foppens, p. 222.

[2] *Exordia ac progressus*, p. 56. La rareté de cet opuscule nous a déterminé à insérer ici le passage latin en entier.

[3] Voy. *Exordia*, p. 59. Paquot, t. II, p. 599.

plus haut, il nous est resté une série de travaux de Valerius, qui sont dignes de toute attention. Ce sont des traités réimprimés plusieurs fois [1], parce qu'ils formaient un cours de sciences dont on avait apprécié la valeur pratique : ils présentent, en effet, une encyclopédie complète des arts libéraux, et ils supposent chez leur auteur une connaissance fort exacte de plusieurs sciences, mise en œuvre avec la plus grande lucidité d'expression. Ces traités mériteraient un examen spécial au point de vue historique, puisqu'on y trouverait l'exposition de chaque science d'après les principes qui dominaient dans son enseignement au milieu du XVI[me] siècle, et ils n'offriraient pas moins d'intérêt à quiconque y chercherait la méthode de leur auteur et la puissance de vulgarisation dont il a été doué. C'est assez dire quelle est leur importance pour l'histoire des sciences philosophiques et de plusieurs sciences positives qui étaient à la même époque l'objet d'un enseignement régulier dans les écoles de Louvain [2] : il n'est pas douteux que C. Valerius ne les ait traitées dans le même esprit.



La grammaire, la rhétorique, la dialectique, la philosophie morale, la physique et l'astronomie sont les matières d'autant de traités qui, publiés d'abord à part, composent un ensemble de manuels lucides et complets. Elles ont dû être cultivées par Valerius avec beaucoup de précision, avant qu'il mît la main à ces traités qui en résument la théorie et les préceptes. On sait, du reste, que, même dans ses leçons, il mêlait des observations philosophiques et morales à l'explication des auteurs [3], et donnait ainsi à la philologie une direction tout à fait sérieuse, fort éloignée de la légèreté ou du sophisme. Dans la grammaire, Valerius avait

[1] Voy. les bulletins bibliographiques de Paquot sur chacun de ces traités, imprimés la plupart chez Plantin, et sur les abrégés que d'autres mains en ont faits quelquefois pour le besoin des classes.

[2] Il appartiendrait à des philosophes bien plus qu'à des humanistes de décrire et d'analyser, à ce titre, la plupart des publications de Valerius, que nous signalons ici.

[3] Cette remarque de Valère André a passé de sa *Bibliotheca Belgica*, édit. 1623, p. 222, dans celle de Foppens, pp. 220-221 : *In docendo ea utebatur methodo, quam omnibus bonas litteras profitentibus inculcatam volebat, ut Philosophiam in societatem vocarent, Dialecticam, dico, Physicam, eamque quae de moribus est : contra atque putidi quidem magistelli, qui bonas litteras barbaro et impuro, ne dicam sophistico ore profanant. Descripsit vero nitide ac terse totam artium encyclopaediam.* — Il paraît que Valerius avait expliqué ses tables de dialectique dans des conférences spéciales suivies par des savants. Voy. Paquot, *ibid.*, n° 3.



dégagé la méthode d'une infinité de minuties et d'inutilités; il avait traité la physique d'après les idées de son temps, mais en la débarrassant de beaucoup de subtilités, et dans son *Éthique*, il avait analysé les préceptes de morale des anciens philosophes pour en faciliter l'intelligence.

Le mérite de ce cours de hautes études avait frappé André Schott, qui l'a donné comme une œuvre unique en son genre, exécutée avec soin et répandue partout pour la plus grande utilité de la jeunesse; il dit en parlant de Valerius, à la suite du passage cité précédemment [1] : *Disciplinarum eum orbem, quem Graeci ἐγκυκλοπαιδείαν vocant, latinis literis conscripsit : quo nihil sane in eo genere hactenus prodiit accuratius, nec aliud puerorum manibus teritur, apud omnes fere nationes, aut frequentius, aut utilius.* Cette assertion ne souffre point de doute, en présence des éditions de ces divers traités données en Belgique, à Louvain et à Anvers, et des réimpressions qui en furent faites à Bâle, à Francfort et en d'autres villes d'Allemagne, à Leyde, à Venise, etc.

C. Valerius n'avait pas toutefois perdu de vue les obligations que lui imposait le titre de sa chaire; à la veille des troubles au milieu desquels il est mort, il avait préparé des études complètes sur la grammaire latine, qui furent imprimées avec élégance par les presses de Plantin, comme l'avaient été plusieurs autres de ses écrits; c'est ce qu'annonçait A. Schott dans la même lettre au célèbre imprimeur d'Anvers : *Jam commentarios linguae latinae in manibus habebat affectos, et inibi ut abs te, qui reliqua elegantiss. typis saepenumero beasti, excuderentur.*

5. Guilielmus Huysmannus (*Guillaume Huysmans*).

(Ann. 1586 et suiv.)

Guillaume, fils de Henri Huysmans ou Huysman, était né vers le milieu du XVIme siècle, à Lierre, ville du marquisat d'Anvers [2]; mais il se donna quelquefois le surnom d'*Antverpiensis*. On le voit fréquenter, après ses études, les cours de l'Université de Douai et prendre en cette ville le grade

[1] Lettre à Plantin, écrite de Tolède, en 1581.

[2] Voy. la notice de Paquot (*Mémoires*, t. III, p. 608) tirée surtout des écrits de Valère André et de Foppens (*Exordia*, p. 59; *Fasti*, p. 89; *Bibl. Belg.*, p. 408). Voy. aussi Vernulaeus, *Acad. Lovan.*, edit. alt., pp. 74 et 75.

de licencié ès droits. Puis, il fait un séjour de six années en Italie, et c'est quand il s'y est fait estimer par sa profonde connaissance des langues anciennes, qu'il est appelé, en 1586, à Louvain par les proviseurs du collége de Busleiden, pour y remplir la chaire de latin restée vacante par la mort de Cornelius Valerius (11 août 1578). Tout porte à croire que Huysmannus occupa cette chaire pendant plusieurs années : en effet, il prend encore le titre de professeur public de langue latine (*in collegio Buslidiano Trilingui*) dans une dédicace datée de Louvain, le 16 juin 1589, et mise en tête de sa version latine de lettres italiennes écrites de la mission des Indes en 1585 et 1586 [1]; cette traduction, qu'on a jugée bien écrite, est le seul travail littéraire connu que Huysmannus ait laissé : cependant il ne manque pas de témoignages sur les qualités précieuses de sa latinité [2], et sur les heureuses dispositions qu'il apportait à l'exercice de ses fonctions [3]. Le succès ne répondit pas aux efforts de Guillaume Huysmans : voyant que les événements l'empêcheraient de rendre à l'étude du latin son ancien éclat [4], et de donner libre cours à son zèle, il se décida à quitter Louvain, et se retira dans la principauté de Liége, à Dinant, où il devint directeur de l'école latine. Plus tard, il passa en Italie, et se lia d'amitié avec Erycius Puteanus, qui y enseignait la rhétorique. Le reste de ses jours s'écoula en Italie, où il mourut en 1613.

C'est grâce à deux pièces publiées il y a quelques années d'après les autographes [5], que l'on sait un peu mieux comment la carrière de G. Huysmannus fut partagée, et à quel point elle fut remplie par l'étude. La leçon

[1] *Narrationes rerum Indicarum, ex litteris Patrum societatis Jesu desumptae, etc.* Lovan. J. Masius, 1589, in-12, pp. 141. Voy. dans Paquot le contenu de ce volume.

[2] *Exordia*, p. 59 : *Fuit Huysmanno sermo facilis et aequaliter fluens, non anxie, non morose diligens, concinnus tamen, purus ac numerosus.*

[3] Jean Bernartius, qui l'a loué pour la droiture de son caractère, déclare qu'on ne le fréquentait pas sans apprendre de lui beaucoup (*de utilitate legendae historiae*, lib. I).

[4] La retraite de Huysmannus n'a pu être antérieure à l'an 1589 : peut-être après cette date, les auditeurs lui firent défaut pour les raisons indiquées précédemment (chapitre IV) dans l'histoire de l'administration du collége. Mais il n'est pas prouvé jusqu'ici, que le séjour de Huysmannus dans la maison ait été de onze ans, comme l'avance Paquot.

[5] V. notre notice intitulée : *Relations de Suffridus Petri et d'autres savants du XVIme siècle*, etc., dans l'*Annuaire de l'univ. de Louvain*, 1848, pp. 220-224 (tir. à part, pp. 58-62).

de latin était restée vacante environ huit ans [1], quand on songea à y pourvoir, en 1586, dans les premiers moments de la sécurité rendue au pays après la capitulation d'Anvers. Tandis que les proviseurs du collége cherchaient un humaniste qui fît cette leçon avec honneur, deux personnages haut placés intervinrent en faveur de Guillaume Huysmannus, et firent valoir avec succès la bonne renommée qu'il avait apportée de l'Italie.

L'un d'eux, Christophe d'Assonleville, membre du grand conseil auprès du gouvernement des Pays-Bas espagnols, a résumé les titres de Guillaume Huysmannus, déjà fort nombreux à cette époque, dans une lettre adressée au recteur de l'Université, en date de la fin de décembre 1585 [2]. Le jeune candidat s'était appliqué surtout à l'étude des belles-lettres, non-seulement à Douai, mais encore en Italie pendant un terme de six années : il avait dirigé des jeunes gens de la noblesse dans l'étude de l'éloquence, et il avait enseigné publiquement la littérature latine dans le palais de l'illustre cardinal Charles Borromée [3], qui, à Milan comme à Rome, avait voulu former sous ses yeux une académie des hautes études. De plus, il avait augmenté beaucoup sa réputation en donnant une éducation distinguée au petit-fils du vice-roi de Sicile. Le texte de cette lettre de Christophe d'Assonleville nous paraît digne d'être reproduit, parce qu'il indique avec précision tous les points de la biographie toute littéraire de son protégé, et qu'il fait sentir la nécessité de ne pas rendre plus longue la vacature de la leçon de latin [4].

[1] Valère André (*Fasti*, p. 280) dit que Huysmannus a remplacé Valerius à un long intervalle de temps, et Vernulaeus (*Acad. Lovan.*, p. 74) parle de la crise assez longue qui suivit la mort de Valerius : *Post hunc saevientibus bellis civilibus multos annos jacuit velut in squalore Collegium.*

[2] Si cette lettre ne porte point d'année et n'a d'autre date que le 4 des calendes de janvier, on la fixerait le mieux au 29 décembre 1585, en rapport avec la date de la seconde lettre citée ci-après, le 2 janvier 1586.

[3] Voy. la *Biographie universelle*, t. V, pp. 197-198, et la vie de saint Charles Borromée, par Alexandre Martin, chapitre II.

[4] *Magnifice D. Rector. Innotuit nobis in Alma Vestra Universitate, cujus M. V. D. clavum tenet, deesse latinae Linguae professorem in collegio Trium Linguarum, quod cum Universitati ipsi, singulari Dei beneficio jam pedetentim recrescenti, dedecori, et studiosae juventuti non parvo sit detrimento : hinc est quod nos ejus commodis qua possumus solertia consulere cupientes, honestum et probatae vitae ac conditionis virum Gulielmum Huysmannum J. U. Licentiatum, quo maxime fieri potest fervore vobis commendatum cupimus, eoque magis quod humaniorum litterarum studio*



Huysmannus trouva bientôt après une occasion de témoigner sa reconnaissance au conseiller d'Assonleville; il lui adressa une épître latine de félicitations sur les brillants débuts de son fils Guillaume, qui étudiait le droit à Louvain, et qui s'était distingué devant les hauts dignitaires de l'Université dans une discussion solennelle, qu'il avait soutenue au collége du Lis sur des questions de politique et de droit [1].

A la recommandation pressante de l'homme d'État, s'était jointe autrefois en faveur de Huysmannus la recommandation non moins expresse d'un prélat italien qui séjournait en Belgique pour l'arrangement d'affaires religieuses, en qualité de nonce apostolique, J. Fr. Bonomi, évêque de Verceil [2]. Ce prélat, qui avait connu Huysmannus en Italie, et qui savait en quelle estime on l'avait tenu à Milan, le présenta à l'Université comme un homme savant, pieux et honnête, digne d'occuper la chaire « dite d'humanités. » On trouve dans cette seconde lettre au recteur de Louvain

praecipue semper incubuerit, operamque suam illustribus adolescentibus in oratoria facultate instituendis, non Duaci tantum, sed per integrum quoque sextennium, in Italia impenderit. Nam et in Aula Ill^mi et Rev^mi D. Cardinalis Borrhomaei litteras latinas publice docuit, et deinde Proregis Siciliae ex filia nepotem, non sine magno nominis, in exteris regionibus, incremento, liberalibus artibus erudivit, ut e publico litterarum testimonio quas legendas nobis exhibuit constat. Qua propter adhibita in consilium ratione, commendatione nostra non indignum judicavimus, nihil plane addubitantes quin vos etiam ubi virum audieritis nobis sitis assensuri. Scio testimonio nostro plurimum vos semper tribuisse; facite obsecro, ut in hoc viro commendationem nostram maximum pondus habuisse re ipsa intelligamus. Vale. Bruxellae, 4. Cal. Januarii. V. M. D.

Sumus fidus amicus et servitor,

C. D'ASSONLEVILLE.

[1] *Declamatio habita Lovanii in Scholis Artium*, XVI Decemb. MDLXXXVIII, *per nob. ac erud. Adol. Guilielmum ab Assonleville, etc.* Antverpiae, Plantin, 1589, in-12. L'épître de G. Huysmannus est datée du collége des Trois-Langues, le 14 des calendes de janvier 1588. La dédicace du jeune d'Assonleville à son père nous apprend qu'on avait repris dans les colléges de la Faculté des Arts, en 1587, la discussion des *Quaestiones quodlibeticae* interrompue par les troubles.

[2] J.-F. Bonomi avait été sacré évêque de Verceil par saint Charles de Borromée, à qui l'unissait une sincère affection. Il ne montra pas moins d'habileté dans la mission qu'il remplit dans nos provinces que dans celles dont il avait été chargé précédemment en Allemagne; il mourut à Liége, en 1587. Bonomi était lui-même homme de goût et auteur de poésies latines. Voy. la notice de Beedelièvre (*Biographie liégeoise*, t. I, pp. 273-275), reproduction presque littérale de celle de Ginguené (*Biogr. univ.*, t. V, pp. 139-140).



la confirmation des éloges qui valurent à Huysmannus une prompte nomination [1].

6. Justus Lipsius (*Juste Lipse*).

Ne forçons point notre talent;
Nous ne ferions rien avec grâce.

C'est bien le plus célèbre des savants et des humanistes dont le nom se rattache au collége des Trois-Langues, si l'on en excepte Érasme, qui après en avoir été le second fondateur, en fut le premier des maîtres par ses conseils. Nous devrions à Juste Lipse bien plus qu'une mention fort honorable dans cette série de biographies, s'il avait soutenu l'établissement de Busleiden d'une manière active, par sa direction ou par ses leçons. Il n'en fut point ainsi : Lipse jouit d'une pension prise sur les revenus de la fondation de Busleiden à titre de professeur de latin; mais le collége, fermé à la suite des troubles, ne fut pas rouvert en temps opportun pour que ce savant ait pu paraître dans une de ses chaires.

Plus d'une fois déjà on a écrit la vie du savant écrivain qui a été un des oracles de l'érudition à la fin du grand siècle de la Renaissance; aux éloges pompeux de Miræus ont succédé les sévères notices des dictionnaires historiques; bientôt on n'a plus demandé sa vie à d'autres sources qu'à sa correspondance même et à celle de ses amis, étalées dans le *Sylloge* de P. Burmann et dans d'autres recueils d'épistolographie savante. De notre temps, M. de Reiffenberg a rassemblé les matériaux d'une monographie

[1] *Mag^e ac R^de D^ne, amice plurimum dilecte et hon^de. Gulielmo Huysmanno Lirensi, Juris utriusque Licentiato, literarumque humaniorum item non mediocriter perito, utor familiarissime graviumque virorum qui ex Italia, ubi is aliquot annos laudabiliter et honorifice vixit, ad me diligenter de illo perscripserunt, testimonio adductus, illum in patrocinium meum suscepi : quamobrem committere non possum, quin Mag^tiae Tuae eum Gulielmum, hominem doctum, pium, probumque de meliore nota commendem, ut in humaniorum literarum professorem in ista Academia assumatur; quod eo libentius facio, quod etiam cathedram istam, quam humanitatis vocant, vacare nunc intelligam, et illum ad istud munus recte obeundum idoneum esse non dubitem. Hoc illi charitatis officium si Mag^tia Tua praestiterit, ego non vulgari me ab ipsa beneficio cumulatum existimabo, omnibus sc. officiis, occasione oblata, compensando. — Tornaci, IIII°. Non. Januarii M. D. LXXXVI. — Mag^tiae Tuae. Studiosissimus atque ad officia paratissimus, J. Fr. Ep. Vercellen. Nunc.que Apl^icus.*



sur la vie et sur les écrits de Juste Lipse [1], plutôt qu'il n'a jugé l'une et critiqué les autres; après son travail tout analytique et à la suite des esquisses quelquefois brillantes tracées par M. Ch. Nisard en vue d'un parallèle [2], la place est encore ouverte dans les annales des lettres à qui dira un jour ce que fut Juste Lipse, et ce que vaut sa prodigieuse renommée. Quant à nous, dans ce chapitre, nous n'aurons en vue que de signaler en général l'action que ce grand écrivain a exercée sur la culture des lettres à Louvain et dans les provinces belgiques.

Né à Issche, près de Bruxelles, en 1547, Juste Lipse accomplit ses cours d'humanités d'abord au collége d'Ath, qu'il appelle *Diatriba pueritiae suae* [3], puis à Cologne, où il apprit déjà les éléments de la philosophie; quand il se rendit à Louvain, à l'âge de 16 ans, en 1563, sa vocation scientifique était décidée : il s'appliqua avec ardeur aux lettres et à l'histoire de l'antiquité; il trouva en cette carrière de dignes émules dans André Schott, M. Del Rio, J. Lernutius, Victor Giselinus et bien d'autres, qui s'étaient mis comme lui sous la direction de C. Valerius au collége des Trois-Langues. Cédant à une opinion dominante de son temps, et voulant d'ailleurs interpréter l'antiquité latine à l'aide des lois romaines, il fit à Louvain un cours de droit avant d'entreprendre de longs voyages à l'étranger. Cette exploration scientifique de plusieurs pays, l'Allemagne, l'Italie, la France, lui valut de bonne heure la sympathie des hommes de lettres et une renommée extraordinaire. Cependant, comme pour prendre rang parmi les jurisconsultes, Juste Lipse vint résider de nouveau à Louvain, vers 1576, et peu après il y interpréta publiquement les *Leges regiae et decemvirales* [4]. C'est seulement à son retour de Leyde, où il travailla et

[1] *De Justi Lipsii vita et scriptis*. Bruxellis, de Mat, 1823, in-4° (*Mém. cour.*, t. III, an. 1821).

[2] *Le triumvirat littéraire au XVIme siècle*. Juste Lipse, Joseph Scaliger et Isaac Casaubon. Paris, 1852, vol. in-8°.

[3] *Epist. centuria I, ad Belgas. Epist.* 90. — Plusieurs théologiens et savants avaient fait la réputation de cette ville et de son collége : on lit dans la *Bibliotheca Belg.*, de Valère André (1re édition, 1623, p. 41) : *Athum Mercurii Musarumque emporium et litterarum ac litteratorum altrix. Erudiit Latomum, Lensaeum, Beverum, Lipsium, Bochium, Bajos, aliosque.*

[4] Selon de Reiffenberg, *Cinq. Mémoire*, p. 6, Juste Lipse aurait expliqué en même temps le 1er livre de *Tite-Live*, dont il a donné ensuite une édition. Voy. les *Exordia*, pp. 60-63.

enseigna pendant treize ans environ (1579-1591), qu'il fit part à son pays, par des leçons comme par des livres, de son prodigieux savoir en histoire et en antiquités.

C'est en 1592 que Juste Lipse fut appelé à Louvain par les États de Brabant, dont les propositions l'emportèrent à ses yeux sur celles de puissants princes, désireux d'associer sa gloire à celle de leur règne. Il n'avait tergiversé que trop longtemps; il donna cette fois décidément la préférence à son pays [1]. La chaire que les États conférèrent à Juste Lipse était la chaire d'histoire ancienne, qu'un jeune savant, Jean Stadius, avait occupée le premier (semble-t-il) et avec distinction [2]. L'histoire romaine faisait le fond de cet enseignement : les historiens, et en général les écrivains latins, en fournissaient pour ainsi dire le programme. Juste Lipse suivit cette tradition et demanda aux sources mêmes l'intelligence des faits et des idées de la société romaine; à une époque aussi rapprochée de celle des troubles, il réunit autour de lui un auditoire considérable. C'était l'orateur, le philosophe, le publiciste que les gens du monde se plaisaient à entendre et à admirer dans le professeur d'histoire : les traités de Sénèque, on le sait, lui fournirent un thème abondant d'études politiques et de réflexions morales. Puis, le titre d'historiographe du roi donnait pour la première fois un haut relief à la chaire d'histoire, qui deviendra après Juste Lipse une des plus recherchées d'entre les chaires de l'Université.

Accueilli avec faveur par tous les corps de l'Académie brabançonne, Juste Lipse fut gratifié d'un supplément de traitement par les administrateurs de la fondation de Busleiden, comme si la leçon de latin lui eût été dévolue; mais il est très-probable qu'il ne fit des leçons d'aucune espèce dans l'intérieur du collége des Trois-Langues, qui resta désorganisé jus-

[1] Juste Lipse se rendit à Louvain, dès 1592, mais il ne reçut droit de bourgeoisie en cette ville que le 7 janvier 1600 (*ex actis urbicis.* — Paquot, *Fasti Acad. Lovan.*, t. I, p. 488).

[2] Jean Stadius, né en 1527 à Loenhout, sur le territoire d'Anvers, élabora comme spécimen de ses leçons un commentaire sur L. Florus (Val. André, *Fasti*, p. 280), imprimé seulement en 1584 chez Plantin. S'étant fait un nom au dehors dans la culture des sciences, il se rendit à Paris, sur les instances du roi Henri III, pour y professer publiquement l'histoire et les mathématiques (voy. Foppens, t. II, pp. 734-735). Il y mourut le 17 juin 1579. Joseph Scaliger et les savants de l'époque l'eurent en grande estime. Voy. Goujet, *Hist. du coll. royal de France*, t. II, pp. 97-98, 117-126.

qu'en 1606, l'année même de sa mort [1]. S'il eût vécu plus longtemps, Juste Lipse eût contribué vraisemblablement à la réouverture de cette institution, et il y eût pris pour sa part l'enseignement de la langue latine; c'est par suite de cette présomption, comme en raison des honoraires qu'il avait touchés, qu'il était compté dans le siècle suivant parmi les professeurs du collége de Busleiden [2]. Du moins, on peut le croire, il fut donné à Juste Lipse de stimuler le zèle des membres de l'Université qui coopérèrent à la réorganisation du collége des Trois-Langues; le poids de sa parole dans ses relations journalières avec les amis des lettres a dû se faire sentir au milieu des démarches tentées dans ce but : on sait qu'il sollicitait une prochaine reprise des études grecques, dont il savait tout le prix [3], quoiqu'il s'y fût moins appliqué lui-même qu'aux études latines. En tout cas, la méthode consacrée par Juste Lipse dans sa chaire d'histoire ancienne eut une influence décisive sur celle qui prévalut désormais dans la leçon de latin au collége de Busleiden : les historiens latins y furent préférés presque toujours à d'autres auteurs, au point qu'elle devint en quelque sorte une leçon d'histoire.

Peu d'années après son retour à Louvain, Juste Lipse recevait du gouvernement une gratification extraordinaire, dont mention est faite dans les comptes de l'année 1595 [4]; on y remarque le titre de « professeur de langue latine » donné à notre savant, comme s'il était de notoriété publique

[1] Valère André, qui rapporte le fait de la dotation (*Fasti*, p. 280), dit positivement que Juste Lipse n'enseigna jamais dans le collége; c'est légèrement sans doute qu'il avait antérieurement insinué la chose dans ses *Exordia*, p. 60, en parlant de ce que Lipse aurait fait sans les malheurs du temps : *Facturus id dubio procul in* Collegio Trilingui *Buslidiano (quod docentem aliquando Lipsium vidit), absque temporum fuisset injuria, etc..... nam praeter honestum, quo Brabantiae eum Ordines ornabant, honorarium stipendii Buslidiani addebant iidem auctarium, a Carolo V Caesare concessum.*

[2] Faisant l'éloge de ses prédécesseurs à l'ouverture de ses leçons de latin, en 1664, Chr. Van Langendonck saluait Juste Lipse en ces termes (*Academia Lovan.*, p. 75) : *Meminisse debeo cujus in locum adscriptus sum; in locum Justi Lipsii literatorum maximi : ad cujus laudes et successionem totus stupeo et haereo.* Il avait dit plus haut (p. 74) que Lipse n'avait pas occupé sa chaire.

[3] Voy. de Reiffenberg, *Cinquième Mémoire*, p. 7.

[4] *Extraits anal. de quelques comptes de la recette générale des finances, etc.*, conservés aux archives du département du Nord, à Lille, par M. Gachard. *Bulletins de la comm. roy. d'histoire*, 2me série, t. I, p. 149.

qu'il alliait les lettres latines à l'histoire dans la chaire que les États lui avaient conférée; ainsi, est-il dit dans le troisième compte de Christophe Godin : « 800 livres à Justus Lipsius, professeur de la langue latine en » l'Université de Louvain, en vertu de lettres patentes du 3 juin 1595, » et en considération de la petitesse de ses gages, chièreté du temps, et » le bénéfice qu'il avoit fait à la jeunesse estudiant en ladicte Université. »

Nous n'avons pas à discuter ici la force ou la faiblesse du caractère de Juste Lipse, bien qu'il y ait quelque douceur pour l'historien à montrer les sentiments et la conduite d'un grand homme méconnu à la hauteur de son génie ou de son talent; mais nous devinons combien serait ardue la tâche de quiconque tenterait cette réhabilitation en faveur de Juste Lipse. On aurait tort peut-être de lui refuser un bon fonds de convictions religieuses; mais on perdrait sa peine à justifier le système de dissimulation qu'il a mis en pratique dans l'aveu de ses croyances, et à le disculper d'avoir cédé aux calculs intéressés de l'amour-propre, aux dépens même de sa dignité [1]. Nous ne faisons plus que caractériser quelques-unes des opinions de Juste Lipse sur la culture des lettres, sur l'étude des langues et les qualités du style.

La plupart des ouvrages de Juste Lipse appartiennent à l'histoire de l'érudition latine; on peut ranger les uns dans les travaux de philologie et de critique; les autres se rapportent à l'histoire, à la politique, aux antiquités. La prononciation véritable du latin a fourni à Lipse la matière d'un traité sous forme de dialogue; sa sagacité de philologue s'est exercée, tantôt dans les détails, tantôt dans des vues d'ensemble sur le texte de plusieurs auteurs classiques du premier ordre, parmi lesquels Plaute, Tite-Live, Sénèque, Valère Maxime, et elle a passé de l'examen des variantes à l'exécution des plus savants commentaires. Ses traités de politique et de morale eux-mêmes témoignaient d'une lecture approfondie des sources; ses écrits étendus, comme ses notes, indiquaient une intelligence complète des idiotismes et de toutes les ressources de la langue romaine. Que l'on

[1] Le respect qu'on a porté à la personne d'André Schott, savant de la compagnie de Jésus, dans toutes les écoles de l'Europe, dit ce que vaut la loyauté du caractère unie à la fermeté chrétienne devant les hommes sincères de toute communion et de tout système.

compare les œuvres de Juste Lipse aux élucubrations des humanistes belges qui ouvrent le même siècle, on est frappé de voir l'esprit littéraire parvenu si rapidement à une maturité et une puissance qui n'étaient point surpassées dans de plus grands pays que le nôtre, et même en Italie, premier foyer des études classiques.

Mais, quand on a payé à Juste Lipse un juste tribut d'éloges pour la supériorité avec laquelle il a fait revivre la civilisation romaine dans ses traités d'histoire et cherché dans les historiens latins une connaissance plus vraie des idées et des mœurs, des révolutions et des doctrines de l'antiquité que celle qu'on avait possédée jusque-là, on ne peut se dissimuler qu'il s'est montré exclusif dans ses goûts et ses tendances, comme philologue et aussi comme écrivain. Lipse n'a pas su se défendre d'une préférence marquée pour des auteurs qui n'étaient plus les représentants de la belle et pure latinité; on sait assez avec quelle partialité il s'est adonné à la lecture et à l'imitation de Tacite, dont il s'est fait l'éditeur et l'interprète, et cette prédilection ne s'est-elle pas étendue à d'autres écrivains, vigoureux et brillants sans doute, mais qui appartiennent au premier siècle de la décadence littéraire, Sénèque, Florus, Velleius Paterculus, Valère Maxime, Pline le Jeune? Séduit par les qualités qui s'allient à de graves défauts chez ces auteurs, et qui en sont quelquefois la source, entraîné d'ailleurs par les exigences de l'érudition, Juste Lipse s'est beaucoup écarté de ce culte de la latinité classique, si sagement conçu et si bien propagé par Cornelius Valerius; il a donné l'exemple d'une recherche de style qui fait contraste avec la diction claire et limpide dont son judicieux maître avait montré la source dans l'imitation de Cicéron et de Virgile. Son exemple porta préjudice aux études et aux compositions de littérature latine, puisque, si l'on s'attache le plus souvent à de brillants défauts, on exagère infailliblement ceux que l'exemple et les succès d'un grand maître ont en quelque sorte autorisés.

Prenez mieux votre ton. Soyez simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans fard.

Certes, Juste Lipse ouvrait la carrière à une investigation savante de

l'antiquité latine, et il apprenait à puiser dans les textes les vues de l'historien, les réflexions du philosophe; mais qu'on le prenne comme homme de goût, écrivain et critique, on ne saurait le placer au dessus des philologues qui ont écrit en latin ou qui ont enseigné la littérature classique dans les Pays-Bas pendant la première moitié du XVI[me] siècle : nos premiers humanistes, contemporains, disciples ou imitateurs d'Érasme et de Vivès, savaient mettre dans leur style une heureuse clarté, une amabilité et une grâce, un accent de candeur et de vérité, dont on regrette presque toujours l'absence dans les pages latines du grand Lipse.

7. Erycius Puteanus *(Henri de Put).*

(1607—1646.)

S'il faut conserver à nos érudits leur nom d'école, nul ne le mérite mieux que celui qui a toujours posé à la manière des rhéteurs de la Grèce et de Rome. Il a renchéri sur tous les autres en affectation, et cependant on ne peut lui refuser un fond excellent de droiture, de zèle et de dévouement. On reculerait devant la tâche de parler d'un si haut personnage avec l'impartialité qui convient à l'histoire écrite à distance, si l'on considérait l'engouement de son siècle pour son talent. Que de savants latinistes ont défié la postérité dans des termes solennels qui ne valent pas les vers adressés à Puteanus, en retour d'un de ses compliments, par la princesse Dorothée de Croy [1] :

Blâmera, qui voudra, le stile de ta voix
Et tes divins écrits, d'où naissent (*sic*) l'ambroisie.
Elle n'a pas de goût pour l'ignare et l'envie:
Ains agace leurs dents, et cause tant d'abois,
Abois, qui n'ont pouvoir que d'honnorer ta fâme,
Et accroistre ton los, en accroissant leur blâme.

[1] Pièce en date du 6 février 1614. *Notices et extraits des Man. de la Bibliothèque de Bourgogne*, t. I, p. 52. (Lettres inédites de Puteanus.)

Le savant qui s'est nommé Erycius Puteanus s'appelait Henri *de Put*[1] et non Van de Putte ou Van den Putten : la traduction de ce nom par la forme française de Du Puy est fort inutile, en présence du nom latin *Puteanus*[2]. Il était originaire de Venloo, dans la Gueldre espagnole[3], et il appartenait par son père, Jean de Put, à l'ancienne famille des Bamelrode, déjà prépondérante en cette contrée au XVIme siècle.

L'éducation du jeune Henri fut très-soignée, et les arts y furent associés aux lettres et aux sciences[4]. A Cologne et à Louvain, il suivit avec succès les leçons des meilleurs maîtres, et c'est Juste Lipse qui eut le privilége de se l'attacher davantage, au point qu'il fut compris plus tard et non sans raison, dans son école[5]. D'après ses conseils, fort jeune encore, Puteanus se rendit en Italie où il contracta bientôt d'illustres amitiés. Agé de vingt-cinq ans seulement, la chaire publique d'éloquence lui fut confiée à Milan, et il résida quelques années en cette ville, où la munificence éclairée du cardinal Frédéric Borromée venait de créer des ressources inappréciables pour les études, la Bibliothèque Ambrosienne, des écoles et des réunions savantes[6]. Puteanus fut honoré de la confiance et de l'amitié du cardinal, ainsi que de celle des hommes les plus in-

[1] Il en faut croire sa propre attestation, quand il donne à son père le nom de *Jean de Put* dans une lettre à Plouvier (*Not. et extr.*, t. I, p. 54). Il a beaucoup disserté lui-même sur le prénom d'*Erycius*.

[2] Weiss a écrit sa notice sous le nom de *Du Puy*, dans la *Biographie universelle*, t. XII, p. 324.

[3] Voici une petite pièce de vers latins, peu connue sans doute, mise au bas de son portrait, qui était conservé à l'hôtel de ville de Venloo (Bax, fol. 1440) :

> *Hic est* Ericius *Gelrorum gloria, clarus*
> *Ingenio, scriptis, et gravis eloquio.*
> *Alter et es Florus, Tacitus quoque diceris alter,*
> *Venlonae aeternum tu* Puteane *decus.*

[4] Nous n'avons qu'à glaner, pour satisfaire au but de la présente notice, dans les biographies de ce personnage écrites déjà par Valère André et par Paquot. Voy. le travail du premier dans les *Exordia*, pp. 62-65, dans sa *Bibliotheca belgica*, édit. 1643, pp. 205-211, et dans l'édition de Foppens, pp. 264-269, et le travail plus étendu du second, au tome III de ses *Mémoires d'histoire littéraire*, pp. 90-103.

[5] *Academia Lovaniensis*, édit. van Langendonck, p. 170 : *E schola magni Lipsii, Er. Puteanus Venlonensis, praeceptori datus in regia professione successor, etc.*

[6] Deux écrits de Puteanus relatifs à ces fondations virent alors le jour à Milan : *De rhetoribus et scholis palatinis Mediolanensibus* (1603); *De bibliotheca Ambrosiana* (1604).

struits de la Lombardie, et il entretint plus tard avec eux de fréquentes correspondances.

Déjà Erycius Puteanus avait été comblé d'honneurs en Italie [1], et il y avait contracté une alliance des plus élevées [2], quand il se décida à rentrer en Belgique vers l'an 1607. Les archiducs et les États de Brabant venaient de lui offrir la chaire d'histoire, laissée vacante par la mort de Lipse. Non-seulement le titre d'historiographe lui fut conféré avec cette charge par l'archiduc Albert, mais encore le même titre lui fut accordé un peu plus tard de la part du roi d'Espagne Philippe IV; bientôt après il fut appelé dans les conseils de l'État, à cause des rares qualités de son intelligence et de ses vertus déjà connues. La leçon de latin qui avait été attribuée à son prédécesseur dans la chaire d'histoire au collége des Trois-Langues échut de même à Puteanus. Il entra en jouissance de ces dignités académiques, selon toute apparence, à la fin de l'an 1607 [3], et, pendant un espace d'environ trente-neuf ans, il se livra avec une ardeur soutenue aux fonctions du professorat, et à des travaux littéraires qui lui donnèrent une grande considération dans les classes lettrées et jusque dans la noblesse.

Tant de faveurs réunies sur la tête de Puteanus déchaînèrent contre lui bien des gens de l'Université [4] : « Des docteurs crièrent au passe-» droit, et voulurent se plaindre à l'archiduc d'être sacrifiés à un homme » qui avait moins vieilli qu'eux sous la robe. » Puteanus, en faisant de l'érudition et de la morale à propos du luxe de la table, avait excité d'autres susceptibilités. Il y eut grand bruit à Louvain, et surtout à Anvers, à cause des allusions qu'il aurait faites dans un opuscule aux habitudes gastronomiques des Anversois, et on brûla même quelques exemplaires du livre dans la ville outragée [5].

[1] On prétend qu'il fut dès lors historiographe du roi Philippe III.

[2] En 1604, il avait épousé à Milan Marie Madeleine Catherine della Torre (*Turriana*), noble dame issue de l'antique maison des ducs de Milan.

[3] Voy. *Exordia*, p. 64, et le recueil de Bax, fol. 1438.

[4] Lettre inédite analysée par de Reiffenberg, *Notices et extraits*, p. 53.

[5] L'épître *de Luxu conviviorum* avait paru à Louvain, en 1608. Lire sur cet incident l'analyse de lettres inédites, *ibid.*, pp. 41-43.

Erycius Puteanus mourut à Louvain, le 17 septembre 1646, à l'âge de soixante-treize ans, et eut le privilége d'être inhumé un des premiers dans la chapelle de St-Charles Borromée, érigée récemment à la collégiale de Saint-Pierre. Nous ne poussons pas plus loin cet exposé sommaire sur sa vie; elle sera écrite quelque jour à nouveaux frais, quand on aura dépouillé tant de pièces et de correspondances encore inédites, où sa personne est en jeu. Il doit nous suffire de caractériser le talent particulier de Puteanus, et de faire comprendre l'espèce d'action qu'il a pu exercer dans le monde des lettres. Il serait toutefois superflu de rapporter à cet effet la liste des nombreux écrits de cet auteur, que ses deux biographes cités ont déjà pris soin de dresser : seulement, si la nomenclature de Paquot l'emporte par la description bibliographique des écrits imprimés qui y sont portés au chiffre de cent seize, sans parler d'une foule de pièces inédites, la *Bibliotheca belgica* présente une division générale des ouvrages et opuscules sous plusieurs titres [1], division qui semble bien préférable à leur énumération chronologique. C'est d'après un plan semblable, et en tenant compte des genres, que devra procéder le littérateur patient, qui jugera bon de s'occuper à l'avenir de l'héritage littéraire de Puteanus : il sera tenu d'insister sur les œuvres les plus remarquables, en y rattachant la foule des morceaux publiés à part, et d'introduire un peu de lumière dans ce chaos d'élucubrations en prose et en vers. Il serait certainement assez difficile de rassembler complétement une si volumineuse collection [2], et plus difficile encore de mettre la main sur les *anecdota* du même auteur, dispersés et encore cachés dans quelques bibliothèques. On ne doit pas désespérer de voir ce labeur, si lourd qu'il soit, entrepris un jour par un de nos infatigables bibliographes, en société d'un humaniste qui ne recule pas devant la peine de rechercher les infiniment petits dans l'érudition latine de nos aïeux.

Assurément, une sage critique rabattra beaucoup de l'enthousiasme

[1] Cette division est la suivante: *Oratoria*, — *Epistolica*, — *Philologica et philosophica*, — *Historica et politica*. — *Miscellanea*. Les différentes éditions des *Epistolae* de Puteanus, qui ont été imprimées, donneraient déjà lieu à des investigations bibliographiques et historiques fort longues et détaillées.

[2] Les premiers écrits de Puteanus ont vu le jour en Italie, à Milan et ailleurs, dans les années 1598-1599, 1600 et les suivantes.

avec lequel le XVIIme siècle a célébré l'esprit et le mérite de Puteanus : cependant, l'étude analytique de ses productions littéraires jettera un grand jour sur la vie intérieure et sur les relations des savants dans la période qui suivit immédiatement la carrière de Juste Lipse. On ne peut prononcer en dernier ressort sur Puteanus, sans l'entendre, lui, ses amis, ses patrons et ses confrères; puisque son cabinet a été le centre d'une correspondance littéraire, approchant beaucoup par son volume de celle d'Érasme [1], il faudra rechercher et lire attentivement ce dossier considérable, avant de croire la cause définitivement jugée. Le savoir et l'originalité n'ont point manqué entièrement à celui qui a pris intérêt à tant d'études, et discuté de sa main tant de questions.

On suivrait Puteanus avec un certain attrait dans sa carrière de *dilettante*, favorisée par son éducation et par les circonstances; on le verrait donner libre cours à ses goûts de littérateur et d'artiste dans la société des grands en Italie, et mêler encore un certain idéal de grandeur princière à ses habitudes laborieuses de professeur et d'écrivain. Ses titres officiels ne le détournaient point de la science elle-même [2]; mais ils lui servaient à exercer plus d'ascendant qu'aucun autre sur les jeunes gens les plus distingués par leur naissance, qui fréquentaient les écoles de Louvain. C'est encore à l'avancement des lettres qu'il fit tourner la jouissance qui lui fut donnée en 1614, de la résidence des anciens souverains au château César à Louvain, avec le titre de gouverneur de cette résidence. Il se crut autorisé à lui donner le nom de forteresse de Minerve, *Arx Palladis,* quand il y eut transporté le siége de la société qu'il avait fondée sous le nom de *Palaestra bonae mentis*, pour favoriser les progrès de la jeunesse dans l'art de parler et d'écrire.

[1] On porte à 16,000 le nombre des lettres qui formaient, à l'époque de sa mort, la correspondance de Puteanus avec des personnages de distinction en Belgique et à l'étranger. (Paquot, III, p. 92). Dans les lettres inédites, dépouillées par M. de Reiffenberg, il en est plusieurs de Daniel Heinsius (*Notices et extraits*, fasc. I). L'intérêt d'autres pièces de la même correspondance, au nombre de plus de 1500, acquises par notre Bibliothèque royale, est l'objet d'un article fort spirituel du même auteur dans les *Bull. de l'Acad. roy. de Brux.*, 1841, t. VIII, part. I, pp. 11 et suiv.

[2] Sa devise était : *Studiosa vita optima.* Elle était exprimée en grec dans la première ligne de l'épitaphe qu'il se fit à lui-même : ΣΠΟΥΔΑΙΩΣ ΖΗΝ ΑΡΙΣΤΟΝ (Voy. Foppens et Paquot).

Malgré ses autres fonctions, Puteanus prit au sérieux sa charge de professeur de latin au collége des Trois-Langues; il y donna, croit-on, des leçons quotidiennes et les mit en rapport avec les autres moyens d'action qu'il avait sur la jeunesse. Malheureusement, comme on en jugera par les observations qui vont suivre, il a porté dans l'enseignement des lettres latines une autre méthode, d'autres procédés que ses prédécesseurs, et on ne sera pas injuste à son égard, en lui refusant une influence aussi heureuse que la leur sur la culture des langues anciennes. Il n'est que trop vrai que bien des latinistes de notre pays, et plusieurs de ceux qui ont enseigné après lui à Louvain, ont contracté et même exagéré ses défauts : on retrouve chez eux sa manière d'écrire toujours compassée, souvent prétentieuse, faussement brillante, énigmatique et obscure même.

Pour avoir le droit d'apprécier Puteanus, on devra soumettre à la même critique les deux branches principales de son enseignement : or, s'il n'a pas su reprendre habilement la tradition de la bonne et pure latinité qui avait régné au siècle précédent, il n'a pas non plus maintenu l'enseignement de l'histoire au degré d'étendue, de justesse et de solidité où l'avait porté Juste Lipse. Puteanus, nous semble-t-il, a visé à faire des études latines un instrument de minces et faciles succès à l'usage d'un monde élégant, pour qui l'érudition devait être chose aimable et légère : le côté sérieux et positif de l'histoire l'a fort peu occupé lui-même; que sera-ce chez ceux pour qui des recherches d'histoire n'étaient qu'une affaire de ton?

On est surpris de voir quelle petite place Puteanus a faite aux anciens, au texte de leurs ouvrages, dans ses élucubrations accumulées d'année en année avec une si étonnante variété de titres [1]; on a lieu de remarquer aussi le nombre relativement petit des seules dissertations vraiment utiles qu'il ait prises dans le domaine des antiquités latines, et qui aient mérité d'être reproduites plus tard dans les recueils les plus vantés [2]. La vanité

[1] On citerait en ce genre ses notices préliminaires sur Q. Curtius, L. Florus, C. Tacite, qui ne sont pas des classiques du grand siècle.

[2] Ainsi ses *Olympiades* ont pris place dans la suite au tome IX du *Thesaurus antiquitatum Graecarum* de Gronovius; sa *Pecuniae romanae ratio*, dans les Antiquités romaines de Sallengre,

de Puteanus l'a fait céder à la tentation de composer une nouvelle littérature de sa façon, éloges et discours, anecdotes et recherches étymologiques, notices et discussions, lettres et compliments, traités de morale et de politique. Évidemment, fasciné par de coupables louanges, il s'aveugla sur l'intérêt de ces menus travaux qu'il osa comparer un jour aux Opuscules de Plutarque [1]. Il avait pu être séduit par le succès prodigieux qui avait accueilli des productions de Juste Lipse du même genre ou du même titre que les siennes; mais il lui arriva rarement à lui-même d'aller au delà d'un examen superficiel de la matière, de joindre dans ses écrits à l'éclat de la diction, la portée des recherches et la valeur des résultats. Presque jamais il ne prit la peine de faire un plan pour un ouvrage de quelque étendue. Le plus souvent, Puteanus eut le malheur de s'acharner à des investigations interminables sur des sujets de peu de valeur, et, bien des fois, de tomber même dans des divagations tout à fait oiseuses, où la rhétorique comblait le vide des faits. Si nous ne nous trompons, Puteanus a été exposé aux mêmes illusions et aux mêmes faiblesses que ces brillants écrivains du siècle présent, qui, dans des articles de journaux ou de revues, défendent ou critiquent des idées et des opinions recueillies à l'aventure; mais du moins il a été retenu sur la pente du paradoxe par sa droiture naturelle et par ses sentiments chrétiens.

Que peut-on dire à la louange de Puteanus, comme savant et comme écrivain, pour rendre raison en certaine mesure de la haute renommée que ses contemporains lui ont faite [2]? Il a touché à tout, avec l'espoir d'être utile et agréable aux autres; la plupart des sciences et des arts qui étaient en faveur de son temps, la poésie et la musique, les mathémaques et l'astronomie, l'histoire et la morale, etc., sont entrées tour à tour dans le cercle de ses recherches. Il n'a pu le faire en tout cas que grâce

t. III; ses trois écrits de *Nundinis romanis*, *de bissexto*, *de stipendio militari*, dans le recueil célèbre de Graevius, tomes V, IX et X.

[1] Il n'y a rien de si improbable, quoi qu'en dise Paquot, dans l'anecdote rapportée à ce sujet par de Colomiès (*Particularités*, n° 125. — *Opera*, édit. de Hamburg, 1709; Fabricius, p. 326).

[2] Il faut voir comment est conçu l'éloge de Puteanus dans l'*Academia Lovaniensis*, où il est appelé : *Saeculi nostri decus* (p. 170 et p. 75). Mais les étrangers ont encore renchéri sur tout cela, dans leurs formules laudatives à l'adresse de Puteanus.

à d'immenses études, dont il aurait dû chercher une meilleure application [1].

M. de Reiffenberg, observant l'importance qui revient à Puteanus dans l'histoire de l'action qu'il a exercée sur son siècle, met en équilibre l'éloge et la critique dans le passage suivant [2] : « Sans doute, ce n'était pas un homme de génie; mais il possédait des connaissances étendues et avait même abordé certaines études, que dédaignaient les savants de prôfession. Doué d'un esprit prompt et d'une activité merveilleuse, il se hâtait de toucher à tous les sujets, en formant mille projets de travail et d'améliorations pour l'avenir. Quoiqu'il n'ait laissé qu'une foule d'écrits souvent médiocres, et qu'il ait essentiellement manqué de goût et de profondeur, il n'en a pas moins étonné ses contemporains, qui, frappés de ces évolutions continuelles, se sont surfait sa valeur littéraire. On peut dire aussi avec justice qu'il fut un de ceux qui contribuèrent le plus puissamment à retarder parmi nous la décadence des lettres, et ce sommeil de plomb qui devait suivre nos formidables commotions politiques et religieuses. »

En somme, le plus bel éloge que l'on puisse faire de Puteanus, c'est de le montrer, ce qu'il a été au dire de tous, un homme de cœur; c'est de le louer pour son caractère et ses sentiments, de faire ressortir la sincérité et la constance d'un dévouement toujours désintéressé. Il ne refusait son appui ou ses conseils à personne, et il avait de nombreux amis qui l'estimaient. Il avait surtout une grande et vive sollicitude pour la jeunesse qui habitait les colléges de Louvain. Il l'attirait à lui par ses bons procédés, comme il l'intéressait aux lettres par ses leçons et ses entretiens; il rendait les voies de la science plus douces par les méthodes familières qu'il avait mises à l'essai, et par les exercices qu'il avait institués dans une académie des bonnes études, la célèbre *Palaestra bonae mentis* [3]. L'écrivain titré,

[1] « C'était, dit Weiss (*Biogr. univers.*, t. XII, p. 322), un homme d'une vaste lecture, mais de peu de jugement. » Le P. Nicéron n'a pas pu lui épargner des reproches analogues; Paquot n'a rien dit de décisif pour les atténuer.

[2] *Bulletins de l'Acad. royale*, t. VIII, *loc. cit.*, p. 12; ailleurs encore (*Cinquième Mémoire*, p. 19), de Reiffenberg a fort bien dit : « Nous n'avons en quelque sorte que la petite monnaie de son génie. »

[3] Nous nous étendrons quelque peu au chapitre XI sur l'esprit de cette institution et sur ses résultats pratiques.

l'historiographe royal, se faisait pédagogue pour se faire écouter des plus faibles intelligences; il employait des formules littéraires pleines de bienveillance et d'urbanité, en toute affaire, et jusque dans les certificats qu'il aimait à délivrer aux jeunes concurrents de son arène pacifique [1] : on blâmerait plus fortement le pédantisme qu'il a mis en ces choses, s'il n'était point d'ailleurs si naïf et si honnête.

Nous terminons cette notice par la mention du témoignage que Puteanus s'est rendu à lui-même, et que rien dans sa conduite n'est venu démentir [2] : *Mihi modestia, sobrietas, uno verbo honestas placet, et in hunc finem, quidquid est literarum dirigo, ut bonus potius quam conspicuus sim, aliosque faciam.*

8. Nicolaus Vernulaeus *(Nicolas de Vernulz).*

(1646-1649.)

Aucun maître de Louvain n'était plus digne de prononcer l'éloge funèbre de Puteanus que celui qui, depuis le commencement du siècle, était le représentant officiel de l'éloquence latine dans le corps universitaire [3]. La chaire de Puteanus lui fut conférée, et il en était digne par ses longs services [4]; malheureusement il ne la remplit que pendant trois années environ, de 1646 à 1649. Quoique nous ne devions pas à Vernulaeus une longue mention à titre de professeur au collége des Trois-Langues, il est de notre sujet de faire ressortir ce qu'il a fait, dans d'autres fonctions, au profit des études de langue et de littérature latines.

Nicolas de Vernulz, que nous nommerons Vernulaeus selon l'usage, était fils de Pierre de Vernulz, capitaine au service du roi d'Espagne; il

[1] *Martyrematum Academicorum formulae.* Voy. le mot judicieux de Paquot, n° 58, p. 97.

[2] Lettre inédite de l'an 1608 (*Not. et Extr.*, p. 41).

[3] Ce panégyrique, prononcé en l'église de St-Gertrude, le 19 septembre 1646, fut imprimé à Louvain la même année, chez J. Vryenborch, in-4°. Voy. la bibliographie des œuvres de Vernulaeus dans Paquot, n° 47.

[4] Des notices biographiques sur *Vernulaeus* font partie des recueils les plus connus en ce genre : la *Bibliotheca Belgica* (Valère André, édit. 1643, pp. 699-701. — Foppens, pp. 922-924); les *Mémoires* du P. Nicéron, t. XXXIII, pp. 387-397, et les *Mémoires* de Paquot, t. I, pp. 328-333. Une très-courte notice précède le 2me volume de ses *Tragoediae* (édit. de 1656).

naquit en avril 1583, à Robelmont, bourg du territoire de Virton, dans le duché de Luxembourg. Les charges importantes qui lui furent confiées à Louvain le mirent à même de développer son talent naturel, et de gagner beaucoup d'ascendant sur la jeunesse universitaire. A peine âgé de vingt-cinq ans, il obtint, en 1608, au collége du Porc, la place de professeur de rhétorique, que J.-B. Gramaye résigna en sa faveur, et trois ans plus tard (1611), il eut l'honneur de remplacer Gramaye dans la chaire d'éloquence à la Faculté des Arts [1]. C'est la seconde de ces charges qui donna d'emblée à Vernulaeus un rang distingué dans l'Université, et qui attira autour de lui un concours extraordinaire d'auditeurs choisis. Cependant, malgré le zèle qu'il déploya pour maintenir la renommée de la chaire et le titre envié qu'elle lui donnait (*Rhetor publicus*), il se livra avec assez de soin à l'étude de la théologie pour obtenir, en 1618, le grade de licencié. Des charges académiques, des dignités honorifiques et quelques bénéfices furent conférés dans la suite à Vernulaeus, comme une récompense des services qu'il avait rendus à l'Université, aux lettres et à l'Église [2]. Mais aucune fonction ne consacra mieux dans l'opinion le mérite qu'il avait su atteindre comme professeur et comme écrivain, que cette leçon de latin au collége des Trois-Langues, illustrée par ses deux derniers titulaires, Lipse et Puteanus : de plus, il fut à son tour historiographe de S. M. catholique (*Regius historiographus*). Vernulaeus ne jouit pas longtemps de ce surcroît d'honneurs; il mourut, âgé de 66 ans, le 6 janvier 1649, et fut déposé à Saint-Pierre, auprès de Puteanus, un de ses amis intimes. Un théologien lettré, Antoine Dave, prononça en cette église, le 8 janvier,

[1] On lit dans les *Fasti* de Valère André, pp. 247-248, un court exposé du conflit qui s'éleva au sujet de cette nomination, entre la Faculté des Arts et le magistrat de Louvain, ainsi que le texte de l'arrangement qui survint. Vernulaeus fut dispensé des conditions qui pouvaient lui manquer au point de vue des attributions de ladite Faculté. Voy. de Reiffenberg. (*Cinquième Mémoire*, p. 23.)

[2] Quand s'ouvrit, en 1619, le collége de Mylius ou de Luxembourg, fondé par le Dr Jean de Myle, qui était mort en Espagne l'an 1595 (voy. les *Fasti*, p. 324-26, sur cet établissement), Vernulaeus fut choisi comme président de ce collége par les comtes de Fugger, qui en firent la première organisation. En 1626, il fut investi des bénéfices attachés à deux canonicats, l'un de Saint-Hermès à Renaix, l'autre de Saint-Pierre à Douai, en vertu des priviléges académiques. Trois fois il fut recteur de l'Université (en 1632, 1644 et 1645), et il porta le titre de conseiller et d'historiographe de l'empereur Ferdinand III *(Caesareus historiographus)*.



son oraison funèbre, qui fut imprimée avec une élégie latine du même auteur [1].

Vernulaeus était incontestablement un homme de talent; il a acquis dans son siècle beaucoup de renommée à l'établissement universitaire de Louvain, dont il a pu sans témérité retracer l'histoire deux fois séculaire, dans un livre de forme oratoire, publié en 1627 [2]. D'autres entreprendront une analyse critique de ses nombreux écrits, et comprendront dans une monographie historique la carrière académique de Vernulaeus, et ses travaux d'humaniste, de grammairien, d'orateur, de poëte et d'historien [3]. Force nous est de nous en tenir ici à une appréciation sommaire des œuvres philologiques et littéraires qui rentrent dans la matière historique de ce chapitre.

Vernulaeus était un écrivain doué d'un goût sûr, qui s'est développé par l'étude, et que n'a point gâté la grande facilité avec laquelle il composait. Si Vernulaeus n'a point poursuivi les travaux de critique et d'herméneutique sur les anciens, qui distinguent l'école philologique de Louvain dans la période antérieure, on ne peut oublier que, pendant la plus grande partie de sa carrière, il a dû satisfaire aux exigences pratiques du cours d'éloquence dont il était chargé. Sa mission était plutôt de former des écrivains pour toutes les fonctions qui réclamaient alors une connaissance familière du latin, que d'approfondir la critique des textes. Il a tenu à honneur de donner l'exemple en même temps que le précepte : tout ce qu'il a écrit était marqué au coin d'un esprit sage et réglé; ses œuvres latines devaient être lues avec faveur par les hommes instruits, et prises comme des modèles par la jeunesse. C'était là un grand et légitime succès

[1] Voy. la notice de Paquot sur A. Dave, au tome II de ses *Mémoires*, p. 305-306. (Bibliogr., n° 4. Lovanii, J. Vryenbach, p. 16, in-4°).

[2] *L'Academia Lovaniensis*, dédiée par son auteur au roi d'Espagne, Philippe IV, vit le jour au second anniversaire de la fondation de l'Université. Voy. sur cette première édition, et sur la seconde, le Bulletin bibliogr. de Paquot, n° 19, t. III, p. 330.

[3] Paquot, dans ses *Mémoires*, a détaillé les productions imprimées de Vernulaeus jusqu'au chiffre de 51 articles; mais, au lieu de les énumérer dans l'ordre chronologique, il aurait bien mieux fait de les classer d'après le genre et les sujets, comme il l'avait essayé dans ses notes préparatoires (*Fasti Acad. Lovan.*, t. I, fol. 500-503) en les rangeant sous ces quatre rubriques : *Poetica*, — *Oratoria* — *Politica*, — *Historica*.

à une époque où les sciences les plus importantes étaient traitées en latin, et où les vers latins charmaient bien d'autres que les savants de profession.

Il est juste de reconnaître que Vernulaeus a mis bien plus de jugement que Puteanus dans le choix des sujets qu'il a traités en vers et en prose [1], et qu'il a choisi aussi avec plus de discernement la matière sur laquelle ses élèves pouvaient le mieux s'exercer. D'une part, il a traité, sans sortir de sa sphère, des questions de politique dans de courtes dissertations, et il a laissé des traités historiques qui furent longtemps estimés; il a composé des discours dans tous les genres : sermons et panégyriques, éloges et oraisons funèbres, dont les événements contemporains lui fournissaient l'occasion et la matière, et dans lesquels un sentiment très-vif de nationalité s'alliait à un grand attachement à la maison d'Autriche. D'autre part, Vernulaeus se mit à l'œuvre dans l'espoir de procurer à la littérature latine l'espèce d'universalité, de popularité et de vie qui semble n'appartenir qu'à des œuvres écrites dans les langues modernes. Dans le cercle où s'étendait son action, il donna de l'intérêt et du relief à la tragédie latine, qui était au nombre des compositions alors les plus goûtées. Il la cultiva lui-même avec intelligence [2], et fit en sorte d'en tirer pour les autres à la fois de l'agrément et de l'instruction, de piquer la curiosité des jeunes gens et d'exciter en eux avec l'émulation un besoin de jouissances littéraires.

Le théâtre latin de Vernulaeus a conservé, aux yeux d'une critique impartiale, une valeur intrinsèque qui le met fort au-dessus du plus grand nombre des pièces latines composées dans le même siècle [3]. Sous plus d'un rapport, le style oratoire du poëte n'échappe pas à la censure, et le défaut d'être trop recherché et surtout trop fleuri peut être signalé d'autant plus justement, qu'il s'est toujours grossi sous la plume des latinistes qui se sont réglés sur Vernulaeus. Cependant les leçons de ce

[1] On remarquera ces mots dans le court éloge de la *Bibliotheca Belgica : Ad haec doctrina varius, ingenio politus et elegans, judicio perspicax, etc.*

[2] Valère André, *Fasti*, p. 281 : *Tragico praesertim Cothurno excelluit.*

[3] Les *Tragoediae* de Vernulaeus, publiées à part en diverses années, ont été recueillies plus tard dans une seconde édition en deux tomes in-8°. (Lovanii, 1656.) Voy. la *Bibliogr.* dans Paquot.

maître ont eu cet heureux effet de donner du prix à une latinité étudiée, d'habituer les jeunes gens à attacher quelque importance à la forme; elles rendirent la culture de l'art oratoire profitable aux hommes destinés à jouer un rôle dans les affaires [1]. Comme Paquot l'observe à ce propos, cet art si utile était beaucoup trop négligé dans nos provinces au siècle suivant.

9. Bernardus Heimbachius *(Bernard von Heymbach)*.

(1649-1664.)

Originaire d'une contrée du Rhin et sorti des écoles de Cologne [2], Bernard von Heymbach, dit Heimbachius, fut à Louvain un des soutiens des études de philologie latine à l'époque qui suivit immédiatement Puteanus et Vernulaeus. Quand, au mois de mars 1649, il fut choisi pour remplacer ce dernier, il quittait Maestricht où il avait dirigé avec éclat, pendant deux ans, la rhétorique dans l'école de Saint-Servais. Il conserva à la leçon de latin le caractère sérieux qu'elle avait eu naguère, en expliquant de préférence les historiens latins, comme l'avaient fait ses prédécesseurs : c'est cet usage qui fit donner alors au professeur de latin un second titre, celui de *Professeur d'histoire* (*Professor linguae latinae seu historiarum*), et qui fit appeler vulgairement la leçon elle-même *Lectio historiarum*.

L'activité de Heymbach fut grande : tout en poursuivant d'autres études [3], il mit assez d'intérêt dans ses leçons de latin auxquelles il mêlait des considérations d'histoire et de politique [4], pour y attirer grand nombre

[1] Les traités oratoires de Vernulaeus sont restés en usage longtemps après lui : ses trois livres *De Arte dicendi* ont été publiés de nouveau et même abrégés par J. Impens, en 1662 et 1672, en vue d'un emploi tout à fait pratique. — Paquot, n° 5, t. III, p. 329.

[2] Heymbach serait né vers 1620, à Zulpich, dans le pays de Bonn, faisant partie de l'électorat de Cologne. Voy. Paquot, *Mémoires*, t. I, pp. 513-514, d'après les papiers du collége et les registres de Saint-Pierre.

[3] Déjà bachelier en théologie à Cologne, il étudia la jurisprudence à Louvain, où il obtint le grade de licencié ès droits, en 1654. On a conservé sa thèse, qui roulait sur les coutumes féodales: *Repetitio seu disputatio postrema ad consuetudines feudales*. (Lov., Sassen, 1653, petit in-4°.)

[4] Voy. l'apostrophe de van Langendonck à Heymbach, son prédécesseur. (*Academia Lovan.*, p. 75.) Heymbach était conseiller et historiographe de l'archiduc Léopold.



d'étudiants étrangers et surtout de gentilshommes allemands; il fut chargé de la leçon de grec dans le même collége, en mars 1654, après le départ de Jean Normenton.

Bernard Heymbach, qui mourut en juillet 1664, contribua, pendant plusieurs années, par son dévouement infatigable, à soutenir la renommée de l'école de Busleiden. Il prit la défense de la poésie contre ceux qui voulaient la bannir entièrement des études du jeune théologien [1]. Il cultiva lui-même les lettres latines et composa des discours et des poëmes [2]. On ne voit pas que Heymbach ait concentré l'attention de ses élèves sur les anciens monuments de la latinité [3]; mais du moins il n'a négligé aucune peine pour leur montrer combien d'applications on pouvait faire alors des règles du style latin à des productions nouvelles. Le reproche que lui fait Paquot d'avoir « un peu gâté ses opuscules à force d'y vouloir mettre de l'esprit, » ne paraît pas sans fondement : il venait à une époque où, pour donner de la vogue à ce qu'on écrivait en latin, on cherchait des formes nouvelles et où l'on renchérissait en élégance, souvent fort maladroitement, sur les latinistes de l'âge précédent. Heymbach a rendu quelque service en provoquant le goût des études d'histoire dans la jeunesse; il voulut prouver, par un travail sur l'histoire romaine, quel est le prix de cette science pour une instruction solide, et il recommanda comme éminemment utile l'alliance de l'histoire et de la science du droit [4]. Heymbach laissa des souvenirs honorables au sein de l'Université [5]; mais il n'imprima pas aux études philologiques une assez forte direction, pour qu'elles résistassent à l'influence funeste des événements politiques et au mauvais vouloir de la génération suivante.

[1] Voy. ses *Vindiciae poeticae* et son *Poeta christianus*, n°s 11 et 12 de la *Bibliogr.* dans Paquot.

[2] Un drame et des pièces de vers en l'honneur de saint Servais ont marqué le début de sa carrière d'écrivain (ann. 1649-1650). Voy. Paquot, *l. c.*, n°s 1 et 2.

[3] On sait seulement qu'il avait pris pour matière de ses leçons publiques l'opuscule apologétique de Tertullien *Pro Pallio*, et qu'il avait l'intention d'en publier un commentaire, dont il ne parut que le spécimen. (*Prodroma, etc.*, 1655, in-12.) Voy. Paquot, *ibid.*, n° 8.

[4] *Historia, seu verus ex ea fructus, etc.* (1650). *De historiae cum jurisprudentia conjunctione dissertatio epistolica* (1655). Voy. Paquot, *ibid.*, n°s 3 et 6.

[5] Son oraison funèbre fut prononcée par J. de Sauter, son ami et son collègue.

10. Christianus A Langendonck *(Chrétien van Langendonck).*

(1664-1669.)

Successeur de Heymbach, ce personnage n'occupa qu'environ cinq ans la chaire de latin. Nous empruntons les éléments de sa biographie, qui n'a pas encore été écrite, aux notes inédites de l'abbé Bax et à celles de Paquot [1].

Christianus van Langendonck naquit à Louvain le 24 novembre 1630, dans la paroisse Saint-Jacques, de Pierre van Langendonck et d'Anne de Muntere, appartenant à d'anciennes familles de cette ville. Il apprit le latin au collége des PP. augustins, et, après avoir terminé son cours de philosophie à la pédagogie du Lis, il obtint la quarante-septième place dans la promotion générale de l'an 1649. Il était prêtre, bachelier en théologie, licencié en droit quand, à la fin de l'année 1664, il fut appelé aux Trois-Langues. Déjà au commencement de l'année 1669, il renonça à l'enseignement pour occuper la cure de Sainte-Gertrude dans sa ville natale. Deux ans après, le 22 octobre 1671, il fut nommé pléban à Lierre, et ensuite il devint archiprêtre ou doyen du district : c'est en cette ville qu'il mourut le 28 août 1672. Van Langendonck passait pour un bon latiniste; cependant il gâtait son style par la recherche et l'enflure, qui étaient des imperfections de son temps. On est frappé de ces défauts quand on lit l'édition de l'*Academia Lovaniensis* de Vernulaeus, qu'il donna, en 1667, avec des additions nombreuses sur les personnages qui avaient fleuri après l'apparition de ce livre [2]. Dans ces notices supplémentaires, il n'est point de phrase qui ne sente la recherche; la diction est presque toujours ampoulée, chargée d'antithèses, et même de jeux de mots misérables. Paquot a bien pu dire [3] : *Stylo latino valuit, etsi pro aevi more nimius acuminum cap-*

[1] Bax, folio 1442. — *Fasti Acad. Lov.*, t. I, p. 504.

[2] Academia Lovaniensis, *ejus origo, incrementum, forma, magistratus, facultates, etc., recognita dein et aucta per Christianum à Langendonck J. C. et professorem historiarum.* (Lovanii, typis Petri Sassenii, 1667, p. 198, in-4°.) Le livre est dédié à P. Stockmans, conseiller de Brabant, ancien professeur de grec.

[3] MS. des *Fasti*, p. 504.

tator. Les plus étranges rapprochements de mots et d'étymologies, d'idées et d'images composent la louange des hommes que l'auteur admire le plus et qu'il veut exalter [1].

11. Joannes Baptista Victor de Schuttelaere.

(1669-1683.)

Cet humaniste, qui naquit à Furnes, en Flandre, en 1638, et qui étudia à Douai, fut professeur de poésie au collége de la Ste-Trinité, à Louvain, dès l'an 1660. Il succéda, en 1669, à Chr. van Langendonck dans la chaire de latin qu'il conserva douze ans. Il était pourvu de plusieurs bénéfices quand il mourut à Louvain, le 4 mai 1683, avec une réputation dont on ne peut plus bien juger aujourd'hui [2]. En tout cas, c'était pédantisme et pure illusion de la part de ses confrères ou élèves de la Trinité que de le traiter, après avoir déjà employé beaucoup d'épithètes sonores et de titres magnifiques, de « digne successeur de Lipsius », et de comparer sa mort à la chute d'un astre [3].

12. Dominique Snellaerts.

(1683-1688.)

La vie de ce personnage, né à Anvers le 18 mars 1650, est remplie d'incidents qui seraient mieux relatés dans l'histoire d'autres sciences; en effet, Snellaerts fut philologue, philosophe, juriste, théologien [4], et il n'occupa que pendant cinq ans la chaire de latin après de Schuttelaere.

[1] Voy. ses notices sur Pierre à Castello (*Musarum et Gratiarum Castellum, etc....*) et sur Vernulaeus (*non dicam Ver nullum, etc...*), dans l'*Academia*, pp. 170-171.

[2] Voy. dans la notice de Paquot (*Mémoires*, t. III, pp. 406-407) le titre des deux élucubrations historiques que de Schuttelaere avait léguées au collége des Trois-Langues.

[3] Cette pièce, qui a été recueillie par Paquot (p. 407), finit par ces mots : LUX *a*C*a*D*e*MI*ae* *e*X*p*I*ra*VI*t*.

[4] Lire surtout Paquot, *Mémoires*, t. III, pp. 70-73.

Promu, en 1668, maître ès arts, Snellaerts avait professé la philosophie pendant une dizaine d'années au Faucon, et s'était efforcé d'y faire prévaloir la physique expérimentale tirée des ouvrages de Descartes [1]; il s'était adonné toutefois pendant ce temps à l'étude des langues et de l'histoire [2].

Snellaerts avait quitté Louvain à cause des embarras que lui donnait la présidence du collége de Saint-Yves qu'il avait acceptée en 1688. Il ne put donner libre cours à ses goûts studieux à Gand, où son titre de chanoine l'engagea dans la direction d'affaires litigieuses, et quand il devint chanoine à Anvers, en 1711, il fut empêché, par les infirmités de l'âge, de reprendre ses plans d'étude. Il mourut en cette ville le 3 mars de l'année 1720.

L'amour de Snellaerts pour les lettres ne s'est pas démenti à la fin de sa carrière, puisqu'il légua à l'université de Louvain une bibliothèque riche et bien choisie, qui devait être mise à la disposition des hommes d'étude, et qui fut réunie au premier fonds de la bibliothèque académique [3].

13. Léonard Gautius.

Ce personnage, né à Maestricht, avait été élève de la pédagogie du Lis, et il avait obtenu le premier rang dans la promotion des arts l'an 1676; il devint plus tard professeur primaire de rhétorique à la pédagogie du Faucon. Puis, lors de la retraite de Snellaerts, les proviseurs du collége des Trois-Langues jetèrent les yeux sur lui pour la chaire de latin et d'histoire [4].

On va voir que Gautius n'eut cependant jamais une jouissance paisible

[1] On lit dans les notes de Paquot. (MS. des *Fasti*, t. I, p. 504) : *Intentus praesertim revocandae saniori atque experimentis nixae physicae.*

[2] Snellaerts présida au Faucon, le 14 décembre 1680, une thèse d'histoire mieux choisie que les questions discutées d'ordinaire : *Cui causae adscribenda sit exterminatio Templariorum? — Promot. in artibus* (Foppens), folio 64.

[3] Voy. P. Namur, *Hist. des biblioth. publ. de la Belgique*, t. II (*Bibl.* de Louvain), pp. 18-19. Bruxelles, 1841.

[4] *Designatus est historiae latinae magister.* — Paquot, *Fasti. Acad. Lov.*, t. I, p. 505.

de cette chaire, et qu'il dut céder devant le crédit d'un compétiteur habile et audacieux [1].

C'est le 3 janvier 1689 que Gautius fut nommé professeur de latin par les proviseurs, et, le 15 du même mois, il inaugura son enseignement, qu'il poursuivit jusqu'aux vacances académiques de la même année 1689, faisant ses leçons d'abord à trois heures et demie de relevée, et ensuite à quatre heures.

Un conflit surgit quand L. Gautius réclama le titre d'historiographe royal presque toujours inséparable, depuis le commencement du siècle, de la chaire de latin, ainsi que la pension de plusieurs centaines de florins attachée à ce titre [2]. Or le gouverneur de la Belgique, François Antoine de Agurto, marquis de Castanaga, avait déjà mis en possession du titre d'historiographe le frère Bernard Desirant, docteur en théologie, de l'ordre des ermites de saint Augustin : la collation avait eu lieu en date du 11 avril 1689, avec des clauses particulières. Le gouverneur apprit que Gautius enseignait l'histoire au lieu de la langue latine [3], et qu'il donnait sa leçon, avec consentement de son confrère François Martin, professeur de grec, à trois heures de relevée, heure réservée à Desirant pour l'enseignement de l'histoire. En conséquence, il donna l'ordre au recteur de l'Université, en date du 26 septembre 1689, d'empêcher que quelqu'un enseignât l'histoire au collége des Trois-Langues, à l'exception de Desirant, à qui il assigna de nouveau l'heure susdite : quant à Gautius, il entendait qu'il se contentât de professer la langue latine.

Gautius protesta contre cet arrêt, et invoqua la concession faite à ses prédécesseurs, qui avaient professé l'histoire romaine en expliquant les histo-

[1] L'exposé de l'affaire est fait d'une manière complète par Paquot (*Fasti*, p. 505) et tire peu de lumière de la compilation de Bax.

[2] Erycius Puteanus et Vernulaeus, après Juste Lipse, avaient joui de ce titre, mais non pas leurs successeurs immédiats, Heymbach, van Langendonck, Snellaerts, d'après le témoignage de Paquot (dans ses *Fasti* manuscrits, t. I, pp. 523-524). Le titre de *historiographi regii* fut donné ensuite à Gaspar Gevartius, en 1651 (*Stipendio ann. Floren.* 400), et à P. Galarde, historien et conseiller, le 18 décembre 1676; enfin, le même titre fut donné au frère Desirant, en 1689, avec un traitement de 500 livres.

[3] On a vu en quel sens la leçon de latin était devenue une leçon d'histoire romaine.

riens latins. L'affaire traîna en longueur; la cour ayant maintenu sa défense de prendre le titre de professeur d'histoire, il paraît que Gautius cessa tout à fait d'enseigner à partir de 1693, et que, plusieurs années après, il donna sa démission (7 mars 1705). Il se retira alors à Anvers, où il fut chanoine de Notre-Dame, et c'est là qu'il mourut le 8 novembre 1728.

14. Bernard Desirant.

Ce religieux, dont les prétentions déterminèrent la retraite de L. Gautius, se trouva maître de la position, et prit en réalité la place qui revenait au professeur de latin et d'histoire *(historiarum)*, pour exercer le monopole de l'enseignement historique. Comme Desirant a joué un rôle fort curieux dans les affaires religieuses de son temps [1], nous ne croyons pas superflu d'exposer ici, d'après Paquot [2], l'origine de ce petit débat, où le protégé du gouvernement l'emporta sur l'élu de la fondation. Quand le frère Desirant reçut le titre d'historiographe royal, en avril 1689, par décret du marquis de Castanaga, il obtint en même temps la faculté d'enseigner publiquement l'histoire au collége des Trois-Langues et dans tout autre, avec promesse d'une pension de cinq cents livres [3]. Bientôt après, Desirant, ayant publié son programme, fit savoir qu'il inaugurerait sa charge de professeur le 14 mai 1689. Cependant, sur les représentations des proviseurs dudit collége, le recteur lui interdit cet acte auquel il se croyait autorisé par son brevet [4].

Au jour fixé, Desirant fit l'ouverture de ses leçons au *Collegium Regium*,

[1] Voy. Goethals, *Lectures relat. à l'histoire des sciences et des lettres*, t. I, pp. 200-208.

[2] *Fasti Acad. Lov.*, t. I, folio 505 et 523.

[3] On exigeait de Desirant qu'il prêtât le grand serment de fidélité au Roi; mais on lui donnait : « Plein pouvoir, autorité et mandement spécial de faire bien et dûment toutes et singulières » choses, qu'un bon et royal Historiographe peut et doit faire, avec faculté d'enseigner non-seulement au collége des Trois-Langues en l'université de Louvain, comme ont fait tant d'autres » pourvus de semblable état, mais aussi dans tout collége où il sera trouvé convenir, à la pension de 500 livres du prix de 40 gros de monnoie de Flandre la livre par an, dont il sera payé » par la Recette générale des Finances. »

[4] Desirant avait tenté un jour de pénétrer par force dans le collége. — Goethals, *Lect.*, I, p. 203.

au milieu d'un grand concours d'auditeurs attirés par la nouveauté du fait. Mais plus tard, par lettres royales du 4 juillet, l'intendant de Louvain (*Praetor seu Villicus*) reçut ordre de mettre Desirant à même d'enseigner dans le collége de Busleiden : ce qui fut exécuté. On voit ce personnage porter dans les années suivantes, par exemple en tête de thèses qu'il présidait [1], la double qualification de *Historiographus regius* et de *Historiarum professor publicus.* Sans doute la leçon de latin était supprimée de fait, par suite de l'abstention à laquelle Gautius se résigna, et Desirant, qui avait reçu le singulier privilége d'enseigner en tout collége, avait sa chaire d'histoire bien établie là où elle se confondait dans sa désignation avec une autre leçon, la *lectio historiarum* [2]. Desirant conserva sa charge jusqu'à l'an 1701 ; mais il est constant que l'histoire romaine n'était pas une partie importante de son enseignement. Il traitait de préférence l'histoire moderne et même l'histoire contemporaine, et ce sont des allusions imprudentes à des faits tout récents qui amenèrent la suspension de ses leçons, et le firent condamner lui-même à l'exil [3]. Après son départ précipité, la chaire qu'il avait disputée à Gautius dut rester vacante quelques années.

[1] Voir des thèses du 20 décembre 1691. *Promot. in artibus*, folio 72.

[2] On ne dit pas si Desirant, agréé enfin par les proviseurs, toucha les honoraires de cette leçon suivant les usages de la fondation.

[3] Nous n'avons point à rapporter en détail toute cette affaire, esquissée par Paquot (MS., p. 523). Desirant expliquait l'histoire d'Angleterre en juin 1701, quand, arrivé aux règnes de Jacques II et de Guillaume III, il se permit de donner de grandes louanges à ce dernier. La chose fut relevée par des Irlandais et par d'autres élèves; elle fut déférée à quelques généraux français, entre autres au maréchal de Boufflers, et ensuite au gouverneur de la Belgique, le marquis de Bedmar. En vain, Desirant se justifia par lettres : un arrêté du gouverneur, promulgué à Louvain, le 20 juillet 1701, lui enjoignit de sortir des terres de la juridiction royale et de renoncer à tout professorat, à cause de ses discours injurieux pour deux rois, Louis XIV et Jacques II. Une brochure justificative avec des attestations de ses auditeurs ne fit point d'effet. Desirant s'exila, et il ne revint plus tard en Belgique que pour semer de nouvelles intrigues, entre autres celle à laquelle son nom est attaché, la *fourberie de Louvain.* Desirant mourut à Rome, en 1725, laissant la réputation d'un esprit exalté, intolérant et ambitieux.

15. Jean François de Laddersous.

(1705-1720).

Jean François de Laddersous, né à Malines, termina brillamment ses humanités, fit son cours de philosophie au collége du Faucon, et obtint la cinquième place dans le concours académique de l'an 1682. Après quelques années consacrées à l'étude de la théologie, il fut chargé de l'enseignement de la philosophie à la pédagogie du Porc [1]; il avait le rang de professeur primaire et le grade de bachelier en théologie (S.-T.-B.-F.), quand il fut appelé à l'enseignement du latin, au collége des Trois-Langues. Gautius ayant résigné définitivement sa charge, en date du 7 mars 1705, les proviseurs du collége la conférèrent le 2 avril suivant à de Laddersous, à cette condition qu'il ne poursuivît pas, sans leur consentement, le débat suscité autrefois par Desirant, et qu'il n'en provoquât pas d'autre.

De Laddersous, en acceptant cette charge, dut s'entendre avec les deux compétiteurs qui se l'étaient disputée [2]. Du moins put-il sans obstacle se nommer, suivant la dénomination qu'avait prise la chaire primitive de langue latine, *Latinae Historiae ac Politicae professor publicus* [3]. Rien ne prouve qu'il se soit distingué comme latiniste; du moins il se rendit utile dans plusieurs fonctions, par exemple dans celle de directeur de la bibliothèque académique de Louvain [4], et de président du collége de Malines. En vertu des priviléges de la Faculté des Arts, il avait été pourvu d'un canonicat en l'église primaire de S[t]-Lambert à Liége. De Laddersous mourut à Louvain le 2 janvier 1720, et fut enterré dans le petit cimetière de S[t]-Pierre, où l'inscription de sa pierre sépulcrale était presque effacée et devenue illisible du temps de Paquot.

[1] C'est en cette qualité qu'il fut attaqué avec une certaine violence par des membres de la compagnie de Jésus, dans l'affaire du *Formulaire Belgique*, affaire qui donna lieu, de part et d'autre, à la publication de plusieurs réquisitoires latins, mais dont l'examen est étranger à notre travail.

[2] Paquot, *Fasti*, I, folio 506 : *Satisfacere vero cum Gautio, tum Desirantio debuit*.

[3] Comme le porte sa signature au bas de plusieurs approbations.

[4] Il n'y a aucune mention de Laddersous dans l'*Histoire* de cette bibliothèque, par P. Namur.

16. Christianus Bombaeus (*Chrétien Bombaye*).

(1720, ann. suiv.).

Chrétien Bombaye, dont le nom est écrit quelquefois aussi Bombay, naquit à Rolduc, dans le district d'Aix-la-Chapelle, le 16 novembre 1688. Quatrième dans la promotion de l'an 1706 avec Adrien Marcq de Nivelles [1], il fut lecteur au collége du pape Adrien VI, et obtint le 17 août 1718 le grade de licencié en théologie. En 1720, il succéda à de Laddersous comme professeur d'histoire au collége des Trois-Langues; mais d'autres études et d'autres charges occupèrent Bombaye à partir de cette époque. Il fut recteur en 1728, et il devint, en 1736, professeur des décrets (*ad Decretum Gratiani*) et chanoine de St-Pierre. L'an 1732, le 21 octobre, il fut proclamé docteur ès droits [2], et l'an 1741 il fut nommé professeur ordinaire de droit civil (*Ordinarius in jure civili*). Il mourut à Louvain, le 12 mars 1747.

Malgré les titres académiques de Bombaye à l'époque de sa nomination au collége des Trois-Langues, on lui suscita des difficultés au sujet de l'enseignement du latin [3], et on le remplaça momentanément par Lambert de Jeneffe de Huy, licencié en théologie [4], qui ne remplit du reste ce poste que pendant une seule année (1721-1722). Cependant, par suite d'une motion des proviseurs et d'un décret académique, Bombaye fut rétabli dans sa dignité. Seulement il arriva que ce professeur, qui avait d'autres fonctions à remplir et qui avait à lutter sans cesse contre sa mauvaise santé, confia à diverses reprises la leçon de latin à un humaniste déjà fort estimé dans l'Université, Gérard Jean Kerckherdere. Les fonctions de ce dernier,

[1] Une note additionnelle au MS. de Foppens (*Promotiones in artibus*, folio 295) nous a fourni plusieurs des renseignements biographiques dont nous avons fait usage en cette notice.

[2] Voy. le supplément aux *Fastes académiques* de Valère André. *Annuaire de l'univ. de Louvain*, ann. 1844, p. 149. — Bombaye était licencié en droit depuis 1721.

[3] Nous empruntons ces détails aux notes de Paquot, *Fasti*, MS., t. I, p. 507.

[4] Ce personnage (Lambertus de Jeneffe, Huensis) fut promu docteur en théologie, le 5 août 1732. (*Suppl. ad Fastos doct. S. Th. — Oratio de laudibus, etc.*, pp. 145-146.) Il fut président du collége d'Arras, devint recteur en 1741 et mourut en 1753. Ses contemporains louaient en lui de brillantes qualités: *Dicendi facundia, scribendi elegantia, docendi solertia, etc.*

à titre de suppléant, furent de si longue durée, qu'on peut le compter parmi les professeurs du collége des Trois-Langues, et lui accorder de ce chef une notice séparée.

La chaire de latin appartenait toujours de droit à Bombaye; quand Kerckherdere mourut en 1738, le premier en fit valoir la légitime possession, et il ne la résigna en faveur de J. H. Vanden Steen, en 1741, que quand il fut promu lui-même à la chaire de droit civil.

17. Gérard Jean Kerckherdere.

Le suppléant de Bombaye, qui professa le latin au collége des Trois-Langues entre les années 1722 et 1738, était un des membres les plus actifs de la Faculté des Arts. Puisque sa vie n'a pas encore été écrite avec détails, on nous saura gré d'en reproduire ici les principaux traits [1].

Gérard Jean Kerckherdere (nom qu'on trouve écrit aussi Kerkherdere et Kerkherderen) était né à Hulsberg, localité du territoire de Fauquemont, dans le Limbourg, en 1677 [2]; de là vient le surnom de *Falcoburgensis* qu'on lui donna souvent. Après ses premières études, faites au collége des jésuites à Maestricht, il se rendit à Louvain en 1694, et en terminant son cours de philosophie au collége du Porc, il fut le quatrième dans la promotion du 20 novembre 1696. Le reste de ses jours s'écoula à Louvain : il avait étudié les langues et les éléments de la théologie, avant d'occuper successivement deux chaires au collége de la Sainte-Trinité, celle de Grammaire de 1700 à 1702 et celle de Syntaxe, de 1702 à 1708. C'est en 1708 que l'empereur Joseph Ier lui conféra le titre d'historiographe impérial et royal (*Caesarei et Regii historiographi*), titre qui ne fut

[1] Nous tirons des faits neufs des notes de l'abbé Bax, folio 1443, 1517 et 1527, et des *Fasti* manuscrits de Paquot, t. I, p. 524 (*Historiographi regii*).

[2] Comme en fait foi l'extrait suivant du registre des baptêmes de la paroisse de Hulsberg, pour l'an 1677. *Extractum ex registro baptizatorum parochiae Hulsberg* (1677). *Die septima Novembris baptizatus est Gerardus Joannes filius Joannis Kercherderen scabini curiae Climensis et Mariae Roebroox conjugum. Susceperunt eum e sacro baptismatis fonte D. Henricus Franssen loco consultissimi Domini Gerardi Paris (?) Regis christianissimi consiliarii nec non ejusdem concilii Brabantiae Trajecti secretarii et Maria Ubachts loco Catharinae Gaust* (ou *Fauss*).

donné à personne après lui jusqu'en 1762 [1]. Il fournit encore une longue carrière [2] et il était âgé de 62 ans, quand il mourut le 16 mars 1738.

Sous le rapport de son instruction et des qualités naturelles de son esprit, Kerckherdere n'était pas indigne de prendre la parole dans une des chaires de Busleiden. Doué d'une érudition qui était devenue de son temps peu commune, Kerckherdere était habile dans les trois langues grecque, latine et hébraïque; s'il faut en croire les souvenirs de ses contemporains, il les savait au point de les parler avec facilité, et il s'en servit pour aborder les questions les plus difficiles de l'antiquité sacrée et profane [3]. Plusieurs de ses élucubrations d'histoire et d'exégèse en ce genre ont vu le jour [4]; mais, bien loin d'avoir joui de l'approbation des savants, elles ont été jugées avec assez de sévérité par des hommes instruits qui ont fleuri peu après lui dans le même siècle. Ils n'ont attaché qu'une importance secondaire aux traités de Kerckherdere intitulés : *Prodromus Danieliticus* (1711), *Systema apocalypticum* (1708), *Cephas reprehensus*, *de Situ Paradisi terrestris* (1731), *etc.* Quant à son ouvrage plus étendu, qui, sous le titre de la Monarchie de Rome païenne [5], établissait une stricte concordance entre Daniel et saint Jean dans leurs prophéties sur les destinées et l'histoire de l'empire romain, il a été jugé plein de vues hasardées et de con-

[1] Après sa mort, la charge d'historiographe resta quelques années vacante; puis, par un décret du 6 février 1743, le revenu de 500 florins (*D florinorum*) qui y était attaché, fut partagé (*provisionaliter*) en trois parts. Le passage peu explicite de Paquot, auquel nous devons ce renseignement, est resté inachevé (*Fasti*, MS., t. I, p. 525). Plus tard seulement la charge échut à Paquot (voy. chap. VIII, § 13).

[2] Il avait épousé, en 1519, Anne-Marie Caulants, fille de Charles-François Caulants, greffier, et de Jeanne-Françoise-Caroline Smits.

[3] *Latine, Graece atque Hebraice ita peritus, ut hasce tres linguas sacras ac si nativae forent eloqueretur facillime; hisce adminiculis antiquitatis sacrae et profanae abstrusas historias, praesertim Scripturae sacrae exponebat; multaque in his edidit calculo eruditorum probata, etc.* Recueil de Bax, folio 1517-1518.

[4] Voy. la bibliographie qui suit la vie de Kerkherdere dans la *Biographie liégeoise* du comte de Becdelièvre, t. II, pp. 383-385, et dans l'article de la *Biographie universelle* calqué sur celui-ci par M. Lavalleye (t. LXVIII, pp. 493-94).

[5] MONARCHIA ROMAE PAGANAE, *Secundum concordiam inter S. S. Prophetas* Danielem *et* Joannem *nunquam hactenus tentatam.* Consequens historia *a Monarchiae conditoribus usque ad Urbis et Imperii ruinam, opus praemissum quatuor Monarchiis. — Accessit series Historiae apocalypticae.* Auctore J.-G. Kerckherdere. Lovanii, typis M. van Overbeke, 1727, pp. 372, in-8°.

clusions forcées : poussé par un esprit de système qui indique peu de jugement [1], l'auteur a prétendu montrer dans les Écritures la désignation précise des événements politiques de règne en règne. Dans la préface de ce travail, Kerckherdere fait entendre que s'il en a différé la publication, c'est à cause des soins que réclame de lui l'enseignement de l'histoire ou la composition de poésies; il compte bien regagner le temps perdu en mettant au jour un grand nombre de dissertations sur les points historiques les plus compliqués de l'Ancien et du Nouveau Testament [2]. Il est fort à craindre que, malgré des intentions droites, il n'ait souvent été entraîné, en ce genre de recherches, à défendre savamment des opinions sans valeur.

Mais nous n'insistons pas davantage sur ces travaux, par lesquels Kerckherdere entendait satisfaire à sa mission d'historien et payer son tribut à la science des Écritures; il nous reste à dire ce qu'il fit d'un autre côté pour les études de philologie et de littérature. Il professait encore les humanités quand il publia, en 1706, un abrégé méthodique de grammaire latine, qui présentait les règles essentielles avec clarté et sans surcharge d'exemples; il expliqua son dessein dans une préface adressée aux membres de la Faculté des Arts de l'Université, et il recueillit les suffrages des trois hommes qui enseignaient alors au collége de Busleiden, Fr. Martin, J. van Hoven et J. F. Laddersous, comme on le voit dans leurs attestations qui terminent le volume. On lui sut gré d'avoir résumé avec intelligence les éléments d'une science proposée à l'attention de la jeunesse, et aujourd'hui même il est juste de lui attribuer le mérite d'avoir donné aux classes un livre qui leur manquait. Kerckherdere fut bien plus renommé de son temps comme poëte latin : à cause de sa grande facilité de composition ou d'improvisation, on ne fit pas difficulté de le

[1] C'est en ce sens que sont rédigées les notes critiques fort nombreuses dont M. Guyaux, professeur d'Écriture sainte au dernier siècle, a chargé un exemplaire interfolié qui a passé sous nos yeux.

[2] Plusieurs sont restées manuscrites, telles que celles sur les quatre âges, sur les quatre monarchies, sur les LXX semaines de Daniel. Voy. la *Biographie liégeoise*, t. II, p. 385.

[3] *Grammatica latina in faciliorem methodum redacta additis anomaliarum causis. Pars prima et secunda.* Lovanii, apud Ægidium Denique, a° 1706, pp. 117, in-12. Nous avons remarqué un appendice *De veteri linguae latinae pronuntiatione* (pp. 106-117), où l'auteur s'appuie sur de continuels rapprochements entre le grec et le latin sous le rapport de l'euphonie et de l'orthographe.

comparer à Virgile et à Ovide, et même de lui appliquer l'aveu naïf que faisait ce dernier poëte, comme s'il ne savait plus parler autrement qu'en vers :

Quidquid tentabam dicere versus erat.

Non-seulement Kerckherdere fit grand nombre de pièces de circonstance pour des premiers, des licenciés, des docteurs, etc.; il publia trois recueils de poésies latines, intitulés *Vox academica*, où il se faisait l'interprète des sentiments de l'Université, à l'occasion de la naissance et ensuite de la mort du sérénissime archiduc Léopold [1], puis à l'occasion de la bataille de Belgrade. On a aussi de lui une pièce latine qui est une histoire en vers de la Faculté de Théologie de Louvain jusqu'à son époque [2] : *de Schola theologica Lovaniensi.*

Kerckherdere avait fait tant de vers pour les autres; on le paya après sa mort de la même monnaie, et on lui rendit ses compliments avec usure. Un versificateur du temps, Jean Ferdinand Delhoungne, composa un poëme funèbre *in obitum subtilissimi* (sic) *Domini Kerckherdere* [3]. Nous ne pouvons charger ces pages de la longue série de distiques ampoulés qui portent la gloire de Kerckherdere jusqu'aux astres; qu'on juge par le suivant de l'extravagance des comparaisons :

Qui Cicero velut alter erat; velut alter Apollo,
Interque historicos Curtius alter erat.

Que penser des qualités qu'on a démesurément exaltées en sa personne, au point d'en faire un grand poëte et même un génie original [4] ! Kerckherdere eut en partage, avec de l'érudition, un talent remarquable

[1] Ces recueils ont été imprimés chez Ég. Denique, à Louvain, en 1716, petit in-4°. Voy. Paquot, MS. cité, p. 524.

[2] Elle a été publiée comme document historique dans les Analectes de l'*Annuaire de l'univ. de Louvain*, an. 1840, pp. 190 et suiv.

[3] Ces vers ont été imprimés à la fin de la *Vox academica*, editio tertia. (Lovanii, P. É. Denique, pp. 40, in-4°.)

[4] Les textes latins, dont Bax cite des extraits, le nomment : *Poeta sui aevi longè primus, praestantissimus Apollinis interpres, cunctarum artium vates studiosissimus, etc.*

de versificateur; mais ce ne fut, à vrai dire, ni un historien, ni un poëte. Il fut bon grammairien et enseigna sans doute avec méthode; mais il ne fit rien pour étendre le cercle des études latines, en remontant aux monuments classiques qu'on avait négligés.

18. Henri Joseph Vandensteen.

Natif de Jumet, près de Charleroy, Vandensteen succéda à Chr. Bombaye le 30 novembre 1741, et il conserva la chaire de latin jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 1768[1].

Vandensteen avait étudié au Porc et obtenu la cinquième place dans la promotion de 1726, ou bien, suivant Paquot, de 1728. Il eut plus tard la charge de conservateur du bâtiment académique qu'on appelle *les Halles*. On ne connaît point de fait significatif qui ait marqué son professorat au collége de Busleiden.

Après la mort de Vandensteen, on ne fit plus de nomination pour la leçon de langue latine, dite vulgairement leçon des histoires (*historiarum*).

[1] *Periit ictu molae alatae.* Nous devons ces détails sur sa vie à l'abbé Bax, folio 1444 et 1519, et à Paquot, *Fasti*, t. I, p. 507.

CHAPITRE VII.

LES PROFESSEURS DE LANGUE GRECQUE.

Γνῶναι τ' ἔπειτ', ἀρχαῖον ὄνειδος ἀλαθέσιν
Λόγοις εἰ φεύγομεν, Βοιωτίαν ὗν. . . .
(Pindar. *Olymp. VI.*)

Le préjugé était vaincu sur notre sol, et plusieurs hommes s'étaient mis à l'œuvre, depuis un demi-siècle, pour être initiés à la connaissance jadis encore mystérieuse du grec, à l'envi des étrangers qui s'en étaient longtemps prévalus. Érasme pouvait dire aux savants belges, comme à ce jeune savant espagnol auquel il écrivait en 1526 [1], que leur pays allait être lavé de tout reproche de barbarie, et que, comme l'Espagne, il redeviendrait l'égal de l'Italie dans la culture de l'esprit. Il est de fait qu'Érasme n'avait plus à craindre pour l'honneur de ses compatriotes, quand déjà, en l'absence d'un enseignement régulier, un si grand nombre d'hellénistes s'étaient formés au milieu d'eux en quelques années. C'est au point qu'au moment où les mandataires de Busleiden devaient pourvoir une première fois à la chaire de grec, il se présenta plusieurs concurrents qui avaient travaillé en s'entr'aidant, en recourant aux lumières des plus avancés de leurs condisciples, dans les colléges de Louvain.

Un de ceux dont les titres parurent le mieux établis, fut Jacques Teign, de Horn en Hollande, dit Ceratinus [2], du nom de sa ville natale. Il pouvait compter plus qu'aucun autre sur l'appui d'Érasme, qui louait en lui

[1] *Epist.*, t. I, p. 932. Nicolao Hispano (Basileae, 1526) : *Pindarus in Dithyrambis studet elegantia carminum abolere probrum, quod vulgus in Boeotos jacere solet,* φεύγομεν, *inquiens,* Βοιωτίαν ὗν; *quo facilius erit ingenii, doctrinae, facundiaeque laudem, qua quondam Hispania non cessit Italiae, postliminio revocare, etc...*

[2] Il a figuré au chapitre V (p. 131), parmi ceux qui ont favorisé les premiers par des leçons ou des exercices le mouvement littéraire dans l'Université. Voy. Foppens, *Bibl. Belg.*, pp. 508-509, et de Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, pp. 80-82. — Ceratinus ne mourut qu'en 1530.

la modestie alliée au savoir [1]. Déjà il avait gagné à Louvain des prosélytes aux deux langues classiques dans lesquelles il était versé. Comme il n'obtint aucune des chaires de Busleiden, il essaya d'ouvrir à Tournai une école de philologie où il prit pour sa part l'enseignement du grec [2]. Mais peu d'années après, vers 1520, chassé de Tournai par la peste et la guerre, il passa en Allemagne, enseigna à Leipzig vers 1525, et puis séjourna de nouveau à Louvain. Il est incertain s'il donna dans cette ville des leçons publiques avec un titre quelconque; mais vraisemblablement il s'y occupa sans relâche de ses deux principaux travaux, qui méritent d'être cités dans l'histoire des humanités : car ils sont restés en témoignage de son savoir et de son aptitude à traiter les matières philologiques avec une rigueur encore bien rare de son temps. C'est son dictionnaire grec, le premier qui ait été composé en Belgique, et son traité sur le son, la valeur et la prononciation des lettres grecques [3]. Plus d'une fois Érasme a déclaré Ceratinus capable de professer avec succès en Italie même : mais on a lieu de croire que son bon vouloir envers lui fut arrêté par l'idée qui le préoccupait fortement en 1517 et 1518, celle de faire venir de l'Italie un des Grecs réfugiés en ce pays, afin qu'il enseignât la langue avec la vraie prononciation conservée par les Byzantins. La persistance avec laquelle Érasme nourrit cette pensée [4], et l'enthousiasme avec lequel il en fit part à Jean Lascaris [5], prouvent assez quel développement il conseillait à ses amis de Louvain de donner incessamment à l'étude du grec.

[1] Préface du dictionnaire publié en 1529 (voy. ci-après, note 3) : *Qui... exactam utriusque linguae peritiam cum incredibili modestia copulavit.*

[2] Voy. de Reiffenberg, *Quatrième Mém.*, pp. 42 et 81, et Rottier, *Mém.* sur Érasme, pp. 117-118.

[3] Le premier ouvrage a paru à Bâle, en 1524, avec une préface élogieuse d'Érasme (voy. de Reiffenberg, *l. c.*, p. 82) : *Dictionnarius Graecus praeter omnes superiores accessiones.... ingenti vocabulorum numero locupletatus, etc.* Basil., J. Froben, in-fol. — Le second ouvrage *De Sono graecarum literarum* parut à Cologne, en 1529, in-8°.

[4] Érasme demandait l'assentiment de J. Robbyns par sa lettre du 18 mars 1518 : *De Graeco accersendo narrabis Borsalo quid tibi sententiae; is tibi vicissim meum referet animum...* (*Epist.*, t. II, p. 1677).

[5] Jean André Lascaris avait été, dès 1495, le maître de G. Budé et de Danès en France; sous Léon X, il avait dirigé à Rome une école grecque. Mais il passa de nouveau en France vers 1517, et il ne rentra à Rome que sous Clément VII. — Voy. Hodius *De Graecis illustribus*. Londini, 1742, pp. 257-260, et Boerner *De hominibus eruditis*, *etc.*

La lettre d'Érasme à Lascaris nous a paru assez curieuse pour être analysée en tête de ce chapitre, consacré aux titulaires de la chaire de grec [1] : on y voit qu'Érasme avait été chargé officieusement de cette affaire, et qu'il la négociait avec plein pouvoir. Érasme parle de la fondation faite récemment par la munificence de Jérôme Busleiden, de l'enseignement gratuit et public du collége des Trois-Langues, et des honoraires assez beaux (d'environ 70 ducats) promis à chaque professeur. Il presse J. Lascaris de lui envoyer au plus tôt, pour la chaire de grec, un de ses compatriotes instruits, un Grec qui donne sans peine aux jeunes gens la pure et vraie prononciation de son idiome maternel. Il fait valoir, au-dessus de l'indemnité et des égards qui lui seront dus, la probité et la douceur des hommes avec qui il devra vivre [2]. Il ne donne point de promesse écrite à Lascaris; la meilleure garantie, c'est la parole d'Érasme, qui vaut cent diplômes, qui est une promesse royale.

Malheureusement, la proposition d'Érasme ne put avoir de suites. Jean Lascaris, qui était en France, ne la reçut pas en temps opportun, et celui sur qui Érasme avait compté comme dévoué d'ordinaire aux hommes d'espérance et d'avenir [3], ne lui donna pas de réponse. Instruit de ce contretemps par la correspondance officieuse de Paul Bombasius qu'il avait mis au courant de ses démarches [4], Érasme ne put pas insister plus longtemps sur le choix d'un Grec de naissance. Bombasius, il est vrai, lui promit de nouvelles recherches en Italie pour satisfaire à son désir [5]; mais il n'était plus temps de compter sur les débris de l'émigration byzantine,

[1] Lettre de Louvain, 26 avril 1518. *Epist.*, t. I, p. 319.

[2] *Ibid... Dabitur viaticum, dabitur salarium, dabitur locus. Erit illi res cum viris integerrimis et humanissimis.*

[3] Érasme dit de lui : *Semper candidissime favit bonae spei ingeniis* (*Epist.*, t. I, p. 377).

[4] Lettre de Rome, 1er octobre 1518 (*Epist.*, t. I, p. 352) : *Lascaris in Gallia nunc agit, proptereaque a me conveniri non potuit. Si quae viri docti, qualem mihi describis, facultas mihi se obtulerit, tuae voluntati pariter, ac illius commodo inserviam.* Dans une lettre d'Érasme à P. Bombasius (*Epist.*, t. I, p. 358, en décembre 1518), le premier témoigne sa surprise du départ de Lascaris, sous Léon X : *Demiror quae res Joannem Lascarim Roma potuerit avellere, praesertim Leone praesidente rebus ac studiis.*

[5] Paul Bombasius était un des amis et correspondants les plus officieux d'Érasme en Italie; il fut secrétaire du cardinal *Sanctorum quatuor*, et fut mêlé à plusieurs affaires politiques et reli-

réduite à quelques érudits presque octogénaires, et l'on procéda au choix d'un helléniste sorti de nos écoles [1].

1. Rutgerus Rescius *(Rutger Ressen).*

(1518-1545.)

Le premier professeur élu par les mandataires de Busleiden, pour la chaire de grec, était un élève de ce Jacques Ceratinus, qui semblait devoir l'emporter sur tout autre, grâce aux services rendus aussi bien qu'aux suffrages d'Érasme. Rutgerus Rescius, dont le nom vulgaire était Ressen [2], naquit à Maseyck, petite ville de l'ancienne principauté de Liége, sur les bords de la Meuse : il se donnait à lui-même l'épithète de *Dryopolitanus.* Il prit à Louvain, le 22 août 1515, le grade de bachelier en droit; mais, fort instruit dans la langue grecque qu'il avait apprise dans sa jeunesse, il eut des occasions de l'enseigner à d'autres jeunes gens. Il put bientôt l'enseigner en titre, comme professeur de la fondation de Busleiden, et il fut un des trois maîtres qui inaugurèrent leur chaire le 1er septembre 1518, dans un local provisoire. Mais qu'il n'y ait plus de méprise à l'avenir sur l'espèce de profession que fit Rescius chez les PP. Augustins [3] : il ne revêtit jamais l'habit de ces religieux, il ne prononça aucun vœu entre

gieuses. Érasme le tenait pour un homme fort instruit, qui aurait écrit avec distinction, si les circonstances extérieures n'y avaient fait obstacle. (Voy. *Epist.*, t. I, pp. 663-666. Eruditissimo P. Bombasio. Anderlecht, 1521.)

[1] On croirait qu'un certain Robertus Caesar s'était mis sur les rangs, dès 1517 : c'était un bel esprit qu'Érasme avait appris à connaître chez un de ses amis, Antoine Clava, conseiller de Flandre. Dans une des lettres sans date, il s'agit d'une épître de R. Caesar, pleine d'excessives louanges pour Érasme. (*Epist.*, t. II, p. 1787.) Mais ailleurs, dans une lettre de décembre 1517, celui-ci dit à Clava, sans doute à propos de quelque ouvrage ou de quelque pièce : *Caesari gratulor tantum Graecitatis. Video quid agat, ambit Graecanicam professionem in hoc novo collegio, etc.* (*Epist.*, t. II, p. 1651.)

[2] Voy. *Bibl. Belg.*, édit. Foppens, p. 1289, et les *Exordia* de Valère André, p. 66. De plus, nous avons consulté pour cette notice Paquot. *Fasti*, MS., t. I, p. 508, et l'abbé Bax, fol. 1449-1450.

[3] *Auspicatus fuit professionem anno* 1518 *Kal. Septembr. apud Patres Augustinianos* (Valère André, *Fasti*, p. 282). Voy. les notes du discours de Mgr de Ram : *Consid. sur l'hist. de l'Univ. de Louvain*, pp. 46-48 (mai 1854); il y a rectifié l'assertion du P. van Iseghem au sujet de l'apostasie de Rescius, et cette inadvertance a été depuis réparée par l'auteur.

leurs mains; tout simplement comme ses deux collègues, il donna sa première leçon dans une salle de leur maison.

Rescius fit ses débuts sous les yeux d'Érasme qui, l'année suivante, prenait ses repas en sa société et trouvait du charme à plaisanter avec lui [1]. Il avait deux nouveaux collègues, Goclenius et Campensis, à l'époque où se fit l'installation des professeurs dans le local définitif du collége [2]. Jusqu'à la fin de sa carrière, Rescius remplit les mêmes fonctions : il mourut à Louvain, le 2 octobre 1545, et l'on porte à vingt-sept ans la durée de son professorat.

Le savoir était uni chez Rescius à beaucoup de talent; ce ne sont pas sans doute de vains éloges qu'Érasme lui a donnés, en louant à la fois sa science et ses qualités morales : « Je ne sais, disait-il, en 1519, à J. Robbyns [3], si l'on rencontrerait un homme plus savant : certainement on ne trouverait pas dans un autre plus de zèle et des mœurs plus pures » ; et ailleurs encore [4], il lui attribue « une érudition peu commune, rehaussée par une modestie incroyable et par une pudeur en quelque sorte virginale. » La réputation de Rescius s'était répandue assez vite au dehors, pour qu'il eût reçu, vers 1527, des offres brillantes de François I[er] qui voulait l'attirer dans ses États. La tentation dut être forte pour Rescius, qui s'était plaint trop souvent : aussi Érasme le pressa-t-il sur-le-champ de consacrer de nouveau toute son activité au collége de Busleiden [5] et le supplia-t-il

[1] *Epist.*, t. I, p. 523 (1er décembre 1519) : *Utimur eadem mensa et inter pocula quidvis garrimus.*

[2] Paquot (*Fasti Acad.*, t. I, p. 508) parle d'une copie du discours prononcé le 9 mars 1518. Il faudrait en tout cas substituer l'année 1519 à l'année 1518, puisque le personnel ne fut constitué qu'en septembre 1518; mais comment expliquer la grande différence des dates, à moins de supposer que Rescius n'ait commencé qu'environ six mois après les deux autres : *Orationem in auspiciis graecae professionis anno 1518 VII Idus Martias.... in collegio Trilingui Lovanii habitam, exscriptamque ex Rescii autographo 3 Septembri 1639 ab ejus pronepote Nicolao Nessel, S. T. L. Proton. apostolico, et Leodii ad S. Paulum canonico, adservat* (in-4°, pp. 13) J. F. Baelemans.

[3] *Doctior an inveniri potest nescio; certe diligentiorem et moribus puriorem vix invenias.* — *Epist.*, t. I, p. 523.

[4] Ep. ad Bern. Buchonem, sept. 1521 (*Epist.*, t. I, p. 667) : *Qui doctrinam non vulgarem incredibili quadam modestia planeque pudore quodam virgineo dedecorat.*

[5] Lettre de Bâle (7 octobre 1527) sur laquelle nous reviendrons encore. (*Epist.*, t. I, pp. 1017-1018.) En voici des extraits : *Offerentur tibi aliunde magnificae conditiones... amplissimis promissis*

même de « rendre aux lettres par l'habileté de son enseignement l'éclat que les lettres avaient déjà jeté sur son nom. » Érasme se souvenait des efforts qu'il avait faits autrefois pour vaincre l'hostilité de quelques hommes de l'Université contre Rescius, et pour lui obtenir quelques avantages nouveaux [1] : il l'avait défendu contre d'indignes préventions qu'il attribuait au mauvais vouloir de plusieurs envers les lettres, et qu'il rejetait aussi sur le caractère timide de Rescius. Il le représentait captif, enchaîné au collége des Trois-Langues, comme saint Paul était captif de Jésus-Christ; seulement, disait-il bien haut, ses persécuteurs ne sont plus des Juifs, mais des maîtres de la doctrine chrétienne. Cédant aux représentations d'Érasme qui lui venaient de si loin, Rescius conserva son poste; mais il encourut à d'autres égards les reproches de son ami, comme on le verra ci-après.

Rutger Rescius savait beaucoup, et il était apte à de grands travaux : mais il fut entraîné, paraît-il, par l'idée commune à plusieurs hellénistes de son temps, de négliger l'étude ou la critique des œuvres, de dédaigner le soin de les traduire, en vue de publier un plus grand nombre de textes grecs. Certes, c'était une entreprise alors fort utile que de donner des textes revus, et quelquefois corrigés d'après les manuscrits : ainsi fit Rescius en publiant les *Aphorismes* d'Hippocrate avec des leçons inédites mises en marge. On ne peut disconvenir non plus que la rareté des livres grecs n'ait fait désirer vivement la publication de bons textes mis à la portée de tout le monde. Mais il fallait, d'autre part, dans une chaire de grec, travailler à former le goût par la lecture des meilleures œuvres de la littérature ancienne. Peut-être Rescius eut-il le tort de perdre de vue cette

invitaris in Galliam, scis qualia vulgo ferantur Gallorum promissa, nec ignoras quid acciderit Æsopico cani. Sed.... memineris hujus etiam commodi portionem non minimam te isti debere collegio. Quare te rogo, mi Resci, litterae, quae te ornarunt, vicissim ornare contende diligentia dexteritateque profitendi.

[1] Lettre à J. Robbyns, décembre 1519 (*Epist.*, t. I, p. 523) : *Paulus gloriatur se vinctum esse Jesu Christi; Rutgerus gloriari potest se vinctum esse collegii Trilinguis.... O pectus vere christianum. Modo cum Paulo contuli Rutgerum qui hac certe parte vincit, quod qui Paulum affligebant, errabant, nimirum alieni a professione evangelica. Hi proceres christianae doctrinae, prudentes, de composito haec designant.*



première obligation; il s'attacha trop à l'étude d'auteurs grecs qui n'offraient pas assez d'attrait à ses auditeurs et à son public. Érasme, qui l'a suivi avec le plus vif intérêt, n'a pu s'empêcher de blâmer Rescius d'avoir fait fausse route, d'avoir préféré des textes lourds, tels que celui des *Institutes,* traduites en grec par Théophile, à des auteurs d'une lecture agréable, où les beautés de la langue grecque fussent facilement apprises, Démosthène, par exemple, Lucien, les Tragiques [1]. La méprise, ou, si l'on veut, l'erreur de Rescius, consista à se faire éditeur au lieu d'être avant tout littérateur et critique, comme l'exigeait l'honneur de son emploi. On ne peut donner tort aux membres de l'Université qui, s'apercevant de cette tendance, témoignaient à Rescius leur mécontentement.

Après la retraite de Thierry Martens, en 1529, Rescius se mit à la tête d'une imprimerie bien organisée, et il porta dans les travaux de sa maison un zèle qui nuisait à la solidité de ses leçons de philologie. L'amitié patiente d'Érasme l'avait averti à diverses reprises [2]; mais Rescius ne revint pas aux lettres avec ce dévouement, dont il avait un exemple dans ses amis et dans ses propres collègues. Érasme n'y tint plus, et dans une de ses dernières lettres [3], il se plaignit hautement de ce que Rescius était tout entier au gain, et qu'il ruinait bel et bien le collége.

L'importance toujours croissante de l'art typographique détermina peu à peu Rescius à en faire sa véritable profession. Dans sa jeunesse, il avait corrigé les épreuves des impressions grecques et latines sortant des ateliers de Thierry Martens [4]. Il ne vit que les succès de celui-ci, qui n'avait pas

[1] Lettre à Goclenius, juin 1536 (*Epist.*, t. II, p. 1522) : *Quid necesse fuit, Rutgerum interpretari Graecas* Institutiones, *è Latino versas? conducibilius erat interpretari Demosthenem, Lucianum, si quid habet casti, Tragoedias gravibus sententiis refertas, ac similes auctores, unde discitur graeci sermonis elegantia.* Voy. le mémoire de M. Rottier sur Érasme, pp. 118-120.

[2] En 1521, il le détournait de prolonger un procès avec le médecin Jean Calaber (*Epist.*, t. I, p. 685); en 1527, il le priait de cesser toute contestation avec Goclenius, de se montrer plus désintéressé et non moins zélé qu'auparavant, et de ne pas se laisser absorber par les soins de l'état de mariage qu'il avait embrassé; il lui recommandait de ne pas abuser de la tolérance que les administrateurs du collége avaient montrée à son égard. (*Epist.*, t. I, pp. 1017-1018.) Voy. les notes du discours cité plus haut, *Considérations, etc.*, pp. 48-50.

[3] Lettre citée de 1536 (*Epist.*, t. II, p. 1522): *Sed ille totus ad quaestum spectat, et gnaviter perdit illud collegium.*

[4] *Biographie* de Thierry Martens par le P. van Iseghem, pp. 104-105, p. 140.

cependant poursuivi le gain dans sa profession, et il voulut être imprimeur à son tour. Il fournit ses ateliers de types fort élégants, gravés en Allemagne pour les trois langues hébraïque, grecque et latine; et chercha à tenir ses presses en constante activité à l'aide de deux associés. Le premier fut Jean Sturm, de Sleiden, qui quitta Louvain dès 1530, et qui fournit au dehors une longue carrière, vouée à l'instruction. Le second fut Barthélemy van Grave ou Gravius qui, de libraire intelligent, devint dans la suite imprimeur titré de l'Université [1]. C'est dans cette dernière période de sa vie que Rescius sembla abdiquer son rôle de savant, et prendre d'autres rôles d'accord avec de nouveaux intérêts : *Varias personas sustinet*, disait Érasme [2], en se plaignant de la métamorphose de son ami de Louvain.

C'était assurément un fort dangereux exemple que celui qu'avait donné un homme sur qui tous les amis des études avaient les regards fixés; mais il ne doit pas nous fermer les yeux sur le mérite de Rescius. La sagacité de ce maître dans la correction et l'interprétation des textes grecs ne faisait de doute pour aucun des humanistes de son temps. Ils le consultaient et portaient intérêt à ses travaux. Rescius avait dédié son édition grecque des *Lois* de Platon, à François Craneveldt, jurisconsulte et homme d'État, qui cultivait aussi les lettres grecques. C'est à Rescius que ce dernier dédia sa traduction de trois homélies de saint Basile : dans l'épître dédicatoire [3] il ne craignait pas de l'appeler « très-sage et très-éloquent », de le nommer : *Vir omnibus virtutis atque doctrinae numeris absolutus.*

Que si l'on considère en même temps le nombre déjà fort grand des personnes qui étaient en Belgique versées dans le grec avant le milieu du XVIe siècle, on se refusera à croire que l'enseignement de Rescius ait été sans valeur, et que son activité d'éditeur n'ait pas servi souvent avec efficacité les intérêts de cette nouvelle branche d'étude.

Nous ne dresserons pas ici une liste complète des publications de Rescius appartenant à la littérature grecque [4]; mais il nous paraît indispen-

[1] Sur l'association de Rescius avec cet imprimeur, voy. l'article de M. Edw. van Even dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. IX, 1852, pp. 256-257.

[2] Lettre de 1533 à Goclenius.

[3] Paquot, *Fasti*, *l. c.*, p. 508.

[4] Elle trouvera mieux sa place dans les aperçus historiques et littéraires du chapitre IX.

sable d'observer en terminant cette notice biographique, que bien des fois Rescius, en examinant les sources les plus dignes d'une étude spéciale ou d'une réimpression, a attiré l'attention de ses élèves sur des auteurs d'une utilité classique. Dans une dédicace remarquable de son édition des *Mémoires sur Socrate* par Xénophon [1], premier ouvrage grec qu'il publia dans sa propre imprimerie (septembre 1529), il déclare que, dans le vaste champ des auteurs grecs, il s'efforcera d'abord de choisir les meilleurs, ensuite de les imprimer aussi correctement que possible. Puis, quand il s'est glorifié d'avoir donné à ce premier ouvrage une correction qu'on chercherait en vain dans les éditions précédentes, il déclare qu'il a choisi à dessein les *Mémoires* de Xénophon, qui doivent servir à la continuation de ses leçons; il s'est assuré que d'autres écrits du même auteur la *Cyropédie*, l'*Économique* et le *Hiéron*, avaient plu à son auditoire l'année précédente, et il a reconnu que les Grecs et après eux les Latins ont parlé de Xénophon avec les plus grands éloges. Nous relevons ce fait principalement pour montrer que, si Rescius a été souvent coupable de négligence ou d'inadvertance dans sa tâche d'helléniste et de professeur, et s'il n'a pas mis toujours assez de discernement dans le choix des livres classiques, il a étendu ses lectures à un cercle fort vaste d'écrivains, et en a su tirer quelquefois bon parti dans ses leçons comme dans ses publications.

2. Hadrianus Amerotius *(Adrien Amerot).*

(1545-1565.)

Ce successeur de Rutger Rescius eut l'honneur d'être distingué par Érasme, quand, tout jeune encore, il habitait le collége du Lis, avec d'autres jeunes hommes fort appliqués [2] : *Est in eodem collegio Adrianus*

[1] Le P. van Iseghem l'a traduite dans sa *Biographie* de Thierry Martens, pp. 106-108, et en a donné le texte, pp. 139-140. — Cette dédicace à Gilles Busleiden, frère du fondateur du collége, est datée du 31 juillet 1529.

[2] Lettre à B. Buchon. *Epist.*, t. I, p. 667, A. (Anderlecht, 1521). Érasme met au nombre de ceux qui habitaient le collége du Lis Hermannus Westphalus, sans doute Hermann Buschius, du diocèse de Munster, qui était sorti de l'école de Deventer (voy. chap. I, § 1, p. 14). Il dit que cet Hermann faisait servir son érudition fort étendue à former et à instruire la jeunesse avec une ardeur

Suessionius, praeter exactam utriusque literaturae peritiam et philosophiae gnarus, et juris Caesarei non ignarus, moribus mire candidis.

Cet étudiant de Soissons, qui donnait de si belles espérances, entra au collége de Busleiden en 1545, et mit dans l'enseignement du grec ce zèle intelligent et soutenu qui avait manqué à Rescius dans ses dernières années. Adrien Amerot [1] ou Amerotius, originaire de Soissons en Picardie, et connu par son surnom de *Suessionius* ou *Suessionensis*, était venu de bonne heure à Louvain; il y fit sa philosophie au collége du Lis, sous la direction de Josse de Vroye de Gavre (*Judocus Laetus Gaverus* ou *Gaverius*), et fut le premier dans la promotion de l'an 1516. Amerotius enseigna la langue grecque dans les premiers temps au collége du Lis, où il avait l'appui du président, J. Naevius, et de Gaverius, son ancien maître; bien des années s'écoulèrent avant qu'il fût chargé de l'enseignement public de cette langue, avec un titre officiel [2]. Cependant, dès l'an 1520, il publia chez Thierry Martens un abrégé de grammaire grecque, qui mérite une place d'honneur parmi les livres méthodiques qui ont assuré la rapide extension des études grecques au XVIme siècle [3].

Nous avons tiré de la préface de cette grammaire des renseignements très-curieux sur les relations qu'Amerotius a eues avec les membres de l'Université, sur le but qu'il s'est proposé en concentrant sur la langue grecque l'application et les forces de son esprit: la dédicace au prince Antoine de la Marck n'est pas un morceau d'adulation banale, mais le programme d'un homme studieux qui veut concourir pour sa part aux progrès de l'instruction publique. Amerotius témoigne hautement sa reconnaissance envers ses maîtres et ses patrons, surtout envers ceux sous lesquels il a long-

infatigable. Buschius est donc un de ces étrangers qui enseignèrent temporairement à Louvain. Voy. chap. V, p. 134.

[1] Son nom vulgaire est aussi donné sous les formes d'Amoury et d'Amaury (Valère André, *Fasti*). Paquot préfère l'orthographe Amerot (*Fasti*, folio 308).

[2] C'est dans cet intervalle qu'Amerot se livra à d'autres études; on lui donne le titre de licencié ès droits.

[3] *Compendium Graecae Grammatices, perspicua brevitate complectens, quidquid est octo partium orationis.* Le P. van Iseghem (p. 310) décrit cette édition de la manière suivante : « Vol. in-4° de 92 feuillets à 36 lig., sans la réclame, signatures a ii-R ii, caractères grecs de 1516 et romain cicéro... »



temps travaillé dans la pédagogie du Lis, et il se loue de ses bons rapports avec un religieux de l'époque, Paschasius Berselius [1], plein de zèle pour la diffusion des lumières.

Le travail d'Amerotius est une œuvre toute pratique, qu'il a élaborée en vue des besoins de la jeunesse; il est assez volumineux pour comprendre beaucoup d'exemples, dont le texte grec est toujours accompagné d'une version latine dans la ligne suivante : il renferme un exposé détaillé des règles qui concernent les formes grammaticales, spécialement les désinences et les contractions, et donne la preuve que l'auteur avait poussé fort loin l'analyse de tous les faits de grammaire. Non-seulement Amerotius avait éclairci les irrégularités et les anomalies des formes grecques, à l'aide de courts tableaux; mais encore il avait dressé des paradigmes fort étendus pour présenter d'un coup d'œil le système de la conjugaison [2]. Nous ne balançons pas à affirmer qu'il est peu de livres de grammaire qui l'emportent sur celui d'Amerotius : il est conçu suivant les procédés de la logique occidentale, et il se distingue ainsi, au point de vue de la méthode et de l'application, des grammaires calquées sur les traités des réfugiés grecs Théodore Gaza et Constantin Lascaris.

Plus tard encore, Amerotius mit au jour un écrit spécial sur les différences des dialectes dans les flexions de la langue grecque, d'après Corinthus et d'autres grammairiens, et ce petit traité, qui dut paraître une première fois en Belgique [3], fut ensuite deux fois réimprimé à Paris : *Libellus de dialectis graecorum ex Corintho aliisque grammaticis collectus* (1534 et 1536). Ce même traité, à qui les bibliographes ont quelquefois donné d'autres titres, fut réimprimé en 1578 avec le traité de J. Varennius *de accentibus* [4].

Amerotius apportait une grande aptitude à un enseignement raisonné du

[1] Voy. sur ce personnage Paquot, *Mémoires*, t. II, pp. 353-354.

[2] Les bibliophiles sont tenus de faire honneur à Thierry Martens des difficultés qu'il a vaincues dans son art, en exécutant avec une précision et une netteté surprenantes les paradigmes et tableaux très-compliqués que renferme la grammaire d'Amerotius.

[3] On n'en voit pas de trace parmi les impressions de Thierry Martens, quoique Valère André semble l'insinuer.

[4] Joecher, *Gelehrten-Lexico Fortsetzung* von Adelung, t. I, p. 723-724.

grec, et l'on doit lui attribuer une très-large part en ce qui s'est fait pour cette langue à Louvain, dans les leçons publiques, avant Th. Langius. Un des beaux titres de notre savant réside, en outre, dans l'éducation solide qu'il donna à une foule de jeunes gens de distinction : il compta aussi parmi ses élèves Antoine Perrenot, qui devint plus tard le cardinal Granvelle, et c'est à sa demande qu'il instruisit de la religion Jean Isaac Levita, juif d'Allemagne, qui fit un séjour à Louvain et qui même y enseigna. (Voir chap. VIII et X.) Amerotius mourut le 14 janvier 1560 [1] et fut enterré à l'abbaye de Sainte-Gertrude. Revêtu du sacerdoce, il remplit avec zèle plusieurs fonctions en rapport avec cette dignité; il s'occupait beaucoup de la prédication, et on le vit, par exemple, pendant deux ans, faire chaque dimanche des sermons en latin devant le clergé, dans la chapelle des Augustins [2].

3. Theodoricus Langius *(Thierry de Langhe)*.

(1560-1578.)

Ce nom de Langius ne doit pas être confondu avec celui de Ch. de Langhe ou Langius, qui est un de nos célèbres philologues et latinistes du même siècle. Thierry de Langhe était natif d'Enkhuisen, en Hollande (*Enckusanus*), et c'est comme helléniste qu'il a laissé un souvenir dans notre histoire [3].

Il avait enseigné pendant dix ans la littérature grecque à Bordeaux, et avait mérité en France l'estime des hommes instruits, avant de venir habiter Louvain. Suffridus Petri parle de lui, comme professeur de grec, dans une lettre écrite d'Erfurt l'an 1557 [4], et cela peut faire croire que Langius suppléa Amerotius dans les dernières années de la vie de ce dernier. Quoi

[1] Valère André, *Exordia*, p. 66, donne la date de 1562. Paquot, dans ses *Fasti*, celle de 1560.

[2] Amerot légua une grande valeur en argent et en livres pour l'érection d'un collége théologique; mais un procès de plus de 20 années s'éleva à ce sujet, et vers le milieu du siècle suivant (1640), on ignorait encore s'il reviendrait aux théologiens quelque chose de cette fondation. — Paquot, *Fasti*, t. I, p. 509.

[3] Valère André. *Exordia*, p. 66; *Fasti*, p. 282. La *Bibliotheca Belg.* de Foppens et les *Mémoires* de Paquot n'en parlent pas.

[4] Lettre que nous avons publiée dans l'*Annuaire de l'Univ. de Louv.*, 1848 (p. 203).



qu'il en soit de cette circonstance, on voit Langius, une fois nommé successeur d'Amerotius, porter au travail beaucoup de persévérance et d'ardeur. Bientôt, cependant, affaibli par l'âge et devenu presque aveugle [1], il fut aidé dans sa tâche de professeur par Augustin Huens ou Hunnaeus, de Malines [2].

Un peu plus tard, il fut suppléé par Suffridus Petri de Leeuwarden, en Frise, qui était au nombre des étudiants les plus distingués de l'Université [3], et qui y comptait beaucoup de protecteurs et d'amis. Suffridus Petri expliquait dans ses leçons Pindare, qu'on pouvait bien dire alors « le plus difficile des poëtes grecs », et si l'on en croit M. Goethals [4], il faudrait comprendre des commentaires sur les *Olympiques* de Pindare au nombre des manuscrits de Petri, qui ne sont pas perdus. Quand, après avoir repris ses études de droit et obtenu, en 1574, le grade de licencié, Petri quitta la Belgique, en 1577, pour se retirer à Cologne, où il avait accepté une chaire de droit, ce fut Pierius à Smenga, hébraïsant dont nous parlerons plus loin, qui devint le suppléant de Langius. Celui-ci mourut à Louvain le 12 juin 1578, léguant au collége des Trois-Langues sa bibliothèque très-bien fournie.

Il ne reste aucun écrit de Langius; mais il a mis au jour les commentaires posthumes de Nannius sur les *Bucoliques* de Virgile [5], et en a fait la dédicace, datée du 29 août 1558, à Sigismond Frédéric, fils de Jean Jacques Fugger, seigneur de Kirchberg et Weissenhorn. On chercherait vainement, en l'honneur de Langius, un témoignage plus flatteur que celui d'André Schott, qui avait été élève assidu de Valerius et de Langius, à Louvain, pendant deux ans. Il avait connu celui-ci à Anvers, et il rend hommage à son infatigable activité et à son habileté dans l'étude des textes des poëtes anciens. *Illis enim Lovanii Grudiorum in Graecis Latinisque*

[1] *Dum Th. Langius saxum hoc volveret, scipione utens et caecutiens.* Foppens, p. 1110.

[2] Nous verrons au chapitre VIII, Hunnaeus suppléer un autre professeur du même collége, Gennep. Pendant 4 ans, Hunnaeus aurait suppléé le professeur de grec et pendant un an celui d'hébreu.

[3] Voy. Paquot. *Mém.*, t. II, pp. 68-74, et quelques détails supplémentaires dans notre notice de l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1848, pp. 184 et suiv. : *Relations de S. Petri, etc.*

[4] *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. II, p. 169.

[5] Voy. la notice de Paquot sur les écrits de Nannius, n° 30. Cfr. *Fasti*, t. I, pp. 509 et 483.

totum biennium publice privatimque operam dedi : hoc vero Antverpiae meae jucundissime sum usus, homine in illustrandis et ad vetera exemplaria comparandis poëtis antiquis diu multumque versato. Quantum enim otii ab aliis rei domesticae negotiis suppeditare poterat, omne id ad vitam legendo, scribendoque ex Varronis praecepto, procudendam conferebat. Langius omnem in Graecis literis aetatem consumpserat, quas Burdigalae apud Gallos annos fere decem professus est : reliquo tempore in gymnasio Trilingui Busleidiano, collega P. Nannii viri doctiss. qui Latinae Eloquentiae et Philosophiae doctor erat [1]....

4. Guilielmus Fabius.

(1578-1590.)

Ce professeur, dont le nom vulgaire était Boonaerts [2], avait vu le jour dans un village du Brabant, Hilvarenbeek, dépendant de la mairie de Bois-le-Duc (*Hilvarebecanus*). Il était licencié en médecine; mais, versé dans les langues classiques, il dirigea pendant plusieurs années, à Anvers, des cours d'humanités. Dans des conjonctures difficiles, au milieu des troubles, il demeura toujours fermement attaché à la foi catholique, et préserva ses élèves des atteintes de l'hérésie [3].

Appelé à Louvain à une époque qu'on ne saurait guère préciser, et mis en possession de la chaire occupée auparavant par Th. Langius, Fabius ne resta pas inactif. On le voit publiant à Anvers, en 1584, un abrégé de la *Syntaxe grecque*, tiré de Varennius, de Rulandus et d'autres auteurs [4].

Fabius périt à Louvain, le 26 mai 1590, d'une manière malheureuse, dans une émeute nocturne, causée par des étudiants indisciplinés [5].

[1] Lettre à Plantin, 1581. — Cfr. *Annuaire de l'Univ. de Louvain*, 1847, p. 237.

[2] Paquot. *Fasti*, MS., t. I, p. 507 : *Hilvarebecanus, quod municipium est Brabantiae Campiniae.* — Cons. Valère André, *Exordia*, p. 67; *Fasti*, p. 282. Foppens, p. 400. Bax, folio 1451.

[3] Encore en l'année 1581 (?) ses classes étaient fréquentées par des jeunes gens de famille, tels que Fr. Sweertius, auteur de l'*Athenae Belgicae*, et par les trois frères de celui-ci, Théodore, Robert et Guillaume.

[4] *Syntaxeos linguae graecae epitome.* Antverpiae, 1584, apud Andr. Baxium, in-12. Voy. plus loin, chapitre X.

[5] Les étudiants qui avaient contribué à la défense de Louvain contre Martin van Rossem, en 1542, prirent encore les armes en 1572 et en 1590, quand la ville fut menacée par quelque

5. Gerardus Corselius (*Gérard de Coursèle*).

(1591-1596.)

Malgré le malheur des temps, les administrateurs du collége qui n'avait plus de président, comme nous l'avons remarqué ci-dessus (ch. IV, p. 102-103), pourvurent à la chaire de grec après la mort de Fabius, en y appelant Gérard de Coursèle, de Liége, qui avait obtenu la quatrième place dans la promotion de 1586.

G. Corselius — nous lui conserverons son nom latin — prit possession de sa chaire le 5 mars 1591, et la remplit pendant six années. En 1594, il fut une première fois recteur de l'Université, et dans la suite il fut encore honoré huit fois de cette dignité. C'est en 1596 qu'il résigna l'enseignement du grec, pour occuper une chaire royale de jurisprudence (*Institutionum professor regius*). La haute réputation qu'il parvint à s'acquérir lui valut plus tard des fonctions importantes dans l'État, telles que celles de membre du conseil de Malines, de conseiller privé et de maître des requêtes. Il dut quitter Louvain, en 1617, pour habiter le plus souvent Bruxelles, où il mourut en 1636 [1].

De ses travaux, on ne peut rapporter aux lettres que son oraison funèbre de Juste Lipse, prononcée à Louvain, en 1606, et peut-être quelques discours restés manuscrits, mais qui furent probablement composés à Louvain.

6. Henricus Zoesius.

(1606-1607.)

A cause de l'état encore précaire de l'institution, Corselius n'eut pas immédiatement un successeur; mais, dans l'année de la reconstitution de l'école, le 12 avril 1606, la chaire qu'il avait occupée fut confiée à un

ennemi. Voy. de Reiffenberg, *Deuxième Mémoire*, t. VII, pp. 21-22, et plus haut le chapitre IV, p. 102.

[1] Voy. sa vie dans Foppens, *Bibliot. Belgic.*, pp. 347-348, et dans Paquot, *Mémoires*, t. II, pp. 472-473.

jeune savant de Hollande, Henri Zoes ou Zoesius, d'Amersfoort, qui avait naguère donné des leçons de rhétorique et de langue grecque au collége du Faucon.

Zoesius ne remplit pas au delà d'une année et demie les fonctions attachées à sa nouvelle chaire. Cédant à un goût très-vif qu'il avait montré dès sa jeunesse pour les études de droit, il donna sa démission au moment où la chaire de droit civil lui fut décernée par nomination royale [1], et le reste de sa carrière s'écoula dans l'enseignement du droit. Il y porta les qualités précieuses d'un esprit cultivé, un zèle infatigable, et il y acquit une haute distinction [2]. Zoesius mourut à Louvain en 1627, quand il venait de célébrer, dans la dignité de recteur, le deuxième jubilé séculaire de l'Université.

7. Petrus a Castello ou *Castellanus (P. Duchastel?).*

(1609-1632.)

En 1609 seulement, le titre de professeur de grec fut conféré au successeur de Zoesius. Celui-ci, né à Grammont, en Flandre, vers 1515, avait passé une grande partie de sa jeunesse en France; il avait pris ses degrés en jurisprudence à l'Université de droit établie à Orléans, et il avait même enseigné en cette ville les humanités et la langue grecque.

Petrus à Castello, homme de goût et de savoir [3], accomplit à Louvain tous les devoirs de la chaire qu'il avait acceptée, et il la conserva jusqu'à l'année de sa mort. Il avait résigné sa charge en faveur de Pierre Stockmans, le 17 janvier 1632, quand il vint à mourir le 23 février de cette même année [4].

Toute l'activité de Castellanus ne fut pas absorbée à Louvain par les belles-lettres : il y poursuivit ses études en médecine jusqu'au doctorat,

[1] *Exordia*, p. 67. *Vir studii indefessi, judicii subacti, qui hoc unum agit ut quam cepit docendi provinciam illustriorem reddat.*

[2] Valère André, *Exordia; Fasti*, pp. 204, 285. Foppens. *Bibl.* 468-469.

[3] En 1614, Valère André l'appelait *vir doctrinae elegantis* (Exordia, p. 67). Voy. sur Castellanus les *Fasti Academici*, p. 283, et la *Bibl. Belg.* de Foppens, p. 963.

[4] Paquot, *Fasti*, MS., t. I, p. 510, d'après les pièces manuscrites.



qui lui fut conféré le 23 octobre 1618, et il fut mis à cette époque en possession d'une chaire royale de la faculté de médecine.

On fait honneur à Castellanus d'une érudition solide et bien digérée, ainsi que d'une diction latine remarquable. C'est au collége des Trois-Langues qu'il prononça, en 1622, l'éloge funèbre de l'archiduc Albert, quand il avait déjà quelque réputation littéraire : ce discours latin a été imprimé [1], et l'on y voit Castellanus prendre le double titre de professeur de médecine et de professeur de littérature grecque.

Les principaux écrits de ce savant appartiennent à sa première vocation, et ils attestent des recherches spéciales sur les usages et les mœurs de l'antiquité, telles que peu d'hommes étaient alors capables d'en faire, faute d'une connaissance suffisante des sources.

La première des publications de Castellanus est le *Ludus sive convivium saturnale* [2], qui présente une conversation familière et piquante sur une foule de points de littérature et de critique, écrite à la manière des polygraphes de l'antiquité. Il y a beaucoup de sel dans ce morceau latin, mêlé de citations grecques, qui était le début littéraire de son auteur. Castellanus s'est excusé lui-même d'avoir touché à des sujets si variés sous une forme légère; cependant le mérite de ce *jeu*, comme il l'a appelé, a paru assez grand à M. de Nélis pour qu'il l'ait réimprimé au siècle dernier dans ses *Analectes* [3], et cet estimable savant n'a pas craint à ce propos de rehausser le nom de Castellanus comme celui d'un des hommes qui avaient fait le plus pour la conservation du bon goût dans les études : *Conditor illius vir doctrina omni liberali eruditus, qui voce olim et calamo bonarum artium studia apud Lovanienses propagare cum primis annisus est.* On s'était fâché fortement autrefois contre Puteanus, pour les allusions qu'il aurait faites à

[1] *Laudatio funebris Alberti Belgarum principis, dicta Lovanii in collegio Trilingui, a Petro Castellano, Graecarum literarum et medicinae professore regio.* Lovanii, apud Henricum Hastenium, 1682, pp. 62, in-4°.

[2] Lovanii, 1616. Typis Masii, in-8°.

[3] Tome I, pp. 95-139. M. de Nélis dit, dans son Prologue : *Si qui sunt, qui veteris Romae delicias, et a doctis illis Athenis repetita bellaria hodie non fastidiunt; gratum, opinor, habebunt, instaurari sibi plenum hoc priscae elegantiae convivium. Caeteri se non vocatos esse, meminerint, rogo.*

la gourmandise des Anversois [1]. De Nélis ne demande point d'indulgence pour les peintures du *Convivium* de Castellanus, puisqu'elles ont perdu, grâce aux changements survenus dans les habitudes nationales, la vérité d'application qu'elles pouvaient avoir de son temps.

Un traité de Castellanus, plus sérieux, plus étendu, et tout à fait savant, parut, l'année suivante, sous le titre de Ἑορτολόγιον, *sive de Festis Graecorum syntagma, in quo plurimi antiquitatis ritus illustrantur* [2]. C'est une dissertation raisonnée sur cette partie des antiquités grecques, tirée par Castellanus de la lettre des monuments anciens. Il avait remarqué que Sigonius, dans ses cinq livres *De Republicâ Atheniensium* (Boloniae, 1564), avait omis ou négligé bien des particularités dignes d'intérêt. Il connaissait les premiers travaux de Jean Meursius sur l'histoire et les mœurs de la Grèce ancienne, et rendait hommage à la solidité de son savoir : il avait même supprimé un travail terminé, quand parut, en 1616, son livre *De Populis Atticae*. Mais comme Meursius n'avait encore rien publié sur les fêtes des Grecs [3], il crut faire chose utile en donnant au public le fruit de ses propres recherches. On voit que Castellanus avait consulté par lui-même une foule d'auteurs classiques, grecs et latins, pour définir et décrire chacune des fêtes qu'il a comprises dans son traité. A la fin du volume (pp. 247-303), on trouve un second travail sur les mois et l'année des Grecs, et spécialement des Athéniens.

Castellanus mit au jour, en 1617, un autre ouvrage, qui témoignait à la fois de son goût pour les études de médecine qu'il avait entreprises, et de la lecture qu'il avait faite des œuvres anciennes et modernes; c'est sa

[1] Dans son traité *de Luxu conviviorum*. Voy. plus haut, chap. VI, § 7, p. 174.

[2] Antverpiae, ex off. Hieronymi Verdussii, 1617, p. 303, in-8°, sans les préliminaires et l'index.

[3] La *Graecia feriata* de Meursius, ne parut qu'en 1619, ainsi que les Panathénées et les Éleusinies du même auteur. — Dans la préface de ce traité (*Opera*, ed. Lami, Florentiae, t. III, p. 78), Meursius rend justice à l'essai de Petrus Castellanus : *Vir doctrina et humanitate insignis, ne diutius haec Antiquitatis Graecae pars lateret, suum nobis* Ἑορτολόγιον *communicavit, quod tantum abest, ut aegre feram, ceu injecta in messem meam sua falce, quod nonnulli clamitarent, ut elogio mihi hic publico tam praeclaram voluntatem bene de Republica nostra litteraria promerendi ornandam, putem, etc.* Meursius fait ressortir la loyauté mise dans ses recherches par Castellanus, tout en signalant les lacunes de son livre qui laissaient le champ ouvert à d'autres.

vie des médecins célèbres de tous les temps [1]. Les notices étendues qu'il a consacrées aux médecins de l'antiquité font reconnaître l'helléniste, qui était à même de citer les meilleures autorités.

Petrus à Castello mourut jeune et justement regretté : il était entré dans la bonne voie de l'érudition et de la critique, et, à la faveur d'une plus longue carrière, il eût réussi peut-être à fixer chez nous l'opinion sur la vraie destination des lettres classiques. Déjà il avait réuni sous sa main, à une époque où il n'y avait pas encore de bibliothèque académique à Louvain, une collection considérable de bons livres, et en particulier des meilleures éditions alors existantes des auteurs grecs et latins : le catalogue de sa bibliothèque, vendue environ deux ans après sa mort, en fait foi [2].

8. Pierre Stockmans.

(1632-43.)

Peu après la mort de Castellanus, le 1er mars 1632, Pierre Stockmans, d'Anvers, inaugura par un discours son enseignement du grec dans la chaire du collége des Trois-Langues; il le poursuivit jusqu'en 1643. La vocation de Stockmans le portait aux études de droit, qui lui ouvrirent la route des hauts emplois. Il avait été à Louvain professeur royal de droit civil (*Regius titulorum professor*); ses mérites comme jurisconsulte le firent appeler plus tard au conseil souverain de Brabant et à d'autres dignités; sa vie est une de celles qui font le plus d'honneur à l'ancienne magistrature de notre pays [3]. Stockmans mourut en 1671.

[1] *Vitae illustrium medicorum qui toto orbe ad haec usque tempora floruerunt.* Antverpiae, apud Guil. a Tongris, 1617, p. 256, in-8°, sans la table. Plus tard, en 1626, parut un traité spécial de Castellanus : Κρεοφαγία, *sive de esu carnium libri IV.* Antv. Hier. Verdussen, p. 1626, in-8°. Voy. l'*Essai sur l'hist. de la médecine belge* par le Dr Broeckx, p. 236, article sur Duchastel ou Castellan.

[2] *Catalogus librorum Bibliothecae clar. viri Petri Castellani, etc.*, qui libri vendentur publica auctione Lovanii, die 17 Januarii, anno 1634.... per H. Joan. Oliverium Bibliopolam juratum. 25 feuillets petit in-4°. Les ouvrages de philologie et de littérature y occupent environ neuf feuillets.

[3] Valère André, *Fasti*, pp. 156, 208, 283; Foppens, *Bibl.*, pp. 1012-1013.

9. Matthieu Theige.

(1643-52.)

Né à Limerick en Irlande [1], M. Theige avait étudié à Louvain; mais il enseigna la théologie chez les célestins, à Héverlé, et au séminaire archiépiscopal de Malines, avant de recevoir, en novembre 1638, le bonnet de docteur à l'Université. Prêtre de la congrégation de l'oratoire de Bérulle, il devint chanoine de St-Pierre à Louvain, ainsi que président du collége pastoral des Irlandais, établi en 1623. A sa mort, il fonda trois bourses dans ce collége.

Ce personnage ouvrit ses leçons publiques, après la retraite de Stockmans, au collége des Trois-Langues, le 28 juillet 1643, et il continua à y professer jusqu'à sa mort, arrivée le 9 novembre 1652.

10. Jean Normenton.

(1652-54.)

Jean Normenton, qu'on appelait vulgairement de Bruyn, ou de Brun, était un gentilhomme anglais, qui succèda à M. Theige, à la fin de l'année 1652. Il renonça à son professorat, pense-t-on [2], après le 5 mars 1654, et fut aussi remplacé par un autre professeur de l'institution.

11. Bernard Heimbachius *(B. von Heymbach).*

(1654-64.)

Cet humaniste, allemand de naissance, qui occupait la chaire de latin depuis 1649 [3], fut chargé de professer simultanément le grec dans le collége de Busleiden, à partir de l'an 1654, et on a lieu de croire qu'il a exercé cette double charge jusqu'à sa mort, le 8 juillet 1664, c'est-à-dire, pendant une dizaine d'années. Ses travaux ont eu surtout la langue latine et l'histoire ancienne pour objets, comme on l'a vu précédemment.

[1] Valère André, *Fasti*, p. 143; Paquot, *Fasti*, MS., pp. 178, 511. Bax, folio 1452.
[2] Paquot, *Fasti*, t. I, p. 511, et les *Mémoires*, t. I, p. 318, dans sa notice sur Heymbach.
[3] Voy. plus haut, chap. VI, § 9, p. 184.

12. Jean de Hamere.

(1664-80.)

Heymbach fut remplacé, le 29 juillet 1664, dans la chaire de grec, par Jean de Hamere de Lierre [1], qui, selon toute apparence, fut un homme fort instruit.

Doué d'un esprit vif, d'un jugement pénétrant et d'une robuste mémoire, de Hamere fit avec des succès signalés ses premières études à Malines. Après un cours de deux années au collége du Faucon, il obtint le troisième rang dans les maîtres ès arts promus l'an 1653. Il avait passé environ quatre ans dans le grand collége des Théologiens, quand il fut appelé à faire des cours d'humanités au collége de la Ste-Trinité, qui était sur le point d'être ouvert. Il y fut chargé, de 1657 à 1658, de la classe de la grande figure (*figurarum*), et de 1658 à 1662, de celle de grammaire [2].

De Hamere confirma toutes les espérances qu'on avait conçues de lui; il tempérait la sévérité de ses autres études par la composition de pièces latines fort goûtées, en prose et en vers. De plus, sans le secours d'un maître, il avait acquis une connaissance profonde de la langue grecque, par une lecture assidue des auteurs et surtout des Pères grecs.

Cette dernière circonstance explique assez bien le choix qu'on fit de lui, en 1664, pour succéder à Heymbach au collége de Busleiden. Cependant d'Hamere ne mit pas à profit ses heureuses dispositions pour les lettres, en dépassant les strictes obligations du professorat. Licencié en théologie et jugé digne du bonnet de docteur, il fut chargé, en 1666, de la présidence du petit collége des Théologiens. La renommée qu'il avait acquise le faisait considérer comme capable de jeter un nouveau lustre sur l'Université, puisqu'il unissait à l'habileté du latiniste le savoir de l'helléniste. Mais d'Hamere se contenta de poursuivre en secret ses études, pour se livrer d'autant mieux aux exercices de piété et aux devoirs du ministère

[1] On trouve son nom écrit sous ces formes diverses: de Hamere, d'Hamere, van Hameren, d'Haemere, d'Hamers.

[2] Nous résumerons sa vie d'après Paquot, qui n'indique pas ses sources, *Fasti acad.*, t. I, p. 511, et d'après la compilation de Bax, folio 1452.

évangélique; il montra surtout le zèle qui l'animait pour le service de Dieu, quand il devint membre du chapitre de St-Pierre [1].

Il succomba à une longue maladie, le 29 avril 1680, à l'âge de 47 ans. Voici le distique que ses contemporains lui consacrèrent en manière d'épitaphe, parce qu'il résumait sa vie :

Simplice vir doctus latet hac sub marmoris umbra :
Egerat hoc vivens, hoc tumulatus agit.

13. Rutger van den Burgh.

Rutger van den Burgh, d'Amersfoort en Hollande, seizième dans la promotion des arts en 1673, et bachelier en théologie (S. T. B. F.), fut choisi, le 20 janvier 1681, comme professeur de langue grecque; mais il n'occupa point longtemps cette chaire, s'il y monta jamais [2], à cause de l'opposition qu'avait faite à sa nomination le prieur de la Chartreuse de Louvain, à titre de proviseur du collége.

Van den Burgh fut nommé, en 1690, à la cure de Heussen, dans le diocèse d'Utrecht, et mourut le 5 août 1703.

14. François Martin.

(1683-1722.)

Ce personnage, irlandais de naissance (*Galviensis seu Calviensis Hibernus*), fut désigné, l'an 1681, pour la leçon de grec, quand le titre de professeur fut contesté par un des proviseurs à van den Burgh, déjà nommé. Enfin, après un procès de deux années porté jusque devant le conseil de Brabant, procès dont nous parlerons ailleurs, il fut mis régulièrement en possession de la chaire de langue grecque, qu'il avait remplie à titre provisoire depuis environ trois ans.

François Martin, qui avait beaucoup d'esprit et de mémoire, passait pour être très-versé dans le grec; et comme il est vraisemblable de le

[1] Voy. les détails consignés à ce sujet dans Paquot.

[2] Bax. *Pacificam possessionem non videtur habuisse* (folio 1451). Nous exposerons brièvement cette affaire au chapitre XII.



croire, il conserva la charge de l'enseigner au collége de Busleiden pendant un terme de plus de quarante années [1].

Il reçut le titre de docteur en théologie le 12 octobre 1688, et mourut à Bruges, âgé de 70 ans, le 4 octobre 1722 [2].

La réputation de Martin comme helléniste était grande, et elle rendait difficile le choix de son successeur. Les difficultés s'accrurent encore par les mesures qu'un des proviseurs du collége voulut prendre pour restituer à la chaire de grec son ancien éclat. Un débat presque aussi animé que celui qui avait eu lieu à propos de Martin, s'éleva, en 1722, quand il s'agit de le remplacer : nous en réservons l'exposé au chapitre XII.

15. Ægidius Franciscus Audenaert.

(1723-1732.)

L'heureux élu qui fut enfin jugé digne d'être accepté comme successeur de Martin, était un des anciens lauréats de la Faculté des Arts, proclamé *primus* à l'unanimité dans le concours de l'an 1711 [3].

Égide (Gilles) François Audenaert, de Lokeren, dans le pays de Waes [4], fut appelé, après un cours de théologie de trois années, à enseigner la philosophie au collége du Château, dont il était un des anciens élèves.

Il avait déjà passé sept années dans cet enseignement, et il venait d'être élevé au grade de licencié en théologie (19 août 1721), quand il entra au collége de Busleiden, probablement en 1723. Audenaert resta professeur de grec jusqu'au mois d'août 1732, époque à laquelle il quitta Louvain. Il fut alors promu, par nomination académique, à un canonicat de Malines. Plus tard (7 mars 1738), il fut élu à la cathédrale de Gand parmi les chanoines dits *gradués;* il devint dans la même église archiprêtre, puis

[1] Quand Martin quitta Louvain, du mois de janvier 1691 jusqu'à la fin de l'année suivante, pour professer au séminaire archiépiscopal de Malines, il eut pour suppléant un certain Bodry, licencié ès droits, qui fut ensuite avocat à Bruxelles. *Fasti* de Paquot, t. I, p. 511.

[2] Voy. le supplément aux Fastes académiques : *Orat. de laudibus, etc.*, p. 132.

[3] *Promot. in artib.*, folio 30. Paquot, *Fasti*, MS., t. I, p. 511, et Bax, folio 1453.

[4] Voy. sur Audenaert un article du *Messager des sciences historiques* (1855, 3me livr.) : Les trois premiers de Lokeren au concours de l'université de Louvain, parHenry Rapsaet, pp. 357-358.

doyen du chapitre, et c'est revêtu de cette dignité qu'il mourut le 15 novembre 1768 [1].

16. François Claude de Quareux.

(1732-1740.)

Ce personnage, originaire de Quareux, bourg du district de Stavelot, était de naissance noble. Il avait eu la deuxième place dans la grande promotion du 25 novembre 1692, après avoir terminé ses études philosophiques au *Castrum*. On ne sait rien de précis sur la carrière professorale de François Claude de Quareux, quand il fut titulaire de la chaire de grec, à partir de 1732 [2]. On suppose qu'il mourut vers l'an 1741, ou même un peu auparavant. On donne à de Quareux le titre de chanoine de S[t]-Martin, à Liége [3].

17. Jean-Baptiste Zegers *(Segers).*

(1741-1782.)

Zegers ou Segers, qui était né à Louvain, au commencement du XVIII[me] siècle, fit un cours complet d'études dans sa ville natale [4].

Il fut d'abord élève du collége de la S[te]-Trinité, et entra ensuite à la pédagogie du Faucon. On le vit obtenir la dixième place dans le concours académique de 1727. Jouissant d'une des fondations du collége de Mylius, il se livra à l'étude de la théologie; dans la suite, il obtint successivement plusieurs charges académiques et des dignités ecclésiastiques.

Le 9 janvier 1741, il fut nommé professeur de langue grecque au

[1] Voy. dans Rapsaet, *loc. cit.*, l'épitaphe d'Audenaert à Saint-Bavon, énumérant tous les titres de ce personnage, et rappelant la fondation considérable qu'il fit, en 1757, pour des étudiants de Lokeren et du pays de Waes.

[2] Il était frère de Gérard Joseph de Quareux, premier dans la promotion de 1685, licencié en théologie, professeur de théologie et régent au collége du Porc, ensuite chanoine de Saint-Pierre, et président du collége de Divaeus, à Louvain, mort le 6 janvier 1741, à l'âge de 77 ans. Voy. une note de Foppens, *Prom. in art.*, folio 27.

[3] Paquot. *Fasti*, MS., p. 512; notes de Bax, folio 1453.

[4] Voy. Paquot. *Fasti*, MS., t. I, p. 512. Bax, folio 1453.

collége de Busleiden, et président du collége de Divæus. Il remplit aussi les fonctions de bibliothécaire de l'Université, entre les années 1752 et 1755[1].

Après avoir été chanoine de St-Pierre, secrétaire du chapitre et même doyen, il mourut le 10 août 1785, à l'âge de 78 ans, au collége de Craenendonck, dont il avait la présidence dans ses vieux jours.

J.-B. Zegers avait conservé la chaire de grec pendant environ 40 ans. Il ne donna sa démission qu'en 1782; nous n'avons trouvé aucun fait de quelque importance qui ait signalé ce long professorat.

18. Jean Hubert Joseph Leemput.

(1782-1787.)

Leemput, natif de Roterdam, avait été second dans le concours de 1768. Il fut proclamé docteur en théologie le 22 août 1780[2], eut la présidence du collége de Hollande, et obtint en date du 18 juillet 1782 la chaire de grec. Quand il la résigna, en 1787, il devint doyen de la cathédrale de Renaix. Plus tard, on le voit professeur d'histoire à l'école centrale de Gand, où il mourut en 1802[3]; il avait quitté Louvain vers 1790.

Il n'y a pas lieu d'exalter grandement le mérite de Leemput comme helléniste, puisqu'il n'a pas eu le temps ou l'occasion de le manifester; mais il nous paraît équitable de constater le déni de justice dont M. Ch. van Hulthem, son élève, semble avoir été coupable envers lui. Comment prendre à la lettre l'aveu que Leemput lui aurait fait un jour, et dont van Hulthem parle dans un de ses rapports à l'Académie de Bruxelles[4]? Cet ancien professeur de grec aurait dit « qu'il ne le comprenait pas, et que toutes ses connaissances se bornaient aux premiers éléments de la grammaire. »

[1] *Histoire des biblioth. publ. de la Belg.*, par P. Namur, t. II (Louvain), p. 28.

[2] Suppl. ad Fastos. V. *Orat. de laudibus*, p. 159.

[3] Bax, folio 1453. — *Prom. in art.*, folio 38 v. Addition de la main de van Hulthem.

[4] Voy. l'extrait cité par le baron de Reiffenberg, au tome II de ses *Archives philologiques*, p. 123. Louvain, 1827.

Renchérissant sur ce mot, van Hulthem répétait qu'il avait opposé un refus formel à son ancien maître, qui lui demandait une chaire à la Faculté des lettres de Bruxelles, et qu'il l'avait mis au défi de traduire Ésope.

On ne se résoudrait pas vîte à taxer d'une telle ignorance le professeur qui publiait en 1782, l'année même où il était mis en possession de la chaire de grec au collége des Trois-Langues, une grammaire méthodique [1], qui fut réimprimée à Louvain à l'imprimerie académique, quinze années après (1797). Ce travail peu étendu, mais systématique, paraît avoir été mûri longtemps par Leemput : il a été entrepris en vue des besoins pratiques de l'enseignement du grec, comme il ressort de la distribution du livre, ainsi que des déclarations de l'auteur dans sa préface. Il est constant que Leemput est parti de cette observation, que les livres classiques, existant en grand nombre pour l'étude de la grammaire grecque, avaient accordé le plus d'importance à la syntaxe, et que ceux qui avaient traité de la partie analytique de la grammaire l'avaient fait avec trop peu d'ordre ou avec trop de brièveté. L'ouvrage qu'il a composé pour servir d'introduction facile à la connaissance du grec, est destiné surtout à l'analyse du fond de la langue, à la théorie des formes. Qui examinera attentivement le livre même, en tenant compte de l'intention particulière du professeur, reconnaîtra qu'il a mis dans cet abrégé de grammaire beaucoup de concision et de lucidité, et qu'il l'a rédigé dans un style latin d'une clarté remarquable. Un simple coup d'œil fera juger la valeur de la première de ces assertions.

L'opuscule (*opusculum*, comme l'auteur le nomme) est partagé en six sections. La première, qui traite des éléments de la grammaire, présente plusieurs essais de simplification dans l'exposé de la déclinaison et de la conjugaison : ainsi Leemput, rejetant le nombre de dix déclinaisons, en établit trois principales [2], et relègue dans un chapitre à part les règles

[1] *Institutiones linguae Graecae, ad analysim potissimum comparatas, edidit J. H. J. Leemput, in Universitate Lovaniensi S. T. D. et linguae Graecae professor.* Lovanii, typis Academicis, 1782, in-8°.— Editio altera. Lov., typis Acad., 1797, pp. VIII-167, in-8°.

[2] Elles répondent aux trois déclinaisons de la *Grammaire grecque* de J.-L. Burnouf.

relatives aux contractions dans les noms. De même, dans la théorie des verbes, il établit simplement deux conjugaisons (celle des verbes en ω, et celle des verbes en μι), et réduit à quelques règles les contractions propres à la classe de verbes, dite jusqu'alors circonflexe, et longuement exposée. Un glossaire des verbes défectueux est présenté aux commençants à la suite des principes essentiels de la conjugaison.

La syntaxe, traitée dans la IIme section, est courte, mais méthodique, et les règles bien enchaînées : Leemput l'a débarrassée des rapprochements entre le grec et le latin, dont on l'avait surchargée dans d'autres livres classiques. La prosodie du grec est nettement résumée dans la IIIe section, en deux pages. La section suivante, qui traite des figures, est pleine d'intérêt et d'utilité; elle initie l'humaniste aux termes usités par les grammairiens pour désigner les particularités de l'orthographe, de la syntaxe et de la prosodie. La Vme section donne des notions succinctes sur les dialectes, et la VIme un abrégé fort clair de la théorie des accents.

Celui qui avait analysé ainsi la grammaire d'une langue savante ne serait pas resté muet devant les auteurs grecs; et si van Hulthem, moins absorbé par la bibliographie, eût cédé comme Caton au désir d'apprendre le grec dans ses vieux jours, il eût tiré lui-même bon profit de la lecture des rudiments de Leemput.

19. Jean-Baptiste Cypers.

(1790-1791.)

Les mesures qui amenèrent la révolution brabançonne et les troubles qu'elle entraîna, causèrent vraisemblablement une interruption dans les études au collége des Trois-Langues, comme dans celles d'autres institutions de Louvain. En février 1790 seulement, un successeur fut donné à Leemput en la personne de J.-B. Cypers d'Anvers, humaniste recommandable de l'Université [1].

Ce professeur avait été le 7me de la 3me ligne, c'est-à-dire le 31me dans la promotion de 1776. Admis le 16 mai 1785 au conseil de la Faculté des

[1] Bax, folio 1453 et 1514. — *Fasti Acad.* MS. de la Bibl. académique de Louvain, n° 20.



Arts, et nommé dans le même mois professeur de syntaxe au collége de la Sainte-Trinité, il venait de passer à la classe de poésie, en 1790, quand il fut appelé à la chaire de langue grecque rendue vacante par la retraite de Leemput [1].

Le 7 mai 1791, il obtint, par nomination de la Faculté des Arts, la cure de Beveren, dans le pays de Waes, et c'est dans cette localité qu'il est mort, le 21 mars 1820.

20. Antoine van Gils.

(1791-97.)

A. van Gils, de Tilbourg, né le 28 juillet 1758, était président des colléges de Malderus et de Ste-Anne. Licencié en théologie et chanoine de St-Pierre (1790), il fut élu professeur de langue grecque, le 21 mai 1791, et il professa dans le collége de Busleiden jusqu'à sa suppression, en 1797 [2].

A. van Gils soutint ses thèses pour le doctorat en théologie l'an 1794 [3], et l'année suivante il devint professeur de théologie à l'Université.

Il fut au nombre des membres de ce corps qui protestèrent contre la spoliation décrétée par les représentants de la république française, et il vécut assez longtemps pour se joindre aux anciens professeurs qui réclamèrent, en 1814, le rétablissement de l'Université [4]. Il mourut le 10 janvier 1834, président du séminaire de Bois-le-Duc.

[1] *Post discessum Eximii D. Leemput.* — Bax, folio 1514.

[2] Recueil de Bax, folio 1453.—*Prom. in artibus*, folio 42. Addition de la main de van Hulthem.

[3] Voy. *Oratio de laudibus, etc.*, p. 159. (Append.)

[4] Voir les pièces relatives à leurs démarches dans l'*Annuaire de l'Univ. de Louvain*, 1838, pp. 199 et suiv.

CHAPITRE VIII.

LES PROFESSEURS DE LANGUE HÉBRAIQUE.

Ἀδόλως τε ἔμαθον, ἀφθόνως τε μεταδίδωμι,
τὸν πλοῦτον αὐτῆς οὐκ ἀποκρύπτομαι.
(*Sapientia*. VII.)

La langue sainte n'était plus regardée comme un mystère impénétrable; son étude n'était plus envisagée comme une témérité, et, à part le mécontentement de quelques esprits, elle pouvait être inaugurée en 1518, dans l'institut de Busleiden, sous les mêmes auspices que la langue grecque. Il devait s'écouler toutefois une vingtaine d'années avant que la lumière tirée des études hébraïques parût également vive et pure à tous les yeux : tout fut conduit avec prudence; les principes de la langue furent enseignés sans détours et sans arcanes; sa véritable richesse fut révélée à des intelligences cultivées, qui en conçurent bientôt l'application aux sciences théologiques, et les préventions qui s'étaient élevées contre le seul nom d'hébreu ou de texte hébreu ne survécurent pas à la première effervescence des conflits que nous avons rapportés, en faisant l'histoire du collége à son berceau. Érasme en avait bien auguré : le jour allait se faire, et l'hébreu serait accueilli dans nos écoles avec le même respect que les deux autres langues savantes. Il ne s'était donc pas trompé quand il disait en 1518[1] : « Cet Érasme qu'on avait lapidé, on l'embrassera un jour ! »

. . . . Ah! permettez, de grâce
Pour l'amour de l'hébreu. .

Les noms de trois étrangers ouvrent cette troisième série des professeurs

[1] Lettre à Barbirius, 6 mars 1518. *Epist.*, t. I, p. 307 : *Et exosculabuntur illum paulo ante lapidatum Erasmum.* — Voy. plus haut, chapitre V, pp. 125-127.

du collége de Busleiden; ces hommes ne s'attachèrent pas, il est vrai, à l'institution; mais leur nomination prouve quelles relations littéraires existaient entre tous les pays d'Europe, et quelle fraternité la libre fréquentation de leurs écoles établissait entre des nations divisées d'intérêt. La chaire d'hébreu fut dévolue tout d'abord à un étranger instruit, juif originaire d'Espagne, Matthaeus Adrianus, que tout le monde désignait pour l'occuper. Mais il ne fit pas un long séjour à Louvain, où il fut remplacé par deux hébraïsants anglais, qui abandonnèrent leur poste plus vite encore, Robert Wackefield et Robert Shirwood. Quoique leur carrière se soit écoulée et terminée ailleurs, il nous a paru indispensable de leur consacrer à chacun une notice biographique en tête de ce chapitre : leurs travaux nous représentent fidèlement les besoins et les applications de l'érudition hébraïque, à une époque où elle ne faisait que s'introduire dans les Universités. Nous ne pouvons faire moins que de compléter la notice de Paquot sur le premier de ces professeurs d'hébreu [1], d'après des sources qu'il n'a pas consultées ou qu'il n'a pas citées, et d'esquisser la vie des deux autres à qui la plume de cet historien n'a pas fait le même honneur.

1. Matthaeus Adrianus *(Matthieu Adrian).*

(1518-19.)

Matthieu Adrianus (ou *Hadrianus*), né en Espagne vers 1470 ou 1480, avait été d'abord élevé dans le judaïsme. Peut-être fut-il au nombre des juifs qui se convertirent et furent baptisés sous le règne de Ferdinand et Isabelle.

Adrianus, qui avait reçu le titre de chevalier du Christ, quitta l'Espagne pour mettre à profit sa connaissance de l'hébreu. Vers 1513, il se rendit à Bâle, un des centres scientifiques des pays allemands, et y fit des prosélytes parmi des hommes restés célèbres, entre autres Wolfgang Fabricius Capiton. Il prit le grade de docteur en médecine à Heidelberg, où il

[1] Voy. *Mémoires d'histoire littéraire,* t. III, pp. 74-75. Nous avons en outre repris, touchant M. Adrianus et ses deux successeurs, les faits que nous avons réunis naguère dans une notice sur Jean Campensis, insérée dans l'*Annuaire de l'Univ. de Louv.*, 1845, pp. 180-185.



compta pour disciples Jean OEcolampade et Jean Brentius [1]. C'est vers 1516 qu'Adrianus passa dans les Pays-Bas, à la sollicitation de Louis Vacus, qui paraît avoir été un Espagnol fixé à Bruxelles.

Adrianus fut attiré à Louvain par Érasme, qui vante hautement son savoir, sur la parole d'autrui, il est vrai, et qui fit des efforts pour le placer et ensuite pour le retenir [2]. D'abord, Adrianus ne parvint qu'avec grand'peine à subsister à Louvain : il donna longtemps des leçons privées, et il les continua probablement pendant une partie de l'année 1518, avant l'ouverture du collége des Trois-Langues, où les amis d'Érasme lui avaient assuré une place [3]. On croyait la cause de l'hébreu gagnée parce qu'on avait donné un titre et promis des honoraires à cet étranger [4]. Une lettre d'Érasme à J. Robbinus ou Robbyns nous apprend qu'Adrianus, dès le début de ses leçons, commencées peut-être avant l'ouverture du collége, comptait un auditoire nombreux et distingué, dans lequel il y avait même des professeurs ou docteurs de l'Université : il souhaitait que la chose fût aussi avancée pour la chaire de grec. Nous rapportons tout ce passage, qui constate les bonnes dispositions d'une partie du public [5] : *......Matthaeus suas partes et gnaviter et feliciter agit : habet auditores cum satis, ut in re tam nova, frequentes, tum honestos, in quibus sunt aliquot Magistri nostri. Utinam nobis contingat, qui simili successu Graeci partes tueri queat!*

Il y avait du zèle, sinon de l'enthousiasme, chez les auditeurs d'Adrianus; mais la faim de cet Espagnol était toujours fort grande, et peu géné-

[1] Voy. les témoignages recueillis par Paquot, t. III, p. 74. Les personnages ici mentionnés sont d'ailleurs connus dans l'histoire du luthéranisme et dans celle de l'érudition.

[2] Dès le mois d'octobre 1517, tout occupé du grand projet, il disait avec joie à Lupsetus (*Epist.*, t. II, 1628) : *Jam adest Hebraeus, exquisite doctus, nomine Matthaeus.* Voy. lettre à Budé, octobre 1517. *Epist.*, t. II, p. 1637 : *Hujus aetatis, omnium judicio, doctissimus.*

[3] On voit Érasme, en 1517, remercier Gilles Busleiden de l'accueil fait au juif Matthaeus, dont l'arrivée en Belgique est un événement à souhait. *Epist.*, t. II, p. 1653.

[4] Le 13 mars 1518, Érasme écrivit à OEcolampade (*Epist.*, t. II, p. 1675) : *Adest hic Matthaeus.... conductus publico perpetuoque salario ut Hebraea profiteatur : res probe succedit.*

[5] Lettre de Louvain, 26 mars 1518 (*Epist.*, t. II, p. 1677). Dans une lettre à Barbirius en date du 6 mars 1518 (*Epist.*, t. I, p. 307), il est question d'un enseignement en plein exercice : *Matthaeus vir suae linguae, in qua natus est, in paucis peritus, publice profitetur* Hebraice, *quasi parum hic fuerit ebriorum.*



reux, paraît-il, de leur naturel, ils ne faisaient pas assez pour l'apaiser. Dorpius, qui encourageait la petite école des hébraïsants, se plaignait à Érasme de la parcimonie de ceux qui auraient pu satisfaire le maître [1]. Lorsque Érasme rendit compte à Gilles Busleiden de l'ouverture des leçons le 18 octobre 1518 [2], il exalta de nouveau l'instruction si rare de notre Adrianus, et le fit en termes un peu hasardés [3], en se fondant sur la rumeur publique, sur l'opinion des savants d'Allemagne et d'Italie; il lui attribuait, avec une connaissance exacte de la langue, une habileté d'interprétation assez grande pour pénétrer jusqu'au fond de la pensée des auteurs. Il avait osé le présenter aux théologiens sous sa propre responsabilité [4]. Érasme insistait, dans la même pièce, sur la nécessité de retenir par tous moyens un homme aussi utile [5].

Malgré les pressantes recommandations d'Érasme et d'autres, les mandataires de Busleiden ne purent augmenter d'une manière notable les appointements d'Adrianus; cet étranger renonça à sa charge vers le milieu de l'année suivante (1519), et cessa d'enseigner à la fin de juillet [6] : peut-être ne quitta-t-il Louvain que vers le commencement de décembre. On sait qu'ensuite Adrianus accepta une charge de professeur à Wittemberg, comme le prouve une lettre de Mélanchthon à J. Langius, datée de 1520 [7]. Il n'est rien resté de positif sur la fin de la carrière de Matthaeus, ni sur sa mort. Il avait déjà changé tant de fois de résidence, qu'on avait douté légitimement de sa persévérance, sinon de sa loyauté : ainsi il était parti de

[1] Lettre du 16 juillet 1518. *Epist.*, t. I, p. 332. — Trait cité par Paquot, *ib.*, p. 74, note.

[2] *Epist.*, t. I, p. 353. Le texte de ce passage a été reproduit presque entier par Paquot, p. 74.

[3] Érasme fait, il est vrai, cette réserve : *Quod si meum judicium in hac re non satis habebit apud te ponderis.* — Dans ses notes manuscrites (*Fasti*, t. I, p. 512), Paquot interrompt Érasme par ce petit mot d'avis : *Pace tua, Erasme, minimi ponderis est tua sententia, qui Hebraeam linguam ignorabas.*

[4] *Exposui theologis qualis sit, neque dubitarim meo recipere periculo.*

[5] *Cum posteaquam aliquis Deus propitius ultro nobis obtulit, nostri muneris esse videtur, ut oblatum modis omnibus retineamus.*

[6] *Exordia*, p. 18 : *Docuit Hadrianus annum unum ac menses tres.*

[7] *Conductus est Adrianus, professor Lovaniensis qui apud nos hebraïca doceat.* C'était le moment de la retraite de J. Boeschenstein, hébraïsant de cette université. — Paquot, *Fasti*, t. I, p. 512, cite en preuve du même fait un recueil épistolographique : *Epistolarum Lutheri a Th. Aurifabro editarum*, t. I, pp. 84, sq. Cfr. Wolf ap. Colomiès, *Hispania Orientalis.*

Middelbourg chargé de dettes avant de venir dans le Brabant [1]. Érasme lui-même eut avec Matthaeus une fort singulière aventure, qu'il ne manqua pas de raconter à Capiton : l'étranger l'avait prié avec instance de lire à haute voix devant lui une lettre qu'il lui présentait de la part de Capiton; mais il fit la plus triste contenance, quand il entendit les choses fort désagréables qu'elle renfermait à l'adresse du porteur.

Il n'est resté sous le nom de Matthaeus Adrianus que deux opuscules publiés à Lyon chez Gryphius ou Sébastien Gryphe, célèbre typographe qui imprima plus tard, en hébreu, le *Thesaurus* de Sanctes Pagninus [2]. Ce sont : 1° une *Introductio in linguam hebraïcam* (in-8°), qui ne porte pas de date certaine suivant les bibliographes, et 2°, un recueil de prières en latin et en hébreu, suivi de quelques réflexions contre les Juifs au sujet de la substitution du dimanche au sabbat [3]. Il n'est pas improbable que Matthaeus ait passé directement de Louvain en France, dans le cas où lesdits opuscules y aient été imprimés [4].

2. Robertus Wackfeldus (*Robert Wackefield*).

(1519.)

Cet anglais, dont les travaux et les opinions n'ont pas été sans retentissement au XVI[me] siècle, n'a fait qu'un court séjour en Belgique, et il a enseigné à Louvain seulement pendant quatre mois, du mois d'août au mois de décembre 1519 [5]. Sa biographie ne sera point pourtant envisagée comme une digression inutile en cet endroit [6], puisque Wackefield, à

[1] Lettre du 13 mars 1518 à Capiton. *Epist.*, t. II, p. 1675.

[2] Voy. Colomiès, *Italia et Hispania Orientalis*, édit. Wolf (Hamburgi, 1730), pp. 255-256, et la fin de la notice de Paquot dans ses Mémoires. — Cependant Grässe (*Allgem. Literärgeschichte.* B. III, Th. I, p. 1204) suppose l'*Introductio* publiée à Bâle en 1520 avec le texte hébreu de prières chrétiennes, imprimé auparavant par J. Boeschenstein.

[3] Cet opuscule, de 3 feuillets in-4°, était intitulé : *Libellus hora (sic) faciendi pro Domino scilicet filio Virginis Mariae, cujus mysterium in prologo patente patebit.*

[4] Suivant Aub. Miraeus : *Auctarium de scriptoribus ecclesiasticis*, p. 138, édit. de Hambourg (cité par Colomiès, *ibid.*)

[5] Valère André. *Fasti acad.*, p. 283.

[6] Les notes latines encore inédites de Paquot (*Fasti acad. Lov.*, t. I, p. 513) nous ont servi beaucoup pour utiliser les renseignements tirés d'autres sources.

raison même de la science spéciale qu'il cultivait, a été mêlé à la politique et aux affaires religieuses de son temps.

Robert Wackefield, qui vit le jour dans les contrées du nord de l'Angleterre, avait fait dans sa jeunesse, à l'Université de Cambridge, des études complètes en littérature, en philosophie et en théologie; il entreprit ensuite des voyages dans la vue d'enseigner les langues orientales, parmi lesquelles il cultivait l'hébreu, le chaldéen et le syriaque, et de vivre dans la société des hommes les plus savants.

On prétend qu'après une courte résidence à Louvain, il eut l'occasion de professer les langues orientales à Tubingue et à Paris. Dans la première de ces villes, il remplaça en 1522, dans la chaire d'hébreu, le fameux Jean Reuchlin, qui venait de mourir; mais il n'y résida pas longtemps, malgré les efforts que fit le duc Ferdinand de Wurtemberg pour conserver à cette Université l'éclat de son enseignement[1].

Quand Wackefield fut de retour en Angleterre, il se fixa d'abord à Cambridge (1524), et son érudition biblique lui gagna les bonnes grâces de Henri VIII, qui en fit bientôt un de ses aumôniers *(Regi fuit a sacris)*. La position de Wackefield à la cour l'entraîna fort loin à l'époque où le schisme d'Angleterre éclata; on le vit défendre le divorce que le roi voulait justifier par la théologie[2], et ses écrits de même que sa conduite le rendirent suspect de certaines erreurs : il est avéré que quelques-uns de ses livres furent condamnés de son vivant.

Wackefield fut envoyé en 1530 à Oxford, où il donna des leçons de langues aux membres de l'Université, dans la grande salle du *Christ-church (in Triclinio aedis Christi)*. Deux ans après, il obtint un des canonicats du même collége, et le grade de bachelier en théologie; il enseigna ensuite à Cambridge, puis de nouveau à Oxford.

[1] Voy. Schnurrer, *Biographische und literarische Nachrichten von ehmaligen Lehren der hebraischen Literatur in Tübingen*. Ulm, 1792, in-8°, pp. 67-70.

[2] Henri VIII sollicita des principales Universités de l'Europe, comme des deux Universités d'Angleterre, une décision favorable à ses vues, et il fit fléchir de son côté plusieurs facultés de théologie : il n'osa rien tenter de semblable auprès de celle de Louvain. Voir le discours latin de Mgr de Ram : *de Laudibus, etc.*, p. 4, et note 9, pp. 40-42, et l'*Histoire de Henri VIII* par Audin, t. II.

L'attitude de R. Wackefield pendant les troubles fut conforme au rôle avancé qu'il avait pris dans l'affaire qui fut le point de départ de la réformation en Angleterre; il prêta la main aux mesures prises alors par le pouvoir, et assista à la destruction du monastère de Ramsgate *(Monasterium Ramesiense)*, ordonnée par le roi, en 1536. Il passait pour avoir enlevé lui-même grand nombre de livres de la bibliothèque de ce monastère, et entre autres le *Dictionarium hebraïcum Laurentii Holbecci*, ouvrage savant et bien travaillé [1].

Robert Wackefield mourut à Londres, en 1538 suivant les uns, le 8 octobre 1537 selon d'autres.

Des ouvrages ou des opuscules de R. Wackefield [2], les uns avaient trait à l'enseignement de l'hébreu et des langues bibliques ou à l'exégèse philologique des Écritures; les autres étaient des traités destinés à justifier par la Bible ses opinions en morale et en droit canonique [3]; d'autres enfin, étaient des discours et des pièces de circonstance appartenant à ses relations avec les deux Universités d'Angleterre. Nous indiquerons uniquement, comme relatifs à la philologie sacrée, l'*Oratio de laudibus et utilitate trium linguarum Arab., Chald. et Hebr. atque idiomatibus hebraïcis quae in utroque Testamento inveniuntur* (Cantabr., 1524, in-4°), la *Paraphrasis in librum Koheleth* (quem vulgo *Ecclesiasten* vocant) *succincta, clara atque fidelis* (in-4°), et le *Syntagma de Hebraeorum codicum incorruptione* [4], publié seulement après la mort de l'auteur (*Oxonii*, 1552, in-4°).

[1] Pitseus, de *Academiis et illustribus Angliae scriptoribus* ad ann. 1538, n° 957. Paris, 1619, in-4° (t. I, seul paru).

[2] Pitseus, *loc. cit.*, en a dressé une liste, et Wood en donne une autre dans ses *Athenae Oxonienses* (t. I, p. 46, 2me édit.). Schnurrer, dans le volume cité, n'en mentionne que les principaux. Paquot (*Fasti*, t. I, p. 522) a rassemblé les matériaux d'une bibliographie complète, trop étendus, nous a-t-il paru, pour servir de complément utile à la présente notice.

[3] Par exemple, *Kotser Codicis, etc.* Londini, 1528, in-4° : dissertation où Wackefield prouvait, d'après les Écritures et les décrets de l'Église, l'illégitimité du mariage du roi avec Catherine d'Aragon, veuve de son frère.

[4] Ce traité paraît avoir été une portion détachée de sa première publication sur les trois langues bibliques. Wackefield y parlait de lui-même avec une excessive confiance: *Spero me in ea praestitisse de tropis Scripturae, punctis, positionibus et nonnullis aliis rebus, quod a nascente Ecclesia, quod sciam, praestitit nemo, ne dicam attentavit.* — L'impression de l'hébreu se faisait dans les premières éditions de ses écrits, à l'aide de caractères taillés en bois (Hallam, II, 350).



3. Robertus Shirwodus *(Robert Shirwood).*

(1519.)

Robert Shirwood, qui fut présenté par Wackefield au moment de son départ, ne professa que pendant un mois, le mois de décembre 1519 : *Post mensem unum professionem inglorius deseruit,* comme a dit de lui Valère André [1]. Ce personnage, né à Coventry, dans le comté de Warwyck, s'était livré, à Oxford, à l'étude des belles-lettres et de la théologie, et on prétend même qu'il aurait pris dans cette Université le grade de docteur en théologie [2]. Selon Pitseus, Shirwood aurait ensuite enseigné publiquement la langue grecque et la théologie à Louvain [3]; mais, comme l'observe Paquot, on ne trouve son nom nulle part parmi ceux qui ont professé ces sciences, à moins qu'il n'ait été lecteur dans quelque collége (*fors lectorem egerit in aliquo collegio*). On n'a pas de détails sur le reste de sa carrière.

On attribuait à Robert Shirwood beaucoup d'intelligence et d'érudition. De tous les ouvrages qu'on a pu lui attribuer [4], un seul a obtenu une certaine célébrité : c'est le commentaire sur l'*Ecclésiaste,* que Valère André appelle *Recognitio seu explanatio in Ecclesiasten,* et qui a paru à Anvers, en 1523 [5]. Le lieu et la date de cette publication feraient croire à un séjour prolongé de Shirwood en Belgique, ou du moins à ses relations suivies avec notre pays.

Shirwood a dédié ce livre à Jean Webb, abbé des moines bénédictins du couvent de Coventry; il disait dans sa dédicace qu'il s'était efforcé de

[1] *Exordia*, p. 68. *Fasti*, p. 284. — Nous avons consulté aussi Paquot. MS., t. I, p. 513.

[2] *Si Baleo et Pitseo fides, registra enim tacent,* inquit Tannerus (*Bibl. Britannico-Hiberna*, p. 669) ap. Paquot.

[3] Pitseus. *De Acad. et illi script.*, a° 1530, n° 934.

[4] Pitseus, *loc. cit.*, attribue à Shirwodus des *Sermones varii*, en un livre, dédiés à Webb, et quelques autres ouvrages que Paquot n'est pas parvenu à connaître. Baleus (*De scriptoribus ecclesiasticis*) ne cite d'autre ouvrage que l'*Ecclésiaste*.

[5] Le titre de la publication mérite d'être cité en entier : *Ecclesiastes latine ad veritatem hebraïcam recognitus, cum nonnullis annotationibus chaldaicis et quorumdam Rabbinorum sententiis, textus obscuros aliquot literaliter explanantibus.* Studio Roberti Shirwood. Antverpiae, apud Guilielmum Vorstman, 1523, in-4°. — Voy. *Bibliotheca Sacr.*, Vir. Cl. Lelong et Boerner, edid. Masch. (Halae, 1783) tome III, part. II, p. 548.

réparer en partie l'obscurité de l'*Ecclésiaste* par sa version et ses notes (*Ecclesiastae obscuritatem versione sua et notis ex parte sarcire*). Jean Pineda, docte commentateur des Écritures, a fait tant de cas de l'interprétation de Shirwood, qu'il l'a insérée dans son grand commentaire de l'*Ecclésiaste*, publié à Séville [1]. Un passage de la préface de Pineda (c. 12., § 2.) a fait croire à plusieurs érudits que Shirwood était aussi l'auteur d'une version latine de tout l'ancien Testament, faite sur l'hébreu [2]. Si on ne peut le nier absolument, on ne connaît, du moins, d'autre partie achevée qu'un seul des livres Sapientiaux.

4. Johannes Campensis (*Jean van den Campen*).

(1520-1531.)

Le successeur de Shirwood eut enfin la bonne chance d'occuper plus longtemps, et avec distinction, la chaire d'hébreu, que lui conférèrent les administrateurs du collége. Jean Campensis a déjà obtenu une mention spéciale et détaillée de nos biographes les plus estimés [3], et Valère André, le premier, a célébré son mérite dans le tableau historique du premier siècle du collége des Trois-Langues [4]. Nous sommes tenu de reprendre ici les principaux faits de sa biographie, pour le juger comme hébraïsant et comme professeur.

Le nom de Campensis n'est autre chose que la transcription latine du nom de van Campen, ou plutôt van den Campen [5], lequel a pu être tiré

[1] *Ecclesiastes Salomonis latine ex versione J. J. Pineda cum commentariis.* Hispali, 1619, in-fol. Parisiis, 1620, in-fol.

[2] De ce nombre sont Jacques Tirinus. *Comment. in V. et N. T. (In Indice auctorum)* et Jean de la Haye *(Proleg. ad Biblia maxima)*. — Voy. *Bibliotheca sacra*, loc. cit.

[3] *Bibliotheca Belg.*, édit. 1643, p. 475, édit. Foppens, t. I, pp. 549-600. *Mémoires d'hist. littér.* par Paquot, t. II, pp. 505-507. — Le travail plus complet de ce dernier est élaboré dans ses notes des *Fasti acad.*, folio 513-514.

[4] *Exordia ac progressus*, pp. 68-69. Cfr. *Fasti*, p. 284. Nous userons librement de notre notice sur J. Campensis dans l'*Annuaire de l'Univ. de Louvain*, année 1845, pp. 185 et suiv., et nous la citerons quelquefois par extraits, grâce au droit de reprendre son bien où on le trouve.

[5] C'est sous le nom de Jean de Campen qu'il figure dans la *Biographie universelle*, t. IV, p. 637 (art. de Tabaraud).

du lieu d'où ce personnage était originaire, si ce n'est pas celui de sa famille. Il était né vers 1490, en Hollande, dans la province d'Over-Yssel (d'où il est aussi qualifié de *Transisalanus*), à Campen ou auprès de Campen, petite ville située à cinq lieues de Deventer, sur la rive gauche de l'Yssel. La patrie de Campensis n'était pas restée sans illustration dans les siècles de la Renaissance [1], et la ville de Deventer, dans le même pays, avait été longtemps la meilleure de nos écoles d'humanités. Tout porte à croire que Campensis avait déjà étudié les langues grecque et latine à l'école toujours florissante de Deventer, avant de se rendre à Louvain.

De bonne heure, Campensis se livra à l'étude de l'hébreu, avec le secours de quelques livres publiés en Allemagne, et aussi avec l'aide d'hommes instruits qui possédaient les éléments de cette langue. On n'a fait que conjecturer que Campensis aurait eu l'occasion de voir et d'entendre dans sa jeunesse le célèbre Jean Reuchlin. Il est certain, au contraire, que Campensis avait passé environ neuf années à étudier et à enseigner l'hébreu à Louvain [2], quand il fit un voyage en Allemagne, pour y acquérir par lui-même de nouvelles lumières. Il avait professé d'abord en élucidant avec persévérance les notions de grammaire répandues par les leçons de Matthaeus Adrianus et d'autres; mais, peu satisfait de ces notions, il voulut savoir suivant quels principes la langue hébraïque était étudiée par les Allemands, et si l'on pouvait tirer quelque utilité des points-voyelles, à la condition d'en réduire l'usage en méthode [3]. Les doutes de Campensis furent éclaircis au bout d'une année d'études: il se convainquit qu'une saine critique admet avec raison l'emploi de

[1] Campen avait vu naître un théologien célèbre, Heimeric, dit de *Campen (Heimericus de Campo)*, qui se distingua au concile de Bâle par l'habileté de sa dialectique, écrivit plusieurs traités à la demande du cardinal Nicolas de Cusa, et enfin vint professer la théologie à Louvain dans les dernières années de sa vie (1444-1460). C'était aussi le lieu natal d'Albert Pighius, qui remplit des postes de haute confiance dans l'Église, vécut à Rome à la cour des papes, et finit ses jours en 1535, à Utrecht. Voy. Foppens, pp. 42-43, et Paquot, *Mémoires*, t. I, p. 52.

[2] Valère André, *Exordia*, p. 68, d'après la préface de la grammaire hébraïque de Campensis (1re édit.): *Qui cum annos plus minus novem linguae hebraïcae discendae atque docendae impendisset....*

[3] *Exordia, ibid.*: *In Germaniam concessit, ut cognosceret esset ne ars aliqua in punctis, quibus vocalium loco utuntur Hebraei, an vero constaret nullam esse; haesitque ibidem annum unum....*

signes de convention, qui déterminent et conservent la prononciation traditionnelle de l'hébreu; dès lors il se livra avec plus de sécurité et plus d'attrait à une étude qu'il avait trouvée naguère pleine d'aridité et d'incertitude [1], et peu après, en 1528, il donna le fruit de ses recherches dans sa *Grammaire hébraïque*.

La chaire d'hébreu du collége de Busleiden avait été conférée à Jean Campensis probablement au commencement de l'an 1520; au mois d'octobre de la même année, il entra dans le nouveau collége avec Rescius et Goclenius, et pendant un terme de onze ans, il forma un grand nombre d'élèves, à qui il aplanit l'accès de la grammaire hébraïque, hérissée jusque-là de tant de difficultés. Lorsque Jean Campensis se démit de ses fonctions, en 1531, il se prépara à un voyage en Italie, où l'appelait, dit-on, une invitation du pape Clément VII [2]. Cependant, il ne se rendit pas directement à Rome; il parcourut tout d'abord l'Allemagne et la Pologne, dans l'intention de conférer avec des rabbins instruits et des hébraïsants célèbres. Puis il s'arrêta quelque temps dans le midi de l'Allemagne, et visita à Bâle Sébastien Münster, ancien cordelier de Tubingue, infatigable éditeur de livres destinés à l'enseignement de l'hébreu [3]. Il résida ensuite deux années à Venise, y enseigna l'hébreu, et noua des relations scientifiques avec un juif instruit, que le célèbre Hieronimo Aleandro lui avait fait connaître [4]. Les pérégrinations de Campensis avaient été assez longues; Érasme n'avait pu s'empêcher de le comparer à l'acteur d'une

[1] Valère André. *Exordia : Quo factum est ut quae difficilis illi primum, morosa et inamoena, facilem sit expertus linguam, lenem et amoenam; damnata sacrosancta illa plurimorum* ἀμαθία, *negantium certa aliqua ratione literis Hebraïcis adjecta puncta.*

[2] Par distraction sans doute, Valère André et Foppens ont ici nommé Léon X, qui était mort en 1521.

[3] Voy. sur les services de cet érudit dans les études hébraïques, Hetzel, *Gesch. der hebr. Sprache und Liter.*, pp. 152 et suiv., et Gesenius, *Gesch. der hebr. Sprache und Schrift*, pp. 109-110, 112.

[4] Campensis avait pu connaître autrefois Jérôme Aléander en Belgique, où celui-ci séjourna en qualité de nonce, quand les écrits de Luther furent brûlés en plusieurs villes. Lorsque Campensis le rencontra de nouveau à Venise, il y remplissait une mission du pape. Aléander était un des hommes qui avaient pris le plus à cœur l'intérêt des lettres; à cause de sa connaissance des langues, Alde Manuce lui donnait « cinq cœurs d'homme ». Sur son mérite littéraire voir Roscoë, *Histoire de Léon X*, t. IV, et Audin, *Histoire de Luther*, 2me édit., chap. XVII.



comédie toute de mouvement : *Motoriam egit fabulam,* écrivait-il à Goclenius, ancien collègue et ami du voyageur [1]. C'est avec un vif déplaisir qu'Érasme avait appris la démission et le départ de Campensis; il l'estimait [2], et comptait sur son zèle pour l'affermissement du collége des Trois-Langues; tout en regrettant son absence [3], il le suivait cependant encore avec un bienveillant intérêt, dont il lui donna des preuves.

A Rome, Campensis fut accueilli avec grande faveur par l'autorité pontificale, sous le règne de Paul III, qui avait succédé à Clément VII, en 1534, et il fut investi de bénéfices et de titres ecclésiastiques. Cependant, les honneurs ne purent le retenir en Italie, et il se mit en route dans l'espoir de faire hommage à sa patrie des connaissances qu'il avait acquises dans les villes étrangères. Déjà il était arrivé à Fribourg en Brisgau, quand il fut atteint de la peste qui y sévissait alors, et il y fut enlevé encore à la fleur de l'âge, le 7 du mois de septembre de l'an 1538.

Les ouvrages de Campensis, que nos polygraphes ont pris soin d'énumérer [4], méritent ici une description toute spéciale, puisqu'ils attestent sur quel ordre de travaux l'enseignement de l'hébreu était alors fondé, par quel genre d'application il était justifié aux yeux des savants, et mis en rapport avec les autres sciences. Un abrégé de grammaire hébraïque, une paraphrase des *Psaumes* et une autre de l'*Ecclésiaste*, telles sont les publications de Campensis, qu'il nous importe d'analyser, pour parfaire la biographie d'un des hommes qui ont la plus belle place dans les annales du collége de Busleiden.

I. *Grammaire hébraïque.* — La première en date des productions de Jean Campensis est sa grammaire hébraïque, sortie, en 1528, des presses de Thierry Martens à Louvain. Voici le titre prolixe de cette grammaire, qui remplit le *recto* du premier feuillet [5] : *Ex variis libellis Eliae grammati-*

[1] *Epist. posth.*, ann. 1532-1533 (*Fasti*, p. 284).

[2] En 1524, il lui avait transmis une de ses créances à la charge du libraire Fr. Birckmann d'Anvers. *Epist.*, t. I, p. 822.

[3] Voy. sa lettre à Égide Busleiden. Fribourg, décembre 1531 (*Epist.*, t. II, p. 1424), et sa lettre à Goclenius, novembre 1533 : *Campensis abest.* (*Epist.*, t. II, p. 1479).

[4] Voy. Foppens, p. 600. Paquot, t. II, p. 506, et Sweertius, *Deliciae orbis christiani*, p. 365.

[5] Un volume in-4° de 52 feuillets, décrit d'après l'exemplaire de M. van der Meersch, par M. de

corum omnium doctissimi, huc fere congestum est opera Johannis Campensis, quidquid ad absolutam grammaticam hebraïcam est necessarium. Quod sequens pagella magis indicabit. — *Lovanii, apud Theodoricum Martinum. An. MDXXVIII. Mense junio.*

Cette première édition renferme une épître de l'auteur à Daniel Bomberg, consistant en trois feuillets, et datée de Louvain 1528, qui n'a pas été reproduite dans les réimpressions de son livre. Campensis y parle du terme de neuf années qui s'est écoulé depuis le début de son enseignement, et y déclare n'avoir bien compris la théorie des accents qu'après avoir étudié la grammaire d'Élias Levita.

L'essai de Campensis, qui présentait un résumé des règles essentielles de l'hébreu, tant sous le rapport de la lecture et de l'écriture que sous celui des formes, valut aussitôt de la renommée à son auteur; il fut réimprimé plusieurs fois dans les années qui suivirent, surtout à Paris, à la librairie de Chrétien Wechel [1]; ces éditions ont leur prix, à cause de l'excessive rareté de l'édition originale. Le fond de l'ouvrage avait conservé une utilité assez pratique aux yeux de Valère André, pour qu'il en ait préparé lui-même, comme on le verra plus loin, une édition revue, où il voulait indiquer les emprunts faits par Campensis à Élias.

La grammaire de Campensis n'abonde pas en exemples; mais elle se distingue par des définitions concises; libre de digressions, elle a les qualités d'un ouvrage élémentaire. A ce point de vue, Paquot n'a pas dit sans raison « que la grammaire de Campensis est bien faite, fort méthodique, et dégagée des ennuyeuses minuties, dont on a farci la plupart de celles qui ont paru depuis. » Cependant, si cette grammaire offrait dans sa méthode l'avantage de la clarté, il lui manquait encore l'utilité de fournir à la mémoire une connaissance exacte et facile des formes grammaticales : c'est ce que fit Cleynarts, élève et ami de Campensis, en publiant, en 1529, ses *Tables* pour la langue hébraïque [2], et il laissa ainsi à l'ouvrage de son

Gand, dans sa monographie sur Th. Martens, n° 106, p. 150, et récemment par le P. van Iseghem, dans la *Biographie* citée, n° 205, pp. 337-338. Cette édition *princeps* est restée inconnue à M. Jul. Fürst, éditeur de la *Bibliotheca judaïca*, qui appelle l'auteur Jean Campange (Th. II, 239).

[1] *Parisiis, apud Christianum Wechelum*, 1535, 1539, 1544 et 1553, petit in-8°.

[2] *Scripseram quondam tabulam hebraïcam, tabulam, inquam, non justam grammaticam, quod et typi minores deessent, et Campensem nollem videri emendare.* (*Epist.*, p. 181.)



maître, qu'il n'aurait point voulu paraître corriger, la destination particulière de grammaire élémentaire et classique. Comme aujourd'hui le livre de Jean Campensis ne présente plus en lui-même qu'un intérêt historique, nous avons surtout à rechercher ici dans quel rapport il est avec les travaux du même genre, qui datent de la première moitié du XVIme siècle. Il est impossible de déterminer de quels auteurs Campensis aura fait usage dans la composition de son livre, parce qu'il ne cite aucun des grammairiens chrétiens, dont il a été contemporain; il est seulement probable qu'il aura eu connaissance, soit à Louvain, soit pendant son voyage d'Allemagne vers 1528, des premières grammaires publiées par des Allemands d'après la méthode des rabbins, par exemple, celles de Conrad Pellicanus [1], de Jean Reuchlin [2] et de Jean Boeschenstein [3], et plus tard, avant d'achever son propre travail, il a pu mettre à profit quelques livres qui avaient sans doute déjà pénétré dans les Pays-Bas, tels que l'*Epitome* et les *Institutiones* de Sébastien Münster [4], ou bien la grammaire de Santes Pagninus [5]. Campensis paraît avoir pris surtout pour guide un écrivain juif, qui était allemand de naissance, mais vivait alors en Italie, Élias Levita, qu'il appelle le *premier des grammairiens* [6] et qui est, en effet, loué encore par les modernes comme un grammairien judicieux : « C'est celui de tous les rabbins, a pu dire Richard Simon, dans son *Catalogue des auteurs juifs*, qui ait été le moins superstitieux, et qui mérite le plus d'être lu. »

Comme Campensis l'annonce par le titre même de sa grammaire, il a eu recours aux différents traités d'Élias Levita, qui lui ont paru avec raison moins compliqués que le système d'autres grammairiens juifs; il a fait sans doute usage des éditions de ces traités publiées par Sébastien Müns-

[1] *De modo legendi et intelligendi Hebraea.* Basil., 1503, in-4°.

[2] Voy. plus haut (chapitre I, p. 31) le titre de son premier ouvrage: en 1518, parut son livre *De accentibus et orthographia*, complétant le précédent.

[3] *Elementale introd.* Ausb., 1514, in-4°. *Hebr. grammat. institutiones.* Vitebergae, 1518, in-4°.

[4] 1520 et 1524, in-12. Basil., apud J. Frobenium. — Son *Dictionnarium Hebraïcum* parut en 1520.

[5] *Instit. grammat. Ling. Hebr.* Lugduni, 1526. — S. Pagninus en a donné une *Abbreviatio* qui a paru à Lyon, en 1528, en même temps que la grammaire de Campensis à Louvain.

[6] Voy. Gesenius, *Gesch. der Hebr. Sprache*, pp. 97 et 99. — Élias Levita, né en 1469 dans le pays de Baireuth, enseigna à Padoue vers 1504, habita ensuite Rome et Venise, et mourut en 1549.

ter, chez Jean Froben, à Bâle : par exemple, le *Liber electus*, grammaire sous la forme de quatre discours, qui parut en 1525, avec une traduction latine en regard de l'hébreu, et les dissertations grammaticales, *Capita Eliae*, imprimées à Pesaro en 1520, et reproduites à Bâle, en 1527. Peut-être Campensis a-t-il eu aussi entre les mains le *Liber compositionis*, dont la première édition fut faite par Élias à Rome, en 1516 [1]. C'est à l'aide de ces sources que notre auteur a pu souvent invoquer dans les pages de sa grammaire l'autorité d'Élias Levita : il le fait surtout dans une question déjà débattue par les hébraïsants de son époque, la nature et l'autorité des points-voyelles; il applique le système de ponctuation reçu jusqu'alors dans les écoles, mais avec une réserve qu'il devait sans doute à la lecture des ouvrages d'Élias. Ce rabbin, en effet, a osé le premier mettre en doute, au grand scandale de ses coreligionnaires, l'antiquité du système masoréthique, qui fut bientôt après attaquée par des hébraïsants chrétiens, et aussi par Luther; mais le grammairien novateur n'a pas entendu nier l'usage nécessaire des points-voyelles; il n'a fait que combattre, au point de vue d'une libre critique, l'importance superstitieuse que la Synagogue avait fini par y attacher; il était loin encore de dénaturer la langue hébraïque par le système arbitraire de lecture qui a été substitué à la ponctuation et à l'orthographe des Masorèthes, et qui a été propagé, surtout en France, par les ouvrages polémiques de Louis Capelle, de Masclef et du P. Houbigant. L'exposition des règles de lecture, faite par Campensis d'après Élias Levita, nous représente une sorte de méthode éclectique, qui fut aussi celle de la plupart des hébraïsants qui vinrent après lui dans leurs ouvrages de grammaire; nous trouvons cette méthode énoncée sur le titre qu'il a donné à son introduction : *Libellus de natura literarum et punctorum Hebraïcorum, aliisque ad exactam grammaticis, christianis, et neotericis judaeis hucusque incognita, necessariis, ex variis opusculis Eliae Judaei, grammaticorum omnium facile principis, per Joannem Campensem concinnatus.* Quand le grammairien a défini la valeur des consonnes et l'emploi des points-voyelles, il s'occupe des gutturales : *Literae* aleph, hé, kheth, ghaïn, *multum*

[1] Münster n'en a fait une réimpression qu'en 1536.

exhibuerunt negotii omnibus qui ante hunc nostrum Eliam de grammatica scripserunt, nec quisquam quod sciam satis illarum naturam novit. Après avoir caractérisé leur nature gutturale, distincte de celle des autres ordres de consonnes, il établit que si ces lettres n'ont pas de sons par elles-mêmes et ne peuvent recevoir les *scheva* comme les autres, elles prennent le son d'une voyelle brève dont le signe est joint à celui du *scheva :* ce sont les points qu'il nomme *semi-puncta,* qui sont plutôt des demi-voyelles ou voyelles auxiliaires, et que les grammairiens modernes appellent *scheva* composé, ou voyelles abrégées : CHATEPH-*patach, segol* et *kamets.* On trouve, en outre, l'usage des lettres quiescentes dans les flexions grammaticales, expliqué par Campensis d'une manière aussi claire que le comportait la connaissance exclusive de l'hébreu, sans la comparaison des idiomes congénères, qui n'a été appliquée à la grammaire que dans le cours du XVIIme siècle.

II. *Paraphrases des Psaumes et de l'Ecclésiaste.* — Ces travaux de Campensis appartiennent comme le premier à sa carrière philologique [1]. Les Psaumes et l'Ecclésiaste ont donné matière à deux publications différentes, sur la valeur et les éditions desquelles Paquot s'est beaucoup étendu dans l'article de ses *Mémoires.* Les aperçus qui vont suivre reprendront uniquement les faits les plus importants, qui doivent être éclaircis par des observations nouvelles.

La première édition de la Paraphrase du Psautier a pour titre : *Psalmorum omnium juxta Hebraïcam veritatem paraphrastica interpretatio, auctore Joanne Campensi, publico, cum nasceretur et absolveretur, Lovaniensi Hebraïcarum literarum professore.* (Noribergae, 1532, in-16.) On apprend par ces termes, que c'est dans le cours de son professorat que Campensis a exécuté son travail d'exégèse philologique; il ne l'a donc publié qu'un an après son départ de Louvain, à Nuremberg, où il paraît avoir fait quelque séjour; c'est aussi de cette même ville qu'est datée la dédicace qu'il a faite du livre à Jean Dantiscus ou de Dantzig [2], évêque de Culm, et am-

[1] On a mis sans preuves, sous le nom de Campensis, les *Commentarioli in Epistolas Pauli ad Romanos et Galatas* (Venetiis, 1534, in-8°).

[2] Érasme avait recommandé Campensis à ce prélat : *Campensis mentionem feci in proximis ad Dantiscum literis honorificam.* (*Epist.*, t. II, p. 1479.)

bassadeur du roi de Pologne auprès de l'empereur Charles-Quint. La même année, la Paraphrase latine de Campensis était réimprimée à Paris, chez Claude Chevallon; mais avec celle du Psautier paraissait, pour la première fois, la Paraphrase du livre de Salomon, dit *Coheleth* ou l'Ecclésiaste : *Succinctissima, et quantum Hebraïca phrasis permittit, ad literam proxime accedens Paraphrasis in concionem Salomonis Ecclesiastae.* (Ap. Claudium Chevallonium, Parisiis, 1532, 43 pages.) Cette Paraphrase remontait, comme l'autre, aux premières années de l'enseignement de Campensis, qui l'appelait les prémices de ses travaux; il dit même qu'il l'avait dictée à ses auditeurs du collége des Trois-Langues, avant de la donner au public. Dans la suite, les deux Paraphrases ont été réimprimées ensemble dans plusieurs villes qui étaient devenues en quelque sorte les foyers de l'art typographique, à Paris [1], à Lyon [2], à Anvers [3] et à Bâle [4]. Des versions faites en langue vulgaire, en flamand, en allemand, en anglais et en français, sur le texte latin du Psautier paraphrasé, ont paru bientôt après : une version vulgaire de la Paraphrase de l'Ecclésiaste a été jointe aux traductions flamande et française [5]. La publication de cette dernière était due au trop fameux Étienne Dolet, qui annonça la Paraphrase « faite par le très-savant M. Jean Campensis » comme « une claire et succincte interprétation juxte la sentence, non juxte la lettre. » L'éditeur français a, dans une *Épistre au lecteur fidèle*, expliqué le nom et le titre des Psaumes; peut-être trouvera-t-on ici avec plaisir la définition du mot donnée dans la langue et avec l'orthographe du XVI[me] siècle : « Semblablement te voulons bien advertir que ce mot *pseaulme* signifie proprement le son de » la harpe; toutesfois le mot hébreu, *mizmor*, signifie proprement carme, » ode, chanson : mais nous disons les Pseaulmes, parce qu'ils ont été » chantés à certains instruments; mais cestoit en telle sorte que la mo-

[1] Dans les années 1534, 1545 et 1565, in-16.

[2] Chez Séb. Gryphius, 1533, 1536, 1538, 1548, 1568, in-12.

[3] 1535, in-8°.

[4] 1548, in-16. 1553, in-12. Voir l'indication des éditions latines des deux paraphrases de Campensis dans la *Bibliotheca sacra* du P. Lelong, éd. Masch, t. III, p. II, pp. 528-32 et 547.

[5] Les premières éditions de la version française sont celles de Paris, 1534 et 1542, in-16, et celle d'Anvers, 1544.

» dulation d'iceulx instruments préparoit et disposoit les affections des
» oyants a plus plainement percepvoir et entendre les paroles des sainctes
» chansons. »

Après l'examen sommaire des travaux de Campensis, constatons quels témoignages honorables ont été rendus à sa mémoire, par des littérateurs qui étaient alors l'écho des savants de leur pays. Ses connaissances étendues lui ont valu l'estime et l'amitié d'un des hommes les plus actifs de l'époque, Sébastien Münster, qui lui a adressé une lettre latine insérée en tête de la traduction de la logique de Maimonides [1]. Des humanistes qui avaient connu Campensis, ont célébré son savoir; après l'éloge donné par le poëte portugais André Resende à ses leçons de langue hébraïque [2], on citerait la pièce de vers élégiaques, dans laquelle son ami et compatriote, Alardus Amstelrodamus, a transmis le récit abrégé d'une vie bien remplie et sitôt tranchée :

Campensis praestans sanctae mysteria linguae,
Davidicos Psalmos fusiùs explicuit.
Non sine laude diù Veneta praelegit in urbe,
Obtinet hinc Romae multa sacerdotia.
Lovanii *statuit vitam finire docendo,*
Friburgum veniens peste repente perit.
Ne fortasse senem mutet fortuna secunda,
Hinc juvenem Campos misit in Elysios.
I nunc, rara studens, Hebraeis jungito Graeca :
Mors etiam doctos opprimit atra viros.

La réputation que Campensis avait acquise, par son enseignement et ses ouvrages, a autorisé Valère André à lui décerner cet éloge solennel, dans son discours historique [3] : *Et Joannes quidem Campensis qualis quantusque vir fuerit, e scriptis illius,* ὡς ἐξ ὀνύχων λέοντα, *licet aestimare : nam et Venetiis publice docuit, et eruditionis gratia a Leone X, Pont. Max., magno illo ingeniorum aestimatore, in urbem evocatus, benigne exceptus est, ac habitus liberaliter.*

[1] Basileae, 1526. Voy. une note dans Paquot, p. 505.
[2] Dans son *Encomium urbis et Acad. Lovan.*, 1529 (*Fasti acad.*, p. 401).
[3] *Exordia ac progressus*, p. 11.

5. Andreas Gennepius (*André Gennep*, dit *Balenus*).

(1532-1568.)

Le successeur de Jean Campensis était né à Baelen, bourg de la Campine, et c'est pourquoi il est nommé quelquefois Andreas Balenus, et même simplement Balenus, dans les écrits latins du temps. André Gennep, qui prit possession de la chaire d'hébreu, le 26 février 1532, à l'âge de 48 ans, la conserva jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1568.

Il eut le privilége de jouir jusqu'à une extrême vieillesse d'une santé encore vigoureuse et d'une grande gaieté de caractère [1]; c'est dans les dernières années seulement de son professorat d'environ 36 ans, qu'il réclama l'assistance de jeunes hébraïsants [2].

Distingué par la simplicité et la bonté de son âme, doué d'un caractère exempt de prétention et de feinte [3], André Gennep était fort instruit : il avait joint à la connaissance des langues la culture de plusieurs études spéciales, telles que la médecine, la botanique; cependant, il rendit des services signalés par sa connaissance approfondie de l'hébreu, dont il avait pénétré les mystères, nous dit-on, avec une perspicacité qui aurait défié celle des rabbins [4].

Il réussit à former des élèves distingués, dont plusieurs, entre autres Lindanus, lui ont rendu témoignage; c'est grâce aux entretiens particuliers qu'il accorda à Lindanus, et grâce à des recherches entreprises de concert, que celui-ci parvint à des vues aussi sûres et aussi solides sur la manière d'interpréter les Écritures. Si Lindanus, qui l'a nommé une des gloires de l'Académie de Louvain (*Lovaniensis Academiae decus*), s'est laissé peut-être entraîner trop loin par sa reconnaissance, on peut du moins mettre son maître au nombre des professeurs les plus utiles et les plus judicieux que

[1] *Vegetus et hilaris, qui gentis illius genius est.* (*Exordia*, p. 70.)

[2] Valère André. *Exordia*, p. 69. — *Fasti*, p. 284. — Foppens, *Bibl. Belg.*, pp. 52-53. — Paquot, *Fasti MS.*, t. I, pp. 514-515.

[3] Havensius (*Comment. de erect. nov. episc.*, p. 97) : *Homo fuit ingenio ut facili, ita simplici atque benigno, sine fuco ac fallacia.*

[4] Valère André. *Exordia*, p. 69 : *Linguae Hebraïcae, ac potissimum rei grammaticae mysteria Rabbinis prope ipsis callebat accuratius.*



l'enseignement des langues y ait comptés. On n'a pas d'ouvrage toutefois, sous le nom de Gennep; il avait préparé un travail sur les accents hébraïques (*de accentibus hebraïcis*, et un autre sur l'accord de la Vulgate avec le texte original hébreu (*de consensu editionis Vulgatae cum hebraïca veritate* [1]). Un petit travail manuscrit sur la dérivation des mots dans l'hébreu existait encore au siècle passé en manuscrit [2] : *De investigatione thematis in hebraïco sermone* (MS., in-4°, 12 p.).

Selon toute apparence, Gennep fit beaucoup pour venir en aide aux études et aux travaux des autres. Nous aurons lieu de rapporter ailleurs ses bons offices en faveur des deux Levita, juifs convertis, réfugiés à Louvain quelque temps, à cette époque. Jean Molanus, docteur en théologie, disait avoir appris de la bouche même de Gennep [3], que celui-ci était l'auteur de la *Grammaire hébraïque*, publiée par Jean Isaac Levita, sous son propre nom, à Cologne, et qu'il la lui avait dictée pendant le séjour d'Isaac à Louvain.

André Gennep mourut, en 1568, âgé de 84 ans [4]; il fut inhumé en l'église S[t]-Pierre (*in pronao*), auprès de sa femme, morte un an auparavant. Il avait chargé de distribuer ses biens « aux pauvres du Seigneur »

[1] Valère André dit (*Exordia*, p. 70) n'avoir pas pu voir ces ouvrages qui sont cités par Lindanus. (*De opt. interp. script. gen.*, liv. I, chap. VII.)

[2] Paquot, *Fasti*, p. 515 : « Apud Jo. Fr. Sal. Baelemans, Toparcham de Steenweghen. »

[3] Dans les *Analecta rerum Lovaniensium*, vus par Valère André (*Fasti*, p. 284). C'est sans doute le même ouvrage de Molanus, dont parle Valère André, sous le nom de : *Annales urbis Lovaniensis*, dans la *Bibl. Belgica*, 1[re] édit., p. 513, et aussi dans la seconde. Voir sur ce manuscrit la notice de M. Alvin. (*Bullet. de l'Acad.*, t. XXII, n° 8, p. 285.)

[4] Cornelius Valerius, son collègue, fit à sa mémoire cette pièce de vers, qui mérite, nous paraît-il, d'être reproduite :

Migravit octogesimo quarto senex
Ætatis anno functus integerrime :
Sex atque triginta per annos publice
Sacras Hebraeorum professus literas,
Linguamque callens optime sanctissimam;
Buslidiano *gloriam* Collegio,
Sibique favorem comparavit omnium :
Dum consulens benigne aegrotantibus,
Ope medica multis salutem contulit.
Nunc liberatus omnibus molestiis,
Fruitur beato coelitum consortio,
Nomine relicto posteris laudabili.

ses exécuteurs testamentaires Petrus Peckius, docteur en droit, et Melchior van Ryckenroy, président du collége des Trois-Langues.

Dans son extrême vieillesse, Gennep avait eu pour suppléant, pendant une année entière, un docteur en théologie, Augustin Hunnaeus ou Huens [1], de Malines : un jeune Frison, Buchon de Montzuma (à Montzima), plus tard docteur en théologie [2], le remplaça aussi pendant quelque temps.

La juste célébrité de Hunnaeus comme théologien et comme linguiste, appartenant par sa vie et ses travaux à l'école de Louvain, nous imposerait l'obligation d'entrer ici dans quelques détails sur les services rendus par lui à l'enseignement du collége des Trois-Langues, et sur sa collaboration à la grande œuvre de la typographie plantinienne. Nous y reviendrons ailleurs, en parlant de l'époque où le savant interprète de la Bible, directeur de la polyglotte d'Anvers, Arias Montanus, appelait à son aide les plus actifs des théologiens de Louvain, qui s'étaient livrés à l'étude des langues bibliques : Hunnaeus fut de ce nombre.

6. Johannes Guilielmius (*Guilielmi*) harlemius.

(1568-1569.)

Après la mort de Gennep, les proviseurs du collége chargèrent de la leçon d'hébreu J. Guilielmius, qui devint licencié en théologie l'an 1571 [3].

Ce personnage, natif de Harlem, est appelé en latin Guilielmius ou Guilielmi, d'après son nom vulgaire, qui était probablement Willems. Il avait été élève du collége d'Arras, à Louvain; mais il était entré dans la compagnie de Jésus, où il occupa la charge de recteur dans la maison de

[1] Hunnaeus avait suppléé, pendant quatre ans, Thierry Langius dans la chaire de grec. — Voy. chap. VII, § 4, p. 211.

[2] Il était de la promotion de 1564, qui fut célébrée avec une pompe extraordinaire; il mourut en février 1594, prévôt, archidiacre d'Utrecht, etc. (Valère André, *Fasti*, pp. 117-118). Voici un extrait de l'inscription de son portrait suspendu dans l'église d'Utrecht : *Praecipuarum linguarum egregie peritus, ex quibus Hebraïcam in Lovaniensi Academia publice professus est.*

[3] Valère André. *Exordia*, p. 71. — *Fasti*, 245. — Foppens, p. 653. — Alegambe. *Bibl. scrip. S. J.*, p. 248. — *Biblioth. des écrivains de la compagnie de Jésus*, par les PP. Aug. et Al. de Backer, t. II, p. 286. — Imbonati, *Biblioth. hebr. latina*, p. 203.

Louvain; puis, selon Paquot, celle de vice-provincial des Pays-Bas. Le mérite de Guilielmius a été généralement reconnu, en ce qui touche à l'interprétation de l'Écriture et à la connaissance des langues bibliques [1] : nous parlerons plus loin (ch. IX) du concours qu'il a donné à l'exécution de la polyglotte d'Anvers. Il mourut à Louvain, le 1er octobre, d'une fièvre maligne régnant en cette ville (*igne loemico*).

7. Petrus Pierius a Smenga.

(1569-1577.)

Pendant que J. Guilielmius professait l'hébreu, les proviseurs du collége se mettaient en mesure de pourvoir à la chaire affectée à cette langue par la nomination définitive d'un titulaire. Deux hommes sollicitaient l'honneur d'y monter, et il leur fut permis de donner des leçons en dehors du collége, pour justifier leur mérite par leurs œuvres : c'est ce qu'entreprirent de faire Pierre Pierius à Smenga, frison de naissance, et Cornelius Robertus, d'Anvers [2], chacun pendant un mois.

Enfin, le premier l'emporta sur son compétiteur, aux yeux de l'administration et de Guillaume Busleiden, écuyer, fils d'Égide, qui était considéré comme un des protecteurs du collége. La nomination de Pierius porte la date du 10 juillet 1569, et il professa l'hébreu pendant huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 1577 [3]. Il quitta alors le collége des Trois-Langues, se maria [4], et l'étude de la médecine lui ouvrit promptement une nouvelle carrière où il ne tarda pas à se distinguer. Promu docteur et professeur royal en 1579, il s'adonna tout entier à son art, sur lequel il composa quelques écrits [5], et il mourut à Louvain au commencement de l'an 1601 [6].

[1] Paquot. *Fasti*, MS., p. 515 : *Linguae Hebraïcae, Chaldaïcae, Syriacae et Arabicae peritissimus, uti et Latinae Graecaeque. Theologiae quoque intima mysteria penetraverat.*

[2] Nous ne savons rien d'autre sur ce Cornelius Robertus.

[3] Recueil de Bax, folio 1462-63.

[4] Sa femme s'appelait Pétronille van den Woude; elle était la veuve de Godevard de Jeger ou Jegers.

[5] On cite en ce genre des *Annotationes in Galenum* et des *Emendationum Chiliades*.

[6] Valère André. *Fasti*, p. 221. — Le 10 février 1601, après la mort de Pierius à Smenga, un

Pierius à Smenga était un homme d'un esprit prompt et vif (*acri et vivido vir ingenio*); nous n'avons à enregistrer ici que ses titres acquis à l'histoire comme professeur d'hébreu; mais on en conclura facilement qu'il s'est appliqué avec une grande ardeur à l'objet de ses premières études.

Il existait sous son nom un petit traité intitulé : *Prosodia hebraea, seu Ratio accentûs grammatici* (MS., 8 pages in-4°), que Paquot dit avoir vu lui-même chez J. Fr. Baelemans [1]; mais c'est surtout d'après les notices de Suffridus Petri sur les écrivains de la Frise [2], que l'on peut juger de l'étendue des recherches philologiques de notre auteur. Malheureusement la plupart des travaux énumérés par l'historien de la Frise sont restés en grande partie inédits; nous ne ferons que jeter un coup d'œil sur leur contenu, en vue de donner à cette notice son complément littéraire [3].

Les Livres saints et les auteurs anciens, grecs et latins, ont eu la plus grande part à des études historiques et critiques préparées de longue main par Pierius à Smenga. La principale de ses publications sur les Écritures était un travail volumineux, qui avait pour but de signaler les altérations et les mauvaises corrections que l'exégèse de son siècle avait introduites dans le texte original, hébreu et grec, de la Bible. En voici le titre rapporté par Suffridus Petri : *Sacrosancti et genuini Bibliorum textûs Hebraei Graeci, innumeris locis linguarum peritiâ sese venditantibus male castigando, citando et interpretando corrupti, et in alienum sensum detorti Apodeixis* [4]. Il avait, en outre, élaboré un commentaire littéral et historique sur la plupart des *Prophètes* qu'il avait expliqués publiquement dans ses leçons; c'est là un trait saillant dans l'histoire de son enseignement. Il aurait aussi ajouté des observations au *Michlol* de David Kimchi, pour élucider la rédaction hebraïque de ce traité grammatical.

subside nouveau fut accordé à Gérard de Vileers. Foppens, p. 1002, fait mourir Piérius nonagénaire, en 1650, après 72 ans de doctorat.

[1] Paquot. *Fasti*, MS., t. I, p. 517.

[2] *Decas XVII de script. Frisiae*, n° 2 (Franekerae, 1699, pp. 492-496).

[3] Paquot (*Fasti*, MS., pp. 516-517) nous est venu en aide dans cette revue sommaire. — L'esquisse d'une œuvre philosophique de Petrus à Smenga sur l'antiquité et son histoire a vu le jour à Louvain, chez Masius, en 1581, grand in-folio : *Mercurius seu Hermathena, de Harmonia mundi.*

[4] Ce manuscrit qui formait un épais volume in-folio ne fut jamais imprimé.

D'autre part, Pierius à Smenga avait mis l'érudition d'un humaniste dans des travaux analytiques fort nombreux sur des auteurs grecs et latins, sacrés et profanes, et sur l'histoire de l'antiquité. C'étaient des notes destinées à corriger ou à restituer des passages de ces auteurs, prosateurs ou poëtes, et entre autres, des notes critiques sur l'*Histoire naturelle* de Pline; c'étaient des extraits de passages remarquables de divers écrivains que Pierius avait recueillis dans ses vastes lectures.

A partir de l'an 1577, quand Pierius eut abandonné l'hébreu pour se livrer à la médecine, sa charge ne fut pas remplie pendant plus de trente ans. Non-seulement la chaire d'hébreu fut vide avant les autres chaires du même collége, et resta vacante pendant toute l'époque des troubles [1]; mais encore elle ne fut pas immédiatement occupée, quand le collége se rouvrit en 1606. Ce n'est qu'en 1612 que l'enseignement de l'hébreu y fut de nouveau inauguré, après la nomination de Valère André, dont nous allons retracer la vie et les services.

8. Valerius Andreas (*Walther Driessens* ou *Valère André).*

(1612-1655.)

La carrière de ce personnage appartient tout entière au XVIIme siècle, et c'est à Louvain qu'elle s'est écoulée en grande partie. L'objet du présent chapitre ne comporte pas une biographie complète de Valère André; force nous sera dans cette notice d'être sévèrement éclectique, puisque nous n'avons pas à juger indistinctement tous ses travaux. Il s'agira surtout ici du littérateur qui, chargé de la chaire d'hébreu au collége des Trois-Langues, non-seulement a relevé cette branche d'enseignement, mais encore s'est fait l'historien de ce collége [2].

[1] Valère André, *Exordia*, p. 71 : *Ingravescentibus mox intestinis in Belgio bellis, quadraginta amplius annos hebraïcae Musae siluere, ipsumque paulatim* Collegium Trilingue Elingue *factum.*

[2] Nous avons consulté, outre Foppens (*Bibl. Belgica*, pp. 1147-1148), les notes manuscrites que Paquot destinait à une biographie fort étendue (*Fasti Acad. Lov.*, t. I, pp. 517-520), et qu'il a rédigées en partie d'après des notes laissées par Valère André lui-même. Nous avons de même mis à profit, et souvent cité textuellement, notre notice historique, insérée dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain* de l'an 1846 (pp. 159-216) : *Valère André, professeur d'hébreu, etc.*



Valerius Andreas, dont le nom latin ne cache ni finesse ni épigramme, comme bien des noms ou épithètes des savants de la Renaissance, naquit en novembre 1588 à Dessell, ou Deschell [1], bourg du Brabant, placé sur les confins de la Campine, dans le voisinage de Moll et de Baelen, avec lesquels il formait une avouerie. C'en est assez pour entendre le surnom de *Desselius*, qu'il s'est donné en tête de ses ouvrages. Il fit ses premières études dans son endroit natal, sous la direction de Valerius Houtius [2], très-estimé alors pour ses succès dans l'éducation de la jeunesse. Envoyé à Anvers, il eut le bonheur d'y recevoir pendant trois ans les leçons du célèbre André Schott, prêtre de la Compagnie de Jésus. Ce fut surtout dans la connaissance du grec que le jeune campinaire fut redevable au savant humaniste de ses progrès fort rapides : aussi n'a-t-il négligé aucune occasion de lui rendre hommage comme à son maître, son guide et son protecteur [3]. François Schott, frère de ce savant, investi de hautes charges dans la magistrature d'Anvers, ainsi qu'Aubertus Miraeus, s'intéressèrent vivement aux études de Valère André. C'est encore en cette ville que le futur professeur de Louvain recueillit les premières notions d'hébreu dans les leçons du jésuite Jean Haïus, écossais de naissance, données sans doute au collége de son ordre.

Sur l'avis d'A. Schott, il alla faire un cours de philosophie à Douai [4] : il y resta deux ans disciple de Philippe du Trieu, alors jésuite, autrefois professeur à la pédagogie du Porc. Il y suivit assidûment aussi les leçons d'Andreas Haïus [5] de Bruges, enseignant, dans la même Académie, les lettres grecques, la langue latine et l'histoire. Comme s'est exprimé Valère André lui-même, dans un de ses opuscules [6], « pour donner quelques

[1] Il est plusieurs renseignements curieux, consignés par Valère André lui-même dans une sorte de *Curriculum vitae*, qu'il a mis à la fin de sa première édition de la *Bibliotheca* (1623), p. 752.

[2] *Literis politioribus partim in patria, manuducente et docente Valerio Houtio, felici ingeniorum formatore.* — Valère André, *Bibl.*, *ibid.* — Foppens, 1147.

[3] *Bibl. Belg.*, p. 752. *Ad Graecae linguae studium auctor et ductor.* Voy. *Ling. Hebr. Encomium*, p. 12.

[4] Paquot, *Fasti*, folio 517.

[5] Foppens, *Bibl. Belg.*, pp. 53-54.

[6] *Praef. Comment. in Ibin* (cit. ap. Paquot). *Ut vero scientiam illam morosam tunc sibi et super-*

assaisonnements à une science qui lui paraissait pleine de dégoûts et d'aspérités, il est quelquefois rentré en grâce auprès des Muses, en s'exerçant à de petits travaux de philologie. »

Valère André était de retour à Anvers depuis une année seulement, quand il fut appelé à l'enseignement de l'hébreu au collége des Trois-Langues; cette place lui fut offerte par Adrien Baecx, président du collége, dont nous avons dit ci-dessus (ch. IV) les importants services [1].

La collation de la chaire fut faite à Valère André vers la Noël de l'an 1611, comme en fait foi un diplôme des archiducs [2]; mais il n'en prit possession que le 27 mars 1612, en prononçant un discours sur les qualités et les avantages de la langue hébraïque, dont nous devrons parler explicitement dans la suite de ce chapitre.

Valère André n'abandonna jamais la chaire d'hébreu, malgré les autres charges et dignités qui lui échurent dans sa longue et belle carrière. Nous ne ferons plus que jeter un coup d'œil sur les services rendus aux études académiques en général par Valère André, avant d'examiner de plus près ses travaux de philologue.

Quoique titulaire d'une chaire au collége de Busleiden, Valère André se décida à entreprendre l'étude du droit, dans ses deux branches alors enseignées simultanément, le droit civil et le droit ecclésiastique. Nous le voyons promu au doctorat (*J. U. Doctor*), le 22 novembre 1621, admis au conseil de l'Université le 30 janvier 1622, et en 1628 nommé professeur royal, chargé de l'explication des Institutes (*Regius imperialium institutionum professor*).

Tout ce que Valère André a tenté ou réalisé pour la science du droit

ciliosam in multis literarum condimentis redderet conditiorem, in gratiam cum Musis rediit interdum, scribendis opusculis philologicis se exercens.

[1] Il avait dédié à Baecx en 1608 (suivant Paquot, *Fasti*, folio 518) une de ses premières publications, le commentaire de P. Nannius sur l'*Ars poetica*, dans l'édition d'Horace de Laevinus Torrentius. — Dans la suite, le 21 août 1621, Valère André épousa la nièce de Baecx, dame Catherine Baecx de Malines, qui mourut en 1640.

[2] C'est ce qu'a lu Paquot (*Fasti*, p. 517) dans un diplôme, daté du 29 décembre 1612, par lequel les archiducs Albert et Isabelle accordent à Valère André en supplément d'honoraires, une gratification (*bis quotannis*) de trente livres de 40 gros, monnaie de Flandre, prise sur les revenus de leur domaine (*ex dominio suo*).



mérite un examen à part [1]. En attendant que cette partie de ses ouvrages soit jugée avec autorité par un jurisconsulte, il est permis d'observer qu'ils roulent sur toutes les sources de la science du droit, et s'étendent du droit romain et du droit féodal au droit canonique; tantôt, il s'est borné à reproduire le texte d'auteurs célèbres, accompagné de notes originales et de commentaires plus ou moins étendus, comme il l'a fait pour d'anciens jurisconsultes, tels que H. Canisius, Lancelottus, A. Vallensis, J. Vendeville; tantôt, il a réuni les matériaux d'ouvrages méthodiques, tels que le *Synopsis juris canonici,* qui compta plusieurs éditions à Louvain, avant d'être réimprimé en Allemagne.

Suivons maintenant Valère André quelques instants dans d'autres entreprises, qui montrent à l'évidence l'activité vraiment extraordinaire dont il fut capable; elles répondaient à des besoins réels de l'enseignement et de la science, aux intérêts présents de l'Université, dont il était un des principaux fonctionnaires. En effet, les ouvrages d'histoire et de biographie que l'on doit à ses recherches personnelles présentent un caractère marqué d'opportunité, et c'est pourquoi ils ont fait époque dans nos annales littéraires.

La *Bibliotheca Belgica,* que nous citerons en premier lieu, est une biographie des hommes illustres de la Belgique dans les sciences, les arts et les lettres, dont l'auteur a donné lui-même deux éditions [2]. Il avait préparé cette œuvre de longue main [3], et il l'a conduite à un état assez avancé pour qu'elle ait servi de source à tous nos recueils biographiques depuis deux siècles, et de fondement à l'œuvre connue de Foppens [4]. Mais ce n'est

[1] Voy. la Bibliographie dans la notice de Foppens, pp. 1148-1149, et dans Goethals, *Lectures, etc.,* tome II, pp. 197-200. Voy. aussi Paquot, *Fasti MS.*, t. I, folio 296.

[2] La première est de 1623, in-8°; la seconde, double en étendue, de 1643, in-4°. Voy. l'*Annuaire* de 1846 (art. cité, pp. 176-204) et une note judicieuse de M. Dodt van Flensburg, dans les *Bulletins de la Soc. hist. d'Utrecht,* t. II, 1846, pp. 27-34.

[3] Ce fut en manière de prélude que Valère André imprima, en 1607, son *Catalogus claror. Hisp. scriptorum* et, en 1611, les courts éloges accompagnant ses *Imagines doctorum virorum è variis gentibus.* Le premier travail était fautif, et rempli de noms tirés uniquement de catalogues : comme s'il le désavouait, Valère André a cessé de le mentionner plus tard. Foppens (p. 1148) fait la même observation sur les deux opuscules que nous venons de désigner.

[4] L'édition de Foppens, selon M. de Reiffenberg, ne dispense pas de posséder les deux éditions

pas tout : Valère André, qui avait procédé dans ce travail avec l'appui des hommes les plus recommandables, et qui se fondait sur l'opinion de son maître éminent, André Schott [1], a tiré parti avec un soin minutieux de tous les recueils de biographie imprimés avant le sien, et d'ouvrages encore manuscrits que ses protecteurs et amis lui fournirent. Il est reconnu que Valère André a profité bien mieux que F. Sweertius, auteur des *Athenae Belgicae*, des secours et des lumières dont ils étaient l'un et l'autre entourés.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans plus de détails sur les mérites et les défauts de la *Bibliotheca Belgica;* nous donnerons cependant une idée des observations critiques que Paquot a formulées contre l'œuvre du polygraphe qui l'a précédé [2]. Il blâme Valère André d'avoir transcrit inexactement, dans sa Bibliothèque, les titres des ouvrages cités, de les avoir modifiés ou abrégés à sa guise; il lui reproche d'avoir souvent omis des livres imprimés en français ou en flamand, et encore d'avoir, en les citant, traduit leur titre en latin, de sorte qu'on ne peut toujours bien reconnaître en quelle langue chaque ouvrage a été écrit. Enfin, il observe que Valère André aurait dû émettre un jugement sur le mérite des auteurs, pour que ses lecteurs discernassent sans peine les meilleurs des médiocres.

Le second travail qui témoigne du vaste savoir de Valère André, a pour titre : Annales des études académiques à Louvain, *Fasti Academici studii generalis Lovaniensis*, dont il a pu donner lui-même, comme de l'ouvrage précédent, une seconde édition [3]. Il est de fait que l'auteur a bien présumé du désir de son public, quand il a fait succéder à l'*Academia Lovaniensis* de Vernulaeus, composition oratoire qui avait paru en 1627, un livre véritablement historique, qui contient tous les faits de l'histoire deux fois séculaire de l'Université, dans leur ordre chronologique et dans les termes de la plus rigoureuse exactitude. Cependant, si l'écrivain a introduit des

originales, devenues très-rares, où il y a des variantes à conserver. Voy. *Annuaire de la Bibl. royale de Bruxelles*, 1840, pp. 95-98, p. 103.

[1] *Primus vero mihi admodum adolescenti auctor operis hujus fuit Andreas Schottus, e Societ. Jesu, vir praestantissimus, cum illi ego a manibus essem ac studiis.*

[2] *Fasti*, *MS*., t. I, folio 519.

[3] Lov., 1635, in-4°, 230 pages. *Ed. iterata accuratior et altera parte auctior;* Lov., 1650, in-4°, 408 pages. Voy. l'*Ann. de* 1846 (p. 205-208) pour les titres détaillés et la description des éditions.

améliorations considérables dans la seconde édition de son ouvrage, il a sacrifié sans raison grave un morceau qui donne du prix à la première : c'est un discours qu'il a prononcé lui-même le 22 septembre 1626, à l'église de St-Pierre, dans une cérémonie commémorative de la fondation de l'Université [1]. Prenant le style élégant et soutenu qui convient au panégyrique, l'orateur caractérise les progrès rapides de l'œuvre commune des pontifes et des princes; il rattache à ces glorieux souvenirs l'éloge des colléges faisant partie du corps de l'Université, et des hommes les plus célèbres qui en sont sortis.

Les *Fasti* de Valère André ont mérité les suffrages de son siècle et du siècle suivant. Vers 1730, il a été question de les réimprimer sous le titre de *Historia Universitatis Lovaniensis*. L'entreprise n'a pas eu de suite : Paquot, qui avait vu la première feuille imprimée chez Égide Denique, a repris cette tâche abandonnée, en rédigeant des notes complémentaires du travail de Valère André, que nous avons mises souvent à contribution dans la présente monographie à propos des études littéraires.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence un travail d'un autre genre, qui s'accordait toutefois très-bien avec les deux publications que nous venons de mentionner. Ami des livres, Valère André devint, en 1636, bibliothécaire de l'Université, quand cet établissement fut doté d'une bibliothèque centrale, établie dans le bâtiment des Halles; c'est un morceau fort curieux que le discours prononcé par Valère André, le 1er octobre 1636, devant l'Université, pour montrer l'importance de cette création nouvelle [2]. Il rend justice au passé, et exprime des espérances fondées pour l'avenir. Son *Oratio auspicalis* est suivi d'un catalogue des imprimés et manuscrits de la bibliothèque qui venait de s'ouvrir [3].

[1] On lit dans l'édition de 1635 (pp. 205-217), cette pièce intitulée : *Eucharisticon fundatoribus, patronis et benefactoribus Universitatis Lovaniensis*, qui n'est plus que mentionnée dans la seconde (p. 396). Voy. l'analyse du panégyrique dans notre Notice citée, pp. 207-208.

[2] Il a été publié en 1639 seulement, à la suite du traité d'Erycius Puteanus : *Auspicia bibl. publ. Lovan.* (Lov., Éverard de Witte, in-4°).— Sur les incidents relatifs à l'ouverture de la bibliothèque, voy. P. Namur, *Hist. des Bibl. publ. de Belgique*, t. II, pp. 11-18.

[3] 110 pages, *ibid.* — Paquot remarque (*Fasti MS.*, p. 519) que la plupart des 111 ouvrages énumérés par Valère André n'existaient plus de son temps, et qu'il restait à peine dix manuscrits d'entre les 61 qu'il a décrits.

Telles sont les principales œuvres auxquelles Valère André a attaché son nom : l'exercice de charges temporaires, mais importantes, doit aussi être mis en ligne de compte, si l'on veut apprécier sa vie publique. De 1642 à 1643, il remplit les fonctions de dictateur [1], et il fut élu deux fois, le 28 février 1644 et le même jour de l'an 1649, recteur de l'Université, à une époque où la durée de cette charge s'étendait à un semestre. Valère André fut actif jusque vers la fin de sa longue carrière, et il ne cessa de s'intéresser aux matières de ses premières études.

Si nous devons louer bientôt l'homme de goût, le littérateur et le savant, nous ne pouvons manquer de recueillir ici ce que la renommée nous a transmis de l'honorabilité de son caractère [2]; plein de droiture, il ne souffrait pas que l'on portât atteinte à la réputation d'autrui : il a mérité d'être appelé vulgairement le bon Valerius (*den goeden Valerius*). Dans ses dernières années, il a supporté avec force et constance de pénibles infirmités : l'affaiblissement de sa vue, qui alla jusqu'à la cécité, et une hydropisie qui lui causa une enflure toujours croissante des deux jambes. Il mourut pieusement le 29 mars 1655, à l'âge de 68 ans. Cette date est rendue certaine par celle qu'il faut donner à la cérémonie de ses funérailles solennelles, qui eut lieu environ un an après, en 1656.

Bernard Heymbach, professeur d'histoire et successeur de Vernulaeus au collége des Trois-Langues, prononça devant toute l'Université l'oraison funèbre de Valère André, qui fut imprimée avec une dédicace à l'abbé de Tongerloo, Auguste Wichmans, et qui est datée du 5 mars de la même année [3]. L'écrivain, dans son avis au lecteur, reconnaît que son hommage était bien tardif : *Justo tardius haec justa in luce vides, etc.* Au lieu d'attribuer ce retard aux événements politiques, comme si la sécurité avait manqué

[1] Le dictateur d'alors était le dignitaire chargé de composer et de dicter les lettres ou les pièces officielles expédiées au nom de l'Université, et chargé aussi de répondre aux lettres adressées au corps académique ou à son chef, le recteur. *Fasti acad.*, p. 49. — *Acad. Lov.*, p. 37.

[2] Voy. Paquot, *Fasti*, folio 517.

[3] Cette pièce, dont parle Paquot dans sa notice sur Heymbach, est devenue d'une excessive rareté et manque dans la collection de van Hulthem. Voy. *Mémoires* de Paquot, t. I, p. 514 (ouvrages de Heymbach, n° 10). *Justa Valeriana, seu Laudatio funebris Valerii Andreae Desselii... Dictum in Basilica S. Petri coram Academiae totius consessu...* Lovan., Hier. Nempaeus, 1656, in-4°.

à notre pays, quand l'archiduc Léopold le parcourut avec ses troupes en prévision d'invasions imminentes, nous admettrions volontiers avec Paquot que l'orateur prit le temps de joindre au texte de son discours un choix de lettres adressées par divers savants à celui qu'il honorait d'un éloge public [1].

Les relations littéraires de Valère André avaient été fort étendues pendant les années laborieuses de son professorat : il avait dû entretenir une correspondance suivie dans la Belgique et au dehors, afin d'obtenir des matériaux pour ses œuvres d'érudition et de compilation [2]. On connaît plusieurs hommes dont il demanda les conseils ou le concours, tels que Justus Rycquius (de Rycke) [3], de Gand, et Boxhorn, professeur à Leyde [4].

Valère André avait été visité à Louvain par plusieurs voyageurs de distinction : il a mérité un souvenir tout particulier du savant Huet, dans le passage de ses *Mémoires* où il rappelle ses voyages en Hollande et en Belgique. « Parmi les professeurs de Louvain, dit-il [5], Valère André s'était fait un nom par son livre sur les écrivains belges et espagnols. Je le saluai, et voulus être inscrit sur la liste de ses amis. »

Mais n'avons-nous pas à rechercher ici les titres de Valère André comme littérateur et comme philologue ? Ami des lettres dès sa jeunesse, il le resta toujours, même quand il s'occupa de matières juridiques et de recherches biographiques. Il eut le talent d'écrire ses divers livres d'un style qui n'était pas dépourvu d'éloquence, et qui n'était non plus ni affecté ni

[1] Paquot, *Fasti MS.*, folio 517. — On lit (*Mémoires*, loc. c.) dans le titre de l'oraison funèbre : *Accessere epistolae aliquot selectae clarorum virorum, ex plurimis paucae, ad eum scriptae.*

[2] Il reste à la critique la tâche de constater ce dont notre polygraphe fut redevable à cette correspondance, et de définir la part de mérite qui lui demeure.

[3] Poëte et orateur latin, mort en 1627. — Foppens, pp. 788-789.

[4] Marc Zuerius Boxhornius, professeur d'éloquence et de politique à Leyde, était d'une famille originaire des Pays-Bas espagnols. Paquot (*Mém.*, t. I, p. 104) énumère 68 de ses ouvrages. Voy. V. Gaillard, *De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies*, pp. 101, 143.



[5] Nous donnons ici, d'après la traduction de M. Ch. Nisard, ce passage de Huet, dont M. de Reiffenberg a cité naguère le texte latin dans sa notice critique sur la *Bibl. Belgica*. — *Inter Lovanienses professores nomen aliquod tum gerebat V. A., qui scriptoribus Belgis et Hispanis celebris inclaruit. Salutavi hominem, et in amicorum ejus album referri volui.* — (*Comm. de reb. ad eum pertin.* Amst., 1718, in-12, p. 137. — *Mémoires de Daniel Huet, traduits, etc.* Paris, 1853, p. 89).



obscur. C'est faire son éloge que de reconnaître qu'il est resté homme de goût et de mesure, dans un temps où l'on écrivait rarement sans recherche et sans antithèse. Agé de moins de vingt ans, Valère André s'était exercé sur différents sujets d'érudition latine, et à Anvers, en 1608, il avait mis au jour, d'après les cahiers dictés par Nannius, le commentaire de ce savant sur Horace, en suppléant ce qui y manquait. A Douai, en 1610, il avait fait imprimer un système d'orthographe suivi d'un traité de ponctuation [1], et il avait ajouté ses propres observations au traité d'Alde Manuce, en insistant sur la nécessité de distinguer davantage les variations de l'orthographe latine, suivant l'ordre des temps, et de tenir compte des différences que l'usage introduit dans l'écriture comme dans la prononciation. Plus tard, Valère André composa des notes fort étendues sur l'*Ibis* d'Ovide, poëme réputé très-obscur, *poema σκοτεινον* [2].

Si l'on rapproche de ces premières élucubrations les efforts voués par Valère André, à Anvers et à Douai, à l'étude des lettres grecques, on se fait de lui l'idée d'un humaniste instruit, qui avait accès à toutes les sources, et qui était digne de coopérer au maintien des saines études.

On ne peut révoquer en doute qu'il ne se soit appliqué à l'hébreu avec persévérance, pour remplir ses obligations comme titulaire de la chaire qu'il occupa 43 ans; cependant il va de soi que Valère André ne fut pas un hébraïsant très-habile, puisqu'il dépensa la meilleure partie de ses forces et de son temps à une multitude d'œuvres étrangères à la philologie: s'il ne forma pas d'élève distingué en cette partie, il prêta son concours à ceux qui voulurent faire servir l'étude de l'hébreu et des langues anciennes à la polémique religieuse, et l'on a conservé le texte d'une discussion qu'il soutint, en 1617, pour mettre en évidence l'opportunité de ce genre d'étude dans un siècle où les écoles protestantes en tiraient grand parti [3].

[1] *Orthographiae ratio ab Aldo Manutio collecta primo, multis aucta.* — Duaci, Bellere, in-12. — Ed. II, *altera parte auctior.* Lov., in-24, d'après Paquot. Voy. la Notice de l'*Annuaire*, p. 187.

[2] Antverpiae, typis Nutii, 1618, in-fol.

[3] Elle est imprimée à la fin d'un volume publié à Cologne par Kinchius : *Famiani Stradae Romani e S. J. orationes variae.* — Les *Quaestiones quodlibeticae,* insérées sous le nom de Valère André, forment 53 pages avec un titre à part : *Quaestiones quodlibeticae habitae Lovanii XVII Kal.*

La question est présentée dans ces termes : *Quae commodior faciliorque ad convincendos sectarios nostros via, qua proprie quis eos gladio jugulet, quoties vel ad S. S., vel ad Patres linguasque concurrunt.*

Parmi les manuscrits de Valère André, conservés au siècle passé par l'échevin Baelemans, et dont Paquot a pu prendre connaissance [1], il faut compter quelques cahiers de notes qui appartiennent aux études bibliques et hébraïques [2] :

1° *De inscriptione et divisione Bibliorum apud Hebraeos*, pp. 7 in-4°.

2° *Exercitationes grammaticae in capp. VI priora Ecclesiastae.* Ce sont des annotations écrites à la marge et en regard des pages d'un exemplaire de l'Ecclésiaste, imprimé en hébreu chez Plantin. (Antv., 1571, in-4°.)

Valère André avait aussi préparé une grammaire entièrement basée sur celle de son prédécesseur, Jean Campensis, ou plutôt une révision augmentée et considérablement enrichie de cet ouvrage : un exemplaire de l'édition de Paris (Chr. Wechel, 1543), interfolié de papier, avait été chargé dans ce dessein de notes de la main de Valère André, qui avait indiqué dans ses additions notamment tous les passages que Campensis avait empruntés à Élias Levita (voy. Paquot, *Fasti MS.*, fol. 520) :

Grammatica hebraea e variis opusculis Eliae Levitae, grammaticorum omnium facile principis, olim quidem concinnata et delineata a Joanne Campensi, Belga, publico Ling. Hebr. in Coll. Tril. Buslidiano apud Lovanienses olim professore. Nunc vero a Val. Andrea Desselio ejusdem Hebraïcae in eodem Collegio professore recensita, atque in ordinem commodiorem digesta.

Cependant la plus grande preuve que Valère André ait laissée de son aptitude à l'enseignement de l'hébreu, c'est le discours qu'il a prononcé en 1612, et qui roulait sur la valeur, les qualités et les applications de la langue sainte. C'est proprement la seconde partie de sa harangue d'instal-

Janu. MDCXVIII in scholis artium à V. A. Desselio. J. L. et Ling. Hebr. prof. publico. Voy. Paquot, *Fasti MS.*, folio 517.

[1] Paquot (*ibid.*, p. 520) énonce jusqu'à 11 ouvrages ou opuscules en dehors des matériaux épars laissés par Valère André pour des travaux de droit. — Nous y avons remarqué un court traité : *Brevis Academiae Lugd. Batavae Descriptio*, in-fol., pp. 9; Valère André avait entretenu des relations de courtoisie avec l'Université rivale.

[2] Cit. ap. Delgeur, *Schets eener geschiedenis der oostersche taelstudien*, p. 19 (Antv., 1847).



lation, qu'il prononça le 26 mars 1612, et qu'il ne publia qu'en 1614 [1] : dans la première, il avait retracé l'origine et l'histoire du collége des Trois-Langues pendant son premier siècle, et le lecteur a pu remarquer les nombreux emprunts que nous lui avons faits d'un bout à l'autre de ce Mémoire.

Une analyse de la partie littéraire du discours fera connaître les tendances et les vues que Valère André portait dans la philologie hébraïque; nous la reprenons dans la notice historique que nous avons indiquée à la suite de nos sources [2] : « Valère André a voulu traiter de l'origine et de l'usage des langues ainsi que des qualités éminentes de l'hébreu [3]; c'est pourquoi il a pu intituler la suite de son travail : *Éloge de la langue hébraïque* (*Encomium linguae hebraïcae*), et voici sous quels rapports il a entendu la louer [4] : *Satis vero superque eam laudavero, si antiquitatem quam comitatur dignitas, necessitatemque ejus, hoc praesertim exulceratissimo saeculo, paucis demonstravero.*

» On ne peut, il est vrai, accepter toutes les assertions de Valère André sur l'affinité des langues et la supériorité de l'hébreu comme des vérités scientifiques, ou comme des faits incontestables; les opinions qu'il émet et qu'il défend avaient cours longtemps avant lui, et elles ont d'ailleurs un caractère vénérable de tradition et de foi, qui leur donne sous sa plume un autre mérite qu'un intérêt historique. Il faut bien cependant opposer quelquefois aux opinions de notre auteur une thèse différente ou même contradictoire, quand elle est le résultat des investigations d'une science sévère dans ses méthodes et sérieuse dans son but; et d'ailleurs, qui n'a pas observé que les combinaisons les plus hardies et les plus neuves de la linguistique ont fourni aux grands faits de la science biblique, une confirmation bien autrement solide et décisive que l'appui de certaines traditions qui ne sont revêtues d'aucun signe d'authenticité?

» Valère André cherche à établir tout d'abord la relation intime de la

[1] *Exordia ac progressus*, pp. 12-30 (voir l'Introduction, note 1, p. xv).
[2] *Annuaire de l'Université de Louvain*, 1846, pp. 174-186.
[3] *Cum de linguarum ortu atque usu, tum de linguae Hebraïcae laudibus. Ib.*, p. 2 et p. 12.
[4] *Coll. Tril. exordia, etc.*, p. 2.

raison et du discours, qui fait de l'homme un être social (*Ratione atque oratione)*, et il en tire la nécessité de la connaissance des langues, interprètes naturelles de la pensée parlée; il reconnaît que « leur usage facile » à l'origine du monde, a été rendu difficile par la confusion de Babel [1]. » Valère André ne se contente pas de rapporter ainsi, dans sa vraie signification, l'événement dont nous devons la transmission au témoignage de Moïse, et que semblent confirmer les efforts prodigieux de la philologie moderne, pour découvrir l'affinité primitive des radicaux appartenant aux grandes familles de langues. Il mentionne une tradition accréditée par les Juifs et par les saints Pères [2], et d'après laquelle la confusion de Babel a engendré dans le monde la distinction de soixante-douze langues; il ne se prononce pas sur ce nombre, qui a varié dans le cours des siècles parmi les interprètes [3]. « Entre toutes ces langues, » ajoute Valère André, il en est trois qui ont été toujours considérées » comme d'un prix infini : ce sont les langues hébraïque, grecque et » latine. » Écoutons les raisons qu'il donne de cette primauté : *Quibus victricem triumphantis crucis titulum inscribi Christus voluit, ut divinitatis, humanitatis, vitaeque ac mortis testibus* [4] : *quibus divinarum humanarumque rerum scientiae sunt conservatae, ad posterosque transmissae : quibus sacrosanctum illud Evangelium, ille fidei nostrae arrhabo, per universum terrarum orbem est propagatum.* C'en était assez pour peindre la mission providentielle des trois langues qui ont servi d'intermédiaires entre l'antiquité païenne et la civilisation moderne; mais peu après, Valère André cède à la vaine satisfaction de

[1] *Magnus profecto Linguarum usus, qui facilis in mundi exordio, dum unius homines omnes essent labii : difficiliorem reddit babilonicum Chaos et confusio. Diversitas haec quantum damni humanae societati invexerit nemini non est compertum. Ib.*, p. 13.

[2] Valère André cite particulièrement saint Augustin, *De civitate Dei*, lib. XVI, c. 6, et *De mirab. S. Scripturae*, lib. I, c. 9. Nous nous bornerons à faire remarquer ici que le premier ouvrage donne une paraphrase sublime du point d'histoire sacrée qui est en question (à partir du chapitre IV du même livre).

[3] Il use des expressions : *Nam alii detrahunt, addunt alii.*

[4] Le traducteur français de l'*Ulysses Belgico-Gallicus* de Golnitz rend ainsi ce passage, qui concerne le Collegium Trilingue (l'*Ulysse français*, Paris, 1643, p. 82) : « Les trois langues qui firent l'éloge et l'épitaphe de Jésus-Christ se montrent dans un autre collége, qui fut fondé par un favori de Charles-Quint, Hiérosme Buslidius. »

comparer chacune de ces langues à un arbre, qui se partage en trois rameaux ou en trois dialectes [1], et il est entraîné à faire dériver toutes les autres langues de cette triple source dans le cours des temps.

» Valère André passe ensuite à l'examen des trois qualités qu'il assigne comme essentielles à la langue hébraïque : l'antiquité, la dignité, l'utilité. En poursuivant le développement du premier point de ce triple thème, il s'en tient aux opinions traditionnelles, qui, sans être dépourvues de toute réalité, avaient le tort d'être présentées de son temps comme des vérités incontestables et supérieures à toute discussion : c'est ainsi qu'il ne fait pas seulement de l'hébreu une langue ancienne, vénérable par son ancienneté et consacrée par sa destination exceptionnelle, mais encore la langue primitive, la formatrice de tous les idiomes connus, la langue des ancêtres de l'humanité dans le séjour d'Éden [2]. Il n'invoque pas seulement à cet égard le témoignage de saint Jérôme, de saint Augustin, « lumières de l'Église orthodoxe », et ne se borne pas à soutenir la possibilité d'un fait que l'Écriture n'éclaircit pas complétement; il cherche à en établir la certitude par l'autorité des Grecs, qui, malgré leur vanité, auraient forcément rendu hommage à l'évidence de la vérité. Mais il ne s'aperçoit pas qu'il s'agit, dans les passages qu'il invoque, de la transmission de l'Écriture des Hébreux aux Phéniciens, et des Phéniciens aux Grecs [3]. La question de l'origine de la langue hébraïque reste indépendante des preuves acquises à l'histoire sur la formation de l'alphabet grec et des alphabets européens, et elle ne peut être tranchée en philologie que par une comparaison attentive et raisonnée des langues les plus anciennes.

» Un esprit de saine critique dicte à Valère André la réfutation d'un

[1] L'hébreu se partage régulièrement en dialectes chaldéen, syriaque et arabe; le grec en dialectes attique, dorien et éolien; le latin, en dialectes italien, espagnol et français. L'auteur ajoute : *Hinc variae, lapsu temporis, ut gentium ita linguarum deductae coloniae. Ibid.*

[2] *Dignitate et antiquitate procul dubio prima est, mundo coaeva, linguarum omnium matrix, cujus communione primos parentes nostros conjunxit optimus parens Deus.*

[3] Valère André répète, d'après Clément d'Alexandrie, un passage d'Eupolème, écrivain grec, d'ailleurs peu connu, qui fait Moïse l'auteur des lettres hébraïques dans son livre sur les rois de la Judée; puis, il y ajoute, d'après la même source, l'assertion d'un autre écrivain grec, Artapanus, dans son ouvrage sur les Juifs, touchant l'enseignement donné par Moïse aux Égyptiens. Voir les *Stromates*, liv. I, p. 343 (ed. Sylburg, Coloniae, 1688).



paradoxe qui avait fait quelque bruit à l'époque où il l'écrivait : c'est l'hypothèse de J. Goropius Becanus, qui, dans ses *Origines Antverpianae* [1], avait revendiqué pour le flamand la prérogative de langue mère universelle, parlée par le premier couple humain dans la solitude du Paradis terrestre. Une telle tentative méritait d'être citée parmi toutes celles qui avaient été faites au XVIme siècle dans le but de prouver la priorité absolue d'une langue donnée : *Et nuper Joannes Goropius Becanus noster, qui Belgarum ingeniosissimus audire meruit, laudem eam Cimbris (ô Cimmeriae tenebrae!) vindicare studuit, ingeniose magis quam solide; studiumque suum atque industriam Belgis suis, pro quorum pugnat auctoritate, probare conatus est.* Il faut savoir gré à Valère André d'avoir parlé aussi franchement d'une découverte qui avait pu jeter bien des esprits dans les illusions du patriotisme; il faut le louer plus encore d'avoir si bien caractérisé l'aveugle opiniâtreté avec laquelle certains hommes poursuivent une hypothèse favorite, et en particulier l'acharnement que les étymologistes ont porté en tout temps dans la défense des rapprochements les plus hasardés de mots et de syllabes. La réprobation de fausses méthodes, franchement proclamée dans son discours, fait honneur au futur professeur de philologie hébraïque, dont nous allons citer les paroles [2] : *Equidem laudo studium, laudo industriam eorum, qui a seriis nonnunquam digressi, in ludicris illis festivisque exercent, laxantque ingenii vires. At vero jocularia illa, verborum lenociniis ac fucis, longe petitis vocum etymis adornata, ut certa, καὶ ὡς ἐκ τρίποδος pronuntiata velle vulgi insinuare animis, hoc vero est Naturam deludere, et quando ipsa pro se stat Veritas, deridendum se praebere.....*

» Revenant à la langue hébraïque, Valère André en explique le nom par celui de Héber, petit-fils de Noé, et repoussant le secours de langues étrangères choisies arbitrairement pour l'explication des anciens noms de la Bible [3], il établit par l'hébreu l'interprétation naturelle des mots Adam, Ève, Caïn, Abel, Babel, pris pour exemples de recherches étymologiques.

[1] Antverp., Plantin, 1569, in-fol., pp. 534, sq. — L'auteur (J. van Gorp), né en 1518, exerça la médecine à Anvers à la suite de ses voyages, et il mourut à Maestricht, en 1572.

[2] *Coll. Tril. exord.*, p. 15. Cfr. N. Wiseman, *Rapports entre la science et la religion*, 1er Discours.

[3] *Certum est eas non a Cimbris, et id genus delirantium somniis petendas. Ibid.*, p. 16.

Puis s'occupant des langues qu'il appelle dérivées de l'hébreu, il donne la première place au chaldéen, en tire le syriaque parlé en Palestine à l'époque du Sauveur, étend l'éthiopien à la plus grande partie de l'Afrique et assigne pour domaine à l'arabe la masse des pays mahométans.

» Le plan du discours conduit Valère André à démontrer en second lieu ce qu'il appelle la dignité de la langue sainte : sans s'arrêter aux qualités éminentes qu'elle possède, telles que la concision et la simplicité, il rappelle qu'elle a servi aux entretiens de Dieu et de ses anges avec les patriarches et les prophètes, à la première expression des oracles divins, à l'établissement et à la promulgation de l'ancienne loi.

» S'agit-il de l'utilité comme d'un troisième caractère des études hébraïques, Valère André peut invoquer des exemples tout récents, les travaux des théologiens catholiques du XVIme siècle, et il proclame la nécessité de défendre la révélation biblique contre l'hérésie à l'aide du texte original des Saintes Écritures. Il croit inutile d'insister sur les signes merveilleux de la sublimité de leur langage, qu'il caractérise en peu de mots [1].

» L'obligation de cultiver l'hébreu est représentée par Valère André comme plus forte et plus impérieuse que jamais, en raison du secours que les hérétiques de tous les temps, et particulièrement ceux du dernier siècle, ont tiré de l'habileté de leurs fauteurs dans la connaissance de diverses langues; c'est à l'aide d'un tel moyen, observe-t-il, qu'ils ont pu maintes fois surprendre un peuple inexpérimenté, et lui imposer leurs inventions et leurs mensonges comme découlant des sources pures de la science sacrée. Valère André en prend occasion de signaler une des causes qui ont amené les désordres et les attaques dont l'Église avait souffert pendant le premier siècle de la réformation, et dont le souvenir devait être présent à l'esprit d'un grand nombre de ses auditeurs. Écoutons son langage clair et concis, mais énergique [2] : *Hinc contemptus ille orthodoxorum Patrum : hinc tam dis-*

[1] *Ut taceam ex hac veram solidamque sapientiam, tamquam a limpidissimis peti fontibus; quae Dei nobis arcana non captiosis rationibus, non inutilibus strophis, at veritate simplici, brevitateque proponit : in qua tot sunt sacramenta quot litterae, tot arcana quot puncta : in qua apex nullus aut ἰῶτα otiosum : in qua denique ipsae radices, tribus constantes litteris, Sanctissimae Triados ubique referunt vestigia..... Ibid.*, p. 18.

[2] *Coll. Tril. exordia*, pp. 19-20.



sidentes, pugnantesque Sacrae Scripturae versiones e male sanis novatorum istorum cerebris natae. Videmus hodieque circumforaneos doctores illos, et rumigerulos rabulas, in scholis, in compitis, in triviis, in popinis, et ubi non? nihil jactitare ac crepare aliud, quam Biblia Hebraïca ac Graeca, *illum ut aiunt, purum putum fidei Christianae thesaurum (quibus tamen ipsi promiscue atque indigne, tamquam praedam omnibus; summis, imis, doctis, indoctis, rodendum, seque ridendos, exponunt); idque tum confidentius petulantiusque cum nostros vident, aut linguarum illarum rudes esse, imperitos, aut odisse cane pejus et angue.* Cette peinture si vraie des manœuvres et des succès des novateurs est accompagnée dans le discours de Valère André d'une exhortation pressante aux théologiens catholiques, pour qu'ils s'emparent des mêmes armes que ces autres Géryons ont tant de fois tournées contre eux; l'orateur ne dissimule pas la présomption personnelle qui a déshonoré la plupart des exégètes de la réformation, et la vanité audacieuse de leur science [1]; mais il démontre l'avantage de déjouer leurs intrigues et de confondre leur orgueil par les réponses péremptoires qu'une exégèse philologique, se fondant sur les textes originaux, peut fournir constamment aux défenseurs de la vérité. Valère André a compris d'autant mieux l'opportunité de telles instances que, depuis la publication de la Polyglotte d'Anvers, l'étude de la philologie sacrée avait été négligée et presque mise en oubli dans les Pays-Bas catholiques; il se croyait en droit de se plaindre au nom de l'Église qu'elle eût si peu de combattants capables de soutenir glorieusement les efforts de la polémique protestante [2].

» Le nouveau professeur d'hébreu prévient une objection qu'il pouvait attendre de la bouche de quelques hommes, portés à redouter les consé-

[1] *Neque enim verentur novitii illi magistelli, frontis nullius aut pudoris homines, SS. Patrum scripta universi orbis jam olim probata calculo traducere, Antiquitatem omnem erroris damnare, ipsi scilicet* ἀεροβατοῦντες, *et in ipsa scientiarum arce constituti viros sanctitate doctrinaque illustres tamquam umbras premunt, et in Hebraeis Graecisque, ut ipsis quidem videtur, soli vident. Ibid.*, p. 20.

[2] Valère André cite l'exemple rare, à l'époque où il parle, d'un homme qui a pu avec succès rétorquer les traits lancés par les adversaires de l'orthodoxie; c'est Pierre Dornickius, appelé de Douai à une cure près de Bréda par Jean Miraeus, évêque d'Anvers; il se fit connaître par une application habile de l'étude des langues hébraïque et grecque à la controverse (ibid., p. 21).

quences d'études nouvelles : c'est l'authenticité de la Vulgate, proclamée dans la quatrième session du Concile de Trente, avec défense de la contester sous quelque prétexte que ce soit. Cette déclaration avait pu faire considérer par quelques-uns l'étude du texte hébreu comme désormais superflue et même comme dangereuse. Valère André reconnaît avec eux que l'édition latine de la Bible a été corrigée presque dans chaque siècle par la main fidèle d'hommes instruits qui ont travaillé à cette révision par l'ordre des souverains pontifes; mais il soutient que ce n'est point nuire à l'autorité de la Vulgate que de recourir aux sources hébraïque et grecque, d'où les hérétiques tirent leurs arguments pour la combattre et la détruire; il veut qu'on oppose à leurs versions nouvelles, aussi nombreuses et aussi différentes que leurs sectes, le témoignage imposant des paroles authentiques qu'ils dénaturent avec la prétention de les interpréter; il démontre qu'une étude critique du texte hébreu et de la version grecque doit contribuer à la défense de la Vulgate, et en même temps à une réfutation péremptoire des artifices ou des témérités des sectaires. Il était facile à Valère André de soutenir cette thèse, en invoquant les assertions formelles de saint Jérôme et de saint Augustin sur la valeur des deux textes originaux : il a soin de rappeler que depuis l'époque de saint Jérôme la ponctuation dite masoréthique a donné au texte hébreu une forme en quelque sorte invariable, gage d'une transmission fidèle; il ne néglige pas non plus de prendre à témoin le respect professé par les Pères de l'Église grecque pour la version des Septante, qu'ils ont citée dans leurs ouvrages, sans en méconnaître les défauts [2].

» Valère André combat une objection d'une autre nature, tirée de la difficulté que présente l'étude de l'hébreu; il cite saint Jérôme, qui n'a point caché dans ses écrits avec quelles peines infinies il s'est rendu maître des éléments d'une langue plus rude, au moment où son esprit s'était familiarisé avec les modèles de l'éloquence latine; mais il le fait en vue de faire ressortir l'abondance des secours que les travaux des hébraïsants du siècle

[1] Il renvoie aux œuvres du cardinal Robert Bellarmin, alors très-répandues, quiconque désirait connaître l'abus que les hérétiques ont fait des versions de l'Écriture, et les altérations dont ils se sont rendus coupables.

précédent peuvent fournir à ceux de son siècle; il n'a pour cela qu'à nommer les hommes de chaque nation, auteurs d'ouvrages spéciaux sur les principes de la grammaire hébraïque, Élias Levita et Jean Reuchlin, etc., en Allemagne; Jean Campensis et Nicolas Cleynarts, en Belgique; P. Galatinus, Sanctes Pagninus et Rob. Bellarmin en Italie; J. Quinquarboreus, en France; Vincent Trillesius, en Espagne. Valère André ne craint pas d'accuser un grand nombre d'hommes de redouter d'avance les aridités des éléments de la langue et de se décourager au premier aspect de quelque difficulté; il se plaint qu'ils ont recours trop vite à l'adage des ignorants : *Hebraïcum est, non legitur,* comme s'ils voulaient justifier à leur tour la fameuse glose d'Accurse : *Graeca sunt, legi non possunt,* et il leur reproche aussi d'ajouter foi sans examen aux jugements les plus inconsidérés [1]. L'âge n'est à ses yeux qu'un prétexte allégué par la paresse : l'exemple de Jean Reuchlin, de Rodolphe Agricola et d'Érasme prouve assez qu'on peut s'adonner avec fruit à l'étude de l'hébreu, même dans un âge avancé. Les dispositions essentielles que Valère André requiert de ceux qui veulent aborder cette étude, ce sont le zèle et la constance, qui leur garantissent des progrès remarquables dans un terme de quelques mois. Les sentences des anciens ne manquent pas à l'orateur pour recommander dans sa péroraison aux jeunes hébraïsants la patience et le courage; enfin, il emprunte à Hésiode une comparaison qui paraîtra peut-être ambitieuse à quelques-uns; c'est le vers où le poëte chante la vertu dont la route, d'abord escarpée et rude, devient facile et douce à mesure qu'on approche du sommet [2] :

Ρηϊδίη δὴ ἔπειτα πέλει, χαλεπή περ ἐοῦσα. »

[1] Valère André, p. 28. *Vulgaris hic judicii morbus est, temere de facilitate difficultateque judicantium, priusquam periculum aliquod fecerint, et plus auribus quam rationi experientiaeque tribuentium. Neque video, quam hic delicatuli illi asperitatem temere obtendant, nisi si domi latentes vernae patrium sermonem, ut mammillas infantes, tenere nimis ament et admirentur, caetera rudes, rerumque inexpertes.*

[2] *Opera et dies* (v. 290, ed. Goettling).



9. JOANNES SAUTERUS *(Jean de Sauter)*.

(1656-1679.)

Jean Sauter ou de Sauter, à qui la chaire d'hébreu fut confiée en 1656, était originaire du pays d'Alost [1] : il était né à Denderwindeke, village voisin de la Dendre, entre Alost et Grammont. Il avait étudié la philosophie au collége du Faucon [2] et obtenu la 161me place dans la promotion de 1649, qui comptait 210 concurrents. Il s'adonna ensuite au droit et s'exerça dans cette science sous les auspices du professeur Pierre Happenbrouwer, licencié en droit, qui habitait dans le voisinage du collége des Trois-Langues.

Nommé tout à coup professeur d'hébreu, J. Sauter fit une tentative certainement louable : comme des caractères hébraïques manquaient chez les imprimeurs de Louvain, Sauter cisela lui-même en plomb un spécimen de caractères élégants de diverse grandeur, et surveilla la gravure de poinçons de cuivre pour la fonte d'un corps de caractères de ce même dessin. Il voulait aussi se pourvoir de points-voyelles qui lui permissent d'imprimer des textes hébreux de quelque étendue. Sauter ne réussit à mettre au jour qu'un seul opuscule, une courte introduction à la langue hébraïque, qui parut à Louvain en 1675 [3]. Mais il ne fut pas à même de ponctuer le texte hébreu; il dut laisser aux commençants le soin d'y apposer à la main les points-voyelles.

Sauter, qui avait été reçu le 1er février 1674 au conseil de la Faculté

[1] Il est nommé Regrado-Alostensis par van Langendonck, dans la seconde édition de l'*Academia Lovaniensis*, p. 76, où sont consignés une partie des détails recueillis ici. D'autres renseignements nous viennent des notes rassemblées par Paquot (*Fasti*, t. I, p. 521) et par Bax, fol. 1463. L'esquisse de M. L. Delgeur : *Schets over de Oostersche Taelen in Belgie*, pp. 19-20, et notre article historique de l'*Annuaire de l'Univ. de Louvain*, 1848 (pp. 278 et suiv.), sur les derniers temps de l'enseignement de l'hébreu au collége de Trois-Langues, nous ont fourni des matériaux pour les notices de ce chapitre sur Jean Sauter et sur ses successeurs.

[2] *Aristotelicum pulverem hausit e Paedagogio Falconis*. Paquot.

[3] *Brevis introductio ad Linguam sanctam Hebraeam, qua ea praesertim in quibus ad hoc studium accedentes maxime laborant, ea docentur methodo, ut parvo labore quivis ea possit superare, et quae studii sunt profundioris utiliter dein adire*. Lovanii, typis Adriani de Witte, 1675, in-12 (pp. 24).



des Arts, mourut le 25 juillet 1679, et fut inhumé le lendemain dans la collégiale de St-Pierre [1]. La mort l'arrêta dans l'exécution d'autres œuvres littéraires qui nous auraient permis de mieux juger son mérite : c'était d'abord une grammaire méthodique et complète de l'hébreu *(Auditorium hebraïcum totam Linguae sanctae scientiam methodice et copiose continens)*, des études grammaticales sur le chaldéen *(grammaticalia chaldaïca)* et d'autres travaux du même genre [2].

10. Jean Herys *(Herrys)*.

Successeur de Sauter, en 1680, Herys échangea l'enseignement des humanités contre celui de l'hébreu; mais il prit celui-ci en sous-œuvre, pour cultiver les études de droit et pour en briguer les profits.

Jean Herys, que les uns font naître à Maestricht [3] et d'autres à Mechelen, bourg du Limbourg, voisin de cette ville [4], avait été le treizième dans la promotion de 1665, comme élève du Faucon. Il entra d'abord au collége de la Ste-Trinité [5], où il fut successivement professeur de petite figure (1671) et de grammaire (1672), et il conserva cette dernière charge au moins jusqu'en 1666 ou 1678. Quand il devint professeur d'hébreu, cette langue fut le moindre de ses soucis; on le vit s'appliquer ardemment aux études juridiques et prendre le grade de licencié en droit, ensuite celui de docteur, en date du 14 novembre 1690 [6].

Ce premier succès lui fit conférer peu après les fonctions de professeur royal pour les titres du code, et ensuite de professeur ordinaire pour les Pandectes (1701).

[1] Paquot, d'après les registres de l'Église.

[2] Van Langendonck, *Acad. Lov.* (édit. 1667), p. 76. L'opuscule imprimé est sans aucun doute l'abrégé dont il est question en ce passage : *Auditorii compendium, sive aditus ad linguam sanctam.*

[3] *Mosae-trajectinus.* — Voy. Paquot, *Fasti*, p. 521, et *Prom. in art.*, fol. 72 v.

[4] Recueil de Bax, fol. 1526 et 1534.

[5] Voy. la biographie de Tonsern dans Paquot, t. III, p. 648, note 1.

[6] Suppl. aux *Fastes* du doctorat en droit, *Annuaire*, 1843, p. 144. Dans une thèse défendue le 19 décembre 1691, il discutait cette question : *Utrum historiae ac linguarum cognitio in jure versantibus sit utilis, aut necessaria?... Promotio in art.*, MS., fol. 72.

Jean Herys, qui avait souffert d'une hydropisie pendant deux ans, mourut d'apoplexie à Louvain, le 17 février 1704.

11. Jean Guillaume van Hoven ou *vanden Hoven.*

(1704-1723.)

Jeune encore, van Hoven avait été le suppléant de J. Herys dans la chaire d'hébreu; il en eut l'héritage immédiatement après la mort de celui-ci, en 1704.

Né à Mechelen, près de Maestricht, en 1678, J. G. van Hoven avait obtenu de grands succès dans ses études théologiques, et s'était surtout distingué dans les disputes publiques des bacheliers. Son mérite dans la connaissance des langues anciennes [1] et l'appui de son maître, Martin Steyaert, lui valurent la chaire du collége de Busleiden.

Van Hoven fit preuve également d'un savoir approfondi dans les mathématiques, jusqu'à obtenir la charge de professeur royal pour cette branche d'étude; il la remplit, dit-on, pendant douze ans avec une distinction et une renommée qui passèrent jusqu'en Allemagne. Cependant, il ne négligea rien pour compléter son instruction dans les sciences théologiques; il subit successivement les épreuves qu'on exigeait alors pour les grades inférieurs, et remporta toujours dans les discussions publiques un triomphe signalé et suivi d'un grand retentissement; enfin, après avoir donné des leçons à l'abbaye de Sainte-Gertrude et au collége d'Adrien VI, il fut promu, le 11 novembre 1721, au grade de docteur en théologie [2]. Le haut mérite de J. G. van Hoven fut bientôt après récompensé par la collation de la chaire royale d'Écriture sainte et d'un canonicat de St-Pierre; mais il n'avait encore donné que sept leçons quand il fut enlevé par une violente maladie, à l'âge de quarante-cinq ans, le 24 avril 1723 [3].

[1] Au témoignage de Moréri (édit. 1759, t. VI, p. 98), van Hoven aurait obtenu les mêmes suffrages par ses leçons d'hébreu que par ses autres leçons.

[2] *Fastes doctorales Fac. S. Theologiae*, p. 434, recueil manuscrit d'où sont extraits les détails biographiques consignés ici. Cfr. *Or. de laudibus, etc.*, p. 139.

[3] Qu'il soit permis de reproduire quelques-unes des figures dont s'est servi l'historiographe du

Il paraît incontestable que les connaissances solides que van Hoven avait acquises par l'étude de l'Écriture et des Pères, ainsi que de toute l'histoire ecclésiastique, avaient révélé en lui un théologien de premier ordre, en même temps que sa profonde piété avait fait l'admiration de tous ceux qui l'entouraient. Les regrets, que J. G. Kerckherdere a exprimés sur la fin prématurée de van Hoven, dans son poëme latin sur l'École théologique de Louvain [1], semblent bien justifiés par l'activité qu'il avait déployée dans un petit nombre d'années. Rien n'empêche d'admettre comme fondées les espérances du panégyriste qui disait, en voyant s'éteindre un talent naissant, que « Hovius serait allé un jour bien au delà du savoir de Lucas de Bruges et du premier des Jansénius »; mais, toujours est-il vrai que van Hoven ne réussit point, par les leçons diverses dont il fut chargé, à exciter puissamment l'attention et le zèle des théologiens en faveur de l'exégèse sacrée et des travaux philologiques qu'elle réclame.

12. Gisbert Joseph Hagen.

(1726-1750.)

G. J. Hagen, qui naquit à Venlo le 26 avril 1689, d'une famille célèbre dans les armes, s'était occupé de bonne heure de la théologie, et il devait professer un jour cette science. Quoique van Hoven fût mort en 1723, Hagen n'hérita de la charge de celui-ci qu'en 1726, et il la géra en concurrence avec ses autres fonctions jusqu'à sa mort, comme nous l'apprend son épitaphe qui se voyait au cimetière de S[t]-Michel à Louvain [2]. Hagen

doctorat pour faire allusion au nom et aux talents de van Hoven : *Profusorum divinae in se gratiae donorum reconditor, demissa humilitate diu fuit Hortus conclusus donec disciplinarum cunctarum flore conspicuus, deinceps ut fons signatus apparuit... Lugenti Academiae eripitur, Fons Hortorum repente siccatus.*

[1] *Carmen de Schola Theol. Lov.*, Annuaire de 1840, p. 206; en voici quelques vers:

.... Tu claudis, Hovi, suspiria coetûs, etc....
.... Supra Lucae Brugensis iturum
Janseniique prioris opes, jam gratia magni
Caesaris ex merito donarat sede magistra
Scripturae.... Summusque trilinguis, etc.

[2] Paquot a inséré cette inscription dans son édition manuscrite des *Fastes* (p. 521). M. Delgeur l'a reproduite d'après Paquot. (*Schets*, p. 21.)

a professé la théologie après avoir pris le grade de licencié, et il aurait occupé tour à tour les chaires de catéchisme et de théologie scolastique [1]; il est devenu chanoine de St-Pierre et président du collége de Malderus. Mort sexagénaire le 2 juin 1750, Hagen avait refusé par humilité l'évêché de Ruremonde [2].

13. Jean Noel ou Natalis Paquot.

(1755-1772.)

Anxiatus sum inter mortuos merui.
(Ps.)

Nous rencontrons dans Paquot un de ces esprits vigoureusement trempés pour le travail, comme il y en eut peu dans notre école nationale au XVIIIme siècle. Il a souffert, il a été méconnu, et cependant par son caractère comme par son talent, il était digne d'un meilleur sort. Des hommes qui étaient morts à la science et chez qui ne vivait plus que l'envie résolurent sa perte, parce qu'ils ne purent supporter sa supériorité. Il fut en butte plus que personne de son temps aux dédains, aux contradictions, aux intrigues, voire même aux accusations les plus odieuses, et malgré tout, quand il eut courbé la tête quelques instants devant l'orage soulevé par les petites passions, il reprit cette plume d'une érudition sûre et mûrie, que la jalousie aurait voulu arracher de ses mains. Quoique nous n'ayons pas à retracer ici sa vie de tous points, il nous a paru juste de dire un mot à l'avance sur le mérite exceptionnel d'un homme qui ne peut être confondu avec la foule des maîtres de la même époque dont la biographie est enregistrée à côté de la sienne dans ce chapitre et dans

[1] *Fasti doctor.*, p. 449, dans la notice consacrée à J. R. G. Caimo, promu docteur en 1743 et devenu plus tard évêque de Bruges.

[2] Son nom est rattaché à une brochure dirigée contre les idées du P. Ch. René Billuart touchant l'obligation de rapporter les actions à Dieu; Hagen avait communiqué à M. Antoine Médard, président du séminaire de Liége, ses remarques sur cette question, dans laquelle il soutenait les opinions des théologiens de Louvain; la brochure publiée donna lieu à une longue polémique à laquelle prit part le P. Maugis, docteur-régent de la Faculté de Théologie. *Systema novum R. Patris Billuart de relatione operum in Deum, refutatum a R. adm. ac eruditissimo D. Hagens* (sic), *prof. regio, etc.* Leodii, 1752, in-12 (41 pages pour la réfutation). Voy. Paquot, *Mémoires*, notice sur le P. Billuart, t. II, p. 112.

les deux précédents. Nous parlerons d'abord du savant en général pour faire mieux connaître l'hébraïsant.

Le docte J. N. Paquot, de Florennes, était licencié en théologie [1] à l'époque où il fut appelé à la chaire d'hébreu, et il dut l'occuper en 1755, sinon dès l'an 1750 ou 1752. Versé comme il l'était dans toutes les sciences ecclésiastiques, il était capable de donner beaucoup d'éclat à cette chaire, et l'on verra qu'en effet il fit des recherches spéciales et fort utiles en vue des leçons qu'il y donnait.

Pendant le terme de plus de vingt ans que Paquot passa à Louvain, il fut absorbé constamment par des travaux d'érudition et de bibliographie, d'histoire littéraire et d'histoire ecclésiastique [2]. Ses charges s'accrurent à mesure que le champ de ses études s'agrandit : Paquot fut nommé historiographe impérial par lettres patentes de Marie Thérèse, en date du 23 avril 1762. Puis, de 1769 à 1771, il eut les fonctions de bibliothécaire de l'Université [3] et s'y fit remarquer par sa vigilance. Il avait la présidence du collége de Houterlé, mais avec la seule indemnité du logement, et il devait à lui seul défrayer sa table. La cour de Vienne fut instruite de la position gênée où se trouvait Paquot, et c'est pour y remédier que l'impératrice lui conféra, en la même année 1762, une pension annuelle de six cents florins [4]. On voit dans une lettre de cette princesse à son beau-frère, Charles de Lorraine, qui l'avait informée « des mérites de Jean Natalis Paquot, ainsi que du cas où il se trouve d'avoir à peine

[1] Il serait parvenu, dit-on, difficilement jusqu'au doctorat, à cause des frais de la promotion, environ 3000 florins, qu'il était hors d'état d'acquitter.

[2] Cons. Goethals, *Lectures relat. à l'histoire des sciences*, t. III, pp. 273-293 (Bruxelles, 1838). — Tout le monde sait la valeur des *Mémoires de Paquot*, comme recueil de biographies nationales et comme répertoire littéraire : ils sont sortis de l'imprimerie académique de Louvain, de 1763-1770, alors que ce savant résidait encore au sein de l'Université.

[3] Voy. P. Namur, *Hist. de la bibl. publ. de Louvain*, pp. 65-68, et de Reiffenberg, *Annuaire de la bibl. royale*, année 1841, p. 172.

[4] Voir la note de M. Ch. Piot dans le *Bibliophile belge*, t. II, pp. 149-152. Paquot retirait de la chaire d'hébreu 371 florins, et il regardait comme précaire le canonicat de St-Pierre qu'il avait obtenu en 1756, et qui devait lui valoir 500 florins, parce qu'il ne supportait pas bien la fatigue que lui causait le chant des offices. Paquot ne pouvait espérer une meilleure position à cause de l'animadversion de plusieurs personnages importants de l'Université.



de quoi vivre, » qu'elle lui accordait cette faveur, « touchée de compassion pour ce savant homme et se faisant un plaisir de réparer le tort qu'ont ses collègues de lui témoigner plus de jalousie que d'envie de concourir à son avancement. »

Paquot quitta Louvain en 1772, quelques mois après le déplorable procès qui lui fut intenté[1]; il n'abandonna rien de ses projets scientifiques, et il travaillait dans la retraite, quand il fut nommé, en 1785, professeur d'Écriture sainte au séminaire épiscopal de Liége. A ce sujet, Feller écrivait au prince-évêque [2] : « Que vous ávez bien fait de nommer le vieux, pauvre et très-savant Paquot, professeur de l'Écriture sainte! En vérité, c'est une bonne, sainte, chrétienne et judicieuse œuvre. » Ce polygraphe mourut à Liége le 8 juin 1803, âgé de 81 ans : ses livres et manuscrits furent vendus en 1804, en cette ville.

Il nous reste maintenant à montrer dans Paquot la prévoyance du théologien, la sollicitude du professeur d'hébreu pour les intérêts des études qui relevaient de sa chaire. Or, il sut trouver assez de loisir pour rassembler les matériaux non-seulement de recueils considérables d'histoire et d'hagiographie, comme on peut le voir en parcourant la série de ses manuscrits, appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque royale [3]; mais encore de traités spéciaux, d'ouvrages sérieux relatifs à l'étude de la langue hébraïque ou à l'interprétation des livres de l'Écriture. Quoique Paquot ait pu mettre la main à cette classe de ses travaux dans la seconde partie de sa carrière, il est plausible de croire qu'il destinait aux leçons et aux exercices du collége des Trois-Langues la majeure partie des œuvres d'exégèse et de philologie sacrée qui nous restent. Un théologien fera bien de s'appliquer un jour à une analyse critique des ces écrits de Paquot, et de caractériser la méthode qu'il y a appliquée et le prix qu'ils auraient eu dans le développement complet d'un enseignement théologique.

Nous nous contenterons de citer parmi ses ouvrages restés manuscrits :

[1] Voy. *Bulletins de la Comm. roy. d'Histoire*, t. IV, p. 349.

[2] Lettre du 6 février 1787. *Extraits inédits de la correspondance de Feller* (*Revue cathol.*, mai 1855, p. 270).

[3] Voir *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, *Manuscrits* (Gand, 1838, in-8°).

1° Un *Lexicon latino-hebraeum* (n° 184), volume in-folio écrit de sa main, et renfermant la traduction latine de plusieurs *Psaumes;* 2° ses *Notae in Genesim et in Psalmos* (n° 12), autographe in-4°; 3° ses *Commentaires français* sur Jérémie, Baruch, Ézéchiel, Daniel (n° 11), 2 volumes in-4°; 4° ses notes et paraphrases latines (n° 6) sur un exemplaire des *Psalmi poenitentiales;* 5° son grand travail (n° 10) sur l'*Analogia Veteris ac Novi Testamenti* [1] (*auct. M. Becano,* Lovanii, 1775, in-8°).

Paquot avait prouvé son érudition biblique en publiant avec des notes l'ouvrage de Fleury sur les *Mœurs des Israëlites et des Chrétiens* [2]. Le censeur apostolique et royal Fr. Jacobi, dans son approbation, déclare qu'il a trouvé les réflexions de l'éditeur des plus exactes, et qu'elles montrent un auteur aussi zélé que savant. Paquot rendit un plus grand service en soignant l'impression du célèbre commentaire de Siméon de Muis sur les *Psaumes;* il se chargea de le publier, avec les notes de Bossuet, en 2 volumes in-4°, en 1770, à l'imprimerie académique de Louvain [3]; sans avoir mis son nom dans quelque endroit de cette publication, il remplit consciencieusement ses fonctions d'éditeur, et apporta une grande correction dans l'orthographe des mots hébreux insérés fréquemment dans le commentaire considérable du savant archidiacre de Soissons. Nul doute qu'un tel livre ne fût très-propre à répandre le goût de la littérature sacrée et à favoriser la culture d'une exégèse savante : il dut faire naître quelque espoir d'un nouvel essor des études ecclésiastiques en Belgique, dans les esprits les plus éclairés sur l'importance et la destination de la théologie [4].

[1] L'exemplaire interfolié de papier blanc forme 2 vol. in-4°. L'éditeur de la *Bibliotheca Hulthemiana* en parle ainsi, dans l'introduction au tome VI, p. XVIII : « Les notes et les suppléments qu'il y avait ajoutés doublaient au moins cet ouvrage savant. Pendant les dernières années de sa vie, Paquot parlait souvent de cet ouvrage, qu'il avait particulièrement à cœur : les circonstances du temps l'ont empêché de le faire imprimer. »

[2] Louvain, imprim. acad., 1773, in-8° (avec une vie abrégée de Fleury).

[3] *Commentarius litter. et hist. in omnes Psalmos et selecta Vet. Test. Cantica, ad ed. optimam Parisiensem anni MDCL recusus, etc.* Lovanii, typis Academicis. L'éditeur a pu ajouter au titre, à cause de la bonne disposition des matières : *Omnia nunc primum accuratissime recognita; et commodissimo ordine distributa.* Le haut des pages est occupé par le texte latin des psaumes, d'après les trois versions de la Vulgate, de saint Jérôme et de S. de Muis; viennent ensuite le commentaire de celui-ci, et enfin, plus bas, les observations de Bossuet.

[4] Voici les termes dans lesquels l'*approbation* du livre a été conçue par François Jacques, dit

Paquot avait été nommé, le 1er février 1769, membre de la *Société littéraire* de Bruxelles, qui fut érigée l'an 1772 en Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres; mais il ne prit pas une part active aux travaux de cette compagnie.

14. Gérard Deckers.

(1774-1782.)

C'est seulement vers 1774, deux ans après la retraite de Paquot, que la chaire d'hébreu fut assignée à un des meilleurs théologiens de son époque, Gérard Deckers, né à Kevelaer dans la Gueldre, en 1733. Après avoir accompli ses études de philosophie et de théologie avec distinction dans les colléges de Louvain, il obtint les fonctions de secrétaire auprès de H. G. van Gameren, nommé évêque d'Anvers; mais, avant le départ de ce prélat, il fut appelé, au mois d'août 1759, à une chaire de philosophie au collége du Porc. Deckers, qui était devenu président du collége St-Anne et chanoine de la fondation de l'autel du St-Esprit à l'église de St-Pierre, fut proclamé docteur en théologie le 21 octobre 1766 [1], et nous le voyons, deux ans plus tard, élu recteur de l'Université. C'est après avoir rempli beaucoup d'autres charges que Deckers fut désigné pour occuper la place restée vacante au collége de Busleiden : il mourut à 49 ans, le 23 juillet 1782, sincèrement regretté pour sa science comme pour son zèle, sa charité et ses autres vertus sacerdotales. Deckers ne paraît pas avoir obtenu quelque succès particulier dans l'enseignement philologique dont on l'avait chargé; mais il a laissé parmi ses contemporains et parmi ses élèves la réputation d'un homme profond dans les branches principales des études théologiques.

Jacobi, lic. en Théol., président du collége des Trois-Langues, censeur apostolique et royal dans les Pays-Bas : *Clarissimorum virorum nomina, praecellenti hujus operis titulo inserta, vel sola sufficiunt ei pro dignitate aestimando. Meum huic suffragium addere, necesse non est. Votum tamen adjicio, ut omnes harum dioeceseon clerici sedula ejus lectione magis ac magis accendantur, ut pie simul et intelligenter psallant Regi Regum et Domino Dominantium.* Actum Lovanii die 8 novembris 1770.

[1] *Fasti doctorales Fac. S. Theol.*, p. 459. Cfr. *Or. de laudibus, etc.*, p. 151. — *Promot. in Art.*, fol. 35, v.

15. Joseph Benoît de Mazière.

(1782-1786.)

Dans la même année 1782, les leçons d'hébreu furent reprises au collége des Trois-Langues par un docteur promu un an auparavant [1], Joseph Benoît de Mazière, natif de Leysele près de Furnes : il était devenu lecteur au collége d'Adrien VI, où il avait fait ses études en théologie, et il venait d'être élu président du collége de Divaeus, quand il succéda à Deckers dans l'enseignement de l'hébreu. De Mazière ne put se livrer que fort peu de temps à cet enseignement spécial : il entra, en octobre 1786, dans le personnel du séminaire général de Joseph II, comme professeur de théologie dogmatique [2], et, au mois de mars 1788, il fut mis en possession de la même chaire dans la Faculté de Théologie, reconstituée sous le rectorat de van Leempoel, par le gouvernement impérial [3]. Le cours de langue hébraïque fut assigné dans l'organisation du nouveau séminaire à un autre théologien, Henri Wouters, de Louvain, qui était chargé en même temps des leçons sur l'Ancien Testament [4].

De Mazière se trouva mêlé à tous les débats dans lesquels s'engagea la Faculté de Théologie avant qu'eût éclaté la révolution brabançonne; il fut chargé, comme doyen de cette Faculté, de transmettre ses réponses et ses observations tant aux membres du gouvernement qu'au cardinal-archevêque de Malines, quand celui-ci fut forcé de se prononcer sur l'orthodoxie du nouvel enseignement [5].

Lorsque les troubles eurent grossi au point d'amener une insurrection générale et le renversement de la domination autrichienne, de Mazière

[1] Le 20 février 1781 (*Fasti doct.*, p. 470. Cfr. *Or. de laudibus*, p. 159). La plupart des détails biographiques sur les deux successeurs de Paquot proviennent du même recueil.

[2] Voy. les *Mémoires de Rapédius de Berg, pour servir à l'Hist. de la révolution brabançonne*, publ. par P. Gérard. Bruxelles, 1843, t. II, pp. 7 et 14, notes.

[3] *Ibid.*, p. 36.

[4] H. Wouters, licencié en Théologie depuis 1776, avait été élu, le 13 novembre 1783, président du collége des Trois-Langues. Voy. la série des présidents, n° 16.

[5] *Mémoires de Rapédius de Berg*, t. II, p. 149, p. 136. — La réponse justificative de la Faculté au cardinal est datée du 10 mars 1789.

se condamna prudemment à la retraite. A peine réorganisée sur l'ancien pied, l'Université de Louvain prononça contre lui, par contumace, le 12 juillet 1790, une sentence qui le déclara déchu de toutes ses fonctions académiques [1]. Ainsi puni d'avoir secondé ouvertement les vues du gouvernement de Joseph II, de Mazière ne rentra plus à Louvain après la restauration, qui eut lieu au commencement du règne de Léopold [2].

16. Étienne Heuschling.

(1790-1797).

Quand l'Université eut prononcé, en 1790, la déchéance du professeur de Mazière, ainsi que nous venons de le rapporter, la troisième chaire de la fondation Busleiden fut donnée à un jeune savant qui avait parcouru dans ses propres études le cercle de la grammaire des langues sémitiques, sans se borner à la seule connaissance de l'hébreu de la Bible. Le récit des circonstances principales de sa carrière ne sera peut-être pas à cet égard sans intérêt : nous les empruntons en grande partie à une notice rédigée par lui-même, selon l'usage du temps, pour les archives de l'Académie universitaire qui fut établie à Bruxelles, sous l'empire français, et à laquelle il appartenait comme membre de la Faculté de droit [3].

Étienne Heuschling, né à Luxembourg, le 6 avril 1762, était fils d'Hubert Heuschling et de Christine Theyes [4]. Ce fut au collége-pensionnat royal de Luxembourg, qu'il fit les humanités, la philosophie et la théologie, en terminant ces deux derniers cours par des thèses publiques.

[1] *Mémoires*, *ibid.*, p. 7, note.

[2] De Mazière fut nommé, en novembre 1791, prévôt du chapitre de Saint-Vincent, à Soignies *(praepositus ecclesiae Sonegiensis)*; en 1803, lors de la réorganisation du diocèse de Gand, il fut appelé à la cure de Dixmude, et c'est dans cette ville qu'il est mort en 1824.

[3] Le recueil formé par van Hulthem, un des directeurs de l'Académie, fait maintenant partie des manuscrits de la Bibliothèque royale (n° 17587, registre in-folio. — *Bibl. Hulth.*, MS. 868); il a pour titre : *Renseignements sur le personnel des recteurs, des secrétaires, des inspecteurs des trois facultés, leurs études, les fonctions qu'ils ont remplies antérieurement, servant de matériaux pour les Fastes de l'Acad. de Brux.*—Fac. de droit, folio 101 et suiv. (Ét. Heuschling, fol. 111.)

[4] Ces documents biographiques sont tirés de notre notice déjà citée sur les derniers temps de l'enseignement de l'hébreu au collége des Trois-Langues (*Annuaire de l'Université de Louvain*, ann. 1848, pp. 103 et suiv.).

« Au sortir de l'enfance, nous dit-il, il s'était destiné à l'enseignement » public, et, dès l'âge de 20 ans, il y fut appelé par le gouvernement » des Pays-Bas. » Ce fut vers 1782 qu'il devint professeur de sixième et de cinquième au collége-pensionnat royal de Namur. Un peu plus tard, Étienne Heuschling se rendit à Louvain pour y faire ses études de droit, et il y prit le grade de licencié; il fut soutenu dans ces études nouvelles par un parent qui s'était fait un nom comme jurisconsulte : son oncle, Jean Pierre Heuschling, professeur royal de Pandectes depuis 1763 [1], fut pour lui un généreux protecteur.

Cependant Étienne Heuschling ne resta pas longtemps à Louvain : il partit pour Rome dans l'intention d'y poursuivre l'étude des langues, et en particulier des langues orientales, qu'il avait sans doute cultivées dans son pays autant que le lui permirent les ressources qu'il y trouvait. Il se rendit bientôt assez habile dans cette branche d'étude, pour prendre part à un concours public ouvert à Rome pour la chaire de la langue syro-chaldaïque, devenue vacante à la Sapience; il fit, le 22 juillet 1788, les épreuves exigées pour le concours en présence du cardinal Buoncompagni, secrétaire d'État, et des avocats consistoriaux de Sa Sainteté. Heuschling sortit de ces épreuves avec honneur; mais il ne put l'emporter sur un savant Maronite de la famille des Assémani, célèbres depuis un siècle par leurs travaux sur la langue et la littérature syriaques : son heureux rival était Antoine Assémani, scribe pour la langue syriaque à la bibliothèque du Vatican, et professeur de langue arabe au collége de la Propagande [2]. Il existe, en témoignage du résultat de ce concours, demeuré glorieux pour Heuschling, le certificat qui lui fut délivré par le recteur de l'archigymnase romain, Ch. A. Constantini, au nom du collége des avocats de la cour consistoriale [3].

[1] Jean Pierre Heuschling, promu docteur avec grande solennité le 16 juin 1761, mourut à Louvain le 16 juillet 1797 (Suppl. aux *Fastes* de Valère André pour les docteurs de la Faculté de Droit; *Annuaire de l'Univ. cath.* de 1843, pp. 151-152).

[2] La même chaire, à l'Université romaine de la Sapience, a été occupée depuis par le savant abbé André Molza, qui était en même temps un des conservateurs à la Vaticane et qui est mort en 1851.

[3] *Carolus Aloysius Constantinus, sacrae consistorialis Aulae advocatus, et Romani archigymnasii rector deputatus.* Contresigné : *Marius Tuttopetto a secretis.* — Nous nous plaisons à recon-

Universis et singulis praesentes literas nostras inspecturis fidem facimus, atque testamur Cl. D. Stephanum Heuschlingium Luxemburgensem in concursu habito die 22 Julii labentis anni coram Emo et Rmo Dno Card. Boncompagni a secretis Status sanctissimi Domini Nostri Pii Papae VI, Emo et Rmo Dno Card. Camerario adversa valetudine detento suffecto, et coram Illmis et Rmis DD. sacrae consistorialis Aulae Advocatis adeo peritum linguae chaldaïco-syrae sese tribus electis peritis examinatoribus exhibuisse, ut inspectis caeteris quibus pollet, scientiae et probitatis requisitis, judicio primum examinatorum, dignus renuntiatus fuerit cathedra sive lectura ejusdem linguae, tunc in nostro archigymnasio vacante; deinde vero, ejusdem cathedrae professor designatus fuerit per pluralitatem suffragiorum, in secreto scrutinio, ab Emno et Rmo Dno et Illmis et Rmis viris supradictis : licet obtento omnium suffragiorum concursu, ejusdem cathedrae possessio decreta fuerit Cl. viro Antonio Assemanni (sic) Syro-Maronitae, scriptore supradictae Linguae in Bibliotheca Vaticana, et Linguae Arabicae professori in U. Collegio Urbano de Propaganda Fide. In quorum fidem praesentes literas subscripsimus, et magno Collegii Nostri sigillo muniri curavimus [1]. *Datum ex Aula Magna Romanae Sapientiae quarto Kalendas Januarii, anno a Nativitate SSmi Domini Nostri Jesu Christi MDCCLXXXIX.*

Étienne Heuschling nous apprend lui-même que, pour le retenir à Rome, on lui avait promis la première chaire qui viendrait à vaquer et une place de *scrittore della Biblioteca Vaticana.* Cependant cette perspective ne put le décider à rester beaucoup plus longtemps en Italie [2] : il regagna la Belgique; et c'est après la réintégration des cinq Facultés de l'Université à Louvain, dans le courant de l'année 1790, qu'il fut mis en possession de la chaire de langue hébraïque au collége des Trois-Langues. Il n'occupa cette chaire que peu d'années, à cause des événements qui ébranlèrent ou détruisirent toutes les institutions publiques en Belgique. Nous ne savons s'il quitta Louvain au moment de la première invasion

naître ici que nous devons la communication de la minute de ce document curieux à la complaisance du neveu du savant qu'il concerne, M. Xavier Heuschling, chef de la division de statistique générale au ministère de l'intérieur.

[1] Le sceau de la Sapience porte la figure de saint Ives, ou Ivo, entourée de cette légende : *Collegium sacrae Aulae consistorialis advocatorum.*

[2] Heuschling demeura membre associé de l'Académie théologique de la Sapience.



française ou seulement à l'époque de la dispersion de l'Université, en octobre 1797. Toujours est-il que Heuschling avait rapporté de l'Italie, pour l'accomplissement de sa charge, une variété et une étendue de connaissances philologiques que n'avaient point possédées depuis deux siècles ses prédécesseurs dans la même chaire. Vers le temps où l'étude du syriaque était en vogue aux Universités d'Allemagne, où J. D. Michaelis réimprimait le Lexique de Castell, où Kirsch et Bruns publiaient, à Goettingue, le texte de la Chronique de Bar-Hebraeus, Étienne Heuschling allait communiquer à la Belgique les éléments fondamentaux d'une étude qui est d'un si grand secours pour la philologie sacrée et pour l'histoire du christianisme; mais l'approche des plus mauvais jours de la révolution ne lui permit pas d'atteindre à cet égard quelque résultat.

Pour bien juger l'activité d'un des hommes qui ont appartenu à l'ancienne Université au double titre d'élève et de maître, il est indispensable de le suivre dans la retraite studieuse qu'il s'était faite, et ensuite dans les charges qui le firent rentrer à plusieurs reprises dans la vie publique. Étienne Heuschling était gradué dans toutes les facultés, sauf la médecine; il s'appliqua toujours à entretenir ou à augmenter les connaissances spéciales qu'il avait acquises dans les meilleures années de ses études académiques, et il fut appelé à différents emplois en raison de l'espèce d'universalité qui distinguait son savoir. Déjà nous le voyons, après l'incorporation de la Belgique à la France, membre du jury d'instruction publique formé l'an V à Bruxelles; un peu plus tard, il entre à l'école centrale du département de la Dyle comme professeur de grammaire générale. Le goût qu'il avait toujours montré pour l'étude des langues rend raison de la distinction qui lui fut accordée en cette circonstance: Heuschling parlait, dit-on, quatorze langues; il en avait appris plusieurs en fort peu de temps, et il avait montré autant d'habileté dans le déchiffrement des alphabets que de facilité pour l'étude scientifique des grammaires. Il existe une pièce imprimée d'après laquelle on peut juger l'étendue des recherches qu'il prenait pour matière de ses observations et pour fondement de ses théories : c'est le *Discours d'ouverture de la classe de grammaire générale,* dans l'école centrale, le 17 vendémiaire an VIII, par E. Heuschling, professeur de la

même classe [1]. On reconnaît dans ce *Discours* de Heuschling la tendance de son esprit à généraliser les faits spéciaux fournis par la science positive de la linguistique, à faire prédominer un point de vue philosophique dans l'étude raisonnée des lois de la grammaire considérées à la fois dans les langues anciennes et modernes; on aperçoit qu'il n'avait négligé aucune peine pour rassembler tous les éléments d'une étude systématique du langage, à une époque où n'avait paru aucun des ouvrages fondamentaux sur cette matière, à l'exception des *Vocabulaires* de Pallas [2]. Les vues de Heuschling peuvent être quelquefois exclusives, et ses rapprochements hasardés; mais il n'en pouvait être autrement en l'absence d'idées universellement reçues sur le partage des langues en groupes et en familles, avant l'institution des méthodes plus rigoureuses dans l'investigation des racines et la comparaison des mots. Heuschling a du moins le mérite d'avoir deviné les travaux de notre temps, qui préparent la démonstration de l'unité primitive du langage humain. Si nous rapportons ici quelques passages du discours cité, c'est non-seulement pour constater les principes que Heuschling cherchait à établir en linguistique, mais encore pour signaler les vues générales qu'il prétendait faire prévaloir dans cette science, d'accord avec le mouvement des études philosophiques [3].

L'auteur du *Discours* fait part à son auditoire d'une première difficulté qui s'opposera aux recherches synthétiques de grammaire dont il a indiqué la nature dans son exorde : le phénomène extraordinaire, étonnant, qui devrait éloigner le philologue du but proposé, la découverte de lois identiques dans l'organisme de toutes les langues, c'est l'idiome

[1] 12 pages in-12, sans nom d'auteur et sans titre particulier.

[2] Publiés pour la première fois à St-Pétersbourg, en 1787-1789.

[3] Voici d'abord le préambule du discours, dans lequel Heuschling expose en général son dessein : « Tout est lié dans l'univers. Il existe un rapport bien étendu, bien sensible, vraiment admi-
» rable, entre toutes les langues de tous les peuples de la terre. Ce rapport est nécessaire; il est
» incontestable. Ces grandes vérités, ainsi que toutes celles dont la grammaire universelle se
» nourrit; sur lesquelles elle établit ses théories, elle fonde sa doctrine; comment parvenir à les
» démontrer, à les rendre palpables? En suivant les inspirations du génie créateur des sciences,
» l'esprit d'observation; en recueillant les faits, en multipliant les expériences, en poussant nos
» recherches en ce genre, aussi loin qu'elles peuvent aller; en ramassant les matériaux les plus
» propres à construire un édifice durable et majestueux; en un mot, en perfectionnant la glosso-

monosyllabique des Chinois, avec son écriture riche de quatre-vingt mille caractères qu'ils ont ramenés eux-mêmes à deux cent quatorze clefs : « Voilà donc, disait Heuschling, un problème des plus piquants, de savoir s'il est possible de découvrir quelque conformité, quelque ressemblance entre nos langues d'Europe et d'Asie, et la langue de ce peuple fameux, peuple unique à tant d'égards. Essayons de tracer une esquisse abrégée de la solution de cet intéressant problème, en faisant voir que le chinois est d'accord avec les autres langues connues, dans sa grammaire, son écriture et ses mots. »

Puis, Heuschling s'attache à déterminer par quelles opérations on parviendrait à comparer aux thèmes monosyllabiques du chinois la forme primitive des racines polysyllabiques de la plupart des langues, en d'autres termes le radical dépouillé de tout accessoire et envisagé dans sa simplicité originaire : il indique par quelques exemples le genre d'analogie qu'il prétend exister entre la langue chinoise et toutes les autres. En outre, Heuschling considère tour à tour les lois des diverses parties du discours et la manière d'assembler les idées, et il examine sous ces différents rapports comment la nation chinoise se conforme aux principes généraux et immuables du langage ainsi que les autres peuples, bien qu'elle semble faire une classe à part : « c'est ce nouveau point de vue qui continuera, dit-il, de nous faire jouir du spectacle brillant d'une ravissante harmonie. »

Cependant, Heuschling a plutôt émis à cet égard des espérances et des vœux, qu'il n'a établi et prouvé des faits de linguistique. Les analogies

» logie, c'est-à-dire la connaissance positive et raisonnée des langues. Il s'agit de nous emparer
» successivement de tous les idiomes répandus sur notre globe; de les analyser, de les comparer.
» Les conséquences immédiates qui résulteront naturellement de cet examen et de cette comparai-
» son, formeront autant de principes solides, féconds, lumineux, inébranlables. C'est là la route
» que tant de grands hommes nous ont indiquée depuis longtemps, que tant de beaux génies
» nous ont déjà frayée, et que doit suivre l'homme qui, par état et par goût, consacre ses veilles
» à cette sorte d'études, de méditations; méditations qui ont pour objet l'apanage le plus noble, le
» plus magnifique de notre espèce, son caractère distinctif le plus glorieux, la parole, que nous
» devons regarder comme une partie essentielle, comme un organe de la philosophie. » — Le discours porte cette épigraphe grecque en lettres latines : *Kai organa de philosophias* Logos, *etc.* (Jul. Polluc. *Onomast*, VI, 6, 40.)

partielles qu'il a signalées ne pouvaient mener à la conclusion d'unité originelle qu'il invoquait sans cesse; les difficultés étaient, en réalité, si nombreuses et si compliquées, que la synglosse, malgré ses progrès, n'est point encore parvenue à reconnaître avec assurance l'origine et les affinités de la langue antique du Céleste Empire [1]. Des rapprochements de syllabes prises dans le vocabulaire d'une foule de langues avec des monosyllabes chinois, n'ont encore fait obtenir à personne quelque résultat sérieux et durable : il importait, au contraire, de bien préciser la prépondérance de la syntaxe sur la grammaire dans le chinois, pour préparer les investigations ultérieures de la philologie. Heuschling n'avait pas été heureux dans son choix, en s'escrimant exclusivement dans une première leçon contre quelques termes de la langue chinoise, et il n'avait dans tout cela à recueillir d'autre avantage que celui de la nouveauté d'une pareille entreprise; il eût mieux réussi à s'attaquer aux affinités des langues grecque et latine avec les langues germaniques, affinités qui furent éclaircies peu après par des travaux solides de ses contemporains, surtout en Allemagne. Au moins Heuschling avait-il entrevu l'application de recherches vraiment scientifiques à la comparaison des langues de toutes les familles, et il a pu dire en terminant ses études tirées du vocabulaire chinois : « Un travail semblable à celui dont je viens de vous présenter une ébauche très-imparfaite, appliqué aux langues indiennes, tartares, celtiques, et ainsi de suite, nous donnera les mêmes résultats, et des résultats d'autant plus satisfaisants, que nous serons rompus davantage à cet exercice. Il nous convaincra toujours par de nouvelles preuves de fait, que le langage est essentiellement le même partout; que toutes les grammaires se tiennent comme par la main; que le même esprit fit naître et anime toutes les langues [2]. »

Heuschling avait passé les années les plus funestes de la révolution

[1] La question d'origine n'a point été abordée par un des hommes de notre temps qui ont porté le plus de lumière dans la philosophie du langage, M. Guillaume de Humboldt, dans sa lettre célèbre à M. Abel Rémusat, sur la nature des formes grammaticales en général, et sur le génie de la langue chinoise en particulier (Paris, 1827, in-8°).

[2] Nous allons reproduire la péroraison consacrée par Heuschling à la louange de l'*Harmonie*,



française dans des fonctions qui l'arrachaient aux luttes politiques, au milieu de travaux qui lui permettaient d'attendre avec patience et avec calme la fin des bouleversements et des orages dont la Belgique avait retenti. Il eut le bonheur d'être apprécié par quelques hommes d'ordre qui usaient de leur influence auprès des représentants du nouveau pouvoir, afin de maintenir et de multiplier les moyens d'instruction. L'an VII, Heuschling fut compris par l'administration du département de la Dyle au nombre des personnes destinées à former le noyau d'une société libre des arts, des sciences et des lettres, près ladite administration : on sait que cette société peut être considérée comme un des fondements de la nouvelle Académie de Bruxelles, réorganisée par arrêté royal du 3 juillet 1816 [1]. Quand le gouvernement français eut joint en 1806 une école de droit aux autres Facultés composant l'Académie de Bruxelles, Heuschling qui était gradué en droit, en fit partie comme suppléant [2]. Heuschling ne paraît

qu'il contemple dans le langage, dans l'univers, dans les sphères célestes, dans l'homme et dans la société ; on ne verra pas sans quelque sentiment de curiosité et de surprise l'homélie de Heuschling en l'honneur de la nouvelle déesse qui préside à *la grammaire générale* et à la législation révolutionnaire : « L'harmonie règne donc aussi dans cette partie de la nature. O harmonie, fille aînée de » l'Éternel, divine émanation de son essence ineffable... salut!... Souveraine toute-puissante de » myriades de mondes, chaîne d'or qui unis les cieux avec la terre, salut!..... toi qui présidas aux » œuvres du Créateur, qui réglas la course d'innombrables soleils, auguste conservatrice des » êtres! Heureux, trois fois heureux le mortel qui a des yeux pour te voir, des oreilles pour t'entendre, un cœur pour t'adorer, une âme pour jouir des délicieuses extases qui naissent de la » contemplation de tes charmes immortels. Toi qui formes le premier besoin et le premier lien de » l'humanité; toi, la mère des vertus, sois propice aux cœurs droits : que tes mystères leur soient » révélés! que leurs idées, leurs sentiments, leurs actions, leurs habitudes, leurs ouvrages, leur » vie et leur mort soient dignes de toi, dignes de la sagesse, dignes de leurs hautes destinées. Toi, » qui fondes les sociétés, affermis la république française, rends-la fortunée par la paix, autant » qu'elle est formidable et glorieuse par la guerre; que toutes ses institutions soient l'expression » fidèle de tes lois! »

[1] Heuschling se trouva dès lors associé à beaucoup d'hommes qui se sont fait ensuite un nom dans la science : Lesbroussart père, van Mons, Laserna de Santander, le baron de Poederlé, le vicomte de Nieuport, Plasschaert, van Hulthem, van Hooghten, Jacquelart, Gendebien, Dotrenge, L. P. Rouillé et d'autres. Plusieurs de ceux que Heuschling eut alors pour confrères rentrèrent en même temps que lui dans l'enseignement universitaire, sous l'empire et ensuite sous le régime hollandais.

[2] Il avait pour collègues dans cette faculté Michel Joseph van Gobbelschroy, ancien professeur de Louvain, Bertrand Cahuac, Jean J. P. Tarte, J. G. van Hooghten, X. Jacquelart, auxquels fut adjoint, en 1810, Jean Gérard Ernst.

pas avoir exercé souvent les fonctions attachées à ce titre; mais il continua à s'adonner courageusement à l'étude simultanée de plusieurs sciences [1].

Lorsque le roi Guillaume I[er] institua, en 1817, les trois Universités des provinces méridionales des Pays-Bas, il nomma Étienne Heuschling à une chaire de la Faculté de philosophie à l'Université de Louvain, en même temps que les anciens professeurs Sentelet et Jacquelart à des chaires de sciences et de droit [2]. Heuschling revint avec prédilection à ses premières études, en acceptant un double enseignement philosophique et littéraire. La grammaire des langues orientales devait y avoir une large place, comme on en pourra juger par un extrait du premier programme de l'Université royale, publié en octobre 1817 [3]. Si Heuschling n'a point trouvé à la nouvelle Université de Louvain de nombreux auditeurs pour toutes ces branches d'enseignement, il faut l'attribuer en partie à l'état naissant de cette institution, en partie à la faveur beaucoup plus grande dont jouissaient dans l'opinion les leçons de philologie classique données en vue des cours d'humanités, en partie aussi à l'exposition un peu confuse du penseur, qui aimait à mêler des vues philosophiques abstraites à l'exposé élémentaire de toute science. Heuschling ne persévéra point longtemps dans la carrière active que sa dignité académique ouvrait devant lui : au bout de trois ans environ, il résigna cette dignité et quitta Louvain [4] pour reprendre à Bruxelles, dans la solitude, ses occupations favorites. « Vétéran de l'enseignement universitaire, » comme il s'appelait

[1] Heuschling était membre de la Société de jurisprudence de Bruxelles.

[2] Voy. sur la carrière de Sentelet la note étendue de P. Gérard, dans les *Mémoires* de Rapédius de Berg, t. II, pp. 36-37.

[3] *État de l'enseignement supérieur en Belgique*, rapport de M. Nothomb. Bruxelles, 1844, t. I, p. 330. — *Praelectiones ordinis philosophorum. Heuschling, per hunc annum dictabit positiones elementares juris naturae, ex ontologia et psychologia depromptas, etc. Interpretabitur, quidquid in scriptis Aristotelis ad Logic., Dialec. et Metaphys. propius spectat; porro exponet aliquot tragoedias Sophoclis et Euripidis; tum praemissis necessariis institutionibus in Linguam Hebr., Syriac. Chaldaïc. et Arab.; explicabit libros Genes. et Psalmos aliquot; item (Chald.) Danielem et Esram; porro (Syriac.) N. Test. et carmina Æphrem Syri; tum (Arab.) Adagia Arabica, Fabulas Lokmanni et partem Alcorani, diebus Jovis, Veneris et Saturni, h. XI.*

[4] Après le départ de Heuschling, l'enseignement de l'hébreu fut quelque temps suspendu à Louvain; mais, lorsque l'arrêté royal qui créait le collége philosophique eut désigné la littérature hébraïque parmi les matières de l'enseignement (art. 2), un cours d'hébreu fut organisé par un



volontiers lui-même, Heuschling, qui avait eu à l'Université de Louvain le titre de professeur ordinaire, obtint du gouvernement une pension de 1,500 florins, qui, jointe à son patrimoine, le mit à l'abri de toute gêne. Cependant, l'isolement ne permit pas à Heuschling de tirer parti des connaissances qu'il avait amassées pendant de longues années avec un labeur infatigable : voulant trop embrasser dans ses études journalières, il ne lui fut pas donné d'atteindre au but, d'obtenir un autre fruit que la satisfaction d'avoir exercé noblement jusqu'au bout de son existence ses forces intellectuelles. S'il n'a pu se rendre utile plus longtemps dans l'enseignement supérieur, s'il n'a point laissé quelque ouvrage marquant comme le résultat principal de ses patientes investigations, il a eu en cela le sort d'un grand nombre d'esprits indépendants et originaux, que l'histoire des lettres nous montre jetés par les événements hors de la voie où ils étaient appelés à rendre de véritables services. D'ailleurs, il faut tenir compte des malheurs domestiques qui ont pu réagir sur le caractère d'Étienne Heuschling [1], en le séquestrant de la société, en l'isolant des membres même de sa propre famille, en le poussant à une vie solitaire et rêveuse où venait s'absorber la meilleure activité de son esprit. Devenu depuis longtemps indifférent aux relations scientifiques qu'il avait nouées naguère, il avait laissé se disperser peu à peu la bibliothèque qui avait servi aux travaux de toute sa vie, et, réduit à des soins mercenaires, il s'était dépouillé sans prévoyance d'une assez bonne partie de ses ressources personnelles. C'est le 29 août 1847 qu'Étienne Heuschling est mort à Bruxelles, à l'âge de 85 ans [2], après avoir repris, dans les jours de sa dernière maladie, toute l'ardeur et tout l'enthousiasme de la jeunesse au sujet des études qui avaient été sa première passion.

professeur de la faculté de philosophie à l'Université, M. G. J. Bekker, qui publia, à cette occasion, une grammaire élémentaire destinée exclusivement à l'usage des élèves : *Rudimenta linguae hebraïcae ad usum alumnorum coll. philos.* (Louvain, 1826, p. 168, in-8°).

[1] Il avait épousé, le 14 ventôse an VI, Catherine Vandersanden, de Bruxelles, dont il eut deux enfants mâles, Charles et Romain, décédés en bas âge, et qui ne leur survécut pas longtemps.

[2] Une notice nécrologique a été insérée dans l'*Indépendance* belge peu de jours après, et elle a été reproduite en grande partie dans le *Journal de l'instruction publique*, IIIme année, 3me livr. Septembre 1847, p. 216.

On ne sait ce que sont devenus la plupart des manuscrits, fruit des longs travaux de Heuschling : il en aura, selon toute apparence, disposé de son vivant. Quelques traités philosophiques dont il avait donné le manuscrit à l'un de ses neveux, M. Joseph Heuschling [1], décédé à Bruxelles le 26 novembre 1836, sont tombés depuis lors en la possession d'un autre de ses neveux, frère de feu Joseph, M. Xavier Heuschling [2].

Nous dirons ici, comme en terminant notre précédente notice sur la personne d'Étienne Heuschling, qu'il a donné l'exemple d'une volonté forte qui persévère dans la poursuite d'un même but, malgré un grand nombre d'obstacles extérieurs : il avait fait preuve d'un esprit heureusement doué, d'une grande force de mémoire, d'une rare puissance de réflexion et de combinaison des idées; mais il lui a manqué peut-être un certain ordre dans ses travaux, une certaine précision dans ses recherches, et, faute d'un juste calcul de son temps et de ses forces, tant de précieuses facultés qu'il avait en partage n'ont pas été appliquées par lui à la réalisation d'œuvres utiles et durables.

[1] Joseph Heuschling, docteur en philosophie et lettres, attaché au cabinet du Roi, fut professeur de philosophie au Musée des sciences et belles-lettres de Bruxelles, comme suppléant de M. Sylvain van de Weyer jusqu'en 1834, époque où cet établissement fut remplacé par l'Université libre.

[2] En voici les titres que M. Xavier Heuschling a bien voulu nous communiquer : 1° Examen analytique de l'ouvrage intitulé : LA LOGIQUE, *ou les premiers développements de l'art de penser*, par l'abbé de Condillac, 94 pages in-4°, chargées de notes d'une écriture très-compacte; 2° *Examen analyt. et critique, etc.*, comme ci-dessus, 218 pages in-folio d'une écriture également serrée; 3° *Positiones elementares philosophiae theoreticae*, cahier in-folio. Le second de ces manuscrits, qui paraît le plus important, est le développement du premier : c'est un traité *ex professo* contre la philosophie empirique et sensualiste, et plus spécialement une réfutation raisonnée de la logique de Condillac; son possesseur actuel se proposait naguère de le livrer à la publicité.

CHAPITRE IX.

LES ÉTUDES LITTÉRAIRES ET PHILOLOGIQUES AU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES PENDANT LE XVIme SIÈCLE.

Plures habebit quos opponat Graeciae.
(Puteax.)

Ce n'est pas en vain qu'une pensée d'émulation s'était emparée de la jeunesse de nos écoles nationales, au commencement de ce siècle, où déjà l'Italie pouvait s'enorgueillir du grand nombre de ses savants, où elle se glorifiait d'avoir ravivé les monuments du génie latin et d'avoir rallumé le flambeau des études grecques. Lorsque l'institution fondée par Busleiden et patronée par Érasme eut organisé un enseignement régulier des trois langues savantes, il en sortit deux générations d'écrivains, de philologues et d'érudits qui entrèrent en lice et revendiquèrent leur place dans le domaine de la science et des lettres : notre pays fut alors vengé autant qu'aucun des pays en deçà des monts, du dédain avec lequel les Italiens l'avaient traité naguère; sans forfanterie, il avait plus d'un auteur « à opposer aux auteurs célèbres de la Grèce. »

Le XVIme siècle, dont l'histoire littéraire s'ouvre par le triumvirat d'*Érasme*, de *G. Budé* et de *Vivès* [1], se termine par le règne d'un autre triumvirat, formé par les noms de *Juste Lipse*, de *Joseph Scaliger* et d'*Isaac Casaubon;* dans l'un comme dans l'autre, un nom qui le dispute à tout nom rival appartient aux Pays-Bas : Érasme brille dans le premier, Juste Lipse dans le second. Elle ne fut point stérile pour la saine érudition, pour l'avancement des études, pour la formation et la diffusion du bon goût dans les lettres, cette école qui a fleuri dans la vieillesse d'Érasme et qui, moins de cent ans après, a produit le grand Lipsius, idole de son

[1] Nous nous sommes attaché à faire ressortir l'influence d'Érasme sur les études grecques en Belgique : on sait que Budé, son ami, fut le restaurateur principal des mêmes études en France. C'est ce qui fait l'objet de l'*Essai historique* de M. D. Rebitté sur Guillaume Budé (Paris, 1846, in-8°).



époque. Ce premier siècle du collége des Trois-Langues est certainement glorieux pour l'Université qui l'a vu naître dans son sein et grandir rapidement; pour la Belgique, qui a été éclairée la première par ses travaux. L'histoire de ce collége ne peut être séparée de l'histoire des études de philologie et de littérature qui ont alors prospéré sur notre sol plus qu'en aucun autre temps; on dirait même qu'elle en est le fondement. Dans les deux siècles suivants, l'institution déchoit sans cesse, et au bout d'un terme de trois cents ans environ, elle semble n'être plus que l'ombre d'elle-même. Nous serons bref forcément en esquissant cette dernière partie de ses annales; mais on nous autorisera sans doute à parler longuement des services qu'elle a rendus à l'instruction dans cette période de splendeur qui a suivi de près sa fondation.

Nous insisterons d'autant plus sur les faits qui composent l'histoire du collége de Busleiden au XVIme siècle, qu'ils fournissent le mieux les éléments du travail de synthèse qui doit terminer cette monographie; car c'est alors principalement que le collége des Trois-Langues a exercé une influence incontestable « sur le développement de la littérature classique, ainsi que sur l'étude des langues orientales. » Les questions et les renseignements historiques se présentent sur ce terrain en si grand nombre, que nous ne balançons pas à en répartir l'exposé en deux chapitres : l'un qui fera connaître l'état des études, le genre et la portée des travaux, l'action prépondérante de quelques hommes; l'autre qui mettra en lumière les résultats remarquables que l'enseignement du collége a produits dans la Belgique et au dehors.

Nous donnerions à ce premier chapitre une étendue démesurée, si nous nous piquions de rendre compte de toutes les particularités dignes d'intérêt qui appartiennent au sujet; mais dans une matière historique si abondante, nous ferons choix des choses qui offrent le plus d'importance en elles-mêmes, et qui tirent aussi quelque prix de la comparaison qui peut être établie avec les annales littéraires d'autres pays dans la même période. Le second siècle de la Renaissance présente partout à l'histoire une riche moisson de faits et d'observations : nous arrêterons notre attention de préférence sur les tentatives et les œuvres qui ont été couronnées d'un succès

marqué en Belgique. Les chapitres précédents ont donné aux lecteurs une idée du régime intérieur du collége de Busleiden, et une connaissance préalable de la vie et des travaux des hommes qui y ont enseigné les langues latine, grecque et hébraïque; dans celui-ci comme dans les suivants, nous n'avons plus à parler que des seuls professeurs qui ont exercé une action décisive par leur enseignement sur le progrès des études, ou qui ont contribué par des œuvres originales à imprimer une impulsion particulière à la grammaire et aux belles-lettres.

La première question qu'il nous importe de traiter en cet endroit, c'est celle du choix des auteurs, qui présente beaucoup d'intérêt sous le point de vue de l'histoire aussi bien que sous celui de la pédagogie. Il est curieux de constater de quels textes grecs et latins on a fait usage dans les leçons du collége des Trois-Langues, et de quelle espèce d'études et d'exercices ils ont été l'objet. A l'époque où il fut ouvert, les humanistes n'avaient encore à leur disposition qu'un nombre limité d'auteurs, et les maîtres ne pouvaient établir de sitôt une sorte de programme, fixant l'ordre dans lequel ils seraient lus, et accordant aux meilleurs la plus large part dans les lectures et les explications de la classe. Bien des fois on accueillit avec faveur des écrivains anciens qui venaient d'être publiés, avant qu'un rang leur fût assigné parmi les monuments littéraires de la même langue, et bien des fois on continua à lire et à commenter publiquement des auteurs latins ou grecs qui avaient été mis à l'étude dans les leçons privées des pédagogies de l'Université.

Les premiers professeurs du collége de Busleiden, leurs confrères et leurs amis, qui cultivaient de même les lettres anciennes, ont, sans aucun doute, admis dans le cercle de leurs études la plupart des écrivains anciens, païens et chrétiens, qui étaient à peine sortis des presses des imprimeurs les plus vantés : elle était devenue vaste en peu d'années, cette collection de classiques, connus et lus en Belgique dans la première moitié du XVIme siècle. Mais il y a lieu de rechercher sur le texte de quels ouvrages était mis en pratique l'enseignement de la grammaire grecque et latine, quel compte on tenait du contenu de ces ouvrages et aussi de la difficulté de leur diction et de leur style; on est amené à examiner en

même temps quels écrivains chrétiens ont été lus et expliqués dans le même but, et dans quelle mesure ils ont été employés par les professeurs en concurrence avec les écrivains de l'antiquité profane [1].

Adrien Barland, qui avait enseigné les lettres auparavant à Louvain, et qui fut le premier des professeurs de latin au collége des Trois-Langues, nous a laissé, dans une épître adressée à un autre humaniste, Guillaume Zagara [2], ses opinions et ses vues sur la direction des études d'humanités : nous en extrairons quelques détails relatifs aux études de littérature latine. C'est d'Alde Manuce et de J. Despautère que tout maître tirera le mieux les préceptes essentiels de la langue; il les choisira avec discernement dans leurs ouvrages fondés sur ceux des anciens grammairiens.

En vient-il d'abord aux poëtes latins, Barland se montre tout autrement sévère qu'il ne l'a été naguère, alors qu'il favorisait l'étude et la représentation des pièces de Plaute, et qu'il composait à cet effet des prologues [3]. La lecture de Térence serait faite utilement en premier lieu, parce que sa latinité est pure, et que le ton familier qui règne dans ses pièces rapproche son langage de celui de la conversation dans la vie ordinaire. Cette raison donnée à l'étude de Térence est sans doute la meilleure, et elle explique en partie la prérogative accordée alors à ce poëte d'être manié et appris dans les classes. Mais Barland ne s'en tient pas là : il allègue ouvertement en faveur du même poëte que c'est le plus chaste des comiques, et que les mœurs des jeunes gens n'ont rien à en redouter. Quant à Plaute, cette fois il proteste contre son introduction dans les écoles, parce qu'il rapporte des traits honteux, et parce qu'il se sert d'une diction vieillie, tombée en désuétude [4].

[1] Nous n'avons pas à poursuivre spécialement ici ce dernier point de recherches, qui a trait aux questions débattues avec chaleur dans ces dernières années; mais des données historiques de quelque poids ressortiront de nos aperçus.

[2] *De ratione studii.* — *Historica*, pp. 276-79. — Cette épître, qui ne porte pas de date, paraît avoir été écrite quand déjà Barland avait acquis beaucoup d'expérience dans l'enseignement : s'il n'était plus professeur au collége des Trois-Langues, il parle d'études qui lui étaient communes avec ceux qui y enseignaient. Voir ci-dessus, pp. 131, 140-42.

[3] Voy. plus haut, chapitre V, pp. 118-21.

[4] Barland, qui n'avait pas toujours pensé ainsi, dit en cet endroit : *Nam Plautus et foeda recenset, et obsoleto utitur dicendi genere, quod me quidem nunquam magnopere cepit.* — Professeur

Plaute est-il exclu des colléges, Térence y sera toléré pour servir d'initiateur à la connaissance de la poésie. Puis vient immédiatement le tour de Virgile « le meilleur, le plus chaste des poëtes latins », celui, dit Barland, que saint Jérôme et saint Augustin ont beaucoup feuilleté, et même expliqué à d'autres. Ici, faisant allusion au désir qu'auraient des maîtres pieux de joindre à Virgile Prudence et Baptista Mantuanus, Barland dit que, chrétien lui-même, il ne réclame pas contre une telle pratique, et qu'il admire beaucoup ces poëtes chrétiens doués d'un esprit vif et nourri d'idées élevées [1]. A Virgile succéderait Horace, dont on lirait surtout les épîtres, et dont on prendrait des odes choisies : Juvénal et Martial seraient écartés comme ayant peint avec trop de naturel des mœurs infâmes.

Quand Barland passe des poëtes aux prosateurs, il donne la première place à Cicéron, qui a parcouru toutes les régions de l'éloquence et qui se distingue en toutes choses par la plus heureuse facilité. Des trois historiens qu'il désigne ensuite, il loue davantage le premier, Jules César, dans les *Commentaires* duquel le discours est coulant et plein de douceur, la pureté du langage latin toujours admirable; le second, Salluste, n'est pas inutile à connaître, quoiqu'il soit novateur dans l'usage des mots plus que ne devrait l'être un Romain; Tite-Live est un auteur d'un grand poids; mais il semble pécher par le défaut d'être obscur, et c'est un motif de ne pas le proposer à l'étude de la jeunesse. Parmi les anciens, Pline et Cicéron seront ensuite les modèles du style épistolaire, comme parmi les modernes l'italien Philelphe. Barland dirige ici la critique la plus vive contre Apulée à cause de l'estime dans laquelle bien des hommes le tenaient : non-seulement il l'écarte pour l'immoralité de son sujet [2]; mais encore il

d'éloquence, Barland s'occupa encore de Térence, et un de ses élèves, Reymarius, publia des gloses sur ce poëte recueillies dans ses leçons. Voy. la liste des travaux d'Adr. Barland, *Pièces justif.*, lettre H.

[1] Voici les termes dans lesquels Barland fait cette déclaration : *Huic si quis pietatis amore, Prudentium, ac Baptistam Mantuanum putet addendos, equidem non reclamo qui christianus et vivifici lavacri mysteriis initiatus, Christianos poetas non modo non contemno, sed etiam vehementer admiror; fuisse enim uterque videtur peracri ingenio et doctrina eximia.*

[2] Revenant peu après sur les auteurs dont il a déconseillé la lecture dans les cours d'humanités, Barland prévient l'objection qu'on tirerait de l'exemple de saints personnages et de grands théo-



blâme sa diction recherchée, qui entraînera ses imitateurs à tous les défauts d'un style pompeux et enflé. A cette revue des auteurs, il ajoute des conseils fort sages sur le genre de travaux et d'exercices qui formera le mieux l'humaniste à la connaissance du latin et à l'art de l'écrire, et qui le préparera à la dialectique et aux sciences.

Tout ce programme tracé par Barland, et dont nous venons d'analyser quelques passages seulement, a de l'importance dans la question qui nous occupe, et cela sous un double rapport : car, il ne semble pas douteux que ses vues n'aient été partagées par la plupart de ses anciens confrères des colléges académiques de Louvain, ainsi que par ceux qui ont enseigné tout d'abord aux Trois-Langues. On reconnaissait à cette époque le besoin de choisir les auteurs et de les classer de manière à ce que les jeunes gens puisassent à la fois les règles de la langue et les préceptes du goût dans les ouvrages qui seraient principalement l'objet des leçons : évidemment cette tâche de bien choisir les livres était un des premiers devoirs des hommes appelés à fonder l'enseignement des lettres anciennes, et nous verrons quel mérite en est revenu aux maîtres les plus renommés de l'institution de Busleiden.

D'un autre côté, les philologues les plus zélés ont bien compris tout ce qu'il fallait de prudence et de discernement dans l'étude des anciens, en présence de la défiance et de l'opposition qui se manifestaient autour d'eux : maîtres chrétiens, ils se sont gardés d'expliquer publiquement sans distinction des classiques grecs et latins que l'imprimerie répandait de plus en plus, et ils ont mis une sage réserve dans la manière de commenter les auteurs de leur choix.

Nous ne pouvons que rappeler ici les éloges qu'Érasme a donnés aux professeurs des Trois-Langues pour avoir pratiqué ses avis formels en cette matière [1], pour avoir interprété les anciens avec une si grande chasteté

logiens qui ont lu ces mêmes auteurs; il est persuadé qu'aucun des anciens théologiens n'ignorait la *poétique ;* mais il considère le péril qu'il y a pour des esprits non formés d'apprendre à combattre désormais plus faiblement des vices décrits avec tant d'élégance. Probablement des abus avaient été signalés dans nos écoles quand Barland, dès la première moitié du XVI[e] siècle, faisait ces réserves au sujet des anciens, qui avaient été lus par tous si avidement.

[1] Voy. plus haut, chapitre III, pp. 58, 62, 79 et 89.

de langage qu'aucun grief sérieux ne s'était élevé contre eux de ce chef. Ces hommes accomplissaient leur mission, sans s'inquiéter des cris du dehors, et, irréprochables eux-mêmes dans leur conduite, ils savaient contenir dans de justes bornes l'ardeur des jeunes gens pour les études nouvelles où ils les guidaient.

La jeunesse qui fréquentait leurs leçons était assidue, appliquée, persévérante et toujours grave. La sagesse des maîtres et des élèves, à une époque où si peu d'hommes restaient dans la juste mesure, était un spectacle fort beau sans doute, et bien fait pour valoir aux uns et aux autres la sympathie et l'admiration d'Érasme : il voyait en 1520 [1] la jeunesse, méprisant les « coassements » de l'ignorance, concourir avec enthousiasme à un mouvement littéraire qui tendait au perfectionnement de toutes les sciences; il apercevait dans les savants qui la dirigeaient avec une si grande fermeté de caractère et de vues, une telle retenue dans leurs paroles et dans leurs leçons, qu'ils devaient se concilier bientôt la faveur des hommes d'intelligence et de cœur.

Quand on considère la destination des leçons de latin au collége des Trois-Langues, ou dans tout autre établissement de Louvain, on ne peut oublier non plus les nombreuses applications que recevait à cette époque la connaissance de cette langue, dans toutes les sciences alors cultivées et dans toutes les carrières libérales : il va de soi que les maîtres qui étaient chargés de son enseignement ne perdaient pas de vue que la lecture des auteurs n'était qu'un moyen pour la plupart de leurs élèves; c'est ce qui donna une direction plus pratique à la leçon de latin qu'aux deux autres leçons, même pendant le premier siècle du collége. Sans apporter ici des preuves détaillées de la popularité du latin dans la vie publique aussi bien que dans les écoles, nous montrerons suffisamment les longs efforts que réclamait la culture de l'ancienne langue de Rome, comme organe uni-

[1] Lettre à Goclenius. Bruges, 12 août 1520 (*Epist.*, t. I, p. 569) : *Felix juventus nostra quae in hoc seculum inciderit.... Quo magis obstrepunt οἱ βάτραχοι, hoc magis ac magis gliscit ardor juvenum, spretis illiteratis literis, ad meliora grassantium..... Illud in primis mihi semper in utroque vestrum placuit, quod ut mores absunt ab omni turpitudine, ita casta est et professio, neque casta solum, verum etiam modesta. Quid enim sensuri sunt cordati viri, quum audient Lovanii poetices ac rhetorices professionem nec obscoenitatis habere quicquam, nec maledicentiae, etc.* Cfr. *Ep.*, p. 634. Basil., 1521.

versel des hommes éclairés, comme instrument des relations scientifiques ou littéraires. La connaissance des classiques anciens et le désir de les imiter élargirent de beaucoup le domaine de l'idiome latin qui avait suffi aux besoins intellectuels des siècles antérieurs : les latinistes des Pays-Bas, comme ceux de l'Italie, en vinrent presque aussitôt de la publication et de la critique des textes à la création d'une nouvelle littérature latine, dont les formes furent calquées en partie sur celles de l'antiquité. Les langues vulgaires ne purent le disputer alors à la langue privilégiée des classes élevées, au latin, qui recevait du public lettré et de l'opinion générale la confirmation de ses droits de primauté : on revendiquait pour elle les compositions légères comme les œuvres sérieuses, et on lui demandait l'idéal de l'urbanité et de l'élégance, quand on voulait parler ou écrire pour les gens instruits, converser ou exposer en prose, badiner ou chanter en vers.

S'il y eut un genre de composition où nos latinistes ont calqué de près le style des anciens, ce fut bien cette poésie latine de toute longueur, de toute mesure, qui occupa tant d'esprits distingués, et qui trouva une si grande faveur en dehors des classes et loin du cabinet des savants. En Belgique comme en Italie, la poésie latine fut un champ de rivalité pour les modernes avec les anciens [1], et bien des hommes qui se sentaient de la verve et de l'inspiration s'y évertuaient exclusivement, pleins de dédain pour l'une ou l'autre des langues nationales.

L'histoire, réduite encore à la forme de chroniques, continua à être écrite en latin; mais ce ne fut qu'au bout d'un siècle que l'étude des historiens de Rome donna à nos annalistes une idée plus élevée de la science qu'ils traitaient [2], et leur communiqua l'art de l'exposition et les qualités sévères du style historique.

De tous les genres de composition en prose qui jouirent alors des suffrages de l'opinion, l'*Épître* et le *Dialogue* furent certainement les plus cultivés et les plus favorisés.

[1] Voy. Heeren, *Gesch. der class. Literatur in Mittelalter*, B. II, p. 329.

[2] Les Italiens, qui avaient déjà au XVme siècle écrit l'histoire à l'imitation des anciens, avaient pris trop de soin de la forme et amassé les faits sans discernement. Voy. Heeren, *ibid.*, t. II, pp. 343-346.

L'épistolographie, dans laquelle on se piquait de suivre l'exemple et le goût des anciens, prit bientôt des proportions considérables ; c'est dans ses recueils que nous trouvons l'échange des idées et des vues qui se faisait alors avec une étonnante activité entre toutes les écoles, entre tous les centres d'études. Les habitudes et les relations des savants, les travaux de l'enseignement, l'influence et les progrès incessants des lettres y sont retracés comme dans un tableau vivant et animé. Le caractère des hommes, les vertus et les passions du temps y sont exprimés avec naturel et vérité, dans un langage familier, qui prend quelquefois les grâces et l'élégance, l'ironie et le mordant des prosateurs anciens. Malgré la renommée des latinistes de l'Italie dans le genre épistolaire [1], les humanistes des Pays-Bas atteignirent bientôt un si haut mérite en ce genre, que leurs lettres réunies et publiées bien des fois furent lues avec avidité dans toute l'Europe. Érasme leur avait donné un exemple qui profita à beaucoup d'entre eux, et vers la fin du même siècle, l'épistolographie représentée par Juste Lipse, André Schott et tant d'autres, assura longtemps à nos écoles d'érudition et de critique le maintien de leur premier empire.

Le dialogue latin partageait dans la même période les honneurs faits à l'épître : il consacrait, avec l'imitation du style des prosateurs classiques, celle d'un genre dont les deux littératures anciennes offrirent bien des modèles; il admettait la manifestation des opinions de l'époque, et en comportait même une discussion aussi animée que celle qui avait lieu dans la vie réelle. Les dialogues qui furent écrits par une foule d'humanistes, à l'envi de ceux d'Érasme, étaient, comme les épîtres, des travaux de cabinet, dont la minute était soigneusement revue et bien des fois corrigée. Qu'on ajoute à ces deux espèces de productions les discours académiques, les déclamations de morale et de politique, les oraisons funèbres, on aura une idée de la variété des matières sur lesquelles s'exerçait le talent de quiconque se sentait le goût d'écrire en latin.

L'autorité de quelques œuvres de la nouvelle latinité parut si grande, qu'on les prit quelquefois pour texte des leçons de grammaire et de philo-

[1] Voy. Heeren, *op. cit*, t. II, pp. 328-329.



logie; si on avait lu en Italie et en Europe, comme productions classiques les lettres de Philelphe, celles d'Érasme eurent la même prérogative dans les Pays-Bas, et des philologues estimés, tels que Barland, firent à Louvain même des extraits de ses traités les plus célèbres à l'usage des classes[1]. Le service éminent que rendit Érasme aux latinistes du *Belgium*, c'est celui de les avoir préservés de cette tendance qui avait prévalu en Italie, touchant l'imitation exclusive de Cicéron : il leur fit sentir le prix des autres auteurs classiques pour mettre en œuvre toutes les ressources de la bonne latinité, et il donna l'exemple d'un sage éclectisme dans l'étude et l'imitation des anciens. En retraçant, dans un dialogue célèbre, le *Ciceronianus*, la querelle qui divisait alors les humanistes dans toute l'Europe, et en critiquant les prétentions de Chr. Longolius ou Longueil, il a donné de justes éloges à ceux de nos philologues qui s'étaient tenus dans de justes bornes, qui avaient atteint à une élégance toute cicéronienne, sans s'asservir à l'emploi des seules expressions de Cicéron : sans nul doute, il a ainsi maintenu, chez ceux qui ont enseigné de son temps et après lui, des idées saines qui sont entrées dans leur méthode et dans leurs livres, et grâces auxquelles nos écrivains se sont gardés fort longtemps de tout excès. Le sens droit qui fut en partage aux uns et aux autres donna raison à la sagacité de sa critique.

Les professeurs de latin du collége des Trois-Langues restèrent dans la voie qui leur était tracée par les opinions et par les écrits non-seulement d'Érasme et de Vivès, mais encore de Dorpius, de Barland et des humanistes de la même génération. Goclenius, qui vit accourir à ses leçons pendant tant d'années la jeunesse de Louvain[2], donna la première place à Cicéron parmi les auteurs qu'il commenta publiquement; il lut tour à tour la plus grande partie de ses discours et de ses traités; il composa même sur le livre *de Officiis*, des annotations critiques dont Érasme tira parti dans deux éditions de ce livre données à Bâle, en 1533 et en 1535[3];

[1] Encore en 1521, Barland a publié un abrégé des *Adages* d'Érasme, chez Th. Martens. (*Biographie* citée, n° 172.)

[2] Voy. la notice biographique sur Goclenius, au chap. VI, n° 2, pp. 143 et suiv.

[3] Dans son *Historia litteraria Ciceronis*, le savant Orelli cite un exemplaire des *Officia*, revus et

mais Goclenius n'entraîna personne dans une admiration exclusive pour l'auteur sur lequel il s'était livré lui-même avec plus de soin à une étude longue et approfondie. Son successeur, Nannius, parcourut dans ses leçons un cercle plus étendu de prosateurs et de poëtes latins; mais parmi les premiers, il comprit toujours Cicéron, et parmi les seconds, il lut de préférence Virgile et Horace; enfin Cornelius Valerius, qui occupa la chaire de latin dans la seconde moitié du même siècle, sut baser son enseignement sur une étude simultanée de Cicéron et de Virgile, sans proscrire la lecture ou l'imitation des écrivains qui peuvent être comparés avec avantage à ces maîtres de la latinité. La méthode de Valerius fut justifiée par un double succès; elle forma d'excellents latinistes qui brillèrent également dans des écrits fort variés par leur sujet, et elle produisit en même temps une école de critiques qui appliquèrent au choix des leçons et à la correction des textes une connaissance parfaite du génie de la langue latine, de ses élégances et de ses finesses. Ce ne fut point la faute de Valerius, s'il y eut, par exception entre ses élèves, quelques-uns, même des plus distingués, qui méconnurent l'autorité des vrais classiques latins et popularisèrent d'autres auteurs. Mais ce sera seulement dans le siècle suivant que se manifesteront les suites funestes de cet abandon des saines doctrines littéraires qui avaient eu si longtemps à Louvain leur foyer au collége de Busleiden.

Recherchons maintenant ce qui s'est fait pour l'enseignement de la langue grecque. Il semble que, pour cette langue bien plus encore que pour le latin, on s'attacha tout d'abord à quelques ouvrages un peu au hasard, faute de posséder la série des meilleurs auteurs et d'y faire un choix avec connaissance de cause. Rescius, comme nous l'avons dit ailleurs [1], put se méprendre dans les premiers temps de son enseignement sur les fruits que les élèves pouvaient tirer de la lecture de livres

publiés par Érasme, en 1520 (Basileae, 347 pp. in-4°), conservé à Goettingue et chargé de notes manuscrites de Goclenius; on lit à la table : *Frobenius Conrado Goclenio dono dedit, hic vero notis philosophico-criticis copiosissimis illustravit.* Voy. *Onomasticon Tullianum.* Pars I, Turici, 1836, pp. 344-345.

[1] Voy. plus haut, chap. VII, n° 1, pp. 203 et suiv.



d'un genre trop spécial ou trop sérieux; mais il ne tarda pas à reconnaître les ressources d'instruction bien plus grandes qu'ils trouveraient dans des auteurs d'un abord facile, d'une étude agréable, tels que Lucien et surtout Xénophon. Si Rescius, comme professeur, manqua de discernement ainsi que d'assiduité, il ouvrit l'accès de sources fort nombreuses aux plus vigilants de ses auditeurs, et leur fournit les armes de l'érudition. Amerotius, qui lui succéda, s'occupa davantage de la grammaire; il répara les lacunes que le manque de méthode avait laissées dans l'enseignement de Rescius, grâces à l'expérience qu'il avait acquise en professant de bonne heure le grec au collége du Lis. Son mérite de philologue ressort assez de son beau travail de grammaire; mais on ignore quels auteurs il a expliqués dans ses leçons publiques au collége des Trois-Langues. On ne sait non plus rien de positif sur les ouvrages grecs qui furent adoptés après lui par Th. Langius, connaissant fort bien lui-même toutes les sources publiées à son époque : on ne peut que conjecturer qu'ils ont l'un et l'autre donné place dans leurs cours à des écrits de la littérature grecque profane et à quelques traités de Pères de l'Église grecque [1]. Le nombre des auteurs anciens, grecs ou latins, lus et interprétés dans les leçons, fut probablement limité, soit en raison de la méthode adoptée par chaque maître, soit eu égard à la convenance plus ou moins grande des sujets qu'on voulait étudier. Mais il faut juger en même temps le mouvement littéraire, issu du collége des Trois-Langues, d'après les travaux de philologie, de littérature et de critique librement accomplis par les professeurs qui lui appartenaient ou par des érudits qui travaillaient de concert avec eux. En examinant la série de leurs ouvrages, on aperçoit sans peine que c'est à leur initiative qu'ont été dus en grande partie l'accroissement rapide et la prospérité des études de langues et d'érudition anciennes dans la Belgique du XVI[me] siècle. Sur cette seconde question, les faits abondent : on n'exigera pas de nous autre chose qu'une revue sommaire.

Il est impossible de séparer, dans cette recherche, les professeurs de

[1] Dans la période de leur enseignement, des traductions du grec en latin, dont il va être question bientôt, celles de Nannius, par exemple, durent répandre le goût d'entendre expliquer des auteurs chrétiens à côté d'ouvrages païens.

Busleiden de leurs protecteurs et de leurs amis, et même de l'artiste intelligent et désintéressé qui les a secondés si puissamment par ses efforts personnels, Thierry Martens. Nous avons indiqué précédemment les heureux effets du concours que ce premier imprimeur prêta aux travaux de l'Université, en se fixant à Louvain au commencement de ce siècle [1]. C'est maintenant le lieu de déterminer sous quel rapport il concourut à l'avancement des belles-lettres, et jusqu'à quel point il réalisa les projets littéraires de ses savants amis. C'est de ses presses que sortit en un petit nombre d'années cette série considérable d'éditions grecques et latines, qui étaient le fruit des veilles de quelques-uns, mais qui devaient servir d'aliment aux études et à l'activité d'un public tous les jours plus grand.

Tout ce que nous savons de l'histoire de Martens [2] nous le montre en relation d'intime amitié avec les humanistes les plus actifs de Louvain, et avec quelques fervents amis des lettres habitant d'autres villes. S'il recevait d'eux des conseils, il s'associait à leurs espérances, et c'est à lui seul qu'ils ont dû bien des fois la publicité de leurs travaux. Les uns, faisant autorité dans la science, le poussèrent à de grandes et nouvelles entreprises; les autres, après avoir été d'abord les correcteurs de ses manuscrits et de ses épreuves, préparèrent eux-mêmes des publications qui mirent en relief son imprimerie. Érasme, Dorpius, Barland, Rescius et bien d'autres [3], ont contribué de bonne heure à la renommée de ses ateliers, et, quand le collége des Trois-Langues fut ouvert, les mêmes hommes l'attachèrent de plus en plus à sa cause, qui était celle des langues et des lettres. Dès lors, Martens, admirateur comme eux des plans de J. Busleiden, fut animé d'un vrai sentiment d'émulation [4], et il ne négligea rien pour associer son nom aux travaux difficiles de la nouvelle école.

Les ouvrages de littérature latine publiés par Thierry Martens le cèdent en importance à la collection des ouvrages grecs, dont le nombre jusqu'ici

[1] Voy. chap. I, § II, pp. 21-23.

[2] Le P. van Iseghem, dans la *Biographie* déjà citée, en a rassemblé et discuté les circonstances connues, dans plusieurs chapitres qui précèdent la bibliographie de ses éditions.

[3] Voy. la *Biographie* de Th. Martens, pp. 90 et suiv., pp. 112-141.

[4] Voy. sa préface au lecteur en tête d'un recueil d'opuscules latins, publié en novembre 1518. *Bibliographie*, n° 130, texte, pp. 288-289. Trad. franç. par le P. van Iseghem, pp. 157-158.



connu, monte à plus de cinquante volumes : cet imprimeur avait déjà fait, en 1512, une fonte de caractères grecs; mais quand l'ouverture des leçons lui fit présager un plus grand développement de l'étude de cette langue, il s'efforça de perfectionner les types de ses caractères, et il se mit à imprimer les auteurs classiques avec une prodigieuse activité [1]. Comme c'est sur l'avis de ses doctes amis, et sans doute avec leur concours, qu'il donna à tous ces textes une correction qui égale la netteté de leur exécution typographique, nous pouvons juger facilement du vaste cercle des ouvrages qui occupaient les veilles de nos philologues.

De la connaissance de quelques traités de Lucien, naguère traduits par Érasme, on avait passé fort rapidement à celle des auteurs les plus célèbres de la littérature grecque : on les lut avec avidité dans les éditions grecques de Thierry Martens, qui le disputaient en valeur aux premières éditions faites en Italie. La plupart des livres et des dialogues de Lucien furent publiés successivement à Louvain; l'Iliade et l'Odyssée parurent, en 1523, avec tout l'éclat dont l'art était capable; des tragédies d'Euripide, le Plutus d'Aristophane, les Idylles de Théocrite, les Fables d'Ésope, des dialogues de Platon, plusieurs des traités d'Aristote, plusieurs des discours de Démosthène, l'histoire d'Hérodien, quelques opuscules moraux et historiques de Plutarque, la Cyropédie de Xénophon et deux autres de ses ouvrages, virent le jour avant 1529, année de la retraite du laborieux typographe à Alost, sa ville natale. Les éditions qu'il avait répandues de Louvain dans tout notre pays, satisfirent la juste curiosité que les lettres grecques, si peu connues, devaient encore exciter à cette époque. Versé lui-même dans les langues, Thierry Martens s'est adressé quelquefois en littérateur à son public dans la préface de ses éditions; il parle de l'essor des études littéraires et de l'enthousiasme avec lequel la jeunesse les poursuit; il va même jusqu'à faire l'éloge de la comédie grecque, et donne des regrets à la perte des pièces de Ménandre, dans une épître dédicatoire de son *Plutus* (1518) aux étudiants de l'Académie de Louvain [2].

[1] Van Iseghem, pp. 104-106.

[2] Dans la *Biographie*, le P. van Iseghem a pris soin de traduire cette piquante épître (pp. 154-155), dont il donne aussi le texte latin dans la description de l'édition du Plutus, pp. 279-280.

Il est bien juste de vanter Thierry Martens comme un type de l'ancienne probité, rehaussé par le dévouement le plus noble aux intérêts intellectuels et moraux que son art pouvait servir : il a porté dans les affaires une droiture et un désintéressement qui aurait manqué, du moins au même degré, aux Froben de Bâle et à d'autres imprimeurs vantés de l'époque. Il est un fait dont le rapprochement tourne à la gloire de Martens : c'est l'infériorité des impressions grecques de Paris comparées aux siennes, avant qu'il existât dans cette capitale un imprimeur privilégié pour la langue grecque [1]. François Ier entendit donner aux belles-lettres un encouragement efficace et direct, quand il institua, par lettres patentes du 17 janvier 1538, le premier imprimeur royal pour le grec, qui fut Conrad Néobar, et non pas Robert Étienne. Tout ce que Crapelet dit à ce propos de l'influence de l'imprimerie sur la littérature s'applique avec une exacte vérité aux tentatives de Thierry Martens.

Du moment où les humanistes avaient entre les mains cette grande abondance de textes originaux [2], la philologie grecque allait prendre à l'Université de Louvain une importance presque égale à celle de la philologie latine; les progrès de l'une augmentèrent les forces de l'autre. Des travaux de plus d'une espèce furent dès lors entrepris concurremment : la grammaire grecque fut cultivée pour elle-même et mise en rapport avec l'étude grammaticale du latin; les formes et les règles en furent apprises à l'aide d'une analyse rigoureuse de textes choisis. Sans doute, dans un collége organisé comme celui des Trois-Langues, l'enseignement était gradué, et en dehors des leçons, de jeunes hellénistes plus avancés que les autres étaient dirigés par les professeurs dans la lecture de nombreux auteurs. La tâche personnelle des maîtres s'étendait de l'enseignement à la science : elle consistait alors dans le double soin de corriger ou même d'éditer les textes,

[1] M. Crapelet a publié ces lettres, d'après un manuscrit de la bibliothèque Mazarine, dans sa curieuse brochure : *Des progrès de l'imprimerie en France et en Italie au XVIme siècle, etc.* Paris, Crapelet, 1836, in-8°, pp. 27-39, 43-45.

[2] Dans l'année même de leur publication et dans les suivantes, la plupart des auteurs furent imprimés à Bâle, à Paris et dans d'autres villes étrangères, et quelquefois ces éditions n'étaient que des contrefaçons de celles de Th. Martens ou de B. Gravius : les Froben, bien qu'amis d'Érasme, n'avaient sur ce point aucune délicatesse.

et de les traduire ou de les commenter. Ils purent bien quelquefois céder à la satisfaction de tourner quelques vers grecs ou d'écrire une épître grecque; mais ils s'appliquèrent surtout à l'étude des monuments, et travaillèrent à leur vulgarisation, selon les besoins de cette époque.

Le premier professeur de grec au collége des Trois-Langues, Rescius, prit de préférence le rôle d'éditeur, et c'est avec le concours d'un libraire diligent, Barthélemy Gravius, qu'il mit au jour, à partir de l'an 1529, plusieurs textes importants revus par lui-même. Sa propre expérience lui ayant fait reconnaître le prix des œuvres de Xénophon, il donna tout d'abord une édition des *Memorabilia Socratis* [1] et fit paraître ensuite quelques écrits de Lucien (1531), les *Lois* de Platon (1531) les *Aphorismes* d'Hippocrate (1533), quelques textes d'Homère (1535) et la traduction grecque des Institutes par Théophile (1536). Dans plusieurs de ces travaux, Rescius fit autre chose qu'une reproduction de livres grecs déjà imprimés; il eut la bonne chance de corriger les textes sur l'examen et la comparaison des manuscrits, par exemple dans son édition d'Hippocrate [2] et dans celle des *Institutiones juris civilis* [3]. On attribue encore à Rescius et à son associé la publication d'autres éditions grecques, des livres d'Isocrate et de Plutarque, des traités de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme [4]. Barthélemy Gravius survécut à Rescius [5]; mais sa maison ne poursuivit pas le cours de publications semblables en langue grecque, et une autre maison d'imprimerie ne s'éleva pas à Louvain pour reprendre avec le même zèle que Th. Martens et Rescius, l'impression d'ouvrages considérables en langue grecque ou latine. Les hommes qui professèrent le grec au collége des Trois-Langues dans le milieu du même siècle s'occupèrent eux-mêmes

[1] Cette édition de Xénophon parut quand Rescius avait encore J. Sturm pour associé. Voy. plus haut, chap. VII, n° 1, pp. 206-207.

[2] *Aphorismi Hippocratis ex diversorum graecorum codicum collatione recogniti, variis eorumdem lectionibus passim ad margines annotatis*. Lovanii, Bartholom. Gravius, 1533, in-8°.

[3] Paquot (*Fasti*, t. I, p. 508) nous apprend que Rescius s'est servi dans cette édition d'un manuscrit que Viglius Zuichemius avait acquis en 1533 à Venise, et qui avait été copié sur un ancien manuscrit appartenant à J.-Bapt. Egnatius.

[4] Voy. Maittaire, *Annales typographici*, t. II, p. 63, et le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. IX, 1852, pp. 256-257. Les recherches faites sur ce terrain ne l'ont pas encore épuisé.

[5] Voy. sur la vie de B. Gravius, mort en 1580, le *Bulletin* cité ci-dessus, pp. 254-260.



moins de la publication des textes que de l'enseignement philologique, et, quand vers la fin du siècle leurs élèves les plus distingués que nous mentionnerons bientôt mettront la main à des éditions grecques d'ouvrages importants encore inédits, c'est à Anvers, chez Christophe Plantin, ou dans une ville de l'étranger qu'elles seront exécutées.

Nous passons maintenant à l'examen du second moyen à l'aide duquel les maîtres et, à leur exemple, les élèves du collége de Busleiden ont fait avancer la philologie ancienne : l'herméneutique prêtait secours à la critique; la traduction des œuvres grecques en latin était le complément du travail entrepris pour éditer des textes originaux. Rescius avait ouvert cette voie; mais aucun de ses collègues n'y est entré avec plus de résolution que P. Nannius, qui a élaboré la version latine d'une foule d'auteurs grecs sacrés et profanes [1]. C'était là un travail d'urgence sous plus d'un rapport : une bonne version était le meilleur des commentaires, et elle enrichissait tous les jours la science grammaticale d'observations puisées directement aux sources; le caractère d'universalité et la puissance d'invention, qui sont propres à la littérature grecque, se révélaient mieux de cette sorte au public qui ne lisait pas encore les originaux, et les œuvres traduites élégamment en latin formaient un précieux appendice des œuvres de l'esprit romain, étudiées alors par tout le monde. Il y avait donc profit dans ce labeur pour le progrès de l'étude des deux langues et des deux littératures anciennes; les promoteurs les plus éclairés de cette étude l'avaient bien compris, et l'on avait vu Érasme interrompre les écrits de son goût pour donner à ses contemporains la première version de quelques ouvrages d'Isocrate, de Lucien [2], de Plutarque, d'Euripide, ainsi que de plusieurs Pères grecs. Nannius ne recula point devant les difficultés d'un travail semblable sur des monuments qui n'avaient pas encore été traduits. Il l'entreprit consciencieusement [3], et eut le mérite non-seulement de laisser des versions d'une importance considérable, telles que

[1] Voy. plus haut, chap. VI, n° 3, pp. 152-156.

[2] Goclenius avait aussi traduit, en 1522, l'*Hermotime* de Lucien (voir p. 145).

[3] Les traductions de Nannius furent très-recherchées, et elles furent réimprimées presque toujours en pays étranger : les réimpressions se rencontrent plus facilement que les éditions originales.

celle des œuvres de saint Athanase, mais de donner à ceux qui vinrent après lui l'idée d'une bonne traduction, des conditions qu'elle requiert, et des efforts particuliers que réclame le génie distinctif de certains auteurs.

Nous laisserons parler sur ce point Nannius lui-même, dans la dédicace de sa traduction d'un discours de Démosthène sur l'immunité contre Leptine, à un de ses protecteurs, Nicolas Olahus, conseiller du roi Ferdinand et de la reine Marie de Hongrie[1] : *Bis congressus sum cum hac translatione, bis inchoatum opus de manibus abjeci, tertiò vel felicius, vel patientius auspicatus incepta absolvi. Dici non potest quam aegre patiatur Demosthenes sua scripta alienis manibus contrectari, ita ut videaris tibi vel Herculi clavam, vel Jovi fulmen extorquere. In Luciano festivitas salium, etiam in translatione qualicunque multum suae gratiae retinet. In Plutarcho dignitas rerum, et undecunque ab omnibus scriptoribus petiti flosculi multum sui veris, et amoenitatis in aliena lingua conservant. Basilii et Chrysostomi explanatissima facilitas sine salebris interpretem transmittunt* (sic). *Platonis illa beatissima luxuries non ita jejune a translatore tractari potest, quin semper plurimum suae copiae ostentet. Thucydides et Herodotus historiae commendatione fastidium sui non movent, licet aliena lingua loquantur. Demosthenes contra ut est serius, acer, viribus magis pollens, quam ornatibus florens, verbis paucissimus, sententiis uber, non oblectationi, sed victoriae inserviens, summam requirit in vertendo dexteritatem. Si fusius illum transferas, perit acumen, involucris verborum hebetatum. Si eodem numero vocum, perit dignitas, ac nonnunquam sententia : saepe enim lingua Latina non nisi per anfractuosam* περίφρασιν, *Graeca scripta explicare potest. Quid autem facias in vocabulis* πολυζήμοις, *cum sententia autoris omnia significata simul respicit? quibus nisi opponas idem vocabulum aeque* πολύζημον, *omnis argutia funditus intercidit. Cum vero res ita alienae sunt a Romanorum usu, ut vix longo tractatu innotescere queant, quales multae sunt in hac oratione, quae tamen a Demosthene unico verbo exprimuntur, utpote quae notissima erant Graecis hominibus : ibi si evageris ad interpretatio-*

[1] Nous reproduisons le texte de l'édition de Paris, faite la même année que l'édition originale de Louvain, qui parut chez B. Gravius, en 1542 : *Demosthenis de immunitate adversus Leptinem oratio Petro Nannio Alcmariano interprete, Lovanii in collegio Trilingui latinarum litterarum professore.* Parisiis, ap. Ch. Wechelum, M. D. XLII, in-4°. (*Epist. nuncup.*, pp. 3-6.) La même version fut réimprimée à Bâle, en 1544, in-12. Voy. Paquot, t. III, not. sur Nannius, n° 13, p. 125.



nem vocum, et rerum incognitarum, et emblematis παρενθέσεων, *orationem distendis, non Demosthenem reddere, sed grammaticum referre videberis. Jam omnis subtilitas, quae teste Cicerone in hac oratione summa est, ex tenui fit arida, ex sobria jejuna, ex seria fit tristis, si in aliam linguam refundas : semper enim nescio quid nativi succi ex refusione adimitur. Illa quoque Demosthenis in rejiciendo cultu dictionis simplicitas, apud ipsum elegantiam cum proprietate, apud interpretem sentes et horrores habet : nisi fortasse talis artifex, qualis Cicero, aut Ciceroni simillimus accedat. Nec mirum, cum verba verbis fere rependenda sint, iisque interpres vel sua inscitia vel Latinae linguae inopia careat. Si addis amoenitates, lascivientem aliquem, non Demosthenem illum serium; si verborum aliquam copiam adjungis, luxuriosum, non Demosthenis brevitatem repraesentes. Si compenses alibi, ubi alibi in reddenda dignitate victus fueris, ambitiosus imitator, non religiosus translator existimaberis. In summa, ille de Graecorum usui notissimis loquebatur, ac proinde nullas obscuritates habuit : tu de legibus, ritibus ignotissimis Romano foro, iisdem verbis, velis nolis, cogeris loqui, nisi velis paraphrasten agere, a quo numine quaeso impetrabis, ut obscuritate careas?*

Les exercices auxquels se livra G. Canterus pendant son séjour au collége des Trois-Langues, sous la direction de C. Valerius, nous apprennent que l'on s'y efforçait de mettre dans un rapport étroit les études grecques et les études latines. Quoiqu'il ait montré plus tard une prédilection marquée pour les premières, G. Canterus s'était rendu dans sa jeunesse habile à écrire en grec et en latin, et il avait été initié même à l'hébreu; il s'était exercé, à Louvain, dans tous les genres de composition; chaque semaine, il avait la coutume de rédiger des épîtres grecques et latines, et souvent il le fit avec bonheur. Il s'appliqua beaucoup à la version latine des écrivains grecs, traduisant d'ordinaire les poëtes en vers; quelquefois il s'occupa de la composition de comédies qui n'étaient pas sans mérite [1]. C'est sur le fond solide de connaissances philologiques acquises d'abord à Louvain, que G. Canterus édifia son savoir, qui s'accrut encore par ses études poursuivies à Paris [2], et dans plusieurs villes

[1] Suff. Petri, *De Scriptoribus Frisiae*, decas XII[a] (édit. 1699, pp. 201-205).

[2] Années 1560-1562. — Jean Dorat ou d'Aurat, qu'il eut pour maître à Paris, était le 8[me] professeur de grec au Collége royal (Goujet, *Mém. sur le Coll. de France*, t. I, pp. 454-460).



de France, d'Allemagne et d'Italie : il n'est pas superflu de noter que c'est d'après les conseils de C. Valerius que G. Canterus entra de bonne heure en rapport avec les hellénistes étrangers.

Avant de clore ces considérations sur les travaux qui fondèrent en Belgique la philologie grecque et latine, nous ne pouvons nous empêcher de jeter un coup d'œil sur la part qui fut faite dans ces travaux aux monuments du christianisme primitif, à côté de ceux de l'antiquité païenne; nous le faisons à un point de vue historique, aimant à penser que des hommes d'opinions fort opposées apprendront volontiers ce que voulaient, ce que pratiquaient nos humanistes au second siècle de la Renaissance. Les maîtres prirent connaissance de toutes les sources anciennes, à mesure qu'elles tombaient dans le domaine de la science, et même ils coopérèrent à leur publication sans alarmes, sans fausse crainte; mais, quand l'enseignement philologique réclama la lecture des anciens, on ne donna pas l'entrée des classes à tous les auteurs indistinctement, et, s'il y eut méprise ou inadvertance touchant quelques poëtes, tels que Plaute ou Aristophane, il est à présumer que la chose fut passagère. Érasme lui-même, qui a eu la faiblesse d'imiter les satiriques et les comiques anciens jusque dans leur licence, n'a pas érigé en principe qu'il fallait accorder à tous les classiques la même place dans l'éducation, sans égard à la moralité de leur sujet ou de leur langage. Les restrictions sur lesquelles on s'entendit n'entravèrent point les progrès de la haute érudition.

Puis, ces mêmes hommes qu'on a taxés d'un dédain calculé pour les œuvres de l'antiquité chrétienne, non-seulement les ont hautement appréciées, mais encore en ont recommandé instamment la lecture et l'étude. Il importe de dire que les écrivains de la plus grande autorité l'ont prouvé par leur propre exemple, qui n'a pu manquer d'efficacité : ainsi l'avis d'Érasme et de Vivès a dû se faire sentir heureusement dans notre pays et même y prévenir des écarts.

Érasme avait lui-même étudié les Pères grecs, et il a compris dans ses œuvres des études qui accompagnaient le texte des Pères latins, tels que Arnobe et saint Cyprien; il a encouragé ses amis d'Oxford, qui travaillaient sur les mêmes sources, et il a soutenu Vivès dans son grand travail

critique sur la *Cité de Dieu* de saint Augustin [1]. Nous nous bornerons à un seul fait qui se rattache à la direction donnée aux études de philologie au collége des Trois-Langues : voulant, en 1527, dédier à son ami Nicolas Warry, dit Marvillanus [2], sa version du Traité de saint Jean Chrysostôme *in Babylam*, Érasme a parlé de l'éloquence de cet illustre pontife avec une admiration sincère qui le rend éloquent lui-même. Il offre à Warry, président du collége des Trois-Langues, une œuvre oratoire qui sera lue avec grand fruit par la jeunesse de ce collége, et qui servira très-bien de modèle à ses exercices; il lui semble que ce petit livre de Chrysostôme ne le cède point aux discours des orateurs profanes sous le rapport de l'élégance de la diction, de l'habileté du raisonnement, et de la richesse de la composition, et que c'est merveilleux de voir avec quel éclat de couleurs le génie de l'écrivain a exposé un sujet fort simple en lui-même; c'est là ce qui en augmente l'intérêt pour qui en fait un objet d'étude. « Et puis, dit Érasme [3], qu'y a-t-il de plus utile au premier âge que d'apprendre à la fois la langue et l'art oratoire de ces auteurs, dont le langage ne respire pas moins le Christ que Démosthène? »

Dans bien des écoles Érasme avait vu des hommes, entraînés vers les auteurs païens par leurs études oratoires, montrer une injuste aversion pour l'éloquence des Pères, et rechercher plutôt « ce qui les éloigne du Christ [4]. » Pour lui, il réserverait par principe la lecture des auteurs païens aux maîtres, mais ne conseillerait pas de les expliquer aux jeunes gens. Sans prendre à la lettre le mot d'Érasme dans ce passage, on a lieu de croire que, frappé des abus, il réclamait dans le choix des ouvrages une réserve qu'on avait méconnue dans le premier élan de l'enthousiasme

[1] Voy. *Mémoire sur la vie et les écrits de Vivès*, par l'abbé Namèche, pp. 23-24, pp. 97 et suiv.

[2] Voy. sur ce personnage et ses relations avec Érasme, le chapitre IV, pp. 99-101, et les pièces justificatives, lettre *E*, n° 2. — La lettre d'Érasme, que nous avons déjà citée à propos de l'organisation du collége, est écrite de Bâle, le 14 août 1527. (*Epist.*, t. I, pp. 996-997.)

[3] *Quid autem utilius isti aetati, quam ut linguam simul et eloquentiam protinus imbibant ex his auctoribus quorum oratio non minus* Christum *spirat quam* Demosthenem?

[4] *Novi multos huic literaturae generi deditos, quibus nihil arridet, nisi quod a Christo sit alienissimum, quamquam Ethnicos auctores ob sermonis elegantiam professoribus legendos arbitror potius quam adolescentibus praelegendos.*

scientifique. Il n'avait alors que des louanges à donner au collége des Trois-Langues en la personne de son directeur, et c'est dans la suite de cette même lettre qu'il félicite les professeurs de Louvain de s'être comportés avec tant de sagesse, de s'être gardés des imprudences et des excès alors si fréquents en Allemagne. Érasme était de l'avis de Marvillanus, qui recommandait à tout le monde, aux ignorants comme aux savants, la connaissance approfondie des langues, mais à la condition qu'au sortir de son collége, les parents recevraient leurs enfants non-seulement plus habiles dans la parole, mais encore plus religieux et plus vertueux [1]. Selon toute apparence, les conseils d'Érasme, qui étaient ceux de la prudence chrétienne, furent exactement suivis; on porta un sage discernement dans l'emploi des auteurs anciens répandus par l'impression, et l'on mit en honneur, d'autre part, la lecture non-seulement des ouvrages des Pères, mais encore des compositions d'écrivains et de poëtes chrétiens, tels que Prudence, par exemple. Adrien Barland, comme on l'a vu, conseillait d'expliquer ce poëte après Virgile; J. Murmellius, philologue de la même époque, l'avait commenté; Érasme lui-même avait donné un commentaire sur deux hymnes de Prudence, célébrant la Nativité et l'Épiphanie [2]. Nannius s'est encore occupé de Prudence à l'époque qui suivit l'ouverture du collége [3]; il ne faisait que se conformer à tant d'exemples, entre lesquels on ne saurait oublier celui du vieux Thierry Martens, qui s'est adressé avec effusion de cœur aux jeunes amis des belles-lettres (*bonarum litterarum studiosis*), en leur offrant, au mois de novembre 1518, des morceaux choisis du plus éloquent des poëtes chrétiens [4]. Ainsi s'exprimait l'infatigable éditeur des classiques en parlant à la jeunesse chrétienne de nos contrées :

[1] *Qua quidem in re semper exosculatus sum animum tuum, cui studio fuit, hac quoque ratione, linguarum peritiam doctis et indoctis commendare. Quanam inquies? Ut ex hoc celeberrimo collegio parentes reciperent suos liberos, non solum linguaciores, verum etiam magis pios meliusque moratos.*

[2] *Opera*, t. V. Bâle, décembre 1525. — En dédiant ces hymnes à la fille de Morus, Marguerite Roper, Érasme dit à cette femme lettrée que Jésus sera désormais le véritable Apollon de ses études.

[3] L'auteur d'une dissertation récente *Sur la vie et les écrits de Prudence* (Louvain, 1855, in-8°), M. l'abbé Brys, a consulté un manuscrit remarquable du collége de Busleiden, dont s'est servi autrefois Nannius, et sur lequel on lit : *ex cubiculo Nanii Alcmariani* (voir p. 154, note 2).

[4] *Prudentii inter christianos facundissimi poetae carmina quaedam selecta pietatis cultoribus,*

« Mon imprimerie ne doit pas se borner à éditer des auteurs qui vous instruisent, elle doit encore vous en présenter qui vous rendent meilleurs. Dans cette vue, j'ai fait imprimer ces jours passés plusieurs pièces de vers du poëte chrétien Prudence; lisez-les avec goût, chers jeunes gens, et vous ferez de grands progrès dans la piété. C'est cette piété que moi, vieillard aux cheveux blancs, à la peau ridée, après tant de travaux d'une longue carrière, c'est elle que je recherche avant tout; car je sais que nulle étude n'est agréable à Dieu, si elle n'est accompagnée de la piété, qui ignore les dissensions, qui nous fait aimer de tout notre cœur Jésus-Christ, le sauveur du genre humain, et tous les hommes comme nos frères........ »

Elle dut être aussi d'un grand poids dans la tradition de nos écoles, l'autorité de Vivès, qui n'avait jamais perdu de vue la foi chrétienne au milieu des entraînements de la Renaissance; à Louvain comme ailleurs, L. Vivès avait quelquefois expliqué des traités religieux tels que le *Christi triumphus* qui fait partie de ses œuvres, dans le but avoué de substituer, en littérature, l'élément chrétien à la mythologie; il revient plusieurs fois à cette pensée dans ses écrits, soit littéraires, soit théologiques [1]. On sait quel cas Vivès faisait des poëtes chrétiens, et quel rang d'honneur il assignait à Prudence et à plusieurs autres, parmi les poëtes de l'antiquité [2].

Il faut convenir que les hommes qui défendaient si habilement les droits de la littérature chrétienne méritaient bien d'être écoutés avec respect par leurs contemporains, quand ils recommandaient à leur étude les chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome. On a donc accueilli les classiques païens dans notre enseignement national, mais avec la mesure que ces sages et grands esprits avaient prescrite; on a cru à leur parole, quand ils ont, comme Vivès et d'autres penseurs non moins profonds l'ont fait, signalé ailleurs le danger moral que quelques-uns voyaient uniquement dans les écrivains du polythéisme. C'étaient bien plutôt les œuvres modernes, les poésies populaires et galantes, des romans corrupteurs

vol. in-4°, 26 feuillets. — Voy. dans la *Biographie de Thierry Martens*, l'épître traduite par le P. van Iseghem (p. 156), ainsi que le texte original (p. 287).

[1] *Mémoire* cité de M. Namèche, p. 23, pp. 90 et suiv., pp. 101 et suiv.

[2] *De ratione studii puerilis.* Epistola II.

comme il y en eut dans toutes les langues, cette classe d'œuvres où Dante dénonçait d'immenses périls, qu'il fallait mettre en cause pour sauvegarder la conscience publique [1]; mais très-souvent, et même jusqu'à des temps fort voisins de nous, on a chargé les Grecs et les Latins de tout le mal dont on ne voyait pas la source près de soi, et l'on s'est plu, en dépit d'eux sans doute, à prêter gratuitement aux écrivains du moyen âge la perfection de la vertu et celle de l'orthodoxie [2]. Nous croyons avoir montré suffisamment en quel équilibre les deux littératures païenne et chrétienne se sont maintenues dans les travaux de la principale école de philologie des Pays-Bas, avant la révolution religieuse qui éclata vers la fin de son premier siècle; nous avons indiqué le genre d'œuvres et d'exercices à l'aide duquel les deux langues classiques furent enseignées par les principaux professeurs de Busleiden, et la nature des études et des recherches qu'ils entreprirent eux-mêmes sans relâche, afin de répandre le goût des lettres et de développer le sens de la critique, sans laquelle il n'y a point de saine érudition. On verra dans les aperçus du chapitre suivant, quels furent les fruits de leurs efforts; une phalange de philologues et d'écrivains, de latinistes et d'hellénistes rendra témoignage à l'habileté, au savoir, à la persévérance des humanistes qui ont dirigé les études de la jeunesse au collége des Trois-Langues.

Le programme que nous nous étions assigné dans ce chapitre sera rempli, quand nous aurons montré quel fut le sort des études hébraïques dans l'institution de Busleiden : comme elles ont été par leur nature même le partage d'un nombre limité d'étudiants, il nous a paru préférable de leur accorder un examen tout particulier, en dehors des questions historiques qui leur restent étrangères.

L'opportunité de connaître la langue des Livres saints ne faisait plus de doute pour les esprits jeunes et vigoureux, qui pénétraient le mieux les

[1] Voy. Daniel, des *Études classiques dans la Société chrétienne*, pp. 193 et suiv., pp. 209-211.

[2] Fr. Ozanam a très-bien dit dans ses *Documents sur l'histoire littér. de l'Italie*, p. 28 : « On a poussé trop loin le contraste, on a trop élargi l'abîme entre le moyen âge et la renaissance. Il ne fallait pas méconnaître ce qu'il y avait de paganisme littéraire dans ces temps, où l'on attribue à la foi chrétienne l'empire absolu des esprits et des consciences. » Comment oublier ou comment justifier les hardiesses mythologiques des troubadours, le cynisme des trouvères, le culte de la nature dans le roman de la Rose?

nécessités intellectuelles de leur école et de leur pays [1]. Les moyens d'étude ne manquèrent pas, quand l'hébreu fut doté à Louvain d'un enseignement régulier, et le suffrage des philologues les plus zélés pour les lettres classiques ne fit point défaut à ceux qui s'adonnèrent plus spécialement à l'étude de la langue sacrée. Les leçons du nouveau collége n'avaient pas encore commencé, et déjà Thierry Martens, toujours docile à l'opinion de ceux qu'il prenait pour arbitres des besoins de la science, voulait que son art fût au service de cette langue comme des autres. Le 30 mars 1518, il annonçait son dessein d'imprimer en hébreu, et réclamait le concours bienveillant du public, qui l'avait soutenu dans toutes ses autres entreprises [2] : « Pour ce qui regarde les éditions latines, disait-il, je ne le cède à personne; j'ai très-peu de rivaux pour le grec; je veux mériter les mêmes éloges pour l'impression en langue hébraïque; et le même succès répondra à mon attente, si vous secondez mes efforts selon vos moyens. Vous les seconderez, ajoutait-il, si vous prenez garde à vos propres intérêts et à la réputation de cette école très-florissante. »

Martens s'occupa dès lors de la formation d'un double alphabet hébraïque pourvu de points-voyelles, et vraisemblablement il s'en servit à diverses reprises pour fournir quelques pages de texte aux premières leçons d'hébreu, avant l'impression d'ouvrages hébraïques volumineux [3]. Hébraïsant lui-même, Martens aurait, vers l'an 1520, réuni les matériaux du dictionnaire hébreu qu'il a publié sans date et sous l'anonyme [4]. Ce fut des *Rudimenta hebraïca* de J. Reuchlin, en trois livres, qu'il tira le fond de ce lexique, comme il le déclarait lui-même dans la préface; il s'est servi des propres expressions du savant allemand, tout en abrégeant son ouvrage, et lui-même il n'a entrepris ce travail de compilation que pour épargner aux commençants un long et pénible labeur, faute d'un recueil de radicaux

[1] Voy. plus haut, chap. I, §§ 1 et 2, et chap. V.

[2] Cet appel est placé en tête d'un recueil de *Declamationes* d'Érasme; il a été relevé et en partie traduit par le P. van Iseghem, dans sa *Biographie* de Martens, pp. 108-109, p. 183.

[3] Suivant la conjecture fort plausible de l'auteur de la *Biographie*, pp. 109-110.

[4] *Dictionnarium Hebraïcum*, vol. in-4°, 48 feuillets. Voir dans la *Biographie* (pp. 315-316), la description de ce volume et le texte latin de la préface, et (p. 110) les raisons qui font pencher l'auteur vers la date approximative de 1520. Voy. sur les *Rudimenta* de Reuchlin notre chap. I, § III.

hébraïques : quand un travail plus complet verra le jour plus tard, déjà les jeunes hébraïsants auront vaincu les premières difficultés. Puisque Martens a pris en cette circonstance le rôle de savant et en quelque sorte de professeur, il nous paraît indispensable de rapporter les termes dans lesquels il justifie sa publication, comme étant d'une utilité toute pratique pour qui voudrait s'initier aux éléments de l'hébreu : *Redegimus in Enchiridion* [1], *Lectores optimi, primitiva vocabula, sive radices hebraïcarum dictionum, quae a Capnione diligenter et diffuse tractantur, cujus ideo ubique verba apposuimus, quod ingeniosi in alienis libris videri noluimus. Excerpsimus tamen haec in rem vestram, ne sine his frustra in hac sacra lingua perdiscenda sudaretis.... Nos compendio apud vos utimur, ut cito percipiatis quae discenda erunt, et percepta fideliter teneatis.*

Si l'hébreu excita à ce point le sentiment d'une noble ambition dans l'esprit de Th. Martens, un zèle non moins grand que le sien fut déployé par Jean Campensis, qui donna le premier un enseignement suivi de cette langue, et par ses élèves les plus diligents. Ce professeur, dont nous avons décrit assez longuement la vie et les travaux, fit pour la grammaire ce que le docte typographe avait fait pour le lexique; il donna un traité qui résumait les notions essentielles de la langue hébraïque d'après le grammairien le plus estimé de son temps, et l'on a la meilleure preuve de l'application avec laquelle de nombreux auditeurs avaient suivi son enseignement, dans l'accueil qui fut fait à son *Libellus*, imprimé en 1528, et dans le succès de la grammaire abrégée, publiée l'année suivante sous le titre de *Tabula* par Nicolas Clenardus ou Cleynarts de Diest, son élève [2]. On ne peut guère séparer ces deux hébraïsants, en recherchant les premiers fruits qu'a produits l'enseignement public de la langue sainte; ce que Cleynarts a fait d'utile pour cette étude, de même que pour celle du grec, doit être rapporté au collége où il avait d'abord étudié, et où il a exercé à son tour l'influence d'un maître [3].

[1] C'est ce mot qui, sans doute, a fait nommer l'ouvrage de Martens : *Enchiridion Radicum, sive Dictionum Hebraïcarum ex Joanne Reuchlino*, dans le texte de la *Bibliotheca Belgica* (ed. Foppens, p. 1117).

[2] *Tabula in grammaticen hebraeam, authore Nicolao Clenardo*, vol. in-4° de 64 feuillets, 30 janvier 1529. Voy. *Biographie* de Martens, pp. 340-341.

[3] Avant son départ pour l'Espagne, Cleynarts fut autorisé à faire des leçons publiques au collége de Houterlé, sinon au collége de Busleiden. Voy. plus haut, chapitre V, p. 135.

Campensis avait donné la théorie et rassemblé les éléments de la science grammaticale : Cleynarts appliquait à l'hébreu ses vues sur la méthode d'apprendre les langues. Les leçons du premier avaient éveillé le goût d'une telle étude, fort rare et toujours exceptionnel auparavant; les procédés essayés par le second et consignés dans son court *Tableau* développèrent ce goût, et déterminèrent de faciles et rapides progrès dans la jeunesse de l'école. Cleynarts eut la satisfaction de voir sa méthode justifiée par la pratique; le petit livre qui en était le résumé avait paru en janvier 1529 : au mois d'août de la même année, il s'applaudissait du parti qu'en avaient tiré en peu de mois des jeunes gens, capables d'écrire déjà des lettres en hébreu sur des sujets familiers [1].

Le successeur de Campensis entretint, parmi les jeunes gens qui fréquentaient ses leçons au collége des Trois-Langues, le même esprit de zèle et d'application : André Gennep donna à l'enseignement philologique de l'hébreu des soins qui furent efficaces; il prépara à lui seul, pendant de longues années, et dans sa vieillesse, avec l'aide d'Augustin Hunnaeus et de J. Guilielmius, la génération des hébraïsants qui fut dans ce siècle un des ornements et des soutiens des études théologiques à Louvain. L'ardeur nourrie pour l'hébreu par Gennep et par ses suppléants fut assez grande pour que des étudiants fréquentant les cours de théologie aient désiré et même sollicité plus d'extension dans l'enseignement de cette langue : ce fut l'objet de la démarche qu'ils firent en 1563 auprès du magistrat de Louvain [2]. Ces étudiants demandèrent qu'il y eût tous les jours des leçons pour la langue hébraïque; le magistrat en référa directement à la Faculté de Théologie, qui approuva fort la chose; mais elle exigea que le professeur fût un théologien, plein de prudence et de gravité, désigné d'avance à son suffrage, et non pas un professeur choisi librement par le magistrat. Cette décision ayant été transmise à l'autorité urbaine par le doyen de la Faculté, le chef de la magistrature répondit que c'était bien son avis et celui

[1] Cleynarts s'étend sur ce résultat dans une épître placée en tête de l'édition des Dialogues de saint Jean Chrysostôme, imprimée par Rescius le 18 novembre 1529. Le lecteur trouvera le texte latin de cette pièce intéressante et rare à la fin de l'ouvrage cité du P. van Iseghem, pp. 341-342.

[2] Voy. Valère André, *Fasti acad.*, p. 284.

des autres magistrats, que rien ne fût fait, relativement à ce professorat, sans les conseils et l'assentiment de ladite Faculté, qu'ils n'installeraient jamais un professeur, si elle ne l'avait présenté et agréé, et qu'ils étaient prêts à en faire à la Faculté une promesse publique : ce fut l'objet d'un acte daté du 26 avril 1563.

On ne trouve nulle trace de mesures prises en conséquence de cette réclamation des étudiants, et de cette entente du magistrat avec la Faculté de Théologie; nous avons mentionné l'incident, comme un signe certain que l'hébreu avait une assez belle part, au milieu du XVIme siècle, dans l'activité de la jeunesse universitaire. Les événements calamiteux de la fin du même siècle mirent des obstacles à la prospérité de cette étude, comme de toutes les autres, et la chaire d'hébreu resta vacante plus de 30 ans, après la retraite de Pierius à Smenga.

On ne jugerait pas bien l'importance que prit à Louvain l'enseignement de la langue hébraïque, si on n'y rattachait pas les travaux d'exégèse biblique fondés sur la connaissance de cette langue. Les paraphrases des Psaumes et de l'Ecclésiaste, faites par J. Campensis d'après l'hébreu, durent exciter l'attention générale sur l'utilité de cette langue et sur ses nombreuses applications, et longtemps après lui, elles conservèrent leur valeur scientifique[1].

« Les paraphrases de Campensis furent d'abord très-répandues dans leur texte original autant que dans leurs versions dans des langues modernes. Si plus tard elles ont cessé d'être réimprimées, il faut l'attribuer tantôt à l'apparition de nouveaux ouvrages du même genre[2], tantôt à l'abus qu'on avait pu faire des traductions vulgaires de quelques livres de la Bible. Elles n'en révélaient pas moins le travail neuf et difficile qu'avait accompli leur auteur, en faisant passer la pensée de David et de Salomon, de l'expression poétique des versets de l'hébreu dans l'expression encore fidèle mais plus nette de la paraphrase : le mérite atteint par Campensis dans un premier essai de ce genre de traduction[3] n'a pas été surpassé dans la

[1] Nous donnons ici les preuves du fait d'après une notice déjà citée dans la *Biographie* de Campensis (voy. chap. VIII, § 4, pp. 235, 242-43). — *Annuaire de l'Univ. de Louvain*, 1845, pp. 199-202.

[2] En 1550 parut la Bible française, publiée à Louvain par ordre de Charles-Quint.

[3] Il n'y avait, à proprement parler, que des traductions latines plus ou moins littérales et

paraphrase nouvelle de Théodore de Bèze, qui avait critiqué son devancier avec quelque amertume. On n'a prouvé nulle part que Campensis ait été coupable de témérité dans l'interprétation de la partie mystique des Psaumes, dans l'explication du sens réputé à la fois littéral et figuré de certains passages. Aucune décision ne fut portée à cet égard; seulement c'est avec une certaine défiance que l'ouvrage exégétique de Campensis fut accueilli dans les Pays-Bas, comme l'attestent les actes de la Faculté de Louvain [1]; elle répondit à la gouvernante Marie de Hongrie, qui l'avait, en octobre 1533, consultée sur l'opportunité des traductions de la Bible en flamand et en français, que les explications de Campensis ne s'accordaient pas avec celles des Pères et n'avaient pas éclairci les endroits dont les Pères avaient fait usage pour réfuter les hérétiques. Cette défiance de l'autorité locale s'explique par la crainte qu'inspiraient à l'époque de la Réforme les premiers fruits de l'esprit d'innovation, et par l'usage presque exclusif qu'on avait fait jusqu'alors des commentaires moraux sur les Psaumes. Si ce que les anciens ont laissé de plus littéral sur les Psaumes eût déjà été réimprimé alors, l'entreprise de l'hébraïsant aurait été mieux jugée tout d'abord : en rapportant l'opinion sévère des contemporains de Campensis, Paquot lui fait honneur d'une explication heureuse de nombreuses difficultés.

« La paraphrase des Psaumes a été un de ces livres dans lesquels de nouveaux venus puisent beaucoup d'instruction sans se croire tenus à la reconnaissance : que d'interprètes de la Bible et des Psaumes, même parmi les protestants du premier siècle, ont composé de volumineux ouvrages, sans recourir eux-mêmes aux textes originaux, mais en se servant largement et sans scrupule des premières versions ou paraphrases comme celles de Campensis, de Santes Pagninus ou de Vatable [2]! Ne faut-il pas en même temps tenir compte des procédés de plusieurs auteurs de l'époque suivante, qui ont basé leur interprétation des Psaumes sur un nouvel examen des textes et sur les opinions des plus anciens commentateurs [3]? »

exactes dans les *Psautiers Polyglottes*, tels que celui de Fabri (1509 et 1513) et le *Psalterium Nebiense*.

[1] Voy. Paquot, *Mémoires*, tome II, p. 506, et les notes.

[2] Remarque du célèbre G. Génébrard dans sa préface des Psaumes expliqués.

[3] On s'explique aisément ainsi pourquoi G. Lindanus, par exemple, ne fait aucune mention du

La partie de la Bible choisie par Campensis comme objet de ses études était celle qui devait exciter le plus longtemps l'intérêt des interprètes : les éditions et les commentaires des Psaumes ont abondé au XVIme siècle; l'Ecclésiaste a été traduit et expliqué par plusieurs hommes dans chaque pays; les deux prédécesseurs de Campensis à Louvain, Rob. Wackefield et Rob. Shirwood, avaient commenté le même livre, et vers le même temps Alardus d'Amsterdam et Amand de Zierikzée, dans les Pays-Bas, ont aussi composé des paraphrases de l'Ecclésiaste [1].

Il existe dans l'histoire littéraire du même siècle d'autres témoignages d'un grand poids en faveur de la direction donnée aux études hébraïques par les maîtres du collége des Trois-Langues; plusieurs de ceux qui s'appliquèrent à l'exégèse avaient été les élèves de Campensis ou de Gennep : un prélat fort instruit, qui avait entendu les leçons de ce dernier, Guillaume Lindanus, a répandu un nouvel éclat sur cette science, par un ouvrage de critique publié à Cologne, en 1558 : *De optimo genere interpretandi Scripturas libri III.* Il faudrait citer une partie des théologiens du même temps qui se sont occupés des Écritures, Louis de Blois, Fr. Titelmann [2], Léonard Hasselius, et beaucoup d'autres, pour rendre compte de la propagation toujours plus grande de la connaissance de l'hébreu, et avec l'hébreu, des langues congénères qui s'en rapprochent davantage, le chaldéen et le syriaque. Mais il n'est aucun fait qui l'atteste mieux que l'appel honorable qui fut fait à l'Université de Louvain par Arias Montanus, quand il jeta les bases de la Polyglotte, dont la direction lui était confiée par Philippe II [3];

travail de Campensis dans son édition du Psautier latin, accompagnée d'une courte paraphrase. C'est par des raisons analogues que les éditeurs de la collection des *Critici sacri* (tome III) n'auront pas donné de place à Campensis parmi les auteurs dont ils ont réuni de nombreux extraits, Münster, Vatable, Clarius, Drusius, Castalio, et il en est de même pour une autre collection, la *Synopsis criticorum aliorumque Sacrae Scripturae interpretum* (au tome II) : les commentaires étendus ont dû faire oublier les paraphrases.

[1] Sur le second de ces hommes, qui fut au nombre des hébraïsants de Louvain, voir la notice insérée dans les *Archives philologiques* de M. de Reiffenberg, t. III, pp. 240 et suiv.

[2] Voir sa biographie par M. Thonissen (*Bulletin de la Soc. scient. du Limbourg*, 1853).

[3] Nous tirons une partie des données historiques dont se compose notre récit, du travail de Don Tomas Gonzalez Carvajal : *Elogio historico del doctor Benito Arias Montano* (*Memorias de la real Academia de la Historia*, tomo VII. Madrid, 1832), accompagné de documents nombreux espagnols et latins copiés dans les archives de Simancas.



sans l'existence d'une école d'exégèse philologique formée par les leçons du collége de Busleiden, elle n'aurait pas pu y répondre avec autant de distinction et de succès.

Immédiatement après son arrivée en Belgique, au mois de mai 1568, Arias Montanus se rendit à Louvain, et augura de l'accueil qu'il y reçut et de l'organisation des études qu'il y observa que l'Université concourrait utilement à son entreprise; il écrivit à ce sujet au roi d'Espagne, en louant beaucoup la science et les intentions des membres de ce corps, et quand il leur transmit la lettre fort flatteuse que Philippe II leur adressa de Madrid peu après [1], il exposa ses plans à l'autorité académique et lui demanda le concours actif de deux savants, à la fois théologiens et linguistes, choisis entre ceux qu'on lui avait déjà présentés.

La pièce inédite qui constate cette consultation officielle de l'Université par le docteur espagnol [2], énonce clairement les parties de l'œuvre pour lesquelles il requérait son avis et son appui. Arias Montanus comptait obtenir l'assentiment de ses docteurs, comme il avait obtenu celui des hommes instruits d'autres pays, sur un premier point de quelque importance : c'était l'opportunité d'insérer une version littérale du texte hébreu dans les *Biblia regia.* Le principe admis, il proposait de confier à des théologiens exercés la révision et la correction de toute version qu'on adopterait dans ce but, celle par exemple de Santes Pagninus, qui avait reçu naguère les suffrages des souverains Pontifes. En second lieu, Arias Montanus montrait l'importance d'une version complète de la Paraphrase chaldaïque, qui ne s'étendait qu'au Pentateuque dans la Bible d'Alcala, et il souhaitait que cette version fût exécutée par les soins des membres de l'Université. Il tenait dès lors pour ses collaborateurs les deux hommes qu'on lui avait déjà

[1] La lettre royale, en date du 15 août 1568, a été publiée en tête de la *Polyglotte* d'Anvers, et d'après la copie des archives espagnoles, parmi les documents de l'*Elogio*, pp. 150-151. Mgr de Ram l'a réimprimée, d'après l'autographe, dans les notes de ses *Considérations*, pp. 55-56.

[2] Il nous a paru intéressant de faire connaître cette pièce touchant de si près au sujet que nous traitons : on en trouvera le texte parmi les pièces justificatives, lettre *I.* — Consulter sur la Polyglotte d'Anvers, qui est une Bible en cinq langues (8 vol. gr. in-folio, ann. 1569-1572), la *Bibliotheca sacra* de Lelong (édit. Masch, p. I, ch. III, pp. 340-349), et l'*Encyclopédie élémentaire* de Petity, t. II, part. II, pp. CCLIV-LVII.

désignés, et il les prenait pour intermédiaires dans ses relations avec l'Académie dont il invoquait l'autorité : c'étaient les docteurs Augustin Hunnaeus et Cornelius Reineri, dit *Gaudanus.* Or, l'un avait non-seulement étudié les langues au collége de Busleiden, tout en accomplissant ses cours de théologie, mais encore enseigné l'hébreu comme suppléant de Gennep, et il s'était signalé dans les études bibliques; l'autre appartenait à la Faculté de Théologie [1], et, avant qu'il fût mêlé à la discussion de questions importantes, il jouissait déjà de beaucoup d'autorité. A ces deux hommes fut adjoint ensuite Jean Guilielmius, dit *Harlemius,* jésuite qui s'était distingué comme interprète de l'Écriture, et qui avait enseigné les langues bibliques au collége de la compagnie, à Louvain [2].

Ces hommes accomplirent, au nom de l'Université, la tâche pour laquelle Arias Montanus avait sollicité leur concours : ils examinèrent les textes et les versions de tout l'ouvrage avec une attention scrupuleuse d'un bout à l'autre, et méritèrent les éloges solennels du savant éminent qui avait tout ordonné et tout dirigé [3]. On trouve dans plusieurs tomes leurs signatures accompagnant les versions et les paraphrases que renferme la Polyglotte d'Anvers, par exemple la version latine interlinéaire de la Bible hébraïque au tome VII de cette collection [4]. Puisque l'éducation littéraire de Hunnaeus et de Gaudanus s'est faite à Louvain, il n'est pas superflu de relever, parmi les louanges que Montanus leur a décernées, leur érudition littéraire et leur connaissance peu commune des langues bibliques. Si on ne peut méconnaître dans ces belles qualités l'influence de l'enseignement dispensé dans l'institution dont nous faisons l'histoire, on ne se tromperait point, sans doute, en rapportant à cette même source une

[1] Voy. *Fasti acad.,* pp. 369, 371. — Son nom est écrit tantôt Reineri, tantôt Reinerus, et son surnom, sous la forme soit de Gaudanus, soit de Goudanus, du nom de la ville de Gouda en Hollande. Arias et les Espagnols l'ont appelé le plus souvent Goudano ou Goudan.

[2] Jean Harlemius se chargea, outre la révision générale, de la confection de l'*Index biblicus* et des *Variae lectiones*, dans l'*Apparatus sacer* de la Polyglotte. Voir ci-dessus, pp. 247-48.

[3] Voy. la préface de la *Polyglotte,* datée du 22 juillet 1571, et reproduite en partie dans la *Bibliotheca sacra* (ed. Masch, t. I, pp. 344-346). *In primis autem..... duobus Lovaniensis gymnasii luminibus, ac toti rei literariae addictissimis, ingentes habeant gratias, etc....*

[4] On lit en tête de ce tome qui est le second de l'*Apparatus : Hebraïcorum Bibliorum latina interpretatio censorum Lovaniensium judicio et Academiae suffragio comprobata.*

partie de l'illustration qu'un Belge du même siècle, André Masius, s'est acquise dans la philologie sémitique. Cet autre collaborateur d'Arias Montanus, natif du Brabant [1], et qui avait fait à Louvain ses premières armes, a fourni à la polyglotte royale la grammaire et le dictionnaire syriaques qui en forment le tome VI, ainsi que des portions de la paraphrase chaldaïque qu'il avait découvertes à Rome.

Il ne nous est pas permis d'aller plus loin dans cette enquête sur le secours que des élèves du collége des Trois-Langues prêtèrent à l'éditeur des *Biblia Regia :* ce magnifique monument, chef-d'œuvre de l'art des Plantins, attend encore des historiens, dont les uns examineront l'œuvre des critiques et des traducteurs au point de vue de la théologie et de la linguistique, dont les autres décriront toutes les circonstances de son exécution et de sa publication. On ne lira point avec déplaisir ici les vers composés par un écrivain français de la même époque en l'honneur d'Arias Montanus, puisqu'ils glorifient en lui la science des langues, cultivée avec éclat par l'institution dont nous recueillons les titres principaux. Guy Lefèvre de la Boderie, qui était linguiste lui-même et qui avait traduit en latin le texte syriaque du Nouveau Testament, s'exprime ainsi dans un de ses sonnets adressés à Philippe II [2] :

> Encor que vostre sceptre à meins peuples commande;
> Encor que vous soyez le plus grand terrien
> Qui vive de ce temps, soit le Tartarien,
> L'Abyssin, ou le Turc qui l'Asie gourmande :
> Si est-ce qu'à grand'peine en une si grand'bande
> Auriez-vous peu choisir un plus homme de bien
> Que le docte Arias, car le sçavoir n'est rien
> Si plus que le sçavoir la piété n'est grande.

[1] André Maes, né à Linnich, a fait des voyages scientifiques, et publié plusieurs ouvrages de linguistique et d'exégèse; il fut conseiller du duc de Clèves, et mourut en 1573. Voir la notice de Paquot, *Mémoires*, tome II, pp. 274-78.

[2] *L'Encyclie des secrets de l'Éternité.* Anvers, Plantin (1570). — Sonnets au roi Catholique sur l'impression des grandes Bibles d'Anvers, pp. 244-246. — Le docte imprimeur François de Raulenghien ou Raphelengius a eu sa part dans les sonnets du poëte français; et Jean Harlemius n'a pas obtenu le moindre lot dans cette distribution de vers et de louanges. Guy Lefèvre de la Boderie dit au premier (p. 252) :

> .... Tu sers au bien public, en constance asseurée :



A luy l'hébrieu mystic, ni le chaldé (*sic*) antique,
Le grec, ni le latin, ni l'obscur arabique
Ne sont point inconnus. Gérion ce me semble
N'eut trois corps ni trois chefs; et n'eut Argus cent yeus,
Briarée cent mains, ce sont des contes vieus :
Mais il a dans un chef plusieurs langues ensemble.

CHAPITRE X.

EXAMEN DES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES AU XVIme SIÈCLE.

Tum aulae Caesareae prodibunt eruditi secretarii, cordati consiliarii, legati facundi, proceres non tantum imaginibus nobiles.....

(ERASM. AD JO. SUCQUETUM.)

Il ne se trompait point, l'ingénieux humaniste qui fut comme le second fondateur du collége des Trois-Langues, quand il écrivait, en 1525, à un homme de cour, Jean Sucquet [1], que ce collége, patronné comme il méri-

Tu sçais que vaut le grec, et la langue épurée
Des Hebrieus et Chaldez, et les Rommains thresors.
Tu donnes ton labeur, ton temps et diligence
Pour accorder la lettre avec l'intelligence
Tant aus Livres sacréz, qu'aus profanes Escrits :
. . . .

Il fait sonner bien haut dans l'éloge de « M. Jan Harlem » (p. 255) sa profonde connaissance du Chaldéen :

Si je dy que tu as d'Athènes, et du Temple
De la sainte Cité, et de Romme encor mieus
La langue familière, et du peuple ocieus
Qui l'heur et le malheur par les astres contemple,
Je diray vérité, et n'ay peur que ma Muse
De fard, ou flaterie, ou mensonge on accuse :
Tant seulement je crein de te teindre la joue
De vermeillon flambant. . . . .

[1] Lettre citée et traduite en partie ci-dessus, chapitre III, pp. 81-82.

tait de l'être, serait une pépinière d'hommes utiles au souverain et à l'État. Ce ne fut pas, en effet, le moindre des services rendus à la patrie par les hommes qui y enseignèrent, que d'avoir formé des jeunes gens de toute naissance et de toute vocation, d'avoir dispensé à chacun d'eux le genre d'instruction littéraire qui convenait le mieux à sa carrière publique.

Pour estimer à sa juste valeur l'action qu'il fut donné aux professeurs du collége de Busleiden d'exercer sur la jeunesse de leur temps, il faudrait parcourir toutes les branches de la science et de l'enseignement, il faudrait parcourir de même le cercle des hautes fonctions de l'Église et de l'État : on apercevrait alors sans peine ce qui leur revient de mérite et d'honneur pour avoir dirigé les premiers pas de tant d'hommes instruits et dévoués. Quoique nous ne puissions pas pousser cette revue jusqu'aux détails de la biographie, nous essayerons de montrer ce que la culture de l'esprit, animée par le génie des lettres, a valu d'ascendant aux nombreux élèves qui fréquentèrent les leçons de langues anciennes ouvertes à l'Université de Louvain. Si l'on joint à ces conséquences pratiques la distinction acquise par les maîtres dont les écrits firent avancer la philologie et la critique, il ne sera douteux pour personne que le collége des Trois-Langues n'ait répondu, dans son premier siècle, le XVIme, à sa destination d'école spéciale des langues savantes, et qu'il ne puisse être mis en parallèle, sans partialité, avec les institutions littéraires qui ont joui de célébrité dans la même période.

La réputation du collége des Trois-Langues s'étendit au dehors, peu après son établissement, et plus d'un pays étranger, comme on en aura des preuves dans la suite de ce chapitre, recueillit bientôt les fruits de son enseignement. C'est ce qu'a reconnu un des historiens de la Renaissance, Henri Hallam, en parlant de la fondation de Jérôme Busleiden, qui suivit de près l'érection des chaires de langues à l'Université d'Alcala [1] : « Cet établissement, dit-il, produisit une foule d'hommes distingués par leur érudition et leurs talents ; et Louvain, au moyen de son *Collegium Trilingue,* s'élevant à un rang plus éminent encore que celui qu'avait occupé Deventer

[1] *Histoire de la littérature de l'Europe*, t. I, p. 275. Selon l'historien de Ximenès, M. Hefele, le collége des Trois-Langues d'Alcala, consacré à St-Jérôme, recevait trente élèves boursiers.



dans le XVme siècle, devint non-seulement le foyer principal des connaissances en Belgique, mais encore un foyer d'où elles se répandirent en différentes parties de l'Allemagne. »

On peut présumer, sans crainte de se tromper, que l'assistance aux leçons du collége de Busleiden a été considérable pendant la plus grande partie du siècle de sa fondation, jusqu'à l'époque des guerres civiles; la raison en est simple. Différentes catégories d'auditeurs suivaient les leçons données chaque jour au collége, comme le prescrivait l'acte d'institution; les leçons de grec, et surtout celles de latin, devaient attirer grand nombre de jeunes gens à qui on avait fait sentir le besoin de perfectionner leur éducation littéraire, et l'on n'a pas de peine à croire que l'éloquence attribuée à plusieurs maîtres dans ces leçons, n'ait rendu la plupart de leurs auditeurs jaloux de posséder à leur tour une bonne latinité. L'influence des professeurs s'exerçait différemment en dehors des leçons publiques : tantôt ils donnaient des avis et accordaient des entretiens et même des leçons privées aux fils de famille qu'on leur recommandait ou même qu'on leur confiait directement (Nannius en usa ainsi à l'égard de plusieurs gentilshommes, et après lui, Cornelius Valerius bien davantage encore); tantôt ils encourageaient le talent naissant de jeunes philologues, en surveillant leurs études, en dirigeant leurs lectures et leurs exercices, en revoyant leurs compositions. De la sorte, chacun avait sa part : aux gentilshommes, aux enfants de la noblesse, les principes de l'art oratoire et la connaissance des grands auteurs; aux humanistes et aux maîtres ès arts, aux docteurs futurs de toute faculté, la science grammaticale, les règles de la critique et les recherches de l'érudition. C'est ainsi que les membres de l'institution parvenaient à satisfaire, avec autant de dévouement que d'intelligence, aux aptitudes et aux tendances fort diverses qui se manifestaient dans une si grande foule d'élèves.

Cent ans ne s'étaient pas écoulés, et déjà on comptait dans le pays ou au dehors une multitude d'hommes utiles et estimés qui étaient sortis du collége des Trois-Langues. Quand Valère André retraçait les annales de cette institution vers la fin de son premier siècle, il ne craignit pas de représenter par des noms propres le concours de toutes les classes de la

société autrefois confondues sur ses bancs [1] : c'étaient des personnages de la haute noblesse, des hommes d'État, des capitaines et des magistrats, des écrivains, des théologiens et des savants, dont les titres étaient connus de tous.

Nous dirons d'abord quelques mots des hommes destinés à une grandeur princière ou à la conduite des affaires publiques, que l'on est en droit de comprendre dans la jeunesse admise aux leçons du collége de Busleiden, et tout d'abord nous recourrons aux propres paroles de Valère André, qui a ainsi évoqué leur souvenir dans son discours historique : *Repetite memoria inde usque ab initiis Scholae hujus patriae principes et Belgii nostri Atlantes, qui sagum togae, purpuram fascesque Doctoribus suis submiserunt.* Ici, l'orateur indique dans un seul groupe les ducs d'Aerschot, les princes d'Orange et d'Espinoy, les comtes de Lalaing, de Mansfeldt et de Berlaymont; une foule de barons; et à leur suite, beaucoup d'étrangers devenus célèbres dans la politique ou dans les armes. Puis, il désigne les hommes profondément instruits, appelés aux charges publiques et au gouvernement de la société, et, enfin, une foule de savants distingués, parmi les hôtes et les élèves du collége des Trois-Langues [2] : *Repetite viros in Republ. magnos, qui loci ducti genio, sedem hic habitationemque aliquando fixerunt, meros hinc Heroes, graece latineque doctissimos, prodiisse comperietis.*

C'est, en effet, des rangs de la noblesse et des familles patriciennes que le pays vit sortir ces jeunes hommes fort habiles, mêlés dans notre histoire nationale aux négociations, aux affaires, aux événements qui marquèrent plusieurs règnes. Le vœu d'Érasme était accompli : les souverains des Pays-Bas trouvèrent en eux des secrétaires instruits, des conseillers d'une haute prudence, des ambassadeurs éloquents, et la cour se peupla de grands qui avaient une autre noblesse que celle de leurs armoiries. C'est là un fait qui méritait bien d'être rappelé hautement, en 1627, quand Valère André, prononçant, devant toute l'Université de Louvain, une harangue d'actions de grâces à ses fondateurs, revendiquait la part de gloire

[1] *Exordia ac progressus*, pp. 11-12.

[2] Tels que Jean et François Sauvage, fils de Jean Sauvage, chancelier de Bourgogne, Charles Laurinus, Arnold de Mérode, Guillaume et Michel Enckevoord, Arnold Sasbout, Nicolas Assendelft, et au-dessus d'eux encore, Viglius et Hopperus.



qui revenait de ce chef au collége des Trois-Langues [1] : *Dedit et formavit viros in Republ. magnos ac praestantes, vel ideo etiam, quia sic formati, litterarum cognitione praestarent caeteris.* La supériorité de la plupart des hommes qui avaient joué un rôle dans des postes éminents, dans des assemblées délibérantes, dans des missions difficiles, pouvait être attribuée à l'influence décisive des belles-lettres sous laquelle leur dernière éducation s'était mûrie et achevée.

Si nous nous tournons maintenant vers la catégorie d'élèves qui cherchaient les lettres pour elles-mêmes, nous les voyons accepter et suivre une direction intelligente, qui développe en eux le goût des études philologiques et littéraires, leur en fait aimer le côté sérieux et chercher les applications les plus utiles. Il n'est pas de science alors enseignée dans les Universités, au profit de laquelle n'aient tourné les travaux de grammaire et de philologie, poursuivis sous les auspices des professeurs du collége des Trois-Langues.

On a pu remarquer au chapitre précédent que l'enseignement de l'hébreu avait fait des prosélytes parmi les théologiens, et fourni aux sciences théologiques un appui qui leur manquait auparavant, l'exégèse des Écritures fortifiée par la connaissance des langues anciennes et originales : à côté des hébraïsants dont nous avons dit le mérite et les services personnels, il exista sans doute une classe nombreuse de gradués en théologie, qui apprirent les éléments de l'hébreu en vue de suivre attentivement les travaux exégétiques de l'époque. Les efforts d'André Masius avaient doté la science d'une grammaire et d'un dictionnaire syriaques, faisant partie de la grande polyglotte; mais on sentait le besoin de livres élémentaires et de textes choisis pour étudier cette langue et d'autres langues de la famille sémitique. C'est pour y satisfaire que Guy Lefèvre de la Boderie réimprima, à Anvers, les éléments de grammaire syriaque composés par le chancelier Ferdinand Widmandstadt, et comprenant avec les règles de la lecture une série de prières chrétiennes et de textes de l'Évangile [2]. Le

[1] *Eucharisticon fundatoribus, patronis, etc.*, dans la 1re édition des *Fasti Academici*, p. 214.

[2] *Syriacae linguae prima elementa.* Antv., Plantin, 1572, 32 pages petit in-4°. — Cfr. Hoffmann, *Grammaticae syriacae libri III.* Halis, 1838, pp. 42-43 (Introduction historique).



même savant déférait au vœu de philologues de Louvain, quand il publiait, dans la même année, un texte inédit accompagné d'une traduction latine : c'est le traité de Sévère sur les rites du baptême et de la sainte Eucharistie chez les chrétiens de Syrie [1], qu'il tira d'un manuscrit des Évangiles que Daniel Bomberg avait acquis à Venise et procuré à Plantin.

On doit rapprocher de cette première classe de savants et d'étudiants ceux qui se sont attachés à la culture du grec dans un but religieux : ce n'était point sans de graves motifs qu'ils voulaient être à même d'interpréter le Nouveau Testament, plusieurs fois publié dans son idiome original, et ils étaient d'autre part attirés naturellement à la lecture des monuments de la patrologie grecque, dont la publication occupait à la fois tant d'écoles. Bien que des éditions grecques des Pères n'aient pas été faites alors en nombre considérable dans l'une ou l'autre de nos villes, il est certain que les éditions de Bâle, de Paris et d'autres localités de l'étranger circulaient dans notre pays et y trouvaient des lecteurs : la version de plusieurs traités des Pères grecs, due à P. Nannius, dut aussi solliciter puissamment les esprits à la connaissance d'une langue qui était la clef de ces livres si recherchés. Vers la fin du siècle, la Belgique eut à son tour des hellénistes qui s'occupèrent des œuvres grecques chrétiennes en même temps que des ouvrages profanes : leurs noms se présenteront dans la suite des aperçus appartenant à la matière de ce chapitre.

Il y eut aussi quelques élèves du *Collegium Trilingue* qui firent servir leur connaissance des langues grecque et latine à leurs études postérieures de droit et de médecine : les uns s'occupant de recherches historiques sur la législation romaine, ou de l'interprétation d'anciens textes; les autres voulant lire eux-mêmes les monuments conservés de l'art médical chez

[1] *Severi Alexandrini quondam patriarchae de ritibus baptismi et sacrae synaxis apud Syros christianos receptis liber, etc.* Antverp., 1572, pp. 132, petit in-4° (traité réimprimé par J.-L. Assémani au t. II du *Codex liturgicus ecclesiae universae).* — On lit dans l'épître dédicatoire de Guy Lefèvre de la Boderie: *Rogaverant enim nos et hic, et Lovanii viri aliquot percelebres, ac de literis linguisque peregrinis bene meriti, ut aliquid Syriace seorsim a Bibliis Regiis in lucem emitterem, in quo tyrones se ipsos exercerent, quorum petitioni, vel potius imperio (eorum enim est jubere, mihi jussa capessere fas est) perquam libenter acquievi. Ac ut facilius legendi modum in Syrismo addiscerent studiosi, puncta ubique addidi, quae in veteri manuscripto exemplari defuerunt.*



les anciens [1]. Parmi les jurisconsultes, médecins et professeurs de droit dont la carrière coïncide avec les dernières années du siècle, on en voit plusieurs qui s'étaient appliqués au grec, et quelques-uns même au point d'être en état de l'enseigner, comme le prouve l'exemple de Gérard Corselius et de Henri Zoesius [2]. C'est là un des traits qui distinguent la direction générale des études au XVIme siècle de leur tendance plus pratique au siècle suivant : l'élément littéraire eut alors dans l'instruction du jurisconsulte et du magistrat plus de place et d'influence qu'il n'en eut postérieurement; le chancelier Viglius, Joachim Hopperus, Pierre Peckius, sont les plus distingués de ces magistrats lettrés, dont le collége de Busleiden conservait les noms dans ses annales.

Les cours d'humanités furent améliorés rapidement dans presque toutes nos villes, à la faveur des méthodes que propagèrent les jeunes humanistes formés au collége des Trois-Langues, et dont plusieurs enseignèrent en diverses localités. Les livres publiés par des maîtres ou des élèves du même collége, contribuèrent d'un autre côté à une culture plus avancée du grec et du latin. La grammaire grecque d'Amerotius fut longtemps le manuel le plus complet consulté par les professeurs et les élèves pour la connaissance des formes; elle ne perdit pas son utilité, quand Nicolas Cleynarts eut publié un manuel plus court dans l'intérêt des commençants. Les *Institutiones linguae graecae*, qui parurent en avril 1530, ont assuré de prime abord à Cleynarts un rang distingué parmi les hommes de la Renaissance, qui se sont ingéniés à répandre les langues classiques, et surtout à en vulgariser l'enseignement. Quoique Cleynarts n'ait pas occupé une des chaires du collége de Busleiden, il a concouru au but de l'institution par les leçons où il mit sa méthode grammaticale à l'épreuve, par les exercices où il en fit l'application [3], par le livre où il la résuma, et qui lui valut un fort long empire dans les classes. Sa grammaire, dont il n'y a pas lieu d'énumérer ici toutes les éditions, chargées de notes de

[1] Rescius avait publié en grec les Institutes de Théophile et les Aphorismes d'Hippocrate.

[2] A. Gennep et Pierius à Smenga, hébraïsants qui ont enseigné au même collége, ont pratiqué la médecine, de même que Castellanus, qui fut professeur de grec de 1609 à 1632.

[3] C'est l'objet de ses *Meditationes Graecanicae in artem grammaticam*. Louvain, juillet 1531.

différents grammairiens et philologues, fut en usage plus de deux cents ans après lui dans les Pays-Bas, en Allemagne et en France, ou bien elle fut prise comme base d'ouvrages nouveaux [1]. On vendait à Paris, en 1531, grand nombre d'exemplaires de cette grammaire, et sa popularité fut si bien associée à celle de l'œuvre d'un autre de nos grammairiens, qu'il y avait encore en France, du temps de la Fontaine, plus d'

Un écolier qui ne s'amusait guère
A feuilleter Clénard et Despautère.

Comment passer sous silence, dans cette histoire des études littéraires, les tentatives ingénieuses de Cleynarts, élève de Rescius et de Campensis, pour se rendre maître, à l'aide de l'hébreu, des éléments de l'arabe et d'autres langues sémitiques? Ce fut là le but de son exil volontaire, de ses voyages en Espagne et en Afrique [2], après lesquels il succomba sans avoir terminé quelque œuvre de grammaire ou de philologie orientale. Un jour peut-être nous retracerons sa vie et ses travaux.

Les traités d'Amerotius et de Cleynarts sur la grammaire grecque trouvèrent leur complément dans un traité de J. Varennius ou van der Varen, de Malines, sur la syntaxe de la même langue, qui parut au mois d'août 1532 [3], et qui eut plusieurs éditions à Louvain et ailleurs dans le même siècle [4]; ces livres, qui forment ensemble un cours de grammaire, ont

[1] Voy. Hallam, *Littér. de l'Europe*, t. I, pp. 333-334, t. II, p. 19, et Baillet, *Jugements des savants*, édition in-12, t. II, P. III, pp. 164-165.

[2] Lire la Notice analytique des lettres de Nic. Cleynarts dans les *Analecta-Biblion* du marquis du Roure, t. I, p. 448, et les *Voyageurs belges* de M. le baron J. de Saint-Genois, t. I, pp. 112 et suiv.

[3] Le titre de la première édition est ainsi conçu : *Syntaxis linguae graecae, ea potissimum complectens quae a latinis dissentiunt; auctore Joanne Varennio Mechlinien.* Venundantur Lovanii a Bartholomeo Gravio sub sole aureo. 62 feuillets in-4°. Sign. A. II. — Q. III. — On lit au dernier feuillet : *Lovanii, ex officina Rutgeri Rescii anno MDXXXII. Sexto idus augusti. Sumptu ejusdem ac Bartholomei Gravii.* Dans la dédicace l'auteur dit : *Commisimus ea praelo Rescii nostri.* Il avait trouvé un confrère et un conseiller peut-être dans l'helléniste qu'il prit pour éditeur.

[4] Outre les éditions énumérées par Paquot dans sa notice sur Varennius (*Mémoires*, t. I, p. 185), une édition de sa syntaxe fut faite en 1551, à Louvain, chez B. Gravius (pp. 174, in-8°). Varennius est mort septuagénaire à Lierre, en 1536; son traité sur les accents grecs, dont la plus ancienne édition connue remonte à 1544, fut réimprimé plusieurs fois (*Bibl. Hulthemiana*, t. II, pp. 246-247); une édition revue parut, en 1551, à Louvain : Περὶ προσῳδιῶν, *id est, de accentibus Graecorum*



contribué à l'introduction du grec dans l'éducation de la jeunesse de nos provinces; les maîtres seuls étaient tenus de recourir à des ouvrages étendus, tels que les *Commentarii* de G. Budé, ou bien aux grammaires de Lascaris et de Théodore Gaza. Guillaume Fabius, professeur de grec après Th. Langius, fit un nouveau travail sur la syntaxe grecque, mais en s'appuyant principalement sur celui de Varennius, et en consultant quelques traités plus récents [1].

La langue latine, qui fut cultivée avec plus de soin et d'extension que tout autre, exerça la sagacité d'un grand nombre d'humanistes de la Belgique, qui écrivirent des traités de grammaire pour seconder le mouvement des études : de ce nombre était ce *dilettante*, ami des lettres, Georges Halewyn ou de Halluin, seigneur de Comines, qui savait honorer quiconque se signalait par son savoir; en dissertant lui-même sur la langue latine [2], il voulait prouver, contre l'avis des grammairiens antérieurs qui avaient pris les règles et l'analogie pour bases de leur enseignement, que l'usage et la lecture des anciens étaient les seuls éléments véritables de la connaissance du latin. Ce petit livre, si curieux qu'il fût, s'est effacé comme beaucoup d'autres devant la célébrité permanente de l'ouvrage de J. Despautère, et même des abrégés qui en furent faits par Simon Verepaeus ou Verrypen et par d'autres latinistes. Un des maîtres les plus diligents d'alors fut Jean Gillet (Joannes Gilletianus), qui professa au collége de Houdain, fondé à Mons en 1545 : il reconnut le besoin de fournir aux commençants une méthode facile d'étudier la langue latine; il dicta à ses élèves une grammaire très-courte, formulée par demandes et par réponses, et il la publia, en 1553, sous le titre de : *Latinorum elementorum erotemata*. Cet opuscule eut un grand succès dans les écoles, pour lesquelles il fut souvent réim-

libellus, jam denuo recognitus, multisque in locis restitutus. Lov., ex offic. Barth. Gravii, 1551, pp. 31, in-8°.

[1] *Syntaxeos linguae graecae epitome.* Voy. chapitre VII, p. 212.

[2] *Restauratio linguae latinae*, per D. Georgium Halvini, etc. (Antverpiae, 1533, 90 feuillets petit in-8° non chiffrés.) M. de Reiffenberg ayant signalé l'excessive rareté de cet opuscule (*Bulletin du Bibliophile*, publié par Techener; Paris, 1834, n° 8), M. Polain a eu la bonne chance d'en découvrir un exemplaire qu'il a décrit dans le même recueil (*Bulletin*, 1836, n° 24). L'épître dédicatoire à J. Despautère est datée du 24 octobre 1508. Cfr. Foppens, p. 338.



primé[1]. Ainsi, pour le latin encore, la Belgique ne devait qu'à elle-même les meilleurs livres qui pussent servir à son enseignement, et elle reçut de Cornelius Valerius un nouveau travail, où ce maître consommé donnait à l'art grammatical l'ordre et la clarté admirés dans ses leçons et dans ses manuels sur toutes les sciences : c'est en 1554 que Valerius mit au jour la première édition de ses *Grammaticarum institutionum libri IV*, comprenant la grammaire, l'étymologie, la syntaxe et la versification latines[2].

La méthode usitée dans les leçons du *Collegium Trilingue* détermina des réformes utiles dans l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique, qui se faisait dans les pédagogies de la Faculté des Arts : ce fut bien là un des services pratiques que rendit le nouvel établissement. La Faculté réclama, vers 1539, l'appui d'Arnold Streyters, abbé de Tongerloo, pour multiplier les moyens de former les jeunes gens dans l'art de parler et d'écrire[3]. La pédagogie du Château publia, en 1561, un manifeste ou programme qui constatait les modifications introduites dans ses leçons de grammaire et de philosophie[4]; cette pièce commençait en ces termes[5] : Gymnasiarcha Lectori *S.* — *Quemadmodum nunquam, Candide Lector, usque adeo stupidi fuimus, aut securi famae, quin, quae hominum maxime prudentium de paedagogicis studiis sententia sit, intelligere potuerimus : ita neque tam arrogantes nos fuisse, credas velim, ut quod in iis a magnis viris damnaretur, defendere existimaverimus....* Cornelius Valerius célébra en quelques vers la résolution qui venait d'être prise par les directeurs de cette pédagogie du Castrum, pour le progrès des études philologiques et littéraires :

Prima reformati Studii laus vestra feretur,
Ut res cumque cadat, colitis qui Castra Minervae
Castrensemque scholam regitis, pubemque docetis.

[1] *Éléments de la grammaire latine*, par J. Gillet, extr. publ. par M. Cam. Wyns. Mons, 1854, pp. 56; in-12. La *Grammatica latina* de P. Procurator, successeur de Gillet, n'eut pas moins de vogue.

[2] Les noms des professeurs et des humanistes, dont nous énumérons dans les chapitres IX et X les travaux de grammaire et de philologie, se retrouvent presque tous dans la liste des livres classiques approuvés par l'Université en 1550.

[3] Pièce latine publiée d'après la minute dans l'*Ann. de l'univ. de Louv.*, 1841, pp. 154-59.

[4] Valère André, *Fasti acad.*, p. 250, d'après le programme : *Exemplum reformatae rationis Studiorum.*

[5] Dans ses *Fasti*, t. I, p. 397, Paquot cite les premiers mots de cette pièce imprimée in-folio.



Avec le secours de livres méthodiques comme ceux que nous avons nommés tout à l'heure, et de l'interprétation qu'en firent des professeurs pleins de goût et d'expérience, Goclenius, Nannius, Valerius, plusieurs générations d'étudiants acquirent, à Louvain, l'usage d'une latinité pure, élégante, riche et abondante, sans surcharge et sans afféterie. Ceux qui persévérèrent dans la lecture des anciens, possédèrent la plupart la faculté de discernement qui fait les critiques, et plusieurs d'entre eux montrèrent cette qualité au plus haut degré, dans les éditions dont ils se chargèrent, ou dans leurs écrits, dissertations, gloses et mélanges, consacrés principalement à l'histoire romaine et à la littérature latine. Seulement il arriva que, quand notre école de philologie fut en possession de toute sa puissance d'érudition et de critique, ses principes littéraires se modifièrent, et le goût qui avait caractérisé le style de ses premiers représentants subit de graves atteintes. C'était l'époque où l'autorité, attribuée à quelques littérateurs savants et ingénieux, avait dégénéré en une sorte de tyrannie exercée sur l'opinion, et où la manière d'un écrivain vanté déterminait une foule d'autres à l'imiter aveuglément jusque dans ses défauts. La renommée de Juste Lipse entraîna chez nous une de ces méprises qu'on n'aperçoit bien qu'après coup : on idolâtrait Lipsius; on prit à son exemple un langage concis, serré, solennel; on voulut être magnifique comme lui, et l'on tomba avec lui dans cette dureté d'expression, dans cette obscurité affectée qui déparent sa latinité. Il était permis à Lipsius seul de persister dans un tel vice, qu'il savait dissimuler par le prestige d'une grandeur toute romaine, répandu dans toutes ses productions, où respire l'esprit de l'antiquité, où la roideur stoïcienne revit dans le ton et dans les sentences. Mais, après lui, lorsque tant d'hommes se mettront à composer des traités et des lettres sans atteindre ni à son savoir historique ni à sa vigueur de pensée, un style obscur et affecté, ou bien encore fleuri et redondant, l'emportera chez eux sur les bonnes traditions du siècle d'Érasme et de C. Valerius : le mal n'aura point de remède dans l'enseignement public confié le plus souvent à des maîtres qui eux-mêmes en étaient imbus.

S'il y a une raison plausible de l'altération que Juste Lipse et d'autres célèbres érudits contemporains ont fait subir à la latinité classique, res-

taurée par leurs devanciers et leurs maîtres, c'est l'admiration qu'ils ont professée ouvertement pour de grands écrivains romains de la décadence et surtout pour Tacite [1]; c'est la préférence qu'ils ont donnée, et qu'on a donnée à leur exemple, à la diction énergique, souvent prétentieuse, chargée d'images, de plusieurs auteurs de l'empire romain, éloignés déjà de l'âge de Cicéron et de Virgile. Voudrait-on trouver un adoucissement au blâme qui pèse sur la latinité de Lipsius, on serait tenté de reconnaître combien est dangereux le contact d'écrivains convaincus et passionnés, comme Sénèque et Tacite, que ce savant aimait et qu'il connaissait par cœur [2]: toujours est-il vrai que l'enseignement littéraire des professeurs du collége de Busleiden avait fixé chez nous, dans l'âge précédent, l'idée de la véritable éloquence latine, puisée aux sources les plus pures, et qu'il n'y eut point progrès dans le goût, quand un progrès se fit dans l'érudition.

Il est des faits nombreux qui prouvent l'empressement avec lequel une partie de la jeunesse a recueilli les leçons de langues dans la période qui suivit l'ouverture du collége de Busleiden; un des plus remarquables est l'autorisation donnée à des littérateurs ou philologues étrangers d'ouvrir des cours publics pour satisfaire l'avidité de savoir qui s'était emparée des esprits. Ainsi, aux époques mêmes où les leçons du *Collegium Trilingue* étaient le mieux fréquentées, nous voyons des leçons de grammaire et de philologie données séparément par des hommes, tels que Cleynarts, J. Varennius [3], Jacques Ceratinus, Joachim Politès [4]. Hieronimus Elenus [5], après avoir entendu à Paris J. Straselius, qui professait le grec au Collége royal [6], donna des leçons de cette langue à Louvain, dans les années qui

[1] Voy. plus haut, chap. VI, n° 6, pp. 171-72. Cons. Hallam, *Littér. de l'Europe*, t. III, pp. 16-20.

[2] La diction de Tacite n'a-t-elle pas laissé son empreinte sur le style et sur l'exposition d'écrivains modernes très-célèbres, qui ont écrit après lui l'histoire de la Rome impériale, Chateaubriand, dans ses *Études historiques*, et M. de Champagny dans les *Césars?*

[3] J. Varennius donnait, à Louvain, des leçons particulières d'humanités, et il avait enseigné l'Écriture aux religieux de l'abbaye de Parc. Voy. de Reiffenberg, *Quatrième Mémoire*, pp. 35-36.

[4] Sur cet humaniste et poëte, lire Paquot, *Mémoires*, t. II, pp. 48-49.

[5] Natif de Baelen, en Campine, Elenus avait été premier dans la promotion de 1542; il mourut, avocat à Anvers, en 1572. Foppens (pp. 481-482) place sa mort en 1576.

[6] Jean Straselius, natif de Straseele près de Bailleul, occupa pendant vingt-six ans la chaire de A. Danès, et mourut en 1556. Voir Goujet, *Mém. sur le Collége royal de France*, t. I, pp. 400-405.

correspondent au professorat d'Amerotius, et dans d'autres leçons qu'il fit sur les lois, il présenta la connaissance des anciens comme auxiliaire de la science du droit. Vers 1555, Boetius Epo, qui sortait de l'école de Cologne, fut autorisé à expliquer publiquement à Louvain Homère et Hésiode, et c'est alors qu'il publia en cette ville son recueil de Sentences homériques, accompagnées d'une version latine [1] : dans la suite, il s'adonna au droit, qu'il enseigna à l'Université de Douai.

C'est avec une semblable autorisation que le célèbre Jacques Amyot, plus tard évêque et aumônier du roi de France, expliqua à Louvain, en 1563, dans un auditoire de la Faculté de Médecine, la grammaire grecque de Nicolas Cleynarts, et vers le même temps, un autre français, Jean Loezius de La Rochelle, fit au collége de Savoie des leçons sur le discours de Cicéron *pro Archia poeta,* dont il publia ensuite un commentaire [2]. Cette publication, faite à Anvers, en 1560 [3], est une défense des études littéraires, une glorification de cette *poétique* que l'on entendait quelquefois encore décrier. Le nouvel éditeur du discours *pro Archia* se défend de la prétention de vouloir éclaircir le texte d'une œuvre à laquelle tant de savants ont déjà consacré des commentaires ; mais il lui a paru utile de plaider, sous les auspices du nom de Cicéron, la cause des lettres et de la poésie. Il déclare avoir revu avec soin le fond de ses leçons orales, et les mettre au jour suivant les conseils du professeur de latin, Corn. Valerius, *vir politissimus*, comme il l'appelle [4].

Jean Sturm ou Sturmius, allemand de naissance, avait étudié et enseigné les langues anciennes pendant un séjour d'environ six ans à Louvain (1524-1529), avant de voyager, et de prendre la direction de l'école de Stras-

[1] *Sententiae homericae, collectore et interprete Boetio Epone.* Lov., 1555, in-4°, apud Colonaeum. Voy. Foppens, *Bibl. belg.*, pp. 139-140, et de Reiffenberg, *Cinquième Mémoire*, p. 9.

[2] Valère André, *Fasti Acad.*, p. 358.

[3] *Jo. Loezii Rupellani de poeticorum studiorum utilitate, in orationem M. Tullii Ciceronis pro A. Licinio Archia poeta.* — Antv., ex offic. Guil. Sylvii, typ. regii, anno MDLX, titre et 7 feuillets sans pagination, 63 feuillets numérotés, 1 vol. petit in-8°.

[4] Dans sa dédicace à Joach. Hopperus, Loezius fait ainsi allusion au but de sa publication : *Mihi certe quum longe aliud consilium fuit hujus Orationis enarrandae (quum primum professionem hanc amicorum quorumdam hortatu Lovanii suscepi), tum in praesentia multum dissimilem habeo rationem hosce meos Commentarios sub tuo nomine, Hoppere doctissime, edendi.*



bourg, qu'il conserva avec tant de renommée jusqu'à la fin du siècle [1]; il fut l'ami de R. Rescius et son premier associé, dans les années 1529 et 1530.

Un juif fort érudit en sa langue, Isaac Levita, étant venu à Louvain pour être instruit dans la religion chrétienne et pour apprendre le latin, on lui demanda des leçons de grammaire hébraïque et chaldaïque, à l'époque même où André Gennep professait : c'est sous les auspices du cardinal Granvelle qu'il les ouvrit vers 1547. Il quitta Louvain en 1551, et s'étant rendu à Cologne, sur l'appel des magistrats de cette ville, il y occupa la chaire d'hébreu pendant vingt-six ans [2]. Des nombreux traités qu'il publia, nous ne citerons que sa grammaire méthodique de l'hébreu, imprimée à Louvain en 1552 [3], avec l'aide et sous la surveillance de Gennep, qui avait favorisé les études de cet hébraïsant étranger. Le fils d'Isaac, Stephanus ou Étienne Levita, séjourna à Louvain avec son père, et, après avoir poursuivi ses études philosophiques ailleurs, il y revint vers 1560 pour se livrer à l'étude de la médecine, sous Nic. Biesius et C. Gemma : c'est alors qu'il se procura les ressources nécessaires à sa subsistance par les leçons privées de langue hébraïque qu'il fut autorisé à donner.

Nous devrions maintenant énumérer une longue série de noms historiques, si nous voulions indiquer l'appui que l'entreprise littéraire des professeurs de Busleiden a trouvé dans les rangs élevés de la société. Parmi les hommes revêtus de charges publiques qui se sont attachés aux

[1] Jean Sturm, né à Schleiden, dans l'Eiffel, était, en 1518, élève des Hiéronymites à Liége, et joua alors le rôle de *Geta* dans le *Phormio* de Térence. Il fut directeur du *Gymnasium* de Strasbourg depuis 1537 jusque peu de temps avant sa mort (1589), écrivit sur les méthodes et fit des commentaires sur des auteurs anciens. Voy. K. von Raumer, *Gesch. der Paedagogik*, t. I, pp. 230-278, et Foppens, *Bibl. belg.*, p. 737. — Tout récemment M. Ch. Schmidt vient de retracer la carrière complète de ce personnage dans une monographie intitulée : *La vie et les travaux de Jean Sturm*, premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg (avec portrait). Strasbourg, 1854, 1 vol. in-8°. Voy. chap. I, pp. 5-8, sur le séjour de Sturm à Louvain.

[2] Voy. la *Biogr. univ.*, t. XXI, p. 268, et la *Bibliotheca Rabbinica* de Bartolocci, t. III, p. 902. — D'amples détails ont été recueillis sur Isaac Levita et son fils Étienne, par Paquot, dans son manuscrit des *Fasti*, t. II, pp. 329-340. Voy. la lettre *J* dans les pièces justificatives.

[3] *De Hebraeorum grammatica liber methodo dilucida admodum ac facili à Joanne Isaac Levita germano concinnatus*. Lovanii ap. Mart. Rotarium, 1552, in-8°. S'il faut en croire Paquot, ce premier traité aurait vu le jour à Louvain, tandis que les autres livres de l'auteur ont été imprimés à Cologne et à Anvers : nous y reviendrons dans l'Appendice.

mêmes études, nous citerons surtout François de Craneveldt [1], qui apprit le grec sans maître dans ses vieux jours, et que nos anciens auteurs se sont plu souvent à comparer à Caton le Censeur [2]. Ami d'Érasme, il noua et conserva des relations avec la plupart de ceux qui cultivèrent ou enseignèrent les belles-lettres en Belgique. Nous mentionnerons également ici un humaniste distingué qui concourut, dans une autre partie du pays, au réveil des études et qui fut encore estimé par les critiques de l'âge suivant. Paul Leopardus [3], qui avait étudié à Louvain sous la direction de Nic. Cleynarts et de R. Rescius, entretint des rapports littéraires avec d'autres maîtres du collége des Trois-Langues. C'est à la demande de Nannius [4] qu'il mit au jour son recueil des vies et des mots célèbres de quelques philosophes grecs [5]. C'est aussi à l'exemple de Nannius qu'il prépara ses *Emendationum et Miscellaneorum libri XX*, où il élucidait ou corrigeait de nombreux passages d'auteurs grecs et latins : ces mélanges de critique qui ne sont pas indignes des recueils contemporains du même genre sous le nom de *Variae lectiones, Adversaria, etc.*, restent son meilleur titre littéraire. Leopardus, qui avait refusé par modestie une chaire royale à Paris, fut longtemps à la tête du collége de Hondschote; le plus connu de ses élèves, Jean l'Heureux [6], dit Joannes Macarius, de Gravelines, a laissé une douzaine de traités inédits comprenant des traductions du grec, et des dissertations sur des matières de philologie et d'antiquités. Comme il avait connu l'institution de Busleiden en faisant à Louvain son cours de philosophie, il a légué au collége des Trois-Langues ses manuscrits, qui se sont perdus dans la suite, sauf le volume des *Hagioglypta*, ou descrip-

[1] Franciscus Craneveldius, élève de Despautère, docteur ès droits (1509), était membre du grand conseil de Malines depuis 1522; il mourut en 1564. Voy. ci-dessus, p. 206, et le *Quatrième Mémoire* de M. de Reiffenberg (pp. 85-86), qui renvoie aux Notices de nos polygraphes.

[2] Par exemple Valère André et encore Leemput, dans la dédicace de sa grammaire grecque en 1782.

[3] Né en Flandre, à Isenberghe près de Furnes, mort en 1567 à Bergues-St-Winoc. Voy. Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 942, et Paquot, *Mémoires*, t. I, p. 333.

[4] *Philologicarum Epistolarum centuria una*, p. 245.

[5] *Vitae, Chriae, Apophthegmata Aristippi, etc.* Antverpiae, Belleri typis, 1556, in-12. — Le tome I de son autre recueil n'a paru qu'en 1568 (Anvers, Plantin, in-4°); le reste, en 1604.

[6] Né vers 1531, il mourut chanoine d'Aire, en 1604. Voy. *Bibl. Belg.*, édit. de 1623, p. 505, et Foppens, p. 683. Valère André disait que ses manuscrits étaient dignes de l'impression.

tion des œuvres primitives de l'art chrétien, qu'il avait étudiées à Rome [1].

Enfin, comment oublierions-nous Jacques Cruquius ou de Crucque [2], de Messines en Flandre, qui avait, dans sa jeunesse, entendu à Louvain Goclenius et Nannius? Il succéda à G. Cassandre dans la chaire publique des belles-lettres à Bruges, et il publia cette édition commentée d'Horace, très-célèbre par les scolies tirées d'anciens manuscrits et plus d'une fois réimprimée [3].

Il nous importe de mettre en ligne de compte, dans cette partie de nos recherches, les services que des humanistes formés à Louvain, élèves du *Collegium Trilingue*, ont pu rendre bientôt après leurs études à des écoles étrangères : c'était l'époque où plusieurs philologues belges enseignèrent à Paris. Un savant, natif du Luxembourg, Barthélemy Masson ou Latomus [4], venait d'être appelé à la chaire de langue latine au collége de France, où Jean Straselius occupait une chaire de grec. Nous mentionnerons, au même titre, comme sortant des écoles de Louvain, Suffridus Petri ou Sjurd Peeters, et Jean Boschius.

Le premier fit part à la Frise, son pays natal, des connaissances littéraires qu'il avait acquises au collége des Trois-Langues, et, quelques années après, il fut envoyé par le sénat académique de Louvain à l'Université d'Erfurt, quand celle-ci demanda, en 1557, à celle de Louvain un professeur de grec et de latin [5]. Suffridus Petri habita Erfurt et y en-

[1] Voy. la notice de M. le Glay sur les *Hagioglypta* de Jean l'Heureux, dans ses *Nouveaux analectes*. Lille, 1852, pp. 79-83. — M. le comte Lescalopier a publié récemment le manuscrit susdit avec une préface et des notes du P. Garrucci : Hagioglypta, *sive Picturae et Sculpturae sacrae antiquiores, explicatae a Joanne l'Heureux (Macario)*. Paris, Didot, 1856, 1 vol. in-8°.

[2] Voy. Foppens, p. 511; Sanderus, *De Brugensibus*, pp. 40-41; Paquot, *Mémoires*, t. III, pp. 650-51, et la *Biogr. des hommes remarquables de la Flandre occident.*, t. I, pp. 84-85.

[3] Voir sur le *Scholiastes* dit *Crucquianus*, l'édition d'Horace par Vanderbourg, et l'*Hist. crit. scholiastarum latinorum* (P. III) de W.-H.-D. Suringar, pp. 62 et suiv.

[4] Barth. Masson, d'Arlon, élevé en Allemagne, avait séjourné à Louvain vers 1524, et s'était distingué par ses travaux relatifs à Cicéron et à l'étude de l'éloquence latine. Il occupa, à Paris, la chaire illustrée dans le même siècle par Denis Lambin, et partagée le plus souvent entre deux professeurs. Voy. Paquot, *Mémoires*, t. I, pp. 136-139, Goujet, *Mém. hist. et litt. sur le Coll. roy. de France*, t. II, pp. 327-343, et le *Discours prononcé à l'ouverture du cours de poésie latine*, par M. Sainte-Beuve, le 9 mars 1855.

[5] Voy. ma notice intitulée : *Relations de Suffridus Petri et d'autres savants avec l'Univ. de*



seigna jusqu'en 1562. De retour dans les Pays-Bas, il s'occupa encore de belles-lettres avant de se consacrer presque exclusivement aux études juridiques. Il eut l'honneur de suppléer quelque temps un des hellénistes du collége de Busleiden, celui qu'il a nommé son Mécène, Th. Langius, accablé par les infirmités de l'âge [1], et c'est alors qu'il entreprit l'explication publique des odes de Pindare. Il publia, dans cette période de sa vie, la traduction latine de plusieurs traités de Plutarque, de l'*Apologie d'Athénagore,* et des trois derniers livres de l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène [2]. Ses discours sur les lettres grecques, dont il a fait imprimer un recueil à Bâle, se rattachent sans doute aux leçons faites publiquement à Louvain ainsi que dans d'autres villes [3]. Quoiqu'il n'ait point porté le titre de professeur, le collége des Trois-Langues peut revendiquer une part fort honorable de l'activité scientifique de Suffridus Petri [4].

Un autre humaniste de Belgique fut appelé, vers le même temps, en septembre 1558, à l'université d'Ingolstadt, pour y donner la leçon d'éloquence *(Oratoria lectio) :* c'est Jean Bosche ou Boschius, qui avait été un des compétiteurs de Valerius à la chaire de Nannius [5]. Il avait donné des preuves de son savoir dans les lettres grecques et latines ; mais comme il possédait le grade de licencié en médecine, il lui fut octroyé de joindre à ses leçons sur l'art oratoire dans cette université des leçons de médecine et d'histoire naturelle. Boschius publia, à Ingolstadt, plusieurs traités sur l'art médical [6],

Louv., dans l'*Ann. de l'Univ. cath.*, ann. 1848, pp. 185 et suiv. Ce personnage, né en 1527, mourut à Cologne en 1597. Cfr. le tome II des *Mémoires* de Paquot, le tome II des *Lectures* de Goethaels, pp. 162-169, et *de vrye Fries, Mengelingen*, II d., 4de st., Leeuwarden, 1842, pp. 413-471.

[1] Voy. plus haut, chap. VII, n° 3, p. 211.

[2] Ces traductions ont paru à Erfurt, à Bâle, à Louvain et à Cologne.

[3] *Orationes quinque de utilitate multiplici linguae graecae.* Basil., ap. J. Oporinum, 1566, in-8°.

[4] C'est avec affection et reconnaissance qu'il parle de ses maîtres et amis de ce collége, dans plusieurs de ses lettres écrites d'Erfurt à l'Université, en septembre 1557. (Voy. la notice citée, p. 203.) Il déplore la perte de Nannius et se recommande à la bienveillance de Th. Langius, d'Amerotius et de C. Valerius.

[5] Voy. plus haut, chap. VI, n° 4, p. 157 et la note 1. — Sur l'appel de Boschius à Ingolstadt et sur les conditions qui lui furent faites dans cette Université, on peut lire la pièce publiée dans la notice citée de l'*Annuaire*, pp. 179-180.

[6] Voy. les titres de ces traités dans la *Biographie liégeoise* de Becdelièvre, t. I, pp. 261-262. (Liége, 1836.)

et l'on a compris son discours *de Optimo medico et medicinae auctoribus* dans le recueil des harangues académiques de cette ville [1]. Il fut recteur en 1561, prononça des discours solennels en 1572 et 1578 [2], et mourut en 1585, après vingt-cinq années de professorat, laissant une grande réputation d'éloquence et de savoir. C'est encore à Ingolstadt qu'un ancien élève du collége des Trois-Langues devenu franciscain, P. Godefroi Fabricius, de Liége, enseigna les lettres sacrées sur l'appel qui lui fut fait par le duc de Bavière, Guillaume : il avait suivi dans sa jeunesse, à Louvain, les cours de Goclenius, de Rescius et d'André Gennep [3]. On trouverait aussi à l'académie de Dillingen (1553-56) dans la chaire d'Écriture sainte G. Lindanus, élève des mêmes maîtres, et l'on suivrait au dehors, dans un grand nombre d'écoles de droit, Fr. Balduinus ou Bauduin, d'Arras, qui acheva sous leur direction ses études littéraires.

Nous ajouterions aux noms qui précèdent celui de Hannard Gamerius ou van Gameren, de Maseyck, dit Mosaeus, s'il était prouvé qu'il a étudié d'abord à Louvain : toujours est-il que cet éloquent humaniste qui avait laissé des souvenirs honorables à Ingolstadt, après y avoir enseigné le grec [4], et qui, à son retour en Belgique, en 1568, dirigea l'école latine de Tongres, doit être compté parmi les meilleurs hellénistes de notre pays au XVIme siècle [5] : il avait traduit plusieurs ouvrages grecs, entre autres le poëme orphique Περὶ λίθων, ou sur la vertu des pierres [6].

De ce coup d'œil sur le rôle de nos humanistes et philologues à l'étranger, nous en revenons à l'examen des œuvres de savoir et d'érudition, dans lesquelles des hommes supérieurs ont rendu, avant la fin du même siècle, un solennel hommage à leurs professeurs du collége des Trois-

[1] *Orationes Academiae Ingolstadiensis* (tom. I).

[2] Voy. les *Annales Ingolstadiensis Academiae* (édit. Rotmaro et Mederer). Ingolstadt, 1784, in-4°, t. I, p. 27, où il est nommé : *Joannes Lonoeus Boschius Brabantinus*, années 1560 et 1585, et où son épitaphe est reproduite.

[3] Voir le tome I des *Annales* d'Ingolstadt.

[4] Le duc Albert de Bavière lui donna à son départ une recommandation dont on peut lire le texte dans la notice citée ci-dessus, *Relations de S. Petri*, etc., pp. 183-184. A Ingolstadt, Gamerius avait prononcé, en décembre 1564, un discours *De Laudibus linguae graecae*.

[5] Voy. Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, p. 431, et Joecher, *Allgem. Gelehrten-Lexicon*, t. II, p. 352.

[6] Traduction en vers latins, avec des *Observationes* (Leodii, in-4°).

Langues, et sont restés fidèles aux notions du bon goût que ceux-ci leur avaient inculquées.

A aucune autre époque, le concours d'une foule d'auditeurs n'avait donné autant d'importance aux chaires du collége des Trois-Langues qu'à cette époque des études de Juste Lipse, antérieure à l'explosion des troubles politiques : c'est alors que cet écrivain vit à Louvain cette affluence de jeunes gens de toutes les provinces belgiques, ainsi que de français [1], d'anglais, d'espagnols, d'italiens, dont il parle dans son *Lovanium*, composé plus tard [2]; c'est alors aussi que se forma, sous l'influence des professeurs de Busleiden, une génération d'écrivains, de philologues et de savants, dont les noms représentent la vie littéraire et scientifique parvenue chez nous à son plus haut point de splendeur. André Schott, qui avait fait lui-même des études complètes à Louvain, énumérait, en 1581, tous les hommes déjà célèbres qui étaient sortis pleins de science de la même Université, comme autrefois les héros grecs du cheval de Troie [3] :

Omitto praestantissima ingenia eorum, qui e Grudiis, ut olim ex equo Trojano meri heroës, doctissimi prodierunt : Lipsium, Carrionem, Canteros, Giselinum, Fruterium, Gifanium, Duzam, Torrentium, Levineium, Papium, Modium, ceteros : qui rem litterariam mirifice exornant, et Belgii decus gnaviter tuentur, nec, ut spero, intermori sinent, quin potius alio migrantes Musas, tamquam e fuga, obtorto collo retrahent.

[1] Dans une lettre d'Hopperus à Viglius, datée de Malines, du 28 novembre 1557, quelques années avant l'époque indiquée par Juste Lipse, on voit qu'au nombre des améliorations qu'on projetait d'introduire à l'Université, il était question d'une chaire de langue française. C'est au moins dans ce sens qu'on peut interpréter les mots *Gallice docere.* Hopperus émet l'avis d'ajouter aux chaires d'hébreu, de grec et de latin, une leçon de français; mais les considérants dont il l'accompagne font assez pressentir l'insuccès de sa proposition : *Venit aliquando in mentem quid videretur si tribus professoribus linguarum quartus qui Gallice doceret, adderetur. Est enim hujus linguae summus hodie usus, et retineret ea res fortasse multos quominus in Galliam proficiscerentur. Quamquam in altera parte satis indignum videtur, linguam barbaram, et quae hosti propria sit, in tantum habere honorem.* — Voy. *Lettres inédites adressées à Viglius*, publiées par Mgr de Ram, *Bull. de la Comm. d'Hist.*, 2me série, t. II, n° 3, et l'*Annuaire* de 1852, p. 292.

[2] Écrivant le *Lovanium* (t. I, p. 1) en 1602, Juste Lipse se reporte à trente-sept années en arrière, et désigne l'année 1565, qui était celle de son cours d'études. Voy. de Reiffenberg, *Cinquième Mémoire*, pp. 9-10.

[3] Lettre de Tolède à Chr. Plantin, citée plusieurs fois, pp. 102, 162, 211-12.

Ceux que citait Schott en cet endroit étaient la plupart encore vivants, et il attendait d'eux des œuvres nouvelles qui soutinssent et agrandissent la première réputation de leur école littéraire. Plusieurs, il est vrai, sont morts avant la fin du siècle, au milieu d'une carrière consacrée surtout aux travaux de l'esprit; mais il est demeuré d'eux non-seulement des ouvrages remarquables, mais encore de beaux exemples, des vues fécondes dont l'époque suivante n'a pas su profiter. Les uns avaient en partage à la fois la science et le goût, les autres étaient des maîtres consommés dans l'art d'écrire: leur talent paraît d'un prix d'autant plus grand, si on les compare aux écrivains prétentieux qu'on admirait cinquante ans plus tard. Quoique plusieurs de ces nobles esprits aient déjà trouvé des historiens, nous ne sommes point dispensé de faire ici une revue des titres qu'ils ont acquis comme littérateurs et critiques, après avoir été condisciples et amis dans les colléges de Louvain.

Quels latinistes louerions-nous à un plus haut point que Laevinus Torrentius, cet aimable prélat, commentateur d'Horace, poëte lui-même, digne ami de cet autre admirateur des classiques latins, Charles Langius, chanoine de Liége [1]? Parmi les hommes plus jeunes, on se partageait généreusement les travaux de l'érudition latine et grecque; c'étaient Théodore Pulmannus ou Poelman [2] et Victor Giselinus [3], qui corrigeaient et annotaient les textes latins imprimés sans relâche dans les ateliers de Christophe Plantin, à Anvers; c'étaient Jean Livineïus et Guillaume Canterus qui se dévouaient à la correction des textes grecs, et préparaient l'édition corrigée d'auteurs à peine publiés; ils avaient fourni à la Polyglotte royale les variantes de la Bible grecque avec des observations tirées d'un manuscrit de la version des Septante, et ils devaient mettre au jour, d'après les manuscrits, plusieurs monuments de la littérature grecque, sacrée et pro-

[1] Voy. la vie de ces deux personnages par M. Félix van Hulst, dans la *Revue de Liége*, t. I et II.

[2] Paquot a donné une notice littéraire sur le premier, et décrit ses éditions de poëtes latins, païens et chrétiens, tels que Juvénal, Lucain, Claudien, Prudence, Juvencus, etc. (*Mémoires*, t. III, pp. 417-419.)

[3] Sur Victor Giselinus, ou Gislain, né près d'Ostende, en 1543, mort en 1591, voir outre Sanderus (*de Brugensibus*, *etc.*, pp. 73-74), et Paquot (*Mém.*, t. I, pp. 141-142), la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occident.*, t. I, pp. 120-122.

fane [1]. C'était une affaire d'étude et aussi de goût que cet examen de sources peu connues, exigeant une critique vigilante, aussi bien pour choisir les leçons en détail que pour prononcer sur l'authenticité des œuvres. Guillaume Canterus et son frère Théodore avaient fait leurs preuves [2] : l'édition grecque et latine du *Florilegium* de Stobée, donnée par le premier [3], faisait reconnaître en lui un helléniste des plus habiles, qui avait triomphé de véritables difficultés. G. Canterus, qui est mort à la fleur de l'âge, est le modèle de l'homme qui aime les lettres d'un amour sincère, et qui se dévoue à leurs progrès avec autant d'intelligence que de désintéressement.

Cependant tous ces noms, qui rappellent la loyauté du caractère, la finesse de l'esprit et le dévouement à la science, pâlissent devant ceux de Juste Lipse et d'André Schott, si l'on considère la portée et la durée des œuvres. Il fut donné à l'un de ressusciter en quelque sorte l'antiquité latine avec la grandeur que son siècle se plaisait à retrouver dans les monuments des beaux-arts et dans ceux des lettres : il eut la puissance de fonder une science historique, ingénieuse et vaste, sur cette investigation de l'histoire romaine, dans laquelle il comprenait des études de philosophie, de morale et de politique; il eut aussi à un haut degré cette autre puissance de communiquer de l'actualité et de la vie à la langue et à la littérature de Rome, dont ses œuvres et celles des savants, ses émules, semblaient alors une continuation légitime. Le second de ces hommes, André Schott, qui survécut à Lipsius et à presque tous les membres de la même école, était philologue et critique d'une autorité plus grande que sa renommée [4]; il

[1] Sur la carrière de Jean Lievens ou Livineïus de Termonde, mort en 1595, voy. de Reiffenberg, *Cinquième Mémoire*, pp. 10-13, et l'article biographique de M. van Hulst, qui comprend la vie d'un autre philologue, André Papius ou de Paep, t. VI de la *Revue de Liége*.

[2] Voy. sur les deux Canter le *Trajectum eruditum* de Gaspar Burmann (Utrecht, 1750), pp. 59 et suiv. et pp. 70 et suiv., et l'écrit de S. Petri *de scriptoribus Frisiae*, dec. XII et XV.

[3] Antv., 1579, folio. Voy. Fr. Schoell, *Hist. de la littér. grecque*, t. VII, p. 157. Déjà en 1566, G. Canter avait publié chez Oporinus, à Bâle, des fragments de Stobée sur les doctrines morales des Pythagoriciens; il en communiqua la version latine à son maître C. Valerius, qui l'inséra dans son traité de morale. (*Ethica*, édit. de 1568 et ann. suiv.)

[4] Voy. au tome XXIII des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, la *Notice biographique et littéraire sur André Schott*, par M. le professeur Baguet (Bruxelles, 1848, pp. 49, in-4°), et au t. V de la *Revue de Liége* (1846), l'article biographique de M. F. van Hulst. André Schott n'est mort qu'en

ouvrit d'une main diligente les trésors peu explorés dans le domaine des œuvres antiques, et il partagea son activité entre les littératures grecque et latine, comme l'avaient tenté Livineïus et les deux Canter : l'auteur des *Tullianae quaestiones* et des *Observationes humanae*, l'éditeur de Sénèque d'Aurélius Victor, faisait des prosélytes à l'étude des sources grecques, et attachait son nom à une édition longtemps célèbre de la *Bibliothèque* de Photius.

On trouve encore d'autres représentants de la même école philologique et littéraire parmi les humanistes et les savants qui, pendant ou après la période des guerres civiles, ont passé en d'autres pays, surtout en Hollande et en Allemagne : quelques-uns des Belges qui ont brillé à l'étranger dans les sciences et dans les lettres, en avaient puisé les notions dans les leçons et les écrits des maîtres que nous avons fait connaître [1], et d'autres avaient concouru au même but en dirigeant le mouvement littéraire dans plusieurs de nos villes, Bruges, Gand, Anvers [2]. Incontestablement la révolution religieuse, la division qu'elle mit dans les esprits et la séparation qu'elle amena entre les provinces septentrionales et méridionales du *Belgium*, privèrent la Belgique restée espagnole de la splendeur intellectuelle plus grande et plus complète que lui aurait assurée la réunion de tous les talents éclos dans son sein : de fait, elle n'a recueilli qu'une portion restreinte de cet héritage, qui avait été amassé par le labeur de ses enfants.

Le collége des Trois-Langues avait produit une foule d'humanistes actifs et judicieux; il avait dirigé les études de grammaire et de philologie anciennes, poursuivies et naturalisées dans le pays tout entier, pendant cette époque du XVIme siècle, où les contrées de l'Allemagne étaient agitées

1629. — Une description détaillée des nombreuses publications littéraires et philologiques de cet éminent humaniste a trouvé place dans la *Bibliogr. des écriv. de la comp. de Jésus*, par les PP. Al. et Aug. de Backer, t. I. Liége, Lardinois, 1853, pp. 710-27.

[1] On citerait L. Carrion, J. Douza, J. Drusius, M. Boxhornius et plusieurs des premiers professeurs de Leyde. Voy. le *Mémoire* de M. V. Gaillard : *de l'Influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies*, t. VI des *Mém. couronnés*, 2me partie, 1855, in-8°, pp. 80 et suiv., pp. 205-213.

[2] De ce nombre sont Bonaventure Vulcanius ou de Smet, François Raphelingius ou Raulenghien, Janus Lernutius, Adolphe de Metkerke, Janus Gruterus, P. Bertius, Jean Molanus de Gand, qui dirigea l'école de Brême.

et bouleversées par les controverses de la Réforme et par les scènes de désordres qui les accompagnèrent. Que l'on prenne en considération les circonstances qui ont arrêté longtemps alors le progrès des études dans cette Allemagne, toujours si fière de son savoir, l'on appréciera d'autant mieux la solidité des services que l'institution de Louvain rendit à l'éducation et aux sciences dans la Belgique, la Hollande et les pays voisins. Pendant que l'abandon des études littéraires, qui suivit le premier développement du luthéranisme, arrachait à Érasme les plaintes les plus vives, et que Jean Sturm, Bucer, Capiton, Mélanchthon et d'autres maîtres luthériens se lamentaient sur la décadence de leurs écoles, sur la dépopulation des Universités et sur la marche rétrograde de la science [1], un foyer d'instruction, ouvert au centre de notre pays, répandait à l'intérieur de ses provinces et au delà de ses frontières le goût des belles-lettres et les principes de philologie nécessaires à une connaissance de plus en plus approfondie des langues et des littératures anciennes.

C'est un glorieux souvenir pour la Belgique, ainsi que pour la principale école qui l'a éclairée, que celui de cet âge de la Renaissance où elle était, au nord de la France et de l'Italie, l'asile le plus paisible et le plus fréquenté des études classiques. La critique historique manquerait à la vérité, si elle ne rendait hommage à une si belle initiative et aux fruits abondants qu'elle a produits : en reconnaissant la défaillance qui se manifeste au siècle suivant dans la vie de nos écoles, et spécialement dans notre culture littéraire, on ne peut contempler sans admiration cette ère de prospérité, qui commença pendant la carrière d'Érasme, et qui ne prit fin qu'avec celle de Juste Lipse et de ses plus dignes émules. La protection des archiducs et de leurs successeurs, assurée à quelques hommes distingués, fut impuissante à susciter un mouvement comparable à celui qui venait de finir : c'est à nos futurs historiens qu'il appartiendra de faire saisir, toutefois sans système préconçu, à quel point les effets de la domination étrangère se firent sentir alors jusque dans l'inertie des esprits.

[1] Voir les témoignages formels des érudits et savants de l'époque, recueillis dans l'ouvrage de M. le Dr J. Doellinger sur *la Réforme*, traduction française, t. I, pp. 442 et suiv., pp. 479 et suiv., p. 533.



S'il est encore dans l'histoire littéraire de la même période un autre argument qui fasse ressortir la gloire légitime du collége des Trois-Langues, nous le tirerions d'un simple parallèle avec la destinée d'un établissement semblable ouvert à Paris peu d'années après sa fondation (1530), le collége royal de France. Il ne s'agit pas de revendiquer pour le premier, fondé avec des ressources privées, l'enseignement toujours plus vaste que la munificence des rois a assuré au second; on sait que, dès le XVIme siècle, ils ont ajouté aux chaires de langues anciennes des leçons de mathématiques, de philosophie grecque et latine, et aussi de médecine et de botanique [1]. Mais il est intéressant de reconnaître à quel degré prospéra dans l'une et dans l'autre institution l'étude des langues savantes, qui était la raison principale de leur érection. Or, il résulterait clairement des faits, dont l'examen détaillé ne peut trouver place ici, que les trois leçons de latin, de grec et d'hébreu, données dans l'école de Busleiden, ont produit dans les Pays-Bas espagnols pendant le XVIme siècle, une rénovation des études de grammaire et de philologie non moins générale, que celle que les leçons des mêmes langues instituées au collége royal ont produite dans le royaume de France : les travaux de la plupart des professeurs de Busleiden n'ont pas eu moins de succès en Allemagne et en France même, que ceux des lecteurs royaux, chargés de cours semblables. L'une et l'autre école ont subi les mêmes persécutions à leur berceau de la part du corps universitaire auprès duquel elles étaient fondées [2]. Mais le *Collegium Trilingue* conquit bientôt l'appui de l'opinion, grâce à la fermeté de ses maîtres. Il fut soutenu par les sympathies d'une nombreuse jeunesse, s'il ne recueillit point la faveur et les largesses des princes, qui, toutefois, ne préservèrent pas le collége royal des hostilités réitérées de l'Université de Paris. Quand vint la période des guerres civiles, les deux écoles ne purent échapper à leurs conséquences, et suspendirent longtemps leurs leçons. Les rois de France relevèrent plus tard le collége de François Ier, lui don-

[1] Voy. l'exposé de l'abbé Goujet sur l'établissement du collége royal et ses progrès, au tome I de son *Mémoire historique et littéraire sur le collége royal de France.* Paris, 1758.

[2] Sur la fondation de François Ier, voy. le *Mémoire* cité de Goujet, t. I, 1re partie, pp. 133 et suiv., 160 et suiv., et l'*Histoire de l'Université de Paris*, par Crevier, livre X, t. V, pp. 237-246.

nèrent asile dans un bâtiment somptueux, et le dotèrent de nouvelles chaires pour les langues orientales, l'arabe et le syriaque, ainsi que pour les sciences; les souverains des Pays-Bas ne feront rien de semblable pour fournir à l'institution de Busleiden les éléments d'une prospérité toujours croissante et de puissants moyens d'action.

La prospérité primitive du collége des Trois-Langues, les contemporains en faisaient honneur à Érasme, nous aimons à le rappeler, en terminant nos réflexions sur les brillantes destinées qui furent d'abord le partage de cette institution. Cornelius Musius lui-même, poëte et martyr de la foi chrétienne, l'a reconnu dans de beaux vers, que nous reproduisons ici, comme conclusion de ce chapitre[1] :

Nescio quas nugas, et frivola segnis amabam :
Ingenium ut taceam
Quam fuit exiguum, quodque omnia tempore in illo,
Barbarieque mera,
Et plusquam Gothicis fuerant plenissima monstris :
Plena hodieque forent,
Si non praesidium studiorum magnus ERASMUS,
Talia monstra stilo
Confecisset[2]*, et insigni procul urbe fugasset :*
Et nisi BUSLIDIUS
Ille, SCHOLAM *proprio qui condidit aere* TRILINGUEM,
Perpetuaque stipe
Dotavit, Musas omnes Charitesque benignus,
Praeside cum Clario,
Mercuriumque una, veluti ad sua templa vocasset.

[1] Une partie de cette pièce a été publiée par Valère André dans les *Exordia*, p. 40 (*Corn. Musius, Ode de temporum fugacitate, qua vitae suae cursum prosequitur*). Il en a reproduit un plus long passage dans l'édition de 1623 de la *Bibl. Belgica*, p. 216. Musius avait suivi les leçons de Goclenius et de Rescius (Foppens, p. 214-15).

[2] Les conseils d'Érasme avaient porté bonheur à l'établissement, comme on a pu le voir dans les aperçus de notre chapitre III, et ses efforts avaient été si grands qu'il les comptait lui-même parmi ses prodigieux travaux. N'écrivait-il pas à Goclenius : « *Decebat ut ego senex jam particeps essem vestrarum felicitatum, sed video meos labores plane fuisse Herculanos?* » (*Epist.* I, p. 634, ann. 1521.)



CHAPITRE XI.

LES ÉTUDES LITTÉRAIRES ET PHILOLOGIQUES AU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES, PENDANT LE XVII[me] SIÈCLE.

Perite artem putamus, nisi appareat, quùm desinat ars esse, si appareat. (QUINTILIEN).

Fonder, c'est grand; maintenir, c'est difficile.

Après la longue crise politique qui avait suspendu les travaux de la plupart des institutions académiques de Louvain, le collége de Busleiden, longtemps fermé, reprit enfin son ancienne organisation, grâce au bienveillant concours de quelques membres de l'Université, et surtout à l'activité déployée par le président Adrien Baecx, qui en fit la réouverture [1]. Mais l'appel adressé alors à des hommes estimables, et même à des écrivains d'une brillante réputation, et la vigilance des administrateurs de la fondation, qui ne négligèrent aucun moyen d'action sur la jeunesse, ne rendirent pas à ce collége sa première prospérité et son premier éclat. La décadence visible dont il fut frappé au second siècle de son existence, malgré le maintien extérieur de ses règlements et de ses priviléges, mérite d'être étudiée avec attention; nous ferons en sorte, sans trop étendre les limites de ce chapitre, d'en montrer les signes incontestables et d'en assigner les causes.

L'enseignement des lettres ne se présente pas dans les mêmes conditions que celui des sciences, sous le rapport de sa direction et de sa perpétuité : la plupart des sciences qui étaient dans les attributions des Facultés universitaires, et qui avaient fleuri depuis cent ou deux cents ans, furent de nouveau cultivées et enseignées à Louvain avec un égal succès; l'on croirait même que les progrès que chacune de ces sciences avait faits de date récente, furent alors mis à profit par les maîtres qui en étaient chargés. Il n'en fut pas de même pour l'étude des langues et des lettres : la tradition

[1] Voir un exposé de son administration (ann. 1606-1624), au chapitre IV.

des idées et des principes ne s'y fait pas d'un âge à un autre avec la même fidélité et la même rigueur que dans le champ limité des sciences positives; la mobilité des opinions s'y fait sentir davantage, et les variations du goût, tenant à l'influence d'un écrivain ou d'une école, ont quelquefois des conséquences désastreuses qui s'étendent à un siècle tout entier.

Le collége des Trois-Langues, qui était resté sur la limite des deux siècles sous le patronage du nom de Juste Lipse, ne put échapper à de telles vicissitudes dans son enseignement littéraire et philologique; il ne rentra pas dans les voies où l'avaient engagé les exemples et les tendances de ses premiers protecteurs et de ses maîtres les plus distingués. La culture des langues y fut poursuivie sous l'empire d'autres idées, dans un but d'utilité pratique, ou bien encore de vanité et d'agrément; mais on avait perdu le sentiment de la vérité et de la beauté littéraires, au point de ne plus les chercher l'une et l'autre dans leurs principaux et constants modèles : une nouvelle rhétorique et une nouvelle poétique furent alors substituées aux notions et aux règles qu'on avait tirées des classiques latins et grecs avec une merveilleuse entente.

La décadence n'était pas moins marquée du côté de la matière et des pensées que du côté des règles du style et des principes esthétiques. La méthode et les travaux des premiers maîtres avaient acheminé nos humanistes et nos écrivains jusqu'au véritable centre de la critique et de l'érudition littéraires, l'antiquité classique, qui en était alors le champ de bataille; ils avaient été, à l'époque qui venait de finir, les directeurs du mouvement, les arbitres de l'opinion. Ceux qui ont occupé au XVIIme siècle les chaires du collége de Busleiden ont rompu insensiblement avec les écoles qui avaient accepté l'héritage de Juste Lipse et d'André Schott; ils n'ont pas poursuivi de concert les recherches d'histoire et de philologie qui devaient conduire si loin l'érudition classique dans les pays voisins, et, se condamnant à un isolement volontaire, ils se sont complus dans l'admiration d'un petit cercle d'auteurs anciens, ou dans la composition d'œuvres nouvelles sans raison d'être, sans règles vraies, et partant, sans portée, sans valeur durable. Il n'y eut qu'un fort petit nombre d'exceptions à cet entraînement d'esprits honnêtes et laborieux dans des routes écartées et

malheureusement stériles [1] : nous signalerons les vues plus profondes de quelques hommes qui, toutefois, ne réussirent point à donner aux travaux des autres une impulsion meilleure.

Nous jetterons d'abord un coup d'œil sur la direction qui fut imprimée aux leçons de langues, puis sur l'application qui en fut faite ; nous verrons ensuite quelle espèce de vie littéraire se produisit au sein de l'école nouvelle; enfin nous examinerons quels préjugés ou quels abus portèrent dommage aux intérêts les plus vrais des lettres et même des sciences, dans la sphère où l'action du collége de Busleiden pouvait s'étendre.

Le latin n'avait rien perdu au XVIIme siècle de son ancien empire dans les provinces belgiques : les idiomes nationaux du nord et du midi ne pouvaient lui disputer d'aucune façon la prééminence d'honneur et même de fait, qu'il avait aux yeux des hommes des classes élevées et des professions libérales. Non-seulement l'enseignement des humanités et celui des sciences sans exception se faisait en latin; mais encore les écrits sérieux et les livres scientifiques, les discours officiels et les compositions poétiques, n'avaient point d'autre langue : s'il y eut alors quelques productions dans l'une ou l'autre des langues vulgaires, elles n'avaient qu'un succès local et ne s'adressaient pas au public lettré.

Il faut lire avec quelle verve un philosophe de ce siècle prenait chez nous la défense du latin contre les prétentions de la langue belgique, qui était sa langue maternelle : dans une de ses *Quaestiones quodlibeticae* [2], petits discours prononcés à Louvain quand il professait encore, Arnold Geulincx établit une altercation simulée entre les deux langues, et c'est pour glorifier le latin comme langue universelle, comme langue de l'Église, des écoles, de la science et des livres; c'est pour louer les Belges et les Allemands d'en posséder une connaissance plus parfaite que les Italiens eux-mêmes. Le philosophe anversois ose bien demander où est la langue

[1] Nous ne reprendrons pas dans les biographies esquissées précédemment tous les renseignements qui confirment les assertions énoncées en ce chapitre : quelques personnages seulement seront mentionnés plus d'une fois comme représentant l'opinion de leur siècle.

[2] *Saturnalia seu quaest. quodlib.* Antverpiae, 1653, in-4°. — Ed. alt., Lugd. Bat., 1665, in-12. — Quaestio XXIV... *Utro praestantior Belgica, an latina lingua?* (édit. 1665, pp. 305-312).



belgique, et il la cherche « sur ce coin de terre » reléguée dans les réunions du peuple [1]. Dans une autre discussion, Geulincx combat l'étude des langues de diverses nations, et, après avoir stigmatisé les particularités euphoniques des principaux idiomes connus, il revient à dire que c'est bien assez du latin comme langue des hommes instruits, des esprits cultivés qui n'ont que faire de tant de peines et d'efforts pour apprendre des langues qui lui sont toutes inférieures. Que le peuple garde son jargon! les savants ont en partage la langue de Rome, qui rend toutes les autres inutiles. Voici la fin de ce plaidoyer d'un latiniste habile [2] : *Non mendicanda nobis a peregrinis linguis artium praecepta : totus in Latium concessit scientiarum chorus, totus illi linguae creditur hodie doctrinae thesaurus : sola haec e magistri cathedra tonat, sola discipulorum calamos exercet, sola replet voluminibus Musaea : hujus commercio in unam Remp. coëunt, quotquot per Europam et ultra disperguntur docti : cum hac ubi tantum extra vilissimam plebem sumus, ubique in patria sumus. Denique in ipsis exterorum linguis, nescio quo contagio, eorumdem vitia sunt : alia loquax, alia salax, alia in supervacaneas caeremonias pomposa, alia in serviles principum adulationes projecta : candidus his, o Belgae, quia colorem facile bibit, inquinatur animus.*

A n'en point douter, le latin, qui avait conservé encore intacts ses droits de langue littéraire et polie dans les Pays-Bas, était écrit avec pureté, simplicité, élégance, par bien des hommes, comme le prouvent les œuvres conservées du siècle où Geulincx l'élevait si haut; mais ces hommes avaient pu se préserver par leurs propres études, ou par la lecture d'auteurs choisis, des défauts qui étaient autorisés par les latinistes les plus vantés de leur époque. Sans considérer les exceptions, et sans avoir besoin d'en indiquer toutes les causes, nous allons droit à la source du mal que nous dénoncions tout à l'heure : on a écrit le latin avec prétention à la finesse et même à l'éloquence; sans se soucier des anciens modèles, les

[1] *At Belgica lingua ubi est? In hoc terrae angulo, in hac gleba : et ibidem non nisi verna et famula, per culinas strepit et popelli tabernas : Aulam frequentat Gallica, Academiam Latina, mercatorum Basilicas Lusitana, inter elegantiorum subinde coetus Itala lascivit et Castellana. Quam sonat iste caestus, o Belgica!*

[2] Quaestio XI. *An laudabile diversarum gentium idiomata perdiscendi studium?*

yeux toujours fixés sur quelques écrivains récents fort aimés du public.

La faute en retombe certainement sur les hommes qui ont été appelés dès le commencement du siècle à cette leçon de langue latine, qui avait procuré autrefois au collége de Busleiden tant de solide renommée. Le premier d'entre eux, Érycius Puteanus, que l'on considérait comme un autre Lipsius, n'imprima une direction ni assez ferme ni assez large aux études latines : quoiqu'il eût visité Rome et l'Italie, il ne fit pas une critique profonde des historiens romains qu'il expliquait souvent; il ne chercha lui-même dans les anciens qu'un thème de considérations philosophiques, morales et historiques, le plus souvent très-hasardées, et il perdit de vue la valeur littéraire des œuvres. Il trouva beaucoup d'admirateurs de ses productions, dans lesquelles il s'escrimait sur des questions oiseuses, et il entraîna ceux qui lui furent confiés à disserter et à écrire de même. Puteanus était bon prince; mais son règne ne fut que trop long, et la pédanterie qu'il professait de si bonne foi eut le temps de s'implanter comme une de ces modes bizarres dont les années font passer le ridicule. Discours, diatribes, dissertations, vers, tout était marqué au même coin d'un art prétentieux, qui n'avait ni la grâce du naturel ni les élans de l'enthousiasme. C'était un art qui se détruisait lui-même à force d'affectation, et c'est ce genre d'affectation qui doit répugner à des esprits non prévenus [1]. L'emphase déparait toutes ces productions dont les auteurs avaient peur d'être simples, et dont le sujet mal choisi, mesquin d'ordinaire, était rehaussé inutilement par le grandiose des mots :

L'un n'est pas trop fardé, mais sa muse est trop nue;
L'autre a peur de ramper, il se perd dans la nue.

Vernulaeus, qui succéda à Puteanus, avait à un plus haut degré le sentiment du vrai qui est une des conditions du beau littéraire; mais il n'eut pas le temps de soumettre la jeunesse du collége à l'épreuve d'une

[1] Tel est le sens d'un mot que Dorpius prenait, en 1513, comme devise de son discours *de Laudibus disciplinarum* (van Iseghem, *Biogr.* de Th. Martens, p. 241. Cfr. ch. V, pp. 113-15) : *Optima est ars sine arte : et odiosa semper affectatio.* C'est aussi celui de la sentence d'un critique ancien inscrite en tête de ce chapitre.

direction plus sage; il avait été obligé lui-même de se plier à toutes les exigences de l'enseignement officiel de la rhétorique aux étudiants de la Faculté des Arts, et comme littérateur et poëte latin, il avait conservé de l'indépendance et du goût tout en imitant dans ses *tragédies* le théâtre latin de Sénèque. Les successeurs de Vernulaeus, B. Heimbachius, Christophe van Langendonck, etc., firent quelques efforts pour exercer la jeunesse à la composition, et pour l'intéresser à la lecture de quelques bons auteurs. Mais, bien que la chaire de latin qu'ils remplissaient portât encore le titre de chaire d'histoire, parce qu'ils expliquaient les historiens latins, ils n'obtinrent aucun résultat important dans cette étude où Juste Lipse avait brillé. Puteanus n'avait déjà plus l'intelligence de la civilisation romaine et des enseignements que fournissent les monuments historiques et littéraires; ceux qui vinrent après étaient dépourvus davantage encore de ce sens historique, qui fait découvrir les réalités du monde ancien dans leur vrai jour, et les beautés des œuvres anciennes à la lumière des idées et des faits [1]. Il ne faut pas s'étonner après cela que la tâche de critique et d'éditeur n'ait été revendiquée par aucun des latinistes d'alors : nous avons cherché en vain l'édition ou le commentaire d'un écrivain latin de quelque importance auquel l'on pût attacher leur nom; il n'est pas un texte de littérature ancienne, imprimé sous leurs auspices, que l'on puisse opposer à l'activité des écoles philologiques qui avaient dépassé leur aînée.

Les études grecques souffrirent plus encore que les études latines; elles perdirent de tout point, et par rapport au nombre de ceux qui s'y adonnèrent, et au point de vue des résultats qu'on pouvait alors en attendre. Les premiers professeurs de langue grecque ne furent point responsables de l'indifférence avec laquelle le public universitaire traita bientôt cette leçon : Pierre Stockmans possédait les qualités nécessaires pour la relever dans l'opinion, mais il n'enseigna que pendant environ dix ans; c'est Pierre Castellanus, son prédécesseur, qui eut surtout le pouvoir d'exciter l'intérêt des meilleurs esprits pour une étude qui présentait tant d'aspects

[1] Sur la direction des cours d'humanités en France dans la même période, voir le travail de M. Ch. Lenormant : *De l'enseignement des langues anciennes.* (Extr. du *Correspondant*, 1844.)

différents. On a pu remarquer dans la biographie de ce savant helléniste et médecin [1], quelle érudition de bon aloi, puisée aux sources grecques, il avait mise dans des écrits qui avaient trait à la civilisation et aux sciences de l'antiquité. Bien mieux que Puteanus et qu'aucun autre, Castellanus était capable de fonder une école de critique historique et littéraire qui se fût tenue au niveau de celles de la France, de la Hollande et des autres pays; mais il mourut jeune en 1632, et après lui non-seulement les lettres grecques, mais encore toute érudition positive et utile, basée sur une philologie judicieuse, tombèrent en discrédit. Cette décadence fut sans retour, et encore au dernier siècle, M. de Nélis jetait un regard de tristesse sur les vicissitudes toujours plus fâcheuses qui atteignirent les lettres anciennes, après l'époque de Castellanus et la retraite de P. Stockmans [2].

Il n'y eut jusqu'à la fin du XVIIme siècle aucune application sérieuse des études sur la langue grecque, qui était réduite, sans doute, aux éléments de la grammaire dans les leçons du *Collegium Trilingue.* Justice étant rendue au zèle d'un professeur irlandais de naissance, Fr. Martin, qui enseigna le grec de 1683 à 1722, on ne peut fermer les yeux sur les faits qui attestent suffisamment la déchéance de cette étude, et l'incurie des hommes qui auraient dû la soutenir. Non-seulement on ne voit paraître alors aucun nouveau travail de grammaire, aucun texte d'un auteur classique, mais encore on voit les leçons de grec abandonnées par cette classe d'étudiants en droit et en théologie qui les fréquentaient avec empressement autrefois [3]. Sans rendre ces leçons obligatoires, on aurait dû prendre des mesures efficaces pour qu'elles profitassent comme par le passé aux études de droit, de théologie et même de médecine. Cet abandon eut des

[1] Voy. plus haut, chap. VII, § 7, pp. 215-17.

[2] Prologue sur le *Ludus* de Castellanus, au tome I de ses *Analectes*, p. 98. — Si l'on réimprime tant d'élucubrations sans valeur, et qu'on oublie des œuvres pleines de grâce et d'élégance, de Nélis l'attribue à la chute sans cesse plus grande des études littéraires : *Verum mirari desino quum non Graecarum modo litterarum... sed etiam Latinarum etiam fatum, quale temporis illo intervallo fuerit, mecum considero. Castellanus noster, Erycius Puteanus, paucique alii, post Justi Lipsii excessum, labantibus humeros aliquamdiu supposuere : ab eorum morte jacuere penitus, tantum non exstinctae.*

[3] Dans la seconde moitié du XVIme siècle, un grand nombre de gradués en droit avaient fait un cours de grec pour accroître leurs connaissances historiques et littéraires.



conséquences fort graves : nos jurisconsultes et nos magistrats n'acquirent plus cette érudition littéraire, qui avait fait l'ornement du savoir de leurs prédécesseurs. Les études théologiques ne furent plus sans cesse alimentées par la tradition des Pères, recherchée naguère si avidement dans les sources : on n'aperçoit aucun monument de la Patrologie grecque, qui ait été publié ou traduit à Louvain dans ce laps de temps; il reste même douteux qu'un certain nombre de théologiens fût en état ou eût l'habitude de lire les Pères dans les belles éditions grecques, publiées surtout par les Bénédictins.

La leçon de langue hébraïque fut continuée pendant la même période, sans produire d'autre fruit que la transmission des premiers principes, suffisant à quelques théologiens pour prendre connaissance des passages invoqués dans des controverses célèbres. Il est bien vrai que cette leçon se fit avec autant d'assiduité que les autres, et que les professeurs d'hébreu ou d'autres membres de l'Université défendirent plusieurs fois en public des thèses qui avaient pour objet la nécessité d'une étude approfondie des langues bibliques; mais en fait, il n'y eut point d'œuvre qui servît de programme ou de base à des travaux de philologie sacrée ou à des recherches d'exégèse proprement dites. Versé dans l'hébreu, J.-B. Gramaye recueillit des données sur les langues et les alphabets du monde ancien; mais le curieux *Specimen* qu'il élabora au retour de ses voyages [1] ne provoqua point de semblables efforts. Jean Sauter ne donna qu'avec de grandes peines une introduction extraite du cours de grammaire qu'il avait rédigé (1675). Puisque ce professeur dut travailler lui-même à l'exécution d'un nouveau corps de caractères hébreux, on avait probablement laissé se perdre ou se détruire dans le courant du siècle, la collection de caractères qui avait servi dans ses premières années à l'impression de mots et de textes de la langue sainte : appartenaient-elles en pleine propriété à un seul imprimeur, ces lettres qui ont reproduit les mots hébreux cités (p. 16) dans le discours de V. André sur la langue hébraïque, imprimé en 1614 par Ph. Dor-

[1] Voir notre *Examen historique du tableau des langues et des alphabets de l'univers que J.-B. Gramaye a publié à Ath en* 1622. Gand, 1854, in-8° (Extrait du *Messager des sciences historiques*, ann. 1854, pp. 108 et 190).



malius, et qui ont suffi à l'exécution assez difficile du miroir hébraïque sorti, en 1615, des presses de Gérard Rivius [1]?

On croirait difficilement que l'auteur de ce miroir, qui était un lexique des radicaux de l'hébreu fort habilement construit, ait enseigné à Louvain, à côté de la chaire d'hébreu du collége des Trois-Langues : Valère André occupait alors cette chaire, et dans aucun livre historique relatif à l'Université, il n'est question de l'étranger dont ledit lexique porte le nom avec la qualité de professeur de langues orientales. Si Joseph Abudacnus dit Barbatus, chrétien d'Égypte [2], a enseigné quelque part en Belgique, c'est bien plutôt à Anvers, puisqu'il dédia ce premier travail aux magistrats de cette ville; l'histoire antérieure de ce personnage n'est pas connue, et il n'est rien de certain touchant la durée et l'emploi du séjour qu'il a fait en Angleterre, après son passage en Belgique.

Que nous envisagions maintenant les moyens et les exercices mis en usage par les professeurs de langues et de belles-lettres dans l'intention de favoriser leur étude, nous apercevons des méprises tout à fait semblables à celles que nous avons signalées dans l'enseignement et dans les écrits donnés et pris pour modèles. Il y eut toujours quelque chose de factice, ou du moins de fort mesquin dans la vie littéraire que l'on prétendit exciter dans la jeunesse par des essais de composition oratoire et poétique; le travail paraissait fort animé, et les têtes étaient pleines d'espérances et de projets; mais tout ce mouvement devait aboutir à une littérature fort banale de compliments ou de considérations morales.

Puteanus avait établi, dès l'an 1610, une espèce d'académie dans le lieu de sa résidence, le château César, qui devenait dès lors pour cette petite république la forteresse de Minerve, *Arx Palladis*. Il voulait sincèrement le bien, et pour aider les autres à y atteindre par la culture de

[1] *Speculum hebraïcum*, ou lexique des racines et de leurs principaux dérivés, vol. grand in-folio. (Lovanii, in officina typographica Gerardi Rivii, 1615. Dern. signat., F. 2.) — Gerardus Rivius (ou Gérard van Rivieren) demeurait à Louvain, à l'enseigne de Pégase, et il y a imprimé de l'an 1599 à l'an 1634.

[2] Voir, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, ann. 1850, 1re liv. (pp. 248-59), ma note sur le *Lexique hébreu*, publié à Louvain en 1615. Voir aussi l'article d'*Aboudacnus* (dont le nom signifie Père de la Barbe), dans la *Nouvelle biogr. univ.* de la maison Didot.



l'esprit, il avait ouvert une « lice de la saine intelligence », sa *Palaestra bonae mentis*, où la jeunesse dissertait, récitait, lisait, disputait sous sa haute présidence. Le collége des Trois-Langues avait l'honneur de servir tous les mois aux assemblées générales de la *Palaestra*, tandis que les réunions particulières avaient lieu chaque semaine dans la demeure de Puteanus [1]. Les gentilshommes recommandés à ce professeur étaient conviés par lui à ces exercices, fort utiles sous plus d'un rapport, s'ils avaient été mieux dirigés : la pensée de l'œuvre, et le dévouement de celui qui l'organisa sont également louables; mais là comme ailleurs manquèrent les notions littéraires et historiques qui s'effaçaient de plus en plus dans la nouvelle école. On se contenta de peu; les modèles assignés par le maître étaient d'un choix malheureux, et la critique qu'il exerçait lui-même ne rachetait pas des défauts que ses exemples n'autorisaient que trop. Les amis de Puteanus le savaient ou le devinaient fort bien : Daniel Heinsius n'osait lui dire en face que son académie était d'un intérêt trop local, mais lui donnait le conseil de provoquer de plus vastes études qui eussent du retentissement [2]. Les essais que fit Puteanus pour que des jeunes gens de la noblesse terminassent leurs études littéraires dans le court espace de deux ans, méritent quelque attention, au point de vue de la pédagogie [3]; mais les statuts qu'il publia, à cet effet, donnent lieu de penser qu'une étude si précipitée des langues et de l'histoire nuirait à l'idée que la jeunesse doit se faire de l'étendue de la science et de la nécessité du travail, et qu'elle favoriserait en elle cette présomptueuse confiance dont il n'y a que trop de traces dans les élucubrations latines de la même école. On ne peut non plus s'empêcher d'observer que les premiers historiens que Puteanus voulait mettre entre les mains de ses nobles élèves étaient Sulpice Sévère,

[1] Voir l'analyse des lettres de Puteanus par de Reiffenberg, *Notices et extraits*, 1829, t. I, pp. 46-47. — La *Palaestra* avait admis, parmi ses membres, l'imprimeur Philippe Dormalius ou van Dormael, pour honorer en lui l'art typographique. (*Ibid.*, p. 54.)

[2] Lettres de Leyde, 1611 (*Not. et extr.*, p. 47), où on lit, par exemple : *Instituti tui praestantiam nisi Lovanium agnoscit, ad posteritatem provocare potes.*

[3] *Designatio contubernii nobilium puerorum quo institutio literaria biennio absolvatur*, pièce inédite, publiée en 1839 dans l'*Ann. de l'univ. de Louv.*, pp. 272-277. — Voy. aussi l'article intitulé : *Puteanus* et sa méthode d'enseignement. *Annuaire* de 1852, p. 319.



Justin et Florus, à la suite desquels il plaçait modestement son histoire des invasions des races germaines (*Irruptiones barbarorum*).

La jeunesse de l'époque faisait la prose et les vers à l'instar de ses maîtres : on l'avait habituée à se passer de l'imitation des anciens, et au moment où les littératures anglaise et française fixaient leurs règles et leurs genres avec une profonde intelligence des secrets de l'art antique, nos écrivains cherchaient leurs modèles dans les œuvres latines de second ordre, et même dans des compositions toutes modernes. Cette médiocrité des auteurs que l'on copiait n'est-elle pas une raison suffisante de la valeur non moins médiocre des travaux d'imitation?

On se ferait avec peine une idée des écarts dans lesquels la majorité des littérateurs latins tomba sous l'empire de ces préjugés d'école, si on ne lisait pas les produits de leur plume, qui ont échappé à l'indifférence des générations suivantes et aux outrages du temps. La plupart des œuvres oratoires se réduisent à des discours pompeux, mais vides de choses; la déclamation remplace les faits et l'élément historique est absorbé par de prétendues considérations politiques; les vues et réflexions philosophiques ou morales ne tiennent à aucun système. La poésie ne consiste guère qu'en pièces de vers alambiqués; autour d'un nom se groupent les épithètes les plus louangeuses; trop souvent les formules d'adulation banale sont épuisées jusqu'à la dernière, et il y a encore banalité dans ces chants d'apothéose, où le prince, le guerrier, le savant, le poëte, est porté jusqu'aux cieux, jusqu'aux astres. Les illusions de ces auteurs et de ces poëtes allaient aussi loin que la sincérité de leur confiance dans l'emploi des ressources qu'on leur conseillait, des procédés dont ils faisaient tous les jours l'application mécanique. Ils se promettaient les uns aux autres l'immortalité, et Puteanus ne fut pas le seul à croire à la sienne [1]. On se tromperait apparemment si on ne voyait que la réclame dans tout ce pathos, où Apollon, Minerve, les Muses interviennent sans cesse, sous tous les noms et avec toutes leurs qualités. Les nouveaux latinistes, si honnêtes qu'il fussent, ne savaient plus louer sans cet appareil fort lourd

[1] Voir (de Reiffenberg, *Cinquième Mémoire*, p. 20) les éloges inqualifiables de J. Imperialis, écrivain d'Italie, à ce personnage, que d'autres ont appelé « le plus grand des mortels », etc.



de comparaisons mythologiques, et ils s'ingéniaient à découvrir des expressions toujours plus énergiques et plus hautes de leur admiration, qui n'était certes pas feinte et empruntée dans la sphère où ils vivaient. Cette aberration du XVIIme siècle aurait-elle peut-être une sorte de justification dans les faiblesses d'une autre époque? Elle devrait être assez facilement excusée dans la nôtre : la prose du journalisme n'est-elle pas coupable de bien plus grands excès que les tirades oratoires et poétiques de nos aïeux? ne dispense-t-elle pas tous les jours sans mesure, sans vergogne, sans pudeur, l'éloge et le blâme? ne décerne-t-elle pas les noms de docte, d'illustre, d'éminent, avec la même extravagance que nos versificateurs latins distribuaient leurs épithètes tirées à pleines mains du vocabulaire de la poétique latine et grecque? ne concourt-elle pas à la dépravation du langage, à l'altération du sens des mots qui devient menteur au gré des passions? Que l'on fasse ce retour sur les travers du temps présent, et l'on ne voudra point parler avec colère des prétentions littéraires et du langage vaniteux de l'école de Puteanus ou bien encore de l'école voisine de J. Scaliger.

Nous avons dénoncé jusqu'ici dans le second siècle littéraire de l'Université de Louvain de fausses directions, de regrettables méprises, qui ont arrêté le mouvement des sciences philologiques si rapide et si glorieux dans le siècle antérieur; nous devons indiquer en finissant plusieurs préjugés et plusieurs abus qui ont contribué à ce résultat dans l'organisation universitaire, à laquelle la direction du collége des Trois-Langues restait subordonnée.

En premier lieu, signalons le grave abus du cumul des charges; car il exista au détriment du collége de Busleiden comme à celui de plusieurs institutions de l'Université. Il n'y eut pour ainsi dire aucun professeur qui, à partir du XVIIme siècle, n'ait entrepris des études étrangères à son enseignement littéraire ou historique, et le plus souvent il en a considéré les fonctions comme tout à fait accessoires, du moins comme secondaires dans l'ordre de ses devoirs. Les chaires des Facultés de l'Université étant mieux rétribuées que celles du collége des Trois-Langues, la plupart des hommes n'acceptèrent celles-ci qu'avec la perspective de prendre des grades soit en droit, soit en théologie, pour avoir part aux honoraires, aux pré-

bendes et aux bénéfices attachés aux chaires plus élevées. Nous n'avons pas besoin d'examiner si le souverain, les états, les corps constitués n'avaient pas alors l'obligation d'assurer, dans l'intérêt des belles-lettres, une position meilleure et plus indépendante à ceux qui les professaient : le fait subsiste, et il donne en partie la clef de cette suspension des travaux utiles, qui avaient été poursuivis sans relâche et presque toujours avec plus de désintéressement dans le siècle précédent.

L'exemple de Valère André le prouve surabondamment : que pouvait-il faire de sérieux et de durable pour les études hébraïques, quand il étudiait et enseignait le droit, quand il joignait à ses commentaires juridiques des travaux d'histoire et de biographie? On réclama de son temps contre le cumul de plusieurs charges : Valère André composa un mémoire intitulé : *Pro defensione mea,* afin de conserver les siennes[1]; il allégua à cet effet plusieurs exemples d'une possession semblable de deux chaires à la fois, et il réussit. Au moins cet homme instruit et actif rendit-il des services signalés à d'autres branches de la science; mais combien de gradués en droit ou en théologie, qui possédèrent les chaires du collége de Busleiden, furent-ils en état de satisfaire aux nécessités les plus urgentes de l'enseignement littéraire!

En second lieu, une fraction considérable de l'Université oublia trop en quel honneur on y avait naguère tenu l'étude des lettres classiques; l'indifférence ou le dédain de quelques-uns pour les professeurs de langues et de belles-lettres put devenir, en plus d'une circonstance, un motif de découragement, et même une source de sérieux obstacles pour ceux-ci. L'exemple de Puteanus ne saurait servir, ce nous semble, en cet endroit, d'argument décisif; cependant il montre quelles devaient être les dispositions du plus grand nombre envers ses collègues, comme envers lui.

Les titres de Puteanus avaient excité autour de lui certaine jalousie[2] : conseiller du prince, Puteanus voulait prendre rang au-dessus de ses collègues, les membres de la Faculté des Arts; de nombreux opposants soutinrent que Puteanus n'appartenait plus ni à celle-ci, ni non plus à

[1] Paquot a vu la défense de ce professeur. (*Fasti*, MS., t. I, p. 517.)
[2] Voir ses lettres de l'an. 1613. *Notices et extr.*, ibid., pp. 50-51.

aucune autre; que ses auditeurs ne pouvaient avoir droit aux priviléges de l'Université, et que les certificats qu'il délivrait à ses élèves ne pouvaient être reconnus.

Nous ne pouvons passer sous silence une troisième cause bien grave de l'affaiblissement des études littéraires : elle se fit sentir au collége de Busleiden plus que partout ailleurs. Les esprits s'étaient trop vite habitués à rester indifférents aux entreprises savantes, aux recherches critiques qui faisaient avancer la science et les lettres chez d'autres nations; de fait, les relations si suivies autrefois avec les écoles célèbres de l'Europe avaient toujours diminué, et enfin cessé presque entièrement. Est-il besoin de prouver combien cet isolement fut préjudiciable à une institution qui ne pouvait rester étrangère à ce mouvement des esprits sans renier son passé? Le mal devint d'autant plus grand que, vivant constamment dans ce milieu où ils ne voyaient plus autre chose qu'eux-mêmes, les hommes crurent de bonne foi qu'il n'y avait rien de mieux au delà.

Une quatrième circonstance que nous n'omettrons pas de citer dans la revue des faits qui ont influé sur le sort des études académiques pendant le XVIIme siècle, c'est l'ouverture d'un collége spécial pour les cours d'humanités, celui dit de la Sainte-Trinité, *Collegium sanctissimae Trinitatis,* qui eut lieu en 1657. Les fondations des anciens colléges de Gand *(Gandense)* et de Vaulx *(Vaulxianum)* [1], destinées à des cours préparatoires de grammaire, furent réunies au nouvel établissement, qui prit bientôt une grande importance. Le collége des Trois-Langues conservait sa renommée et sa destination; mais les classes d'humanités organisées dans le collége de la Trinité suppléèrent à l'enseignement élémentaire des langues grecque et latine, qui avait attiré autrefois une foule de jeunes étudiants autour des chaires du collége de Busleiden. Cet enseignement d'une utilité pratique se poursuivra avec zèle et avec fruit pendant le reste du siècle, et jusqu'à la fin du XVIIIme.

[1] Valère André, *Fasti academici*, pp. 285-86.

CHAPITRE XII.

DE L'ENSEIGNEMENT DU COLLÉGE DES TROIS-LANGUES PENDANT LE XVIIIme SIÈCLE.

Ὑπὲρ Ἐπιμενίδην κοιμᾶσθαι.

Le proverbe grec disait : « Dormir plus longtemps qu'Épiménide, » en souvenir du sommeil de soixante-quinze ans que la fable prêtait à ce personnage mystérieux. Le collége, dont nous avons fait l'histoire dans ce XVIme siècle, qu'on appellerait volontiers son âge héroïque, était tombé à la fin du XVIIme siècle dans un état déplorable d'inertie et d'assoupissement : ce fut bien pis au XVIIIme, alors qu'il dormit d'un long et profond sommeil, interrompu par le décret de sa suppression.

Toutes les causes de décadence que nous signalons au chapitre précédent, agirent d'une manière non moins désastreuse sur la destinée du collége des Trois-Langues, pendant le troisième siècle de son existence, que pendant le second ; les faits ne laissent point de doute sur les fautes alors commises au préjudice de l'éducation littéraire et des sciences en général. Les études furent conduites mollement; l'enseignement continua à être donné suivant les procédés qui s'étaient accrédités dans l'école par l'influence de Puteanus, de Heimbachius et de leurs successeurs ; il ne fut point soutenu par les travaux personnels des maîtres qui renfermassent le précepte et l'exemple. Quelques tentatives isolées, quelques efforts honorables, mais sans portée, ne contredisent point cette appréciation générale, fondée sur la réunion d'indices infaillibles.

Il n'y a aucune trace d'études dirigées avec suite dans l'une et l'autre des branches de philologie qui relevaient de chacune des trois chaires de Busleiden. La leçon de latin ne regagna d'aucune façon son ancienne renommée, malgré la haute opinion qu'on se fit en ce temps de l'élo-

quence et du savoir de quelques professeurs, de G.-J. Kerkherdere par exemple : on maintint l'usage d'expliquer dans cette leçon les historiens latins; mais la méthode était sans doute vicieuse, puisqu'il n'est résulté de ce genre d'explications aucun profit ni pour la critique littéraire, ni pour la science de l'histoire. La grammaire latine ne fut non plus l'objet d'aucun travail de synthèse ou d'analyse, qui l'enrichît d'observations et de particularités tirées de la lecture des classiques : du reste elle était, dans la même période, enseignée utilement dans les cours d'humanités, au collége de la Sainte-Trinité, et c'est là qu'elle fut résumée dans quelques livres élémentaires, destinés aux seuls commençants [1]. En 1768, la chaire de latin fut supprimée par les administrateurs de la fondation du collége de Busleiden, soit par des raisons d'économie, soit en considération de la médiocre utilité qu'elle leur semblait présenter alors. Il n'est pas nécessaire de prouver que ce fut au détriment des études littéraires, que les leçons éloquentes de Goclenius, de Nannius et de Valerius avaient su populariser.

L'étude du grec ne fut pas plus prospère : après le long professorat de Fr. Martin, on réclama, comme nous l'exposerons bientôt, la nomination d'un helléniste qui fût capable de la relever; mais cette motion n'eut pas de suite, et nous ne remarquons aucun signe de quelque réaction qui se serait opérée au sujet de cette étude, déjà fort languissante dans le siècle précédent. Nous ne rencontrons pas une œuvre digne de quelque attention qui la concerne, si ce n'est cette grammaire concise et claire de Leemput, qui parut à la fin du dernier siècle, et dont nous avons dit les qualités [2]. C'est en tout cas un fait personnel et fort tardif, qui n'infirme pas le jugement défavorable que toutes les autres circonstances connues nous obligent à porter; on ne publie ni éditions, ni versions d'auteurs grecs, ni commentaires d'un genre quelconque, et on ne s'inquiète pas suffisamment des travaux de l'époque relatifs à la publication, à la traduction ou à la critique des Pères grecs, ou des écrivains ecclésiastiques de cette nation.

[1] Kerkherdere était encore professeur dans ce collége, quand il donna, en 1706, son abrégé méthodique de grammaire latine, dont il a été question plus haut. Voir chap. VI, p. 196.

[2] Voir plus haut, chap. VII, pp. 224-25.

Quant à l'hébreu, c'est justice que de relever les efforts d'un petit nombre d'hommes pour en conserver la connaissance parmi les jeunes gens qui étudiaient la théologie d'une manière approfondie. Van Hoven avait d'excellentes vues [1]; mais il ne forma pas d'école. D'autres encore, par exemple, Henri de Bukentop et J. J. Guyaux, professeurs d'Écriture sainte, recommandèrent l'étude des langues [2]; mais ils n'eurent point d'action, et n'ébranlèrent aucunement la paresse et les préjugés. Paquot, qui était naturellement actif, mit à son tour la main à l'œuvre; mais les événements ont paralysé son zèle. Heuschling fut empêché de même par les conséquences d'une révolution et l'imminence d'une autre de rien entreprendre de solide.

L'impuissance où furent les meilleurs maîtres à réveiller le goût de l'étude, même en invoquant les motifs les plus solennels, atteste assez que les dispositions de la jeunesse ne valaient pas mieux que les opinions des hommes influents et des fonctionnaires qui avaient l'obligation de veiller sur le progrès de toutes les sciences. Tant d'abus étaient réunis à la même époque, et conspiraient contre l'intérêt bien entendu des lettres, qu'on ne peut pas être trop étonné de la stagnation intellectuelle au milieu de laquelle s'éteignit le collége des Trois-Langues, création d'Érasme et de Busleiden.

Le cumul des places était toléré en vertu d'arrangements administratifs établissant en apparence un ordre parfait. Il n'est pour ainsi dire aucun homme qui n'ait pris des charges diverses, se conciliant d'ordinaire fort mal avec l'enseignement philologique, et avec les travaux approfondis qui lui donnent quelque portée. Les nominations étaient faites le plus souvent en l'absence de véritables garanties sur la capacité et sur les habitudes laborieuses des candidats; sans vocation déterminée, sans études préparatoires, sans aptitude bien prouvée, des élèves de différentes facultés, licen-

[1] Dans une thèse qu'il présidait, le 18 décembre 1713, on discutait ce point : *Recte ne sibi consulant theologi illi, qui linguarum sacrae Scripturae originalium studio sibi supersedendum existimant? Promotio in artibus*, folio 76. (MS. de Foppens.) Voir chap. VIII, pp. 270-71.

[2] Le 17 décembre 1720, Hagen présidait des thèses sur ces questions : *An theologo utilis sit sacrarum Linguarum peritia? An Scriptura sacra loquatur aliquando ut nos etiam dum loquimur ex errore?* (*Promotio in artibus*, folio 78.) Sur J. J. Guyaux, voir l'*Oratio de laudibus, etc.*, pp. 140-45, et sur H. de Bukentop, les *Mémoires* de Paquot, t. I, pp. 661-63.



ciés ès droits, licenciés ou docteurs en théologie, maîtres ès arts, étaient investis par les proviseurs des chaires du collége de Busleiden, et de tels hommes prenaient dorénavant fort peu de souci de l'avancement des études.

Il arriva aussi fort souvent que des ecclésiastiques, pourvus d'un grade théologique, ou revêtus d'une dignité ou d'une charge dans l'Église, ne se sont point appliqués sérieusement à la branche d'étude qui leur avait été confiée; ils n'ont exercé aucune influence ni sur leurs élèves, ni sur le public [1]. Il y avait ici de leur part une déplorable méprise; convaincus que leur vocation les appelait ailleurs, ils n'auraient pas dû porter longtemps le fardeau de l'enseignement et de la science, puisque toute liberté leur était laissée de le déposer. On dirait même qu'il était du devoir de l'autorité de les forcer d'opter entre la vie de leur choix et la carrière active du professorat. Si les vertus du presbytère et du cloître, partage des uns, sont des puissances auxiliaires qui assurent la prospérité et la force des sociétés chrétiennes, à d'autres appartiennent les travaux de la pensée, qui fournissent à leur tour des armes dans la lutte incessante de la vérité contre l'erreur.

Bien d'autres abus qui se manifestèrent dans le même temps n'ont pas porté moins de préjudice aux études; nous voulons parler des fautes personnelles, imputables à ceux-là mêmes qui devaient être les défenseurs des bonnes traditions de l'école et les promoteurs de ses progrès. Il y eut plus d'un exemple d'une triste animosité contre des hommes qui se distinguaient par les qualités de leur esprit ou par la spécialité et l'originalité de leurs travaux : Paquot ne fut pas le seul à en sentir les atteintes. Le mauvais vouloir et la jalousie que l'on montrait à qui ne suivait pas les sentiers ordinaires, à qui parlait d'améliorations et de réformes, devait décourager bien des esprits capables, tout le fait croire, d'imprimer une impulsion utile et vigoureuse à la science ou aux lettres.

Les revenus du collége de Busleiden ne s'étant pas accrus par des legs ou des largesses, les honoraires affectés à chaque chaire ne paraissaient plus suffisants à la plupart des gradués de diverses facultés, et ils justifiaient ainsi la poursuite qu'ils faisaient d'autres charges académiques, ou

[1] Voir les trois chapitres de biographies, par exemple, pp. 192, 219, 221-23, 269, 271 et 276.

de fonctions étrangères à l'Université. Dans cet état de choses, personne ne fixa son attention sur les besoins intellectuels du présent et de l'avenir; ni le gouvernement, ni les hauts dignitaires de l'Église et de l'État ne songèrent à donner un nouveau relief à l'enseignement d'un collége si célèbre; aucune mesure, d'autre part, ne fut prise au sein de l'Université pour suppléer à la modicité de la première fondation. L'indifférence pour le culte des lettres était entrée profondément dans les esprits : leurs droits, qu'on ne pouvait nier sans méconnaître les intérêts les plus précieux de l'instruction publique, trouvaient de rares défenseurs. La voix de ceux-ci n'était pas écoutée; auraient-ils réclamé plus hautement, on se serait contenté de leur répondre : « Nous ne nous soucions pas de vos raisons ! » comme autrefois l'Espagnol Jean de Vargas répondait aux représentations des députés de l'Université invoquant les immunités et priviléges qu'elle tenait des papes et des princes : *Non curamus privilegios vestros!*

N'oublions pas de consigner ici quelques incidents connus parmi tous ceux qui ont marqué l'administration du collége, pour qu'on se fasse une idée de toutes les difficultés contre lesquelles l'œuvre se heurtait à chaque instant. Des conflits du même genre, toujours nuisibles aux intérêts de la science, s'élevèrent sans doute bien des fois à propos de nominations, soit en raison de l'aptitude douteuse des candidats, soit à cause des opinions divergentes des proviseurs.

Un conflit d'une grande ressemblance avec celui qui avait eu lieu pour la chaire de latin [1], surgit à la fin du XVIIme siècle entre les proviseurs de la fondation de Busleiden, au sujet de la chaire de grec. Il avait pour objet l'appréciation différente que l'on faisait du mérite de plusieurs concurrents. Un des proviseurs du collége, le prieur de la Chartreuse de Louvain, avait nommé, en 1681, Rutger van der Burgh professeur de grec : opposition fut faite à cette nomination en faveur de François Martin, irlandais, qui finit par rester maître de la place : nous résumerons les incidents de cette affaire en nous appuyant sur les notes inédites de Paquot [2].

La difficulté naquit de ce qu'au moment où la chaire de grec devenait

[1] Voir plus haut, chapitre VI, la Notice sur L. Gautius et B. Desirant, pp. 188-91.

[2] *Fasti*, MS., t. I, p. 511. — Voy. la Notice sur ces deux hommes dans le chapitre VII, pp. 220-21.

vacante par la mort de Jean d'Hamere, il n'y avait point de pléban à l'église de St-Pierre, et qu'en l'absence de ce dignitaire, un des proviseurs de la fondation, le choix du candidat était déféré aux deux autres proviseurs, qui étaient alors François van Vianen, président des thèses, dites *sabbatines*, et François Bodart, supérieur des Chartreux.

Le premier désirait la promotion d'un élève de son collége (le grand collége des Théologiens), Rutger van der Burgh, d'Amersfort (dont le nom est écrit Van der Borcht par Paquot), et il le désigna en vertu de son autorité, le 20 janvier 1681. Le second proviseur protesta aussitôt, et le 13 février suivant, il mit en avant François Martin, candidat qui était recommandé par Jean O'Sullivan, président du collége irlandais, et monseigneur Tanora, internonce apostolique.

L'affaire s'engagea aussitôt d'une manière sérieuse, et fut instruite comme un véritable procès : il allait durer environ deux ans. Martin eut pour soutien de ses droits Nicolas Dubois, licencié en droit et en théologie, qui prit sa défense dans des pièces écrites et dans des discussions orales. Le débat ayant été porté à la connaissance du conseil de Brabant, le conseil désigna (probablement avant le 16 juillet 1683) Henri de Charneux, alors recteur de l'Université, pour prononcer une décision : celui-ci établit un concours ou examen, et donna gain de cause au prieur des Chartreux. En conséquence, le candidat que ce dernier avait présenté, et qui avait été admis à professer provisoirement dès l'an 1681, François Martin, fut reconnu, en 1683, seul possesseur de la chaire de grec.

Une seconde affaire, dont l'exposé ne saurait être mieux placé qu'en cet endroit, est la réclamation faite hautement, en 1722, par un des proviseurs du collége de Busleiden, le pléban J.-B. Schoeps, de l'église de Saint-Pierre, à propos de la collation de la chaire de grec devenue vacante par la mort de ce même Martin, dont nous venons de raconter la nomination [1].

Fr. Martin était mort le 4 octobre 1722, et presque aussitôt après, le premier d'entre les collateurs de l'établissement auquel il avait appartenu, le pléban de St-Pierre ci-dessus nommé, demandait au recteur et

[1] Nous donnerons une idée sommaire des causes et des incidents de ce débat, en nous servant de pièces manuscrites, dont quelques-unes sont les originaux, et qui appartiennent à Mgr de Ram.



à l'Université de pourvoir à la chaire de langue grecque d'une manière solennelle, à l'aide d'un concours public. Il s'appuyait sur l'absence de candidats d'une capacité bien reconnue; il invoquait des motifs tirés de l'esprit même de l'institution, et rappelait le concours institué naguère, lors de la nomination de Martin, pour mettre fin au dissentiment des proviseurs. Le pléban Schoeps ne se contenta pas de s'adresser à l'Université pour faire valoir son opinion; il exposa ses vues peu de temps après dans une requête, et l'envoya au gouvernement de l'empereur et roi.

Au nom de Sa Majesté, deux apostilles furent mises à Bruxelles sur cette requête [1]. Dans l'une et dans l'autre, il est interdit aux proviseurs et collateurs de procéder à la collation de la leçon de langue grecque; seulement, dans la première, en date du 3 octobre 1722, l'affaire était renvoyée à l'avis du recteur et de l'Université de Louvain, « ouïs les trois proviseurs et collateurs de la leçon »; dans la seconde, en date du 5 novembre 1722, on déclarait que, « quant à présent, il suffira de demander l'avis du recteur magnifique. » C'est à ce dernier parti que se rapporte une lettre du marquis de Prié, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des Pays-Bas, adressée le 5 novembre au recteur de Louvain.

Dès le mois d'octobre, les deux autres proviseurs du collége de Busleiden avaient fait diligence de leur côté pour paralyser l'effet de la protestation de Schoeps; c'étaient alors le docteur Hermann Damen [2] et le frère Bruno Hermann, supérieur de la Chartreuse de Louvain. Ils s'étaient adressés à plusieurs reprises au recteur pour se plaindre des procédés inusités, et à leur avis illégaux, du pléban de St-Pierre, et pour s'opposer à ce que l'affaire fût déférée à l'Université, comme celui-ci le voulait. Ils demandaient au recteur d'abord de réunir le collége des proviseurs dans le délai de deux jours, pour que l'affaire pût être entamée. Le 22 octobre 1722, ils revinrent à la charge, et sollicitèrent du recteur la convocation dudit collége des proviseurs pour le lendemain 23 octobre, à dix

[1] Une copie authentique en fut faite et communiquée, le 11 novembre 1722, par E. Stalgoet, notaire apostolique.

[2] Promu docteur en 1691, H. Damen, de Tongres, qui professait la théologie au Grand Collége, avait succédé à M. Steyaert dans la présidence des Sabbatines (*Oratio de laudibus, etc.*, pp. 132-34).

heures du matin. Dans cette pièce, les deux signataires se portaient garants de la capacité de plusieurs candidats qui se présentaient pour la leçon de grec [1]. Ils se fondaient sur le refus du pléban de convoquer le collége en sa qualité de premier proviseur, et ils faisaient valoir le dommage que causerait aux études la longue vacance de la chaire de grec au commencement d'une année académique.

La convocation du collége ne se fit pas, malgré le désir de ces deux solliciteurs, et l'affaire fut portée sans retard au siége du gouvernement, comme le prouvent les deux apostilles dont nous avons parlé ci-dessus. Tout en se réservant le droit d'intervenir plus tard, le cabinet de Bruxelles remit l'instruction de toute cette affaire d'abord au recteur et à l'Université, puis au recteur seul.

C'est alors que le pléban Schoeps fut prié deux fois par le recteur de lui communiquer l'annexe à sa requête, présentée au Conseil d'État [2]. Une première fois, Schoeps répondit qu'il n'avait pas cette annexe, et qu'on lui avait dit que la simple présentation de la requête suffirait; la seconde fois, il répondit que l'annexe était restée au greffe du Conseil d'État, mais qu'il avait retenu une copie de l'original, et que, s'il plaisait à sa Magnificence, il fournirait des copies authentiques.

C'est d'après une copie de cette pièce justificative, signée par Jean Baptiste Schoeps, et datée du 15 novembre 1722, que nous avons pu prendre connaissance des vues qui dirigeaient ce dignitaire ecclésiastique dans son opposition à ses deux collègues. La pièce a pour titre : *Judicium plebani Lovaniensis in causa collationis lectionis graecae;* elle porte à la fin, près de la signature de son auteur, les mots suivants, écrits de sa main : *Rogans magnificum D. Rectorem quatenus has rationes cum judicio suo ad sacram suam Caesar. et Reg. Majestatem mittere dignetur.*

La pièce latine dont nous parlons est un plaidoyer vigoureux en faveur d'une juste sévérité dans la collation de la chaire de grec : elle est inté-

[1] *Ad quam etiam plures se praesentant qui ad eamdem lectionem, ut infra scriptis constat, recte docendam sunt capaces.*

[2] Attestation du notaire apostolique Stalgoet, relative à ces démarches officielles, faites en date du 31 octobre et du 7 novembre.



ressante en ce qu'elle montre chez son auteur une profonde intelligence des besoins de l'enseignement supérieur et des hautes études en notre pays; elle établit un parallèle entre les destinées des lettres anciennes et l'organisation des autres études, et elle le présente dans son ensemble d'une manière si nette et si instructive, que nous ne balançons pas à donner, dans les pièces justificatives [1], le texte de ce réquisitoire, rédigé d'un bout à l'autre avec sens et modération. Une courte analyse nous servira à montrer ici sous quel rapport l'intérêt du morceau nous semble très-grand.

J.-B. Schoeps énumère les garanties de savoir et de capacité exigées à l'Université dans toutes les autres parties de l'enseignement, et soutient qu'il n'existe rien de semblable relativement à l'enseignement de la langue grecque. Cependant, la chaire spéciale, instituée à cet effet par Busleiden, doit être maintenue à sa première hauteur, comme l'exigent les motifs les plus graves, l'esprit de l'institution, la réputation de l'Université, le bien de l'Église et de l'État.

L'importance des études grecques est de premier ordre dans une Université; la connaissance approfondie de cette langue est le fondement d'une érudition solide, la condition d'une culture féconde et profitable de toutes les sciences; mais elle est entourée de graves difficultés. Non-seulement elle exige une étude longue et sérieuse, mais encore elle suppose, pour atteindre à toute son utilité, pour produire tous ses résultats, la connaissance de l'histoire et des antiquités : elle s'adresse à la fois au théologien, à l'historien, au jurisconsulte, au publiciste. Ce n'est pas sans une grande préparation que l'on parvient à interpréter avec fruit les auteurs dont parle le testament de Busleiden, les auteurs chrétiens, surtout les Pères de l'Église, les écrivains moralistes, les philosophes et les orateurs, sans oublier le poëte par excellence, Homère.

Afin de parvenir à ce but dans l'institution de Busleiden, Schoeps propose d'établir des épreuves publiques, dirigées par des hommes instruits, et obligatoires pour tous les candidats à la chaire de grec. S'il ne peut s'appuyer sur des règlements antérieurs, il invoque, pour justifier ses vues, les nécessités de l'époque.

[1] Appendice. Lettre *K*.



La question importante dans notre sujet n'est pas précisément de savoir si Schoeps a dépassé le droit de représentation que lui donnait son titre de proviseur; le fait principal, c'est de constater qu'il a plaidé avec intelligence en cette occasion la cause des bonnes et solides études. Différents motifs ont pu s'opposer à l'institution du concours difficile dont il faisait une rigoureuse obligation pour la collation des chaires de belles-lettres; mais il semble qu'en réalité, la réforme qu'il sollicitait a été sacrifiée à la crainte de toute innovation. Quoi qu'il en soit, il lui reste l'honneur d'avoir mis le doigt sur une des plaies de l'organisation de la Faculté des Arts, sur l'absence de garanties scientifiques dans les candidats présentés.

Quand on voit, par les détails dans lesquels nous venons d'entrer, à quel point les réclamations les mieux fondées sont restées sans efficacité, on ne s'étonne plus que les études classiques aient décliné toujours davantage au collége des Trois-Langues, et qu'elles aient baissé en même temps dans la plupart des établissements d'instruction moyenne de la Belgique : il est arrivé qu'il « n'était question de la langue grecque dans presque aucun collége, et que dans ceux où l'on daignait encore s'en occuper, on s'y bornait à la simple connaissance des éléments [1]. »

Il y eut, à n'en pas douter, relâchement dans la direction scientifique du collége de Busleiden, comme il y eut insouciance dans la jeunesse qui était appelée par le but de ses études à profiter de cette fondation. Dans une des notes annexées au rapport fait sur l'état du collége [2], du temps de la présidence de Henri Wouters, vers 1783, sous le rectorat de van Leempoel, on lit : « Il serait à désirer que les professeurs chargés de donner les leçons de la langue grecque et hébraïque, qui sont payés par ce collége, fussent obligés de remplir exactement leur devoir, et que les étudiants fussent également obligés de se rendre auxdites leçons. Il y a des Universités où ces deux leçons sont attachées aux chaires du Vieux et du Nouveau Testament. Il résulte quelquefois de cette disposition que les professeurs font très-peu de cas de ces langues, et n'en parlent que pour autant qu'il

[1] J.-B. Lesbroussart, *De l'éducation belgique*. Bruxelles, 1783.

[2] Pièce citée au chapitre IV (pp. 108-111). Il s'agit de la note 6, qui suit des observations relatives à la situation financière de l'établissement, et qui termine le rapport signé par van Leempoel.

est nécessaire pour l'explication du Testament; de sorte que les leçons des langues se réduisent à rien, d'où il s'ensuit qu'on ne les cultive pas, et un autre inconvénient qui n'est pas moindre, c'est qu'il ne se trouve à ces leçons que des théologiens : or, ces langues, et spécialement le grec, sont très-utiles à d'autres sciences qu'à la théologie. »

L'observation qui termine cette note a quelque portée, si l'on considère l'application diverse qui devait être faite des langues savantes à l'Écriture, aux sciences théologiques, à la connaissance des Pères, ainsi qu'aux sciences profanes, comme J.-B. Schoeps l'avait si bien démontré en 1722. L'étude du grec ou de l'hébreu n'était pas identifiée, par les statuts du collége des Trois-Langues, avec celle des livres saints, comme il en fut au Séminaire général, où, par exemple, l'enseignement de la langue hébraïque fut confié à Henri Wouters avec le cours sur l'Ancien Testament; mais il n'est que trop vrai que les leçons du collége n'étaient plus suivies par un certain nombre d'étudiants de différente vocation, comme par le passé. Toutefois, quand on voit plus tard les élèves réunis au Séminaire général protester contre l'obligation imposée par le règlement d'assister aux leçons des langues hébraïque et grecque [1], on ne pourrait attribuer leur démarche uniquement à des habitudes de paresse : elle avait certainement sa raison dans la défiance que leur inspiraient les tendances de leurs nouveaux maîtres, et dans la légèreté avec laquelle on avait traité récemment l'herméneutique sacrée dans les Facultés théologiques de Bonn et de Vienne.

Malheureusement aucune main habile et forte ne toucha aux abus qui nuisaient le plus à l'organisation d'une école telle que le collége des Trois-Langues, et il n'y eut point concert entre les pouvoirs dont l'intervention eût agi le mieux sur l'opinion du corps enseignant et sur l'esprit des élèves. Le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, qui s'occupa souvent de réformes dans le système de l'instruction publique, ne se montra pas disposé à accorder aux études littéraires à Louvain un patronage généreux et désintéressé. De son côté, l'Université de Louvain, toujours inquiète,

[1] La pièce a été publiée dans les *Mémoires de Rapédius de Berg*, tome II, p. 17.



et souvent non sans motifs, du moindre changement à ses statuts, ne prit aucune mesure d'ordre intérieur pour relever l'enseignement littéraire, une des nécessités de l'époque, pour reporter de ce côté ce qu'il y avait peut-être de superflu dans ses ressources employées à l'entretien de ses colléges et de ses Facultés.

Il est à regretter que l'Université n'ait pu donner un appui solide à l'établissement de Busleiden, et le maintenir à quelque hauteur à côté de ses institutions richement dotées : infailliblement, le collége des Trois-Langues lui eût donné en retour autant de force et de relief qu'il avait pu lui en prêter deux cents ans auparavant; en lui conservant la gloire des lettres, il eût contribué à augmenter encore son influence et son ascendant. Si les bonnes traditions d'autrefois étaient restées toutes en honneur, évidemment la puissance nouvelle qu'elles auraient communiquée à l'*Alma Mater* aurait commandé le respect aux adversaires conjurés contre elle à la fin du siècle passé, et à ceux des écrivains modernes qui se font ses détracteurs par système. A la lumière de ces nouveaux succès littéraires, on eût mieux aperçu les incontestables services que l'Université n'a cessé de rendre jusqu'à son dernier jour à beaucoup de branches importantes de l'enseignement.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

(Voir chap. II, p. 38.)

Essai d'une généalogie de la famille des Busleiden [1].

1° Jean de Busleyden, chevalier, seigneur de Busleyden, vivait en 1232, et épousa Françoise de Brusfeld, fille de Warner, chevalier, sire de Brusfeld, de qui il eut:

2° Pierre, écuyer, mort en 1366, qui épousa Marguerite de Malborch, de qui il eut:

3° Pierre, chevalier, mort en 1412, qui épousa Odile de Dobbelstein, de qui il eut:

4° Henri, chevalier, mort en 1419, qui épousa Marguerite van Etteren, de qui il eut:

5° Gilles, seigneur de Ghiers et de Busleyden, fait chevalier par Philippe le Bon [2] et chambellan de Charles le Hardi, il épousa Jeanne de Musset, de qui il eut :

6° Gilles [3], chevalier, seigneur de Busleyden, Ghiers et Ter-Herst, Rode et Sortelaer, mort en 1536; il épousa Adrienne de Goudeval, vicomtesse de Grimberghe, fille de Nicolas, chevalier, maître d'hôtel de l'archiduc Philippe, qui acheta, en 1512, le vicomté de Grimberghe. Gilles eut de sa femme :

7° *a.* François, chevalier, seigneur de Herst;

b. Nicolas, chevalier, seigneur de Busleyden, Ghiers et Ter-Tammen, vicomte de Grimberghe (son fils du nom de Gilles de Busleyden fut bourgmestre de Bruxelles. — *Nobil. des P.-B.*, l. c., p. 116);

c. Jérôme, gentilhomme de la maison du pape, à Rome;

d. Guillaume [4], écuyer, qui mourut, laissant seulement deux bâtards;

e. Anne, qui épousa Arnold d'Eynatten, chevalier, seigneur de Schoonhoven et d'Heuxelen.

[1] Nous reproduisons, sans pouvoir la rectifier, la première esquisse d'un tableau généalogique laissée par Paquot, au tome I de ses *Fasti acad. Lov.*, fol. 476. On remarquera qu'il adopte *Busleyden*.

[2] Anobli par lettres de février 1471, il fut secrétaire et greffier de l'état noble de Luxembourg. *Nobiliaire des Pays-Bas*, Louv., 1760, part. I, p. 10.

[3] Les autres frères de Gilles étaient François, archevêque de Besançon, Jérôme, chanoine de Cambrai, de Sainte-Gudule, etc., et prévôt d'Aire, et enfin Valérien.

[4] Guillaume Busleiden, qui, comme membre de la famille, avait droit de présentation aux chaires du collége, intervint, en 1569, en faveur de Petrus Pierius à Smenga, sollicitant la chaire d'hébreu. Voir ci-dessus, chap. VIII, p. 248.



L'historien du Luxembourg, le P. J. Bertholet, cite parmi les maisons nobles de ce pays [1] : Busleiden ou Bauschleiden près d'Arlon, mais de la prévôté de Bastogne, « qui portait d'argent à la fasce de gueules, ayant en pointe une rose de même et, selon quelques-uns, d'azur à une rose d'or à la fasce haussée de même. »

B.

(Voir chap. II, p. 47.)

Extraits du Testament de Jérôme Busleiden, relatifs à l'érection du collége des Trois-Langues.

Foppens a reproduit cette pièce au tome IV de la *Diplomatum Belgicorum nova collectio*, qu'il a publiée comme supplément aux *Diplomata Belgica* d'Aub. Miraeus [2]. Nous nous contenterons d'analyser les préliminaires du Testament de Jérôme Busleiden et les dispositions qu'il a prises en faveur des pauvres, des églises auxquelles l'attachaient ses titres, et de quelques membres de sa famille [3]. On verra que le promoteur des études nouvelles n'avait pas désappris le langage de la foi chrétienne et mis en oubli les œuvres traditionnelles de la charité.

Testamentum, vere pium, reverendi admodum D. Hieronymi Buslidii, *presbyteri, Praepositi ecclesiae Aeriensis in Arthesia, nec non ecclesiae S. Rumoldi Mechliniae Canonici; in quo etiam exhibetur instituta per illum fundatio celebris collegii Trilinguis, sive Buslidiani, in academia Lovaniensi, anno* 1517.

In nomine Sanctae et individuae Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Quoniam caduca et fragilis est vita humana, et cujuscumque vocationis hora incerta adeo ut quo in loco, quo tempore ea nos exspectet nedum sciamus, verum id satis quidem prospicere nequimus; ergo nos illam exspectare omni tempore, omni momento debemus, memores verbi Apostoli, quia illa non tardat, et quae de terra sunt in terram revertuntur....... Quare ut concedente Deo adhuc corpore sospes, et mente sanus,........ ad meum, non alienum, arbitrium rem omnem mihi a Deo collatam proinde disponam, transitoria scilicet in aeterna, felici quodam commercio commutando, curavi illud Isaïae imitari, *dispone Domui tuae, quia morieris et non vives*, etc.

« Ego Hieronymus Buslidius Ariensis Praepositus, statui hoc Testamentum condere,

[1] *Hist. ecclés. et civile du duché de Luxembourg*, t. VI, p. 42.

[2] Tomus IV, Bruxellis, ap. Petrum Foppens, 1748, in-folio, pp. 642-48 (caput CXXVIII).

[3] L'éditeur n'a omis dans cette pièce que quelques détails concernant des affaires de la maison Busleiden.

meo cirographo subscriptum, et sigillo munitum; cui ita vim esse volo, si id ipsum totum, vel ejus partem ante mortem non revocem. »

Après une prière très-humble adressée au Dieu Créateur dans les termes de l'Écriture, le testateur, qui est à la veille d'un long voyage, règle ce qui concerne sa sépulture s'il vient à mourir, soit en deçà, soit au delà des Pyrénées :

« Deinde hoc vile cadaver meum, vitiis proh dolor! multis contaminatum, quia terreum est, statuo terrae reddendum; idque minori quo fieri poterit pompa, atque impensa inhumandi, videlicet in choro basilicae divi Rumoldi opidi Mechliniensis, ad latus dextrum summi altaris; et hoc, si in hac profectione mea Hispanica clausero diem extremum in regno Franciae, aut citra Alpes.

» Item volo, ut ad parietem contiguum monumenti mei infigatur tabella illa depicta, quae extat in oratorio domus meae, et fiant duae alae ad praefatam tabellam in quarum altera depingatur repraesentatio mea, in altera inscribatur epitaphium aliquod in mei memoriam.

» Si vero in Hispania moriar, aut ultra Alpes, cupio inhumari in aede divi Bernardi juxta Toletum, in sarcophago, in quo frater meus archiepiscopus Bisuntinus positus est. »

Ensuite, Jérôme Busleiden établit à perpétuité une messe quotidienne de *Requiem* dans l'église où il aura reçu la sépulture et ordonne, outre la célébration de nombreux sacrifices après sa mort, une distribution d'aumônes (*veris pauperibus Christi*) montant à la somme de deux cents florins du Rhin.

Il fonde, de plus, un service anniversaire en l'église de Saint-Rombaut à Malines avec les mêmes libéralités, dont avait donné l'exemple Charles de Ronchicourt, conseiller ecclésiastique en cette ville, mort le 15 juillet 1506. Puis viennent les autres églises d'où Jérôme Busleiden tenait ses diverses dignités[1] : à l'église de Saint-Pierre, à Aire, il lègue cent florins du Rhin, et il y fonde également un anniversaire[2]; à la fabrique de chacune des églises de Sainte-Waudru à Mons et de Notre-Dame de Cambrai[3], il lègue vingt florins du Rhin, et de même aux églises de Sainte-Gudule à Bruxelles et de Saint-Lambert à Liége; il en lègue cent à l'église paroissiale de Steenberg et le même nombre au couvent des Carmes d'Arlon, fondé naguère par son père.

Dans les trois mois qui suivront sa mort, J. Busleiden entend qu'une somme de trois cents florins soit distribuée aux pauvres par les mains d'Adrien Josel, chanoine d'Anvers, à qui il a manifesté formellement cette intention.

Puis, Busleiden prend une disposition particulière au sujet de la maison qu'il habi-

[1] Voy. plus haut chap. II.

[2] Prévôt de l'église d'Aire, qui possédait un morceau de la Vraie-Croix du Sauveur, Jérôme Busleiden fit don à cette église d'une grande croix dorée, ornée des insignes de son frère François, autrefois archevêque de Besançon; il manifesta à ses anciens confrères du chapitre le désir exprès que la relique susdite fût enchâssée dans cette croix, et qu'elle fût ainsi portée à la procession, comme on était accoutumé à le faire jadis. *Testam. ibidem.*

[3] Archidiacre de Cambrai, il légua en outre dix florins du Rhin à l'aumônerie de cette église.



tait à Malines, et qui se composait d'achats successifs et de constructions nouvelles par lui ordonnées. Il charge ses exécuteurs testamentaires de vendre cette maison au plus haut prix possible, et de faire du produit de ce bien trois parts égales attribuée l'une à son frère Égide ou Gilles, l'autre à son neveu François, fils de son frère Valérien, et la troisième aux boursiers de la fondation ci-après désignée. C'est aussi à cette fondation que doivent être rapportées les maisons contiguës à sa propre demeure qu'il a précédemment décrite : il est donc exact de dire qu'à part la réserve qu'il faisait pour cette maison de Malines et la valeur des legs et aumônes qu'il prenait soin d'énoncer, J. Busleiden faisait passer la plus grande partie de sa fortune dans l'institution universitaire qui porterait le nom de *Collége des Trois-Langues*. C'est un tel dessein bien mûri dans son esprit, qu'il a exposé avec détail dans son testament dont le texte suit :

« De reliquis omnibus bonis meis, tam mobilibus quam immobilibus institui volo et stabiliri unum Collegium, in Universitate Lovaniensi, in collegio sancti Donatiani, si ipse locus commode obtineri possit : vel alias in collegio Atrebatensi.

» In quo erunt tredecim Bursae, eo modo, ordine et forma, ut infra patebit.

» Primo octo Bursae pro octo juvenibus, valoris viginti quinque florenorum Renensium communium, qui propriorum parentum sacramento, ac insuper provisorum ipsius collegii infra nominatorum diligenti examine vere pauperes probati sint, quorum parentum facultates nullo modo suppetant, quibus honeste in studiis litterarum alerentur ipsi juvenes; scilicet ipsos a parentibus annuos viginti quinque florenos Renenses communes recipere non posse, sine status et conditionis ipsorum parentum notabili detrimento.

» Item quod sint legitimo matrimonio procreati; ita ut eorum duo sint Buslydii, aetatis decem annorum, ad omne minus, quorum ingenium ac indoles et jam percepta aliqua litteratura spem praebeant futurae probitatis.

» Praeterea duo Marvillani, duo Arelunenses, unus Ariensis, et unus Steenbergensis, modo sint boni ingenii et competentis litteraturae, cujus communiter mediocrem primarium Lovanii esse decet, ac alias tales, ut inde notabilis in Ecclesia Dei fructus sperari possit, et qui decimum tertium annum attigerunt.

» Quos omnes, simul et alios duos juvenes, de quibus postea dicetur, volo juxta statuta Universitatis visitare Lectiones Grammatices et Philosophiae, usque ad gradum Magisterii, quem adipiscentur si velint; ad quem parentes necessariam impensam ministrabunt.

» Diebus vero dominicis et festis, loco lectionum quas in Collegiis Artium audirent a praeceptoribus, in hoc meo collegio principia et rudimenta prima capiant in Linguis Graeca et Hebraïca; simul accipientes aliquod linguae latinae, cujus principium habent, additamentum a Praeceptore Latino.

» Qui quidem Praeceptores, cum dictis diebus publice non legant, ipsos juvenes fideliter instruere tenebuntur.

» In eventum autem, quo tales ex jam dictis locis non haberentur eo modo qualificati,



ut supra; tunc ex locis propinquioribus aliquos substitui volo et surrogari, ejusdem scilicet conditionis, idoneitatis et qualitatis. Loca vero propinquiora intelligo, quae ultra tria aut quatuor milliaria vulgaria a locis praenominatis respective non distant.

» Quod si plures ejusdem loci praerogativa aeque qualificati concurrerint, praeferendus esset pauperior, modo non sit omnino hebetis ingenii, aut alias minus aptus ad litteras, seu alias reprobandus.

» Tres autem aliae Bursae pro tribus Praeceptoribus, viris undecumque eruditis, probatis moribus et vitae inculpatae statuentur; qui in dies legant et profiteantur publice in eodem collegio, tam christianos quam morales, ac alios probatos auctores omnibus eo adventantibus, in tribus Linguis, Latina scilicet, Graeca et Hebraïca, diversis horis, pro sua et auditorii commoditate distribuendis, sine aliquo stipendio ab adventantibus exigendo, et non exacto acceptando.

» Salvo, quod in cubiculis suis particulares lectiones exercere poterunt; pro quibus ab auditoribus stipendium recipient, modo tales particularium lectionum commodum et fructum lectionum publicarum non impediverint.

» Quod diligenter investigabunt et prospicient mei Provisores, et Praesidens; qui eas pro publica et communi utilitate prohibere poterunt.

» Si insuper aliqui Praelati aut nobiles lectiones publicas visitantes eis aliquid obtulerint, hoc ipsum honeste et cum gratiarum actione recipient.

» Volo tamen, hujusmodi dona et munera extraordinaria ipsis tribus Praeceptoribus esse communia, et eis per aequales dividi portiones.

» Horum stipendium tale erit; videlicet duobus Praeceptoribus Graeco et Hebraïco, qui ex locis remotioribus accersentur, modo Lovanii aut alibi vicinis non reperiantur aeque idonei et docti, cuilibet stipendium destinabitur duodecim librarum Monetae Flandricae, saltem per decennium. Ad quod majus stipendium statuendum, me induxit rei novitas, et ipsius principii difficultas; quam fortasse multi vel apprime litterati rejicerent aut negligerent; qui aliquantulum majori stipendio ducti, ad istud negotium peragendum vehementius incitarentur. Praeceptores etiam ipsos ex aliis Universitatibus haud facile nec parvo stipendio allicere valerent, qui eo facilius advolabunt.

» Verum tertius praeceptor latinus, qui in lingua solum latina praefatos auctores profitebitur, tantum sex libras ultra bursam seu mensae portionem recipiet; idque semper sine aliqua diminutione.

» Et post decem annos praefatos, Graecus Praeceptor et Hebraicus recipient tantum modo octo libras; attento quod lapsu temporis hujus decennii istarum linguarum traditio levior et magis vulgata reddetur; per quod et praeceptores alii pro hoc stipendio facile acquirentur, ex his qui dictis artibus praefato decennio durante incubuerint.

» Ipsi tamen antiqui Praeceptores semper pro hoc stipendio, si velint, in suis lectionibus permanebunt, modo fuerint diligentes, nec in negotio torpeant.

» Poterit nihilominus dictum majus stipendium, vel pro necessitate, vel magna utilitate per meos provisores ad duos aut tres annos continuari, extra dictum decennium; modo id commode per facultates liceat.



» Quorum trium mensae portio merito instituetur sex librarum similium, habita ratione dignitatis et excellentiae ipsorum Praeceptorum.

» Ex aliis autem octo libris monetae Flandricae restantibus ex stipendio decennali, aut adhuc extra duos aut tres annos de quibus supra, Praeceptoribus Graeco et Hebraico statuto, institui volo duas bursas similes bursis dictorum ipsorum juvenum, pro duobus juvenibus quorum alter Mechliniensis, alter vero Lucemburgensis erit, qualificati ut supra.

» Item omnes hi juvenes obligabuntur singulis diebus interesse Missae, et ibi pro anima fundatoris et parentum ejus legere vigilias mortuorum in sacello ipsius collegii; in quo perpetua missa fundata est, quae est viginti florenorum Renensium, eamque ad triginta florenos Renenses communes augeri volo; scilicet ex mea fundatione decem florenos Renenses communes superaddendo; sub his tamen conditionibus et oneribus infra dicendis.

» Scilicet ut imprimis ter aut quater in hebdomade legatur missa de defunctis; in aliis vero duplicibus et triplicibus et aliis diebus hebdomadae legatur missa de tempore, et addatur collecta pro fundatore defuncto.

» Et in fine missae leget presbyter celebrans, respondentibus ipsis praeceptoribus, et juvenibus Bursariis *De profundis* cum collecta, pro anima fundatoris et parentum ejus.

» Item etiam in eodem sacello celebrari volo quater in anno anniversarium, videlicet in quatuor temporum primo die, in quo tres missae celebrabuntur, quarum unam decantabit ipse sacerdos, qui missas quotidianas celebrat in eodem loco.

» Duae vero aliae per duos alios sacerdotes ad hoc per praesidentem invitatos celebrabuntur et legentur; una quidem ante missam cantatam, altera post, et cantabit unus eorum epistolam, alter vero evangelium, juvabuntque juvenes in cantando ipsam missam. Observabuntur insuper vigiliae die praecedente, quibus omnes hi sacerdotes interesse debebunt, cum praesidente, praeceptoribus et juvenibus; praefatique juvenes in eis novem lectiones decantabunt, et in ipsa missa prosam *Dies illa, dies irae,* etc. Et post missam decantabuntur commemorationes et preces illae ante threnum, *Subvenite Sancti Dei,* etc., qui pro defunctis subnecti solent. Pro quibus omnibus ordino octo florenos annuos et perpetuos, per praesidentem ejusdem collegii in hunc modum distribuendos. Primo : in quolibet anniversario erunt duae candelae cereae pro decem stuferis, et quilibet dictorum trium sacerdotum recipiet sex stuferos, ipsique simul cum praeceptoribus prandebunt.

» Duodecim autem stuferi remanentes, pro aliquali portionis illius prandii augmento, et ipsorum trium praeceptorum vino sumentur; et in fine hujus prandii legetur per sacerdotem qui missam cantavit, respondente praesidente, aliis sacerdotibus, praeceptoribus et juvenibus, *Miserere,* cum *De profundis*, et collecta.

» Decantabuntur praeterea in dies in eodem sacello per ipsos juvenes Bursarios laudes *Salve Regina,* adstantibus praesidente et praeceptoribus; in quibus ipse sacerdos celebrans dictas missas quotidianas cantabit collectam, si fuerit praesidens ipsius collegii, aut alius sacerdos de dicto collegio. Si vero fuerit extraneus sacerdos assumendus pro hujusmodi missis celebrandis, tunc Bursarius senior eandem collectam decantabit, ne talis sacerdos in dies ad laudes veniendo nimium gravetur.



» Item tempore prandii et coenae (juvenum dico) aliquis juvenum quolibet die leget in aliquo latino auctore probato, juxta ordinationem ipsorum praeceptorum, terminabiturque hujusmodi lectio, cum praesidenti visum fuerit oportunum.

» Item volo unum esse receptorum bonorum et reddituum dicti collegii, cujus stipendium annuum erit viginti[1] florenorum Renensium communium; ejusque erit singulis annis statuto aliquo die coram ipsis Provisoribus et in praesentia dictorum Praeceptorum reddere rationes suas et computum; quibus parabitur prandium : pro quo lego supra portionem ipsorum praeceptorum, quae tunc eis erit communis, triginta stuferos : ad quod ipsum prandium limito.

» Quo peracto, dabit praesidens cuilibet provisori decem stuferos; qui si hujusmodi statuto die vacare non possint, differatur in alium diem, infra tamen mensem, sub poena perditorum dictorum decem stuferorum.

» Nec volo, quod aliis committant vices suas, ni forte unus eorum; ita videlicet, quod ad minus semper duo eorum personaliter intersint.

» Hoc munus seu officium receptoris simul habebit ipse Praesidens collegii, qui cum dicto stipendio pro praesidentia retinebit Bursam praesidentis antiquae fundationis, quae est viginti Renensium.

» Et in emolumentis ex commensalibus provenientibus cum tribus ipsis Praeceptoribus aequaliter participabit.

» Insuper praedictam missam quotidianam in eodem collegio celebrabit, si velit, et ad hoc commode vacare poterit sine dispendio, aut citra incommodum ipsius collegii. Si vero eandem celebrare recusaverit, aut id ex re collegii facere non debeat, ordinabunt mei provisores aliquem ex ipso eodem collegio sacerdotem, qui id muneris subeat; et si nullus ibidem fuerit, tunc aliquis sacerdos vicinus, vir bonae vitae, per ipsos ad istud officium assumetur, dictamque summam triginta Renensium recipiet. Item poterunt a dictis praesidente et praeceptoribus honesti aliqui commensales assumi, usque ad numerum octonarium, non ultra, in eadem mensa; et utilitas hinc proveniens cedet, partim in rem ipsius collegii et reparationem, partim vero in utilitatem ipsius praesidentis et praeceptorum, et hoc aequis portionibus.

» Poterunt et juvenes aliqui in mensa ipsorum juvenum Bursariorum, usque ad numerum quaternarium, dummodo sint de familia et gente ipsius fundatoris, aut praesentati et nominati, per eos ad quos praesentatio ipsorum Bursariorum spectabit, meos scilicet successores, de quibus infra dicetur.

» Qui juvenes solvent impensas suas juxta discretionem ipsorum provisorum, habita ratione temporum et penuria victualium, utilitasque inde proveniens applicabitur, ut supra.

» Horum autem omnium juvenum commensaliumque sic assumptorum non bursariorum quilibet supra impensas mensae singulis annis exsolvere tenebitur unam libram grossorum, attenta doctrina speciali, quam ex ipsis praeceptoribus continuo accipient;

[1] *Viginti quinque*, in apographo.

cum quibus familiariter super dubiis loquentur; totaque summa hinc collecta ipsis tribus praeceptoribus distribuetur aequalibus portionibus.

» Item ipsi Bursarii juvenes per vices, seu alternatim mensae ministrabunt, juxta ordinationem praesidentis; sternentque lectos praesidentis, et ipsorum praeceptorum. Unus autem praeceptorum semper mensae juvenum praeerit; quod onus eorum cuilibet per hebdomadas incumbet.

» Volo praeterea, omnes ipsos juvenes Bursarios cum assumentur ad bursam, Buslidiis et Steenbergensibus dumtaxat exceptis, dare in manibus praesidentis unam libram grossorum Flandriae, ex qua praesidens faciet emi unum bonum lectum; remanebitque dictus lectus recedente ipso a dicto collegio, pro communi utilitate in eadem domo. Ex qua pecunia sic recepta, si temporis cursu aliquid accrescat, ex quo lectos emi non sit necesse, reservabitur pro reparatione domus et utensilium.

» Ipsis autem Buslidiis et Steenbergensibus meis sumptibus ą proprio [1] lecti ementur; quibus detritis lectis, qui ex aliis discedentibus remanebunt ipsi utentur.

» Si vero aliquem Bursariorum mortem obire contingeret in eodem collegio, etiam libri et vestes in rem collegii convertentur.

» Omnesque Bursarii juvenes, durante octennio, fructibus dictarum Bursarum gaudebunt, et non ultra; nisi aliquis dictorum Bursariorum adeo excelleret in studiis litterarum, ut idoneus esset caeteris Bursariis minus eruditis ultra dictas lectiones communes profiteri lectionem aliquam extraordinariam; tunc juxta provisorum discretionem ad biennium continuari possit.

» Semelque ad dictas bursas assumpti, ante dictum tempus octennii terminatum non destituentur, aut expellentur a dicto collegio, propterea quia per beneficia quae interim ipsi assecuti essent, ditiores, aut forte satis opulenti evasissent; sed tempus ipsis praefixum, si velint, in eodem collegio perficient.

» Verum ut praedicti omnes Bursarii juvenes curiosius intendant litterarum studiis, volo et ordino, quod nullum fructum ex suarum Bursarum cursu percipiant, quamdiu ex dicto collegio absentes fuerint, ultra continuum 30 dierum spatium, sine licentia Praesidentis obtenta; convertendis longioris absentiae fructibus, in reparationem domus et utensilium.

» Quod si quis ultra trium mensium tempus absens fuerit, poterit de ejus bursa veluti vacante pro alio disponi; nisi ipsius longioris absentiae (citra tamen semestre, quam nullo pacto concedo) gratiam a Provisoribus, cum allegatione rationabilis causae obtinuerit.

» Vacante autem aliqua Bursa, tenebitur Praesidens dicti collegii infra quindecim dies immediate sequentes hujusmodi vacationem intimare curatis Ecclesiarum, et praefectis saecularibus dictorum septem locorum, impensis ipsius assumendi.

» Et tunc in Ecclesia tribus dominicis diebus, dum ibidem major populi multitudo concurrerit, hujusmodi vacationem publice immediate et sine fraude publicabunt; inquirendo fideliter, si sit aliquis volens ad hujusmodi Bursam praesentari.

[1] Leg. *a principio* in apographo.

» Qui ubi repertus fuerit, qualificatus ut supra, coram Decano et capitulo Ecclesiae collegiatae Sancti Petri Ariensis, si ex Aria aut loco viciniori, modo dicto, fuerit oriundus.

» Si Mechliniensis, similiter coram Decano et capitulo Ecclesiae Sancti Rumoldi ibidem.

» Si vero Steenbergensis, coram fratre meo Magistro Egidio Buslidio vel ejus successoribus, et coram Francisco Buslidio mihi ex fratre nepote, aut ejus successoribus, et Magistro Nicolao de Naves, vita ejus durante.

» Si talis assumendus Buslidius, Marvillanus, Arelunensis aut Lucemburgensis fuerit (ad quos illorum Bursariorum praesentationem spectare volo) compareat infra decem dierum spatium, petens a dictis aut eorum altero, modo dicto, ad talem Bursam praesentari.

» Si vero post dictos decem dies nullus comparuerit, poterunt dicti successores et praesentatores, facta in locis vicinioribus inquisitione, unum alium idoneum praesentare.

» Quod si etiam ex locis vicinioribus infra decem alios dies sequentes nullus comparuerit, poterunt tunc mei Provisores aliquem alium idoneum assumere ex aliquo dictorum septem locorum, vel loco ipsis viciniori, modo et ordine prius dicto; hoc ipso videlicet servato, ut oriundus ex aliquo illorum septem locorum praeferatur nato in loco viciniori.

» Quia autem puto nullos Buslidios nunc esse idoneos ad ipsas Bursas, volo in principio erectionis hujus mei collegii ipsas duas Bursas pro Buslidiis vacare per duos annos, si nulli ex dicto pago ad eas apti et idonei inveniantur; sperans temporis biennii cursu aliquos se ad eas reddituros idoneos.

» Quapropter volo per Praesidentem immediate post dictam erectionem eis insinuari; et fructus harum Bursarum pro tempore hujus vacationis applicabitur aedificiis et reparationibus necessariis.

» Ex fructibus vero et utilitatibus, ad communem reparationem collegii modo dicto vertendis, sumetur etiam stipendium ancillae aut ancillarum si plures habendae sint.

» Erit autem Praesidentis officium, collegium ipsum laudabiliter gubernare, praesertim juvenes quos pro viribus ad Litteras, et virtutes hortari debebit, eorumque illicita conventicula prohibebit.

» Clausurae nocturnae diligenter intendet; et in principio quadragesimae et in quatuor principalibus anni festivitatibus eosdem ad confessionem et circa eam necessaria, latino sermone brevi ac utili informabit, eorumque singulos errores emendabit.

» Quod si facere non possit, id ipsum Provisoribus intimabit; qui desuper juxta sibi traditam potestatem sincere et immediate providebunt, ad aliorum exemplum.

» Postremo hujus Fundationis piique instituti Provisores statuo, curatum Sancti Petri Lovaniensis; Magistrum nostrum ordinarie seu communiter Praesidentem in disputationibus collegii[1]; vel alioquin si tales disputationes non essent, Decanum ipsius

[1] Add. *Theologorum* in apogr.

Facultatis Theologiae, et Patrem seu Priorem domus Carthusiensis Lovaniensis. Quibus quidem Provisoribus dictas Bursas cum vacabunt conferendi, reddituum collegii redemptionem recipiendi, novosque rursus emendi, ac alia quaecumque ipsius collegii bona apprehendendi, vendendi, alienandi, ac alias prout de propriis bonis, pro collegii quidem necessitate aut magna utilitate, disponendi, Bursas ipsas pro Bursariis demeritis suspendendi ac etiam aliis conferendi, singulis annis rationes et computum de receptis et expositis audiendi, emendandi, corrigendi, et approbandi; dubia quaecumque et difficultates circa hanc meam Fundationem emergentes interpretandi, et moderandi, novas Regulas et Statuta (si expediens videbitur) concedendi, ac omnia et singula faciendi, quae circa hoc primum institutum necessaria videbuntur, vel quomodolibet oportuna, salva semper, quanto proximius fieri poterit, mea intentione plenariam tribuo auctoritatem.

» Super quibus omnibus conscientiam illorum et honorem, simul et ipsorum praesentantium, pro ea parte quae ad eos spectat, onero; orando illos in visceribus Christi, ut tales se gerant in hoc negotio quales ego illos futuros opto et spero, ad laudem Dei optimi, ad augmentum cultus divini, decorem universalis Ecclesiae, et Religionis christianae, quam hac pia institutione et salutari fundatione, per universum orbem magis magisque confirmatam et propagatam iri cupio.

» Si vero aliquid de meis accrescat, praescriptis debite completis, dono et lego eisdem Bursariis meis, sic ut praemittitur fundandis. Illosque meos veros legitimos et indubitatos heredes in hujusmodi residuo bonorum meorum facio et instituo.

» Ita tamen, ut in reparatione et aedificiis pars una ponatur, altera in augmento Bursarum, juxta meorum Provisorum discretionem.

» Et ut omnia et singula praemissa debitae executioni demandentur, suumque quam brevissime poterit sortiantur effectum, omnibus melioribus modo, via, jure, causa, et forma, quibus efficacius possum, ordino, eligo et deputo, si fundatio dictorum alumnorum fiat in collegio Atrebatensi Lovanii supradicti, Decanum Mechliniensem Magistrum Joannem Robbyns, una cum aliis infra nominandis. Si vero in collegio Sancti Donatiani, in locum dicti Decani surrogari cupio Magistrum Joannem Stercke, de Meerbeke, praedicti collegii Sancti Donatiani Rectorem, praeterea Magistrum Adrianum Josel canonicum Antverpiensem, aut si ipse huic negotio vacare non posset, rogo quatenus hominem probum et fidelem, qui juxta meum votum hanc meam institutionem ad finem perducere possit pro se instituat; Nicolaum de Nispen et Bartholomaeum de Wessem Executores meos.

» Quibus tribus, scilicet decano, aut Meerbeke, Nispen et Adriano Josel, pro onere executionis, cuilibet eorum lego quinquaginta florenos aureos.

» Et dicto Bartholomaeo de Wessem, summam ducentorum florenorum aureorum; mediante qua summa contentus erit, nihil amplius petere, occasione stipendiorum suorum, et praefati legati executionis per dictos omnes, acceptare hoc onus volentes, absentes tamquam praesentes, et quemlibet eorum in solidum (ita quod non sit melior conditio primitus occupantis, nec deterior subsequentis, sed quod unus eorum inceperit, alter eorum id prosequi valeat, mediare pariter et terminare.)

» Quibus et eorum cuilibet in solidum do plenam et liberam potestatem, auctoritatem et mandatum, omnia et singula, per me, ut praefertur, desiderata, petita et ordinata gerendi, faciendi, procurandi et exequendi, omnia et singula credita mea, redditus, proventus, pensiones et pecuniares summas michi debitas, ab omnibus personis, et coram quibuscumque judicibus, vigore hujusmodi testamenti mei petendi, exigendi, levandi, et recipiendi, de receptis quoque et levatis quittantiam, acceptilationem, cedulas verbo vel in scriptis dandi, et faciendi; unum quoque et plures subexecutores loco suo aut eorum cujuslibet, cum simili aut limitata potestate substituendi, eosque cum expedire videbitur revocandi; et generaliter omnia et singula faciendi, quae in praemissis aut circa ea quaelibet necessaria videbuntur et oportuna.

» Et ut praenominati mei Executores hoc onus executionis libentius acceptent, nolo eos de hujusmodi executione aut aliquo praemissorum cuicumque viventi reddere rationem; concedens eorum singulis, si quae in praemissis obscura vel ambigua occurrerint, liberam ea declarandi et interpretandi facultatem.

» Et etiam numerum dictarum Bursarum mearum instituendarum minuere vel augere, juxta qualitatem et quantitatem facultatum mearum (piis legatis et debitis liquide omnibus persolutis) superextantium.

» Volens insuper et desiderans, ut si hujusmodi testamentaria dispositio forte jure Testamenti non sit valida, propter alicujus personae praeteritionem, solemnitatum et legum vigore requisitorum omissionem, quod id saltem jure codicillorum seu donationis causa mortis, aut inter vivos, seu quomodolibet alias, ut ultimae defunctorum voluntates, praecipue juxta pontificii juris sanctiones, valere possit et valeat, et pleni roboris firmitatem obtineat. Cassans praeterea, annullans et irritans quodvis aliud Testamentum, seu codicillos a me quomodolibet conditos; salvo mihi semper jure addendi, diminuendi, corrigendi, mutandi.

» Acta fuerunt haec in domo mea Mechliniae, per me dictitata et propria manu subscripta die XXII mensis junii anno a Nativitate domini millesimo quingentesimo decimo septimo.

» Sic scriptum. Haec est voluntas mea et dispositio testamentaria, quam ego Hieronymus testator in omnibus et singulis articulis suis post mortem meam per Executores supra nominatos, ocius ac fieri poterit, commode exequuta iri fideliter cupio; testamentaria hac subscriptione mea manu propria facta et sigilli mei appensione roborata.

» Actum in domo habitationis meae Mechliniae die XXII junii anno millesimo quingentesimo decimo septimo.

» Denuo sic subscriptum : ita est, ut supra; Buslidius Ariensis Praepositus Testator, manu propria. De et super quibus omnibus praemissis ante dicti Executores, nomine quo supra executorio, petierunt a me Notario publico infra scripto sibi fieri, confici atque tradi, unum vel plura publica instrumenta.

» Acta fuerunt haec Mechliniae ante dictae Cameracensis dioecesis, in loco capitulari dictae ecclesiae sancti Rumoldi, sub anno, indictione, mense, die, et pontificatu praescriptis, praesentibus ibidem honorabilibus et discretis viris Dominis Symone Robosch,

Joanne Joannis, Nicolao de Sluytere, Joanne Hoeldere presbyteris, dictae ecclesiae beneficiatis, et Symone Reys, virgario, dictae Cameracensis dioecesis, testibus ad praemissa vocatis specialiter atque rogatis.

C.

(Voir chap. II, p. 41.)

Poésies latines de Thomas Morus en l'honneur de Jérôme Busleiden, au sujet de ses vers, de sa demeure et de ses collections d'art[1].

De Nummis antiquis apud Hieronymum Buslidianum servatis.

Roma suis olim ducibus quam debuit, illi
   Tam debent omnes, Buslidiane, tibi.
Roma suis ducibus servata est : ipse reservas
   Romanos Roma praemoriente duces.
Nam quae Caesareos antiqua nomismata vultus,
   Aut referunt claros tumve priusve viros :
Haec tu saeclorum studio quaesita priorum
   Congeris, et solas has tibi ducis opes.
Cumque triumphaleis densus cinis occulat arcus,
   Ipse triumphantum nomen et ora tenes.
Nec jam Pyramides procerum monumenta suorum
   Tam sunt, quam pyxis, Buslidiane, tua.

Ad eundem.

Ecquid adhuc placidam, mi Buslidiane, Camoenam
      Tua coerces capsula?
In tenebras abdis cur dignam luce, quid illi?
      Quid invides mortalibus?
Musae fama tuae toto debetur ab orbe,
      Quid huic repellis gloriam?

[1] Il nous a paru qu'il n'y avait point de plus bel hommage à la mémoire du généreux Mécène, après les louanges d'Érasme, que les vers, peu connus en notre pays, du grand et malheureux chancelier qui fut aussi son ami. Ils font partie du recueil des œuvres poétiques de Thomas Morus portant le titre d'*Epigrammata* et compris dans les œuvres complètes de More, latines et anglaises, imprimées plusieurs fois. Nous les donnons ici d'après une curieuse édition du XVI[me] siècle qui comprend l'Utopie et d'autres traités latins du publiciste lettré : *Thomae Mori Angliae ornamenti eximii Lucubrationes*, etc., Basileae, ap. Episcopium F., 1563 (in-8°), pp. 258-260. On les lit aussi (fol. 30 et 31) dans une édition revue de ses œuvres latines, faite à Louvain, en 1565, in-folio, chez Jean Bogard, et portant l'approbation du professeur de théologie, F.-J. Hentenius.

Gratus ab hac fructus toti debetur et orbi,
Quid unus obstas omnibus?
An tibi casta procul coetu cohibenda virili
Cohors videtur virginum?
Sunt haec virginibus fateor metuenda, sed illis
Devirginari quae queunt.
Ede tuam intrepidus, pudor est inflexilis illi,
Nec ille rudis, aut rusticus.
Ut tua non ipsi cessura est virgo Dianae,
Pudore grata lacteo :
Sic tua non ipsi cessura est virgo Minervae,
Sensu, lepore, gratia.

Ad Buslidianum de aedibus magnificis Mechliniae.

Culta modo fixis dum contemplabar ocellis
Ornamenta tuae, Buslidiane, domus,
Obstupui, quonam exoratis carmine fatis
Tot rursus veteres nactus es artifices?
Nam reor illustres vafris ambagibus aedes,
Non nisi daedaleas aedificasse manus.
Quod pictum est illic, pinxisse videtur Apelles :
Quod sculptum, credas esse Myronis opus.
Plastica quum video, Lysippi suspicor artem :
Quum statuas, doctum cogito Praxitelem.
Disticha, quodque notant opus, at quae disticha vellet,
Si non composuit, composuisse Maro.
Organa tam varias modulis imitantia voces,
Sola tamen veteres, vel potuisse negem.
Ergo domus tota est, vel saecli nobile prisci,
. Aut quod prisca novum saecula vincat, opus.
At domus haec nova nunc, tarde seroque senescat,
Tunc videat dominum, nec tamen usque senem.

D.

(Voir chap. III, p. 83.)

Texte de la lettre écrite de Rome aux Rév. docteurs de la Faculté de théologie de Louvain, par Albert Pighius, camérier secret du pape Clément VII, en date du 12 juillet 1525 [1].

Venerabiles ac Doctissimi Domini Preceptores mei observandissimi. S.

Pessime hic audit veneranda ac Sancta illa Facultas vestra, ob maledicentiam quorumdam inter vos seditiosorum, qui in suis ad populum concionibus non cessant insanis clamoribus vexare Erasmum Roterodamum, virum certe quem nostra vidit etas eloquentissimum et eruditissimum, et tam apud Pontificem ac Optimates omnes, quam universos qui in literis nomen habent, magnae imprimis gratiae et auctoritatis, quibus hoc unum agere ac moliri videntur, dum videlicet eum nunc ut hereticum, nunc ut Lutheranum, et nescio quibus aliis nominibus traducunt apud populum, ut qui nuper pro nobis et catholica fide ex professo se adversarium fecit Luthero, et quem Pontifex, prudenter intelligens quantum unus in alterutram partem momentum adferre potest, nullo non beneficii genere studet sibi demereri, hunc a nobis alienent, et pro uno Luthero, quasi dissentionum et scismatum nondum satis esset, exsuscitent plurimos.

Commiserat Sua Sanctitas Reverendo Domino Theodorico Hezio [2] hinc proficiscenti, ut suo nomine amice illos ac secreto moneret, quo posthac discerent loqui modestius, et quemadmodum decet Theologos, et Religionem professos, quales nominatim hac in re accusati sunt. Sed cum interim non cessarent assiduae querelae multorum, quorum, eorumque maximae auctoritatis virorum, et non unius Erasmi solum, literas mihi ostendit R^us D. Datarius, nisi forte ego intervenissem feliciter, jam datum esset Erasmo apostolicum breve rigorosum admodum, adversus Lovanienses Theologos detractores suos. Quo cum videbam honori facultatis vestrae imprimis derogatum iri, restiti omnibus viribus (nihil dubitans mox ut hinc exivisset evolaturum in universum orbem), et maximis laboribus vix impetravi ut retineretur. Tamen loco illius mihi injunctum est ad vestram Universitatem scribere, ut omnino provideat ne plures istinc querelae afferantur.

Erasmo etiam jussus sum hac de re per literas satisfacere. Quare mei officii esse putavi etiam ad V. P. scribere, et monere easdem ut rationem habeant honoris sui, quem

[1] Cette pièce a été publiée pour la première fois par le Plat, dans le fascicule anonyme très-rare qu'il a intitulé : *Recueil de quelques pièces pour servir à la continuation des Fastes académiques de l'Université de Louvain* (Lille, 1783, petit in-4°, pp. 48-51), et elle a été réimprimée par le baron de Reiffenberg d'après ce texte, dans la première livraison du tome I des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne* (Bruxelles, 1829, in-4°, pp. 34-36), qui n'a pas eu de suite.

En reproduisant cette lettre à cause de son poids dans la question d'histoire que nous traitons au chap. III, nous en avons corrigé le texte latin et copié l'orthographe en quelques endroits, d'après l'original que nous avons sous les yeux, et qui appartient à la collection d'autographes de Mgr de Ram.

[2] Th. Hezius avait été secrétaire d'Adrien VI. Érasme lui avait écrit en septembre 1524, en lui envoyant son traité *de Libero arbitrio*. (*Epist.*, I, 809.)

hic studuimus modis omnibus facere non vulgarem, et diligentissime semper promovimus, cui per illam nonnullorum pervicaciam, maledicentiam et detractiones, et per aliorum assiduas contra vos querelas plurimum derogatur.

Meo itaque judicio quam rectissime facietis, si eos qui his querelis dare non cessant occasionem, modestius loqui cogatis, et domino Erasmo per literas vestras quam primum satisfeceritis; ut intelligat sibi posthac ab illis nihil timendum fore, et Sanctissimi Domini nostri pro se mandata apud vos profecisse aliquid. Quo vos non differat excusare, imo et suis literis commendare apud R^um^ D. Datarium et reliquos hic amicos, ne paucorum culpa praeclarissimae Facultati imputetur. Quod scio illum, si scripseritis, pro sua humanitate facturum magnificentissime.

Ego interim pro mea virili non cessabo honorem vestrum, quem et meum duco, tueri ac defendere.

Valete feliciter, et hanc festinantissime et neglectissime scriptam compositam (c̄ptam) aequi consulite; opprimebar enim multis simul occupationibus quum festinaret veredarius, et plurima simul scribenda erant.

Ex palatio Apostolico Die xii^a^ Julii 1525.

E. D. V. Alumnus devotissimus

ALBERTUS PIGHIUS, *Cāpeñ.* S. D. N. Cubicularius secretus.

Inscriptio erat : « Reverendis P̄ribus ac Doctissimis viris Decano et Facultati Theologiae insignis studii Lovaniensis. »

E.

(Voir chap. IV, p. 99.)

Série des présidents du collége de Busleiden ou des Trois-Langues à Louvain.

1. JOANNES STERCKE, sive *Fortis.*

Jean Stercke, appelé plus souvent dans les sources du temps du nom latin de *Fortis*, était natif de Meerbeke (*Mirbecanus*); il avait le titre de licencié en théologie, et il était directeur du collége de Saint-Donat en 1517, quand il fut mis par Busleiden au nombre de ses mandataires. Nommé un peu plus tard président du collége des Trois-Langues, il prit possession, le 18 octobre 1520, du bâtiment qui devait en être le siége. Il ne donna sa démission qu'en 1526, pour rentrer dans la vie privée. Il mourut le 5 avril 1536, et fut enterré, suivant son désir, dans l'église de Saint-Martin. On voyait sa sépulture à l'entrée du chœur de cette église : elle portait une inscription fort élogieuse qui résumait sa carrière et témoignait de l'estime qu'on avait pour son savoir et son caractère dans la ville



universitaire [1]. Nous la reproduisons ici à cause de sa rédaction élégante et simple :

Doctissimo theologo, piissimo sacerdoti, philosopho, disciplina, moribus absolutis, justitiae et privilegiorum Universitatis defensori invicto, deceptantium pacificatori aequiss. D. JOANNI FORTI *Mirbecano, collegii Buslediani Praesidi, quo in despiciendo quae ad Rempublicam pertinebant, nemo fuit sagacior, rursus nemo in perficiendo constantior, nemo ab omni ambitione remotior, ut qui ultro oblatas dignitates et ampliora sacerdotia, mediocritate contentus, singulari animi modestia recusarit, consiliisque, re et opera in omnes perpetuo liberalissime usus, incredibile sui desiderium, et moerorem incomparabilem, tum civibus, tum toti Academiae reliquit.*

JOANNES FORTIS MIRBECANUS PROFESSIONE THEOLOGUS, SED NULLIUS FERE DISCIPLINAE IGNARUS, VIR CELEBERRIMI OB CLARISS. VIRTUTES NOMINIS, HIC SIBI SEPULTURAM DELEGIT. MORTUUS ANNO DOMINI MDXXXV. V APRILIS [2].

Invitus terram qui deserit, coelum timet.

Jean Fortis avait été en relation avec Louis Vivès, qu'il paraît avoir rencontré à Paris dans le temps où ils y faisaient des études. C'est à Jean Fortis que Vivès adressa la célèbre invective *In Pseudodialecticos*, qu'il publia à Louvain en 1519 : morceau curieux dirigé contre la pernicieuse sophistique qu'il avait observée dans les écoles de Paris [3].

2. NICOLAUS WARIUS MARVILLANUS ou *Nicolas Wary de Marville.*

(1526-29.)

Natif de Marville, localité du Luxembourg désignée dans le testament de Busleiden, Nicolas Wary ou Warry fut appelé, en 1526, à la présidence du *collegium Buslidianum;* l'épithète de *Marvillanus* est le nom qui lui appartint surtout parmi les hommes lettrés du temps. Distingué entre bien d'autres par Érasme, il eut une petite, mais fort belle part dans ses suffrages, et c'est assez de cette lettre que nous avons citée plus haut [4], servant de dédicace à la version du traité de Saint-Jean Chrysostôme *in Babylam,* pour lui valoir une mention particulière dans l'histoire des études.

Nicolas Wary avait étudié la philosophie au Faucon, et obtenu la quatrième place au concours de 1511. Il mourut jeune encore, le 2 octobre 1529, et fut enterré en l'église de St-Pierre près de l'autel de St-Nicolas [5].

[1] Cette inscription latine a été insérée dans le *Théâtre sacré du Brabant* (éd. de La Haye, 1729, part. I, p. 125) et dans les *Monumenta sepulchralia Brabantiae* de Fr. Sweertius, p. 225. — Elle a été recueillie aussi par Paquot (*Fasti acad.*, I, 478) comme digne de remarque.

[2] Comme Pâques tombait alors en cette année le 16 avril, il faut reporter à l'an 1536 ce que l'inscription fixe à l'an 1535 suivant l'ancien style (Bax, fol. 1411).

[3] Voy. le *Mémoire sur la vie et les écrits de L. Vivès,* par l'abbé Namèche, pp. 16, 33, 39-40.

[4] Voy. chapitre IV (pp. 99-101). — Érasme avait écrit naguère à Marvillanus, quand il était président d'une association de jeunes littérateurs. (*Praeses sodalitatis vestrae,* comme il disait à Goclenius, en octobre 1517.) *Epist.*, I, 267.

[5] Valère André, *Fasti,* p. 277.



3. Judocus ou Josse Vanden Hove.

(1529-36.)

Vanden Hove avait été d'abord bedeau, *bedellus*, de la faculté de théologie [1]; il fut président du collége des Trois-Langues après Marvillanus, et mourut le 10 septembre 1536.

Josse Vanden Hove avait fait, en 1511, un premier testament d'accord avec sa première femme, Catherine Maes de Louvain (qui mourut en janvier 1512), dans la maison d'Adrien d'Utrecht, doyen de St-Pierre, située sous la paroisse de St-Michel. Il se maria en secondes noces avec Marie Loenis dont il eut un fils du nom d'Antoine. Par un testament du 12 août 1536 [2], il laissa à ce dernier l'usufruit du reste de ses biens, qui servirait, après la mort de ce fils, à une fondation dans le collége du St-Esprit ou des théologiens [3].

4. Jacobus ou Jacques Edelheere.

Jacques Edelheere était fils de messire Jérôme Edelheere, secrétaire de la ville de Louvain, fils de Jacques Edelheere et de Marie Peeters. Maître ès arts, et âgé seulement de 25 ans, il fut élu président du collége des Trois-Langues [4]. Il se promenait après le repas dans son jardin, quand il mourut subitement, le 26 mai 1539, le second jour de la fête de Pentecôte [5].

Il existait à St-Pierre, devant l'autel de St-Albert, un sarcophage en pierre bleue, portant des inscriptions flamandes en lettres gothiques. Elles rappelaient les membres de la famille Edelheere, qui étaient inhumés dans cette chapelle particulière, depuis Guillaume, qui en était le fondateur (*Willem Edelheere fondateur van desen choore*), jusqu'à Jacques, Catherine, Jean et Guillaume, tous enfants de Jérôme [6].

Mention du premier était faite en ces termes :

MEESTER JACOB EDLE DIE LEST

sterf op den 26 *dach maii a°* 1539.

[1] Le bedeau devait avoir une connaissance familière du latin, et avoir été inscrit sur les rôles de l'Université. Voy. *Statuta Facultatis theologiae.* (de Ram, *De laudibus*, etc., *oratio*, annot., p. 97.)

[2] Détails extraits du recueil de Bax, f. 1412 : *Usum fructum Residui suorum Bonorum reliquit praenominato filio, volens post illius obitum ex hoc Residuo erigi fundationem in collegio Theologorum.*

[3] Val. André *Fasti*, 277-78 : *qui sui memoriam reliquit in collegio S. Spiritus.*

[4] L'abbé Bax à qui nous empruntons ces détails sur Jacques Edelheere et sa famille (f. 1413), fixe cette élection au 17 mai 1539. Le collége serait-il resté sans président, pendant les années 1537 et 1538? Voir suprà, p. 144, note 3.

[5] Val. André, qui écrit son nom *Edelheer*, le fait mourir en 1538 (vieux style). *Fasti*, 278.

[6] Jérôme, qui ne mourut qu'en 1555, avait fondé, en 1545, une bourse dans le collége de St-Ives. — Voy. sur la famille, Divaeus *rerum Lovanien.*, p. 65. De cette famille descendait Jacques Edelheere, né à Louvain en 1599, dont la carrière politique appartient au XVIIme siècle. Voy. Goethals, *Hist. des lettres et des sciences en Belgique*, t. III, 1842, pp. 131-152.



5. Nicolaus a Castro.

(1539-1544.)

La vie de ce personnage, que nos polygraphes n'ont pas retracée, appartient plus encore à l'histoire de l'Église qu'à celle des lettres; cependant nous en reproduisons les principaux traits [1], ne fût-ce que pour montrer la force de l'action puisée dans la solidité des études en un siècle de luttes et de calamités.

Nicolas à Castro était d'une famille patricienne de Louvain; il était fils de Nicolas à Castro (dont le nom vulgaire était Verborch, Verburch ou Verbruch) et de Catherine Vanderstraeten. Un de ses frères du nom de Jean fut chanoine de Saint-Pierre à Louvain.

Nicolas appliqua aux études les facultés supérieures dont il était doué. Après avoir fait avec éclat ses cours d'humanités et de philosophie, il atteignit le grade de licencié en théologie; il prit part fort souvent, avec grand profit pour les autres comme avec honneur pour lui-même, à des discussions ou disputes scolastiques dans la pédagogie du Faucon [2], et même il y aurait enseigné la philosophie. Nommé président du collége de Busleiden en 1539, il remplit cette charge pendant peu d'années (jusqu'en 1544). Peu après il fut nommé chanoine de Sainte-Marie, selon d'autres de Saint-Jean, à Utrecht.

Plus tard, Nicolas à Castro fut délégué par Philippe II pour combattre les nouvelles hérésies nées dans la Hollande [3]; ce prince le désigna pour le siége de Middelbourg, quand cette église fut érigée en évêché, suffragant de celui d'Utrecht dont elle fut alors détachée, et, quand le pape Pie IV eut confirmé sa nomination, il fut promu comme premier évêque de Middelbourg en 1561 [4].

Nicolas à Castro fut sacré à Malines, en même temps que Pierre Curtius ou de Corte, évêque de Bruges, par le cardinal Granvelle, le 26 décembre 1561; il assista au synode d'Utrecht, en 1565, et signa le 30 octobre de la même année, en qualité d'évêque de Middelbourg. Son épiscopat dura douze années et fut signalé par des preuves de fermeté et de grandeur d'âme. Nicolas joignit constamment la prudence au zèle, suivant le témoignage d'écrivains réformés [5], et il tâcha de diminuer l'effet des mesures prises par le duc d'Albe, par exemple, de l'impôt du dixième denier.

On rapporte que de grands troubles s'étant élevés à Middelbourg, en 1566, les magistrats invitèrent Nicolas à se dérober à la fureur du peuple égaré. L'évêque leur aurait

[1] Le recueil de Bax nous a fourni la plupart des détails biographiques dont nous faisons usage ici (ff. 1414-16). Il est question de Nicolas à Castro dans l'*Opus chronographicum* de Pierre Opmeer, imprimé à Anvers (en 1612, in-folio), par les soins de Laurent Beyerlinck, chanoine d'Anvers. (*Hist. de Belgio*, p. 33.)

[2] *Magistrales scolasticos actus.... frequens praestitit.*

[3] *Fr. Sonnii ad Viglium Zuichemum epistolae* (éd. de Ram, 1850), pp. 8, 16, 19, 77.

[4] Le diplôme cité par Heussen (*Dioec. Middelb.*, p. 12), porte le 12 mars 1560 : mais comme en cette année Pâques tombait le 10 mars, et comme les bulles des papes dataient l'année suivant le vieux style, on peut tenir à la date de 1561 donnée par Suffridus Petri.

[5] Boxhornius, *Zelandiae chronicon*, p. 55 : *Vir cum primis doctus et sapiens, et qui, ducis Albani consilia, semper ut poterat, compressit.* — Cfr. *Considérations sur l'hist. de l'Univ. de Louvain*, pp. 20 et 71.

alors répondu avec force : « Annoncez-moi, je vous prie, l'arrivée des assassins, afin » que, revêtu de mon costume épiscopal, je puisse être séparé de mon troupeau, et » succomber pour mon troupeau comme évêque. »

Quelques années après, la ville de Middelbourg fut assiégée par les troupes du prince d'Orange. Nicolas de Castro qui avait toujours désiré le martyre resta dans la place; avant la fin du siége, il fut enlevé par une maladie subite et violente, âgé de 70 ans, le 16 mai 1573. Comme saint Augustin qui n'avait pas voulu abandonner Hippone cernée par les Vandales, il mourut avant l'assaut et n'eut pas la douleur de voir sa ville épiscopale livrée aux fureurs de l'ennemi [1]. Nicolas à Castro fut enterré dans sa cathédrale, mais son tombeau resta sans épitaphe à cause des malheurs de l'époque.

On attribue à Gramaye deux vers en son honneur qui jouent sur son nom et sur sa qualité d'ancien maître de philosophie au Faucon [2]; nous les donnons pour ce qu'ils valent :

A Castro ad Burgum properat, Praesulque Zelandis
Est : per terram aeque ac per mare Falco volat.

6. Joannes Reineri Weerthanus.

(1544-1559.)

Jean Reineri, dit *Weerthanus* (*vulgo de Weerdt*), était natif de la Gueldre. En 1518, il avait été second d'entre cent cinquante-huit maîtres ès arts, comme élève du Château, et il fut ensuite professeur de philosophie ou régent dans cette pédagogie : peut-être y remplit-il tour à tour l'une et l'autre de ces fonctions [3]. En 1544, Jean Reineri devint président du collége de Busleiden [4], et obtint peu après le grade de licencié en théologie. Le 1er mars 1544, il prit possession d'une prébende de chanoine de Saint-Donat de Bruges, obtenue par voie de nomination académique. En 1558, il fut élu par le souverain et le chapitre, doyen de l'église collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Bois-le-Duc, en remplacement de Gérard van Gameren, mort le 18 juillet de la même année. Reineri, qui avait quitté Louvain en 1559, mourut le 14 octobre 1560.

7. Melchior van Ryckenroy.

(1559-1570.)

Natif de Malines, Melchior Van Ryckenroy, bachelier en théologie, fut d'abord vice-curé (*vice-curatus*) à Saint-Pierre, et puis chapelain (*capellanus*) de la même église. Pré-

[1] Voy. de Ram, *Orat. de Laudibus*, etc., p. 44.
[2] Nicolas à Castro avait fondé une bourse dans cette pédagogie.
[3] *Notes* de Bax, f. 1417. *Ibid.*, f. 1060, 1080.
[4] Au temps de sa présidence se rapporte l'éloge que J. Vendeville faisait, en mai 1557, de l'assiduité exemplaire des professeurs du *Collegium trilingue* dans leurs fonctions d'enseignement. *Lettres inédites adressées à Viglius*, p. 22. (Extr. des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. II, 2me série, n° 3.)



sident du collége des Trois-Langues avant la fin de l'année 1559, il reçut plus tard le grade de licencié en théologie, et fut élu recteur de l'Université, le 28 février 1570 [1]. Il avait été nommé curé à Grootsundert, bourg du territoire de Bréda; il mourut peu de temps après, à une date non certaine, mais du moins avant la seconde moitié de l'an 1578; en effet, son cousin, Augustin Hunnæus, docteur en théologie, dans son testament fait le 5 septembre 1578, manifesta le désir d'être enterré près de Melchior, sous la même pierre, avec une épitaphe gravée sur cuivre qui rappelât modestement leurs titres à tous deux [2].

8. Joannes Verhaghen Riemenensis.

(1571-85.)

Jean Verhaghen était né à Rymenant, bourg situé près de la Dyle à une lieue et demie de Malines; il fut proclamé docteur ès droits le 27 août 1570 [3], et déjà en 1572, il remplaça J. Molinæus comme professeur royal des décrets (*Professor Decretorum regius*); il fut élu recteur quatre fois, dont deux fois à la demande de la Faculté de droit civil, et il eut aussi les fonctions d'official à la cour souveraine de Malines [4]. Jean Verhaghen avait été nommé en 1571 président du collége de Busleiden, et il conserva cette charge jusqu'à sa mort, le 2 septembre 1585. Après lui, le collége resta sans président jusqu'aux premières années du XVIIme siècle.

9. Adrianus Baecx a Barlandia.

(1606-1624.)

Adrien Baecx van Barlandt, naquit à Malines, le 9 août 1574 [5]. Après avoir fait son cours de philosophie au collége du Porc, il embrassa l'état ecclésiastique, et puis s'appliqua sérieusement au droit. Quand il fut devenu président du collége des Trois-Langues le 4 février 1606, il remplit cette charge avec beaucoup de sagesse et de bonheur, comme on l'a vu au chapitre IV (pp. 103-107); il poursuivit cependant ses études juridiques, obtint en 1607 le grade de licencié, et fut proclamé docteur le 30 août 1616 [6].

Adrien Baecx était aussi chanoine et grand chantre à Saint-Pierre depuis 1611; il eut en 1619 les honneurs du rectorat, et c'est par déférence pour sa personne autant peut-être qu'en considération de son origine et de sa naissance qu'il reçut dès 1615 le

[1] *Fasti Acad.*, pp. 44, 278.

[2] Recueil de Bax, f. 1417.

[3] *Doctores U. J. Fasti Acad.*, p. 197. *Ubi Epitaphium.*

[4] *Fasti Acad.*, p. 45.

[5] Recueil de Bax, f. 1418. — Suivant Valère André, *Fasti* (p. 206), le 5 des Kalendes d'août, c'est-à-dire le 28 juillet 1574.

[6] *Fasti*, p. 206 : le 31 août 1614.

titre de président du collége de Malines d'Arnold Trot[1]. Baecx résigna, en 1624, toutes ses charges et dignités, et quitta Louvain où il laissa la réputation d'un homme instruit et d'un administrateur habile[2]. Il se retira à Orschot (*in Oorschoto*), dans la mairie de Bois-le-Duc (*Sylvae Ducis majoratus*), où il fut doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre. On présume qu'il fut privé en 1629 de son doyenné, quand les Hollandais abolirent en cette contrée l'exercice public de la religion catholique.

10. Fridericus Havens.

(1626-1647.)

Frédéric Havens de Louvain, était fils de Thierry (Theodoricus) Havens, receveur des États[3]. Il était licencié ès droits, et il avait le rang de protonotaire apostolique, quand il devint en 1626 président des Trois-Langues, après la retraite de Baecx; le 7 août 1625, il succéda au même dans ses fonctions de chanoine et de chantre en la collégiale de St-Pierre. En 1629 et en 1638 (août), Fr. Havens fut recteur de l'Université[4]; il est mort le 4 novembre 1649, et non en 1648, comme le dit Paquot dans la courte notice qu'il lui consacre[5].

On conservait au collége de Malines un discours manuscrit de Havens sur cette question[6] : *Magni-ne aestimanda sit pulchritudo in Principe?*

11. Philippus Bellenus.

(1648-1693.)

Philippus Bellens, de Louvain, était fils de François Bellens et de Marie Rogghe[7]. Bachelier en théologie, il devint recteur ou curé de l'hospice civil à Louvain, où il exerça ses fonctions de 1644 à 1674. Élu président du collége le 15 mai 1648, il conserva cette dignité jusqu'à sa mort, en l'année 1693; il fut enterré le 27 octobre en l'église de St-Jacques où il avait fait ériger un monument à ses aïeux et parents du nom de Bellens avec une inscription latine rappelant son titre académique : *Praeses collegii Buslidiani Trilinguis*[8].

[1] Le *Collegium Mechliniense* était une fondation du XVme siècle, qui ne fut pas administrée régulièrement faute de ressources pour l'entretien d'un collége. (*Fasti*, p. 329.)

[2] Voy. Paquot, *Mémoires*, t. III, pp. 253-54.

[3] Recueil de Bax, f. 1419. — Jean Arnold Havens, capitaine, était l'oncle de Frédéric, et l'avocat Pierre François Havens, son frère.

[4] Valère André, *Fasti*, pp. 47 et 48.

[5] *Mémoires sur l'histoire littér.*, t. III, p. 254. — L'abbé Bax fixe la première date d'après le *Directorium* de St-Pierre où Havens avait fondé un anniversaire.

[6] Paquot, *Fasti Acad. Lov.*, t. I, p. 479.

[7] Son aïeul, Jean Bellens, originaire de Rethy en Campine, avait été le troisième dans le concours de 1537; il était licencié ès droits, et il fut promu recteur de l'Université en février 1539. *Notes* de Bax, f. 1419. — Paquot fait mention de Ph. Bellens, dans une note de ses *Mémoires*, t. III, p. 254.

[8] L'inscription a été transcrite par l'abbé Bax, f. 1420.



12. Ludovicus Franciscus Deens.

(1693-1723.)

Louis François Deens, de Louvain, naquit en 1650 d'une famille patricienne de cette ville; il était fils de Jean Deens et d'Anne Cremers [1]. Après son cours de philosophie, il devint bachelier en théologie et reçut la prêtrise. En 1686, il fut nommé chanoine de St-Jacques à Louvain, et en 1693, président du collége de Busleiden. Il avait rempli cette dernière charge pendant trente-trois ans, quand il mourut des suites d'une longue hydropisie, le 13 novembre 1723. L'épitaphe latine qui était placée sur son tombeau, dans la chapelle de St-Hubert à St-Jacques, apprenait que Louis Fr. Deens réunissait à ses autres titres ecclésiastiques et universitaires, celui de protonotaire apostolique. Le legs qu'il aurait fait au collége ne figure point dans les relevés des finances de la fondation [2].

13. Leonardus Josephus Streithagen.

(1723-1752.)

Léonard Joseph Streithagen, de Louvain, était le frère d'Égide François Streithagen, qui fut chancelier de Brabant et qui mourut le 5 mars 1769. Il fut élu le 13 novembre 1723 président du collége des Trois-Langues, où il resta jusqu'en 1752. En cette dernière année, il obtint la présidence du collége de St-Yves, après la mort de Gaspar Magermans, et y ajouta en 1757 celle du collége de Savoye. Depuis l'an 1732, Streithagen portait le titre de docteur ès droits, et il eut ensuite le rang de professeur ordinaire dans la faculté de droit [3]. Il mourut à l'âge d'environ 80 ans, le 23 mai 1777.

14. Martinus Geldolphus Vanderbuecken.

(1752-1759.)

Martin Geldolphe Vanderbuecken, fils de Geldolphe Vanderbuecken et de Marie Thérèse Bollens, issus tous deux de famille patricienne, naquit à Louvain le 23 novembre 1711. Vingt-troisième dans la promotion de 1731, il fit ses études théologiques au collége du Pape et parvint très-vite au grade de bachelier. Après qu'il eut reçu les ordres en 1737, il fut attaché à la paroisse de St-Jacques à Louvain. En 1745, il passa à la cure de Campenhoudt par voie de nomination académique; mais le 16 avril 1750, il fut élu par le magistrat de Louvain pléban de l'église collégiale de St-Pierre, à la grande satisfaction de tous les habitants. Enfin, en 1751, il obtint le 21 avril le grade de licencié

[1] Un frère de L.-F. Deens, du nom de Guillaume, était secrétaire de la ville de Louvain, et il s'était fait quelque réputation comme jurisconsulte et comme avocat de la ville; il mourut en 1720.

[2] *Legavit quaedam capitulo Sancti Jacobi, item collegio Trilingui.* Recueil de Bax, f. 1421.

[3] Streithagen fut promu le 21 octobre 1732 avec Christ. Robert et Chrétien Bombaye. Voy. le *Suppl. aux Fastes du doctorat* dans l'*Annuaire de l'Univ. de Louvain*, années 1844, pp. 149-150.

en théologie, et fut admis le 28 mai suivant dans le conseil de la Faculté de théologie.

L'an 1752, Vanderbuecken fut nommé par le prince Charles de Lorraine gouverneur des provinces belgiques, chanoine de première fondation en la collégiale de St-Pierre. Le 18 avril de la même année, il fut élu président par les proviseurs du collége de Busleiden, et le 28 octobre, il fut admis au nombre des patriciens de la ville [1]. Il allait succéder à J.-B. Cocquette dans la présidence du collége de Houterlé, quand il fut frappé d'une mort inopinée le 15 septembre 1759, à l'âge de 48 ans. On faisait honneur à M. G. Vanderbuecken, d'une certaine élégance de langage, d'une grande aptitude à traiter les affaires difficiles, de beaucoup de charité envers les pauvres et d'un grand zèle pour rendre service au prochain.

15. Franciscus Jacques, dictus Jacobi, Wavriensis.

(1759-1783.)

François Jacques, dit *Jacobi*, était né à Wavre le 15 octobre 1725; il fut élève de la pédagogie du Château et obtint la seconde place dans la promotion de 1748 [2]. Après avoir étudié la théologie au collége du Pape, il devint prêtre, et fut nommé confesseur et prédicateur français à Saint-Pierre.

François Scheppers étant venu à mourir le 11 août 1757, Jacobi lui succéda dans sa charge de censeur et visiteur apostolique et royal des livres dans les Pays-Bas *(Librorum censor Regius et Apostolicus)*; charge à laquelle était attaché un canonicat de St-Pierre à Louvain. Le 9 mai 1758, il fut promu à la licence en théologie, et le 21 septembre 1759, il remplaça Vanderbuecken dans la présidence du collége des Trois-Langues. Il y mourut le 11 novembre 1783, âgé de 58 ans. On remarque le sens profond des termes ainsi qu'un style ferme et correct, dans les formules de l'approbation que Jacobi donna à plusieurs ouvrages publiés de son temps, par exemple à ceux de Paquot.

16. Henricus Wouters.

(1783. sq.)

Henri Wouters, de Louvain, appartint à la pédagogie du Château, et fut le sixième de la seconde ligne dans la promotion de 1770. Il fut ensuite élève au grand collége des théologiens, obtint le 30 avril 1776, le grade de licencié, et au mois de juillet de la même année, fut fait lecteur ou vice-président du petit collége des théologiens.

[1] *Inter patricios hujus oppidi admittitur.* — Bax, f. 1422.

[2] *Promotiones in artibus.* MSS. cité, fol. 35, où sont énumérés tous les titres de Jacobi que nous détaillons dans la notice. L'abbé Bax (fol. 1423) lui donne le prénom de Jean, et le dit fils d'un Jean Jacques, licencié ès droits, et avocat à Wavre. Le prénom de François lui est donné dans le texte des approbations dont il a revêtu plusieurs livres à titre de censeur.



En 1779, Wouters fut désigné par les proviseurs du Faucon, pour succéder en qualité de régent à J.-B. Mondet, qui se retirait; mais il ne put prendre possession de cette charge, en raison de l'opposition que fit le gouvernement d'alors à l'exercice du droit des proviseurs.

Puis, le 13 novembre 1783, Wouters fut nommé président du collége de Busleiden par les proviseurs de cet établissement, et probablement il conserva cette dignité jusqu'en 1786 ou 1787.

C'est en 1786, que Wouters accepta une charge de professeur dans le nouveau séminaire général, et prit dans ses attributions le cours d'Écriture Sainte, s'étendant à l'Ancien et au Nouveau Testament [1].

En 1792, le 24 mai, Wouters fut nommé doyen du chapitre de Leuze. Dès 1794, il quitta la Belgique lors de l'entrée des Français, et se retira en Allemagne. Il mourut, dit-on, à Prague, en Bohème, vers 1820.

17. Joannes Josephus Vanden Elsken.

(1790-97.)

Jean Joseph Vanden Elsken, né à Alsemberg Notre-Dame, après avoir été élève du séminaire archiépiscopal de Malines, et du collége d'Arras à Louvain, reçut le baccalauréat en théologie, puis devint prêtre et confesseur en l'église du Béguinage à Louvain.

En 1788 ou 1789, à l'époque où l'Université était bouleversée par les réformes du gouvernement autrichien, Vanden Elsken se retira à St-Trond, et il passa pour avoir été vers ce temps l'auteur ou l'éditeur des pamphlets publiés contre le séminaire général [2]. Tombé entre les mains des soldats autrichiens que le gouvernement avait envoyés à sa poursuite au delà des limites de son territoire, il fut délivré de leurs mains par des paysans.

Quand l'Université fut reconstituée en 1790, Vanden Elsken fut nommé à la présidence du *Collegium Buslidianum*, qu'il conserva jusqu'à la suppression de l'Université en 1797. Il fut aussi protonotaire apostolique; mais il ne posséda qu'une seule année, jusqu'au rétablissement de l'autorité impériale, le canonicat de première fondation à St-Pierre que les états du Brabant lui avaient conféré le 9 mars 1790 [3].

Dans la suite, Jean Joseph Vanden Elsken devint curé de Humbeke dans le district de Cappelle près du canal de Bruxelles, et il mourut dans cette localité le 1er avril 1803.

[1] Voy. Th. Juste, *Essai sur l'hist. de l'instr. publ.*, p. 201. — Rapédius de Berg, *Mémoires*, t. II, p. 35.
[2] *Sub nomine Ernesti et Sinceri Keuremenne.*
[3] C'était la prébende à laquelle était annexée la charge de Censeur apostolique et royal des livres.

F.

(Voir chap. IV, p. 111.)

Copie de l'arrêté en date du 13 avril 1821, relatif au rétablissement et à la destination des fondations de l'ancien collège de Busleiden. (Extrait du registre des arrêtés du ministre pour l'instruction publique, l'industrie nationale et les colonies, le 13 avril 1821.)

1° Lecture ayant été faite de l'arrêté royal du 26 décembre 1818, qui ordonne le rétablissement des fondations de bourses pour études, et attribue au ministre de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies, le droit de le prononcer;

2° Des statuts des fondations annexées à l'ancien collége de *Busleiden*, dit *des Trois-Langues* à Louvain;

3° D'un état de biens, rentes et revenus appartenant ci-devant à chacune des fondations;

4° D'un état des rentes qui y sont dues par des villes ou communes;

5° Du rapport de la Commission des bourses du 10 de ce mois.

Il a été résolu :

Art. 1er. Les fondations de l'ancien collége de Busleiden sont rétablies, les revenus qui en subsistent seront divisés en bourses de 100 à 150 florins chacune qui devront être conférées à des régnicoles des Pays-Bas;

Art. 2. Les études devront être faites dans un des établissements d'instruction publique du royaume qui sont reconnus par le gouvernement;

Art. 3. Il y aura, comme par le passé, trois proviseurs de ces fondations auxquels appartiendra à l'avenir le droit de nommer l'administrateur-receveur desdites fondations, de surveiller sa gestion et d'entendre annuellement ses comptes. Ces proviseurs seront les curés de St-Pierre, de St-Gertrude et de St-Michel à Louvain.

Le sieur Simons, ancien président du collége du Porc à Louvain, est nommé à cette place d'administrateur-receveur. Il poursuivra immédiatement le recouvrement des biens et rentes des fondations et de leurs revenus arriérés. Il proposera audit ministre, de concert avec les proviseurs, le meilleur emploi au profit de ces fondations de ceux de ces revenus dont il fera le recouvrement.

Il rendra chaque année compte de sa gestion aux proviseurs; ce compte leur sera remis en double minute, dont l'un, après qu'ils l'auront approuvé, sera transmis par eux à la députation des états du *Brabant méridional;*

Art. 4. La collation des bourses appartiendra pour une moitié au chapitre de Malines, et pour l'autre moitié au premier bourgmestre et au curé primaire d'Arlon;

Art. 5. Les biens et rentes desdites fondations seront régis conformément aux règles et mode établis pour la régie des biens et rentes d'établissements publics;

Art. 6. Les frais d'administration et de recette réunis ne pourront s'élever au delà de 5 p. % du revenu effectif de la fondation;



Art. 7. Cinq expéditions du présent arrêté, les statuts des fondations du collége de Busleiden, l'état des biens, rentes et revenus anciens, et l'état des rentes de ces fondations dues par des villes et communes seront adressés avec la lettre suivante à monsieur le gouverneur du *Brabant méridional* pour être transcrits, conformément à l'art. 9 de l'arrêté royal du 26 décembre 1818, dans le registre à ce destiné, tenu au greffe des états de cette province et être ensuite transmis :

Une expédition, les statuts et états aux proviseurs et administrateur-receveur nommés;

Une expédition au chapitre de Malines;

Une expédition au premier bourgmestre et au curé primaire d'Arlon;

Une expédition à chacune des régences de Bruxelles et de Louvain, chargées, aux termes de l'arrêté de S. M. du 4 mai 1819, de payer, à partir du 1er janvier 1819, les rentes dont ces villes sont débitrices envers ces fondations.

Art. 8. Invitation sera faite, par la lettre ci-après, à monsieur le gouverneur de la province de Namur, d'informer la régence de Namur du rétablissement des fondations du collége de Busleiden, pour qu'elle ait à prendre les mesures nécessaires à l'effet de payer également à partir du 1er janvier 1819, les rentes que cette ville y doit. Conforme au registre.

Le secrétaire chargé de la 1re division,

L. G. van Ewyck.

G.

(Voir chap. V, p. 119.)

*Extraits du travail de Martin Dorpius composé pour servir à la représentation de l'*Aulularia de Plaute au collége *du Lis, le* 3 *septembre* 1508 [1]. *Ad Lovanienses* invitatiuncula *ad spectandam* Aululariam Plauti, *completam a Dorpio; quae acta est in Lilio per primarios discipulos Dorpii, tertio nonas septembres, anno millesimo quingentesimo octavo.*

Ut intelligant politioris litteraturae amasii, Lovanienses quoque nonnihil in litteris mussitare, cras, hora nona antemeridiana, Musis propiciis, agetur in famigerato gymnasio Lilii Aulularia : comoedia, per Jovem, una, quotquot sunt Plautinae, omnium bellissima, argutissima, salsissima. Eam Martinus Dorpius, qui et ipse praeest gregi illic acturo, quum esset (ut nostis) imperfecta, ita complevit, et quidem versibus comicis, ut aliquot doctis (nam vulgus nihil moratur) laborem videatur neutiquam male collocasse. Cujus si quis forte curiosulus quoddam veluti degustamentum cupiat, is gymnasium Lilii

[1] *Analectes* de M. de Nélis, t. I, pp. 72-75.

adeat, inventurus illic Prologum Dorpianum in totam Aulularlam, valvis affixum, atque cum versibus itidem comicis.

Quicumque philomusi estis, quicumque vel
Amatis Atticos sales, vel ipsius
Latiae nitorem linguae, adeste, et quidquid est
Negotii, ponite. Vobis acturus est
Plauti grex Lilianus Aulularlam
Quae fabularum una est, quas Plautus scripserit,
Joco, lepore, argutiis bellissima.
Qui nosse caetera volt, is adesto crastino.
Curabitur, Musis belle juvantibus,
Ne quempiam ventitasse poeniteat.

PROLOGUS *Martini Dorpii in* AULULARIAM *Plauti.*

Salute multa vos pro more impartior,
Quicumque adestis, spectatores candidi :
Nigros siquidem (ni se abluerint) nihil moror.
Comoediam actitabimus Aulularlam;
Quae fabularum una est, quas Plautus scripserit,
Joco, lepore, argutiis bellissima.
Sat se poeta, sat laudarit fabula.
Tali, hercle, vino hederam inscitum est suspendere.
Caeterum haud fallit me : contorquetis capita,
Susurrantes, haec imperfecta 'st fabula.
Est, hercle, verum; qui nostro praeest gregi,
Is, scilicet, est Plautina factus simia.
A Plauto doctus ipso, quamvis mortuo,
Quod deerat, id pro virili, eodem fere
Quoad potis est, peniculo appingere.
Porro id quantum fict negotii, Veneris
Apelleae partem, inferiorem absolvere,
Hic demum sentient, quicumque harenula
In eadem colluctantes desudaverint.
Nae illi pluteum ferient, et ungues denique
Vivos arrodent, et caput scabent suum.
Plauti jocos, sales, venerem, plus, per Jovem,
Quam Atticam, et illam Romanam elegantiam,
An consequutus est, haud ausim asserere.
Nam quid foret jactantius, aut dementius?
Conatus oppido est (nam ingenue fatebimur),
Appendicem ex Plauti farina annectere,
Quam Plautus ipsus in pistrino comico
Moluit : nam egit (ut probe nostis) trusatiles

Tantus poeta molas, coactus inopia.
Jam vero censuram haud ita deprecabimur
Vestram, modo aequi omnes, et sitis candidi :
Modo reputet secum quisque diutule,
Num dura sit provincia, homini penitus
Adulescenti, a mutis docto, et duntaxat iis
Magistris; qui nullas Alpes transcenderit,
Nullas adierit Athenas, linguae gratia
Ornandae; nato ad extremum ferme angulum
Totius orbis. Huic num est, quaeso, negotii
Res neutiquam minuti, Plautum exprimere?
Comicum scilicet tam varium, amplissimum :
Verborum et rerum majestate principem.
At erunt fortasse qui faciles fatebuntur hoc;
Verum ob id, inquient, non coeptum oportuit.
Humeri hoc onus tenelli si non sufferunt,
Cur suscipis? Ibi Critici responsum habento sic.
Si tantisper doctissimus quisque abstineat,
Vel a scribendo, vel edendo quippiam :
Dum nil ab amussi discrepet, et puncta dum
Ferat omnia : dispeream, si scribat quispiam.
Ita comparatum, ut nil sit humanae rei
Absolutissimum, quin ungues uspiam
Peritiorum hians remoretur quippiam.
Postremo, si quis Momus erit molestior,
Is noverit bifrontes Janos esse nos :
Quos nulla impune ciconia pinsuerit
A tergo; et est nobis non retunsus stilus,
Quo blacterantes istos insectabimur,
Quis nil placet nisi domi natum suae.
Verum enimvero malumus per gratias
(Nam dicendum est iterum) aequos et candidos,
Quin conniventes, si quando opu 'st, judices.
Sed heus vos, heus, praeterieram penussime,
Quod dictum oportet imprimis : videlicet,
Ne quis loquaculus esto : neu turbato quis :
Neu quid prorsus loquitor : nam qui jam nunc senex
Prodibit, is quemcumque forte audiverit,
Furem illico vocitabit, inque jus rapiet :
Quod rapiunda super aula consuluerit.
Nondum tacetis, ultimus ille mussitat?
Decretum, pol, jam promulgabo scenicum,
Quod cum grege sanxit imperator histricus.
Quicumque lingulax fuat, huc raptabitur;
Et ejus fiet lingua communis gregi.
Abeo, tacete, quotquot estis, obsecro.

COMPLEMENTUM *Martini Dorpii in* AULULARIAM *Plauti.*

Suivent (pages 75-84 des *Analectes*) les scènes en vers écrites par le poëte du Lis, pour servir de supplément à la pièce originale.

Enfin, nous donnerons place ici à quelques vers d'un docteur en droit, Judocus Delphus, adressés à la jeunesse pour louer les restitutions de Dorpius dans cette comédie [1].

Judocus Delphus utriusque juris doctor ad studiosam juventutem in laudem complementi Aululariae.

Tu modo Plautini pubes studiosa leporis,
  Cecropios Latio quae legis ore sales,
Huc ades : en quondam Silvani perdita luco,
  Nunc tandem misero est aula reperta seni.
Et quae manca fuit multis jam fabula seclis,
  Integra excelsum tollit in astra caput.
Nec novus est cupidas auctor qui laeserit aures ;
  Plautus ab infernis huc remeavit aquis.

H.

Des travaux littéraires d'Adrien Barland. (Appendice au chap. VI, § I; p. 142).



Nous n'avons réuni dans cette note bibliographique que les livres et opuscules de Barland qui ont trait à l'étude des lettres et surtout des auteurs anciens : nous n'avons pas reproduit la série des traités historiques de cet auteur [2], quoique Paquot leur ait donné place à la suite de la notice dont nous faisons usage ici. (*Fasti academici Lovan.*, I, p. 480); nous avons en quelques points complété cette dernière notice à l'aide de détails empruntés à la description des travaux de Barland publiés chez Thierry Martens à Louvain (Van Iseghem, *Biographie de Th. Martens*, seconde partie) :

1° *Dialogi LXIII ad profligandam e Scholis barbariem longe utilissimi.* — Coloniae,

[1] *Analectes* de M. de Nélis, t. I, p. 88.

[2] Ces traités ont été réunis en un seul volume publié par Bernard Gualtherus ou Walther : *Historica Hadriani Barlandi Rhetoris Lovaniensis nunc primum collecta simulque edita.* Coloniae, 1603, in-12°. — Nous indiquerons celles des pièces insérées dans ce volume assez rare, qui se rapportent à l'histoire littéraire.



ap. Euchar. Cervicornum, 1530, in-8°; Antverpiae, 1532, in-8°; ib., ap. Mich. Hillenium, 1534, ib., 1539, 8°. — Parisiis, ap. Christ. Wechelum, 1535, in-8°; ib. ap. Mauritium de Porta, 1542, 8°...

« Prima editio quae Lovanii anno 1524 (ex Epistola nuncupatoria ad Carolum de Croy) prodiisse videtur, XLI continuerit... caeterum hi Dialogi ab Erasmianorum eloquentia et lepore procul absunt. »

Il est constant que deux éditions des *Dialogues* format in-8°, parurent à Louvain en mars et en août 1524, et que la seconde était augmentée de treize dialogues : l'une et l'autre portaient toutefois le même titre : *Dialogi XLII* (sic) *per Hadrianum Barlandum ad profligandam*, etc. (Voy. la *Bibliographie* de l'ouvrage cité du P. van Iseghem, n[os] 194 et 195);

2° *Epistola de ratione studii ad Guilielmum Zagaram* (*Vid. Historica*, pp. 276-82);

3° *Institutio hominis christiani aphorismis digesta.* Excusa est ad calcem *Vitae honestae*, aut. Hermanno Schoten Hesso inscriptae. Antverp., typis Ph. Latii, p. 26, in-12°. — Lugd., 1539, in-12°. (Voy. *Historica*, pp. 413-34);

4° *Institutio compendiosa artis oratoriae et amplificandi ex Topicis ratio;*

5° *Jocorum veterum ac recentiorum libri III.* Antv., ap. Mich. Hillenium, 1529, in-8° et Coloniae, 1529, in-8°. — « Primi duo jocos variorum scriptorum seu scite dicta, tertius aliquot Martialis Epigrammata complectitur. » — (Voy. *Historica*, pp. 331-412.)

Une première édition de 1524 a dû paraître à Louvain : *Jocorum veterum ac recentium duae centuriae cum scholiis Hadriani Barlandi*, in-8°. (Van Iseghem, n° 198);

6° *Scholia in Selectas Plinii Secundi epistolas.* — *Scholia in Menandri carmina sive dicta*[1]. V. Joh. Clericus in suis Menandri reliquiis.

7° *Argumenta et commentarius in Publii Terentii Comoedias in quibus et artificium ostenditur oratorium et multi difficiles poetae nodi explicantur, quos interpretes alii reliquerunt*[2]. — Lovanii, Rutger Rescius, 1530, in-4°. Francof., 1537, fol. Paris., 1552, fol. (cum Terentio);

8° *Enarrationes in VI libros priores Aeneidos Virgilianae*, e vetusto codice (Donati) desumptae, et additionibus auctae. Antverpiae, Hillenius, 1529 et 1535, in-4°. — Recusae in aliquot Edd. Virgilii cum notis variorum.

9° *In primam Ciceronis Catilinariam et Philippicam IX.*

10° *Hadr. Barlandi versuum ex Bucolicis Virgilii Proverbialium collectanea.* Ejusdem *de laudibus amoenissimi Lovanii.* Ode hexametro iambicoque dimetro alternans. Martini Dorpii *iambicum dimetrum* in laudem Barlandi. — Prostant (Lovanii) in aedibus Theo-

[1] Paquot donne ces deux recueils de glosses comme imprimés, mais il ne cite ni lieu, ni date. Le premier des auteurs a été publié par Barland, en 1516 : *C. Plinii Secundi Epistole* (sic) *familiares cum Barlandi Scholiis*, in-4°, 82 feuillets (Van Iseghem, n° 100).

[2] Un des élèves de Barland, Augustin Reymarius, avait recueilli une partie de ces gloses dans les leçons mêmes de cet humaniste, ou les avait extraites de ses cahiers; il en avait tiré lui-même d'autres des anciens grammairiens. Barland en fit la recension, avant qu'on la publiât en un seul volume (1530). Reymarius, natif de Malines, mourut fort jeune quand déjà il s'était distingué dans les lettres. On imprima un de ses dialogues, *Ludus chartarum*, dans plusieurs éditions des Dialogues de Barland. Voy. Foppens, *Bibl. Belg.*, 113.



dorici Martini Alostensis, pp. 30, in-4°, anno 1514. — (La Bibliographie citée de Th. Martens ne dit rien de ce volume);

11° Hadriani Barlandi *De literatis urbis Romae Principibus* opusculum. — *Elisii Calentii oppido quam elegantes Epistolae a Barlando recognitae et argumentis auctae. Menandri dicta eximia ab eodem Barlando adnotationibus aucta. Ad communem studiorum utilitatem atque emolumentum.* — Prostant parvo Lovanii in Bibliotheca Theod. Martini Alostensis chalcographi (1515, in-4°). — (Voir la description de ce volume dans Van Iseghem, n° 89). Le titre commence par les mots : *Hoc in libello continentur* (34 feuillets, in-4°);

12° *In omnes Erasmi Adagiorum chiliades Epitome* (Lov., 1508) [1]. — Colon., 1524, in-12° [2]. Paris., 1526, in-8. Basileae, 1528, in-8°. Il faut ajouter à ce dernier travail le choix des lettres d'Érasme publié en 1520 par les soins de Barland. (Van Iseghem, l. c. n° 163.)

I.

(Voir chap. IX, p. 319.)

Lettre d'Arias Montanus à l'Université de Louvain pour lui demander, en 1568, sa coopération aux travaux de la Polyglotte d'Anvers.

« Benedictus Arias Montanus *Hispalensis* doct. Theol., Philippi Regis catholici aulae familiaris et regius sacerdos atque in hanc Belgicam provinciam regia auctoritate et nomine ad eam rem legatus, ut excudendis Antverpiae quinquelinguibus Bibliis adsit ac praesit, et quidquid ad ejus operis perfectionem conferre posse intellexerit diligenter curet ut in legationis suae exemplis et mandatis difusius continetur, huic insigni catholicae ac pientissimae Lovaniensi Academiae, quam semel jam inviserat et salutaverat, christianam cum primis pacem omnemque commoditatem, amplitudinem et felicitatem publice privateque cupit et precatur.

» Deinde vero hoc praeclarissimum opus, quod ad totius Ecclesiae utilitatem institutum inceptumque est, ut communem causam ab hac pientissima Academia suscipi etiam juvarique exoptat, cujus academiae ille et praesens in Hispania et absens per literas, maximam rationem habendam esse censuit, atque haberi curavit, idque Regi nostro alias hujus Academiae amantissimo atque aliis principibus et eruditis viris facile persuasit.

» Namque is in Complutensi Academia de hac eadem causa ex supremi Inquisitionis Senatus consulto et Regis mandato libera legatione functus, solum de illa re sibi agendum duxit ut de ipsius utilitate consultaretur : quam cum maximam atque perpetuam fore omnibus sententiis indicatum esset, de caeteris rebus omnibus, quaecumque ad

[1] Le P. van Iseghem décrit la seule édition de 1521, 124 feuillets in-4° (n° 172). Mais un avis placé au dernier feuillet suppose une réimpression : *Theodoricus Alostensis impressit ex Archetypo.*

[2] Antverp., Mich Hillenius, 1520 et 1528. Voy. de Reiffenberg, IVme Mémoire, p. 6, notes.



hujus operis commoditatem, splendorem atque amplitudinem pertinere possint, ad hunc pientissimum et doctissimum Lovaniensis Academiae senatum referre decrevit.

» Igitur duo nunc primum apud hanc amplissimam Academiam judicanda et statuenda Legatus refert. Alterum illud est:

» Cum catholicus Rex noster opus hoc non modo opportunis dictionariis instructum, sed omnibus partibus quaecumque ad usum commoditatemque studiosorum facere possunt, auctum esse voluerit, videri multis doctis et piis viris non hujus regionis modo, sed Hispanis, Italis et Gallis etiam versionem aliquam ex Hebraeo ad verbum, ut dicitur, addi oportere ut iis qui in illa lingua sese exercere voluerint hac etiam parte consulatur, sicut graecis et chaldaeis versione etiam apposita consulitur; verum cum iis columnis quae in singulis paginis imprimuntur nihil addi possit, quod operis dignitatem et puritatem non minuat, ea versio seorsum imprimenda caeterisque adjumentis addenda videtur.

» Ex his vero versionibus quae hactenus ad verbum extant illa maxime ac pluribus doctis probatur quae a Sancte Pagnino edita est, tum quod Summorum Pontificum privilegiis comprobata fuerit, tum etiam quod ea ad hanc rem utilitatis plurimum, suspicionis et offensionis minimum habere putetur.

» Hujus autem statuendae rei consilium judiciumque omne ad praeclaram Lovaniensium Academiam ex catholici Regis mandato Legatus deferre decrevit, quam in judicando diligentissimam et integerrimam esse intellexit. Quaerit itaque an placeat ad studiosorum utilitatem et operis ornamentum versionem aliquam ex hebraico ad verbum in fine addi, et si id placuerit, quaenam ex iis omnibus quae circumferri solent potissimum probetur optari et declarari cupit. Deinde orat ut ea quae probata magis fuerit doctissimis ex hoc senatu viris relegenda committatur, ut si quid vel correctione vel annotatione indigere deprehensum fuerit quod cum sancto et recepto dogmate forsan pugnet, id opportuna animadversione observetur.

» Alterum vero quod ab hac Academia curari exoptat illud est, ut chaldaicae Paraphraseos latina versio, quae in Complutensibus Bibliis praeterquam in Pentateucho desiderabatur, quam is ex Regis nostri mandato allatam suis locis additurus est, antequam praelo mandetur, eruditis et piis viris per partes commissa relegatur et ex more approbetur. Nam quamquam in Hispania jam olim cardinalis Ximenius qui Complutensia Biblia magnis sumptibus et multa industria excusserat, Paraphrasim illam latine ad verbum reddi curaverit atque jamjam excudendam morte praeventus reliquerit probatam, tamen hujus Academiae in hac et in aliis rebus nomini et dignitati plurimum tribuendum esse idem Legatus ex Regis nostri mandato statuit [1]. Orat igitur ut hos labores subire non pigeat, quos Deo imprimis et Regi nostro gratissimos Ecclesiaeque utilissimos et Academiae huic honestissimos futuros intelligit.

[1] Malgré la prudence que mirent les éditeurs dans la publication des paraphrases chaldaïques, leur travail fut en butte aux critiques les plus vives. François Lucas, dit Brugensis, fort savant dans les langues bibliques qu'il avait apprises à Louvain, défendit l'autorité des paraphrases et l'honneur des docteurs de l'université (*De usu chaldaïcae Bibliorum Paraphraseos*, sive *Apologia pro chaldaïco paraphraste, jussu Theologorum Lovaniensium scripta*. Antv., Plantin, in-fol.) Voir Foppens, p. 299, et Richard Simon, *Hist. crit. du Vieux Testament*, liv. II, chap. XVIII.



» Ut autem omnia quae cum hac praeclara Academia de hujus operis causa et rebus agenda extiterint commodissime etiam absens Legatus ipse expedire possit, doctissimos atque optimos viros et Academiae ipsi cum primis charissimos dominum Doctorem AUG. HUNAEUM et dominum Doctorem COR. GAUDANUM diligentiae suae vicarios datos publice honoris causa appellat.

» B. ARIAS MONTANUS. *Talmid.* [1] »

J.

(Voir chap. X, p. 335.)

Notice sur Jean Isaac Levita et Étienne son fils, juifs allemands convertis, qui ont enseigné l'hébreu à Louvain au XVIme siècle [2].

JEAN ISAAC LEVITA (*Levi*), d'origine et de religion juive, était Rabbin à Wetzlar, et il en remplissait les fonctions, quand, sur le point d'expliquer le chap. 53 d'Isaïe, il reconnut qu'il fallait entendre la prophétie qu'il contient de Jésus-Christ, et non d'un autre. Il se retira à Marbourg et reçut le baptême sous les auspices de Philippe, prince de Hesse, en 1546. Jean Draconites publia à cette occasion un manifeste pour faire gloire à l'église luthérienne d'un tel prosélyte.

L'année 1547 ayant été funeste au Landgrave son protecteur, Isaac fut appelé à Louvain par Granvelle, pour y professer les lettres hébraïques et chaldaïques. Comme Isaac n'avait encore qu'une connaissance fort faible du latin, il fut confié à Adrien Amerotius qui le lui enseigna et qui l'instruisit aussi dans la foi catholique [3]. Ses leçons ne furent pas de longue durée, et l'on doit leur assigner pour limites les années 1547 à 1551.

Après le départ de Granvelle, il avait peine à subsister avec sa famille. Les magistrats de Cologne, Constantin Von Lyskirchen et Hermann Suderman, jetèrent alors les yeux sur lui pour lui confier l'enseignement de l'hébreu dans leur ville. Il alla occuper cette chaire vers 1551, et la remplit avec honneur pendant 26 ans. Toujours fidèle à la foi qu'il avait embrassée, il mourut, avant l'apostasie de son fils, et fut enterré dans l'église de la Ste-Vierge, dite aux Indulgences (*ad Indulgentias*), en 1577.

Voici, toujours d'après Paquot, la liste de ses écrits [4] :

I. *Rationes desertae Synagogae*, Marpurgi, 1540 (*aut circiter*.).

[1] C'est la transcription du mot arabe signifiant *disciple*, dont Arias Montanus a fait suivre fort souvent sa signature.

[2] Extraits traduits des *Fasti MS.* de Paquot, II, f. 339-340.

[3] C'est pendant le séjour de son mari à Louvain, que la femme d'Isaac se fit catholique, après avoir opposé une longue résistance aux efforts des théologiens de Louvain, R. Tapperus, Petrus Curtius, Judocus Tiletanus et J. Hasselius, pour la convertir.

[4] Le Dr Fürst, dans sa *Bibliotheca judaïca* (1851, t. II, p. 94), a donné en allemand une courte nomenclature des écrits de Levita, où ne figurent pas les quatre premiers ouvrages qui sont ici énumérés.



II. *De Hebraeorum grammatica liber methodo dilucida admodum ac facili a Jo. Isaac Levita germano concinnatus.* Lov. ap. Mart. Rotarium, 1552, in-8° (voir p. 335, note 2).

III. *De astrologia Rabbi Mosis filii Maimon epistola elegans, et cum christiana religione congruens, hebraea nunc primum edita, et latine facta.* Col., per J. Soterum, 1555, in-8°.

IV. *Physica hebraea Rabbi Aben Tibbon, ut fertur, quae Spiritus gratiae inscribitur, nunc primum edita et latine facta. J. Isaac authore.* Col., excud. J. Soter., 1555.

L'auteur dit avoir trouvé par un rare bonheur trois vieux manuscrits à Louvain; il en publie un dans ce livre à la demande des professeurs de l'Université, et il le dédie à Adolphe de Schaumbourg, archevêque de Cologne. Ces détails sont tirés de sa Préface, qui contient d'autres particularités curieuses.

V. *Manuductio ad verba elegantiae, perfectissima hebraïca grammatica commodo admodum ordine in tres libros distincta; ex off. typogr.*, Colon. J. Soteris, 1553, in-4° (*ed. altera?*); ed. III, 1557, pp. 161 et 322. — Réimprimé sous cet autre titre :

Grammatica hebraea absolutissima in duos libros distincta, nec non in ordinem studiosis commodiorem digesta, ac pluribus in locis locupletata, ed. IV [1]. Antv. ex off. Christ. Plant., 1564, in-4°, pp. 162; ed. V, *Ibid.*, 1570, in-4°, p. 259. — Dans la préface de la IVme édition, Levita annonce qu'il s'était rendu à Anvers pour corriger l'édition du *Lexique hébreu* de Sanctes Pagninus, qu'on réimprimait alors chez Plantin, et que, pendant son absence, le magistrat de Cologne (*Senatus Coloniensis*) lui avait conservé son traitement.

Il n'est point douteux que cette grammaire hébraïque qui a eu plusieurs éditions, sous le nom d'Isaac Levita, n'ait été le fruit des leçons et des communications faites par André Gennep à cet étranger (Voir ci-dessus, pp. 246 et 335).

VI. *Tabulae in gramm. hebr. auct. Nic. Clenardo a J. Is. Levita nunc recens correctae*, Col. ap. H. Birckmannum, 1555, in-8°. — *Ed. IV cum titulo : Tabula etc., a J. Quinquarboreo Aurelianensi mendis quibus scatebat repurgata. Accessere J. Isaaci et Genebrardi ad absolutiorem institutionem scholia;* Paris, ap. Mart. Juvenem., 1564, in-4° et in-8°.

VII. *Meditationes hebraïcae in artem grammaticam per integrum librum Ruth explicatae, una cum aliarum rerum accessionibus hujus linguae tironibus cumprimis utilibus et necessariis.* Col., ex off. J. Soteris, 1558, in-8°, pp. 52 et 404.

VIII. *Defensio veritatis hebraïcae contra Wilhelmum Lindanum Ruraemundensem episcopum, qui videlicet libro de opt. gen. interpretandi parum tribuere hebraeo SS. Bibliorum textui videtur*, Col. 1558. Rivet, d'après Moreri, remarque qu'Isaac a si bien répondu à Lindanus, qu'il est inutile désormais d'écrire sur la même matière. Cfr. R. Simon, *Hist. crit. du Vieux Testament*, l. III, chap. XVII.

Stephanus ou Étienne, fils d'Isaac Levita, né à Wetzlar en 1542, fut baptisé à l'âge de 4 ans avec son père (1546); il vint avec lui, en 1547, à Louvain, et le suivit, en 1551, à Cologne. Il étudia les lettres dans cette dernière ville; et, en 1557, il fut confié au Dr Jean Telgius, gymnasiarque à Zwolle. De retour à Cologne, il suivit les cours de philosophie au

[1] Cette IVme édition est décrite avec soin dans les *Annales de l'imprimerie plantinienne*, par MM. de Backer et Ruelens, pp. 38-39. Levita s'y nomme *professor publicus.*

collegium Montanum, et fut proclamé maître (*magister*). Bientôt après, voulant s'adonner à la médecine, à l'exemple de ses ancêtres, il suivit à Louvain (*avida aure*) les leçons de Biesius, de Bernartius, de Corn. Gemma, en se procurant les ressources nécessaires à sa subsistance par des leçons privées d'hébreu. En 1563, il voyagea; l'année suivante, il se rendit à Douai, où il fut élu professeur royal et ordinaire de langue hébraïque et chaldaïque à l'Université de cette ville, par la protection de Max. de Berghes, archevêque de Cambrai, de François Richardot, d'Arras, et de Joachim Hopperus, sénateur de Bruxelles. Néanmoins, il ne renonça pas encore entièrement à la pratique de la médecine, mais fidèle à ses convictions catholiques, il refusa de répondre à l'appel des Calvinistes français qui cherchaient à l'attirer parmi eux.

Stephanus Levita abandonna tout à coup Douai, malgré les représentations de Richardot, qui était alors un de ses auditeurs, quand le recteur et les doyens de l'académie de Cologne, d'accord avec les magistrats de la ville, proviseurs de l'académie, lui eurent déféré en son absence la prébende de Ste-Ursule. Stephanus, à peine arrivé à Cologne, fut admis aux ordres sacrés en 1562, et presque immédiatement après, le recteur de l'Université de Louvain, Cunerus Petri, le choisit pour remplacer dans la chaire d'hébreu au collége des Trois-Langues André Gennep qui venait de mourir; mais les magistrats de Cologne s'opposèrent au départ de Levita.

On le voit plus tard devenir licencié en théologie, vicaire de l'église primaire de Saint-Pierre, desservant de N.-D. aux Indulgences, charge où il fut maintenu, en présence d'un puissant compétiteur, par l'évêque de Liége, Gérard de Groesbeck. Dans la paroisse de N.-D., il annonçait fréquemment la parole divine aux catholiques et aux réformés, et il n'oubliait pas non plus ses anciens coreligionnaires. Du consentement d'Adolphe, archevêque de Cologne, le légat du pape, François de Mendoza, donna à Étienne Levita et à son père un pouvoir illimité de convertir par la parole, et même par la force (*vi et adhibita*), les juifs appartenant aux trois diocèses des Électeurs.

Stephanus s'appliqua en vue de ses prédications à la lecture des livres des hérétiques, mais bientôt, il ne se contenta plus de s'abstenir de les combattre; il se mit à les imiter. Sous Gebhard Truchsès, protecteur des dissidents, il s'éleva contre l'usage des saintes images, et sous Ernest de Bavière, il alla jusqu'à déclamer en public, le 12 octobre 1583, contre le culte des images, tel que le pratiquent les catholiques. La ville entière fut en émoi. Michel Brilmacher monte le même jour en chaire à 6 heures, pour le réfuter. D'autres théologiens de Cologne s'empressent de combattre, dans des réunions publiques, tous les sophismes que Stephanus a empruntés aux iconoclastes. Le chef du clergé de Sainte-Ursule, président du chapitre, le fait appeler devant lui. Stephanus, renfermé dans sa demeure depuis quatre jours, refuse de comparaître, en prétextant sa mauvaise santé. Les députés de l'archevêque vont en personne le solliciter à faire une démarche qui lui obtiendra la levée de la suspense qu'il a encourue. Levita s'obstine dans ses refus, et ne tarde pas à obtenir du magistrat de Cologne, à la grande indignation des commissaires épiscopaux, la permission de continuer l'enseignement de la doctrine évangélique. Le doyen de l'église métropolitaine renouvelle ses instances; elles restent longtemps

infructueuses. Enfin, le juif converti se présente, muni d'un sauf-conduit donné par le chapitre; mais c'est pour se démettre de ses trois charges (*tria sacerdotia*) et pour déclarer qu'il va se faire l'apôtre des Calvinistes. En 1586, Stephanus publia en allemand une apologie de sa conduite, avec un récit des persécutions qu'il s'était attirées; il y déclarait qu'il avait été entraîné par la force des arguments de Sadelius contre la primauté de l'Église romaine.

K.

(Voir chap. XII, p. 369.)

Rapport du pléban de Louvain, J.-B. Schoeps, dans l'affaire de la nomination d'un professeur de grec au collége des Trois-Langues, en date du 15 novembre 1722, et adresse du même au recteur de l'Université touchant la même affaire.

Judicium plebani Lovaniensis in causa collationis lectionis Graecae.

» Infra scriptus plebanus Lovaniensis qua provisor et collator Lectionis Graecae mandato Majestatis suae C. et R., interrogatus a Magnifico Domino Rectore, quid censeam de modo conferendi Lectionem Graecam collegii Trilinguis Buslidiani, respondeo sub correctione et judicio meliori salvo.

» Cum notorium sit quod in IV superioribus facultatibus hujus Universitatis nulla Lectio aut professio conferatur, ne a Rege quidem, nisi habito prius advisamento seu judicio illius Facultatis sive collegii professorum, ad quam Lectio pertinet.

» Cum Facultatis artium lectiones duae publicae, altera Ethices, altera Eloquentiae, eodem modo conferantur.

» Atque ibidem professorum Philosophiae electiones per ultimum Regulamentum Regium anni 1702, restrictae sint ad magistros qui promoti sint inter quinque primos et aliis quibusdam conditionibus praediti.

» Cum ejusdem Facultatis Lectiones litterariae, quae jam traduntur in Gymnasio SS. Trinitatis, conferantur a corpore ejusdem Facultatis, debeatque praemitti earum publicatio, *ut detur liber concursus omnibus.*

» Lectiones vero Trilingues de quibus agitur, cum non sint incorporatae ulli ex quinque Facultatibus, cujus advisamentum ante earum collationem requiri possit.

» Nec habeatur in Graecis sicut in aliis scientiis ulla promotio per loca aut gradus, nisi forte in Gymnasiis Litterariis, quod hic non sufficit.

» Neque provisores Buslidiani per se de Graecis cognoscere possint.

» Cum Doctor Martin ultimus Lectionis Graecae professor eam non obtinuerit nisi praevio examine legitimo : et habitus fuerit concursus pro ejusdem substitutione, dum

dictus Doctor evocabatur ad professoratum Seminarii Mechliniensis, cui concursui praesiderunt Doctores Steyaert et Heris (ut patet ex annexo sub A).

Hinc videtur res ipsa loqui, quod in praesente casu collationis Lectionis Graecae adhibenda sit similis aliqua cautela et exploratio, qualem in omnibus hujusmodi provisionibus ipsa aequitas dictavit esse praemittendam.

» Attento maxime quod aspirantes seu candidati non sint omni exceptione majores, aut per se celebres.

» Videtur, inquam, vel instituendos esse concursus, ut novi quidam aspirantes expetunt, et qualis in collatione aliarum Bursarum, ad quas nullo speciali titulo quisquam praeferendus venit, hic Lovanii non raro adhibetur, qualis item ex instituto principum nostrorum adhiberi solebat in provisione Cathedrarum Universitatis Duacenae.

» Vel, quod forte magis placeat, praemittendum videtur Examen aliquod publicum cui praeficiantur delecti viri, integri et intelligentes, qui de eruditione et Graecitate concurrentium judicium ferant, quod Collatores sequantur.

» Rationes autem et causae addi possunt sequentes :

» Quod alioquin provisores Buslidiani, si neglecto tali experimento, prosiliant ad electionem, exponant se manifesto periculo assumendi professorem contra mentem et institutum Fundatoris, contra honorem et famam hujus Universitatis, atque adeo contra ipsius Reipublicae et Ecclesiae commoda.

» Fundator fuit D. Hieronymus Busleiden Aegidii Equitis aurati filius, J. U. Doctor, Cameraci in Divae M. Virginis praepositus, et supremi senatus Belgici apud Mechlinienses consiliarius, ac Libellorum supplicum Magister, vir doctus, facundus, qui variis apud Pontificem, Reges Legationibus functus, in ipsa Legatione qua a Carolo V Imp. in Hispanias mittebatur, mortuus est anno 1517.

» Hic tam illustris vir et de Republica tam bene meritus, cum videret suorum temporum calamitates maxima ex parte a seculi sui ignorantia et barbarie provenire, nihil in salutem publicam se praeclarius praestare posse existimavit, quam si in celeberrima Academia Lovaniensi a qua praecipuum adversus ista mala remedium atque praesidium tunc exspectabatur, et revera postea advenit;

» Si, inquam, in hujus Academiae sinu institueret et fundaret trium celeberrimarum Linguarum professiones publicas, sine quarum Linguarum adminiculo et lumine constat reliquas scientias et doctrinas jacere incultas, debiles et informes.

» Quod ejusdem institutum sapientissimorum virorum encomiis ita statim depraedicatum est, itaque omnibus placuit, ut illius exemplum mox in Gallia Franciscus I, in Anglia Richardus Wintonensis Episcopus et cardinalis Ximenes in Hispania aemulati sint, simile collegium Trilingue erigendo.

» Incredibile autem dictu est quantum ex his Buslidianis Lectionibus Universitas nostra splendoris et adjumenti, quantum Respublica et Ecclesia emolumenti acceperit.

» Et porro spes est fore ut accipere pergant, modo ad easdem professiones seu lectiones assumantur tales viri, quales assumi voluit sapientissimus fundator Buslidius.

» Videlicet, viri, ut ait Fundator, *undecumque eruditi, probatis moribus et vitae incul-*

patae, qui in dies legant et profiteantur in eodem collegio tam Christianos quam morales, ac alios probatos auctores; omnibus eo adventantibus in tribus linguis, latina scilicet, Graeca et Hebraïca, diversis horis pro sua et auditorum commoditate distribuendis, sine aliquo stipendio ab adventantibus exigendo, et non exacto acceptando.

» Quod si Fundator pro qualibet trium harum professionum, *virum undecumque eruditum* jure merito requisiverit, talis profecto imprimis quaerendus est pro lectione linguae Graecae, quae, ut intelligentes omnes asserunt, est longe copiosissima et difficillima.

» Maxime cum Graeci scriptores, sive Christiani ut v. g. Athanasius, Basilius, Gregorius Nazianzenus, Eusebius, Theodoretus; sive morales, aliique auctores, ut v. g. Plutarchus, Plato, Isocrates, Xenophon, Demosthenes, et poeta Homerus exponi rite non possint, nisi ab eo, qui in sermone isto diu multumque exercitatus, profunda insuper rerum antiquarum tum sacrarum tum profanarum peritia eruditus sit.

» Et sane etiamsi in casu proposito talem virum lectioni Graecae vi ipsius fundationis providere non tenerentur collegii Trilinguis Provisores, ipse tamen Academiae nostrae honor et boni publici ratio eosdem ad hoc adducere deberet.

» Nisi enim studium Graecitatis in Universitate floreat, nulla in altioribus scientiis solida et perfecta eruditio sperari potest.

» Non invenientur theologi, ut olim nostri fuerunt, qui Bibliorum versiones latinas et vernaculas curent, qui traditionum fontes adeant, et inde antiquitates eruant ecclesiasticas in fidei et praeceptorum evangelicorum defensionem, confirmationem, elucidationem.

» Maximam partem antiquorum canonum, historiae et disciplinae ecclesiasticae non scrutabuntur canonistae nostri, ut oporteret, in originibus.

» Neque politicorum et legislationum praeclariora monumenta, in eo sermone quo primitus scripta sunt, legent juris publici et civilis antecessores.

» Neque medici aut philosophi auctores suos in fonte gustabunt.

» Dubitari itaque non potest quin lectioni Graecae vacanti, de qua quaestio, provideri debeat de professore litterarum Graecarum peritissimo et multa undique eruditione ornato.

» Hoc autem qua ratione Provisores pro officio suo praestare, certaque via exequi poterunt, nisi instituendo, facta publicatione, praefatum concursum aut examen publicum? non enim idoneum et Graeca cathedra dignum professorem ab aliis semidoctis et minus dignis competitoribus ullo alio certo criterio dignoscere ipsi queant.

» Neque sufficere potest, si, ut quidam vellent, eligatur vir aliquali Graecitatis tinctura imbutus, modo talis existat, qui certam spem praebeat fore ut brevi sit perfectus.

» Nam praeterquam quod hic conceptus nec justitiae distributivae, nec bono communi sit consentaneus, ut pote animum praeripiens iis, qui talibus quasi stimulis et praemiis ad inexhaustos studii litterarii labores suscipiendos non raro excitantur: secundum illud *honos alit artes :* itemque, *sint Moecenates;*

» Quis spondere ausit, fore ut talis aliquis praecox Magister, qui a tirocinio suo nondum fortasse absolvendus foret, adepta semel lectionis collatione, impensurus sit

omnem diligentiam et operam, quae requiritur maxima, ut perfectus evadat? Sed demus etiam futurum, ut non parcat labori et studio, demus eum magno ingenio praeditum esse, et in majoribus scientiis praecellere: an ex iis sequitur negotium ei successurum quoad Graeca, quae speciale quoddam ingenium exigunt? Maxime si hoc tentet in provectiore aetate altiorum honorum cupiditate fortassis incensus, et majorum negotiorum curis distractus.

» Quin et ponamus, ut lapsu temporis progressus ex voto succedat, id quod paucis talibus equidem contingit, nonne hac conditione accidet, ut in cathedra Graeca sedeat; qui viris extraneis visendae Universitatis causa fortasse adventantibus, vel nostratibus etiam doctoribus, aut discipulis provectioribus difficultatem aliquam moventibus respondere, sine insigni ipsius cathedrae totiusque Academiae dedecore, non valeat?

» Propter quas res idem infra scriptus, non improbando id quod in provisionibus lectionum collegii Trilinguis, mutatis forte circumstantiis, ante hac interdum actum fuit, concludo et censeo:

» Non abhorrendum esse a concursu quem quidam candidati expetunt, et multi Academici laudarent, in quo quasi ex sponsione deberetur obtinenti palmam.

» Quia tamen tenor fundationis supra allegatus praeter eruditionem completam et Graecitatem non vulgarem, etiam exigit mores probatos et vitam inculpatam;

» Auctor sim, ut in his circumstantiis rogentur viri quidam delecti, satis in hoc eruditi et integri, ut examen publicum habeant aspirantibus omnibus subeundum sub his nempe conditionibus:

» 1° Ut testimonium de unoquoque examinato reddatur in scriptis;

» 2° Et annotetur locus et ordo quem inter reliquos promeriti sunt;

» 3° Ut de unoquoque edicant, an sit talis qualem fundatio exigit, nimirum, jam nunc, *undecumque eruditus* et idoneus *qui in dies legat et profiteatur publice.... tam Christianos quam morales ac alios probatos auctores omnibus adventantibus in lingua graeca;*

» 4° Ut is, qui habeat hoc testimonium, praeferatur in electione illi qui non habet;

» 5° Ut nemo tamen eligatur, nisi qui locum adeptus est inter tres primos;

» 6° Ut hoc examen ante publicetur in vicinis etiam civitatibus, imo et in aliis Universitatibus catholicis, si videbitur;

» 7° Ut omnes hae conditiones observentur sub poena nullitatis electionis aut suffragii. — *Rogans Magnificum D. Rectorem quatenus has rationes cum judicio suo ad sacram suam Caesar. et Reg. Majestatem mittere dignetur.*

» Datum Lovanii 15 novembris 1722.

» J.-B. Schoeps.

Magnifico domino Rectori almaeque Universitati Lovaniensi.

» Exponit ea, qua par est, veneratione infra scriptus ad divum Petrum in hac civitate plebanus et in ea qualitate primus provisor collegii trilinguis Busleidiani, quod per obitum

doctoris Martin vacet in praesentia ejusdem collegii lectio Graeca, quodque secundum voluntatem fundatoris ad eam assumendus sit vir, ut ait, undecumque eruditus qui in dies legat et profiteatur in dicto collegio tam Christianos, quam morales ac alios probatos auctores omnibus eo adventantibus in lingua Graeca. Cum autem inter eos qui hactenus aspirant nullus reperiatur, de quo vel per famam aut specimina publica constare possit provisoribus hujus linguae expertibus, eum ad professionem illam esse idoneum : existimat omnino et contendit Orator non esse in hoc casu procedendum ad electionem, nisi prius vel instituatur concursus publicus, vel saltem legitimum aliquod examen, in quo concurrentes per quasdam interpretationes et expositiones variorum auctorum Graecorum se probent sermonis Graeci sic esse peritos, ut ejus professionem cum honore fundationis et Universitatis exercere possint. Quae Oratoris praetensio quam sit aequa et in hoc eventu necessaria vel ex eo elucere potest, quod alioquin evidentissimum periculum sit aberrandi enormiter a laudatissima intentione et mente illustrissimi fundatoris et hujus Academiae benefactoris maximi, qui adeo lectiones illas trilingues instituit, ut per litterarum adminiculum, ornamentum et lumen, depulsa quae tunc regnabat barbarie, omnibus hujus Studii generalis Facultatibus debitus suus splendor, honos et perfectio redderetur, atque ut etiam contra horum temporum haeterodoxos politiori litteratura fucum facientes proferre posset haec Universitas, uti semper hactenus fecit, orthodoxae fidei defensores illustrissimos, omnibus numeris absolutos, adeo ut hic agatur non solum de fideli fundationis provisione, quod ipsum per se grave est, sed de commodo etiam, honore et celebritate *Almae Matris*, de ipsius Ecclesiae, et Reipublicae praesidio et bono, quae rationes tanto magis probari debent venerabilibus Dominationibus vestris, quod omnino conformes sint institutis et moribus hujus Academiae, a quibus ne quidem Rex ipse se eximere voluit, nimirum quod nulla hic lectio publica conferri possit, nisi petito prius et habito super competentium capacitate illius Facultatis ad quam pertinet, testimonio et judicio. Accedit quod, ut meminisse possunt seniores Academici, pro hac eadem lectione Graeca similis probatio adhibita fuerit, semel cum de ea certaret praefatus doctor Martin, et iterum cum idem vocatus ad professoratum seminarii episcopalis Mechliniensis linguae Graecae professionem deseruisse videbatur. Cum igitur memoratae Oratoris petitioni et rationibus, ut videtur, aequissimis, acquiescere hactenus nolint reliqui duo domini provisores collegii trilinguis praefati, etiamsi in hoc specialiter pluries fuerint convocati, hinc cogitur Orator recurrere ad Magnificum dominum totamque hanc Almam Universitatem, enixe rogans et supplicans ut in hac parte suffragari dignentur voto et petitioni supplicantis, nempe ut, interposita auctoritate sua, omni meliori modo efficiant ut in casu proposito ad linguae Graecae professionis collationem non procedatur nisi habito prius per concursum publicum, vel saltem per examen legitimum, ut supra dictum est, de aspirantium eruditione et peritia, judicio.

» J.-B. Schoeps. »



INDEX LITTÉRAIRE

OU

TABLE DES AUTEURS ET DES OUVRAGES ANCIENS EXPLIQUÉS, PUBLIÉS, TRADUITS OU ANNOTÉS, AINSI QUE DES OUVRAGES DE GRAMMAIRE ET DE PHILOLOGIE QUI ONT UNE MENTION SPÉCIALE DANS CE MÉMOIRE [1].

A.

B.

[1] Nous avons indiqué de préférence dans cette table les livres et les éditions dont on n'a pas relevé jusqu'ici l'importance dans la plupart des ouvrages d'histoire littéraire et de bibliographie, et surtout ceux qui font le mieux juger de la direction donnée aux travaux du collége des Trois-Langues. Il va de soi que nous n'avons pas compris dans cette table les écrits nombreux et connus de nos plus célèbres savants, dont l'énumération et la description ont trouvé place dans des notices et des collections justement estimées.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J.

L.



M.

O.

P.

S.

T.

V.

X.

ONOMASTICON

OU

TABLE ALPHABÉTIQUE DES PROFESSEURS ET DES SAVANTS, DES PRÉSIDENTS ET AUTRES FONCTIONNAIRES, AINSI QUE DES PERSONNAGES CÉLÈBRES, CITÉS DANS CE MÉMOIRE.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J.

K.

L.

M.

N.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

W.

X.

Z.



ERRATA.

Page 3, notes 1 et 2. — Transposez les chiffres.
— 9, ligne 25 : originaire de Gand. *Lisez :* originaire de Cassel.
— 95, ligne 17 : n'approuve. *Lisez :* n'approuva.
— 141, ligne 13 : en février 1525 (vieux style). *Lisez :* 1526.
— 173, ligne 6 : XVIme siècle. *Lisez :* XIVme siècle.
— 199, ligne 15 : Jacques Teign. *Lisez :* Jacques Teyng.
— 203, note 4, ligne 2 : *dedecorat.* Lisez : *condecorat.*
— 216, ligne 22 : en 1617. *Lisez :* en 1618.
— 217, note 1, ligne 2 : 1617. *Lisez :* 1618.
— 220, lignes 8, 9 et 15 : Van den Burgh. *Lisez :* Vander Burgh.
— 251, ligne 23 : Andreas Haïus. *Lisez :* André Hoyus ou Van Hoye.
— 322 (épigraphe) : *acundi.* Lisez : *facundi.*
— 343, ligne 4 : de Sénèque d'Aurélius Victor. *Lisez :* de Sénèque et d'Aurelius Victor.
— 347 (épigraphe) : *Perite.* Lisez : *Perire.*
— 352, ligne 5 : Christophe. *Lisez :* Chrétien.
— 360, ajoutez à la note : *Academia Lovan.,* ed. alt., pages 76-77.

TABLE DES MATIÈRES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN.

NOTICE

SUR

LE BARON DE STASSART,

PAR

M. EUGÈNE VAN BEMMEL,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES.

(Mémoire couronné le 26 mai 1856.)

> Il faut plus qu'on ne pense de force d'âme et de courage d'esprit pour ne jamais franchir les bornes de la modération. (*Pensées de Circé*, 211.)

Le 3 novembre 1851, le baron de Stassart vint mettre à la disposition de l'Académie « un capital de deux mille seize francs en rentes sur l'État belge, pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel, qui, tous les six ans, à la suite d'un concours, ouvert deux années d'avance, fût décerné, par la classe des lettres, à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre [1]. »

Cette noble et généreuse initiative fut accueillie avec la plus vive gratitude, et, à la mort du baron de Stassart, arrivée le 10 octobre 1854, l'Académie crut devoir ouvrir la série de ces concours par une notice sur le baron de Stassart lui-même. C'était rendre un juste hommage à la mémoire du donateur, et l'idée était, sans aucun doute, des plus heureuses.

L'Académie ne s'en tint pas là cependant. Elle devait à la mémoire du défunt « le même tribut de reconnaissance qu'elle s'est toujours plu à payer aux hommes qui l'ont secondée avec le plus de succès dans ses travaux. » Un ouvrage produit par un concours serait arrivé d'ailleurs tardivement, et il importait que la manifestation de l'Académie fût prompte. Le secrétaire perpétuel fut invité à préparer une notice sur le baron de Stassart [2].

[1] *Bulletin de l'Académie*, t. XVIII, 2me partie, p. 420.

[2] Séance du 6 novembre 1854.

Cette notice, lue en séance publique de la classe des sciences, le 17 décembre 1854, est une œuvre remarquable. Tout en ne prétendant y mentionner que les principaux faits, M. Quetelet présente ces faits dans leur véritable enchaînement, et en donne une appréciation pleine de délicatesse. Les notes, extrêmement multipliées, les citations tirées des manuscrits légués par le baron de Stassart à l'Académie, les fragments de mémoires, toutes les pièces qui forment l'*appendice* de ce travail, sont aussi des plus importantes, et offrent un secours immense à l'auteur d'un travail plus développé.

« Si j'avais à considérer notre confrère comme homme d'État, dit M. Quetelet [1], je devrais faire passer sous vos yeux la plupart des grands événements de notre histoire contemporaine. Tel n'est certainement pas la tâche qui m'est imposée. La classe des lettres a plutôt désiré voir retracer, ici, quelques souvenirs de la vie intime du défunt, sans renoncer toutefois à entendre parler des services éminents qu'il a rendus à son pays : elle a, de plus, réservé à un concours le soin d'apprécier ses mérites, en l'étudiant avec plus de détail sous différents aspects. »

Je me suis conformé à ces intentions, j'ai surtout adopté la dernière idée en composant ma *Notice* de trois grandes parties, dans lesquelles je considère successivement *la vie publique*, *la vie littéraire* et *la vie intime* du baron de Stassart.

La première partie montre le fonctionnaire et l'homme d'État, mêlé, comme le dit M. Quetelet, à tous les grands événements de l'histoire contemporaine. La deuxième partie s'occupe de l'écrivain, du penseur, du moraliste, de l'académicien et de l'orateur. La troisième, enfin, ne traite que de l'homme, de son caractère, de ses sentiments, de ses habitudes et de ses relations intimes.

[1] *Notice*, p. 5.

NOTICE

SUR

LE BARON DE STASSART.

I.

VIE PUBLIQUE.

—

Goswin-Joseph-Augustin, baron de Stassart, naquit à Malines le 2 septembre 1780. Sa famille, fort ancienne, puisqu'elle descend, selon Hemricourt, des premiers seigneurs de Neufchâteau, reçut de Charles-Quint, *motu proprio*, confirmation de noblesse, et de Léopold II le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture. Cette famille, qui s'était illustrée par les armes jusqu'à la fin du XVIIme siècle, se distingua ensuite, d'une façon plus remarquable encore, dans la magistrature belge [1]. Le père de Goswin, Jacques-Joseph-Augustin de Stassart, était, lors de la naissance de son fils, conseiller au grand conseil de Malines, et remplit ces importantes fonctions jusqu'à l'époque de la réunion de la Belgique à la France, en 1794.

Si je parle ici de cette noblesse de naissance, ce n'est point que le

[1] Voy. la notice de N.-J. Vander Heyden, extraite du *Nobiliaire des Pays-Bas*.

baron de Stassart y attachât quelque valeur ou s'en attribuât le moindre mérite. Son esprit et ses sentiments étaient trop élevés, trop cultivés surtout pour laisser place à de telles préoccupations, et l'orgueil, sous quelque forme qu'il se présentât, lui inspirait d'ailleurs une horreur trop profonde. Mais les influences de race sont souvent fortes, particulièrement dans le premier âge, et il est nécessaire de connaître l'origine du baron de Stassart, pour comprendre certaines faces de son caractère. On aurait peut-être peine à bien apprécier, sans cela, ce respect pour le souverain, cette fidélité au monarque, qui se révèle dans toute sa vie, dans toutes ses actions, dans ses opinions mêmes, et qui servait de devise à ses armoiries : *semper fidelis.*

C'est précisément par cette idée qu'il débute en écrivant les *Souvenirs* que l'on a retrouvés, à sa mort, parmi les papiers légués à l'Académie, et qui devaient évidemment faire partie du chapitre Ier de ses *Mémoires* [1].

« Des objets de deuil, dit-il, furent pour ainsi dire les premiers qui frappèrent mes yeux. L'impératrice Marie-Thérèse, après quarante années d'un règne glorieux, mourut le 29 novembre de la même année (1780). La douleur fut universelle; l'amour, en ce temps déjà si loin de nous, ennoblissait encore la dépendance; le monarque était considéré comme le père de la grande famille, et les peuples se montraient reconnaissants des soins qu'on donnait au maintien de l'ordre, à l'accroissement de la prospérité publique. »

Je ne puis trop insister, dès l'abord, sur ces tendances, en quelque sorte traditionnelles, qui peuvent être un anachronisme, une anomalie dans notre siècle, mais qui font apparaître sous un jour nouveau des faits en apparence inexplicables dans la conduite et dans la constante manière de voir du baron de Stassart.

Combien ne devons-nous pas regretter que les *Mémoires* dont je viens de citer un fragment n'aient pu être achevés d'après le plan qui nous en a été transmis ! Le simple sommaire du premier chapitre semble nous initier déjà, par l'imagination, à cette vie intime de la première jeunesse, dont

[1] Voy. l'*Appendice* à la notice de M. Quetelet.

l'influence est si décisive sur toute la carrière que l'homme parcourt dans la suite. Voici ce sommaire :

« 1780-1802. — Mes premières années; la Belgique telle qu'elle était sous le gouvernement autrichien. Émigration à l'approche des armées républicaines en 1794. Dusseldorf, la Westphalie, retour dans nos foyers. Mes études au collége de Namur, ensuite chez moi; publication de mes premiers ouvrages. Je vais chercher mon père à Francfort, après le IV brumaire. Mort de mon grand-père; séjour à la campagne. Je pars pour Paris. »

Le jeune de Stassart alla donc, en 1802, terminer ses études à l'université de jurisprudence de Paris, où ses succès ne tardèrent pas à appeler sur lui l'attention du gouvernement. Le 5 août 1804, il fut nommé, par décret impérial, auditeur près le Conseil d'État, et, vers la fin de l'année suivante, à l'âge de 25 ans à peine, il partait pour Inspruck comme intendant du Tyrol et du Vorarlberg.

Une activité extraordinaire, jointe à une prudence et à une modération fort rares dans l'extrême jeunesse, lui firent confier successivement plusieurs missions aussi importantes que délicates. Partout son esprit conciliant et sa probité sévère lui attirèrent, dans les circonstances les plus difficiles, la bienveillance de l'empereur et de ses ministres, autant que l'amour et l'estime des populations vaincues. Intendant de l'armée et des pays conquis à Varsovie, sous les ordres du comte Daru, en décembre 1806; intendant d'Elbing et de la vieille Prusse, en février 1807; peu de temps après, intendant de la Prusse orientale jusqu'à Tilsitt; puis de la Prusse occidentale à Marienwerder et à Marienbourg; puis, enfin, de la moyenne Marche à Berlin, au mois de mai 1808, sa conduite ne se démentit pas un seul instant.

A son départ d'Elbing, la régence de cette ville avait manifesté l'intention de lui offrir un présent considérable : il déclara qu'il n'acceptait que des lettres de bourgeoisie [1]. A Kœnigsberg, où il avait obtenu qu'une contribution de huit millions imposée à la ville fût supportée par toute la province, des députés vinrent l'en remercier, et voulurent lui faire

[1] Manuscrits cités par M. Quetelet, *Notice*, p. 12.

accepter dix mille ducats, en témoignage de reconnaissance : « Voudriez-vous, Messieurs, s'écria-t-il, me faire rougir d'un acte de justice? » A Berlin, au contraire, il mit fin, avec une remarquable énergie et une grande habileté, à la disette factice qui désolait cette capitale, et toutes les mesures administratives qu'il prit durant ces diverses intendances furent, en général, considérées comme excellentes [1].

Nommé sous-préfet d'Orange, et, bientôt après, en 1810, préfet de Vaucluse, le baron de Stassart se rendit l'idole de ses administrés par sa douceur, sa bienveillance, son esprit de conciliation, autant que par son zèle infatigable, par la protection éclairée qu'il accorda aux arts et aux lettres, et par les améliorations de tout genre qu'il parvint à réaliser.

Assurément cette tâche était plus facile que toutes celles dont on l'avait chargé jusqu'alors. La résidence était charmante aussi, sous le rapport des sites pittoresques et des monuments de l'art, et la vive imagination d'un jeune poëte devait y trouver bien des éléments d'inspiration. C'est encore à cette époque que le baron de Stassart conclut avec Mlle Caroline du Mas de Peysac, un hymen qui mit le comble à ses vœux, et lui assura une félicité douce et durable; en un mot, tout sembla se réunir pour faire de ces deux années les plus belles de sa vie.

Mais les circonstances ne font pas tout l'homme, et c'est au caractère même du baron de Stassart qu'il faut attribuer l'affection profonde que lui vouèrent les habitants d'Orange et de Vaucluse; c'est à son dévouement, à la sagesse de ses mesures, à son influence toute personnelle, qu'ils furent redevables de la prospérité dont ils jouirent ensuite pendant tant d'années.

Une simple nomenclature des actes du baron de Stassart, pendant sa préfecture, pourra donner une idée de l'étonnante activité dont il était capable, lorsque ses fonctions lui donnaient le pouvoir de répandre les bienfaits. Pour les améliorations matérielles ou administratives, on lui dut la réorganisation des écoles primaires, l'amélioration des hospices et des bureaux de bienfaisance, l'extinction de la mendicité, la propagation

[1] Voy. en général la notice placée en tête des *OEuvres diverses*.

de la vaccine, et les encouragements efficaces à la culture du coton et du mûrier. Pour les lettres et les beaux-arts, on lui dut le monument, élevé par ses soins et à ses frais, à la mémoire du vertueux évêque Dutillet, un prix fondé pour l'éloge de Pétrarque à l'athénée de Vaucluse, l'érection d'une société d'agriculture, de lettres et de beaux-arts, la fondation de la bibliothèque publique d'Orange, à laquelle il fit le premier un don de 1186 ouvrages, la restauration de l'arc de triomphe d'Orange, le cours qui conduit aux eaux de Vacqueyras et la charmante promenade à laquelle l'acclamation publique a donné le nom de *de Stassart*. Enfin, il prodigua des secours nombreux aux malheureux ruinés par la déastreuse inondation du Rhône, en 1810, concilia les catholiques et les protestants alors en lutte ouverte dans tout le midi de la France, et ramena au devoir, par la seule persuasion, de nombreux rassemblements de conscrits réfractaires cantonnés dans les communes voisines du Mont-Ventoux [1].

Faut-il s'étonner, après tout cela, de l'enthousiasme que les populations de ces localités ressentirent pour leur jeune préfet? enthousiasme qui subsista aussi vivace pendant plus de trente années, qui se transmit même à la génération suivante, et dont le baron de Stassart recueillit encore les témoignages en 1840, alors que, se rendant à Turin en qualité de ministre plénipotentiaire du roi des Belges, il voulut revoir la contrée où il avait été si heureux [2].

. Faut-il s'étonner de voir cet enthousiasme se manifester de toutes les façons, en 1810 et 1811, par des chants, des poésies, des fêtes en l'honneur du préfet? Mais ce n'est pas dans les hommages officiels que j'irai chercher la preuve de ses vertus et de son mérite. Voici un fragment d'une lettre écrite d'Orange, le 10 janvier 1810 [3], par M. Augier, le père du charmant auteur de *Gabrielle* et de *la Ciguë :*

. . . . . « Jusqu'à présent, Orange n'avait été renommée que par un cirque et un arc de triomphe, restes majestueux de la magnificence romaine. Maintenant, mon ami, elle possède un trésor infiniment plus

[1] Voy. l'*Almanach de l'arrondissement d'Orange*, pour 1810, 1 vol. in-8°.
[2] Voy. ses touchantes paroles à ce sujet, OEuvres, p. 1039.
[3] Insérée dans l'*Almanach d'Orange*.

rare et plus précieux que ces antiques monuments. C'est un sous-préfet qui joint aux talents les plus brillants les qualités les plus respectables. Savant modeste, magistrat généreux, il a souvent donné des preuves d'un désintéressement vraiment héroïque. Encore dans l'âge des passions, il n'en a d'autres que celle de faire le bonheur de tous ceux qui l'environnent. Accoutumé aux douceurs de la vie, il ne craint pas d'aller dans l'humble cabane du pauvre, porter des consolations et des secours. Protecteur des lettres, qu'il cultive lui-même avec beaucoup de succès, il encourage les jeunes talents par des éloges ou par de flatteuses récompenses; il va chercher le savant dans l'obscurité de son cabinet, et préfère sa société à celle des cercles les plus brillants. Sa politesse égale ses autres qualités.....

» Je te laisse à penser combien un pareil homme doit être cher à tous ses administrés. Il n'y a qu'une voix sur son compte, et l'on ne peut parler de lui sans que le langage de la vérité ne ressemble à celui de la flatterie.

» Un si beau sujet n'a pas manqué d'être célébré mille fois en vers et en prose. Voici ma quote-part du tribut universel que l'admiration a arraché aux muses vauclusiennes :

Si dans un homme seul on peignait réunies
Toutes les qualités de l'esprit et du cœur,
A de rares talents, des vertus infinies,
Science, aménité, bienfaisance, douceur;
Si l'on disait qu'il est ami sûr et bon maître :
A ce portrait flatteur et point du tout flatté,
Rendu sans coloris, mais avec vérité,
Toi seul pourrais, Stassart, ne pas te reconnaître. »

Ces vers seraient sans doute désavoués aujourd'hui par le fils de l'auteur, mais on conçoit que, si je les cite ici, ce n'est point pour la beauté de la poésie.

Je me suis un peu étendu sur cette époque de la vie du baron de Stassart, parce que lui-même se la rappelait avec bonheur, avec attendrissement, et que l'on peut y voir, sous son véritable jour, le caractère de

l'homme public dont j'ai entrepris d'esquisser l'éloge. Il importe aussi de ne point perdre de vue ce brillant épisode de sa carrière administrative, pour juger avec impartialité la conduite et les actes du baron de Stassart pendant sa résidence en Hollande.

Autant sa préfecture de Vaucluse avait été agréable et douce, le séjour enchanteur et favorable à ses goûts, la population sympathique et bienveillante, autant sa préfecture des Bouches-de-la-Meuse lui offrit d'embarras, de difficultés, d'obstacles, presque insurmontables et sans cesse renaissants, à toutes ses mesures, à toutes ses intentions même les plus louables. C'est qu'il avait affaire à un peuple indépendant par nature et par habitude, à un peuple où la démocratie avait eu le temps de pousser de profondes et fortes racines, à un peuple hostile depuis des siècles au joug de l'étranger, et impatient de révéler, à la première occasion favorable, son indomptable instinct de patriotisme.

En vain le nouveau préfet essaya-t-il d'allier son aménité, sa modération naturelle à la sévérité qu'exigeaient les circonstances; en vain mit-il en œuvre ce zèle et ce dévouement, ces moyens de persuasion et cette magnanimité qui lui avaient si bien servi jusqu'alors : les Hollandais ne virent jamais en lui qu'un principe, et un principe fatal à leur indépendance, à leur prospérité.

On a reproché à l'administration du baron de Stassart, en Hollande, de la dureté, de l'obstination, de la passion même : on n'a point fait la part de la position spéciale dans laquelle il se trouvait, on ne s'est pas souvenu surtout de ce respect du devoir, de cette fidélité au souverain qu'il observa pendant toute sa vie, qu'il avait héritée de ses ancêtres, et qui fait le fond de son caractère. Entraîné d'ailleurs par l'influence magnétique du grand empereur, enivré de sa gloire, ébloui de son prestige, saisi tout à la fois par le cœur et par l'imagination, le jeune magistrat avait voué à son maître une admiration sincère, enthousiaste, presque exclusive : il avait peine à concevoir, à cette époque du moins, le sentiment tout populaire de la résistance chez des nationalités opprimées.

Les discours prononcés à la Haye par le baron de Stassart, et dont

M. Polain a fait hommage à l'Académie [1], sont surtout curieux par cette tendance qui s'y manifeste à chaque phrase, à chaque mot, pour ainsi dire, et peuvent servir à expliquer une conduite, en apparence condamnable, ou du moins en dehors de toutes nos idées actuelles.

« Soldats, — s'écrie le préfet des Bouches-de-la-Meuse, le 15 août 1812, en s'adressant à la compagnie de réserve en garnison à la Haye, — soldats, que ce jour, où l'airain, devenu l'interprète de notre amour et de notre reconnaissance, proclame la fête de NAPOLÉON LE GRAND, est cher à tous les peuples qui composent la nation française! Je l'ai choisi ce jour mémorable, pour vous donner un témoignage éclatant de ma confiance; je l'ai choisi pour vous remettre ce drapeau que vous saurez défendre, s'il en est besoin, au prix même de votre sang. Vous allez voir flotter, au milieu de vous, ces trois couleurs qui, depuis vingt ans, font l'étonnement et l'admiration de l'Europe. Ralliés sous ces nobles enseignes, puissiez-vous bientôt participer à la gloire de combattre et de vaincre les ennemis de votre patrie! Que ne vous est-il permis de suivre nos aigles victorieuses dans les champs de la Pologne et de la Russie! Mais le devoir vous enchaîne ici...... »

De tels discours n'étaient pas de nature sans doute à lui attirer les sympathies des Hollandais; mais le baron de Stassart, en prononçant ces paroles, faisait ce qu'il pensait être son devoir, et jamais, à aucune époque de sa longue carrière, il n'hésita un instant sur ce point, même au risque de perdre sa popularité.

Quelques écrivains ont cherché à réhabiliter, à leur point de vue, le préfet des Bouches-de-la-Meuse. M. le chevalier Pascal-Lacroix, entre autres, a prétendu, dans sa *Notice,* que le baron de Stassart avait accordé aux négociants hollandais des faveurs contraires au système continental. Cette sorte d'excuse a été repoussée avec énergie par le baron de Stassart lui-même, dans une note écrite sur un exemplaire de la *Notice :* « C'eût été, ajoute-t-il, m'écarter de mes devoirs [2]. »

Le devoir, en effet, voilà toute sa règle de conduite, voilà son excuse

[1] *Notice* de M. Quetelet, p. 15, à la note.
[2] *Idem.*, p. 16, à la note 1re.

et sa justification, si tant est qu'il lui faille une justification ou une excuse.

Cependant, les difficultés se multipliaient de plus en plus, à mesure qu'approchait le moment de la crise. Après avoir réussi à dompter plusieurs émeutes, au commencement de l'année 1813, dans l'île d'Oud-Beyerland, à la Haye et à Leyde, le baron de Stassart fut enfin contraint de quitter son poste le 17 novembre, à la suite du prince Lebrun, gouverneur général, qui avait évacué Amsterdam dans la nuit du 15 au 16.

En 1814, nous retrouvons un instant le baron de Stassart au siége de Paris, faisant les fonctions d'officier supérieur d'ordonnance auprès du roi Joseph. Il refuse la préfecture de l'Indre, que lui offrait le prince Lebrun, et, l'abdication de Fontainebleau ayant été prononcée, il se retire en Allemagne chez quelques membres de sa famille. Les Cent-Jours le ramènent en France, le 25 mars 1815, et le 16 avril l'empereur le charge d'une mission de confiance à Vienne, avec des pleins pouvoirs pour négocier le maintien du traité de Paris. N'ayant pu aller plus loin que Lintz, il trouva cependant moyen d'expédier à l'empereur d'Autriche les pièces dont il était porteur, en les accompagnant d'un rapport écrit à la hâte, sur une table d'auberge, dans la petite ville de Velz. Voici le commencement de ce rapport, remarquable à plus d'un titre [1].

« *A Sa Majesté l'empereur d'Autriche.*

» Sire,

» J'ai trois maîtres que j'espère servir également bien..., l'honneur d'abord, le prince qui a reçu mes premiers serments (l'empereur Napoléon), et Votre Majesté, qui daigna m'accorder sa clef de chambellan comme un témoignage de bienveillance, pour la conduite que j'ai tenue, en 1806, dans le Tyrol, où je remplissais les fonctions d'intendant, ainsi qu'en mémoire des services rendus par mes ancêtres à l'auguste maison d'Autriche, pendant plus de trois siècles. »

Le plénipotentiaire expliquait ensuite à l'empereur, d'une façon tout

[1] Voy. aux *Causeries littéraires*, Œuvres, p. 1073.

à la fois ferme et persuasive, la nécessité de maintenir la paix ; il faisait un tableau brillant de la force et de la grandeur de la France, et parlait de l'union formidable que la nouvelle constitution venait de cimenter entre le souverain et le peuple. « Je ne dois pas vous laisser ignorer, Sire, ajoutait-il énergiquement, que l'absence forcée de Sa Majesté l'impératrice Marie-Louise, celle du prince impérial et le renvoi des courriers français exaltent toutes les imaginations, toutes les têtes ; » et il terminait son rapport par cette parole pleine de dignité : « Je serais au désespoir d'être obligé de remettre à Votre Majesté ma clef de chambellan. »

Cette négociation, comme on sait, resta sans issue. Le baron de Stassart, à son retour à Paris, fut nommé maître des requêtes en service extraordinaire, et avait même été désigné pour être commissaire général de la Belgique, lorsque arriva le désastre de Waterloo.

Rentré alors dans la vie privée, retiré à son château de Corioule, le baron de Stassart prit part au mouvement littéraire qui signale à cette époque une véritable renaissance dans les provinces belgiques. Mais, compris dès 1815, dans l'organisation du corps équestre de la province de Namur, il fut élu, en 1818, membre des états provinciaux, et, en 1821, membre de la seconde chambre des états généraux, où plusieurs élections successives le maintinrent jusqu'en 1830.

Nous entrons ici dans la période peut-être la plus importante de la vie publique du baron de Stassart, celle qui est la plus digne d'exciter nos sympathies, à nous Belges, et qui a fait du nom de Stassart un des plus populaires dans notre pays.

Sans doute qu'il y avait dans cette opposition, dans cette résistance ouverte au gouvernement hollandais, quelques souvenirs, quelques regrets même du temps où la Belgique était réunie à la France. L'empereur Napoléon paraissait au baron de Stassart un souverain plus légitime que le roi Guillaume, et l'alliance avec la France plus avantageuse que la réunion à la Hollande. Mais à cette époque, il importe de le remarquer, ne se sentant lié aux Bourbons ni par devoir ni par reconnaissance, il manifesta en toute occasion un sincère et véritable patriotisme.

Les discours qu'il prononça aux états généraux pendant neuf sessions

consécutives, eurent, la plupart, un immense retentissement, et l'on peut dire que les idées les plus généreuses, les plus élevées s'y trouvent développées avec la sagesse et la fermeté que j'ai déjà signalées plus d'une fois dans la conduite de l'intendant et du préfet de l'empire.

Ces idées, presque toujours en opposition avec celles du gouvernement, n'étaient cependant pas toujours celles d'un parti dont il eût accepté le mot d'ordre et qui l'eût entraîné à quelque opinion exclusive.

« La province de Namur, dit-il[1], m'avait élu membre de la seconde chambre des états généraux, en 1821. J'y défendis les intérêts de mon pays avec le zèle et la conscience de l'homme d'honneur, mais sans m'écarter toutefois des règles de la modération. Je combattis toutes les doctrines exagérées, de quelque part qu'elles vinssent.... » — C'est l'un des traits les plus saillants du caractère du baron de Stassart.

Ainsi, la liberté illimitée du commerce lui semble une chose utile et juste, mais il ne l'admet qu'en principe, et exige pour l'application une rigoureuse réciprocité[2]. Ainsi les droits de timbre et d'enregistrement lui sont odieux, mais il se garde d'en demander la suppression complète, et ne veut dans la perception de ces droits qu'une certaine mesure[3]. Ainsi il s'oppose avec force à ce que l'on rende des priviléges quelconques à la noblesse, mais il ne voit aucun inconvénient aux majorats « qui lui donnent, dit-il, cette indépendance héréditaire, par laquelle elle est le soutien d'une sage liberté[4]. » Ainsi encore il se prononce contre toute centralisation absorbante, mais en considérant « comme souverainement impolitique cette continuelle tendance à détacher du point central les différentes parties du royaume, pour y créer des intérêts divergents, pour les transformer en autant de petites républiques régies par des règlements disparates et soumises à la plus incroyable bigarrure dans la perception des impôts[5]. »

[1] *Coup d'œil rétrospectif*, en tête des *Discours*, OEuvres, p. 514.
[2] *Sur le tarif des douanes*. OEuvres, pp. 553 et 608.
[3] OEuvres, pp. 563 et 568.
[4] *Discussion du nouveau Code civil*. OEuvres, p. 528.
[5] *Budget de* 1824; OEuvres, p. 562.

Mais, dans une foule de questions où la justice, l'humanité, le bien-ê tre matériel ou la prospérité de la nation étaient en jeu, nous voyons le baron de Stassart oublier cette modération même qui semble le fond de son caractère, et, s'abandonnant à ses généreux instincts, défendre avec vivacité la cause la plus noble.

Il ne cesse de réclamer des lois qui favorisent l'industrie agricole et qui la débarrassent des entraves que le pouvoir lui impose [1]. Il demande la liberté de la chasse pour chaque propriétaire, et obtient l'abrogation d'un arrêté qui affermait la chasse au profit des communes [2]. Il veut que les enfants trouvés soient à la charge de l'État [3]. Dans la discussion du nouveau code civil, il se prononce pour le testament olographe qui représente la liberté absolue en fait de testaments, et pour le maintien du divorce, contrairement à certains scrupules religieux [4]. Il réclame la liberté des langues et le rétablissement du jury [5]. Quant aux impôts, il admet l'impôt sur le vin, sur les boissons distillées à l'étranger [6], mais il s'élève avec force contre les impôts si impopulaires prélevés sur le sel, sur la bière, sur la mouture des grains et sur l'abatage [7].

Parfois ces discours témoignent d'une éloquence peu commune, que l'orateur puisait dans un sentiment naturel d'équité ou de noble indignation. C'est ainsi que ses paroles sur *le trafic de la traite des nègres* [8] ont été citées comme modèle par M. Dupin, dans ses *Notions élémentaires sur la justice, le droit et les lois.*

A mesure, surtout, que les circonstances devenaient plus critiques, à mesure que le sentiment public se prononçait avec plus de force contre les abus du régime hollandais, et que, par suite, la résistance des gouvernants devenait plus vexatoire, plus obstinée et plus tyrannique, les discours du député de Namur prennent une chaleur extraordinaire, une énergie entraînante; ce sont des satires, des pamphlets, des philippiques

[1] Discours aux états généraux, *passim.*
[2] OEuvres, p. 517. | [3] *Id.*, pp. 562 et 575. | [4] *Id.*, pp. 523 et 528.
[5] *Id.*, pp. 533 et 536. | [6] *Id.*, pp. 540, 543 et 551.
[7] *Id.*, pp. 541, 542, 545, 549, 550, 556, 613, etc.
[8] Séance du 18 décembre 1824. OEuvres, p. 577.

tantôt piquantes, tantôt terribles. La discussion des budgets, les innombrables pétitions apportées chaque jour aux états généraux, les rapports sur les projets de loi [1], tout lui sert d'occasion ou de prétexte pour combattre un gouvernement désormais odieux au peuple belge.

Je ne puis résister au désir de citer ici l'exorde d'un admirable discours prononcé le 24 avril 1829, et dans lequel, d'une façon à la fois adroite et ferme, ironique et vigoureuse, il résume les principaux griefs pour le redressement desquels on ne cessait de pétitionner. Ce discours était prononcé en faveur du projet de loi relatif à la presse [2].

« On ose imprimer que c'est une maladresse aux gouvernants de donner l'exemple du mépris pour une charte qui seule constitue leurs droits et leur sert de sauvegarde; on ose imprimer qu'il est temps de mettre en pratique, avec toutes les conséquences qu'ils entraînent, les principes consacrés par la loi fondamentale, et que la théorie ne suffit point; on ose imprimer que l'éducation constitutionnelle des Belges faisant chaque jour d'immenses progrès, on ne parviendra plus à les mettre en état de guerre intestine pour des opinions divergentes sur des matières abstraites et délicates, qui tiennent à l'asile inviolable de la conscience, et qui ne doivent pas, d'ailleurs, les empêcher de s'entendre quand il est question de remplir un devoir patriotique; on ose imprimer que les états provinciaux ne sont pas un rouage inutile dans notre édifice social, qu'ils ont des attributions déterminées, *qu'ils peuvent appuyer les intérêts de leurs provinces et de leurs administrés près du roi et des états généraux*, et que le ministère, pour peu qu'il se pique de prudence, se gardera bien de porter atteinte désormais à leurs prérogatives; on ose imprimer qu'il est non moins injuste qu'impolitique de créer, en quelque sorte, dans un même État, deux parties distinctes, d'avoir des cantons privilégiés, de favoriser telle ou telle formule religieuse, et de faciliter à tel ou tel accent particulier l'accès aux emplois, de manière que la désinence septentrionale prévale dans les noms

[1] Voy. surtout : *Sur les changements proposés à la législation sur la presse*, Œuvres, p. 607. *Sur la loi relative aux délits séditieux*, Id., p. 611. *Sur les pétitions pour le redressement des griefs*, pp. 620 et suiv. *Sur la liberté de la presse*, pp. 629, 633, 634, 640, 646.

[2] Œuvres, p. 626.

dont se compose la longue pancarte de nos généraux; et qu'elle se reproduise dix-sept fois sur vingt et un dans la liste de nos agents diplomatiques, ou six fois sur sept au tableau de nos ministres, afin, sans doute, que le midi n'ait pas trop à se plaindre des méridionaux, si la marche des affaires n'est pas meilleure; ON OSE IMPRIMER que la réunion de deux pays sous le même sceptre, sans que l'un ait subi le joug militaire de l'autre, exige une égalité parfaite dans la distribution des faveurs et des charges, et que, si, dès le principe, on s'est écarté de cette règle, nonobstant les obligations imposées par le traité de Londres, ce n'est pas un motif pour s'obstiner à suivre une route dont le terme serait un affreux précipice; ON OSE IMPRIMER qu'il faut laisser à chacun le libre usage de la langue qui lui convient le mieux pour la stipulation de ses intérêts privés, et qu'une politique sage, élevée, prévoyante, se serait empressée de rétablir ces légions wallonnes où, sous la république des Provinces-Unies, le commandement se faisait en français, mesure propre à doubler l'enthousiasme du patriotisme, au jour du danger, par une noble et généreuse émulation entre les habitants des diverses contrées; ON OSE IMPRIMER que le dogme de l'infaillibilité ministérielle est tellement absurde, qu'il est difficile de croire à la bonne foi de ses zélés sectateurs; on ajoute que les ministres sont tenus pour responsables chez nous, parce qu'ainsi le veulent tout à la fois notre régime représentatif, la saine raison, le respect et la sûreté du trône; ON OSE IMPRIMER que, si, dans ses écoles (qu'il fera bien de rendre les siéges d'études solides, profondes et dirigées par des professeurs imbus de nos souvenirs nationaux), le gouvernement éloigne avec soin tout ce qui pourrait effaroucher une secte ou l'autre, il regardera néanmoins comme un devoir de laisser toute liberté de doctrine et de méthode aux établissements particuliers; ON OSE IMPRIMER que moins la liberté de la presse aura d'entraves, et moins ses abus deviendront redoutables; ON OSE IMPRIMER que la charge des impôts est accablante, que des économies sont indispensables et qu'il ne serait pas impossible de retrancher six ou sept millions du budget de nos dépenses; enfin L'ON OSE IMPRIMER l'apologie des demandes en redressement de griefs, et même les considérer comme des témoignages de confiance pour un prince qu'il suffira d'éclairer sur la

fausse direction donnée aux affaires par ses ministres, pour le voir ramener tout à l'ordre légal. — C'est une horreur! C'est un scandale inouï! La licence de la presse est à son comble!.... N'est-ce pas ainsi que raisonnent certaines excellences?.... La liberté de la presse n'est à leurs yeux que la liberté de dire ce qui flatte le pouvoir; la vérité les irrite; on ne pardonne pas à nos jeunes publicistes cette espèce de fièvre du bien public que leur reprochait un homme d'esprit de ma connaissance, tout en regrettant que ce ne fût pas une maladie plus contagieuse; nos hommes d'État, furieux de ne pouvoir plus exploiter au profit de leur inepte despotisme une législation usée et flétrie, voudraient la rajeunir sous une forme nouvelle. »

Tout fut inutile cependant. L'esprit public, si hautement manifesté par la bouche des hommes les plus éminents de la nation, ne fut pas un instant écouté du roi et des ministres qu'un aveugle entêtement précipitait à leur ruine. En ce moment suprême, les luttes de partis vinrent à cesser spontanément; on avait senti le besoin de se réunir contre l'ennemi commun. « De là, dit le baron de Stassart lui-même [1], cette union formidable des catholiques et des libéraux. Elle fit éclater, en septembre 1830, une révolution qui, malgré tous les obstacles qu'elle eut à vaincre, produisit l'indépendance de la Belgique. Ce qui venait de se passer à Paris, au mois de juillet, avait précipité ce mouvement auquel la maladresse et la tergiversation du gouvernement hollandais donnèrent bientôt des proportions gigantesques. »

Le baron de Stassart, comme il arrive toujours dans ces moments de crise et de passion, avait été plus loin qu'il ne l'avait voulu, plus loin même qu'il ne le pensait. Il avait désiré des réformes, mais non une révolution, et la révolution était déjà dans tous les esprits, elle était, en quelque sorte, accomplie, qu'il rêvait encore des moyens de conciliation [2]. Aussi n'hésita-t-il pas à remplir la mission dont les notables de Namur le chargèrent au commencement de septembre 1830, et qui con-

[1] *Coup d'œil rétrospectif,* OEuvres, p. 514.

[2] Voir les deux lettres trouvées dans les papiers du défunt, et publiées par M. Quetelet, à la suite de sa *Notice.*

sistait à porter à la Haye, conjointement avec MM. Zoude, Brabant, de Bruges de Branchon et le comte de Quarré, une adresse au roi des Pays-Bas. Mais cette tentative, rendue vaine par l'obstination du monarque, faillit même devenir fatale au baron de Stassart, en qui le peuple reconnut l'ancien préfet des Bouches-de-la-Meuse. Le courage personnel ne lui manqua pas en cette circonstance, et il ne craignit point de se désigner lui-même à l'émeute pour éloigner le danger de la tête de ses collègues [1].

Au retour de cette périlleuse mission, le baron de Stassart fut reçu par les Namurois avec tous les témoignages du plus vif enthousiasme. Cette popularité qu'il avait perdue en Hollande, pour avoir suivi ses devoirs trop scrupuleusement, il la retrouvait heureusement chez ses compatriotes, et précisément par les mêmes motifs.

Malgré tous les dangers qui l'avaient menacé et qu'il pouvait craindre encore, le baron de Stassart ne laissa pas de retourner en Hollande, quelques jours après, pour assister à l'ouverture des états généraux. Mais le discours du trône était conçu de manière à ne plus lui permettre le moindre espoir, et, sur le point d'être arrêté, même en Belgique, il fut contraint de chercher un asile à Givet.

A peine la révolution de septembre eut-elle éclaté, que le baron de Stassart fut appelé à la présidence du comité de l'intérieur. Cette révolution, qu'il avait, sinon prévue, au moins préparée, devait avoir toutes ses sympathies [2]; mais, ami de l'ordre et de la modération, il eut peine à se faire au tumulte et à la confusion inséparable de toute commotion populaire. Il préféra le gouvernement de la province de Namur au poste important qui lui avait été confié, et qu'il ne conserva que huit jours, du 1er au 8 octobre. S'appliquant à faire renaître la sécurité, la confiance, la prospérité dans sa province, calmant les haines, prévenant les réactions, et donnant lui-même l'exemple d'un oubli complet des anciennes animosités [3], il reprit peu à peu les habitudes de bienveillance, de zèle et

[1] Voir le rapport de la commission d'adresse, inséré le 8 septembre 1830 dans le *Courrier de la Sambre*.

[2] Voir la proclamation adressée aux habitants de Namur. Œuvres, p. 780, à la note.

[3] Voir les manuscrits cités par M. Quetelet aux pages 30 et 31 de sa *Notice*.

de dévouement qu'il semblait avoir contractées dans sa préfecture de Vaucluse, et qui n'étaient que les tendances naturelles à son caractère. Il s'y trouva même si heureux, qu'il refusa un instant de quitter ses administrés pour aller siéger au congrès national [1]. Son élection, faite à une immense majorité, le força pour ainsi dire à accepter ces éminentes fonctions; mais, dès le 12 février 1831, il donna sa démission de membre du congrès.

Pendant ces trois mois, les discussions les plus importantes qui furent agitées au sein du congrès, et auxquelles le baron de Stassart prit une part active, eurent pour objet *la forme du gouvernement la plus convenable à la Belgique* et *le choix du chef de l'État.*

Le parti que le baron de Stassart avait à prendre dans la première de ces discussions ne pouvait être douteux, eu égard à ses sentiments, à ses influences de famille, aux préoccupations de toute sa vie. Le discours qu'il prononça, le 19 novembre 1830 [2], est néanmoins un chef-d'œuvre de modération et d'impartialité pour les différents partis. Cherchant à mettre d'accord l'instinct de liberté qui venait de se faire jour en Belgique d'une manière si éclatante, et le besoin d'ordre, de gouvernement stable et régulier, il se prononce pour la monarchie constitutionnelle représentative, rigoureusement limitée, mais héréditaire.

« Des institutions vraiment libérales, dit-il en terminant, des institutions presque républicaines, si l'on veut, mais sous un chef héréditaire qui nous en garantit la durée, voilà ce qui doit nous servir de point de ralliement et prouver à l'Europe que, si nous avons su conquérir notre indépendance, nous saurons aussi la conserver. »

Lorsqu'il s'agit, au congrès, de choisir le chef de l'État, les vues du baron de Stassart se portèrent naturellement vers un prince français qui, tout en assurant la prospérité de Bruxelles, pût amener une quasi-réunion à la France. Mais dès qu'il lui fut démontré que le roi Louis-Philippe craindrait de ratifier une pareille élection, il proposa la candidature du duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène Beauharnais. On peut voir, par cette proposition, combien étaient encore vivaces dans le cœur du baron de

[1] Lettre au *Courrier de la Sambre*, insérée en note à la page 652 des Œuvres diverses.

[2] Œuvres, p. 653.

Stassart, l'admiration et la reconnaissance qu'il avait ressenties pour la famille de l'empereur. Il ne dissimulait point, du reste, que la combinaison en faveur du duc de Leuchtenberg n'était, dans sa pensée, qu'un acheminement à la réunion intime de la Belgique avec la France [1]. Et qui pourrait lui en faire un crime, alors que ce fut le duc de Nemours lui-même, fils du roi des Français, qui, dans la séance du 3 février, obtint la majorité des suffrages [2].

Le duc de Leuchtenberg, bien qu'à peine âgé de vingt ans, était doué de toutes les qualités propres à gagner les cœurs, à gagner l'estime et la confiance des hommes les plus austères.

Il avait lui-même et naturellement cette affabilité, cette modération et cet esprit élevé qui distinguaient à un si haut degré le baron de Stassart. La lettre écrite par le duc à M. de Bassano, le 12 janvier 1831 [3], est aussi digne que touchante, et avait dû lui créer bien des partisans. Il semble impossible, à part toute autre considération, que le baron de Stassart n'ait pas été entraîné vers ce jeune prince par une sympathie en quelque sorte instinctive.

Élu sénateur par la province de Namur, dès l'organisation du sénat, en 1831, le baron de Stassart fut appelé à l'honneur de la présidence pendant sept années consécutives. Il lui appartenait, pour ainsi dire, d'être à la tête de ce pouvoir modérateur par excellence, destiné à contre-balancer, par sa prudence et sa sagesse, les tendances plus vives de la première chambre.

Cette partie de sa carrière, peut-être moins brillante, ne laissa pas de mettre en relief ses grandes qualités, et l'on a remarqué avec raison qu'il ne manqua jamais, en aucune circonstance, de défendre les intérêts des sciences, des lettres et des arts [4]. Plusieurs des questions que les anciens états généraux avaient déjà débattues, lui fournirent aussi l'oc-

[1] Voy. la lettre du baron de Stassart au duc de Bassano. (Huyttens, t. II, p. 400.)

[2] 97 voix sur 192 votants. Le duc de Leuchtenberg en obtint 74, et l'archiduc Charles d'Autriche 21.

[3] Œuvres, p. 658, en note.

[4] Voir la *Notice* de M. Quetelet, p. 32, à la note.

casion de se révéler d'une manière éclatante. Je ne puis oublier de mentionner à ce propos ses discussions avec le ministre, M. le comte de Theux, en 1839.

La position du baron de Stassart à l'égard du ministère venait de se compliquer de difficultés toutes nouvelles. Grand maître de la maçonnerie nationale, il se trouvait, par l'encyclique épiscopale de 1837, et pour ainsi dire malgré lui, hostile au clergé; gouverneur de la province de Brabant depuis le mois de septembre 1834, il contrecarrait, par ses idées administratives, la marche que le ministère avait adoptée. Son influence officielle dut en souffrir, et la session de 1838 le vit éloigner de la présidence du sénat; mais sa popularité n'en fit que grandir encore, et trois arrondissements électoraux, Namur, Nivelles et Bruxelles, le réélurent à la fois et à une immense majorité, en 1839. Le ministère, on le conçoit, ne fit que s'en irriter davantage, et, le 17 juin, le baron de Stassart fut révoqué de ses fonctions de gouverneur, précisément quelques jours après qu'il avait été nommé, par une singulière inconséquence, officier de l'ordre de Léopold.

On se rappelle l'émotion que produisit à Bruxelles une telle mesure, prise dans de telles circonstances. L'administrateur actif et dévoué s'était fait aimer et estimer de la population entière, et les témoignages de sympathie de toutes les classes de la société changèrent sa disgrâce en un véritable triomphe. Plus de trois mille personnes se rendirent processionnellement à l'hôtel du gouvernement, et il fallut toute la fermeté, toute l'éloquence persuasive du baron de Stassart pour empêcher cette démonstration de dégénérer en émeute. Les protestations, les brochures se multiplièrent en peu de jours pour défendre une si noble cause, et une médaille d'or fut décernée par souscription à l'ex-gouverneur du Brabant. Il en avait été de même en 1830, lorsque le gouvernement hollandais avait retiré à l'ancien préfet de l'empire la pension qui lui avait été attribuée; et, sans vouloir tirer aucune induction de ce rapprochement de dates, on peut y remarquer deux révélations analogues d'un caractère noble mais indépendant, conciliant mais ferme.

De telles luttes ne pouvaient plus convenir, cependant, ni à l'âge ni

aux goûts du baron de Stassart, et c'est à partir de cette époque que nous le voyons peu à peu s'éloigner des affaires pour rentrer dans la vie privée, au milieu du cercle d'amis, de littérateurs et d'artistes dont il s'était attiré l'affection. Une mission extraordinaire, en qualité de ministre plénipotentiaire à Turin, en 1840, fut le dernier acte important de sa vie politique.

En 1841, il donna sa démission de la grande maîtrise de la maçonnerie, poste qu'il n'avait accepté que par déférence pour le roi et par dévouement au pays, afin d'éviter qu'on ne fît de cette institution un moyen de correspondance avec le Grand Orient de la Haye, dirigé par le prince Frédéric [1].

En 1847, il cessa de faire partie du sénat. « J'avais accompli, dit-il [2], les huit années de mon second mandat de sénateur; les élections devaient avoir lieu, cette année, pour le Brabant; je fis connaître aux électeurs qui vinrent, de toutes parts, m'offrir d'appuyer ma candidature, qu'ayant vendu quelques propriétés foncières, je cessais d'être éligible, aux termes de la constitution. Je n'étais pas fâché de me replier sur moi-même, de jouir de mon intérieur, de ne plus vivre que pour mes amis et pour mes livres. »

L'année suivante, ayant établi son domicile dans un des faubourgs de Bruxelles, il renonça volontairement au mandat de conseiller communal. Enfin, la perte d'une épouse chérie, arrivée le 8 juillet 1849, le détermina à quitter la vie publique d'une manière encore plus complète, et il refusa même désormais de faire partie des jurys et des commissions qui, jusqu'alors, avaient tenu à honneur de le compter dans leur sein.

J'ai suivi l'homme public, sinon pas à pas, ce qui me paraissait impossible, du moins sans jamais le perdre de vue et en le considérant aux plus importantes périodes de sa longue carrière. Je l'ai montré d'abord,

[1] Ce sont les expressions d'une notice biographique, faite sans doute sous les yeux du baron de Stassart, puisqu'elle se trouve en tête de ses œuvres.

[2] OEuvres, p. 760, à la note.

sous l'empire, intendant de l'armée et des pays conquis en Pologne et dans le nord de l'Allemagne; puis sous-préfet d'Orange, préfet de Vaucluse, et préfet en Hollande; puis membre de la seconde chambre des états généraux, membre du congrès national en 1830, et membre du sénat jusqu'en 1847.

En parcourant rapidement cet intervalle de quarante-trois années, je n'ai prétendu peindre que le caractère le plus saillant, le plus facile à saisir et à apprécier, de l'homme dont je fais ici l'éloge. Je n'ai point parlé de sa vie littéraire, qui est l'une de ses gloires, je n'ai fait qu'effleurer sa vie intime, qui est son titre le plus légitime à notre admiration et à nos sympathies. Il m'est arrivé de passer même légèrement sur certains détails qui me semblaient convenir davantage à l'appréciation du talent d'écrivain ou de la conduite privée. C'est ainsi que je n'ai point cru pouvoir juger encore à son véritable point de vue le rôle qu'il remplit dans la politique, comme homme d'État; c'est ainsi que j'ai indiqué à peine la place importante qu'il occupa dans la littérature de notre pays, et l'influence qu'il eut sur cette lettérature, d'abord personnellement, puis comme membre de l'Académie de Belgique.

II.

VIE LITTÉRAIRE.

Voici en quels termes le baron de Stassart raconte, dans ses souvenirs [1], comment son esprit s'éveilla pour la première fois à la vie littéraire.

« J'étais avide de connaissances, et j'étais heureux lorsqu'on me permettait d'assister à la lecture que mon père faisait, le soir, après le repas de famille. Cette faveur m'était accordée, le dimanche, de plein droit;

[1] Insérés à la suite de la *Notice* de M. Quetelet.



j'attendais ce jour avec une véritable impatience, et quoique ma journée se trouvât ainsi prolongée de quelques heures, il était bien rare que je cédasse au sommeil. Les tragédies de Corneille, de Racine et de Voltaire étaient les ouvrages de prédilection du lecteur. Il arrivait souvent aussi, pendant la journée, qu'en récompense de ma bonne conduite, ma mère me lut quelque ouvrage nouveau. Je me souviendrai toute la vie de l'effet que produisirent sur moi les *Incas* de Marmontel. Ils m'inspirèrent pour le fanatisme religieux une horreur qui ne s'est jamais démentie. Las Casas était mon héros. Le théâtre de Mme de Genlis jouissait alors d'une grande vogue; on me lut entre autres *Agar dans le désert*, *l'Aveugle de Spa*. Ces pièces excitèrent au plus haut degré mon intérêt. Je ne voyais plus un aveugle sans implorer du secours en sa faveur, et je ne pardonnais pas au patriarche Abraham le renvoi d'Agar et d'Ismaël. Ma mère tirait parti de ces lectures pour développer mes instincts moraux. Elle m'inspira surtout de l'éloignement pour le mensonge et pour toute tendance à se prévaloir d'une supériorité quelconque de position. »

S'il est permis de tirer quelque indice de ces premières impressions, de ces vagues aspirations de l'enfance, on peut y reconnaître déjà le goût de la littérature morale, de la littérature vraie, ayant une idée, un but, une utilité. Les romans de Marmontel et de Mme de Genlis sont loin de nous sans doute, mais il faut ici tenir compte et de l'esprit de l'enfant et de l'esprit de l'époque. Celui qui, à six ou sept ans, ressentait aussi profondément l'influence d'une lecture, devait chercher plus tard à produire lui-même cette influence.

Grâce à ces dispositions naturelles, et aux conditions favorables où l'avait placé sa naissance, le jeune de Stassart montra des talents précoces, et, à peine âgé de 14 ans, pendant un séjour de six mois que fit sa famille dans la petite ville d'Iserlohn, en Westphalie, il traduisit d'un bout à l'autre les *Méditations religieuses* d'Eckartshausen.

Cet ouvrage ne vit cependant le jour que quelques années après, et considérablement retouché. Ce fut par des poésies de circonstance, des madrigaux, des impromptu [1], puis par des pièces insérées dans le *Chansonnier*

[1] ŒUVRES, pp. 156, 176.

des Grâces [1], et enfin par un recueil d'idylles en prose intitulé : *Bagatelles sentimentales* (1799), que le baron de Stassart débuta dans la carrière. Début modeste, de fort peu au-dessus du médiocre, mais dont l'auteur aimait à se souvenir dans les dernières années de sa vie. Il comprit même les idylles dans son volume d'*OEuvres diverses*, mais en expliquant cette sorte d'anachronisme par une courte et spirituelle préface. « Que voulez-vous? dit-il à ses lecteurs, ce sont des péchés de jeunesse..... Notre siècle, je dois en convenir, n'est rien moins que pastoral, mais la fin du XVIIIme siècle ne l'était guère davantage. Cependant l'églogue obtenait encore un accueil favorable du public : Gessner avait toujours la vogue, et les salles d'auberge étaient encore tapissées des candides amours d'Estelle et de Némorin. »

Le séjour de Paris ne manqua pas d'exercer une grande influence sur le développement de cet esprit impatient de succès. Au milieu même de ses études de jurisprudence, il remporta le prix d'éloquence, en 1803, aux exercices publics de l'université, pour un *Discours de Régulus au peuple romain*, et, l'année suivante, le prix de législation criminelle. Quelques poésies légères composées à cette époque prouvent que le baron de Stassart était poussé, en quelque sorte malgré lui, par le démon des vers. Ce ne sont néanmoins que des chansons de circonstances, des épigrammes, des couplets intercalés dans des comédies, et qui valurent à leur auteur anonyme ses entrées au théâtre du Vaudeville. Tout cela formait un délassement, une distraction à des travaux plus sérieux, qui se révèlent par quelques publications destinées à l'enseignement. Mais ces publications ne sont que des essais timides, que l'auteur ose à peine avouer, et qu'il n'a jamais considérés, dans la suite, que comme une préparation, une espèce de gymnastique intellectuelle. Il faut citer à ce propos une *Géographie élémentaire*, sans nom d'auteur, qui ne laissa pas d'avoir deux éditions, en 1804 et en 1806, une analyse de l'*Histoire de la Belgique* de Dewez, tirée seulement à vingt exemplaires, et une *Description des communes de l'arrondissement d'Orange*, avec des notes statistiques, insérées, en 1810, dans l'*Almanach d'Orange*.

[1] OEuvres, p. 156, note 2.

Les deux années passées à l'université de jurisprudence furent sans doute les plus importantes pour le développement de cette jeune et belle intelligence, et l'on conçoit que ce n'est point aux résultats immédiats qu'il faut s'arrêter pour juger de cette influence secrète, intime, pour ainsi dire latente. « 1803! s'écrie quelque part le baron de Stassart[1], année heureuse, consacrée tout entière à l'étude, à la culture des lettres, à l'amitié!..... »

Mais bientôt les préoccupations de la vie publique vinrent l'arracher à la carrière littéraire, et ce ne fut qu'à de rares intervalles qu'il s'abandonna, dans la solitude du cabinet, à ses inspirations poétiques, à ses tendances instinctives et irrésistibles. L'année 1808 vit éclore ainsi une élégie, *Le tombeau de la religieuse,* qui s'éloigne entièrement de la manière habituelle du jeune auteur, et ses premières fables, au nombre de cinq ou six, qui révèlent, au contraire, son génie spécial, sa véritable originalité[2].

« Lancé fort jeune, dit-il, dans la carrière des emplois, et résolu de ne jamais sacrifier mes devoirs à mes goûts les plus chers, j'ai négligé longtemps la culture des lettres : dans l'intervalle de 1803 à 1814, je n'ai peut-être pas composé cinq cents vers. »

Il faut rappeler ici, parmi les influences qui furent sans doute les plus directes sur les propensions littéraires du baron de Stassart, le séjour de Vaucluse, où le souvenir de Pétrarque et des troubadours provençaux et italiens, encore si vivant aujourd'hui, dut nécessairement exciter dans son cœur un fécond et bienfaisant enthousiasme. Nous avons vu qu'il avait fondé un prix pour l'éloge de Pétrarque à l'athénée de Vaucluse; il fit également frapper une médaille à la mémoire du célèbre poëte, et favorisa de tous ses moyens les travaux poétiques, historiques ou scientifiques parmi les populations qui composaient sa préfecture.

Nous savons aussi qu'il tenait à honneur de faire partie des principales sociétés établies dans le ressort de son administration, et qu'il y cherchait une occasion de s'associer au mouvement des lettres et des arts. Beaucoup

[1] ŒUVRES, p. 159, note.

[2] Ce sont les fables IV, VIII, XIV du 1er livre; III et XIV du 2me livre, et la fable XX du 4me livre.

de ces sociétés lui témoignèrent spontanément leurs sympathies, soit en l'inscrivant au nombre de leurs membres, soit même en le nommant leur président. C'est ainsi que déjà, durant ses intendances militaires, il avait été élu membre de la société d'agriculture d'Inspruck, en Tyrol, et de l'académie des belles-lettres et des arts de Varsovie. Dans le midi de la France, sept sociétés s'empressèrent de réclamer son concours : ce furent l'athénée de Vaucluse, le cercle littéraire de Lyon, la société des troubadours de Marseille, l'académie d'Aix en Provence, la société italienne des amis de Pétrarque, la société des sciences, lettres et arts d'Orange, et l'académie de Lyon[1].

Et mentionnons, à ce propos, que la Hollande même rendit justice, sous ce rapport du moins, au baron de Stassart. Il fut inscrit, en 1812, parmi les membres de la société littéraire de Leyde et de la société de physique de Rotterdam, et ce fut un acte d'impartialité, un hommage dû à un mérite reconnu, éprouvé, incontestable.

Je ne crois point devoir parler, dans la vie littéraire du baron de Stassart, des discours prononcés en diverses circonstances, de 1804 à 1813, ainsi que de ceux prononcés à l'athénée de Vaucluse. Ces discours, comme l'avoue l'auteur lui-même[2], ont perdu toute actualité et n'intéressent plus que médiocrement les lecteurs d'aujourd'hui; mais on peut du moins y suivre les principales phases d'une vie si pleine de vicissitudes, et y remarquer aussi que les opinions et les sentiments du baron de Stassart sont restés inébranlables à toutes les époques. Il y a même une singulière analogie entre ses discours officiels de cette période et ceux qu'il prononça de 1830 à 1843.

C'est au mois de juin 1814 que le baron de Stassart se montre pour la première fois avec éclat sur la scène littéraire, par une œuvre dont le titre est assurément fort étrange. Cette œuvre s'intitule : *Pensées, maximes, réflexions, observations, extraites des mémoires sur les mœurs de ce siècle,* par Circé, chienne célèbre, membre de plusieurs sociétés savantes. — On comprendra l'intention de l'auteur par la première pensée de cet opuscule.

[1] Voir l'appendice à la *Notice* de M. Quetelet.

[2] ŒUVRES, p. 763, note.

« Le public, dit-il, est tellement rassasié de livres aujourd'hui, qu'à moins d'imaginer un titre bizarre et qui pique la curiosité, il est bien difficile de se faire lire. ».

Il est à croire cependant que cette raison n'est pas la seule pour laquelle cet ouvrage resta à peu près anonyme. En effet, depuis le commencement de sa carrière politique, sous l'empire, le baron de Stassart n'avait signé aucune œuvre de quelque importance, et il avoue lui-même qu'une réputation d'écrivain lui eût été sans doute plus nuisible qu'utile. On connaît l'aversion que professait l'empereur pour les *idéologues*, et, bien que les *Pensées de Circé* ne pussent point être regardées comme de l'idéologie, c'est-à-dire, comme de la philosophie pure, c'était du moins une morale assez franche, assez hardie, assez frondeuse parfois.

Malgré cela, ou plutôt à cause de cela, le livre obtint un succès considérable, et le fait est digne de remarque eu égard aux événements politiques qui absorbaient alors l'attention générale. Les félicitations en prose et en vers ne manquèrent point à l'auteur, et, parmi les épîtres les plus spirituelles et les plus flatteuses qui lui furent adressées, il faut compter celles de MM. Violet d'Épagny, Victor Augier, le baron de Trappé, J.-H. Hubin, Teste et le prince de Ligne. Les vers du prince de Ligne sont peut-être les derniers qui soient sortis de la plume de ce charmant écrivain, mort le 13 décembre 1814.

Différents recueils s'empressèrent aussi d'emprunter aux *Pensées de Circé* de nombreuses citations, et le nom de la fameuse levrette donna lieu souvent à de plaisantes méprises. MM. Bescherelle, les auteurs de la *Grammaire nationale,* placèrent *Circé* sur la liste des moralistes, et cela, grâce à l'ordre alphabétique, entre *Cicéron* et *Clarac.*

Le caractère général des *Pensées de Circé* est une observation juste, fine, piquante, une grande expérience du monde, une douce indulgence qui n'est ni de l'insouciance ni de la bonhomie; c'est de la satire, souvent dirigée contre les personnes, mais sans aigreur et sans passion; ce sont des vérités exprimées avec une verve railleuse bien qu'inoffensive; c'est, en un mot, une bienveillante modération, dont l'auteur donne, à chaque page, à chaque paragraphe, tout à la fois le précepte et l'exemple.

L'esprit qui domine dans ces *Pensées* ne rappelle ni les *Caractères* de la Bruyère, ces peintures vives, souvent trop chatoyantes, aux contours nets et bien accusés, ni surtout les *Maximes* de la Rochefoucauld, ces aphorismes saisissants d'une âme chagrine et vindicative. C'est plutôt l'esprit de Vauvenargues, et Vauvenargues était, en effet, l'un des auteurs de prédilection du baron de Stassart [1]. Il y a dans les *Maximes* du protégé de Voltaire plus de concision, plus de tendance à l'aphorisme que dans les *Pensées de Circé,* mais c'est la même simplicité de langage, la même finesse d'aperçus, la même chaleur douce et persuasive.

Un travail intéressant qu'il y aurait à faire, à notre point de vue, sur les *Pensées de Circé,* serait d'y chercher la véritable manière de voir du baron de Stassart sur une foule de questions; car nulle part cette manière de voir n'est exposée d'une façon plus nette, plus franche, plus explicite, plus complète. Non-seulement on y trouve la pensée de l'auteur sous toutes les faces, mais lui-même s'y peint d'une façon bien reconnaissable dans certains types, dans certains personnages, et particulièrement dans *Dulis, Dorante* et *Vérax* [2].

Il importe aussi de remarquer la frappante analogie qui existe entre les *Pensées de Circé* et les *Fables* qui parurent peu de temps après. Ce sont les mêmes sentiments, les mêmes idées; seulement, les *Fables* sont des réflexions morales précédées d'une historiette où les animaux jouent quelque rôle, en guise d'exemple ou d'application. Bien plus, lorsqu'on y donne toute son attention, on s'aperçoit qu'il y a de la *Fable* aussi dans les *Pensées de Circé.* N'est-ce pas, en effet, une chienne qui parle et qui écrit? La fable n'est-elle pas la préface du livre, et la moralité, le livre même, le livre tout entier?

On ne pourra donc point contester que le génie de la fable n'appartînt bien réellement au baron de Stassart, et que, s'ignorant encore lui-même en 1814, ou plutôt retardé dans son développement littéraire par les affaires publiques auxquelles il se trouva mêlé, il ne fît, en écrivant les

[1] Voy. pensée 188.
[2] *Pensées*, 227, 292 et 417.

Pensées de Circé, que préluder au véritable apologue. Depuis 1808, en effet, jusque pour ainsi dire à la veille de sa mort, la fable fut incontestablement le genre qu'il cultiva avec le plus d'intérêt, le plus de bonheur, le plus de succès [1].

Quant au mérite exclusivement littéraire des *Pensées de Circé,* on doit avouer, tout d'abord, que cette forme, sans transition, sans liaison, sans unité, était la plus ingrate et la plus monotone.

L'auteur semble s'en être aperçu, dès le commencement de son livre. « Les pensées qu'on jette isolément sur le papier, dit-il, ont, en général, un air d'apprêt qui gâte tout. Les pensées, au contraire, qu'on laisse tomber de loin en loin dans un ouvrage, sont, pour ainsi dire, nées du sujet; elles plaisent par ces grâces naturelles, par ce facile abandon et cette aimable bonhomie qu'exclut nécessairement la prétention affichée de régenter le lecteur [2]. » Un moyen se présentait au baron de Stassart d'animer son style et de stimuler la curiosité; c'était, comme il le dit, de « tourner toutes ses pensées en saillies et toutes ses maximes en épigrammes [3], » mais ce moyen lui répugne; il préfère instruire, il préfère intéresser par sa morale même, par la vérité de ses observations, et, après tout, dit-il en terminant, « quelle est la conversation sans bavardage et le livre sans remplissage? Je n'en connais point [4]. »

Ce n'est pas à dire pourtant que beaucoup de ces pensées n'aient point une allure essentiellement originale, une vivacité des plus piquantes. Voyez, par exemple, la confusion qu'il s'efforce malicieusement d'établir entre la modestie et l'amour-propre [5]. Voyez aussi certaines de ses réflexions sur la musique du jour [6].

Je ne puis m'empêcher de citer ici quelques-unes des pensées que je considère comme les plus jolies sous le rapport de la forme, de l'expression. On verra que celles-là du moins ne le cèdent en rien aux plus spirituelles observations de Vauvenargues ou de la Bruyère sur les hommes et la société.

« — Enclume ou marteau : tel est le sort de la plupart des hommes!

[1] OEuvres, p. X, note. | [2] *Pensées*, 111. | [3] *Id.*, 188. | [4] Pensée 560 et dernière. | [5] *Pensées*, 5, 28 et 474. | [6] *Id.*, 29, 206 et 348.

Heureux, mille fois heureux, le sage qui possède le secret de n'être ni l'un ni l'autre, et qui parvient à quitter ce monde sublunaire sans avoir été ni froissant ni froissé[1] ! »

« — Il est des gens si pleins d'eux-mêmes, et qui trouvent tant de charmes à s'appesantir sur le monosyllabe *moi,* qu'en le prononçant ils ont le secret d'en faire deux syllabes[2]. »

« — Le ton de fatuité, l'air de suffisance et le babil sentencieux de ce qu'on veut bien appeler, à Paris, gens de bonne compagnie, peuvent en imposer un instant à l'homme modeste; mais bientôt le charme cesse, et ces esprits si brillants, si sémillants, semblables aux machines de Vaucanson, s'arrêtent tout court ou se répètent[3]. »

« — Comme il y a d'aimables négligences qui servent de parure à l'esprit, il est aussi des faiblesses dont le cœur s'honore[4]. »

« — Les palais des princes et des grands ont beau changer de propriétaires, les salons et les antichambres offrent toujours à l'œil du philosophe observateur les mêmes personnages. Les courtisans ressemblent aux chats, qui sont moins attachés au maître qu'à la maison[5]. »

Ces citations peuvent aussi faire juger du style des *Pensées.* Ce style, on le voit, est aisé, coulant, gracieux, pur et correct, mais d'une correction et d'une pureté qui n'excluent ni l'entrain ni la verve : c'est la langue classique, ample, limpide et régulière, douée de cette admirable transparence qui laisse, pour ainsi dire, apercevoir tout d'abord la pensée. Les mots, en effet, ne frappent point par eux-mêmes, et les saillies sont plutôt dans l'idée que dans l'expression.

Peut-être une telle langue, à force d'être pure, perd-elle un peu de sa saveur; peut-être le goût actuel y désirerait-il plus de mots pittoresques, plus de métaphores; mais gardons-nous de méconnaître que la pureté a aussi son charme spécial, que le style pailleté, brillanté de certains auteurs modernes s'éloigne considérablement du génie de la langue française, et, pour tout dire, que l'axiome de Buffon est encore toujours d'une frappante application.

[1] Pensée 71. | [2] *Id.* 88. | [3] *Id.* 122. | [4] *Id.* 130. | [5] *Id.* 154.

« Quand on voit le style naturel, avait dit Pascal, on est tout étonné et ravi; car on s'attendait de voir un auteur, et on trouve un homme. »

Or, c'est l'homme que nous retrouvons ici, l'homme au caractère simple, à l'esprit fin, aux opinions justes et modérées, et nous aimons cet homme dans son livre, et nous aimons l'écrivain dans cet homme.

Les affaires publiques, comme je l'ai fait remarquer plus haut, avaient seules empêché jusqu'alors le baron de Stassart de se livrer à ses goûts de prédilection, à ses penchants littéraires. A peine la chute de Napoléon fut-elle consommée, qu'il reprit avec ardeur l'étude des lettres, mais d'abord sans but arrêté, sans plan préconçu, et en se mêlant plus ou moins au mouvement général.

La Belgique entrait à cette époque dans une ère toute nouvelle pour les sciences, les lettres et les arts. La paix d'abord avait favorisé ces tendances, qui ne tardèrent pas à devenir plus actives par la restauration ou la réorganisation des diverses sociétés littéraires, et par la présence sur le sol belge d'un grand nombre de proscrits français [1].

L'influence des exilés français, à toutes les époques, a été fort grande sur les littératures voisines de la France, et si M. Sayous a pu faire récemment un ouvrage du plus haut intérêt sur la littérature française à l'étranger, on pourrait, sans doute, compléter cette étude au point de vue des étrangers eux-mêmes.

La Belgique surtout devait servir d'asile aux proscrits de toutes les révolutions qui se sont successivement accomplies en France; et, par la similitude du langage, au moins pour la capitale et certaines provinces, elle devait en ressentir une influence plus ou moins salutaire. 1815, 1830, 1848 et 1852 nous en ont offert la preuve. Et n'est-ce pas actuellement, depuis le 2 décembre 1851, et par suite de l'impulsion due aux réfugiés français, que les conférences, les lectures et les cours publics se sont multipliés dans notre pays d'une façon si extraordinaire? Il y a là un résultat bien appréciable, et que nous croyons pouvoir hautement avouer, aujourd'hui surtout que la Belgique est assez forte pour ne

[1] M. Quetelet a fort bien caractérisé ces influences.

plus devoir se renfermer dans de mesquines considérations de vanité nationale.

Mais si cette influence étrangère est encore si remarquable, après vingt-cinq années de paix et de progrès, combien elle était nécessaire à une époque où tout était à refaire, à organiser, à créer !

Parmi les sociétés littéraires qui prirent la plus grande part à ce mouvement, il faut citer l'Académie de Bruxelles, que le nouveau gouvernement venait de rétablir, la société littéraire de Bruxelles, dont le baron de Stassart faisait partie depuis 1802, et la société d'émulation de Liége où il entra en 1815.

Ce fut une union presque intime entre les membres de ces diverses sociétés, et leurs relations avec les écrivains français réfugiés en Belgique, qui donnèrent naissance aux recueils et aux journaux dans lesquels se concentre presque toute la vie littéraire de cette époque. MM. de Stassart, Ph. Lesbroussart, Quetelet, de Reiffenberg, Jouy, Cornelissen, Comhaire, Hubin, Van Bemmel, Rouveroy, Vanden Zande, etc., etc., auxquels se joignirent plus tard MM. Raoul, Baron, Alvin, et beaucoup d'autres, se signalèrent dès lors plus particulièrement dans l'*Annuaire poétique* [1], recueil modeste, que l'on peut considérer comme le berceau de notre littérature nationale contemporaine.

Le baron de Stassart, qui s'était senti depuis longtemps porté vers l'apologue d'une manière irrésistible, et qui avait remporté les suffrages de ses compatriotes pour quelques pièces de ce genre insérées dans l'*Annuaire poétique*, résolut enfin, au mois de mars 1818, de publier un recueil de *Fables*.

Dans la préface de ce recueil, faisant allusion à sa douce retraite de Corioule : « J'ai joui, disait-il, cette année (1817), à la campagne, d'un loisir que des travaux importants ne m'avaient pas permis de goûter encore ; j'ai succombé, comme tant d'autres, à la séduction ; j'ai fait des fables, et, sans m'en douter le moins du monde, à la fin de l'hiver je m'en suis vu cent vingt-neuf, en y comprenant le prologue et l'épilogue.

[1] L'*Almanach* ou *Annuaire poétique* fut publié depuis 1801 par la société littéraire de Bruxelles, et le baron de Stassart y écrivit depuis 1802, mais le plus souvent sous le voile de l'anonyme.

Les fabulistes étrangers m'ont fourni, je crois, une cinquantaine de sujets; le surplus m'appartient entièrement. »

Les cent vingt-neuf fables, successivement augmentées jusqu'au nombre de deux cents environ, eurent neuf éditions, de 1818 à 1854; une traduction complète en anglais, par M. Kean, parut en 1852, et des traductions partielles en furent faites à diverses époques en hollandais par Swan, en allemand par Cattel, en suédois par Wahunck, en provençal par Hyacinthe Morel, en patois liégeois et namurois par MM. Dumarteau et Werolte [1]. C'est assez indiquer le succès immense, le succès vraiment européen qu'elles ne cessèrent d'obtenir durant tant d'années.

Quand on parle de fables, on pense tout d'abord à la Fontaine qui semble, par sa toute-puissante originalité, avoir absorbé en lui le genre même. Le baron de Stassart prévit cette difficulté, et s'efforça de la lever adroitement en disant dans son *Prologue :*

« Lorsque le rossignol commence,
» Par respect les oiseaux gardent tous le silence;
» C'est le vrai Phénix de nos bois;
» Mais on peut bien, en son absence,
» Plaire un moment sans égaler sa voix. »

Il fit mieux : il eut l'esprit de ne jamais chercher à imiter le maître, ou à le suivre de près ou de loin. Il s'abandonna à ses propres sentiments, à ses propres inclinations, et, en donnant à ses fables le cachet de son caractère, il rencontra une originalité nouvelle.

La Fontaine avait, on le sait, publié d'abord les six premiers livres de ses fables; il publia ensuite les cinq suivants, et enfin le douzième, et ces trois dates forment dans son recueil trois phases différentes parfaitement saisissables. Le baron de Stassart eut peut-être le tort de mêler, dans chaque livre, des fables de dates diverses : il serait sans doute facile de reconnaître à certaines époques les préoccupations particulières de l'auteur, et même des manières distinctes.

[1] *Bibliographie académique*, p. 91.

Il est évident, par exemple, que les premières fables, surtout celles qui portent la date de 1808, sont d'une moralité moins piquante, moins caustique, et n'ont rapport qu'à des lieux communs de morale, aux travers et aux ridicules de l'individu dans la vie privée. La vie publique, la politique surtout semblaient alors exclues de la littérature. Mais, à partir de 1815, et à mesure que l'auteur se trouve mêlé aux agitations des partis, aux luttes avec le pouvoir, ses fables deviennent peu à peu plus vives, plus satiriques, plus empreintes d'actualité, et finissent par être le reflet de ses opinions les plus chères.

Je vais tâcher de caractériser rapidement les fables du baron de Stassart, en y considérant ainsi l'histoire de sa vie intellectuelle.

Parmi les fables qui appartiennent à ce que j'appelle sa première manière, il en est sans doute de charmantes, malgré la moralité souvent banale qui les accompagne. Mais c'est alors le récit même qui nous charme, par ses allures comiques ou dramatiques, c'est le récit qui absorbe l'attention. Il faut citer, dans ce genre, *le Singe et la Montre* [1], *le Cheval belliqueux* [2] et *la jeune Fille, sa Mère et le Feu follet* [3]. Parfois aussi le sentiment seul nous émeut et nous intéresse, comme dans les fables de Florian. Ainsi *l'Hirondelle et le Moineau* [4], qui commence par ces jolis vers :

« J'estime beaucoup l'hirondelle.
» Elle a peu de talents, mais elle a des vertus;
» Bonne, jamais coquette, à ses amours fidèle,
» Elle sait aimer... rien de plus. »

Ainsi encore ces petits poëmes composés en l'honneur de l'amitié [5], ou en haine de l'orgueil [6]; car l'orgueil, pour me servir d'une expression triviale, semble surtout la bête noire du fabuliste, et il trouve pour l'attaquer des accents pleins d'énergie.

S'il lui arrive, à ce moment de sa vie, de toucher à la politique, de l'effleurer, pour mieux dire, c'est pour recommander la plus grande cir-

[1] Livre I, fable 4. | [2] I, 8. | [3] I, 10. | [4] I, 3.
[5] I, 16; V, 22; VII, 1. | [6] I, 15; IV, 2; V, 7.

conspection et pour prêcher l'accord entre le souverain et le peuple, en donnant au premier le plus de prérogatives [1].

La date de ces fables, remarquons-le bien, ne dépasse pas l'année 1816 ou l'année 1817.

Mais bientôt le style de l'auteur s'élève; sa pensée devient plus active et plus forte; l'instinct de résistance à une oppression injuste s'est éveillé dans son âme, et peu s'en faut même qu'entraîné par sa verve, il n'aille jusqu'à blâmer la conduite de Napoléon. C'est ce que l'on peut remarquer avec étonnement dans certaine moralité qui attaque assez franchement

« Maint héros couronné des lauriers de la guerre,
» Maint redresseur de torts, qui, le glaive à la main,
» On le sait, ravagent la terre
» Pour le bonheur du genre humain [2]. »

Le roi des Pays-Bas a naturellement la plus grande part des traits lancés contre une royauté impopulaire, contre une administration tyrannique et vexatoire. Ce sujet a inspiré au baron de Stassart ses plus jolies fables. *Le Roitelet ambitieux* [3], *le Conseil d'État du Lion* [4], *le Trône de Neige* [5] et *le Pinson roi* [6] sont de véritables chefs-d'œuvre. On peut y joindre *l'Enfant et le Hanneton* [7], *l'Aigle et le Corbeau* [8], et *le Léopard et l'Éléphant rois des animaux* [9].

Ces allégories facilement transparentes, et d'autres allusions disséminées, n'étaient que l'écho des plaintes et des murmures du peuple. Le baron de Stassart, qui savait si bien défendre à la tribune les droits des provinces méridionales du royaume, s'était fait le généreux interprète de ces droits jusque dans ses poésies.

A cette époque où Béranger sapait, au moyen de ses chansons, la restauration en France, le baron de Stassart semble avoir choisi instinctivement le même rôle en Belgique, et le fabuliste a, sous ce rapport, plus d'une analogie avec le grand chansonnier [10]. En effet, les fables que je viens de

[1] Voy. I, 4; I, 9; II, 8; V, 16.
[2] Le Rat, la Belette, le Renard et le Loup, VII, 3.
[3] IV, 9. | [4] IV, 23. | [5] V, 10. | [6] V, 20. | [7] V, 18. | [8] V, 19. | [9] VII, 6.
[10] Il est à remarquer que tous les deux étaient nés en 1780.

citer sont plutôt de petites satires, d'ingénieux pamphlets, et l'auteur, en s'éloignant ainsi de la nature même du genre, en devient d'autant plus original, d'autant plus individuel dans toute la signification de ce mot.

Comme le dit fort bien le baron de Stassart, « ce qui n'était qu'une fable en 1818 est devenu de l'histoire en 1830 [1]. » Mais à peine la révolution de septembre est-elle accomplie, que le caractère, les idées, les préoccupations de l'homme reprennent le dessus. C'est désormais la modération qu'il conseille, l'oubli des animosités, l'accord et la conciliation. En 1832, il traduit en fable son vote en faveur de la monarchie, sans pourtant injurier la république [2]. Plus tard, il déplore les chicanes que se font les diverses nations entre elles [3], ou les divers partis au sein d'une même nation [4]. Il attaque les hommes d'État sans talent qui se mêlent de vouloir diriger les peuples [5], mais il attaque également les démolisseurs [6] et les exagérations des progressistes [7].

Après la révolution de 1848, c'est cette dernière tendance qui se remarque presque exclusivement [8]. Et pouvait-il en être autrement? Pouvons-nous exiger d'un vieillard qu'il renonce pour ainsi dire aux idées de toute sa vie pour se jeter dans le tourbillon des idées nouvelles? Sachons gré, au contraire, au baron de Stassart de ne pas s'être élevé avec âpreté, avec acrimonie contre la fougue révolutionnaire de 1848, autant que de ne point s'être rallié complétement à la réaction de 1852; sachons-lui gré de la modération, de la juste mesure qu'il sut conserver, à son âge et dans une pareille crise sociale, à l'égard d'excès tout opposés.

Quelques fables de cette dernière époque rappellent aussi, et tout naturellement, sa première manière simplement narrative, et, en ce genre, *les deux petits Savoyards* [9] méritent certainement d'être placés parmi les meilleures.

S'il fallait maintenant porter un jugement général sur tout ce recueil

[1] OEUVRES, p. 87, note 165, et p. 92, note 224.

[2] VII, 15. | [3] *Les bons Voisins*, VIII, 3. | [4] *Le Conducteur et ses Chevaux*, VIII, 5. | [5] VIII, 9 et 19. | [6] VIII, 13. | [7] VIII, 23.

[8] II, 21; III, 22; V, 21; VIII, 20; VIII, 22, et les fables intercalées dans les *Miscellanées*, 1, 2 et 6, OEUVRES, p. 1045.

[9] IV, 22.

de fables, je dirais que c'est une guerre de détail, une guerre de partisans faite à l'exagération en toutes choses, à l'injustice, à l'arbitraire, à l'orgueil, à l'ambition; une guerre dans laquelle le provocateur reste calme et n'abandonne jamais, au sein même de la lutte, l'esprit de tolérance dont il s'est fait une loi suprême. Plus fin que malicieux et plus naïf que railleur, il se borne à plaisanter des sottises et des fautes, en lançant, de temps à autre, des coups d'épingle dans les ballons de l'amour-propre, et les questions, même les plus brûlantes, ainsi traitées sans fanatisme, deviennent un sujet de méditations fécondes.

A ne considérer les fables du baron de Stassart qu'au point de vue littéraire, nous devons remarquer d'abord le charme de la narration, qui semble appartenir à une simple conversation amicale et familière, pleine de négligence et d'abandon. On est à peu près d'accord pour attribuer à la fable cette liberté d'allures et ces formes capricieuses où ne domine absolument que le goût. Or, le goût était précisément l'une des plus remarquables qualités de notre fabuliste, et jamais ni le sujet, ni les personnages, ni le cadre, ni le style ne pèchent contre cette loi suprême.

Toutes les fables du baron de Stassart ont une longueur convenable et appropriée au sujet même; toutes offrent des animaux en scène, c'est-à-dire des êtres vivants et animés, comparables à nous sous beaucoup de rapports, tandis que des êtres inanimés peuvent difficilement se concevoir comme créatures parlantes [1]; toutes enfin, ou presque toutes, présentent une action, action qui, par elle-même, nous inspire une pensée morale, avant que l'auteur nous ait donné ce qu'on nomme la moralité de la fable.

La plupart des observations que j'ai faites sur le style du baron de Stassart, à propos des *Pensées de Circé*, s'appliquent également à ses *Fables*, malgré la différence qui semble exister naturellement entre les vers et la prose. C'est que cette différence est moins profonde qu'on ne le croirait; et ceci ne veut pas dire que le vers du baron de Stassart soit entaché de prosaïsme, mais bien que les mêmes caractères de correction et de pureté se retrouvent de part et d'autre. Les licences poétiques sont aussi incon-

[1] Voir les observations à ce sujet dans la préface de la sixième édition, en note.

nues à l'auteur que le faste et l'apparat qui, aux yeux du XVIIIme siècle, constituaient *le langage des dieux.*

L'harmonie seule, mais une harmonie toute particulière, propre surtout aux vers libres, distingue le style poétique du baron de Stassart. Il ne faut point y chercher cette phrase souple, mobile, pittoresque et pimpante qui caractérise à peu près toute la poésie légère de notre époque, mais il faut y reconnaître un rhythme toujours conforme au sens, au sentiment, à l'expression du discours ou du récit.

Et c'est à dessein que je me sers du mot *rhythme,* auquel on donne d'ordinaire une signification de régularité et de symétrie. Il est évident que la langue française, dépourvue d'accentuation syllabique, doit chercher dans l'accentuation oratoire, c'est-à-dire dans le sens même de la phrase, des ressources spéciales et une harmonie toute nouvelle. Or, le baron de Stassart comprenait admirablement cette harmonie, et avait, sous ce rapport, suivi d'instinct la voie ouverte par la Fontaine.

Il est beaucoup d'écrivains, de grands poëtes même, qui affectent encore de ne pas comprendre l'harmonie des vers libres. M. de Lamartine, entre autres, n'a pas craint, dans la préface des *Dernières confidences,* de blâmer ouvertement la Fontaine, et de tourner en ridicule « cette poésie composée de lignes d'inégales longueurs. » C'est méconnaître complétement l'esprit de la langue française, c'est même proscrire toute poésie en cette langue. M. de Lamartine peut-il s'imaginer que ces diverses mesures de vers soient purement arbitraires; peut-il s'imaginer que les vers alexandrins eux-mêmes n'empruntent pas à une loi naturelle, nécessaire, leur période de douze syllabes, si monotone aux yeux du vulgaire?

En terminant cette appréciation des *Fables,* je dois citer les notes explicatives, placées à la suite du recueil, et qui renferment une foule de détails instructifs ou curieux : c'est une preuve du soin et de la conscience que mettait le baron de Stassart à la composition de toutes ses œuvres; c'était aussi un moyen d'instruire et d'éclairer les jeunes intelligences auxquelles l'auteur savait que l'on présente souvent des fables pour première étude.

Je me suis étendu un peu longuement sur les *Pensées* et sur les *Fables,* qui sont réellement les deux titres les plus importants de l'écrivain à notre

admiration. Je passerai rapidement en revue ses autres œuvres, extrêmement nombreuses, mais dont le véritable mérite n'est point exclusivement littéraire.

Il faut que je m'arrête néanmoins quelques instants encore sur les *Méditations religieuses* d'Eckartshausen, qui parurent en 1823 pour la première fois avec le nom du traducteur, et sous le titre de : *Dieu est l'amour le plus pur.* Cette traduction fut bientôt dans toutes les mains, et le succès qu'elle obtint ne tarda pas à effaroucher certaines âmes trop scrupuleuses ou trop craintives. Les *Méditations,* en effet, présentaient la religion sous l'aspect le plus aimable, le plus consolant, avec une sorte d'élan et de tendresse; mais ce n'était guère que le triomphe du sentiment religieux, sans acception de cultes ni de croyances. On reprocha au traducteur des expressions trop poétiques, trop profanes, trop vagues; on lui reprocha d'avoir tutoyé Dieu; et l'on finit par obtenir la proscription du livre.

C'est par cet ouvrage que se manifeste le talent de l'écrivain de la façon la plus brillante, la plus éclatante. Il y a, dans cette simple traduction, non-seulement une admirable pureté de style, mais de la grâce et de la force, de la couleur et de la lumière. La douce chaleur de ce style nous pénètre, et sa suave harmonie nous fait rêver, indépendamment des idées exprimées. Il faut lire les chapitres intitulés : *Sur le sentiment de notre existence, Sur la destinée de l'homme,* et quelques autres, pour comprendre cette influence bienfaisante de la parole considérée en elle-même.

J'ai cité un grand nombre des discours officiels du baron de Stassart, prononcés aux états généraux, au congrès national, au sénat et dans diverses circonstances. J'en ai donné l'analyse et l'appréciation, à propos de la vie publique de l'auteur, et je ne crois point devoir y revenir ici. Je ne puis m'empêcher, cependant, de faire remarquer dans ces discours des qualités littéraires assez rares en général, et dont toutes les œuvres du baron de Stassart portent l'empreinte. Combien cette pureté de diction, cette régularité de composition méritent nos éloges, dans une branche de la littérature où domine d'ordinaire, avec tous ses défauts et fort peu de ses qualités, le caractère de l'improvisation!

Le 12 octobre 1833, l'Académie appela le baron de Stassart à venir

siéger parmi ses membres, et cette date indique encore une phase nouvelle dans la carrière de l'écrivain. Les occupations de l'Académie étaient précisément celles qui convenaient le mieux à sa nature et à ses habitudes; il avait peu de propension aux travaux de longue haleine; il lui fallait un public pour écouter la lecture de ses divers opuscules, il lui fallait un recueil pour les insérer, et c'est précisément ce qu'il rencontrait à l'Académie. Ses rapports, ses notes et ses discours ont été cités souvent comme dignes d'attention. Plusieurs de ces pièces ont même donné lieu à des polémiques assez acerbes dans des journaux et des revues, polémiques auxquelles l'auteur s'empressait de prendre part avec convenance et dignité.

Les rapports du baron de Stassart étaient généralement empreints d'une bienveillance éclairée, d'une sage indulgence qui, loin de provoquer chez les jeunes écrivains une vanité ridicule ou une activité stérile, les excitait à mieux faire et encourageait leurs efforts. Le plus complet et le plus remarquable de ces rapports est le rapport sur le concours ouvert par l'Académie *pour la meilleure pièce de vers français consacrée à la mémoire de la reine* (8 mai 1851). Quelques *Notes* aussi sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la littérature : ce sont celles relatives à l'évêque Philippe Cospeau, aux descendants de Corneille et au poëte Lainez. Enfin, parmi les *Discours académiques,* je ne puis manquer de citer les cinq discours spécialement consacrés à l'histoire de la Belgique, et qui s'enchaînent de manière à présenter les principaux faits et les personnages les plus saillants de nos annales. Le discours du 15 décembre 1841, notamment, renferme une idée des plus heureuses, en traçant d'une façon sommaire *un itinéraire historique de la Belgique* [1].

Le baron de Stassart ne tarda pas à s'attacher de plus en plus à l'Académie, après avoir consenti à occuper la présidence alternativement avec M. le baron de Gerlache. Par une coïncidence remarquable, ces deux hommes qui s'étaient rencontrés à Paris en 1802, sur les bancs de l'université de jurisprudence, qui avaient été un instant ensemble vice-prési-

[1] Œuvres, p. 279.

dents du congrès national, et qui avaient été élus ensuite, l'un président de la chambre des représentants, l'autre président du sénat, se trouvèrent partager aussi la présidence de l'Académie.

A mesure surtout que le baron de Stassart s'éloigna des affaires publiques, il s'occupa davantage de ses travaux à l'Académie, qui devinrent ses plus douces distractions, ses délassements les plus chers. Ce n'était ni la gloire, ni même une satisfaction d'amour-propre qui le poussaient à multiplier ses publications, c'était une sorte d'habitude qu'il s'était créée dès la jeunesse et dont son intelligence, toujours active, ne pouvait plus se passer.

Le même penchant l'avait porté à accepter une certaine part dans la rédaction d'une foule de recueils périodiques. Il fut un des principaux collaborateurs de la *Biographie universelle* des frères Michaud, de la *Revue encyclopédique de France*, de la *Revue belge*, du *Trésor national*, du *Bibliophile belge*, du *Bibliophile de Paris* et de la *Revue du nord de la France* publiée par M. Arthur Dinaux. Il avait écrit également dans l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul, dans la *Thémis*, dans le *Mémorial européen*, dans le *Journal de l'Empire*, dans le *Journal de la Belgique*, dans l'*Annuaire de la Société philotechnique*, etc., etc.

Des critiques littéraires insérées dans les journaux, des pièces et des discours de circonstance, des opuscules composés dans sa jeunesse et qu'il revoyait avec attention, des publications d'autographes importants, des réponses à des opinions hasardées par différents écrivains, des rectifications d'erreurs historiques, occupèrent également les loisirs que s'était faits le baron de Stassart, et ne tardèrent pas à prendre place dans son volume d'*Œuvres diverses*.

Il avait aussi, depuis de longues années, la pensée d'écrire des *Mémoires*, et l'on conçoit de prime abord de quel intérêt eût été un pareil ouvrage, embrassant toute la période comprise entre la révolution de 89 en France et la restauration bonapartiste de 1852. L'entreprise était gigantesque, et de nature à effrayer un écrivain qui n'avait jamais, au temps même de sa plus grande virilité, conçu le plan d'un ouvrage de longue haleine. La lecture de plusieurs *mémoires* contemporains acheva de le dégoûter, et

l'abus que l'on faisait de ce genre lui fit craindre de tomber dans la manie générale. Nous n'avons de cet ouvrage qu'une sorte d'avant-projet, de table des matières, et un fragment destiné sans doute à former le commencement du premier chapitre.

Pendant les dernières années de sa vie, seul au milieu de ses livres et de ses collections, il prit une sorte de plaisir d'enfant à augmenter le nombre de ses précieux autographes, à cataloguer son immense bibliothèque, à compléter sa collection de fabulistes, à rassembler même des tableaux, des médailles et des œuvres d'art, tout en s'occupant avec le plus grand soin de l'impression de ses *Œuvres*.

Cette impression dura près de trois ans, du 2 septembre 1851 au mois de juin 1854. Le volume portait, en guise de préface, ces paroles touchantes :

« J'ai sous mes yeux mon acte de naissance; je ne puis me faire illusion : je suis né le 2 septembre 1780. C'est aujourd'hui ma soixante-douzième année.... il est plus que temps de dresser mon bilan littéraire. Le public connaît déjà la plupart des pièces qui le composent. Puisse son indulgence, qui m'a souvent encouragé, ne pas se démentir à la vue de ce bagage trop volumineux peut-être! »

Ce que le baron de Stassart appelait son « bilan littéraire, » forme réellement une petite bibliothèque. C'est un volume grand in-8°, de 1092 pages à deux colonnes, renfermant non-seulement toutes les œuvres que j'ai citées dans le cours de cette appréciation, mais un nombre prodigieux de pièces détachées, d'excellentes notices biographiques, de critiques littéraires et de miscellanées, qui forment une partie spéciale infiniment plus considérable que la première.

Mêlé à toutes les affaires de son temps, depuis le commencement de ce siècle; appelé, par ses diverses fonctions, à la discussion de tous les intérêts intellectuels; en rapport avec tous les hommes qui ont eu quelque influence sur les idées de notre époque, le baron de Stassart était, par ces circonstances, à même de nous fournir mille données, mille détails précieux sur l'histoire contemporaine. De plus, doué d'un patient esprit d'investigation joint à une rigoureuse impartialité, d'une mémoire ex-

traordinaire au secours de laquelle il pouvait appeler constamment de riches collections de livres, de manuscrits et d'autographes : nul n'avait aussi plus de ressources pour faire les immenses travaux que renferme cette seconde partie de ses œuvres. Combien la simple indication de cette foule d'études détachées serait utile à nos littérateurs, à nos historiens, à nos critiques, à tous ceux qui veulent mettre de la conscience et de l'exactitude dans leurs recherches, quelles qu'elles soient!

Le bien que le baron de Stassart avait fait, pendant sa longue carrière, à la littérature et aux littérateurs, il voulut le continuer même après sa mort. L'Académie, qu'il avait fini par considérer comme sa famille d'adoption, eut la plus grande partie de sa riche collection de livres et d'autographes, toute sa correspondance privée, tous ses papiers intimes. Il fonda en outre un prix en faveur de la meilleure notice sur un Belge célèbre, et un autre prix, plus important, destiné à encourager l'étude de l'histoire nationale. Une somme de 10,000 francs fut léguée à l'Institut de France pour fonder un prix à décerner, tous les six ans, alternativement pour l'éloge d'un moraliste et pour une question de morale. Enfin, le jeune officier qui, pendant l'année, sortirait premier de l'école militaire, devait recevoir un précieux autographe de Bayard, ainsi qu'une somme de 3,000 francs pour son équipement.

En présence de ces legs, dont je n'indique ici que les principaux, ne peut-on pas dire que la vie littéraire du baron de Stassart continue encore?

III.

VIE INTIME.

—

Lorsqu'on jette les yeux sur l'un des nombreux portraits du baron de Stassart, et particulièrement sur la lithographie de M. Baugniet, sur la belle médaille de M. Léopold Wiener, ou sur le buste qu'achève en ce moment même M. Eugène Simonis, ce n'est point la régularité des traits, la noblesse de l'ensemble, la pureté des détails qui frappent tout d'abord; c'est la bonté, c'est la bienveillance, c'est une douce sérénité, une félicité franche et souriante qui vient de la conscience et qui se répand sur le visage en calmes rayonnements.

Mais les artistes n'ont jamais pu rendre l'expression essentiellement mobile de cette physionomie, expression qui devenait tantôt fine et malicieuse, tantôt affable et pleine de bonhomie, tantôt vive et animée. Les sentiments et les pensées du baron de Stassart, c'est-à-dire toute son âme se manifestait à chaque instant, non-seulement sur ses traits, mais dans toute son attitude, dans ses gestes, dans sa personne entière. Ces divers aspects de sa vie intime, facilement appréciables, ne présentaient cependant ni contrastes, ni disparates; car l'égalité d'humeur et la charmante indulgence qui formaient l'unité réelle de ce caractère, se révélaient aussi constamment par un sourire aimable, sans affectation ni banalité.

On se sentait attiré malgré soi, instinctivement et irrésistiblement, vers cet homme, en remarquant l'urbanité, le bon goût, le tact exquis de son langage et de ses manières; on l'estimait à la première vue, on l'aimait sans le connaître, sans savoir encore qu'il était l'une des gloires les plus pures et les plus respectables de notre temps et de notre pays.

Ceux qui, n'ayant point approché le baron de Stassart, n'ont pas éprouvé non plus son influence toute personnelle, jugeraient difficilement un caractère aussi en dehors du commun des hommes, aussi vraiment rare à toutes

les époques et particulièrement à la nôtre. Lorsqu'on se rappelle avec quelle indulgence éclairée ce vieillard accueillait et encourageait les jeunes gens qui se destinaient à la carrière des lettres, lui dont les idées arrêtées depuis longtemps paraissaient devoir être d'autant plus obstinées et exclusives, on ne peut s'empêcher de ressentir pour l'homme même, indépendamment de sa vie et de son talent, non-seulement une vive admiration, mais un véritable et sincère enthousiasme.

Et cependant, on regrette de devoir s'en souvenir aujourd'hui, combien le baron de Stassart n'a-t-il pas été attaqué durant sa longue et laborieuse carrière, combien n'a-t-il pas été en butte aux fureurs des partis, aux rancunes de la plus étroite et de la plus mesquine jalousie. Peut-être est-ce le sort inévitable de tous les hommes supérieurs qui savent se mettre au-dessus des considérations d'actualité, et ne se guider que par les idées de l'honneur, du bien, du juste, du vrai. Peut-être aussi y avait-il, dans le caractère même du baron de Stassart, un côté vulnérable, une propension peu sympathique à la foule, un trait distinctif que l'on n'est que trop porté à confondre avec la faiblesse, et dont les envieux ne manquaient pas de tirer parti. Je veux parler de la modération presque systématique que j'ai eu si souvent l'occasion de signaler, tant dans la vie publique que dans la vie littéraire de l'homme dont je fais ici l'éloge.

La modération, en effet, telle est la vertu, suivant les uns, tel est le défaut, suivant les autres, qui domine toute l'existence, tous les actes, toutes les opinions du baron de Stassart. Et, remarquons-le bien, ce n'est pas seulement par inclination naturelle, c'est de parti pris, de propos délibéré, après réflexion et méditation, qu'il s'efforce de faire prévaloir ce principe. En politique, au sein même de la lutte la plus vive, au sein de la révolution, il rêve la conciliation des partis; il hait les tyrans, mais il craint la liberté illimitée. Les extrêmes en tous genres lui répugnent; il les attaque l'un après l'autre, et souvent à la fois, n'ayant alors pour partisans que certaines gens médiocres, incapables de l'appuyer ou de le soutenir, et pour récompense que sa conscience d'homme de cœur et d'homme de bien.

Pense-t-on que la modération, ainsi entendue, ainsi pratiquée, soit une qualité bien commune? Pense-t-on qu'il faille beaucoup plus de force

et de courage pour se jeter dans un parti, et s'abandonner ensuite, aveuglément, à toutes les exagérations de ce parti, que pour s'arrêter sur la pente et chercher même à arrêter les autres?

Le baron de Stassart se rendait parfaitement compte lui-même des dangers de cette situation, et, comme c'était surtout de propos délibéré qu'il l'avait prise, il en avait pesé mûrement toutes les conséquences.

« Ce que les partis extrêmes pardonnent le moins, dit-il, c'est la modération, qu'ils considèrent comme la critique permanente de leurs actes. Ainsi de toutes les vertus, la modération est, je crois, celle dont la pratique exige le plus de courage [1]. »

Il est vrai que, se faisant illusion sur les hommes de son époque, il se flattait toujours de finir par les ramener au moyen de la persuasion.

« Laissons, dit-il encore, les hommes des partis extrêmes injurier les partisans d'une sage modération, laissons-les invoquer contre eux la loi d'Athènes.... Il faudra bien qu'on en revienne au juste milieu, base unique de toute vérité pratique [2]. »

Cette opinion se reproduit sans cesse dans les *Fables*, dans les *Pensées de Circé* et en maint endroit de ses autres ouvrages. Ce n'est pas pour la politique seulement qu'il l'invoque, c'est aussi pour toute la conduite de l'homme dans la vie privée.

« La modération plus que toute autre vertu sert de garantie au bonheur [3]. »

Mais, là encore, il est le premier à reconnaître que la mise en pratique de cette maxime est malaisée. « Il faut plus qu'on ne pense de force d'âme et de courage d'esprit pour ne jamais franchir les bornes de la modération [4]. »

Sans doute que la haine de l'orgueil, si vivace chez le baron de Stassart, provenait de ce penchant invincible, allié à un sentiment de justice et de convenance. Sans doute aussi que l'indulgence, qui le caractérisait à un si haut point, avait la même source, tout en étant la conséquence d'une bonté naturelle et irréfléchie. Mais il est évident que cette indul-

[1] *Pensées de Circé*, 493. | [2] Pensée 480. | [3] *Id.* 470. | [4] *Id.* 211.

gence et cette haine de l'orgueil, développées de cette façon, devaient finir par appuyer à leur tour la modération elle-même.

On voit maintenant que cette tendance remarquable du caractère du baron de Stassart était tout autre chose qu'un impuissant éclectisme, qu'un timide juste milieu, qu'un adroit équilibre, comme on l'en a souvent accusé. Député, homme d'État ou écrivain, loin de redouter les exagérations, il les combattait en face et à outrance; loin de pactiser avec les extrêmes, il leur avait voué une haine vigoureuse; loin de se placer entre les systèmes, il s'élevait au-dessus, et les dominait de toute la hauteur de ses vues nobles et généreuses.

Certainement, et je suis le premier à en convenir, un tel rôle exigeait une ardeur constante et soutenue, qui parfois fit défaut au baron de Stassart, surtout dans les dix dernières années de sa vie. Comme l'a fort bien fait remarquer M. Quetelet, à propos de certains actes de cette période [1]: « Il put reconnaître alors que le rôle le plus difficile à remplir, c'est de n'en point avoir, et de se trouver, sans le mot d'ordre, entre deux partis qui en sont aux mains : les chances d'être frappé sont doubles. Il n'existe, en pareil cas, que deux manières de se préserver : c'est de s'effacer par une nullité complète, ou d'exercer sur tous un puissant ascendant. Or, cet ascendant, le baron de Stassart l'avait perdu, et, d'une autre part, il n'était point un homme que l'on pût considérer comme étant de médiocre importance. »

Il serait impossible de caractériser avec plus de justesse la position spéciale à laquelle le baron de Stassart devait aboutir, par son système de modération, vers la fin de sa carrière. Mais il faut bien se garder d'en accuser la tendance elle-même, malgré toutes les inimitiés, toutes les animosités qu'elle suscita constamment et dans des camps diamétralement opposés.

Ce qu'on ne peut perdre de vue, c'est que le baron de Stassart eut toujours « le courage de la modération », comme il le dit lui-même, et qu'il ne recula jamais sur ce point, ni devant la disgrâce, ni devant l'im-

[1] *Notice*, p. 35, note 2.

popularité. Les conséquences de cette conduite furent souvent pour lui des plus cruelles; mais il en prenait son parti avec le calme du sage, avec la sérénité d'âme que donne à l'honnête homme la conscience du devoir accompli. Il allait jusqu'à en plaisanter en présence de ses amis, sans aigreur, sans dépit, avec cette finesse et cette douceur qui lui étaient particulières. Ses *Fables*, ses *Pensées de Circé*, ses *Épigrammes*, ses *Petits dialogues épigrammatiques et moraux*, devenaient aussi les confidents de ses impressions, de ses observations, de ses souvenirs.

Ne s'est-il pas, évidemment, dépeint lui-même sous le nom de *Dulis*, dans la pensée suivante [1]?

« Dulis ne réussit pas dans le Midi, parce qu'il y passe pour un esprit apathique et fier qui ne sait pas courtiser les grands et faire à propos une démarche importante; dans le Nord, il ne réussit pas davantage, parce qu'on l'y regarde comme un intrigant, attendu qu'il n'évite pas de plaire à des hommes très-aimables, à la vérité, et très-dignes de l'estime publique, mais qui sont assez malheureux pour avoir du crédit à la cour. Que manque-t-il donc à Dulis pour se concilier les esprits? — De savoir prendre successivement les mœurs et les usages des divers pays qu'il habite. Il est certains cas où le *mezzo termine*, si vanté des sages, n'est bon à rien. »

N'est-ce pas lui encore que l'on doit reconnaître dans cet autre portrait [2]?

« Vérax respecte l'ordre public; on ne le voit pas déclamant sans cesse contre les sommités sociales. Aussi les frondeurs de profession le considèrent-ils comme un courtisan, tandis qu'à la cour on le traite de démagogue, parce qu'il ne craint pas d'y faire entendre le langage de la vérité, parce qu'il n'hésite jamais à blâmer les mesures défavorables aux intérêts du peuple. »

C'est à ces confidences littéraires que se bornait toute la vengeance du baron de Stassart. Jamais il n'eut l'idée de se poser en âme incomprise ou méconnue, en victime ou en martyr. Et pourtant à combien d'attaques

[1] Pensée 227.
[2] Pensée 417.

et de persécutions ne fut-il pas exposé ! Tout autre que lui, sans aucun doute, se fût dégoûté d'un système qui ne lui attirait que des ennemis; tout autre se serait renfermé dans son dépit, dans son orgueil, dans son mépris du monde et de la société. Lui, tout au contraire, n'en devint que plus indulgent, plus bienveillant, plus affable. Et n'est-ce pas là une preuve convaincante de la véritable force d'âme, de la véritable supériorité?

« Quand on considère, dit-il encore, l'ingratitude et les injustices auxquelles l'homme en place est plus exposé que personne, on doit lui savoir quelque gré de n'être ni dur ni égoïste à quarante ans [1]. »

Or, cet égoïsme et cette dureté, le baron de Stassart n'en laissait pas encore observer le moindre symptôme, dans ses opinions ou dans sa conduite, à 73 ans, c'est-à-dire à son plus grand âge.

Bien plus, il encourageait chez les jeunes gens, avec une bonté sans égale, des instincts qui, en apparence du moins, semblaient s'opposer aux préoccupations de toute sa vie. Il aimait leur hardiesse, leur témérité même, sachant bien que ces penchants ne se modifient que trop avec le temps, et persuadé que la liberté seule conduit aux plus nobles et aux plus éclatantes vertus. Écoutez plutôt ce piquant petit dialogue qui n'est que le reflet de ses conversations intimes.

« N. Théophile, qui passe pour votre élève, est un jeune homme très-dangereux par son exaltation. Si le mot *excentricité* n'existait pas, on l'aurait créé pour lui. Les abus du pouvoir, les injustices de l'opinion l'irritent et le révoltent : il se fait dans toutes les occasions le défenseur de l'opprimé. Je le répète, c'est un frondeur dangereux. Que ne le ramenez-vous dans une voie meilleure ? Il semble vraiment dévoré de la fièvre du bien public.

« X. Ne craignez rien.... cette fièvre là n'est pas contagieuse [2]. »

L'homme qui écrivait ces charmantes paroles n'aurait-il pas dit aussi avec le grand chansonnier auquel il ressemble par plus d'un côté :

« .... Il est peu de jeunes gens qui ne sachent l'intérêt que tous m'inspirent. Combien de fois me suis-je entendu reprocher des applaudissements

[1] Pensée 58.
[2] *Petits dialogues épigrammatiques et moraux.* OEUVRES, p. 217.

donnés à leurs plus audacieuses innovations ! Pouvais-je ne pas applaudir, même en blâmant un peu [1] ? »

C'est certainement là l'un des traits les plus sympathiques du caractère du baron de Stassart, et, notons-le bien, c'était la modération même qui produisait cette indulgence, et qui allait, sinon jusqu'à encourager, du moins jusqu'à permettre une certaine exagération de sentiments.

Il est donc plus qu'absurde de considérer la modération comme une qualité toute passive, comme synonyme d'impuissance ou de timidité. La vie intime du baron de Stassart nous présente mille exemples, mille preuves du contraire.

Et d'abord, cet homme si modéré, cet esprit si conciliant, cet ennemi déclaré de tout excès, de toute violence, était loin de posséder le calme, la quiétude, la placidité d'âme qui semble inséparable d'une telle manière de voir. La vivacité, l'impatience même, et parfois l'obstination se révélaient chez lui de la façon la plus singulière, la plus inattendue. Mais, hâtons-nous de le dire, à la louange du baron de Stassart, ces défauts, en tant que défauts, ne prenaient jamais leur source que dans un sentiment d'honneur, de justice, de générosité, violemment froissé ou combattu.

« Ces accès d'impatience, dit M. Quetelet, se manifestaient par une vive rougeur, un certain embarras d'expression et un mouvement nerveux dans toute sa personne [2]. » Parfois même ils lui inspiraient quelque saillie, quelque épigramme piquante, mais où la colère et la brutalité n'avaient jamais la moindre part. C'était au côté ridicule qu'il s'attaquait de préférence, et le principe seul, ou plus souvent encore l'expression, excitait cette verve satirique.

Du reste, l'explication de cette apparente anomalie se trouve tout entière dans un passage des *Souvenirs* laissés par le baron de Stassart à l'Académie.

« Mon enfance, dit l'auteur, fut entourée de témoignages d'affection. Aussi, plus tard, lorsque je fus au collége, je cédais volontiers aux moyens

[1] Béranger, préface des chansons nouvelles et dernières.

[2] *Notice*, p. 41.

de douceur, mais je savais me roidir avec une obstination sans égale contre tout ce qui ressemblait le moins du monde à la violence. »

Ce qui n'était qu'un instinct chez l'enfant devint chez l'homme un trait caractéristique; mais le bien seul était l'objet de cette vivacité, que la bonté naturelle et le sentiment des convenances empêchèrent toujours de dégénérer en personnalités blessantes.

L'impatience et l'obstination même ne forment donc nullement, à ce point de vue, un défaut, une dissonance dans l'esprit du baron de Stassart. Rien, au contraire, ne prouve mieux la parfaite unité, l'admirable harmonie de son caractère, et, si je ne craignais de tomber dans le paradoxe, je soutiendrais que la modération, dans le sens élevé que lui attribue l'homme de cœur, provoque l'activité et entraîne par moments à la lutte.

Qu'on lise, par exemple, la lettre que le baron de Stassart écrivit, le 6 juin 1847, aux journaux qui avaient attaqué son discours académique. On y verra, non point un courage tout passif, mais une énergie extraordinaire, bien rare dans une cause et dans un ordre d'idées que l'on considère comme le domaine de la médiocrité.

Voici un passage remarquable de cette réponse, que je tiens à placer ici sous les yeux des lecteurs [1] :

« .... Je n'ai jamais hésité le moins du monde à mettre au grand jour mes opinions : c'est une habitude de toute ma vie. J'ai dit la vérité (ou du moins ce que je croyais être la vérité) aux ministres de l'empereur, à l'empereur lui-même; je l'ai dite aux ministres du roi Guillaume; je l'ai dite à tous les hommes d'État ou prétendus hommes d'État qui, chez nous, se sont succédé au pouvoir depuis 1830. Je ne l'ai pas épargnée non plus aux tribuns populaires, et je la dirai partout où j'aurai mission pour prendre la parole. C'est le plus sûr moyen de déplaire aux deux camps ennemis; je l'ai plus d'une fois éprouvé dans ma longue carrière; mais le temps de la justice arrive tôt ou tard, et, suivant un de ces vieux adages qu'un vieillard aime tant à se rappeler : *La raison finit toujours par avoir raison.* »

[1] OEuvres, p. 328.

Plaise à Dieu que ce temps soit enfin arrivé, et que ma faible appréciation contribue à faire voir, dans tout son jour, l'un de nos grands hommes contemporains les plus dignes de toutes nos sympathies!

Je n'ai considéré jusqu'à présent que les principaux traits du caractère du baron de Stassart, en signalant l'ensemble et l'unité qui s'y révèlent, malgré d'apparentes contradictions.

C'est là toute la vie intime que j'ai à dépeindre, car, sauf quelques modifications presque inappréciables, dues à l'âge et aux circonstances, cette existence se présente la même à toutes les époques et dans tous les pays. Les personnes qui ont connu le baron de Stassart à un moment quelconque de sa carrière, l'ont connu tout entier; et, tel qu'il se manifesta d'abord à Inspruck, à Varsovie, à Elbing, à Koenigsberg et à Berlin, tel il fut à Orange, à la Haye, à Namur et à Bruxelles, jusqu'au dernier jour de sa vie.

Et, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'était point là de l'immobilité, ce n'était point là de l'apathie, c'était de la constance. Si son attachement à l'empereur, si sa prédilection pour la France, si son respect du devoir, si sa haine de l'orgueil et de l'exagération, si ses instincts nobles et généreux ne se démentirent pas un instant, en un mot, si ses sentiments restèrent les mêmes, ses idées n'en prirent pas moins un nouveau cours, ou pour mieux dire une forme nouvelle.

Or, lorsque l'on considère les événements si nombreux et si variés que le baron de Stassart eut à traverser, on ne peut que lui faire un mérite d'avoir su conserver, au sein de ces événements, une ligne invariable de conduite, d'avoir su résister à des impulsions contradictoires, tout en acceptant le progrès pour but essentiel et pour loi suprême.

Il me reste à examiner quelques détails de cette vie intime, si féconde en enseignements de tout genre, quelques opinions, quelques propensions secrètes de cet esprit à la fois si constant et si vif.

J'ai répété à diverses reprises, dans le cours de cet *Éloge*, que le baron de Stassart avait le génie de la fable. Tous ceux qui ont connu l'homme peuvent s'en convaincre en se rappelant les deux faces principales de son intelligence, les deux talents qui le distinguaient le plus dans ses rela-

tions de société, et qui constituent précisément l'esprit de l'apologue. Le baron de Stassart possédait au plus haut degré l'art de conter avec finesse et bonhomie, et l'on pourrait former un recueil charmant des spirituelles anecdotes dont sa conversation était semée. Il possédait ensuite le don, plus rare encore, de faire saisir la portée et, en quelque sorte, la moralité de ces anecdotes. Ses réflexions et ses appréciations avaient surtout un côté pratique, qu'il rendait d'autant plus saillant par une forme piquante, par un persifflage de bon goût et de bon ton. Il ne dissimulait nullement ses sympathies et ses antipathies, mais toujours il les rattachait à quelque principe supérieur qui les faisait comprendre et souvent même adopter par ses auditeurs.

Dans ces conversations ou plutôt dans ces causeries, son visage s'épanouissait et rayonnait d'une douce satisfaction intérieure; il semblait heureux d'être écouté et de faire partager à ceux qui l'entouraient ses sentiments et ses pensées. Combien de fois on a dû regretter depuis qu'il n'ait point écrit les *Mémoires* qui auraient été le reflet de ces confidences familières. Que reste-t-il aujourd'hui de tant de charme, de tant d'esprit, de tant d'expansion? Quelques traits épars dans ses *Œuvres diverses*, ou religieusement conservés dans le souvenir de ses nombreux amis.

C'était l'amitié qui avait, à toutes les époques, procuré le plus de joie et de contentement au baron de Stassart, qui l'avait promptement consolé de ses disgrâces et de la haine de ses adversaires. Il importe de remarquer ici que tous ceux qui furent ses amis lui restèrent constamment aussi attachés, aussi fidèles, et que, sur ce point du moins, les déceptions ne vinrent jamais attiédir ses affections ou réprimer ses généreux élans. Il savait aussi reconnaître cette amitié par mille soins, mille complaisances, par un dévouement infatigable et sans bornes. Les démarches qu'il n'eût sans doute point faites pour lui-même, il les multipliait pour ses amis au risque de se rendre importun et d'essuyer des refus blessants de la part de personnes qui ne se piquaient ni de bienveillance, ni de politesse.

Comme homme du monde, le baron de Stassart avait conservé les traditions de l'ancienne aristocratie, mais en y ajoutant plus d'affabilité, plus d'aménité, plus de cordialité surtout. L'arrogance et la prétention

étaient également bannies de ses manières et de son langage. Il savait écouter sans montrer d'ennui, et témoignait en toute occasion la plus grande délicatesse pour les opinions qui n'étaient point les siennes. La tolérance était aussi l'une de ses vertus dominantes; il professait un véritable respect pour toute idée énoncée avec modération et avec franchise [1].

Bon pour tout le monde, pour les étrangers comme pour sa famille, pour ses inférieurs, pour ses domestiques, il se faisait estimer et chérir de tous ceux qui l'approchaient. Et comment eût-il pu en être autrement d'un homme qui semblait semer le bonheur autour de lui? Pour tout dire en un mot, on peut affirmer que ses ennemis ne se recrutèrent jamais que parmi les personnes qui ne le connaissaient point, ou qui, du moins, n'avaient pas eu avec lui de relations intimes.

Une vie aussi active devait pour ainsi dire se répandre au dehors. L'orgueil seul sait se renfermer en lui-même et ne vivre que pour lui. Le baron de Stassart vivait en grande partie dans les autres, et ce que l'on a interprété si faussement en y voyant un indice de vanité puérile, n'était qu'un penchant irrésistible à l'expansion et le besoin d'être aimé.

N'ayant jamais eu d'enfants, il avait concentré toutes ses affections de famille sur une épouse bien aimée, qui était réellement digne de cet amour, et qui éprouvait pour le baron de Stassart une tendresse mêlée d'une sorte de vénération. Il s'était créé également une société d'amis dévoués, presque tous jeunes gens, qui professaient la plus vive admiration pour ses sentiments et son caractère. Mais là ne se bornait pas encore le cercle de ses affections : lui-même nous l'apprend dans cette pensée ingénieuse, écrite sous forme de dialogue :

« N. On ne vous voit jamais dans le monde..... vous vivez dans un isolement complet.

» X. Que voulez-vous..... je tiens à la bonne société; je vis au milieu de mes livres [2]. »

[1] M. Quetelet, dans son discours, prononcé sur la tombe de M. de Stassart, a parfaitement apprécié l'influence de ces qualités sur les relations intimes des académiciens.

[2] *Petits dialogues*. ŒUVRES, p. 218.



Bien des années auparavant il avait déjà dit :

« Le philosophe, le sage, qui dédaigne de défendre contre l'intrigue une position qu'il n'avait pas ambitionnée, passe pour un niais aux yeux de bien des gens, mais il s'en console dans sa bibliothèque avec les morts, avec ses vrais amis [1]. »

En effet, le baron de Stassart semblait avoir choisi un certain nombre de ces morts pour en faire sa société intime. Il relisait leur histoire ou leurs œuvres, il les citait avec complaisance, et s'enthousiasmait souvent, au souvenir de leurs pensées ou de leurs actions, avec une ardeur toute juvenile. On comprend qu'il devait y avoir quelques rapports secrets entre le caractère de ces grands hommes et celui du baron de Stassart lui-même, et l'on pourrait presque deviner déjà les noms de ceux qui furent l'objet de cette prédilection.

Parmi les héros qui se sont illustrés dans l'histoire, ce n'étaient point les plus célèbres, ceux dont la renommée est la plus éclatante, qui avaient le privilége d'exciter ses sympathies, mais plutôt ceux qui, par leurs sentiments chevaleresques et leur grandeur d'âme, pouvaient être considérés comme hommes d'honneur avant d'être admirés comme guerriers.

C'était Bayard d'abord, le plus grand de tous à ses yeux, Bayard, en faveur duquel il rompit une lance, à l'âge de 72 ans, contre un des rédacteurs de *l'Indépendance* [2], et dont il légua un précieux autographe à l'élève qui sortirait premier de l'école militaire. C'était ensuite le Prince Noir, dont il admirait la noble conduite à l'égard du roi Jean; puis Catinat, dont les vertus privées égalaient le courage; le chevalier d'Assas, Turenne, Gustave-Adolphe. Cet engouement bien naturel pour les sentiments généreux et chevaleresques l'avait même porté un instant vers le prince d'Orange (plus tard Guillaume II) [3]. Un respect héréditaire pour le souverain lui faisait aimer Marie-Thérèse et le prince Charles de Lorraine [4]; la reconnaissance et l'admiration l'avaient enchaîné à Napoléon, et Vol-

[1] *Pensées de Circé*, 462.
[2] OEuvres, p. 1056. Voy. aussi : note 61 des *Fables*.
[3] OEuvres, p. 165, note 2, et *Fables*, note 119.
[4] OEuvres, *Promenade à Tervueren*, p. 211.

taire lui avait appris à estimer sinon à aimer Henri IV et Frédéric II [1].

Mais gardons-nous de croire que la gloire militaire ait eu jamais le pouvoir d'éblouir le baron de Stassart. Dans ces derniers hommes, même dans Napoléon, Henri IV et Frédéric II, ce n'était que l'homme d'État et le pacificateur qui avaient droit à son estime [2].

Je viens de citer le nom de Voltaire, et c'est Voltaire, en effet, qui semble avoir été le premier maître, le guide et le modèle du baron de Stassart. En vain blâme-t-il son scepticisme [3], il imite Voltaire, pour ainsi dire, sans le savoir, dans ses *Épîtres*, dans ses *Lettres en prose et en vers*, dans ses *Épigrammes* et ses *Inscriptions;* et il n'y a pas jusqu'aux *Fables* qui n'aient, de temps à autre, une tendance légèrement voltairienne.

Après Voltaire, venaient la Fontaine et Béranger [4], ces deux esprits si essentiellement français. Parmi les poëtes de l'antiquité, il préférait Horace, l'auteur de la fameuse maxime *Est modus in rebus,* et le chantre de l'*aurea mediocritas* [5]. Parmi les compositeurs, ce ne pouvait être que Grétry [6].

Walter Scott avait excité l'enthousiasme du baron de Stassart au point de lui faire passer plusieurs jours et plusieurs nuits consécutives à la lecture d'*Ivanhoé,* de l'*Antiquaire* et de *Quentin Durward :* enthousiasme qu'il faillit payer cher, et qui eut pour résultat une grave et longue maladie. Ce n'était cependant point dans les littératures étrangères que le baron de Stassart allait ordinairement chercher ses *amis,* et le choix qu'il fit parmi les auteurs français ne tomba pas toujours non plus sur les plus illustres écrivains. Ce choix est même assez curieux, et semblerait peut-être incompréhensible, si nous ne connaissions déjà l'homme.

La Curne de Sainte-Palaye, le charmant auteur des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie;* le moraliste Vauvenargues; l'abbé Blanchet, auteur des *Apologues et contes moraux;* Gresset, à cause de son *Vert-Vert,* « l'une des

[1] *Pensées*, 6. *Fables*, note 147.
[2] Voy. la réponse au général Langermann. OEuvres, p. 317.
[3] *Pensées*, 380.
[4] Voy. la dédicace du livre VIII des *Fables*.
[5] Voy. les *Imitations d'Horace*. OEuvres, p. 146.
[6] *Pensées*, 29 et 206.

productions les plus piquantes de la gaieté française [1]; » l'abbé Barthélemy, l'auteur d'*Anacharsis*, pour ses *Mémoires;* Collin d'Harleville, pour son *Optimiste* et ses *Châteaux en Espagne;* Mennechet, l'ancien lecteur de Louis XVIII, et auteur d'un *Cours d'histoire littéraire* trop peu connu; Charles de Bernard, pour son roman intitulé : *L'homme sérieux* [2], et quelques autres, étaient les amis avec lesquels, disait-il, il aimait le mieux à s'entretenir.

Il ne faut point s'imaginer cependant que là se bornaient ses prédilections; mais à quoi bon parler des grands auteurs, que tout le monde a lus, compris, goûtés, admirés? Les noms que je viens de citer étaient, au contraire, de ceux qu'il importe de faire connaître. Mais, d'ailleurs, à part toute autre considération, n'étaient-ce pas ces auteurs qui, par leur esprit et leur caractère, se rapprochaient le plus du baron de Stassart? — Sans orgueil et sans affectation, le baron de Stassart s'empressait de rendre justice à toutes les gloires, et ne permettait pas même qu'on osât, en sa présence, par une manie trop commune de notre temps, chercher à les rabaisser. Parmi les gloires littéraires, il y en avait naturellement qui lui étaient plus sympathiques les unes que les autres. Outre Voltaire, la Fontaine et Béranger, que j'ai cités plus haut, il admirait particulièrement Montesquieu, à cause de ses idées d'équilibre constitutionnel; il aimait Racine, l'homme de goût par excellence, l'harmonieux auteur d'*Athalie* [3], et il raffolait de madame de Sévigné, en souvenir de laquelle il entreprit, peu de mois avant sa mort, une sorte de pèlerinage au château des Rochers [4].

On conçoit qu'une semblable société, aussi aimable, aussi spirituelle, aussi bien choisie, ait fini par repeupler un peu la solitude qui s'était faite autour du pauvre vieillard, après la mort de sa femme chérie. Mais il fallait en outre, on doit en convenir, une activité intellectuelle prodigieuse pour remplir de longues et monotones journées passées tout entières au milieu de ses livres et de ses collections.

[1] *Fables*, note 251.
[2] *Petits dialogues épigrammatiques et moraux*, p. 216.
[3] Voy. *Pensées*, 393, et *Fables*, note 104.
[4] Près de Vitré, en Bretagne.

Le baron de Stassart, en effet, n'avait abandonné aucune des habitudes d'une vie sobre, austère et toute consacrée au travail, et cette vie passera sans doute pour une sorte de phénomène à notre époque.

Levé tous les jours, été comme hiver, dès quatre ou cinq heures du matin, il ne se couchait que vers minuit ou une heure, et, dans ce long intervalle, il ne faisait que deux repas, l'un à 7 heures du matin, l'autre à 5 heures. Il s'était lui-même interdit le vin depuis sa jeunesse, et sa sobriété était des plus extraordinaires.

Vivant, de cette façon, presque doublement, le baron de Stassart avait atteint sa soixante-quatorzième année sans infirmités apparentes, et ses amis avaient l'espoir de le conserver encore pendant bien des années, lorsque plusieurs petites maladies successives vinrent ébranler cette santé robuste et nécessiter un changement de régime qui lui fut peut-être funeste.

Le 10 octobre 1854, se répandit tout à coup la triste nouvelle de la mort subite et imprévue du baron de Stassart. Une légère attaque de choléra s'était, disait-on, manifestée l'avant-veille, et le souvenir, peut-être, de son épouse morte de la même maladie cinq années auparavant, avait rendu impuissants les secours de l'art.

Ainsi s'éteignait une vie qui avait été mêlée, pendant plus de cinquante ans, à toutes les grandeurs, à toutes les vicissitudes de notre temps, et qui, au milieu de tant d'événements divers, avait conservé une admirable et constante unité. Cette vie, le baron de Stassart nous l'a léguée presque tout entière dans ses *Œuvres diverses*, dont l'impression venait à peine d'être achevée; et nous pouvons y constater, pour ainsi dire à chaque page, les éminentes qualités qui distinguaient l'homme public, l'écrivain, l'homme privé; nous pouvons y retrouver une longue et laborieuse existence, toujours active, toujours utile, toujours digne d'admiration, de sympathie et de respect.

FIN.

320 –
342

